VOIX CANADIENNES

Vers l'Abîme

TOME IX

Mgr IGNACE BOURGET

2ème Évêque de Montréal

SA VIE, SES CONTRARIÉTÉS, SES ŒUVRES

PAR

Arthur SAVAÈTE

« La première loi de l'Histoire, c'est de ne pas mentir; la seconde, de ne pas craindre de dire la vérité. »
(Léon XIII, lettre *Sæpe numero*, 18 août 1883).

« Publiez des Archives du Vatican tout ce qui a quelque valeur historique, que cela jette du crédit ou du discrédit sur les autorités ecclésiastiques. Si les Evangiles étaient écrits de nos jours, on justifierait le reniement de saint Pierre et on passerait sous silence la trahison de Judas pour ne pas offenser la dignité des Apôtres. » (Léon XIII à dom Gasquet : Voir *Introduction des ouvrages du savant bénédictin*).

PARIS
LIBRAIRIE GÉNÉRALE CATHOLIQUE
Arthur SAVAÈTE, Éditeur
15, RUE MALEBRANCHE, 15

Tous droits réservés

AVIS DE L'AUTEUR

Si, au cours de cet ouvrage, que nous avons voulu véridique, il nous arrive fréquemment en parlant de Mgr Ignace Bourget, de le dire vénérable, saint, etc., nous déclarons qu'il ne faut voir en ces termes qu'une façon d'exprimer notre particulière estime pour ce vaillant évêque. Loin de notre pensée donc la moindre velléité de devancer les jugements réservés de la Sainte Eglise, à laquelle, au contraire, nous soumettons respectueusement notre exposé historique dont le principal, sinon le seul mérite, réside dans son indépendance et son impartialité.

AVANT-PROPOS

Au cours de nos recherches, longues et multipliées, touchant les affaires politico-religieuses en Canada, nous fûmes singulièrement frappé de rencontrer à chaque instant, pour ainsi dire à chaque tournant de notre chemin, la belle et souriante figure de Mgr Ignace Bourget, second évêque de Montréal, devenue la métropole commerciale de la Confédération Canadienne.

Force nous fut ainsi de constater, sans cesse, les heureux effets des fondations pieuses ou charitables de cet homme de Dieu. Ses initiatives hardies, celles-là même qu'on avait cru tout d'abord aventurées, nous apparurent comme des oliviers vigoureux, dont les rameaux touffus nous parlaient de la paix toujours chère à cette âme d'élite, et dont les fruits abondants nous entretenaient encore des bénédictions assurées aux œuvres inspirées par la Providence elle-même.

Bientôt nos fûmes familiarisé avec ce «Saint de Montréal», comme la forte voix de tout un peuple reconnaissant aimait désigner ce père commun, affectueux et bon, si inlassablement dévoué qu'il sut, au milieu des pires contrariétés, transformer les conditions de la vie morale et religieuse d'un pays neuf, en plein travail de formation économique, politique et sociale.

Nous apprîmes par la même occasion que ce vénérable

prélat s'était trouvé, sa vie durant, en butte à des objections tout à fait imprévues, à des attaques et des résistances malheureuses, aussi sournoises et perfides qu'elles furent persévérantes.

Tout d'abord, son élévation même au siège épiscopal de Montréal agita profondément les mares stagnantes de cette ville ; mares croupissantes où des appétits satisfaits, ligués avec les désirs violents de domination se gardaient par la routine et l'abandon des âmes. La vigilance de l'évêque, son zèle, son ardeur, sa charité, surtout sa profonde piété envers le siège apostolique, aussi son attachement à la liturgie, aux saines doctrines romaines, le firent apparaître à quelques affligés de la maladie du sommeil moral comme un insupportaple brouillon qu'il fallait décourager de suite et puis, pour tout l'avenir, entraver. L'esprit de contradiction, l'opposition systématique emportaient ainsi des hommes, par ailleurs distingués, qui subordonnaient à leurs intérêts particuliers les besoins spirituels du troupeau confié à leur garde, charge sainte entre toutes, mais qui se trahissait chez eux de plus en plus exigeante, à mesure qu'elle se révélait plus inefficace.

Ces intérêts de la terre, opposés à ceux du ciel ; cet amour violent, exclusif d'un clocher dont l'ombre raccourcie n'abritait plus tous les foyers ; cette routine qui devenait farouche à force d'égoïsme et féroce par excès de mauvais vouloir, barrait résolument toutes les voies nouvelles ouvertes à l'activité de l'évêque. En effet, chaque pas que Mgr Bourget aventurait sans leur aveu dans la voie du progrès moral, imposé par le progrès matériel et social ambiant, arrachait à certains embusqués du sanctuaire des récriminations d'autant plus indignées qu'elles étaient moins motivées, ou plus déplacées. Pour ces raisons déconcertantes, nous devenions les spectateurs attristés d'hostilités sourdes ou déclarées, que le parti pris faisait acharnées, dont l'injustice même et la violence rendirent éminente la vertu toujours aimable de Mgr. Ign. Bourget.

C'était bien là cette contradiction des bons « aveuglés » qui éprouve l'or dont est faite la vertu des élus..

Car, enfin, comment raisonnablement, honnêtement expliquer ces phénomènes !

S'agissait-il de soulager le clergé séculier, surchargé, du soin des retraites fréquentes et des missions pénibles en amenant à leur aide des réguliers compétents et fervents, Oblats ou Jésuites ; aussitôt l'évêque, uniquement soucieux du salut des âmes, avait à compter avec la présomptueuse *église* de Notre-Dame qui entendait suffire à tout et, contre tous, faire valoir un monopole exorbitant.

S'agissait-il d'assurer aux disgraciés de la nature des moyens d'existence, aux malades des soins, aux orphelins un asile, aux vieillards, le refuge de la dernière heure avec l'espoir d'une fin édifiante et paisible ; d'un Séminaire opulent s'élevait promptement comme un reproche justifié quelque sourd et menaçant murmure ; des athlètes inattendus, leurs manches retroussées, leurs poings en bataille, descendaient déjà en lice, provoquant le bon maître à quelque combat singulier : c'est qu'on ne voulait point de concurrence, ni des exemples mortifiants sur aucun terrain, pas même sur celui où la compassion fusionne d'ordinaire tous les cœurs !

S'agissait-il encore de faciliter au peuple chrétien, par trop dispersé, les pratiques de sa Foi ; d'assurer dans de meilleures conditions l'assistance due aux mourants ; de multiplier les paroisses et, à l'occasion, les chapelles de secours et les cimetières, ces « *Messieurs de Saint-Sulpice* » étaient encore debout. Etait-ce, du moins, pour applaudir, ou pour seconder le généreux et nécessaire effort ? Non pas ! Mais bien pour parler de dettes fictives qui auraient justifié un monopole, devenu odieux à force d'être tyrannique.

S'agissait-il, d'autre part, de pourvoir à l'éducation, à l'instruction chrétienne de l'enfance ; de la formation intellectuelle de la jeunesse ; fallait-il, sous peine de déchéance irréparable, élever église contre temple, fonder face à l'Université sectaire McGill, une Université catholique digne d'une cité florissante, sûre déjà du plus bel avenir ? les mêmes contradicteurs se ruaient au-devant de l'Evêque pour le combattre toujours !

Il y eut, ainsi, des luttes inénarrables où l'on voyait le plus clairvoyant, le plus zélé, le meilleur, le plus charitable des évêques aux prises avec des « Saints » en pâte qui n'admet-

taient pas qu'on put gagner le Ciel par d'autre issue que par la poterne surbaissée de leur enclos à péage.

Comment à ce spectable navrant n'aurions-nous pas été tenté de dire notre surprise, notre grande pitié, qui fut si longtemps la grande pitié de Montréal ?

C'est pourquoi, certain jour, nous fîmes part de notre projet d'écrire à un Canadien-Français, très distingué, de passage à Paris.

Nous sommes encore sous l'impression de la vive commotion que nous causâmes à ce brave homme d'un tempérament sanguin.

Notre interlocuteur parut tout à coup les yeux hagards, les lèvres frémissantes : il manquait de souffle décidément, de cœur peut-être et, respirant partant avec effort, après une pause prolongée qui l'aida à se remettre de son émoi, mais encore les bras au ciel, il nous cria :

— Bonté de Dieu ! vous n'en ferez donc rien.

— Est-ce que cela lèserait par hasard votre santé ?

— Je ne l'ai pas dit.

— Mais alors ?

— Mon cher Monsieur, croyez bien que pas une âme dans Montréal n'avouera qu'elle pense comme vous et que personne chez nous ne vous encouragera dans pareille entreprise.

— Faut-il croire aussi que le grand et généreux évêque Bourget qui, de son vivant, avait pour l'honorer autant de sanctuaires que Montréal avait jadis de cœurs reconnaissants ; et serait-il vrai que l'apôtre zélé, que le brave citoyen dont la pierre et le bronze perpétuent la mémoire au milieu d'une cité qu'il combla de bienfaits, n'y compte plus assez de partisans pour lui rendre quelque justice posthume, ou pour approuver l'effort désintéressé qui doit dégager sa mémoire du poids de la calomnie ?

— Mais tous au contraire s'en réjouiront !... seulement dans l'intimité de leur conscience opprimée : ne dit pas la vérité chez nous et ne l'écoute pas qui veut ! Parfaitement !

— Qu'est-ce à dire encore ?

— Qu'un Canadien, à moins qu'il ne veuille se faire accrocher à la lanterne la plus proche, ne se risquera jamais à

écrire, peut-être même à lire, l'histoire vraie des tribulations de Mgr Ignace Bourget ! !

— D'où vient donc le danger ? Qui entretient cette terreur ?

— Notre-Dame !

— Vous plaisantez.

— Dieu m'en garde ! J'oublie que vous n'êtes pas initié à nos formules. Nous citons prudemment une enseigne au lieu d'indiquer une boutique. Quand donc un Canadien, résumant sa pensée discrète à l'égard de quelques personnalités ou au sujet de certains conflits, accuse *Notre-Dame* ou le *Séminaire*, comprenez : Saint-Sulpice, certains Sulpiciens, sans plus...

Malgré nos instances, nous n'arrivâmes pas à arracher à ce terrorisé la moindre confidence supplémentaire qui put nous documenter sur « les *Mystères* » de Notre-Dame de Montréal

Nous n'en devenions que plus intrigrés, résolus à faire le grand jour qu'aime l'historien intègre.

Nous risquâmes donc quelque publicité, nous fîmes des démarches auprès de personnalités qui connurent l'illustre évêque, ou qui vécurent avec des personnes admises jadis dans son intimité. Cela parut à beaucoup d'autant plus naturel de notre part que, dans nos « *Voix Canadiennes : Vers l'Abîme* » nous nous étions déjà occupé des évêques Taché de Saint-Boniface et Laflèche de Trois Rivières, vaillants compagnons d'armes de Mgr Ignace Bourget, et quelque peu de Mgr Bourget lui-même.

Nous ne fûmes, par suite, nullement étonnés de recevoir le 2 avril 1914, venant directement du Canada, un fort volume, qui se passait d'introducteur, et un pli cacheté dont l'origine était des plus honnêtes, le tout relatif à l'héroïque évêque de *Montréal*.

C'était pour nous une bonne fortune, à coup sûr, dont nous remercions ici au nom de la vérité historique et de nos lecteurs qui l'honorent le bienveillant donateur.

Nous tirons de ce pli, d'abord la lettre et les déclarations que voici :

(Au R. P. Grenier, S. J. Collège de Saint-Boniface)

Clarence Creek, Ont., 29 mars 1909.

MON RÉVÉREND PÈRE, — En réponse à votre lettre du 12 de ce mois, j'aime à vous dire que, en effet, j'ai en main les notes écrites sur la vie de feu Mgr Bourget, par mon vieil oncle. Je les ai en double. Elles sont en sûreté ici puisqu'elles sont dans le coffre-fort de la fabrique avec les archives paroissiales. Je serais, sans doute, heureux de les voir servir pour faire connaître davantage le saint évêque de Montréal, et comme elles ont été écrites par UN qui a vécu pendant plusieurs années dans l'intimité avec le saint évêque, elles ont, je crois, une valeur historique incontestable. L'auteur s'est appliqué surtout à faire valoir sa sainteté,, sa piété, son amour de la vérité, son dévouement au pape, montrant que toutes ses actions, ses polémiques n'avaient pour but que la gloire de Dieu, le triomphe de la vérité, le bien des âmes et le développement de l'église de Montréal dont il était chargé.

Ce travail est divisé en cinq livres.

Dans les livres premier et deuxième : 1° Vie de Mgr Bourget ; 2° Direction donnée à l'instruction publique ; 3° Son hospitalité ; 4° Sa conservation, son esprit de prière ; 5° Sa prédication ; 6° et 7° Sa ferveur et son onction en administrant les sacrements, surtout l'ordre ; 8° Incendie du 8 juillet 1852 ; 9° Adoption du plan de la Cathédrale ; 10° Audiences ; 11° Sa charité ; 12° Sa discrétion ; 13° Mgr Bourget et les RR. PP. Jésuites, Exercices de Saint Ignace.

Livre III. 1° Départ de M. Quiblier ; 2° Synodes ; 3° Dettes de l'évêque, et causes de sa crise financière ; 4° Affaire Hudon, Maréchal ; 5° Mgr et le malheureux Chiniquy ; 6° Dette de la fabrique Notre-Dame ; 7° Visites pastorales.

Livre IV. Sa dévotion envers la sainte Vierge ; 2° Les Saintes Reliques ; 3° Le Chemin de la Croix ; 4° Le Saint-Sacrement ; 5° La Propagation de la foi ; 6° Les zouaves canadiens ; 7° Collectes de Mgr Bourget ; 8° L'Université Laval ; 9° Les Pères Oblats de Marie Immaculée ; 10° Les Viateurs ; 11° L'Episcopat canadien ; 12° Sa charité ; 13° Les communautés de femmes. Les Sœurs de la Miséricorde.

Livre V. Sa retraite. Jubilé sacerdotal.

Si ces notes peuvent être utiles, je serai très heureux de vous en donner un exemplaire, l'autre devant être remis par mon testament à la corporation épiscopale d'Ottawa. Cette copie des notes que je serai heureux de vous remettre bientôt, si vous les acceptez, doit être cependant accompagnée de condition : c'est qu'elles doivent être utilisées dans l'esprit dans lequel elles ont été écrites, et qui est bien expliqué dans les notes elles-mêmes ; en second lieu, puisqu'elles ont été écrites pour le bien des âmes, comme bien peu de mes paroissiens pourront profiter de cette vie de Mgr Bourget, et qu'elles pourront profiter passablement à l'au-

teur de cette vie tant désirée, je demanderai que les Pères de la Compagnie s'engagent à venir donner gratuitement une bonne retraite à mes paroissiens.

Sans doute que je paierai les dépenses de voyage.

Veuillez me croire, mon Révérend Père, votre respectueux,

(Signé) : C. POULIN, Ptre.

Ce huit septembre mil neuf cent neuf, je soussigné remets l'original même des *notes* de feu mon oncle Pierre Poulin entre les mains d'un Père Jésuite, qui les déposera aux archives des Pères Jésuites pour être consultées au besoin.

(Signé) : Claude POULIN, *Ptre.*

(Copie conforme à l'original, 8 septembre 1909.)

Je soussigné, Claude Poulin, *ptre*, curé de Clarence-Creek, Ont., certifie par les présentes, avoir hérité de feu Révérend Pierre Poulin, *ptre* (ancien curé de Sainte-Philomène, comté de Chateauguay, retiré pendant quatre ans à la résidence de Saint-Janvier, près Montréal, puis chez les Frères de la Charité, à l'hospice de Saint-Benoît-Labre, jusqu'à sa mort, en 1900), de certaines *notes* écrites par lui sur la vie et les œuvres de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal.

Ces *notes* m'ont été remises par lui-même avec les recommandations suivantes : Qu'elles ne devaient pas être publiées ; qu'elles ne pourraient être utilisées que comme source de consultation ou informations, me donnant le droit de les remettre entre les mains de personnes que je croirais devoir se servir de ces *notes* dans l'esprit et pour le but pour lesquels elles ont été écrites.

Je déclare que ces *notes* sont telles qu'elles m'ont été remises : qu'aucune altération, addition ou soustraction n'y ont été faites.

(Signé) : Claude POULIN, *ptre*,
neveu de feu Pierre Poulin, anc. curé.

Montréal, 8 septembre 1909.

(Copies certifiées conformes à l'orginal par Jos. Grenier, S. J.)

Naturellement, et contre le gré de l'auteur, nous ne publierons pas ces mémoires, du moins en leur forme et *in extenso ;* mais, selon ses intentions mêmes, nous nous en inspirerons consciencieusement, dans toute la mesure utile pour rendre enfin un juste hommage à la vérité trop longtemps méconnue.

D'autres documents, aussi précieux, aussi véridiques, nous aiderons encore à faire mieux connaître à nos amis du Canada l'une des plus belles figures de leur Eglise, qui ne manque déjà plus de confesseurs admirables, pas plus, désor-

mais, que de soldats héroïques venus tomber dans les Flandres, presque à l'ombre du clocher qui nous a vu naître.

En ce qui nous concerne donc, édifiés surabondamment par l'étude approfondie des actes de Mgr Ignace Bourget et par le spectacle saisissant de leurs effets heureux qui ne peuvent être que l'épanouissement terrestre des bénédictions des cieux, nous nous unissons de cœur à l'auteur des *Mémoires* quand il débute en reconnaissant : Que la divine providence fait apparaître de temps à autre, dans le cours des âges, des hommes véritablement supérieurs par leur génie, par leur science et leurs vertus et quand il estime que ce sont là, les flambeaux nécessaires, guidant la pauvre humanité au milieu des épaisses ténèbres que les passions des hommes répandent et entretiennent sur la surface de la terre.

Et ce n'est pas, non plus, sans évidence à nos yeux que le chroniqueur trouve que chacune de ces âmes d'élite a reçu une mission toute spéciale, à laquelle elle se doit de rester fidèle, et dont elle ne peut attendre qu'aide, mérites, bénédiction. A toutes ces âmes privilégiées, Dieu répète, en effet, ce qu'il fit proclamer par le Verbe divin lui-même : « Que votre lumière brille tellement devant les hommes que, voyant vos bonnes œuvres, ils en glorifient le Père céleste qui règne dans les Cieux ».

D'où il résulte pour le reste des hommes le devoir de glorifier Dieu dans ses « Saints » qui sont des envoyés qu'il remplit de ses dons ; car, c'est une grâce inestimable pour tous que de pouvoir se guider sur la terre d'après la clarté de leur doctrine, comme il est doux de se fortifier par l'enseignement de leurs vertus.

Souvent, assure notre auteur, ces pensées venaient à mon esprit et pénétraient tout mon cœur, quand le souvenir de Mgr Bourget venait, ainsi qu'un doux reflet, me rappeler sa lumière si pure, si consolante. Mais c'est surtout au fond de la retraite, vivant plus avec le passé qu'avec le présent qui fuit si vite, que j'ai cru accomplir une œuvre bonne, en même temps qu'elle m'était bien agréable, en apportant ma pauvre pierre au monument de reconnaissance que la postérité élèvera à la mémoire de ce grand évêque.

Plusieurs ont déjà écrit sur la personne, sur les faits et

gestes de Mgr Bourget. Ce ne sont qu'ébauches qui se compléteront dans l'avenir.

Et notre initiateur reconnait : que Mgr Bourget paraissait bien être un *type* particulier qui, possédant de très belles qualités, n'était pourtant pas exempt de certaines dispositions capables de faire ombre sur le tableau de sa vie ; ce qui n'empêchait nullement ce vaillant et digne évêque de mériter l'admiration de tous ceux qui eurent le bonheur de le connaître.

Affirmant nettement que son intention n'était pas d'écrire pour le public, l'auteur du *Mémoire* dit qu'il ne veut qu'aider à faire l'histoire vraie de ce grand évêque, dont l'apostolat fera époque dans les annales de son pays. Il désire donc, en relatant divers faits particuliers de la vie intime de Mgr Bourget venus à sa connaissance, ne fournir que des matériaux bons à utiliser par des écrivains mieux doués pour raconter ses actions. Car, explique-t-il complaisamment, il n'est pas toujours avantageux, même pour les hommes en faveur desquels on écrit, de crier sur les toits tous les faits, tous les gestes dont quelques-uns sont parfois de nature à être mal interprétés ! Que l'on puisse trouver ici, comme dans un arsenal, des armes solides pour soutenir ; au besoin, pour défendre ceux dont on veut venger la mémoire ou pour désapprouver des méfaits inavouables, cela est plus convenable que d'aller témérairement exaspérer les passions en heurtant les partis-pris obstinés et les préjugés aveugles. Ainsi donc, que l'on puisse s'inspirer de ces pages et apprendre par elles tout ce que l'histoire ne dira pas ouvertement, c'est, dit-il, toute sa prétention ; qu'un petit cercle d'amis intimes puissent profiter de ces manuscrits, voilà tout son espoir et sa seule ambition.

D'ailleurs pour que le lecteur soit bien averti ; pour qu'il puisse aussi bien réserver son opinion que donner sa confiance, l'auteur du *Mémoires* lui dit, dès le début, ses attaches avec l'auguste vieillard dont il nous rappellera les actes et transmettra l'intime pensée :

« J'ai vécu sous son administration, nous confie-t-il sans détour ; il (Mgr Bourget) m'a donné le sacrement de confirmation, la tonsure, les ordres mineurs avec le sous-diaconat. Il m'avait fait conférer le diaconat et la prêtrise par Mgr Gaulin. C'est entre ses mains qu'après 25 années d'administrations

curiales, je remis la desserte de la seconde paroisse à la tête de laquelle il m'avait placé. J'ai demeuré avec lui pendant près de quatre ans à l'hospice temporaire de Saint-Joseph et à la résidence de Saint-Janvier au Sault-au-Recollet. Ainsi je l'ai connu assez intimement. J'aime à rappeler ces particularités, parce que celui qui, plus tard, consultera ces *Mémoires*, pourra s'assurer de la parfaite connaissance qu'en avait celui qui a rédigé ce petit travail. »

Mais vu le temps écoulé depuis lors, et l'apaisement que la disparition d'un grand nombre a ramené chez beaucoup d'hommes, devenus simples spectateurs des actes de leurs aînés, nous osons avoir le désir d'étendre le cercle des initiés qui écouteront avec la même déférence les voix graves et sincères d'outre tombe : elles viennent sur le tard les entretenir du passé qui engendra dans ses douleurs les joies comme les splendeurs de l'avenir, devenu déjà le présent d'un peuple heureux.

Quant au plan de cet ouvrage, il ne sera pas ce qu'on trouve d'ordinaire dans la biographie des hommes vénérables et des saints ; un exposé chronologique de faits et gestes, dont l'ordre et la suite, rigoureux dans le temps, engendrent la froideur avec la monotonie dans le drame de la vie qu'on veut illustrer, aussi la confusion dans les idées directrices qui firent le mérite du héros.

Nous aurons tendance à nous attacher plus aux œuvres de Mgr Bourget qu'aux dates où elles se produisirent ; nous montrerons autant que possible, sans discontinuité, la pensée génératrice, la naissance, les développements et la fin, de façon à faire, en quelque sorte, qu'à chaque tournant de notre étude, le lecteur ait acquis une connaissance complète de quelque fondation, de quelque réforme, peine ou contrariété de ce précurseur dans l'église de Montréal.

On retiendra, pour le constater à propos, que les caractéristiques de l'œuvre épiscopale de Mgr Bourget, comme de son caractère, sont : un grand amour de la vérité en toutes choses, un attachement tout filial envers le Siège apostolique, en toutes circonstanstances un zèle ardent pour le salut des âmes qu'elles qu'en fussent les attaches et la situation, le tout rehaussé par un amour sincère du prochain qui se traduisait,

en pratique, par une charité inlassablement héroïque, dont il faut chercher des modèles dans saint Vincent de Paul et saint François de Sales, qu'il semblait, du reste, vouloir faire revivre dans ses œuvres.

Nous ne nous rattacherons à l'ordre chronologique des faits qu'autant qu'il ne nuira pas au développement soutenu des pensées et des œuvres dont la réalisation tenace, ou l'épanouissement constant importent d'abord à l'édification du lecteur

VOIX CANADIENNES

Vers l'Abîme

CHAPITRE PREMIER

Origine d'Ignace Bourget. — Notre-Dame de Chartres. — Jeunesse de Mgr Bourget, et ses études au Séminaire de Québec. — Il est nommé professeur au Collège de Nicolet. — Élévation à l'épiscopal de MM. Norbert, Provencher et Lartigue. — Ignace Bourget devient secrétaire de Mgr Lartigue, son coadjuteur et son successeur sur le siège de Montréal. — Il réforme les études ecclésiastiques et introduit au Canada la liturgie romaine malgré l'opposition du Séminaire de Montréal et des Sulpiciens.

A la seconde moitié du XVIIe siècle, la *Ville de la Vierge* ou ville de Chartres, en Beauce, n'était plus, certes, l'antique *Autricum* chère aux druides farouches et mystérieux ; ni même ce sanctuaire commun à mille formes diverses, où la piété de nos aïeux lointains, remémorant des souvenirs plus lointains encore, autour de leur église d'un gothique charmant, s'évertuaient d'étendre de toutes manières et d'entretenir sans cesse, le culte de la mère de Dieu. Alors, mille madones, sous tous les traits qui pouvaient rendre la *Vierge Marie* aimable, dans toutes les situations qui devaient inspirer pour elle l'amour des fidèles et la piété des foules, attiraient les regards en tous lieux : Sous le porche des églises et des chapelles, à leurs frontons, partout sur les vitraux, dans la pierre ouvragée, sur les autels ; et, en ville, aux coins des rues, sur les portes et les façades de toutes les demeures, la madone aimée apparaissait rayonnante, bénissant la foule des pèlerins qui passaient.

Ils venaient, ces pèlerins, non pas uniquement de la plaine de Beauce, mais de toutes les parties de la France, même de l'Italie ; ils venaient dire à la *Vierge* qu'en ces lieux vénérèrent mêmes les Gentils, les espérances réalisées par la

Fin de l'aperçu

La suite du livre est en qualité visuelle diminuée. Le livre est toutefois complet.

Pour une version entièrement en haute définition, il est possible de se procurer à prix abordable une édition papier du livre en visitant le site suivant :

canadienfrancais.org

Veuillez consulter la dernière page de ce document pour des détails supplémentaires.

venue du Messie, et les espérances entrevues à la clarté de nouvelles promesses ; et, par la même occasion, chacun exposait à la bonne Mère ses besoins.

Cette ardente foi du moyen âge s'était déjà affaiblie ; elle était loin cependant d'avoir disparue, quand, vers 1665, Claude Bourget, de la paroisse de Saint-Sauveur à Blois, diocèse de Chartres, vint en pèlerinage comme tant d'autres en cette ville fameuse.

Claude se proposait alors de chercher au loin un meilleur sort. Il ne voulait pas cependant s'embarquer pour le Canada glacé sans consulter la *Vierge sous terre* qui faisait tant de prodiges et qui, dans les cœurs pieux, rendait toujours des oracles.

On rapporte que Claude Bourget pria longuement cette Vierge, avec une grande ferveur, pour qu'elle daignât bénir ses desseins, rendre les vents favorables et les cieux qui seront sa nouvelle patrie, cléments pour lui, pour sa postérité.

Afin que la Vierge gardât son souvenir, lui continuât sa protection, comme pour une prière obstinée, Claude grava son nom sur le parvis de marbre du sanctuaire qu'il n'espérait plus revoir jamais.

La Vierge, tutélaire pour ceux qui ne lui demandent que des biens de salut, entendit, sans doute, les vœux de Claude Bourget qui s'embarqua bientôt pour le Nouveau-Monde. Il y partagea le sort des Canadiens-Français. Il vit les fruits heureux de son travail et de sa foi ; mais les siens subirent dans la suite les douleurs de la patrie déchirée, démembrée, conquise ; ils durent passer sous d'autres lois, sans consentir, néanmoins et jamais, à sacrifier à d'autres dieux.

En effet, les descendants de Claude figurèrent parmi les 60.000 Canadiens-Français qui, en 1763, restèrent cramponnés au sol qu'ils avaient conquis et fécondé ; qu'ils jurèrent en leurs cœurs tenaces de reconquérir dans la paix par un attachement invincible à l'ancienne mère-patrie ; par leur fidélité à la langue des aïeux, à leurs traditions et à leur foi.

Et c'est ainsi que nous trouvons le 30 octobre 1799, Pierre Bourget, descendant de Claude, et Thérèse Paradis son épouse, dans leur ferme de la Pointe-Lévis, auprès d'un blanc ber-

ceau : il venait de leur naître, ce jour-là, un fils qu'ils portèrent joyeusement au pied de l'autel et nommèrent *Ignace* pour servir Dieu.

Nous ne nous attarderons pas à rééditer ici les mille riens, bien que touchants et charmants, qui font la prime enfance des humbles de la terre et des autres. La personnalité se trahit peu au milieu des soins que réclament la faiblesse et de l'insouciance des jeunes ans ; c'est plutôt la mère dévouée et pieuse, le père simplement croyant et fortement laborieux qu'il faudrait en ces jours obscurs mettre en un vif relief, et ce n'est point notre tâche, on le suppose bien.

De très bonne heure, cependant, le jeune Ignace fit la joie des siens par sa vive intelligence et son bon cœur ; il était pieux comme un ange, pénétré déjà de la salutaire pensée que le travail était une nécessité qui préserve, aussi bien qu'une peine, relevant à ses propres yeux celui qui l'accepte avec bonne grâce et humilité.

A cette époque, l'instruction était mise enfin en honneur et, dans Québec, de méritoires sacrifices la mettait à la portée d'un plus grand nombre.

Pierre Bourget estima que l'intelligence de son fils était un trésor qu'il avait charge de mettre en valeur ; autour de lui, ceux qui admiraient son enfant, encourageaient sa résolution.

Ainsi le jeune Ignace fut dirigé sur Québec où Pierre, son aîné, l'avait précédé. Il entra à son tour au petit séminaire où, plus que d'autres compagnons, pourtant heureux, il cueillit d'honorables lauriers. Il jouissait de l'estime de ses maîtres qui fondaient sur lui de grandes espérances. On aimait sa simplicité, son courage ; on vantait la sensibilité de son cœur, la délicatesse de son âme, son souci naissant pour le salut du prochain ; sa piété était aussi une vertu qu'on proposait en lui comme exemple à suivre par ceux qui ambitionnaient les bénédictions de Dieu.

Sa bonne mère le suivait de très près. Elle allait fréquemment à Québec sans apprêts, ni prétentions, contente qu'elle était de sa condition aisée. Elle tenait à stimuler encore l'ardeur de ses fils, Ignace et Etienne, après avoir, elle-même, traité au marché ses affaires ; et, disait le bon évêque plus

tard, les réprimandes de notre mère m'impressionnaient autrement que les observations de notre père plus débonnaire. Aussi bien donna-t-il un minimum de soucis à ses parents qu'il chérissait tendrement ; auprès desquels, à la Pointe-Lévis d'abord, puis à Chateauguay, où son frère Pierre fut curé, il passa ses vacances, ou ses loisirs.

Et pouvait-il en être autrement chez cet enfant de prédilection, qui, déjà pour le seul plaisir de ses camarades, sacrifiait brioches et bonbons que sa mère lui passait de temps à autre, et qui, n'ayant pas envie de mal faire, se chargeait charitablement des péchés du voisin pour le soulager de la peine encourue ! Que d'autres petits incidents semblables survenus dans sa prime jeunesse fixèrent sur lui des yeux attendris, lui gagnèrent des cœurs capables de dévouement.

M. l'abbé Baillargé, lorsque, autrement affligé que Bélisaire, mais pauvre comme lui, Mgr Bourget s'en allait quêter par tout le diocèse de Montréal à seule fin d'éteindre la dette de l'évêché qu'il avait pourtant quitté, a écrit un opuscule, *Çà et Là*, où par maints traits touchants, il s'efforçait de ramener les sympathies du peuple affairé sur le grand pauvre qui parcourait ses rues. Ignace Bourget était alors ce pauvre des pauvres du bon Dieu, chargé d'années, courbé sous le poids d'amères déceptions ; et il passait souriant encore par la grâce de la charité qui fut la flamme et la lumière de toute sa vie. Aussi les pleurs de pitié se cristallisaient dans sa sébile en grêle d'or...

Mais pourquoi anticiper sur les douleurs dès le printemps de cette vie admirable...

A dix-neuf ans, le jeune Bourget fait son choix d'état : il prend la part la plus belle en se vouant au service de Dieu dans le sanctuaire. Après quelques mois passés au Séminaire de Québec, il est envoyé en qualité de professeur régent au petit Séminaire de Nicolet.

Cet établissement arrêtera un instant notre attention, car nous sommes là en présence d'une œuvre bonne et d'un foyer de lumière qui se répandit sur tout le Canada.

Comme petit séminaire, l'histoire de cette maison d'éducation commencerait à l'année 1805, mais, comme école, ses annales doivent remonter à 1800 et même au-delà, s'il est vrai

que la pensée généreuse qui la fit naître est aussi un élément utile à son histoire.

Le fondateur de l'école, devenue Séminaire de Nicolet, est, en effet, l'abbé Louis-Marie Brassard, curé de cette localité et de la desserte de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, où il bâtit un presbytère et construisit une église ; c'est lui aussi, qui, quittant l'île Moras, éleva une église dans Nicolet même, en un site ravissant, encadré de bois de pins gigantesques et de chênes touffus. Après l'église paroissiale, le zélé curé, qui prisait à leur juste valeur les bienfaits de l'instruction, alors peu répandue et très onéreuse, projetait d'ouvrir une école primaire pour les enfants du pays. La mort le visita avant l'exécution de son noble dessein, non pas avant qu'il eut pris des mesures efficaces pour en assurer la réalisation.

Il avait choisi l'emplacement de l'école, acheté le terrain ; par testament, il dota aussi son œuvre à venir.

L'Hon. Pierre-Louis Deschenaux, juge de la Cour du Banc du Roi, cousin du fondateur et son exécuteur testamentaire, n'eut rien de plus à cœur que de se conformer aux dernières volontés du défunt. L'école fut ouverte dès le 10 mars 1801 avec M. Joseph Crevier, dit Bellerive, comme maître agréé par l'évêque de Québec, ainsi que le stipulaient les clauses et conditions du testament Brassard.

Le premier élève inscrit fut le petit Norbert Provencher, le futur apôtre du Nord-Ouest ; quand, en 1805, l'école de Nicolet fut érigée en petit séminaire, c'est encore le petit Provencher qui y pénétra le premier avec l'intention de se consacrer à Dieu.

Norbert Provencher deviendra l'ami d'Ignace Bourget, ainsi que de Louis-François Laflèche, apôtres du Nord-Ouest et futurs évêques comme lui. L.-F. Laflèche, ami fidèle et compagnon d'armes généreux de Bourget, passera à son tour sous les ombrages de Nicolet, et que d'autres hommes conus qu'il nous faudra citer tour à tour.

Il se trouva, cependant, que le testament fait par le curé Brassard en faveur d'une main-morte, représentée par l'évêque de Québec, qui n'était pas encore reconnue à cette fin, était illégal et que les biens du testateur, à la mort de l'exécuteur

testamentaire (1802), durent aller à l'ayant-droit naturel, le sieur Pierre Brassard, frère du défunt curé de Nicolet.

Mais P. Brassard, aimant plus la bonne œuvre entreprise par son frère que la possession des biens dont la loi lui faisait retour, donna purement et simplement les objets du testament annulé à Mgr Denaut, évêque de Québec, sans charges, ni conditions stipulées. C'est en reconnaissance de cet acte généreux que Mgr Denaut s'engagea, en janvier 1804, à donner dans l'école de Nicolet une pension gratuite aux enfants des filles du sieur P. Brassard, et aux enfants et petits-enfants de ses garçons.

Ces incidents permirent de convertir l'école primaire en école d'enseignement secondaire. Le cours latin débuta en 1803 avec 29 élèves inscrits, dont, et en tête : Joseph Norbert Provencher, futur évêque de Saint-Boniface et Thomas Cooke, futur évêque de Trois-Rivières.

Le nombre des élèves progressant, l'évêque convertit l'école en petit séminaire (1805), et en augmenta sensiblement le personnel enseignant.

La malechance, pour ne point dire l'imprévoyance, mit de nouveau et de même façon la fondation Brassard à deux doigts de sa perte.

Nous avons vu que le frère du fondateur, par un don généreux, sans charges ni conditions apparentes, laissa à Mgr Denaut les biens que, par testament nul, le curé Brassard avait affectés à l'instruction de l'enfance. La destination particulière et permanente de ces biens n'était pourtant point douteuse et l'évêque, bénéficiaire à charge pour lui de se conformer à des volontés connues, aurait dû prévoir les convenances de l'avenir et les assurer légalement.

Il y songea, sans doute ; mais la mort survint avant qu'il eut pris les dispositions qui s'imposaient en pareilles circonstances.

Or, il arriva ceci de particulièrement fâcheux : Antérieurement à la donation de Pierre Brassard, Mgr Denaut avait, par testament, institué sa légataire universelle, sa nièce : Mlle Marguerite Amable Denaut. Forcément, dans ce testament, qui n'avait pas subi de modifications, il n'était point

question du don Brassard et des charges morales, certaines, qui l'accompagnaient.

Et voilà le séminaire de Nicolet comme toutes ses dépendances échu sans contestation possible à l'héritière de Mgr Denaut. Etait-ce la fin de tout ? Dieu ne le voulut pas.

Il inspira au successeur de Mgr Denaut, à Mgr Joseph-Octave Plessis, la pensée de tout racheter à l'exécuteur testamentaire : terre, bâtiments et l'île qui en était la dépendance ; il prédisposa en même temps cet exécuteur de volontés, qui ne pouvaient être qu'honnêtes, de tout rétrocéder au nouvel évêque moyennant mille dollars.

Le Séminaire retrouvait en Mgr Plessis un protecteur avisé et puissant, fermement résolu à tout faire pour la prospérité de cette Maison, pour la mettre en état de former de dignes prêtres dont le pays avait un si pressant besoin. Il sut, à cette fin, choisir les hommes les mieux doués et trouver, pour les soutenir, les meilleurs moyens. Les bâtiments furent améliorés, agrandis ; Mgr Plessis, qui donnait les ordres avec les plans, payait aussi de ses deniers.

Dès 1810, dans le corps enseignant du Séminaire de Nicolet nous trouvons, Norbert Provencher, Gaulin, futur évêque de Kingston, et divers autres professeurs qui finirent archiprêtres, directeurs de Séminaire et vicaires-généraux.

En 1812, nouveaux agrandissements de Nicolet toujours aux frais de Mgr Plessis qui fondait sur cette Maison, chaque jour, de meilleures espérances ; mais, instruit par l'aventure Denaut, il voulait placer cet établissement prospère sous le régime de la Corporation dûment autorisée à recevoir et à posséder. Le personnel enseignant restait des mieux choisis et les disciples devenaient de plus en plus nombreux.

Nous voilà en 1818, année où Ignace Bourget se décide à pénétrer dans le sanctuaire, dont il deviendra l'oracle et la parure. La même année, les vaillants apôtres, N. Provencher et Dumoulin sortent de Nicolet pour prendre leur vol audacieux vers la Prairie mystérieuse de l'Ouest lointain, que la cupidité des trappeurs et des trafiquants de fourrures interdisaient aux prêtres comme aux colons ; ils partent, ces hommes de cœur, brûlant d'amour pour les âmes ; les vœux de l'évêque Plessis les accompagnent avec bonheur.

Mgr Plessis écrit, en effet, à cette occasion, au Supérieur du séminaire de Nicolet : « Voilà votre Séminaire, monsieur le « Supérieur, qui donne deux braves missionnaires à la « Rivière Rouge, à huit ou neuf cents lieues de Québec. Quand « il n'aurait rendu que ce seul service à la religion, ce serait « assez pour nous dédommager, vous et moi, de la sollicitude « qu'il nous donne depuis 12 ans. »

C'est donc dans un asile de science et de vertu que le jeune Ignace Bourget se rendit par ordre de son évêque ; asile placé à égale distance des Séminaires de Québec et de Montréal, pouvant rendre d'éminents services à l'éducation des populations rurales semées entre ces deux cités, déjà centre attrayant et foyer rayonnant des lettres françaises où accourait la jeunesse de Québec même et des provinces du Golfe, comme celle du Haut Canada qui voulait au milieu des Canadiens-Français s'initier à la langue française, aux usages d'une race douée d'une prodigieuse vitalité.

Cette affluence, aujourd'hui, n'étonnerait guère ; mais elle était providentielle à une époque où, faute de moyens de communications rapides, elle manifestait une ardeur qui touchait à l'engouement ; et c'était justice !

L'abbé Ignace Bourget se montra, d'ailleurs, digne du renom de la maison, à la hauteur des maîtres éprouvés parmi lesquels l'introduisait la confiance de son évêque. Il y vécut trois ans dans le commerce intime et réconfortant de MM. J. Raimbault, supérieur ; J.-O. Leprohon, directeur ; C. Aubry ; F.-H. Leduc ; T.-F. Destroismaisons ; Michel Quintal ; Thomas Caron ; John Holmès ; Joseph Asselin ; Joseph Sauvé ; F.-X. Drolet ; Louis-Moïse Brassard ; Félix Hébert et S.-H. Ricard. Il s'occupait de Syntaxe et d'Eléments, tout en se rendant encore diversement utile.

Cependant, en 1819, Mgr Plessis se rendit à Londres et à Rome pour travailler à la division de son immense diocèse, garder contre les prétentions du gouvernement local les droits menacés du Séminaire de Montréal et obtenir une charte pour celui de Nicolet.

Il tenait plus que jamais à créer une corporation (société) qui serait autorisée par le gouvernement à administrer les biens du Séminaire de Nicolet et à laquelle il lui serait loisible

de céder tous les droits qu'il avait acquis sur ces biens depuis 1806 : il avait hâte d'aboutir à cet arrangement pour soustraire le fruit de tant de soins et de sacrifices à des aventures dont celle de Mgr Denaut était un précédent fâcheux ; pour mettre aussi Nicolet à l'abri des conséquences fatales que pouvaient entraîner l'hostilité des pouvoirs civils déjà aux prises avec le Séminaire de Montréal.

Mgr Plessis s'y prit si habilement que, contre toute attente, le gouvernement lui-même proposa l'arrangement que le bon évêque appelait de tous ces vœux.

Ce fut le 10 décembre 1821 que le gouverneur Dalhousie donna des lettres patentes octroyant au Séminaire de Nicolet une existence légale, confiant son administration à une Corporation ecclésiastique composée de l'évêque de Québec, de son coadjuteur, du grand vicaire du district des Trois Rivières, du curé de Nicolet et du doyen des curés du même district, avec pouvoir d'acquérir des fonds suffisants pour constituer un revenu annuel de 2.500 louis, de recevoir les meubles et immeubles qui pourraient être légués par actes entre vifs ou par dispositions testamentaires, à cette Corporation.

Mgr. Plessis avait déjà, et par acte notarié, en date du 10 mai 1821, cédé à cette Corporation, son Séminaire, ses terres sises à Nicolet et quelques autres propriétés.

Cette année 1821 ne restera pas seulement mémorable dans les annales du bas Canada par le règlement de la situation du célèbre Séminaire de Nicolet, mais surtout par l'extension de la hiérarchie catholique, en face de l'hiérarchie anglicane, au Canada, du consentement inespéré de l'autorité britannique.

Le siège épiscopal de Québec doit à son premier titulaire, Mgr de Laval, un lustre immortel. Il eut des successeurs dignes de lui ; mais aucun d'eux jusqu'alors, ne fut riche de meilleures vertus, ni doué de plus de talents, d'un zèle mieux éclairé et d'un dévouement plus heureux que ne le fut le noble et généreux évêque Plessis. Ce pontife, à l'âme essentiellement apostolique, ne perdait pas un instant de vue que, si le divin Maître avait placé à la tête de son Eglise un chef unique, il avait associé à ce guide suprême les évêques, non pas pour de vains honneurs que dispense le monde frivole, mais

pour coopérer efficacement à l'œuvre du Rédempteur. Car, se disait-il avec la sainte terreur de n'en faire jamais assez, l'Ecriture me le notifie : « L'Esprit-Saint a placé des évêques pour conduire l'Eglise de Dieu », et chacun d'eux y est tenu dans la sphère où il exerce son apostolat.

Mais quelle sphère lui était échue ! Que n'avait-il à tenter pour se montrer pleinement fidèle à cette obligation sainte ! Sa juridiction embrassait entr'autres terres étendues, tout ce qui constitue actuellement la Confédération britannique de l'Amérique du Nord, et c'était un monde, dans sa majeure partie, encore inexploré.

Quand, près de trois quarts de siècle plus tard, le glorieux apôtre du Nord-Ouest canadien, le vénérable et premier archevêque de Saint-Boniface, Mgr Taché, dans la cathédrale même de Montréal, fera l'éloge funèbre des deux premiers évêques de cette cité en deuil, évêques choisis ou désignés par Mgr Plessis, il dira avec une filiale effusion :

« ... Dieu donna à l'Eglise du Canada un autre grand évêque, noble figure que l'Histoire proclame l'une des gloires les plus jeunes de notre race, un des bienfaiteurs les plus signalés de notre pays.

« ... Oh ! que j'aime à me rappeler cet illustre Prélat, placé sur ce Cap élevé, où est assise la ville de Champlain, et dans une attitude majestueuse contemplant le panorama unique qui de ce point se déroule aux regards de l'observateur enthousiasmé ! Oui, là aux pieds de la citadelle autrefois réputée imprenable, sur les bords du majestueux Saint-Laurent, qui va porter à l'Océan le tribut des eaux limpides de nos grands lacs, oui c'est là que j'aime à me représenter Mgr Plessis, méditant, dans sa vaste intelligence et dans son grand cœur les destinées des pays confiés à sa sollicitude pastorale. Il voyait ce fleuve immense couler vers ce que nous appelons les Provinces maritimes, il le voyait venir du pays que l'on appelle maintenant Ontario. Il voyait même au-delà des sources du fleuve géant, les interminables prairies du Territoire du Nord-Ouest, et par delà les chaînes colossales qui s'appellent les Monts Rocheux, il voyait encore toute la Colombie Britannique. C'est dans cette méditation que seul devant son Dieu, il lui disait : Voyez, Seigneur, je ne puis suffire à la tâche,

vous n'êtes pas assez connu, vous n'êtes pas assez aimé dans les limites de cette juridiction que votre Vicaire m'a donnée... »

Dès cette époque donc, Mgr Plessis étendait sa sollicitude pastorale sur les immenses régions du Nord et de l'Ouest, inexplorées, inaccessibles par les rigueurs du climat, sinon par la rapacité jalouse des hommes. Et cependant, dans sa pensée illuminée par la grâce, le grand évêque, conscient de besoins infinis et de détresses morales inénarrables, voyait surgir les diocèses, les provinces ecclésiastiques, qui se formèrent dans la suite si prodigieusement. « C'était autant de phares lumineux qui devaient faire briller l'Evangile de tout son éclat parmi les peuples du Canada ! Il voyait tous ces foyers ardents où la charité divine ferait naître des œuvres merveilleuses. »

Aujourd'hui, les provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal, d'Halifax, de Toronto, de Kingston, d'Ottawa, de Saint-Boniface, de Vancouver, d'Edmonton, de Régina ; les quarante diocèses et vicariats apostoliques qu'elles renferment prouvent surabondamment que Mgr Plessis connaissait bien le pays et pressentait les desseins de la Providence ; surtout il avait une claire conscience de ce que Dieu attendait de lui, lorsqu'il songeait à la création d'évêchés, tant dans les Provinces Maritimes, que dans le Haut Canada et les Territoires du Nord-Ouest canadien.

Mais si les intérêts éloignés n'échappaient pas à sa constante sollicitude, les besoins immédiats des fidèles, qui souffraient de privation sous ses yeux, le sollicitaient tout particulièrement. Ce bon Pasteur ne détachait pas les yeux de Montréal et des districts environnants qui se peuplaient, prospéraient, et dont l'organisation religieuse, comme ankylosée malgré tous ses efforts, restait obstinément stationnaire.

Et cependant Montréal, à cette époque déjà, était la première ville après Québec. Elle devait l'éclipser bientôt, devenir et demeurer la métropole industrielle, financière et commerciale de toute la Confédération, aussi sa métropole intellectuelle. Sa population était déjà nombreuse ; la natalité et l'immigration l'augmentait tous les jours. Aussi, s'élevant au-dessus de toutes les considérations ordinaires, généralement

mesquines, qu'inspirent les compétitions locales ou les intérêts de clochers, intérêts de la terre, ambitions de particuliers, ne cédant qu'aux inspirations supérieures de la Foi et ne consultant que les intérêts supérieurs et permanents de l'immense troupeau commis à sa garde, il voulait l'érection d'un évêché à Montréal ; il le voulait ardemment, fermement, depuis de longs jours. Mais il lui fallut attendre le bon plaisir des autorités civiles ; ajoutons avec un poignant regret qu'il lui fallut attendre la soumission des Prêtres associés de Saint-Sulpice qui régentaient dès son origine la cité de Montréal. Ces prêtres ne voulaient rien abdiquer de leur prétendu monopole, devenu débilitant à force d'insuffisance.

A vrai dire, les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal redoutaient pour eux, à l'égal d'une calamité intolérable, l'établissement à côté, nécessairement au-dessus d'eux, d'une autorité qui pût échapper à leur influence, apprécier peut-être au-dessous de leur valeur réelle les éminents services qu'ils rendaient, contrôler leur enseignement souvent discuté et méconnaître leurs intérêts considérables, source éprouvée de leur autorité ombrageuse, parfois tyrannique.

Ils combattaient donc les vues de Mgr Plessis, alors même qu'elles n'étaient encore que des aspirations aux prises avec l'intransigeance des hérétiques et des sectaires. Ils se répandirent en violentes récriminations et se retranchèrent dans une opiniâtre hostilité, lorsque, servi par d'extraordinaires services rendus au gouvernement durant l'agression américaine, l'évêque de Québec songea à demander au souverain et pouvait attendre de sa confiance acquise d'insignes faveurs pour son Eglise. Les Sulpiciens savaient que Mgr Plessis ne voulait de meilleures grâces que la possibilité de développer la hiérarchie romaine au Canada par la nomination d'évêques pour Montréal et les Missions de la Rivière-Rouge (Saint-Boniface).

Les opposants qui devaient à d'opportunes concessions un grand crédit, en profitèrent en haut lieu pour inspirer des craintes chimériques ou de vaines susceptibilités. Ils avaient vu spolier ou expulser les fils de Saint-François et ceux de Saint-Ignace ; et cependant leurs plus instantes préoccupations, à cette heure grave, ne semblaient être encore que de

jouir, libre de compétition ou de concurrence, de biens qui dépassaient leurs besoins, d'une charge qui excédait les ressources du bon vouloir même de leur trop petit nombre.

Quand donc, les Maîtres soupçonneux du Canada cessèrent de redouter la croix épiscopale, qui ne fait d'autre victime, au besoin, que celui qu'on y attache ou qui la porte ; quand le gouvernement fut amené habilement à combler les vœux les plus chers de Mgr Plessis, alors même ces « Messieurs » de Notre-Dame de Montréal ne s'inclinèrent pas. C'est avec une réelle terreur qu'ils virent l'évêque de Québec, résolu de recueillir les effets de la bienveillance du Trône, partir pour Londres avec l'intention d'y faire agréer ses projets, pour Rome afin de les y faire sanctionner. Ils combattirent ses projets ; ils voulaient les faire avorter. A cette fin, ils firent des démarches pressantes à Paris, ils en firent de plus instantes à Rome même. Mais, au milieu même de ces « Messieurs si agités », la Providence avait marqué l'homme qui devait annihiler leur sourde hostilité.

Pour son long voyage, il fallait à Mgr Plessis un compagnon, « Or, dit encore Mgr Taché dans son éloge funèbre des deux évêques Lartigue et Bourget déjà cité, il lui fallait un compagnon qui pût l'aider dans sa mission difficile et délicate ; un compagnon qui, à de fortes études légales et théologiques, joindrait la prudence, la discrétion, l'esprit ecclésiastique, la connaissance des hommes et du monde. Ces qualités diverses se trouvent rarement à un degré éminent dans un même homme. Mais Dieu, dont les desseins sont inconnus des hommes, les avait réunies dans un enfant de Montréal, plus tard avocat de la même ville et ensuite prêtre du vénérable séminaire de Saint-Sulpice. C'est donc dans l'humble cellule d'un Sulpicien que Mgr Plessis trouva messire Jean-Jacques Lartigue et qu'il se l'associa pour aller, par delà l'Océan, traiter les plus importants intérêts de l'Eglise du Canada.

« Le voyage réussit ; les hommes d'Etat d'Angleterre, en présence de Mgr Plessis et de monsieur Lartigue, comprirent que leur opposition ne pouvait que paraître puérile. Sans demander à leur souverain un assentiment final et entier, il laissèrent entrevoir que les difficultés finiraient par s'aplanir. L'évêque de Québec se rendit à Rome et obtint des bulles pour

celui auquel il voulait confier l'administraiton du district de Montréal. M. Lartigue, déjà si avantageusement connu, s'était révélé dans toute son excellence pendant les négociations poursuivies en Angleterre, et de compagnon de voyage il devint le compagnon en Episcopat de Mgr Plessis.

« Il fut sacré comme évêque de Telmesse le 21 janvier 1821. Voilà donc l'un des oliviers qui reposent ici... (1)

« Le nouvel évêque comprit qu'il lui fallait, à lui aussi, un compagnon doué de qualités spéciales avec lequel il pût cheminer en toute confiance et liberté, *au milieu des dangers et des difficultés qui se dressaient si formiadbles devant son administration.*

« Mgr Plessis, qui se connaissait en hommes, eut l'honneur et le mérite de ce second choix. Il indiqua à Mgr de Telmesse le jeune abbé Ignace Bourget, comme digne de toute sa confiance.

« Mgr de Telmesse agréa volontiers la suggestion, et M. Bourget devint le secrétaire, le compagnon, l'ami, puis plus tard, le coadjuteur et le successeur de son évêque. Telles sont, mes frères, les circonstances qui ont réuni ces deux arbres précieux, véritables oliviers qui ont fourni l'aliment à un grand nombre de ceux qui avaient faim et soif de la justice, le remède à tant d'affligés et la lumière à bien des cœurs qui sans eux seraient restés dans les ténèbres et l'obscurcissement.

« Ces dernières réflexions nous amènent à examiner quels ont été les résultats de la réunion de deux hommes devenus deux illustres prélats, devenus les deux premiers évêques de Montréal...

« ... Il me faut faire effort pour comprimer ce qui se passe dans mon cœur...

« A l'époque dont nous nous occupons, Montréal n'était encore qu'une ville comparativement de peu d'importance... Son district, qui s'appuyait au sud sur les Etats-Unis, s'étendait au nord jusqu'à la Baie d'Hudson, et courait de l'est à l'ouest depuis le district des Trois-Rivières jusqu'aux limites occidentales de notre province actuelle de Québec.

(1) Mgr Taché parlait en présence des cercueils des évêques Lartigue et Bourget réunis dans la cathédrale de Montréal..

« Ce pays riche, fertile, était habité par une population intelligente et active ; cependant il était loin d'avoir le développement qu'il a acquis depuis.

« Un champ immense s'offrait donc au zèle si intelligent de Mgr Lartigue, qui fut généreusement et constamment secondé par Mgr Bourget, jusqu'au moment où ce dernier remplaça son prédécesseur, dont il continua l'œuvre grandiose.

« Dans ce district de Montréal, il y avait bien des misères, mes frères, misères dans l'ordre intellectuel, misères dans l'ordre moral et temporel. Que je ne vous étonne pas, je vous en conjure, veuillez ne pas vous offenser si je prends la liberté de vous inviter à jeter un regard pénible sur une période de notre existence nationale pendant laquelle vivaient un grand nombre de ceux qui nous furent chers.

« L'homme qui fait son examen de conscience n'en est ni plus méchant ni plus méprisable ; l'homme qui reçoit les conseils que la bienveillance inspire, ne peut rien perdre par l'attention qu'il prête à ces avis. Ce qui est vrai pour l'individu est vrai pour la famille, et ce qui est vrai pour l'individu et pour la famille l'est aussi pour la société.

« La société a besoin d'examiner ce qu'elle est ; elle a même besoin qu'on lui dise ce qu'elle doit être... »

Le vénérable évêque de Québec ne se contentait donc pas de mettre ordre dans ses affaires temporelles, en tant qu'elles devaient aider au développement du bien spirituel de ses ouailles ; il s'était rendu compte des besoins de l'administration de son immense mission, et, convaincu que le temps était venu de la diviser, il exposa à la S. C. de la Propagande, les raisons de haute convenance qui lui faisaient souhaiter cette mesure devenue urgente ; il eut le sensible bonheur de faire partager son avis, d'obtenir une promotion épiscopale qui devait le rassurer en le soulageant.

Mgr Plessis désigna son compagnon de voyage, M. Lartigue, pour le nouveau diocèse de Montréal, et M. Provencher pour le vicariat apostolique de la Rivière-Rouge.

M. Provencher, qui se trouvait alors à la cure de Yamachiche, écrivait à Mgr Plessis, le 10 janvier 1821, une lettre admirable, que M. Lartigue n'eut certainement pas désavouée pour son compte ; elle nous apprend en quelles nobles disposi-

tions la grâce de Dieu trouva les collaborateurs que s'était donnés l'évêque de Québec.

Yamachiche, 16 janvier 1821.

MONSEIGNEUR, — La même personne qui m'annonce votre arrivée à Nicolet, m'a appris que le gouverneur avait reçu de la part du ministère la notification des promotions épiscopales ; je souhaite que cette partie du bulletin soit vraie, afin que la promotion de Mgr Lartigue soit plus authentique. Je voudrais beaucoup qu'il ne fût question que de lui ; mais j'y suis malheureusement compris ; jusque-là j'approuve de tout mon cœur votre ouvrage ; mais cette dernière partie, qui peut être bien vue du côté de la religion, se présente bien mal du côté du sujet élu : sans science, sans vertu, sans expérience, sans intelligence pour les affaires, que ferait-il, ce pauvre évêque de Juliopolis ? Naturellement timide, aimant la vie retirée et solitaire, il ferait peut-être un pauvre religieux occupé à se sanctifier lui-même, mais jamais un homme d'affaires, jamais surtout un évêque, qui n'a pour ainsi dire le temps de penser à lui qu'après avoir pensé aux autres. Vous lui avez montré une voie qui va le perdre et qui perdra tout. Il s'agit de fonder une église ; y avez-vous bien pensé? Pauvre église, que tu seras mal fondée ! En vérité je ne vois pas comment je pourrais accepter un fardeau si visiblement au-dessus de mes forces. Vous avez trop bonne opinion de moi, Monseigneur ; vous me croyez capable de tout ; vous croyez me connaître, et je croyais aussi que vous me connaissiez. Elevé par vous, pour ainsi dire, aurais-je jamais pu soupçonner que vous songiez à m'élever si haut ? En entrant dans le clergé, je me suis toujours proposé de me laisser conduire par mes supérieurs, sans hésiter ni murmurer ; je l'ai fait passablement, je crois. Me défiant de ma jeunesse, me confiant dans votre prudence, j'ai tout sacrifié pour exécuter, je ne dis pas vos ordres, car vous ne n'avez jamais rien commandé, mais votre volonté suffisamment marquée. Je ne me plains pas de vous ; vous m'avez toujours donné plus que je ne méritais. J'ai eu des cures de choix ; même dans la mission de la Rivière-Rouge, quoique moins avantageuse sous tous les points de vue, j'ai toujours connu votre bonne volonté sur moi. Vous m'avez fait grand vicaire, c'était déjà trop ; j'ai accepté cette place, parce que vous vouliez donner un peu de lustre à cette mission qui commençait. On a murmuré contre ma promotion : on n'avait pas tout à fait tort en cela. Que n'en êtes-vous resté là ? Pourquoi me mettre à la tête d'un clergé, quand j'ai peine à me soutenir dans mon état actuel ? Mon Dieu ! que ne suis-je encore dans le simple rang des vicaires ! on ne songerait pas à moi. Hélas ! faut-il qu'en avançant en âge plus qu'en vertu, je me voie forcé de regretter un état pour lequel j'ai eu de l'attrait dès mon enfance ? Ne croyez pas que ce soit la peur des misères et des

fatigues qui me fasse parler ainsi. Je ne me suis pas fait prêtre pour amasser de l'argent; j'irai, s'il le faut, consacrer ma jeunesse à la Rivière-Rouge, mais comme simple prêtre ; parlez, je vous obéirai. Mais pour l'épiscopat, c'est autre chose ; jamais je ne pourrai me persuader que je suis né pour être élevé à un si haut rang. Rome a parlé ; je suis plein de respect pour la Chaire de saint Pierre ; mais c'est sur votre parole ; le Saint-Père ne me connaît pas, et je suis persuadé qu'il ne m'eût jamais admis s'il m'eût connu.

Je m'ouvre à vous aujourd'hui, après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu ; il n'y a qu'à vous que je puisse le faire, et vous êtes contre moi ! Le projet de me faire évêque m'avait toujours paru si extraordinaire que je m'en suis peu mis en peine d'abord, pensant qu'il ne se réaliserait jamais ; mais il est temps de rompre le silence ; je n'ai encore rien accepté ; j'ai tout vu sans dire définitivement ce que je pensais, quoique je vous l'aie donné assez à entendre. Je m'arrête, car je suis fécond sur cette matière. On a des moments critiques dans la vie ; mais de la manière dont celui-ci finira dépend mon éternité.

Veuillez recevoir mes souhaits les plus sincères pour la conservation de votre santé. J'ai l'honneur d'être, etc.

Mgr Lartigue, dont les bulles étaient arrivées de Rome en même temps que celles de M. Provencher, fut sacré à Montréal, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, le 21 janvier 1821, par Mgr Plessis. Sa promotion fut d'abord tenue secrète, pour lui éviter les embarras de l'opposition contre laquelle, et pendant plus de 14 ans, il n'aura encore que trop à lutter. Quand la nomination fût annoncée officiellement, M. Provencher lui écrivait pour le féliciter, et pour le faire aussi le confident de ses propres anxiétés, disant :

Yamachiche, 16 janvier 1821.

MONSEIGNEUR, — Je suis content que tout ce qu'il y avait de mystérieux sur votre promotion, acceptation et consécration, soit enfin dévoilé.

. . . . . .

J'ai toujours grandement approuvé les vues de Mgr de Québec concernant V. G. ; c'est le meilleur coup qu'il ait fait dans son voyage d'Europe. Je n'approuve pas autant ce qu'il a fait pour moi ; il m'a bien fait connaître ses vues et ses raisons ; je ne les trouverais pas mauvaises si elles concernaient un autre. J'ai bien de la peine à me rendre. Je passe un bien triste hiver ; dans les plans de Monseigneur, c'est pourtant le dernier que je passerai en Canada.

Il faut que je fasse le mystérieux sur une chose que tout le monde sait et désapprouve généralement. Ce silence de ma part fait croire que je suis content et fier d'être évêque.

M'ouvrir à tout le monde et déclamer contre ce projet, serait créer des embarras à Monseigneur et peut-être devenir la cause que la chose manquerait contre les vues de Dieu, qui peut en tirer sa gloire ; de sorte que je me trouve pris et arrêté de tous côtés. Mon cœur me dit bien qu'il aimerait mieux rester ici, mais peut-être y a-t-il plus d'humain que de divin dans sa manière de raisonner. Ma conscience parle autrement.

La place offerte n'est pas brillante, mais elle est précieuse aux yeux de la religion, puisqu'il s'agit de fonder une église et une chrétienté. Ce beau, ce grand et noble but, que je me sens incapable d'atteindre, me jette dans la crainte et la désolation. Un autre mieux calculé que moi procurerait beaucoup plus de gloire à Dieu, par la conversion des infidèles qui peuplent ces vastes contrées, pendant qu'avec une lampe éteinte comme la mienne, ils resteront encore longtemps dans les ténèbres. Et ce qui m'effraie le plus c'est que je deviens chargé d'eux, et que Dieu me demandera compte de leurs âmes.

Priez donc le Père des lumières de m'éclairer dans un temps si critique. Je ne voudrais pourtant pas m'éloigner de la volonté de Dieu ; je voudrais la faire malgré mes répugnances, parents, amis, patrie, inclinations naturelles, etc., etc. Mais je vous avoue qu'il m'en coûte pour me décider. On me rendrait le plus grand service en me déchargeant de ce pesant fardeau. Aidez-moi de vos lumières et de vos prières.

« Je suis plus contre la personne que contre la chose. Je ne désapprouve pas absolument le plan, quoique un peu prématuré. Je crois bien qu'un évêque donnerait plus de poids à la religion dans cette nouvelle église ; mais Monseigneur devrait me connaître assez pour ne pas songer à moi ; enfin, je suis bien décidé, sans faire grand bruit, à me défendre tant que je pourrai, mais je n'aimerais pas que le monde connût mes sentiments sur cette matière. J'aime mieux que l'on me croie désireux de l'épiscopat, que de me rendre responsable du mal qui pourrait résulter d'une rupture ouverte. Voilà sincèrement ce que je pense ; dites-moi avec la même franchise ce que vous pensez vous-même. J'ai beaucoup de confiance dans vos conseils, vos lumières et votre esprit de Dieu. Si je ne puis communiquer ces choses à mes confrères et amis, permettez-moi de m'ouvrir à vous.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. N. PROVENCHER, *Ptre.*

Mais la réponse que lui fit Mgr Lartigue fut si encourageante et si remplie de considérations élevées, qu'elle fit taire ces répugnances, et mit fin à ces hésitations.

C'est le 19 mars, jour de la fête de saint Joseph et fête patronale de Mgr Plessis, que M. Provencher offrit à son évêque son acte de résignation en ces termes :

La lettre que j'ai reçue de Mgr de Telmesse, lui dit-il, m'a beaucoup consolé et rassuré ; elle m'a aidé à me rendre à vos vues. J'accepte en tremblant le fardeau qui m'est imposé pour la punition de mes péchés, et pour le salut des infidèles confiés à mes soins.

Dieu se sert souvent de ce qu'il y a de plus vil pour opérer de grandes choses ; c'est sous ce point de vue que je me considère. Soyez désormais sans inquiétude sur mon compte, j'attendrai les événements ; et pour preuve de ce que j'avance dans cette lettre, je me souscris (entre nous) du nom de mon titre épiscopal ; c'est le bouquet que je vous présente pour votre fête ; soyez sûr qu'il vient du cœur.

« Je suis avec le plus profond respect, etc.

J. N. Ev. de JULIOPOLIS.

Mgr Plessis n'avait jamais douté du succès de son entreprise ; il savait que Mgr Provencher, malgré toutes les objections apportées dans ses lettres, avait l'âme assez grande pour faire à l'église et à son pays le sacrifice qui lui était demandé. Quelques jours avant de recevoir cette dernière lettre, il avait dit à Mgr Provencher : « Nos affaires n'avancent guère ; mais « si la Providence vous veut à la Rivière-Rouge, elle trouvera « bien moyen de vous y rendre. »

Désormais il n'avait plus qu'à le remercier et à le féliciter pour cet acte de dévouement à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Mgr de Telmesse et Mgr de Saldes, coadjuteurs de Mgr Plessis, écrivirent en même temps à Mgr Provencher, pour lui exprimer la joie que leur causait l'acceptation de ses bulles.

Si étrange que cela puisse nous paraître aujourd'hui, on fut, d'abord, réduit à tenir secrète la nomination de Mgr Lartigue au nouveau siège de Montréal : il fallait lui épargner des embarras, des ennuis que l'opposition systématique de ces « Messieurs » ne manquerait pas de lui susciter, nonobstant la particularité apaisante qu'il se trouvait un des leurs et qu'il fut recommandable par ses talents et par ses vertus. Ces embarras, ces contrariétés ne lui furent, cependant, pas ménagés

durant les 20 années de son pontificat, rendu ainsi singulièrement laborieux. Mgr Bourget héritera de cette hostilité pour les subir à son tour et toute sa vie.

Il importe donc de souligner dès maintenant et de retenir que la source de toutes ces difficultés se trouvait parmi les Prêtres de Saint-Sulpice, inconsolables de la diminution d'autorité que leur valait l'instauration d'une autorité supérieure dans un domaine qui semblait être et devoir rester leur apanage exclusif.

L'un des premiers effets de l'hostilité de ces prêtres récalcitrants, directeurs de Séminaire et desservants de Notre-Dame, l'unique paroisse de Montréal fut de réduire Mgr Lartigue à quitter le dit Séminaire qui ne consentait pas d'héberger dignement son évêque ! Celui-ci se réfugia à quelques pas de là, à l'Hôtel-Dieu, qui se trouvait à l'encognure des rues Saint-Sulpice et Saint-Paul (1).

Mgr Lartigue, portant ombrage au Séminaire et à ses tenants, avait pris librement pour secrétaire l'abbé Michel Quintal qui était avec l'abbé Ignace Bourget, professeur à Nicolet.

Michel Quintal était jeune : cela se trouva être encore son moindre défaut ; il était, de plus, vif, emporté, nullement endurant, en un mot d'un commerce difficile. De son côté, Mgr Lartigue, à part la jeunesse, avait les mêmes défauts de

(1) Dans son mandement du 20 février 1821, préposant Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, au gouvernement spirituel du district de Montréal auxiliaire, suffragant et vicaire général de Québec, Mgr Plessis fait une allusion discrète à l'opiniâtre opposition qu'il éprouva disant : « ... Il aurait été plus flatteur pour nous de le consacrer sous un titre qui exprimât directement les rapports que vous aurez désormais avec lui. La chose n'a dépendu *ni de nous, ni du Saint-Siège*, qui a été aussi loin que les circonstances du moment le permettaient, en le préposant, par un Bref Apostolique du 1er février 1820 (dont notre mort n'interrompra pas l'effet), au gouvernement spirituel de la cité et du district de Montréal, en qualité de notre auxiliaire, Suffragant et Vicaire-Général. Nous nous conformons donc aux intentions du Souverain Pontife, en vous signifiant par le présent mandement, que vous devrez à l'avenir rendre à Monseigneur de Telmesse, dans toutes les églises du district de Montréal, *les mêmes honneurs* que vous nous rendriez à nous-même, si nous étions personnellement sur les lieux, et l'y considérer comme spécialement et généralement chargé des *fonctions épiscopales*, telles que la bénédiction des Saintes Huiles, la consécration des églises et des autels, l'ordination des Clercs, la Confirmation, les dispenses, la visite des paroisses, églises, chapelles, monastères et autres lieux de piété, etc., etc... »

caractère et comme il était harcelé et aigri, quelques autres par surcroît. C'était trop, évidemment, pour que l'intelligence fut de quelque durée entre le nouvel évêque et son secrétaire irascible et boudeur.

N'étant pas faits pour vivre ensemble, faute de support, d'une part, et de mansuétude, de l'autre, il y eut séparation inévitable après trois mois d'essai malheureux. Mgr Lartigue s'adressa à Mgr Plessis pour qu'il lui trouva un secrétaire de rechange plus accommodant.

C'est encore dans le personnel enseignant de Nicolet que l'évêque de Québec chercha l'homme de la situation. Ses yeux se portèrent tout naturellement sur le bon et pacifique abbé Bourget.

Mgr Lartigue, connaissant ses besoins d'après ses faiblesses, avait surtout sollicité de la bienveillance de son métropolitain un secrétaire doux et facile.

Le choix de Mgr Plessis reconnaissait donc à Ignace Bourget, ces précieuses qualités, ce qui était déjà flatteur ; mais ce qui l'était bien davantage, c'est que Mgr Plessis dit à cette occasion :

« Si Mgr Lartigue n'est pas content de son nouveau secrétaire, je ne pourrai, pour ma part, lui en donner un meilleur. »

L'abbé Ignace Bourget entra ainsi en fonction auprès de l'évêque de Telmesse.

Ce ne fut pas une sinécure exempte d'épreuves diverses ou d'incidents parfois pénibles.

En changeant de secrétaire, Mgr Lartigue n'avait nullement changé d'humeur. C'était toujours la même vivacité compliquée par la même brusquerie, atténuées cependant par une condescendance intermittente et par un grand fonds de bonté. Mais, plus l'évêque s'emballait, ordinairement d'ailleurs pour peu de chose, plus il était près de l'excuse détournée avant-courrière de la capitulation finale.

Il aurait fallu que les anciennes sœurs de l'Hôtel Dieu, souvent témoins de ces frottements intimes, et qui admiraient la dévorante activité du jeune secrétaire, son endurance filiale et sa constante bonne humeur, témoins aussi des marques de particulière estime que l'évêque lui prodiguait à l'occasion,

eussent pu faire des confidences ! Que de traits typiques et piquants, elles auraient révélé ou confirmé, tous à l'avantage de l'abbé Bourget ; traits édifiants en grand nombre, remarquablement faits pour relever ses gestes, ses paroles, parfois très ordinaires, jusqu'au sublime de l'héroïsme pratique.

Mgr Lartigue se rendait bien compte que, bon gré malgré lui, il aidait considérablement au perfectionnement spirituel de son aide admirable ; il se le reprochait parfois et faisait alors amende honorable, témoignant sans cesse au jeune abbé Bourget plus de confiance. Aussi bien, s'était-il rendu compte qu'il ne lasserait jamais l'imperturbable sérénité de son secrétaire, ni sa parfaite soumission.

Et c'est précisément ce qui faisait dire à l'une de ces vieilles sœurs de l'Hôtel Dieu, attentives et souriantes, que c'était parfaitement extraordinaire à leurs yeux et chose toujours imprévue pour elles : l'évêque risquait la partie, et le secrétaire la gagnait invariablement ; l'humble et doux serviteur était ainsi le maître séant pour le bien des âmes. L'évêque, qui ne s'en doutait guère, n'en prenait pas non plus ombrage.

Cela était si vrai, que, pénétré par la tendre piété de M. Bourget, gagné par ses aimables vertus, enthousiaste déjà de son savoir dire et savoir faire, il l'ordonna prêtre à l'Hôtel-Dieu même et le prit pour son propre confesseur. Il lui conserva cette charge et suivit sa direction jusqu'à son dernier soupir.

Au sujet de son ordination et de l'Hôtel-Dieu, Mgr Bourget disait plus tard avec une persistante tristesse : « J'ai constaté avec peine la nécessité où se trouvaient les bonnes religieuses d'abandonner leur premier couvent, et de détruire leur chapelle pour faire place à ces magasins qu'on y voit aujourd'hui. » — « J'aimais, répétait-il, cette pieuse et modeste église, qui, entre tant d'autres souvenirs, rappelait mon élévation au sacerdoce. Chaque fois que mes occupations me le permettaient, j'entrais pour y prier et me ressouvenir des grâces que j'y avais reçues. »

En toutes circonstances, il recommandait aux jeunes prêtres de garder soigneuesment les souvenirs de leur ordination.

Presque dès le début, Mgr Lartigue confia à son secrétaire

la direction de ses affaires temporelles. C'est grâce à cette circonstance que l'abbé Bourget se trouva, plusieurs années durant, l'économe de l'évêché. La Providence le voulait ainsi, pour que, mêlé nécessairement aux affaires, il put se familiariser avec elles et les gérer avec compétence. Il fut, de cette manière, à même de surveiller les diverses sources des revenus ecclésiastiques, d'en suivre de près l'administration ; il acquit à le faire un tact exquis, un coup d'œil juste, net et rapide, une véritable maîtrise dans le maniement des hommes et des choses, même financières. Il savait, avec la prudence voulue, aviser aux meilleurs moyens de faire fructifier les deniers dont il avait la gestion. Si bien, en effet, qu'en maintes occasions, des financiers, rompus aux affaires de leur métier s'étonnaient plus tard de le trouver à la hauteur de leurs propres combinaisons. Ignace Bourget, qui agissait vite et bien ; qui prévoyait tout, même les procès ruineux qu'il fallait éviter, se montrait, du reste, aussi économe par tempérament qu'il devait l'être par sa situation d'attente. Il était économe, il avait sa façon de l'être, façon aimable, distinguée, surtout honnête. Très peu exigeant pour lui-même, il donnait à autrui la mesure qui lui était dûe, toujours avec bonne grâce et souvent avec une certaine grandeur qui révélait déjà l'homme à hautes vues et à larges idées qu'il allait devenir.

Par son entendement en affaires, par son habile administration, il mit la mense épiscopale en une situation si prospère qu'elle fut bientôt, dans le monde fait pour en connaître, considérée comme l'une des meilleures institutions financières de la ville de Montréal (1).

Et ce bonheur, et cette honnête renommée fut acquise malgré une hospitalité toute patriarcale, très en honneur à l'évêché, et malgré les abondantes aumônes versées aux pauvres qui sont les salariés du bon Dieu.

Plus tard !... plus tard, hélas ! cette mense, enviable maintenant, connaîtra des tribulations, et le vaillant évêque des angoisses tragiques. La peste, l'incendie, les déplacements onéreux, les contestations ruineuses, les longues enquêtes, les délégations multipliées à subir, même quelques abus de con-

(1) Voir le *Mémoire* Poulin.

fiance indignement exploités et, aussi, soit dit en passant, une louable générosité mettront cette malheureuse mense en une situation telle, que, retiré et penché déjà sur la tombe, le grand, le charitable, le sublime Bourget se redressera et, le premier parmi les pauvres qu'il aura tant secouru, il ira mendier encore pour sauver l'honneur de ceux qui l'affligèrent, bien qu'ils ne cessassent de parler, et avec raison pour leur confusion, de l'honnêteté des cieux.

Mais encore une fois, n'anticipons pas sur les douleurs que l'amour du Maître dans le ciel et sur la terre réserve, pour leur plus grand bien, aux plus aimés de ses élus.

Or donc, arrivé à Montréal dans le courant de l'année 1821, l'abbé Bourget s'installa à l'Hôtel-Dieu, en compagnie de Mgr Lartigue qui avait fixé là sa résidence ; il y demeura avec lui jusqu'en 1835, année où il suivit son évêque, prenant possession de son palais, construit rue Saint-Denis.

Durant tout son séjour à l'Hôtel-Dieu, le pieux et zélé secrétaire se multipliait donc pour remplir, au mieux des convenances de son supérieur, les devoirs variés de sa charge.

Alors déjà, et chaque jour depuis, Mgr Lartigue avait à se garder et à lutter de toutes ses forces pour rendre acceptable sa position d'évêque et son autorité dans le district de Montréal.

Suffragant de l'évêque de Québec, il avait en face de lui des Pigeons, des Chazoillier, des Saint Germain, concurrents d'abord, puis opposants aigris et opiniâtres. Derrière ces défenseurs d'ambitions rentrées et d'intérêts mesquins en déroute, contre le représentant de l'autorité suprême qui avait charge de tous les intérêts, de toutes les âmes, même de celles que lesdits Pigeons, Saint Germain et autres ignoraient ou méconnaissaient, se tenaient, inlassés et vindicatifs certains Prêtres de Saint-Sulpice, songeant à tirer leurs monopoles du jeu en lardant l'évêque de traits qui paraissaient leur être étrangers.

Il nous coûtera de narrer ces infamies ; il nous en coûterait bien davantage de les taire, et nous ne serions pas de l'école de Mgr J. Fèvre, notre ami regretté, si nous mettions la vérité sous le boisseau sulpicien, à seule fin d'épargner des fantômes malfaisants dont les silhouettes vaporeuses ne

demanderaient qu'à se perdre dans l'équivoque et les fictions imaginées pour tenir lieu d'Histoire.

Ces opposants irréductibles étaient aussi puissants qu'acharnés, d'autant plus opiniâtres qu'on les applaudissait davantage dans certaines coulisses. Si nous mentionnons ici ces dispositions très regrettables, ces défaillances, c'est uniquement pour rappeler qu'en cette occurence le secrétaire de Mgr Lartigue eut maintes occasions de donner des preuves de sa mansuétude et la mesure de son habileté, comme d'expérimenter la duplicité en honneur, en des milieux où elle n'aurait dû trouver ni refuge, ni encouragement ; sa douleur apaisait ; sa prudence extrême désarmait ou abaissait des barrières faites d'animosité, ou encore, supprimait les obstacles : il devenait le trait d'union tolérable, il était aussi le tampon endolori qui amortissait les coups ; le seul canal encore possible des communications entre l'évêque et ses adversaires. Si les récalcitrants se virent finalement réduits à un si petit nombre, ce fut surtout le bénéfice de la grande sagesse de l'abbé Bourget.

La construction du nouvel évêché ne fut pas une négligeable occasion pour le secrétaire de se dépenser utilement chaque jour : il avait à recevoir les dons et les souscriptions destinés à mener à bonne fin les travaux qu'il avait charge aussi de surveiller. Il s'y appliquait certes avec une assiduité exemplaire qui ne se démentait jamais.

Toutefois, Mgr Lartigue avançait en âge et ses forces diminuaient ; ses travaux apostoliques, ses nombreux soucis, les énervantes contrariétés qu'il subissait ; tout lui faisait souhaiter une aide plus efficace. Il sollicita donc à Rome le secours d'un coadjuteur.

Après entente avec Mgr Plessis, évêque de Québec, l'année même où il allait s'installer dans sa nouvelle demeure épiscopale, c'est-à-dire en 1835, il obtint en qualité de coadjuteur la nomination de M. Tabeau.

« Pierre-Antoine Tabeau, dit l'abbé Poulin dans son mémoire, Grand Vicaire, et coadjuteur nommé de Montréal, naquit à Montréal en 1782, et fit ses études au séminaire de Québec. Ordonné prêtre au mois d'octobre 1805, il fut d'abord attaché à la cure de Québec, en qualité de vicaire, et resta pen-

dant deux années organiste de la cathédrale, où il forma l'abbé l'Ecuyer qui le remplaça. Après avoir desservi successivement Saint-Jean-Port-Joly, Sainte-Anne-des-Plaines et Boucherville, il fut envoyé par Mgr Plessis à la Rivière-Rouge dans le but d'y ouvrir une mission, qu'il quitta, du reste, dans la crainte d'être fait évêque dans ces régions. Député à Rome pour traiter d'importantes affaires, il remplit sa mission avec un succès marqué ; mais il refusa de devenir coadjuteur de Québec. Il ne s'attendait pas à le devenir de Montréal ; mais il ne put vaincre la constance de Jean-Jacques Lartigue. Des bulles le nommant évêque de Spiga et coadjuteur parvinrent à Québec, le 18 décembre 1834. Tout déconcerté, il annonça dès lors qu'il mourrait bientôt et il laissa, en effet, le monde le 18 mai 1835 à l'âge de 53 ans, sans avoir été consacré.

Après la mort de M. Tabeau, il fallut songer de nouveau à la coadjutorerie. Mgr. Lartigue jeta alors les yeux sur son secrétaire, et commença à travailler à sa désignation. Mais aussitôt, s'organisa dans tout le diocèse une vive opposition à la nomination de l'abbé Bourget. Les opposants toujours les mêmes et inlassablement aidés par les Sulpiciens, résolurent de faire agréer par Rome M. Jean-Baptiste Saint-Germain, opposant et curé de Saint-Laurent. Cet ecclésiastique avait exercé le ministère tout d'abord comme auxiliaire à la cure de Notre-Dame de Montréal. Il avait, de plus, combattu la nomination de Mgr Lartigue et entravé sa liberté.

Une requête fut, en conséquence, signée par un certain nombre de prêtres du clergé du nouveau diocèse de Montréal.

Au milieu de toute cette tempête soulevée à cause de lui, l'abbé Bourget resta calme et souffrit patiemment les mensonges, les calomnies que, du Séminaire, déjà on débitait sur son compte.

En réalité, outre son titre et la préséance qui en résulterait, l'abbé Ig. Bourget avait encore l'irréparable tort de n'être point de Saint-Sulpice, de n'en point solliciter les directions étroites, tendancieuses et, il faut bien le dire, sans réserves, suspectes au point de vue doctrinal. Joseph Vincent Quiblier supérieur du Séminaire était l'âme de cette opposition systématique et sournoise ; il donnait le ton, le mot d'or-

dre ; il montrait le but à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour y aboutir.

Cependant, l'abbé Bourget, s'il était apte aux combats, n'avait pas l'âme basse de l'intrigant, encore moins l'inquiétude qui déchaîne l'ambitieux. Il voyait l'autorité de trop près ; il trouvait ses responsabilités trop lourdes pour être porté à la convoiter.

Mais l'œil de la Providence fut, en cette occasion, l'admirable Norbert Provencher, l'apôtre du Nord-Ouest lui-même, qui osa pour le secrétaire de Mgr Lartigue, la noble ambition du haut sacerdoce, qui ne doit être, en pratique, qu'une vie de labeurs incessants et de continuelle immolation, ainsi qu'il la vivait lui-même dans les solitudes de la Prairie, parmi les sauvages.

Mgr N. Provencher, d'accord avec Mgr Plessis, avait concouru à la création du diocèse de Montréal ; il ne pouvait donc pas se désintéresser de son développement qu'il désirait normal, consolant, rapide.

Nommé, enfin, évêque titulaire de Montréal, le 13 mai 1836, Mgr Lartigue fut intronisé, le 8 septembre suivant par Mgr Provencher lui-même, qui lui donna aussitôt l'excellent conseil d'envoyer à Rome les noms de ses trois coadjuteurs possibles selon ses propres convenances. Pendant tout son séjour dans le bas Canada, l'évêque de la Rivière-Rouge ne perdit pas de vue cette importante affaire (1).

Peu après avoir installé Mgr Lartigue, il lui écrivait encore :

A présent que vous êtes sûr qu'à Rome et en Angleterre on approuve un évêque à Montréal, ne pourriez-vous pas envoyer immédiatement les noms de ceux que vous voulez présenter ? On semblait disposé à Rome, à nommer en même temps un évêque et un coadjuteur. Le pape m'en a parlé et encore plus la Propagande...

Il y a toujours des difficultés à nommer un successeur à un évêque qui meurt sans coadjuteur, Charlottentown en est une triste preuve.

Votre Grandeur le jugera comme elle le croira plus avantageux à la gloire de Dieu.

---

(1) Voir : *Vie de Mgr Provencher*, par l'abbé G. Dugas.

En réponse à cet avis amical, Mgr Lartigue fit connaître à Mgr Provencher les trois noms qu'il pensait envoyer à Rome, celui de l'abbé Ig. Bourget figurait en tête comme le plus digne. Mgr Provencher, qui l'avait déjà désigné à son collègue dans l'épiscopat comme *le plus méritant* sous tous les rapports, répond aussitôt à l'évêque de Montréal :

Je donne de bon cœur mon suffrage pour les noms que vous mettez sur votre liste. M. Bourget est sans doute le plus au fait des affaires du diocèse. Je crois que sa nomination rencontrera votre très grande approbation.

Je crains bien, cependant, qu'il n'y ait des intrigues. On ne veut point de M. Bourget, parce qu'on pense qu'il sera trop sévère.

Le secrétaire Maï m'a dit que le pape prend toujours celui qui est à la tête de la liste, à moins de fortes raisons.

D'autre part, peu avant de reprendre le chemin de ses missions, le 21 avril 1837, Mgr Provencher écrit encore à l'évêque de Québec :

MONSEIGNEUR,— J'ai fait partir une longue lettre pour Mgr Maï. Je lui parle d'une requête envoyée pour mettre de côté M. Bourget, pour la nomination duquel j'insiste, comme étant le plus propre à soutenir, à défendre et à suivre les affaires temporelles et spirituelles du diocèse. Je lui dis que l'intention des opposants est d'avoir un évêque qui leur laissera tout faire.

Je souhaite que cette lettre remplisse toutes vos vues sur les affaires du pays et sur celles de Rome. J'espère que Dieu prendra sa cause en mains, et qu'il ne permettra pas qu'au centre de la vérité, l'erreur et le mensonge se fassent écouter.

Je vous souhaite bonne santé. Que Dieu répande ses abondantes bénédictions sur vous, et sur le diocèse, et sur notre patrie ; qu'il daigne la soutenir au milieu des crises qui la tourmentent au spirituel et au temporel. Ces jours mauvais passeront, entrainant avec eux ceux qui en sont les excitateurs, sans épargner ceux qui en sont les spectateurs.

Ainsi à travers toutes les misères, il faut nous préparer à aller où il n'y en a pas ; et on n'y va que par beaucoup de tribulations. Dieu en a toujours de prêtes : sachons les prendre pour en avoir du mérite. Adieu donc, cher et aimable Seigneur ; je vous remercie de toutes vos politesses et services. Nous ne nous reverrons peut-être plus en ce monde. Il y a déjà longtemps que j'occupe la terre inutilement.

Voilà en quels termes dignes et avec quel esprit évangé-

lique de véritables serviteurs de Dieu posaient et défendaient la candidature de M. Bourget. Comme le digne évêque de la Rivière-Rouge en formait le vœu sincère, Dieu, qui connaît les siens, prit en main la cause de l'Eglise qui se trouva être aussi celle de son protégé.

Aussi la joie de Mgr Provencher fut grande quand il apprit la nomination de M. Bourget, en qualité de coadjuteur de Mgr Lartigue, avec le titre d'évêque de Telmesse et future succession de l'évêque de Montréal (10 mars 1837). Il l'exprime au nouvel élu en ces termes :

Vous voilà donc évêque et je m'en réjouis beaucoup. La Providence a tout conduit et a tout réussi. Qu'elle soit bénie pour cette marque de protection donnée à la bonne cause !

Votre consécration s'est faite avec pompe. Que Dieu vous aide à porter avec courage le pesant fardeau qu'il vous a imposé ! Vous ne manquerez probablement pas de croix. Tâchez de vous en réjouir ; c'est le chemin le plus sûr d'aller au Ciel. Plusieurs peut-être feront des efforts pour vous pousser par ce chemin, tâchez donc de les entraîner avec vous ; ils vous auront de l'obligation, comme vous leur en aurez vous-même.

C'est le 24 juillet 1837, que Mgr Bourget fut sacré à Montréal avec une grande solennité.

Préoccupé des besoins de son diocèse, Mgr Lartigue songea aussitôt à utiliser les talents éprouvés de son coadjuteur, en ouvrant à l'évêché même un grand séminaire, où le haut enseignement fut confié au nouvel évêque et à M. J. C. Prince, qui fut plus tard nommé évêque de Saint-Hyacinthe.

Bientôt, cependant, Mgr Lartigue, à bout de force, mais rassuré sur l'avenir de ses œuvres, mourut à l'Hôtel-Dieu ; ce fut le saint jour de Pâques 1840.

Mgr I. Bourget prit alors sa succession et son premier soin fut, tout grief cessant, de s'entendre avec les prêtres de Saint-Sulpice, pour leur faire ouvrir, dans leur collège, un grand Séminaire. Dès lors, les jeunes clercs, qui étudiaient à l'évêché, furent remis entre les mains de leurs nouveaux directeurs.

Il est bon de noter ici que le successeur de Mgr Lartigue avait négligé les contrariétés subies par son secrétaire et que, bien qu'il connût tous ceux qui l'avaient combattu sans rai-

son, au-delà même des conditions admises par la plus vulgaire honnêteté, il ne leur en fit non seulement point de reproches, mais parut même en avoir perdu jusques au souvenir.

Ce n'est pas à dire cependant que, satisfait et heureux de l'être, Mgr Bourget méconnaissait les dangers d'un certain enseignement, en faveur chez les Sulpiciens et qu'il savait défectueux aux mêmes titres que celui donné par eux alors dans les Séminaires de France : il y eut des explications catégoriques et des pourparlers assez longs à ce sujet. C'est que Mgr Lartigue savait bien ce qu'on pouvait craindre et souvent il avait mis son assistant en garde contre des erreurs redoutables. Ce n'est que toutes satisfactions obtenues que Mgr Bourget se déchargea de l'instruction et de la formation de son jeune clergé qu'il ne voulait ni gallican, ni libéral, ni janséniste, ni rigoriste sans mesure et plus.

Il ne laissait pas tout enseigner, ni tout faire évidemment et c'est surtout ce que les opposants au secrétaire redoutaient du successeur de Mgr Lartigue. A cet égard, qui faut-il louer ou plaindre ; les opposants dépités ou bien l'évêque vigilant ? Poser la question, c'est la résoudre.

Usant donc de son droit, qui était d'enseigner le peuple avec prudence et sûreté, Mgr Bourget commença par ordonner que la doctrine de saint Alphonse de Liguori serait adoptée dans son Séminaire. Il ne voulait pas, de suite, substituer d'autres auteurs à ceux qu'on y étudiait alors, tel que Pothier et après lui Bouvier ; mais il enjoignit aux directeurs de son Séimnaire de rectifier par leur enseignement propre, tout ce qu'il y avait de répréhensible dans ces auteurs, qu'ils devaient mettre en harmonie avec saint Liguori.

Certes, et il fallait bien s'y attendre de la part de ces Messieurs de Saint-Sulpice, il y eut des hésitations et des réticences ; mais, tant bien que mal, et assez généralement, l'évêque fut obéi sur ce point, à ses yeux, essentiel.

Généralement, souligne M. Poulin dans ses *Mémoires*, car quelques-uns de ces Messiurs, étaient trop fortement imbus des doctrines gallicanes, pour s'en départir aisément et tout d'un coup.

On avait vu Demers à l'œuvre jadis ; Quiblier ne lui fai-

sait point tort, et Granet se raidit fréquemment, tandis que Bilaudèle, son confrère, et même Villeneuve, donnaient plus de satisfaction.

Plus tard, quand les cœurs furent un peu apaisés et les esprits déjà assouplis, Bouvier disparut, à son tour, du programme. Ah! ils y tenaient, ces Messieurs de Saint-Sulpice, à leur Bouvier, qui était évêque du Mans ; ce qui était un titre, sans doute; mais qui fut leur élève, ce qui leur semblait un titre plus imposant encore. Il leur en coûtait de sacrifier Bouvier ; mais enfin, puisqu'il avait été condamné à Rome, il fallut bien s'exécuter avec lui. Cury et Perrone remplacèrent donc Bouvier au tableau. Cependant, ce dernier, à l'usage, parut encore compliqué et trop ardu ; il fut, lui-même, remplacé par Schouppe.

L'évêque triomphait ainsi dans l'enseignement ecclésiastique; mais, juste Dieu ! après combien de temps et au prix de quels efforts persévérants ; certainement, après des luttes ardentes et des résistances chez quelques-uns, opiniâtres résistances qu'on aurait préféré rencontrer sur tous autres terrains que sur celui de la formation si délicate du clergé paroissial.

Ce furent les premiers démêlés de l'évêque avec Saint-Sulpice. La persistance que Mgr Bourget y apporta ; sa volonté ferme, invincible de n'admettre dans son séminaire qu'un enseignement clair, méthodique et sain, était fort naturelle, obligatoire pour lui et, partant, parfaitement honorable, on le reconnaîtra.

La complication de ses affaires, les soins que réclamaient son troupeau et sa nouvelle église, sa dévotion envers le Saint-Siège, conduisirent fréquemment Mgr Bourget à Rome. Dans la ville Eternelle, il s'informait de tout, s'initiait à tout, se pénétrait, cœur et âme, de l'esprit romain, des traditions, des doctrines romaines.

Entre autres choses, la liturgie romaine avait toute son admiration. Il résolut, enfin, malgré la nouveauté de l'affaire et les résistances qu'il prévoyait de l'introduire dans son diocèse. Cela, non plus, ne se trouva pas du goût des Sulpiciens, qui n'étaient heureux que de ce qu'ils préféraient eux-mêmes.

Sans doute, l'Eglise du Canada était censée suivre le rite romain et, pratiquement, les cérémonies romaines.

En réalité, en mains endroits, le clergé canadien en prenait fort à son aise. Il se complaisait dans l'arbitraire, toujours commode, compatible avec une certaine ignorance compliquée d'incurie.

Ces messieurs de Saint-Sulpice, eux-mêmes, se laissaient aller à des fantaisies à leur usage qui défiguraient bel et bien les cérémonies en honneur dans Rome.

Naturellement, le clergé du diocèse de Montréal leur emboîtait le pas, et souvent surenchérissait.

Cependant, l'unité, en cette matière comme en matière de doctrine, s'imposait, et cette convenance n'échappait pas à la vigilance de l'évêque.

Comment, néanmoins, redresser ces errements, ramener à l'uniformité si désirable ?

Un seul moyen parut expédient à Mgr Bourget, c'était d'adopter les cérémonies romaines dans toute la pureté et dans toute l'intégrité qu'elles comportaient. Le vaillant pasteur s'imposa cette tâche dont il ne s'était pas dissimulé les difficultés. Du coup, il eut à compter non plus seulement avec la routine invétérée, avec l'ignorance des uns et les préjugés des autres, mais encore avec le parti-pris dominant dans les diocèses voisins, anciens et nouveaux; Québec qui se prévalait de son ancienneté, se signala par sa mauvaise humeur, par l'intransigeance de ses objections. On alla jusqu'aux attaques personnelles ; on accusa l'évêque de Montréal d'être un réformateur rétrograde, un courtisan de bas étage, un caudataire en quête de distinctions, un brouillon insupportable et un agité dangereux. Le séminaire de Québec, devenu alors et depuis peu, grâce à Mgr Bourget, l'Université Laval, chercha des appuis à Montréal pour combattre l'homme qui lui donna en quelque sorte le jour, et il s'adressa naturellement aux Sulpiciens fort aisés de l'aubaine ; il y eut entente, sinon alliance, pour sauvegarder les errements du passé.

Ces Messieurs de Saint-Sulpice se trouvaient ainsi dans les coulisses, obscures, parfois dans la lumière crue de la scène, donnant le ton de la chanson perfide et le mot d'ordre qui ralliait les combattants ameutés, faisant feu de toutes

leurs pièces rouillés, abrités derrière les barricades de la routine, du *statu quo* qui réclamaient tumultueusement les égards dûs à leur vieillesse humiliée.

Les Sulpiciens rendirent certainement l'introduction des cérémonies romaines aussi laborieuse que la réforme de l'enseignement ecclésiastique ; leur opiniâtreté ne connut pire exaspération qu'en l'affaire du démembrement de leur paroisse de Notre-Dame, qui occupa les dernières années de l'épiscopat de Mgr Bourget.

Il leur fallut encore céder devant la résolution tenace, indomptable, de l'évêque qui, cependant, et fort prudemment, avait fait adopter par les évêques canadiens réunis en concile provincial à Québec, le cérémonial romain de Baldeschi traduit par Favrel. Ce qui n'empêchait pas que chaque détail des cérémonies, qu'il s'agissait d'introduire, devenait l'occasion d'un combat acharné, comme le constatent les *Mémoires* de M. Poulin.

Par exemple, le banc d'œuvre, affirmation de la puissance des séculiers et l'expression la plus significative du gallicanisme régnant, dut renoncer à sa croix et à ses chandeliers, comme aussi à l'encens et à l'eau bénite que le prêtre était tenu d'y porter.

Je me rappelle à ce sujet, note M. Poulin, en passant, qu'un certain docteur Forbes de la paroisse de Sainte-Geneviève, île de Montréal, marguillier à son heure, craignant de voir, comme ailleurs, saccager son banc d'œuvre, prit le parti héroïque de faire clouer et river, croix et chandeliers sur ce banc d'œuvre qu'il ne voulait point voir privé de ces ornements symboliques !

Le curé, M. Lefebvre, qui avait le don de prendre toutes choses par leur meilleur côté, ne fut point ému, outre mesure, et pour si peu : avec bonne grâce et sérénité, il fit défaire le travail du forgeron et emporta christ et chandeliers qui suffirent jusque-là au bonheur du docteur Forbes, brave homme quand même, au service de l'humanité.

L'Evêque changea aussi le fameux bonnet carré, ayant forme de pain de sucre blanc, convenablement renversé ; on tenait à ce monument-là qui fit place cependant à la modeste barrette.

Les ornements romains, qui diffèrent légèrement des ornements français, belges et allemands, furent prescrits au clergé. L'évêque toléra néanmoins l'usage de ceux qu'on possédait déjà, mais il interdit d'en faire confectionner d'autres sur le même modèle : il fallait se pourvoir désormais d'ornements conformes à ceux dont on usait au foyer même de la chrétienté, avis était donné à bon entendeur que la bénédiction serait refusée à tout ce qui ne serait pas reconnu conforme.

Cela, non plus, ne se trouva point du goût compliqué des Sulpiciens. A une bénédiction près, ces Messieurs n'y regardaient pas et puis, pour tout arranger à leur seule contenance, ils faisaient venir, du dehors, leurs ornements fantaisistes, tout préparés et déjà bénis ; d'autres les imitèrent. Mgr Bourget mit fin à cette plaisanterie. D'ailleurs, nous nous plaisons à le reconnaître : ce n'était là que facéties de quelques pince-sans-rire qui furent promptement mis au pas ; mais c'en était pas moins un nouveau grief pour des cœurs aigris, instinctivement malveillants.

Voilà comment et pourquoi, chaque point des cérémonies à restaurer devenait la cause d'un conflit que l'auteur malicieux du Lutrin eût chanté avec complaisance.

La bataille la plus héroï-comique se livra à propos du petit collet romain qui devait remplacer la bavette, pardon ! le rabat français.

Pour cela même, Mgr Bourget obtint gain de cause et finalement il réussit toutes ces reformes de forme et de fonds qui rapprochèrent intimement son église lointaine, réellement fervente, du foyer romain, vivifiant et protecteur.

Ah ! sans doute, à tout propos, on surnommait le bon évêque *Le Sacristain ;* on le disait petit esprit et sot. Tant qu'on ne s'attaquait qu'à sa personne, le vaillant évêque, tout pétri de bonté, de cette humilité vraie qui le rend plus semblable au divin Maître, qu'il servait sans défaillance, n'y regardait pas de près ; il laissait dire : ne devait-on pas, selon les prévisions de Mgr Provencher, hâter ainsi ses pas sur le Chemin du Ciel ! Seulement, nous l'avons dit, il ne laissait pas tout faire. C'est sa constance, inlassable ; c'est l'unité et la force de son action qui resserrèrent jusqu'à l'intimité, les

liens qui unissaient déjà son troupeau à l'Eglise de Rome, la rendant chaque jour plus réfractaire au poison subtil qu'on distillait obstinément dans son sein. Comme sainte Thérèse, d'ailleurs, qui signalait l'importance des moindres choses dans un ensemble fort et harmonieux, Mgr Bourget estimait que la plus petite pierre avait sa raison d'être dans le monument vénérable de l'église du Christ, qu'on ne pourrait en rien dégrader, dont on ne saurait rien distraire sans porter une atteinte coupable à la sainteté même de cette œuvre des siècles, maintenue par la grâce permanente de Dieu, son fondateur.

Ce qui fit mieux ressortir que tout le reste, l'excellence de sa réforme, c'est que la plupart des diocèses s'y rallièrent tour à tour après quelques hésitations qui ne résistèrent pas à l'expérience.

CHAPITRE II

Les Sœurs de la Charité de la Providence. — L'œuvre de Mme Vve Gamelin. — Elle doit être le berceau d'une mission des Filles de Charité de France et, en attendant la venue des sœurs françaises qui ont été promises à Mgr Bourget, l'œuvre de la dame Gamelin est régulièrement constituée en Corporation et érigée économiquement en Association de Charité. — Travaux exécutés en vue de l'arrivée des Filles de Saint-Vincent-de-Paul. — Mauvaises nouvelles de France. — L'arrivée de la mission française est d'abord ajournée, puis contremandée. — Malgré ses sollicitations et les préparatifs faits, Mgr Bourget ne peut même pas obtenir des maîtresses pour la formation de Sœurs indigènes. — Embarras de l'évêque et sa résolution imprévue de fonder lui-même une communauté canadienne vouée à l'assistance des infirmes, des pauvres et des vieillards. — Mgr Bourget et les saintes reliques. — Fondation de la Communauté des Sœurs de la Providence. — Mme Gamelin en devient la Première Supérieure. — Pénibles débuts de la Communauté. — Mgr Bourget fonde les Communautés des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, et de Sainte-Anne. — Situation actuelle de ces fondations. — Il protège toutes les institutions adonnées à l'enseignement des jeunes filles.

Mgr Lartigue étant décédé le 19 avril 1840, Mgr Bourget fut solennellement intronisé le 23 du même mois. De suite s'affirme, en lui, le vif désir de venir en aide aux malheureux et de consoler les affligés.

Depuis 1828, Mme Vve Gamelin dirigeait un petit hospice installé au rez-de-chaussée de l'école paroissiale de la rue Saint-Laurent. Ce local étant devenu insuffisant pour abriter

.es vieilles infirmes, l'œuvre fut transférée rue Saint-Philippe, où la dame Gamelin loua deux maisons contiguës. Elle y installa plus confortablement ses protégées. Ces locaux devenant à leur tour trop étroits, M. O. Berthelet offrit aux pauvres de la charitable veuve un vaste immeuble, à l'angle des rues Saint-Hubert et Sainte-Catherine. La couleur de cette bâtisse la fit appeler la *Maison Jaune*. Les 24 vieilles femmes hospitalisées y furent conduites en compagnie de Mlle Durand, assistante de Mme Gamelin.

Mgr Lartigue se montra toujours bienveillant pour cette œuvre, et Mgr Bourget lui continua volontiers cette faveur. Nous le voyons, en effet, le 19 décembre 1840, charger M. Barth, curé de Sainte-Anne des Plaines, d'ériger à la Maison Jaune, berceau de l'Institut de la Providence, un chemin de croix à l'usage exclusif du personnel de l'hospice.

Le 3 mai 1841, Mgr de Montréal entreprend son premier voyage en Europe. Il s'arrête à Paris, dont les œuvres de bienfaisance ont un renom universel. Les Sœurs de Charité de la maison mère de la rue du Bac, l'invitent à leur parler de son diocèse, de ses œuvres. Le bon évêque se rend à ce pieux désir ; mais, en voyant si nombreuses autour de la chaire, ces anges de la paix et de la consolation, il ne put contenir une sainte envie et, plein du feu de la charité qui le consumera toute sa vie, il formule en termes émus le vœu d'avoir des Filles de Saint-Vincent-de-Paul dans Montréal. Plusieurs sœurs s'offrirent pour créer une mission auprès de lui et Mgr Bourget prit aussitôt des mesures pour qu'une petite colonie des Filles de la Charité de France fut dirigée sur sa ville épiscopale.

L'évêque rentrait dans son diocèse le 16 septembre de la même année et le 18 de ce mois l'œuvre de Mme Gamelin était érigée en Corporation sous la désignation de : *Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes*. La nouvelle association comptait 12 dames et demoiselles adonnées aux œuvres de bienfaisance.

Le 16 octobre, Mgr Bourget préside la première assemblée des associées. On avise alors aux voies et moyens de fonder immédiatement, dans Montréal, une maison des Filles de Saint-Vincent-de-Paul en faveur de l'œuvre même des

femmes âgées et infirmes : on envisage aussi l'opportunité d'acheter un terrain, afin d'y reconstruire un asile pour les Sœurs attendues de France. Une deuxième assemblée eut lieu le 27 octobre ; c'est encore l'évêque qui préside. Il y est décidé que le terrain visé sera acheté ; l'asile qui y sera élevé se nommera : *Asile de la Providence*. Le 6 novembre 1841, l'évêque érige canoniquement l'Association des Dames de la Charité en adressant à Mme Gamelin et à ses collaboratrices ce mandement :

... Si naguère l'asile appelé la Maison de la Providence, lorsqu'il n'était encore que l'œuvre d'une seule personne, attirait déjà notre attention et notre suffrage, combien plus aujourd'hui qu'il devient une œuvre commune et générale ne doit-il pas être pour nous l'objet de notre sollicitude paternelle et de toute notre affection. Aussi, mes très chères dames et sœurs en Jésus-Christ, c'est avec une consolation bien grande que nous vous adressons ici ce mandement qui doit affermir de plus en plus votre courage et lui donner en même temps cette sanction salutaire que votre piété vous fait sans doute désirer bien ardemment.

En conséquence, après avoir considéré devant Dieu le bien véritable que pourrait produire dans notre chère ville de Montréal et même, par la suite, dans tout notre diocèse, la permanence de l'œuvre chrétienne que notre fidèle sœur, Emélie Gamelin, a depuis longtemps commencée sous les yeux de notre illustre prédécesseur, par la présente nous venons la confirmer et la bénir, et voulons qu'elle soit institution diocésaine et régulière, aux fins d'y introduire plus tard le service admirable des Sœurs de la Charité, filles de l'immortel saint Vincent de Paul.

C'est dans cette pensée que nos regards se tournant d'abord vers les établissements de charité qui existent à Ville-Marie, nous y voyons avec consolation des hospices nombreux, ouverts pour les malades et les infirmes, pour la vieillesse et l'enfance délaissées ; mais nous sommes obligés de reconnaître que, par leur nombre ou leur objet, ils ne répondent pas encore à tous les genres de besoins, ni à toutes les classes de malheurs et d'infortunes. Nous songeons donc spécialement aujourd'hui à fonder parmi vous et par vous un établissement stable et pieux, qui soit un asile assuré pour toutes les personnes atteintes d'infirmité ou de souffrance, d'ignorance ou de pauvreté, et qui attendront de la religion leur soulagement et leur confort. C'est dans ce dessein, nos très chères filles, et en nous modelant sur des institutions semblables, formées dans la ville si hospitalière de Marseille, que, connaissant vos vues et votre empressement, manifstés dans deux réunions précédentes, nous avons résolu de vous constituer, ce

jour même en société charitable ; et nous donnons, conformément à vos désirs, pour base à votre institut, les articles suivants :

1° Une association dite « Asile des Dames de la Providence pour les femmes âgées et infirmes » est établie à Ville-Marie, sous les auspices de la religion catholique et au nom de la charité chrétienne.

2° Cette association est composée de dames et demoiselles de Montréal qui auront été agrégées à cette œuvre en vertu d'un bill sanctionné à cet effet dans la dernière session du parlement provincial, et aussi conformément au règlement de l'association.

3° Le but de l'association est de recevoir dans une maison spéciale, d'y entretenir, instruire et soigner toutes les personnes indigentes qui ne pourront être admises dans les autres établissements.

4° L'association est placée sous notre juridiction immédiate et sera régie par un règlement que nous lui donnerons ; un de nos vicaires généraux ou un des chanoines de notre cathédrale en prendra la direction et sera chargé de la présider en notre absence.

Il y aura des prêtres, en nombre graduellement nécessaire, qui seront à la nomination de M. le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, et qui serviront d'aumôniers à l'association, en même temps qu'ils prendront part à toutes les délibérations, avec le titre de sous-directeurs.

5° Un conseil d'administration, composé des dames et demoiselles sociétaires, élues à cet effet par l'assemblée générale de l'association, aura la gestion de tous les intérêts de l'œuvre et surveillera l'exécution des règles régissant l'établissement ; ce conseil, élu pour un an, aura pour membres une ou plusieurs trésorières et huit conseillères, ayant toutes voix délibérative, et la directrice, voix prépondérante.

Ces articles constitutifs, nos très chères filles, vous ayant été communiqués verbalement dans nos assemblées précédentes et ayant été par vous formellement acceptés, dès ce moment l'association des Dames de la Providence pour l'asile des femmes âgées et infirmes est par nous établie et constituée, et nous lui donnons pour premier titulaire *Notre-Dame de Pitié*, dont la fête tombe le vendredi de la semaine de la Passion, et pour second titulaire, *sainte Elisabeth*, veuve, dont la fête se célèbre le dix-neuf de novembre ; pour premier patron, *saint Vincent de Paul*, confesseur, dont la fête se trouve le dix-neuf juillet ; enfin, pour seconde patronne, *sainte Geneviève*, vierge, dont la fête est fixée au trois janvier.

Puissiez-vous, nos très chères filles, sous ces heureux auspices, faire réussir complètement votre nouveau et sublime ministère, en remplissant, avec gloire pour la religion, les conditions de piété qui distinguent une dame vraiment chrétienne et dévouée par principe de charité au soulagement de l'infortune. C'est dans

cette espérance que nous bénissons de grand cœur tous vos efforts pour le bien et que nous vous donnons, par les présentes, notre bénédiction pastorale.

Dès le 8 novembre, l'évêque annonce par lettre pastorale la bonne nouvelle à ces diocésains. Il y dit notamment :

Dès le début de notre épiscopat nous avons compris, qu'une de nos obligations très étroites était d'avoir soin des pauvres, des veuves, et des orphelins. Car c'est surtout aux évêques que sont adressées ces paroles de la sainte Ecriture : *Vous serez le protecteur de l'orphelin*, et ces autres : *A lui est confié le soin de tous les malheureux*... Mais les devoirs de notre charge nous imposent tant d'autres obligations qu'il devient impossible d'entrer dans tous les détails qu'exigerait le soin paternel de tous nos pauvres, la plus chère portion de notre troupeau, et l'objet le plus tendre de notre sollicitude, en sorte qu'il nous est indispensablement nécessaire de nous décharger sur d'autres de ce soin qui aurait pourtant un attrait si doux pour notre cœur... En cela, nous nous conformons à l'exemple des SS. Apôtres...

Toutefois nous comprenons que quelqu'empressés que soient les soins de vos pasteurs et des maisons religieuses de ce diocèse pour les membres souffrants de Jésus-Christ, il nous reste encore l'obligation d'exercer notre surveillance sur toutes les œuvres de charité. Car, si par notre négligence quelque pauvre souffre de la faim et de la nudité, nous en sommes le premier responsable devant Dieu...

Profondément pénétré de la grandeur de nos obligations en un point si important, nous avons dû nous en occuper, pendant notre voyage en Europe, uniquement entrepris pour nous mettre en état de remplir, autant que possible, tous les devoirs attachés à notre charge. Hélas! qu'elle est pesante cette charge, que nous portons pour l'amour de vous ! Afin de profiter de l'expérience des autres, et de suppléer en cela à ce qui nous manquait, nous avions visité soigneusement tous les établissements de charité, qu'il nous a été possible de voir, afin de nous rendre capable de diriger avec quelque succès les œuvres de miséricorde que nous nous croyons obligé de recommander à nos diocésains. Car, nous savions très bien que nous avions le bonheur de posséder dans notre diocèse, et en particulier en cette ville, un grand nombre d'âmes qui ont reçu en partage les dons parfaits de la charité ; et qu'il suffisait de les mettre en mouvement et de les bien diriger pour leur faire produire ces œuvres de miséricorde, qui déroulent de la compassion chrétienne. Nous avons surtout porté notre attention sur les divers établissements que dirigent en France les admirables filles de l'immortel saint Vincent de Paul, les Sœurs de la Charité. Oh ! nos très chers frères, qu'heureuses sont les

villes à qui le Seigneur, dans sa miséricorde, a fait un pareil présent ! Qu'heureux sont les pauvres qui ont des mères si compatissantes ! Qu'heureux sont les riches qui ont en elles des distributrices si industrieuses de leurs aumônes ! Qu'heureux sont les gouvernements qui ont à leur service, pour toutes les œuvres publiques de charité, de si sages administratrices !...

... Ce qu'il vous importe le plus, c'est d'avoir vous-mêmes quelques-unes de ces bonnes et tendres mères des pauvres. Or, c'est à quoi nous avons pensé. Nous avons fait des démarches et pris des mesures pour que cette ville pût ressentir les effets de leur charité le plus tôt possible...

La divine Providence avait elle-même préparé les voies à cette œuvre, en inspirant à quelques personnages élevés dans la société, la pensée de solliciter un acte de la législature pour incorporer l'établissement de la Providence, fondé en partie par une vertueuse veuve, qui employait tout son modique patrimoine à satisfaire l'attrait que le Seigneur lui avait donné pour soulager les femmes âgées et infirmes. Comme cette mesure n'avait nullement été concertée entre nous et ceux qui administraient le diocèse en notre absence, nous avons reconnu que le doigt de Dieu était là, et que le Saint-Esprit, qui en Europe nous avait donné la pensée de demander pour cette ville des Filles de la Charité, avait inspiré ici à ceux qu'il lui avait plu de choisir pour être les instruments de ses volontés, les moyens de les établir solidement...

... Déjà un terrain a été acquis pour le prix de douze cents livres du cours actuel, et la résolution est prise de jeter les fondements d'une maison assez spacieuse pour mettre ces filles de la charité, qui doivent en avoir l'administration, en état de remplir leur mission, dont l'objet sera non seulement d'avoir soin des femmes infirmes de l'Asile de la Providence, mais encore d'instruire les petites filles, de visiter les pauvres et les malades à domicile, d'aller porter des secours aux prisonniers, de préparer les mourants à la mort, enfin d'exercer toutes les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles, et cela au nom des riches qui ne peuvent par eux-mêmes entrer dans tous ces détails...

Vous comprenez, qu'en faisant cette entreprise, nous comptons sur votre coopération et sur les secours que vous ne manquerez pas de fournir pour assurer le succès de cette œuvre, qui doit tourner à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de cette ville. Vous connaissez que la modicité de nos revenus ne nous permet pas de faire pour cela de grands sacrifices, mais vous les ferez pour nous. A l'exemple de l'Apôtre, nous nous réjouissons de notre pauvreté, non seulement parce qu'elle nous rend plus semblable à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui étant *riche s'est fait pauvre pour nous* ; mais encore, parce que ce sera pour nous une occasion précieuse d'augmenter le trésor de vos bonnes œuvres, en favorisant celles que nous croyons devoir recommander à votre charité. Nous aurions pu, pendant que nous étions en Europe, pro-

fiter de la bienveillance de certaines personnes, qui offraient de nous procurer des secours abondants, parce qu'elles croyaient qu'étant évêque dans un pays de mission, nous devions être dans la nécessité où se trouvent tant d'autres évêques de notre continent, de recourir aux largesses de nos frères qui habitent l'ancien monde. Nous nous sommes bien gardé d'accepter leurs offres, et nous leur avons répondu qu'à la vérité l'évêché de Montréal, qui est depuis peu d'années érigé n'est pas encore richement doté, mais qu'étant à la tête d'un diocèse où règne l'opulence, nous laissons ces secours à d'autres qui en avaient plus besoin, que nous comptions sur nos diocésains pour en tirer tous les secours qui nous étaient nécessaires, afin de mettre à exécution les différents projets que nous avions formés pour leur plus grand bien. Nous pouvions et nous devions parler ainsi, parce que vos contributions pour payer les frais de notre voyage ayant évidemment montré qu'elles étaient vos dispositions à cet égard, vous auriez eu droit de vous plaindre de nous comme n'ayant pas convenablement répondu à ces témoignages de votre générosité, et ayant compromis votre honneur, puisque très certainement votre évêque n'a pas besoin de secours étrangers. Nous en avons toujours été si convaincu, ainsi que l'était notre illustre prédécesseur, que nous n'avons voulu faire aucune démarche auprès du gouvernement pour en obtenir des gratifications, comme tant d'autres évêques catholiques de l'empire. A l'exemple de ce prélat si désintéressé, nous ne voulons attendre de Sa Majesté que la protection due à tout sujet fidèle et loyal. Pour tout ce qui est de notre personne, nous ambitionnons de ressembler en quelque chose au grand Apôtre, qui protestait à la face de toute l'Eglise que personne ne lui ravirait la gloire d'être pauvre avec Jésus-Christ, lui qui avait rempli l'univers du bruit de sa prédication, et enrichi le monde entier des trésors de l'Evangile. Comme lui, nous sommes contents, pourvu que nous ayons la nourriture et l'habit ; ce que le Seigneur ne nous a jamais refusé, et ce qu'il voudra bien continuer de nous donner dans sa bonté.

La seule oblation, que nous ayons acceptée en Europe, a été sur-le-champ appliquée en France au bien des missions et pour la propagation de la foi dans la Corée et autres pays qui sont aujourd'hui arrosés par le sang des martyrs. Nous pouvons donc vous dire, comme saint Paul aux Philippiens, qu'aucune Eglise ne nous a fait part de ses richesses ; que vous êtes les seuls qui ayez pourvu à nos besoins. Nous pouvons donc aussi à l'exemple du saint apôtre, vous recommander de faire des collectes en faveur des saintes, c'est-à-dire, des pauvres, des veuves, des orphelins et de tous les membres de Jésus-Christ souffrant...

Nous vous annonçons donc que nous avons prié les douze dames qui forment la Corporation de la Providence pour *l'Asile des femmese âgées et infirmes*, avec celles qu'elles jugeront à propos de s'adjoindre, de faire circuler une souscription chez tous les

citoyens de cette ville. En les envoyant vers vous, nous empruntons les paroles de l'Apôtre pour dire à chacun de vous : *Aidez-les* ces dames toutes dévouées à une œuvre si belle, qui *travaillent avec nous* pour que la charité qui nous est tant recommandée dans *l'Evangile* soit pratiquée dans toute sa perfection ; *adjuva illas quæ mecum laboraverunt in Evangelio.* Nous espérons qu'elles *vous trouveront préparés lorsqu'elles iront* solliciter votre secours, et que *nous n'aurons pas à rougir* de les avoir envoyées en vain. *Aidez-les ;* car il y va de vos plus grands intérêts, du salut éternel de vos âmes, puisqu'il est certain que de l'accomplissement du grand précepte de la charité fraternelle dépend votre bonheur ou votre malheur éternel.

Qui n'admirera la bonté d'âme de cet apôtre de la charité et la généreuse abnégation de cet homme de bien, qui, accablé déjà de chagrins divers et victime d'inqualifiables agissements de la part d'hommes qui auraient dû partager ses soucis et le soulager dans ses labeurs, songe d'abord aux martyrs de la Corée pour leur abandonner ce qu'on lui destine, se fiant pour le surplus à l'appui de la Providence et en la générosité de ses diocésains ! Avec quelle joie, cependant, il apprend que les Dames de la Providence, entrant pleinement dans ses vues, se disposent à surmonter leur naturelle répugnance et iront de porte en porte, non-seulement quêter pour les pauvres, clients du bon Dieu, mais leur porter, elles-mêmes, les secours dont elles pourront disposer. Ces dames prennent cette généreuse résolution, en délibéré, le 20 décembre et le 21, déjà, le cœur débordant d'une sainte allégresse, l'évêque leur écrit :

Mesdames, — je fus hier merveilleusement consolé et édifié de la résolution que vous prîtes de vous dévouer tout entières au service des pauvres, en allant les visiter pour leur porter tous les secours dont ils ont besoin. Vous vous déterminâtes, avec un dévouement digne de vos bons cœurs, à une œuvre si pénible et si révoltante pour la nature ; et vous prouvâtes par là que Montréal a le bonheur de posséder de ces âmes généreuses et compatissantes, telles qu'étaient celles qui, en secondant les vues charitables de saint Vincent de Paul, l'homme aux grandes œuvres pour le secours de l'humanité souffrante, faisaient couler par toute la terre des fleuves de charité. En vous constituant, à l'exemple de ces héroïnes de la charité, les humbles servantes des pauvres, vous prouvez que vous possédez les trésors de la charité chrétienne et que vous avez découvert le secret de vous procurer

un vrai et solide bonheur, celui de rendre vos semblables heureux. En vous assujetissant à visiter les pauvres, je sens que vous allez dérober aux soins de vos ménages un temps bien précieux pour vous et vos familles. Je comprends que vous allez vous priver du plaisir que vous pourriez en beaucoup de rencontres vous accorder, de visiter plus assidûment les personnes qui vous sont unies par les liens du sang et de l'amitié. Mais la pensée que vous quittez la compagnie de vos proches pour vous procurer celle de Jésus-Christ, sera pour vous une bien grande récompense qui équivaudra sans doute à ce centuple promis par l'Évangile à ceux qui renoncent à tout pour suivre ce bon Maître. La joie intérieure, qui est la compagne fidèle de la charité, vous fera goûter cette douce onction qui fait bientôt oublier les plaisirs du monde. La foi vive, qui vous fait entreprendre une œuvre si belle, et qui vous enivre continuellement dans l'accomplissement des devoirs sacrés que vous vous imposez de si bon cœur, ne manquera pas de vous faire voir Jésus souffrant dans la personne de ses amis, de ses confidents, de ses frères, c'est-à-dire, dans la personne des pauvres.

Je vous offre aujourd'hui le règlement que je vous promis hier et que j'ai dressé sur celui que donna saint Vincent de Paul aux vertueuses dames qui voulurent s'associer aux travaux de sa charité, pour remplir une œuvre exactement semblable à celle dont vous voulez bien vous charger. Je ne pouvais suivre un plus beau modèle, ni puiser à une meilleure source. Si j'y ai fait quelques changements et additions, ce n'a été que pour me prêter aux besoins et aux circonstances où nous nous trouvons. Ainsi, mesdames, ce n'est pas de ma main que vous recevrez ce règlement, mais de celle de ce grand saint, évidemment suscité par la Providence pour présider, non seulement à toutes les œuvres de charité qui se firent de son temps, mais encore à toutes celles qui se feront dans la suite des siècles et dans touts les pays du monde.

En vous donnant ce règlement, je crois vous donner l'esprit et le cœur de ce saint admirable. Il vous sera facile d'y puiser ces lumières qui imprimèrent à toutes ses œuvres le caractère des œuvres divines, c'est-à-dire la discrétion et la prudence qui ne peuvent venir que d'en haut, et cette charité universelle qui le fit compatir à toutes les misères humaines.

Guidées par ce sage directeur et soutenues de sa puissante protection, vous pouvez espérer que le Seigneur présidera à la distribution de vos aumônes, qu'il bénira vos généreux efforts et multipliera les fonds que vous amassez pour ses membres souffrants. Croyez, mesdames, que vous avez pris le moyen le plus sûr et le plus efficace pour assurer le succès de l'établissement des Filles de la Charité en cette ville, en vous chargeant de faire leur œuvre d'avance... Vos soins empressés auprès des pauvres vont être des voix éloquentes pour annoncer leur venue en cette ville. Votre charité industrieuse va vous ouvrir tous les cœurs et toutes

les bourses, afin de vous mettre en état d'élever rapidement le magnifique monument que vous voulez consacrer à la gloire de notre religion et ériger à l'honneur de son auguste Mère, patronne de notre ville. En vous chargeant de cette belle mission, vous allez faire briller d'un nouvel éclat notre sainte religion, qui sait inspirer un pareil dévouement ; vous allez alléger de beaucoup le fardeau de vos pasteurs, qui trouveront en vous des dépositaires zélées et industrieuses de leurs aumônes ; vous allez facilliter aux riches l'accomplissement fidèle du grand précepte de l'aumône, qui oblige si strictement ceux à qui le Seigneur donne les biens de ce monde ; vous allez contribuer grandement à la gloire de notre ville, sur laquelle vous attirerez les plus abondantes bénédictions du ciel ; enfin, vous allez faire la joie et la consolation de votre évêque, qui trouvera dans les travaux de votre charité un motif bien puissant d'espérer son salut et celui de son troupeau.

C'est en bénissant votre glorieuse entreprise que je suis de tout cœur, etc., etc.

Le même jour, Mgr Bourget inaugure le *dépôt* des pauvres. Il décide que la distribution des secours aura lieu tous les lundis, ce qui n'irait pas sans quelque solennité : messe chantée par l'évêque où par son délégué à laquelle les pauvres assisteront, allocution de circonstance et répartition par les Dames de Charité des aumônes, en grande partie fournies par le Séminaire et par les quêtes hebdomadaires. C'est aussi le 21 décembre que l'évêque fonda l'association des *Dames de la Providence*, dont la mission consistait à aider dame Gamelin, dans la distribution des aumônes au Dépôt ou au domicile des malades.

Le 25 janvier 1843, par mandement daté de ce même jour, l'association des dames de Charité se trouve établie dans tout le diocèse de Montréal et déjà le 10 mai de cette année, au milieu d'une grande affluence de peuple, en présence de plusieurs évêques et d'un nombreux clergé, a lieu la bénédiction de la première pierre de l'*Asile de la Providence*.

C'est que le charitable évêque avait grande hâte de voir surgir de terre cet abri du malheur, ce foyer commun des affligés, cette source vive de la piété et de l'assistance chrétiennes, où son impatience apostolique voyait déjà évoluer et se prodiguer les anges de la bonté qu'il attendait toujours de France. Il voulait que le berceau d'une si belle œuvre, dont sa pensée inspirée voyait déjà l'extension et la grandeur, fut

digne de la divine Compassion du Maître, qui avait placé dans la pauvreté toutes ses complaisances, dans l'assistance qu'on lui prête le plus puissant moyen de salut. Il attendait donc, et il hâtait avec une sainte impatience, l'ouverture de l'*Asile*, se prodiguant de toutes façons pour avancer ce jour heureux : quêtes, ventes ou bazars de charité, conseils et avis pressants, rien n'était omis à cette fin et déjà, le 18 juin, quelques semaines après la pose de la première pierre, le P. John Timon, supérieur des Lazaristes au Missouri, dans les Etats-Unis, venu de la part de son supérieur général de Paris, qui est aussi le supérieur général des Filles de la Charité, vint visiter les lieux, il témoigne hautement sa satisfaction des travaux entrepris.

Tout allait ainsi pour le mieux et proche semblait donc le jour où le service des pauvres, à domicile, serait non-seulement admis par quelques âmes d'élite, mais assuré d'une façon permanente.

Cette pensée douce, cette attente fiévreuse remplissait l'âme de Mgr Bourget d'allégresse expansive. Enfin, il pourra laisser couler à pleins bords, dans le canal de la charité, les effets de sa bonté pour les déshérités de la fortune et de la nature, pour tant d'âmes délaissées, désemparées et que le vent du malheur emporte, au tourbillon de la détresse, de la vie dans l'incertitude de la mort, dont les cendres mêmes se confondent dans la poussière comme leur existence se perdit dans la douleur. Que de fois, abîmé par la contemplation de tant de maux, l'évêque s'attardait éploré au pied du Christ, qui, par toutes ses plaies semblait lui crier pitié, non pour lui ; mais pour ses pauvres, pour les abandonnés ! Alors, plus rien ne rebutait le saint homme ; il allait sollicitant, quêtant, mendiant et il encourageait toutes les manifestations de la commisération ; naturellement, il s'adressait à ses communautés pour le seconder dans ses projets philanthropiques.

Et c'est là même, que la résistance des Sulpiciens se fit encore douloureusement sentir à l'évêque qui aurait dû se borner à ce que le monopole érigé en système tolérait jusque dans les œuvres de bienfaisance !

Or, donc, pour que les malades de la ville fussent visités à domicile, tant pour leur bien moral, que pour leur sou-

lagement temporel, Mgr Bourget s'était instinctivement et d'abord tourné vers les Sœurs Grises, dont les Sulpiciens sont les véritables fondateurs. Elles ne pouvaient, décemment, accéder à son désir sans en référer au Séminaire. Leur réponse, dès lors, fut celle qui est familière à ces « Messieurs » eux-mêmes ; nous ne pouvons pas aller assister les malades en ville, parce que c'est contraire à nos USAGES.

On ne songeait pas en ce milieu qu'une habitude est moins immuable que le malheureux sort de l'humanité, qu'il faut pourtant adoucir.

Aussi, le bon évêque, laissé à ses moyens de fortune, s'attacha à l'œuvre de la Vve Gamelin, qu'il encouragea de plus en plus, développa, transforma et prépara enfin à devenir cadre et soutien de la mission des Filles de la Charité, appelée de France, comme le seul moyen pratique d'affranchir l'autorité épiscopale, dans Montréal, de l'omnipotence du Séminaire, jusque dans le domaine sacré de l'assistance temporelle des malades. La Providence par d'autres déceptions lui ménagera ses meilleures faveurs. Mais c'est montrer, par une raison de plus, et fort triste, combien légitime était la hâte de Mgr Bourget, de voir arriver les Filles de Saint-Vincent-de-Paul ; quel intérêt supérieur il avait de les installer de façon à ce que des dispositions heureuses facilitassent leur action bienfaisante, comme leur épanouissement à l'unisson des besoins à satisfaire.

Ces saints désirs inspirèrent au charitable évêque la résolution de prendre, lui-même, en quelque sorte, le bâton et la besace du pauvre pour aller de porte en porte, dans tout Montréal, solliciter des aumônes en faveur de l'*Asile de la Providence*.

Cette décision, il l'annonce aux fidèles par lettre pastorale du 11 novembre en laquelle il rappelle ce qu'il leur avait appris, son intention d'amener des Filles de Saint-Vincent-de-Paul à Montréal et disait ce qu'il avait obtenu et avait déjà réalisé à cette fin dans la *Ville de Marie*. Il loue les mérites de la charité dont il proclame la nécessité et montre ses résultats heureux. Il dit que, jusque-là, il avait dû s'en remettre aux dames de charité pour la collecte des dons qui furent généreux, et ajoute :

Maintenant, nous nous croyons capable d'entreprendre la visite de tous les catholiques qui composent cette paroisse ; et la présente est pour vous annoncer que nous sommes résolu de la commencer. Voici les principales raisons qui nous déterminent à vous aller voir dans le sein de vos familles. C'est 1° pour vous donner l'occasion de faire un nouvel acte de charité, en vous présentant une nouvelle souscription pour achever la maison de la Providence, qui est votre œuvre à tous. A l'exemple de l'Apôtre, nous vous exhortons à préparer d'avance l'aumône qu'il vous plaira de donner, vous souvenant de ce qui est écrit : *Si vous avez beaucoup, donnez beaucoup ; si vous avez peu, donnez peu, mais de bon cœur.* — 2° Le devoir d'un pasteur étant, avant tout, de connaître ses brebis et d'entrer, autant que possible, dans tous leurs besoins, nous entreprenons cette visite générale de cette ville, plein de confiance que le Seigneur voudra bien la faire servir au salut de chacune de nos brebis. Comme nous sommes redevable à tous, aux pauvres comme aux riches..., nous les visiterons tous indistinctement, en vous proposant l'exemple du souverain Pasteur dont il est écrit *qu'il ne fit jamais acception de personne.* Nous verrons les riches pour être auprès d'eux l'avocat des pauvres ; et nous verrons les pauvres pour les consoler par l'espoir que nous leur donnerons d'être soulagés par ceux que le Seigneur a chargés d'être leurs économes. — 3° Nous voulons, par cette visite, nous mettre plus en état de diriger toutes les bonnes œuvres de cette ville, par la connaissance que nous espérons acquérir de toutes les misères spirituelles et corporelles qui y règnent.

Nous comprenons que cette tâche est un peu pénible, et qu'elle nous coûtera beaucoup de temps. Mais nous savons aussi que tout ce que nous avons, et tout ce que nous sommes, vous appartient, de sorte que nous devons toujours être dans cette disposition où était saint Paul quand il disait aux fidèles de son temps : *Pour ce qui est de moi, je donnerai encore très volontiers tout ce que j'ai ; et je me donnerai encore moi-même pour le salut de vos âmes.* D'ailleurs le bonheur et l'avantage de pouvoir connaître toutes et chacune de nos brebis, et de les appeler par leurs noms, nous dédommageront amplement de nos peines et de nos fatigues.

Mgr de Montréal consacra ainsi de longs jours à visiter les fidèles ; il réunit 20.000 francs pour l'*Asile.* Plus tard, quand il lui faudra encourager les sœurs, vaincre en elles la répugnance naturelle qu'elles éprouveront à solliciter l'aumône, il leur dira : « Je me rappelle avec bonheur qu'à la première porte où je me présentai, je reçus un affront. Les bons messieurs qui m'accompagnaient, en étaient tout navrés; mais moi, j'étais content de cette bonne fortune. »

Cependant, le Père Timon, que nous avons vu venir, à

Montréal, visiter les lieux choisis et les travaux faits pour les sœurs de France, écrivit à l'évêque de Montréal, pour l'informer que la fondation de deux nouvelles maisons, à Rome et en Algérie, mettra la Congrégation des Filles de la Charité dans l'impossibilité de commencer, au moins pour le moment, un établisesment dans sa ville.

Mgr Bourget se trouve profondément affligé par ce contre-temps. Il écrit, insiste ; pour le moins, qu'on lui délègue donc deux membres de la Congrégation afin de former des novices canadiennes, à Montréal, et d'initier des âmes bien disposées aux œuvres de bienfaisance qui leur sont familières. La réponse qui lui arrive ne le rassure pas. Il est perplexe, parce qu'il ignore que des voix inamicales se sont élevées à Paris et ont fait comprendre, rue du Bac, qu'à Montréal il y avait, vraiment, peu de besoins qui ne trouvassent à se satisfaire ; qu'en ce lieu, où la charité était déjà fort active, il y aurait peu à faire et de médiocres consolations ! Il y eut, de plus, la crainte de froisser certaines susceptibilités, très puissantes alors, rue de Grenelle et place Saint-Sulpice.

Le digne évêque se réfugia alors au pied du Christ en croix, pour lui confier ses vœux et ses alarmes ; il suppliait Dieu de le conseiller, de lui venir en aide en cet abandon.

Et le divin Maître qui sonde les cœurs, dirige les âmes par les voies mystérieuses qui leur conviennent le mieux et ne demande aux bonnes volontés que l'effort dont elles sont réellement capables, sembla lui dire :

— On te refuse les cœurs et les bras promis ; vraiment en manquait-il auprès de toi ? Imite donc les saints dans toutes leurs œuvres ; crée toi-même les organes de la charité qui te font défaut et que d'autres, avant toi, ont bien su faire à leur usage.

Et Mgr Bourget prit soudain cette déconcertante résolution de fonder lui-même une communauté diocésaine qui réaliserait, provisoirement, ses intentions dans le présent, mais que, dans l'avenir, il confierait aux Filles de Charité, si toutefois elles consentaient un jour à s'en charger !

Il fit donc appel aux bonnes volontés qui se sentaient un attrait pour une vie commune et dont l'idéal serait l'assis-

tance des pauvres et des malades, aussi les œuvres capables de mener à la perfection chrétienne.

Cinq postulantes se présentent d'abord. Sous la direction d'un prêtre français Oblat de Marie Immaculée, le R. P. Guignes qui devint évêque dans la suite, elles font une neuvaine préparatoire à la prise d'habit. Mlle Durand, la compagne dévouée de Mme Gamelin se joint à elles, et une septième aspirante arrive au cours de la retraite. Ce furent les Mères fondatrices des Sœurs de la Providence. Elle prirent l'habit le 25 mars 1843 sous la présidence de Mgr Bourget qui leur adressa ces paroles encourageantes :

Comme l'archange Gabriel annonça à Marie le mystère de l'Incarnation, de même je vous annonce de la part de l'Eglise, que vous êtes chargées d'avoir soin des pauvres, d'être leurs mères. Comme aussi l'ange dit à Marie de ne point craindre, ainsi je vous dis : Ne craignez pas, petit troupeau, la grâce ne vous manquera pas. Vous aurez des croix, vous pouvez vous y attendre.

Vous n'avez pas de maîtresse des novices, mais je vous remets aux soins de la sainte Vierge. Elle voudra bien, je l'espère, vous servir de maîtresse. Dans vos peines, vos chagrins, vos inquiétudes, allez à cette bonne Mère ; je ne crains pas de vous laisser seules avec cette auguste maîtresse.

Le 26 mars l'évêque revient à la *maison jaune* donner aux novices leur règlement de la journée. Le 1er mai suivant, les dames de la charité ayant demandé à Mgr Bourget la permission d'avoir les exercices du mois de Marie dans la chapelle de la Providence, Sa Grandeur en fait l'ouverture avec solennité. Le matin de ce jour, Mgr Bourget se rend à la chapelle de la *maison jaune*, accompagné du G. V. Hudon, du chanoine Prince et de plusieurs autres membres du clergé. Après le chant du *Veni Creator*, l'évêque adresse à l'assemblée une touchante exhortation ; faisant part de la joie qu'il ressent en venant inaugurer dans cette humble chapelle les exercices du mois de Marie. « Il n'y a pas encore un an, dit-il, on ne voyait qu'un jardin en cet endroit, où s'élève aujourd'hui une maison qui sera la Providence des pauvres. »

Puis, il énumère les bienfaits de cette Providence envers le nouvel asile. Faisant allusion à la fête de saint Philippe et de saint Jacques, qui se célèbre en ce jour, il ajoute : « Je

regarde cette coïncidence comme très heureuse, car, de même que saint Philippe vit Notre-Seigneur multiplier miséricordieusement cinq pains d'orge et deux poissons pour nourrir cinq mille personnes qui le suivaient dans le désert, ainsi l'on verra, dans cet asile, des aumônes de tous genres se multiplier suivant les besoins, pour soulager toutes les indigences. »

Et parlant de saint Jacques, il continue : « Tous les jours, cet apôtre demeurait absorbé dans la prière pendant de longues heures. Ainsi en sera-t-il d'un grand nombre d'âmes pieuses qui seront admises dans cette maison de la Providence. A l'exemple de saint Jacques, elles feront monter sans cesse vers le ciel, l'encens de leurs ardentes supplications. »

La voix de l'évêque égala ainsi celle des prophètes qui disaient au peuple d'Israël les œuvres et la gloire de Dieu dans l'avenir.

Entourant la communauté naissante de sa plus tendre sollicitude, Mgr Bourget adresse aux sept novices, une lettre pastorale datée du 6 mai 1843, par laquelle il leur confère diverses faveurs spirituelles et leur dit incidemment :

« Pendant que nous étions en Europe, nous visitâmes, le 12 juin 1841, la célèbre église Notre-Dame de Chartres, qui est un des célèbres pèlerinages de France....

« Dans ce superbe sanctuaire, se conserve, avec un soin religieux, la tunique ou voile que portait la sainte Vierge, lorsque, dans l'étable de Bethléem, elle mit au monde son Dieu et son Sauveur. Après avoir rendu à ces objets de piété le culte que nous leur devions, nous visitâmes les archives de cette antique église ; et quelle ne fut pas notre surprise, lorsque l'on nous montra deux colliers de porcelaine, offerts à Notre-Dame de Chartres par les sauvages de ce pays, nouvellement convertis à la foi. Sur l'un de ces colliers, on lit ces paroles : *Virgini parituræ*, et sur l'autre, celles-ci : *Ecce ancilla Domini*. L'on nous fit voir aussi les pièces authentiques, qui constataient que ces premiers chrétiens s'étaient consacrés à la bienheureuse vierge honorée dans le temple. Nous voulûmes renouveler cette alliance, et nous consacrâmes à la sainte Vierge notre diocèse, priant de tout notre cœur cette bonne Mère de vouloir bien l'engendrer à Jésus-

Christ... Nous demandâmes une copie des pièces vénérables qui attestent la piété et la confiance des habitants de nos anciennes forêts pour l'auguste Mère de Dieu. Nous vous les adressons afin de vous donner l'occasion de vous édifier par le récit si simple et si touchant de ce que firent ces fervents néophytes pour honorer la très sainte Vierge. Vous y verrez que les chanoines de Chartres envoyèrent à ces nouveaux serviteurs de Marie une relique bien précieuse : savoir, une parcelle de ce voile sacré qui couvrait le corps de leur souveraine dame et maîtresse...

« En signe de l'alliance que nous avons renouvelée avec cette antique église de Chartres, nous avons eu le bonheur d'obtenir une semblable relique, dont nous allons enrichir notre cathédrale...

«Mais auparavant, nous voulons que..., vous ayez en votre possession pendant toute une journée ce précieux reliquaire, qui contient un petit morceau de la sainte tunique de la glorieuse Vierge dont la puissance détruit les erreurs qui règnent dans le monde ; une parcelle du chef de sainte Anne, mère de cette incomparable Vierge ; et les reliques de deux saints honorés à Chartres : savoir, une particule des ossements de saint Cheron et une parcelle des vêtements de saint Pion.

« Nous permettons que ce reliquaire soit exposé toute une journée à l'un des autels de votre église, ou dans un des oratoires de votre communauté, et que le soir on chante un salut en l'honneur des saintes reliques de la bienheureuse Vierge...

C'est la première solennelle entre cent autres touchantes manifestations du culte qu'avait Mgr Bourget pour les saintes reliques. Cette piété profonde trahissait chez lui la plus grande confiance dans l'invocation des saints. Il voyait en l'amour pour les saints, une source de vertus et de généreuse émulation. Il cherchait à le communiquer, à le répandre ; il voulait, notamment, que chaque sanctuaire eut quelques restes de saint, qu'on y serait allé invoquer comme un aide, un conseiller, un protecteur ; et c'est à Rome qu'il espérait s'en procurer.

Pour obtenir des reliques vénérées, on le voyait à chaque

voyage, dans la Ville Eternelle, errer de sanctuaire en sanctuaire, s'informant, se documentant, et puis il allait là, où on pouvait les combler, exposer ses désirs pieux.

Comme le digne évêque avait voué à la Compagnie de Jésus une grande vénération et qu'il ne ménagea ni ses soins, ni ses peines, ainsi que nous le verrons, afin de ramener les Fils de Saint-Ignace au Canada, d'où ils avaient disparu depuis un demi-siècle, il obtint du Père Général de cette Compagnie un fragment considérable, le plus important dont on eut alors connaissance de la vraie Croix de Notre Seigneur. Il en fut tout heureux pour ses églises dépourvues, entre lesquelles il distribua son inestimable trésor : En sa bonté, égale pour tous, il voulut que chaque église en eut sa parcelle, et la Communauté naissante de la Providence ne fut pas exclue de cette généreuse répartition.

Plus tard, il put se procurer les corps de sainte Janvière et de saint Zotique. Il pensa faire lui-même la translation de ce précieux trésor ; les accueillir dans sa ville épiscopale avec une si grande pompe, de tels honneurs et tant de marques de piété sincère et communicative que tout le peuple ressentirait sa propre allégresse et prendrait part au culte qu'il pratiquait lui-même envers les serviteurs héroïques de Dieu. Ce n'était pas un défi aux hérétiques et dissidents, nombreux dans Montréal qu'il voulut porter ; mais c'était une affirmation solennelle de la Foi chrétienne en ce qu'elle avait de contraire à leurs errements ; c'était une invite au retour à de meilleurs sentiments pour les uns ; et pour les autres un encouragement d'affirmer leur foi sans crainte, qu'il visait et qu'il rêvait.

Cette manifestation grandiose envers les restes de Saints serait, en effet, d'un grand exemple et instaurerait, en quelque sorte, le culte des Saints au Canada. Il ne négligera rien à cet effet.

Plus tard, en 1862, il obtint encore le corps de saint Pacifique qui fut retiré des catacombes en 1833, et dans un de ses derniers voyages à Rome, nous rapporte les mémoires de l'abbé Poulin, Mgr Bourget obtint aussi du pape Pie IX les reliques de saint Zénon et de ses compagnons, qui étaient déposés dans une petite église près de saint Paul hors des

murs. Au sujet de l'obtention de ces reliques, je suis en mesure de dire que la piété de Mgr Bourget envers les saintes reliques était la terreur de ceux qui en possédaient à Rome. Comme je visitais en 1877 la petite église où se trouvaient jadis saint Zénon et ses compagnons, je remarquai un marbre, à gauche, en entrant dans l'église, où on lisait ces mots : *Locus Zenonis et sociorum ejus*. Le gardien me dit : — Il n'y a plus maintenant que quelques fragments. Notre S. P. le Pape a donné la plus grande partie, qui était très considérable, à un évêque du Canada. Cet évêque, ajouta-t-il, aimait tant les reliques qu'il aurait pu déposséder nos sanctuaires de leurs trésors, si on l'eût laissé faire. Comme je souriais :

« — C'est vrai, me dit-il. Est-ce que vous le connaissez ?

« — Mais, sans doute, c'était mon évêque. Il vit encore, mais il est retiré à cause de son grand âge et de ses infirmités.

« — Tout de même, riposta mon custode, il a dû faire une bonne provision de reliques. »

Mgr Bourget avait envoyé ces reliques de Rome, où il était obligé de demeurer encore. Mais il avait notamment recommandé à son administrateur, M. A.-F. Truteau, de faire la translation aussi solennellement qu'il lui serait possible. M. Truteau chargea M. Paré du soin d'organiser cette manifestation religieuse.

M. Paré avait pour bien faire ce dont il se trouva chargé, deux dispositions excellentes : d'abord celle de suivre ponctuellement les instructions de son évêque, qui étaient pour lui choses sacrées, et puis sa grande habileté d'organisation. Aussi, la cérémonie fut des plus imposantes et produisit l'immense sensation qu'en attendait l'évêque. Les reliques, richement décorées, furent placées sur un brancard recouvert de soie rouge avec franges d'or et surmonté d'un baldaquin d'un goût exquis. Des curés de la campagne vinrent se joindre au clergé de la ville pour faire office de porteurs. Il y en avait *six* en dalmatiques rouges.

C'était un dimanche d'été. Un soleil radieux était de la fête.

Les reliques avaient été préalablement exposées dans l'église de Bonsecours. Après vêpres, le chœur de l'église Notre-Dame, grossi des ecclésiastiques du Grand Séminaire et

de presque tous les prêtres de la ville, se rendit solennellement à Bonsecours. De ce sanctuaire, la procession se mit en marche par les rues Saint-Denis et Notre-Dame. Sous le portique de l'immense église Notre-Dame, un grand amphithéâtre avait été dressé et les reliques y furent déposées sur un autel improvisé. Dans une chasse de circonstance, placée sur le devant du portique, et en face de la foule immense qui couvrait la Place d'Armes, l'abbé Martineau, sulpicien, fit un vibrant discours en français, et le P. Lankake en prononça un autre en anglais. Les arbitres bénévoles qui furent à même d'entendre et d'apprécier le mérite des orateurs décernèrent la palme à M. Martineau, en ce tournoi d'éloquence en faveur des héros disparus qui étaient des amis de Dieu. La procession reprit sa marche pour se rendre à la cathédrale, où les reliques furent enfin déposées.

Mgr Bourget, en apprenant les détails de cette belle cérémonie, fut très heureux de voir que son attente avait été même dépassée. De retour à Montréal il envoya encore à chaque paroisse une partie des reliques de ces saints martyrs. C'est ainsi qu'en chaque église, on voit un reliquaire en bois doré et de forme ovale qui semble faire partie de l'ornementation même des sanctuaires du diocèse de Montréal. L'évêque conseilla à chaque curé de choisir un jour dans l'année pour faire honorer les saintes reliques, que la paroisse possédait. Ce jour, qui devait être approuvé par l'Ordinaire, il y a fête et procession. Plusieurs prêtres instituèrent de véritables fêtes publiques, auxquelles les fidèles surent conserver leur caractère religieux par leur fréquentation des Sacrements.

Mgr Bourget établit une octave d'exposition des saintes reliques pour les Sœurs de la Providence, comme pour les autres communautés de la ville ; en plusieurs circonstances, il y présidait.

Il ordonna qu'après cette exposition, les saintes reliques fussent voilées ou déposées à la sacristie, y constituant un trésor spécial. Lui-même avait l'habitude de visiter chaque soir les reliquaires de sa cathédrale. On le voyait souvent à une heure même fort avancée, aller à la sacristie et, là, à genoux devant le reliquaire contenant les restes des saints, prier longuement.

Vers le milieu de l'année 1843, Mgr de Montréal avait perdu l'espoir d'obtenir jamais l'aide des Filles de Charité de France qu'on lui avait pourtant promise et qu'il avait annoncée à ses diocésains avec tant de bonheur. Des amis l'en avisèrent discrètement.

Ce n'était plus fait pour abattre, mais seulement pour stimuler le zèle du vénérable fondateur de l'Asile de la Providence.

Les ventes de charité, les bazars et les quêtes, les dons divers venaient l'encourager d'ailleurs et dans ces secours, multipliés selon les besoins pressants, le serviteur de Dieu voyait, apparente et bénissante, la main de cette Providence sous l'égide de laquelle il avait mis son entreprise charitable.

Bientôt Mme Gamelin et les sept novices placées sous sa protection, peuvent quitter la Maison Jaune pour s'installer à l'Asile (24 mai). L'établissement comporte une église et deux ailes de bâtiments susceptibles encore d'agrandissements. Une novice se décourage alors et se retire : Mme Gamelin prend sa place dans la petite cohorte que cette détermination de leur protectrice réconforte et raffermit dans leur vocation.

Le 20 août Mgr Bourget sacre dans l'église paroissiale de Montréal, Mgr Patrick Phelan, nommé coadjuteur de Mgr Gaulin, évêque de Kingston, dont il prendra la succession en 1867.

Ne perdant jamais de vue les pieuses filles de l'Asile, et tenant à les combler d'attentions délicates comme d'insignes faveurs, Mgr de Montréal profite de la présence de nombreuses notabilités ecclésiastiques, attirées par le sacre du coadjuteur de Mgr Gaulin, présent lui-même. Il faut bénir la chapelle de l'Asile, consacrer son autel. Mgr Phelan est chargé de ce soin, dont il s'acquitte sous les yeux des évêques de Montréal, de Québec, de Kingston, de Toronto et d'un grand nombre de prêtres ; le vicaire général Hudon prononce le discours de circonstance.

Comme le 23 mai, le Saint sacrement est instauré à demeure dans l'Asile le pieux fondateur dit aux novices toutes réjouies : « Notre Seigneur, au Très Saint Sacrement, sera votre directeur. Dans vos prières, vos doutes, vos inquiétudes,

vous viendrez puiser à cette source de toutes les grâces les secours dont vous aurez besoin. »

Le 8 septembre suivant surviennent plusieurs novices dont la plupart persévèrent, et comme Mme Gamelin doit faire sur ces entrefaites un voyage aux Etats-Unis, Mgr Bourget lui fait ces sages recommandations :

MADAME, — comme vous partez pour un voyage qui a pour unique objet l'avantage de l'Asile de la Providence, que le bon Dieu vous a fait la grâce de fonder avec tant de bonheur, je crois devoir vous donner, dans la présente, quelques règles propres à vous diriger :

1° D'abord et avant tout, proposez-vous uniquement de procurer la gloire le Dieu pendant ce long voyage ; et n'y cherchez que les intérêts de la religion et le bien spirituel et temporel des pauvres. Craignez souverainement la dissipation, qui suit presque toujours les voyageurs. Pour cela, évitez autant que vous le pourrez de satisfaire votre curiosité, vous souvenant continuellement que votre voyage n'est pas une partie de plaisir mais un pèlerinage saint et sanctifiant pour vous et pour ceux et celles en faveur de qui vous le faites. Vous devez à l'exemple de saint Antoine, le père des solitaires, visiter tout ce qu'il y a d'intéressant pour la charité dans les pays que vous allez parcourir afin de le mettre en pratique et de perfectionner ainsi de plus en plus votre œuvre, déjà comblée de bénédictions, et qui recevra de jour en jour de nouvelles faveurs, si vous n'y mettez pas d'obstacles. Autant que faire se pourra, sans pourtant rien faire contre les convenances, vaquez à vos exercices ordinaires de piété, confession, communion, lectures, chapelet, etc., que tout aille son train comme si vous étiez chez vous. Faites-vous surtout une pratique habituelle de la sainte présence de Dieu. Représentez-vous continuellement les différents voyages de la sainte Famille dont vous connaissez toutes les circonstances, l'objet et la fin. Que le monsieur (M. Lacroix, bienfaiteur) qui doit vous protéger vous rappelle sans cesse le bon saint Joseph qui, sur les avis que lui en donnaient les saints anges, transportait cette auguste famille dans tous les lieux où il lui fallait aller pour se conformer aux décrets de la divine Providence. Que vos vénérables compagnes de voyage soient à vos yeux comme la personne sacrée de la bienheureuse Vierge. N'oubliez pas que votre ange gardien ainsi que celui de la maison de la Providence vous accompagnent en tous lieux ; et qu'ils s'en vont régler eux-mêmes avec les anges tutélaires des personnes et des maisons que vous avez besoin de voir, les affaires que vous avez à y traiter. Enfin, priez le Seigneur avec beaucoup d'humilité et de confiance qu'il daigne vous faire connaître sa sainte et adorable volonté, en vous donnant la grâce de l'accomplir en toutes choses.

2° Visitez dans le plus grand détail les établissements des Sœurs de la Charité, dans tous les lieux où vous en rencontrerez. Tâchez de les voir faire toutes leurs œuvres, et s'il est possible, faites-les avec elles. Entrez dans les plus petites particularités, sans néanmoins manquer aux règles de la discrétion. Prenez des informations sur leurs écoles, leurs pauvres, leurs orphelins, etc. Demandez comme une grâce une copie de leurs règles, constitutions et coutumier. Surtout tâchez d'avoir la règle de saint Vincent à ses Sœurs de la Charité, du moins par emprunt, si on ne veut ni vous la vendre ni vous la donner. Procurez-vous les livres dont se servent ces bonnes sœurs pour arriver à la perfection de leur saint état. Au moins prenez-en une liste, pour les faire venir d'ailleurs. Faites-vous raconter l'histoire abrégée de chacune de ces fondations... Ecrivez des notes sur tout ce que vous remarquerez d'important, afin de ne rien oublier de ce qui peut rendre votre voyage intéressant. Visitez si vous le pouvez quelques prisons pénitentiaires, hôpitaux, maisons de refuge, loges, etc., et si vous en avez l'occasion, faites avec les sœurs quelques visites à domicile. Il serait bon de vous mettre avec ces saintes filles en société de prières, convenant de dire chaque jour, les unes pour les autres quelque prière...

3° Vous remarquerez dans les différentes communautés que vous allez visiter aux Etats-Unis, des usages qui s'éloignent un peu des habitudes de nos communautés. Il ne faudra pas vous formaliser parce que cela est dû aux exigences des lieux où elles sont établies. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'user de beaucoup de prudence et de discrétion, afin que les personnes qui vous accompagnent ne puissent s'apercevoir des petites misères qui règnent quelquefois dans les plus ferventes communautés. Abstenez-vous, autant que vous pourrez, de parler de la Maison de la Providence, pour ne pas vous exposer au danger de blesser les règles de la modestie qui ne permettent pas de parler de ce que l'on fait pour la gloire de Dieu...,

En 1844, aidé par le chanoine Prince, futur évêque, Mgr Bourget, prend une part plus active encore à la formation des novices de la Providence ; il préside leurs saints exercices, leur explique la règle de Saint-Vincent-de-Paul, qui doit être la leur, et, le 25 mars, les sept premières postulantes entrent en retraite pour se préparer à leur profession religieuse, qui a lieu le vendredi de la Passion, même mois. Avant leur profession, le vénérable fondateur érige canoniquement la communauté par ce mandement :

La charité pastorale, nos très chères filles, a toujours compris que c'était à elle qu'était dévolu le soin des veuves et des orphe-

lins et qu'il lui fallait compâtir à toutes les misères publiques et particulières. Aussi tout pasteur regarde-t-il comme un des plus stricts devoirs attachés à sa charge, qui est toute la charité, *d'être l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le père des pauvres ;* comme l'assurait le saint homme Job de lui-même. Mais comme la multitude des devoirs attachés à cette charge redoutable ne lui permet pas d'entrer dans tous les détails qu'exigerait l'accomplissement de ce devoir sacré et si consolant d'ailleurs, il lui faut se décharger en partie sur des âmes charitables et compatissantes de ce soin indispensable.

Ce fut dans cette vue, nos très chères filles, que voulant multiplier, autant qu'il était en notre pouvoir, les œuvres de charité dans cette ville, nous instituâmes le six novembre, mil huit cent quarante-un, la société des Dames de la Charité à l'Asile de la Providence. Nous ne pouvons assez louer le Seigneur des bénédictions abondantes qu'il a versées sur cette œuvre naissante. Dans ce mandement, nous annoncions que plus tard nous introduirions dans cet asile des *Sœurs de la Charité, filles de l'immortel saint Vincent de Paul*, pour le service des pauvres et des malades. Notre projet était alors d'appeler ici des Sœurs de la Charité de Paris, et nous avions pour cela des arrangements particuliers avec le procureur général de ces admirables héroïnes de la charité. Mais la divine Providence en ayant décidé autrement, nous avons humblement adoré ses desseins, sans pourtant nous croire déchargé de la promesse que nous avions faite aux dames généreuses, qui s'étaient enrôlées dans la société de charité, avec l'espoir d'avoir un jour, pour les aider dans l'exercice des bonnes œuvres, des sœurs spécialement consacrées à Dieu pour être avec elles les *servantes des pauvres*.

Abandonné à nos propres ressources pour l'établissement projeté, nous ne perdîmes pas néanmoins courage, parce que nous étions convaincu que Dieu voulant cette œuvre, trouverait dans les trésors de sa sagesse d'autres moyens de la faire réussir. Il nous inspira donc de tourner nos regards sur la charité et le dévouement des filles de notre diocèse pour l'accomplissement du projet que nous avions en vue ; et d'ouvrir cet asile à celles à qui il donnerait vocation pour l'entreprendre et l'exécuter.

C'est ce que nous fîmes sous les auspices de la glorieuse Mère de Dieu, au jour heureux de son Annonciation, en vous permettant à vous, nos très chères filles, qui êtes ici décidées à vous consacrer à Dieu, de vous réunir pour vivre ensemble et éprouver votre vocation. Plus d'une année s'est écoulée dans l'exercice et la pratique des devoirs de la vie religieuse. L'on ne vous a pas caché les peines et les souffrances de cette vie vraiment pénible à la nature que vous disiriez mener. Vous avez eu, nous le croyons, toutes les épreuves que le Seigneur a coutume de ménager à celles qu'il veut consacrer à son service. Vous n'en avez pas été effrayées, nos très chères filles, et la grâce qui vous avait appelées, a sou-

tenu évidemment votre courage au milieu des tentations sans nombre qui sont venues vous assaillir.

Par la miséricorde de Dieu, vous êtes tellement affermies dans cet état, que vous nous demandez à vous y fixer aujourd'hui irrévocablement et pour toute votre vie. Oui, pour toute votre vie, vous voulez renoncer au monde et à toutes ses joies, pour devenir les épouses de Jésus-Christ et les servantes de ses pauvres. Ce n'est pas aveuglément que vous faites ce choix ; car vous avez appris par votre expérience personnelle, que désormais vous ne serez plus dans le monde pour assister à ses fêtes et à ses spectacles, mais pour entendre les gémissements des malheureux, pour essuyer les pleurs des veuves et des orphelins, pour donner à manger à ceux qui ont faim, pour soigner les malades, recueillir les derniers soupirs des mourants, ensevelir les morts ; en un mot faire toutes les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles.

Telle est la sublime vocation à laquelle vous vous sentez appelées, et que vous voulez suivre avec la grâce de Dieu. Dans la ferme confiance où vous êtes, que vous ne faites qu'accomplir la sainte volonté de Dieu, en vous offrant à sa divine majesté pour devenir les servantes des pauvres, vous nous demandez à vous donner les bénédictions que l'Eglise a coutume de répandre sur les vierges, la portion choisie du troupeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et comme il est du devoir de notre charge de seconder de tout notre pouvoir tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu et au salut du prochain, nous avons approuvé et approuvons hautement, votre pieux et généreux dessein. Non seulement nous l'approuvons, mais encore nous voulons bien le confirmer et le consacrer au nom du Seigneur et de la sainte Eglise.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué et de l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale, nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Nous érigeons canoniquement *l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes*, ouvert dans la Maison de la Providence et déjà reconnu par un statut du parlement provincial, en date du dix-huit septembre mil huit cent quarante-un. Nous établissons aussi canoniquement les *Sœurs de la Charité* ou *servantes des* pauvres pour en être les administratrices ; pour avoir soin des dites *femmes âgées et infirmes ;* et en même temps pour visiter les pauvres et soigner les malades à domicile, et faire d'autres œuvres de charité, selon qu'il plaira à Dieu de le leur inspirer.

2° Nous permettons aux sœurs novices susnommées et à toutes celles que le Seigneur appellera à imiter leur genre de vie, de faire pour leur vie les vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance et de servir les pauvres.

3° Nous donnons à la nouvelle communauté pour son bon gouvernement, premièrement les *règles communes des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades*, instituées en France par

saint Vincent de Paul ; secondement les constitutions particulières que nous jugeons devoir contribuer au plus grand bien de ce nouvel Institut ; troisièmement un cérémonial pour les divers offices et cérémonies propres à cette congrégation séculière.

4° Nous les établissons sous notre entière dépendance et juridiction ; et elles seront paroissiennes dans tous les lieux où elles auront des hospices.

4° Nous donnons pour titulaire à la chapelle des dites Sœurs de la Charité la fête de la Compassion de la sainte Vierge, qui s'y célébrera comme dans le reste du diocèse, le vendredi de la semaine de la Passion, mais sous le rite double de première classe. Nous voulons que saint Vincent de Paul soit le premier patron des dites *Sœurs de la Charité*, et que pour cela sa fête soit pour les dites sœurs et leurs chapelains, de première classe et célébrée avec octave. Sainte Elisabeth, reine de Hongrie, dont la fête se célèbre le dix-neuf novembre, sera patronne des *femmes âgées et infirmes ;* et sainte Geneviève, vierge, dont la fête se célèbre le trois janvier, sera patronne des orphelines confiées aux soins des Sœurs de la Charité.

6° Nous réglons que la dite Maison de la Providence sera le centre de l'association diocésaine de charité, que nous établîmes le vingt-cinq janvier mil huit cent quarante-deux : et en vertu d'un indult du Souverain Pontife en date du onze juillet mil huit cent quarante-et-un, nous accordons une indulgence plénière, que pourront gagner les dites Sœurs de la Charité, ainsi que tous ceux et celles qui s'aggrégeront à cette association sous leurs soins et directions, aux quatre fêtes susdites de la Compassion de la sainte Vierge, de saint Vincent de Paul, de sainte Elisabeth et de sainte Geneviève, pourvu que les dites sœurs et leurs associés se confessent avec une véritable douleur, communient et visitent la dite chapelle de la Providence, et y prient à l'intention du Souverain Pontife

De plus, chacun pourra gagner une indulgence de cent jours à chaque œuvre de charité qu'il fera avec de bonnes dispositions.

Telles sont, nos très chères filles, les dispositions que nous avons jugé à propos de faire, pour que votre consécration à Dieu fût stable et permanente. Daigne le Seigneur Jésus, qui s'est fait pauvre pour nous enrichir de ses biens, avoir pour agréable le sacrifice que vous êtes prêtes à lui faire de vos personnes et de tout ce qui vous appartient. Qu'il bénisse le généreux dessein que vous avez formé, et qu'aujourd'hui vous voulez exécuter aux pieds de ses autels. Qu'il vous fasse la grâce de l'accomplir heureusement, malgré les difficultés sans nombre qui vous attendent. Qu'il vous donne à toutes des cœurs de mère pour vos pauvres et que votre caractère distinctif soit la compassion pour tous les malheureux.

Que votre joie se multiplie, en voyant multiplier votre famille, la grande famille des pauvres. Que pour subvenir à leurs nom-

breux besoins, le Seigneur vous ouvre le trésor de sa providence. Qu'il envoie de généreuses compagnes qui, quittant courageusement le monde avec tous ses plaisirs, trouvent comme vous leur bonheur à être les humbles servantes des pauvres. Enfin que ce Dieu tout bon et tout miséricordieux vous protège et vous garde au milieu des périls sans nombre auxquels vous pourriez être exposées ; et qu'il vous fasse entendre au dernier de vos jours ces consolantes paroles de Jésus-Christ notre sauveur.

Venez, les bénies de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai été étranger, et vous m'avez recueilli; j'ai été nu, et vous m'avez vêtu ; j'ai été malade, et vous m'avez visité ; j'ai été en prison, et vous êtes venues à moi.

Donné à Montréal, ce vingt-neuvième jour de mars mil huit cent quarante-quatre, sous notre seing et sceau et le contreseing de l'un de nos chanoines, pour cette œuvre notre secrétaire.

Ig., évêque de Montréal.

Voilà donc l'œuvre de la visite des pauvres assurée par des voies providentielles. Il n'en fallut pas davantage pour que les Sulpiciens et les Sœurs Grises changeassent d'attitude et d'opinion. Celles-ci réclament maintenant, et très instamment, la faveur de participer à cette mission ; elles demandent que la ville soit divisée en deux zones de charité, dont l'une leur soit réservée, et elles supplient l'évêque, qu'elles avaient éconduit naguère, de tracer comme ligne de démarcation de ce champ d'action échu au dévouement, la grande rue de Saint-Laurent ; ce qui fut accepté !

Dès lors, et pour le plus grand bien des affligés, une noble émulation s'établit entre ces deux communautés ; les Sœurs de la Providence sont toutes dévouées aux œuvres de l'évêque qui les suit pas à pas, les conseille, les guide affectueusement dans le chemin qui mène à la plus grande perfection par une abnégation toujours plus céleste ; il multiplie pour elles ses lettres pastorales et ses mandements ; il étend ses faveurs spirituelles ; il établit chez elles la dévotion à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs qui doit être le modèle de ses saintes filles et leur consolation et il charge Mgr Prince, devenu son coadjuteur, d'ériger dans leur Eglise la Confrérie du scapulaire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Alors, dans un mandement particulièrement paternel et de circonstance, il se réjouit des bénédictions que le ciel se plaisait à répan-

dre sur la jeune communauté déjà prospère et dont le zèle admirable est pour lui-même un réconfort si grand.

Les Sœurs Grises se dépensent de leur côté, généreusement, sous la conduite des directeurs du Séminaire et avec leur appui ; chaque pas en avant de la Providence amène un nouveau sacrifice chez ces émules que la charité du commun Pasteur a conquises à leur tour.

Les sourdes-muettes sont instruites par la Providence, aussitôt les Sœurs Grises se chargent des aveugles ; celles-ci, jusque-là, envoyaient leurs aliénées à Québec ; Mgr Bourget engage les Sœurs de la providence à commencer un refuge pour ces infortunées et ce fut l'origine de l'asile de Saint-Jean-de-Dieu de Montréal.

Et l'on peut dire que si la Providence a tant prospéré, surtout entre 1844 et 1875, elle le doit grandement à son étroite union avec son saint fondateur, à sa parfaite soumission, à ses sages directions. Par réciprocité, si Mgr Bourget a pu se soustraire à la triste sujétion en laquelle Saint Sulpice voulait le diminuer, il le doit également au concours des Sœurs de la Providence. Ce n'est donc pas sans raison que M. Poulin, dans ses *mémoires*, remarque que si cet évêque a pu tant de bien, dans le diocèse de Montréal, il en est en partie redevable à ses filles en Dieu, si généreuses dans leur sacrifice permanent ; et que c'est là une ressemblance de plus qu'eut le vénérable prélat avec son divin modèle : Il avait eu providentiellement l'aide inestimable de saintes femmes pour ses œuvres admirables.

Tout en bénissant Dieu de cette faveur, il s'appliquait chaque jour à mettre ses coopératrices mieux en état de le seconder ; il les mettait toujours en vedette, et en avant ; il les chargeait avec confiance et abandon de ce que les autres ne pouvaient ou ne voulaient pas faire ; ainsi aucune âme affligée ne restait en détresse sous ses yeux. Aussi, jusqu'à sa mort, il les a enseignées et dirigées. Finalement, pour les consoler, il leur promettait encore son assistance, si, comme il l'espérait, il allait au ciel.

Mais il ne voulait pas qu'elles eussent, à cet égard, des illusions : « Vous aurez des croix, dit-il, qui vous fortifieront dans l'humilité.

Ces croix, comme à lui-même, ne leur manquèrent jamais.

Il ne suffisait pas à Mgr Bourget d'assurer en des conditions, déjà si laborieuses, le soulagement des malades et l'aide de la vieillesse. Il ne pouvait voir, non plus, la jeunesse abandonnée, livrée à tous les dangers que multiplie l'ignorance dans des milieux où les entreprises des sectaires étaient agressives. Il souhaitait donc des maîtres et des catéchistes pour l'enfance, comme il cherchait des initiateurs capables pour la jeunesse qui aspirait à plus de lumières.

Or, à cette époque (1843), encouragées par le vénérable évêque de Montréal, les demoiselles Eulalie Durocher, Henriette Céré et Mélodie Dufresne résolurent de se consacrer à l'instruction des jeunes filles et elles fondèrent le 28 septembre de cette année, la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie avec maison-mère à Longueil, d'où elle fut, plus tard, transférée à Hochelaga, paroisse de Montréal.

Les besoins de l'enfance ne faisant que s'accroître avec le développement rapide du pays, Mgr Bourget fonda encore, à Vaudreuil, en 1850, avec l'aide de la Révérende Mère Marie-Anne, la communauté des Sœurs de Sainte-Anne, également vouée à l'instruction des jeunes filles.

La paternelle sollicitude que le digne évêque manifesta si constamment aux Sœurs de la Providence se retrouvait et se répétait pour ces nouvelles fondations qu'il sut faire apprécier par le peuple et qu'il plut à Dieu de bénir. Ces bénédictions furent aussi généreuses que les charges du saint et pauvre fondateur étaient plus lourdes, aggravées par ses malheurs ; aussi pour lui, quelles sources de consolations spirituelles !

Si le mérite des serviteurs de Dieu se mesure aux bienfaits que procurent à l'Eglise et à l'humanité leurs œuvres engendrées dans la contrariété et la douleur, voyons après quelques lustres d'années ce que sont devenues ces trois premières fondations de Mgr Bourget ; nous parlerons des mérites que lui valurent les autres au même titre quand nous en traiterons.

Nous trouvons dans le Canada ecclésiastique de 1911 ces renseignements sommaires :

Les sœurs de la Charité de la Providence, dont les règles ont été approuvées définitivement par le Saint-Siège en 1900 compte 87 établissements et 1773 vocales et coadjutrices ; elles sont établies dans les diocèses de Montréal, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Vancouvert, Québec, Ottawa, Valleyfield et Joliette. Aux Etats-Unis : dans les Etats de Vermont. Washington, Orégon, Montana, Idaho, Territoires du Nord-Ouest, New Hampshire, Californie, Territoire d'Alaska et récemment dans le diocèse de Saint-Albert. Cette communauté donna le jour aux Sœurs de la Charité de la Providence de Kingston qui comptent elles-mêmes 174 religieuses.

Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie comptaient en 1911 : 1257 religieuses, 110 novices, 81 postulantes, 74 établissements, 32 écoles paroissiales et 24.208 élèves. Elles enseignent dans les diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe, London, Saint-Boniface, Valleyfield, Sherbrooke, Joliette, et en divers Etats de l'Amérique du Nord.

Quant aux Sœurs de Sainte-Anne, dont la Maison Mère est à Lachine, depuis 1864, elles faisaient état à la même époque de : 927 religieuses, 59 novices; 56 postulantes, 63 établissements et 19.190 élèves. Elles instruisent les jeunes filles dans les diocèses de Montréal, Valleyfield, Joliette, Victoria, Vancouver ; et aux Etats-Unis : dans les diocèses d'Albany, Yukon, Alaska, Springfield, Boston et Providence.

Outre ces fondations, qui lui étaient propres, il y a les institutions pour jeunes filles, déjà existantes, qui participèrent à sa clairvoyante sollicitude : les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, dont l'origine remontait à la naissance de la colonie elle-même, est éclairée et stimulée par sa parole persuasive, par l'émulation qu'il suscite. A son tour, cet Institut prend un nouvel essor, se développe rapidement ; ses écoles primaires, ses académies et pensionnats se multiplient dans le diocèse et son action s'étend dans les diocèses limitrophes, gagne même les provinces maritimes.

Les Dames du Sacré-Cœur sont appelées par lui d'Europe au Canada et dans Montréal, grâce à leur renommée déjà universelle, elles répandent avec leurs lumières, de sensibles

bienfaits. La même initiative de Mgr Bourget fixe à ses côtés, à Saint-Laurent, les Sœurs Marianites de Sainte-Croix : elles ne sont pas appelées à nuire aux Sœurs de Sainte-Anne, qui exerçaient fructueusement leur apostolat à Lachine ; mais à défricher, de leur côté, un coin négligé d'un vaste champ ouvert à toutes les initiatives heureuses, à tous les dévouements que nécessitaient des besoins pressants.

En 1875, les admirables Sœurs du Carmel apparaissaient à leur tour et les pieuses Sœurs du Précieux Sang les suivent : elles devaient, anges de prières, joindre leurs supplications pour apaiser Dieu et mériter du ciel d'abondantes grâces de miséricorde, de paix et de prospérité par leur abnégation même.

Les Religieuses du Bon Pasteur viendront à la recherche des brebis perdues et, dans plusieurs maisons de ce diocèse elles travailleront à cautériser les plaies qu'engendre la perte de la vertu.

Et la charité du Christ, malgré les efforts faits et les résultats consolants obtenus, pressait toujours et plus l'admirable évêque de Montréal. Il était pressé, toujours pressé par cette divine charité, qui ne lui laissait voir sans cesse que les orphelins, que les pauvres et les malades, que les vieillards infirmes, que les brebis égarées et repenties, que la foule des infortunés tendant vers lui leurs mains suppliantes ou lui ouvrant leurs cœurs meurtris. Il s'immolait pour soulager ; il se donnait, sans compter, d'un mouvement tout naturel qui ne laissait pas d'être constamment héroïque.

Ses œuvres de charité allaient de pair avec ses entreprises d'enseignement; souvent, elles s'entr'aidaient, se confondaient par une communauté d'efforts, de moyens et de personnes. Sa brûlante charité dilatait l'Hôtel-Dieu ; elle électrisait les Sœurs Grises dont les asiles s'élargissaient sous ses yeux et se multiplaient ; les unes et les autres s'ingéniaient à se prodiguer en de nouvelles fondations de sauvetage et de bienfaisance : l'évêque conseillait, encourageait, bénissait et, la Providence qui tient toujours en toutes choses le rôle le plus harmonieux, fécondait ce concert de bonnes volontés. Les aveugles, les aliénés, les sourds-muets, grâce à Mgr Bourget, avaient des asiles remplis d'anges tutélaires ; un hospice pour les prê-

tres couronne tout ce monument d'une charité invraisemblable et palpable néanmoins.

Le rayonnement de toutes ces communautés et leur prospérité paraîtra d'autant plus prodigieuse que leur recrutement se fit et se poursuivait dans un pays de mission, à populations mixtes, pauvres en éléments catholiques. Si l'on considère ces ressources limitées et les résultats acquis pour les rapprocher d'œuvres similaires en Europe et des résultats qu'elles obtiennent, on restera sous l'impression vraie que les œuvres conçues par Mgr Bourget répondaient à de réels besoins, qu'il plût aux hommes de les adopter et à Dieu de les féconder par ses grâces constantes.

Le bon pasteur passa ses jours et ses nuits dans la peine et l'insomnie, occupé à planter d'arbres choisis le champ du Seigneur. Ces arbres ont grandi, ils étendent déjà leurs branches touffues et leur feuillage épais sur de vastes pays ; tout un peuple, à leur ombrage, chante désormais les louanges de Dieu et les mérites de l'homme de bien qui lui procura cet inestimable bienfait, et, Dieu merci ! il leur en ménagea bien d'autres.

CHAPITRE III

Eminente charité de Mgr Bourget envers les prisonniers et les pestiférés et leurs orphelins. — Il fonde la Communauté des Sœurs de la Miséricorde.

Nous venons de voir Mgr Bourget, Protecteur et Fondateur d'institutions diverses consacrées à l'enseignement, ou vouées au soulagement des infirmes, soit qu'elles fussent victimes des injures du temps, soit qu'ils souffrissent des avarices ou des intempestives prodigalités de la nature, soit encore des trahisons de la fortune dans la lutte angoissante pour la vie. Il ne négligeait pas, dans l'effort d'une si vaste entreprise, l'éducation et l'instruction capables de mettre les personnes mieux partagées, en meilleure posture encore pour atteindre leur fin naturelle et surnaturelle. Montrons-le maintenant, mais avec d'autant plus de complaisance et de fierté chrétienne que des pharisiens, logés au chevet du temple, ont cru pouvoir l'en blâmer plus impertinement ; oui, montrons cet évêque si doux, si humble de cœur et, par cela même, souverainement compâtissant pour les misères apparemment incurables et d'autant plus douloureuses ; montrons-le, bien qu'au-dessus des pauvretés qu'il soulageait, toujours à l'exemple de son Divin modèle, penché vers la plus triste calamité de la femme, à laquelle, dans son abjection voulue ou dans son infortune subie, il disait le mot qui sauve du désespoir ou faisait le geste bienveillant qui arrête le glissement sans retour vers l'abîme moral insondable, relevant la mère d'aventure et sauvant l'enfant du hasard...

En 1848, après son second voyage à Rome et l'apparition du typhus importé au Canada par des immigrants, encore avec le concours d'une pieuse veuve, appelée Rosalie Jetté, dite M. de la Nativité, et avec l'aide d'une autre veuve nommée Galipeau, qui en fut la première supérieure, il fonda un

institut dit d'abord *Maison de Sainte-Pélagie*, puis de *La Maternité* et finalement *Hospice des Sœurs de la Miséricorde*.

Le but de l'œuvre on le devine ; on en suppose la délicatesse et les difficultés ; mais ce qu'on ne méditera jamais assez, c'est l'infinie bonté, l'inlassable bonté dont le noble évêque devait être doué et dût faire preuve, constamment, pour affronter le blâme ou le sarcasme, pour résister à la critique des uns et surtout aux attaques sournoises et même publiques qu'inspiraient les autres, particulièrement quelques « Messieurs de Saint-Sulpice », dont la spécialité en fait de direction était bien de passer par un crible, non pas sévère, mais malveillant, tous les actes, même les meilleures intentions de leur évêque.

En cela même, ces « Messieurs » faisaient un frappant contraste avec Mgr Bourget, dont la haute bienveillance, acquise à chacun, consistait, non-seulement à ne jamais nuire ou laisser nuire à personne, mais aussi à interpréter ou à pousser à ce qu'on interprète toujours favorablement les actions d'autrui. Encore cette forme de la charité, déjà si attrayante et si rare en certains milieux qui s'arrogent le droit de tout juger, ordinairement sans compétence précise ou discernement éprouvé, n'était qu'une étincelle qui jaillissait tout naturellement du brasier d'amour paternel et de compâtissante bonté qu'activait sans relâche le souffle puissant de cet homme de bien ; de cet homme suscité par la Providence et dont toutes les œuvres étaient inspirées par le plus pur amour pour Dieu. Ce précurseur, à vrai dire, passait, semant ses bienfaits, les yeux levés au ciel, alors que ses contempteurs contemplaient son labeur les yeux remplis de la poussière du monde.

Dans l'œuvre de la Maternité humiliée qu'il avait entreprise, se fut, comme dans les affaires d'enseignement, de liturgie, comme, plus tard, dans l'organisation de la vie paroissiale ou pour l'assistance aux pauvres, aux malades et aux vieillards, toutes œuvres menées de front ; ce fut, disons-le, son attachement à la vérité des choses et non un vain souci d'apparences trompeuses ou de convenances, soi-disant sociales, et ce fut aussi son zèle dévorant pour le salut des âmes qui le déterminèrent. En cette circonstance, il tendait à limiter les

offenses faites à Dieu et les atteintes portées à la nature. Il voulait, en même temps, la sauvegarde d'une catégorie spéciale d'innocents qu'on ne pouvait, comme les délaissés de Chine, pousser du pied dans le ruisseau ou bien, jeter aux bêtes comme pâture.

Et parce qu'il se montrait ferme, tenace à vouloir ce bien qui s'imposait à lui par sa vocation et par sa charge ; parce que ses œuvres, en général, étaient belles et se multipliaient jusqu'à troubler le repos de ceux qui se contentaient de faire le bien qu'ils ne pouvaient éviter, il se fit du peuple reconnaissant un allié enthousiaste, comme le fut, sans doute, le vrai peuple d'Israël, le jour où il prodiguait au maître verdure, fleurs et rameaux. Il arriva, par contre, et pour les mêmes raisons, comme du Maître aussi, qu'il eut des envieux et des calomniateurs. On le bafouait, on le honnissait, on le traitait ordinairement d'insensé. Cependant, l'évêque, qui savait que le Sauveur tourna lui-même en dérision l'orgueil de ses ennemis en allant à sa Passion en fort modeste équipage, supportait mieux les suprêmes offenses de ses diffamateurs que leurs hommages intéressés.

Il faut, néanmoins, ici, admettre une distinction. Quand, d'une façon générale et même particulière, selon l'occasion, on avait à discuter de la charité du vénérable évêque de Montréal, il ne vint jamais à la pensée de ses pires contradicteurs, d'en contester la nature élevée et les manifestations véritablement héroïques. Le désaccord ne survenait qu'en compagnie d'intérêts divergents ou contraires ; il persistait parce que Mgr Bourget voulait toujours le dernier mot en faveur de la vérité, de la justice, de l'orthodoxie et des âmes. L'évêque s'obstinait, en quelque sorte, pour le bien absolu, alors qu'on avait tendance, envers lui, de s'en tenir à un bien très relatif, qui ne pouvait, en aucun cas, le satisfaire, eût-il été, d'ailleurs, plus accommodant.

En somme, la vie de Mgr Bourget figure un bouquet de fleurs de charité que nous ne saurions effeuiller ici, sans étendre démesurément notre labeur ; sans ensanglanter aussi nos mains au fouillis d'épines, dont la calomnie l'enlaça soigneusement. Devant nous borner, nous ne lasserons personne, en notant qu'avant d'ouvrir un refuge aux plus infor-

tunées des mères, le bon évêque s'adonnait, constamment, avec ardeur, à toutes les œuvres de miséricorde proposées par le divin Maître lui-même ; il s'y dévouait tout entier. Il allait partout où se réfugiait la misère et la douleur, la honte. S'il avait été, par exemple, l'aumônier attitré des prisons, il n'en eut pas mieux connus les cachots : il y était connu de tous ; c'était un familier aimable dont les passages fréquents étaient attendus comme une faveur par les uns et comme l'espérance par les autres. En 1834 et 1838, on l'eut dit établi à demeure dans ces séjours de la honte et de la douleur.

Citons un fait, entre vingt autres.

Lors de l'exécution des condamnés Cardinal et Duquet, l'évêque, afin de mieux assister ces malheureux, couche à la prison ; il y célèbre lui-même la messe d'adieu ; il confesse les grands *voyageurs* et leur donne le viatique qui rend fort ; il les conduit au seuil même de l'éternité où il ne les confie en personne qu'à la bonté de Dieu. Les familles des suppliciés eurent toujours à cœur de reconnaître qu'avant comme après l'expiation, Mgr Bourget fut leur plus grande consolation.

Les anciens patriotes de Saint-Benoit et de Chateauguay ont répété souvent que, sans Mgr Bourget, qu'ils considéraient comme un père, ils auraient été plus sévèrement traités. Il allait, disaient-ils, trouver le général Colborne et plaidait devant lui la cause des malheureux qui étaient détenus dans la prison.

Ce qu'il fit pour les victimes de 1837 se répétait, si possible, pour chaque condamné à mort, au moment de l'application de la peine. S'il ne couchait pas toujours à la prison la veille du supplice, il ne manquait pas d'aller visiter le condamné, de le fortifier dans ces derniers moments.

Dans d'autres circonstances, et chaque fois qu'il espérait pouvoir y donner des consolations, il se rendait à la prison. Un geôlier disait que de tous ses visiteurs les plus assidus étaient bien Mgr Bourget, la Mère Camelin et la Mère Caron qui agissaient d'après les inspirations de l'évêque ; car c'était bien le digne pasteur, à la charité éminente, qui avait allumé dans les cœurs de ces deux saintes femmes qu'il dirigeait vers la perfection chrétienne, cette vive compassion pour les malheureux.

Les épidémies vont sévir à Montréal. On le verra toujours en tête de ceux qui iront secourir les victimse de tous les fléaux.

Mais ce sera surtout lors du typhus de 1847 qu'il manifestera le mieux son dévouement admirable pour les malheureux. Son vicaire général avait déjà succombé à la peine ainsi qu'un prêtre de sa maison. Comme les prêtres du Séminaire ne pouvaient plus suffire à la tâche et que quelques-uns d'entre eux avaient succombé, il fit un appel pressant au clergé de son diocèse. Il envoya une circulaire personnelle à chaque prêtre en l'avertissant de se tenir prêt à répondre à la convocation qui pouvait lui être faite à chaque instant, de venir exercer le ministère parmi les pestiférés. Lui-même, prêchait d'exemple en y allant presque chaque jour. Aussi l'*ex-voto*, peint par Hamel, le représente-t-il administrant un malade que soutient une sœur de la Providence.

Il avait ouvert le cloître de l'Hôtel-Dieu, dont les religieuses, en secondant les efforts des Sœurs Grises et de la Providence, donnèrent leur contingent de victimes de cette terrible épidémie. Le pèlerin, qui ira à Bonsecours, contemplera cet *ex-voto*, verra ces trois communautés se vouant à l'envi au secours des malades sous la conduite de l'admirable évêque dont les nobles gestes et les actes héroïques firent revivre sur les bords du Saint-Laurent la belle figure de Belzunce, que vénère Marseille, toujours reconnaissante.

« Si l'éminente charité de l'évêque de Montréal éclate dans le secours qu'il accorda lui-même et fit prodiguer aux pauvres émigrés Irlandais, atteints du typhus, poursuit M. Poulin dans son *Mémoire*, elle ne fut pas moins remarquable dans le soin qu'il prit des orphelins. Il devint véritablement leur père. Il s'intéressa à les faire placer dans des institutions ou dans des familles afin que leur foi ne fût pas en danger. Dans le but de donner l'exemple, il adopta lui-même un de ces orphelins, le fit instruire chez les Pères Jésuites, lui fit faire ensuite ses études de Droit et le mit en état de gagner honorablement sa vie. Son nom était Peter Ryan. Je me rappelle un incident assez remarquable dans le placement de ces enfants. Deux orphelins frère et sœur ne pouvaient consentir à se séparer. Ils se recommandèrent vivement au digne évêque. Ce dernier,

touché de la situation pénible où se trouveraient ces deux enfants, s'ils étaient séparés, pria les Sœurs de la Providence (son refuge toujours assuré) de les adopter. Le petit garçon devint plus tard le célèbre missionnaire Michel Mc Aulay et la petite fille la bonne et industrieuse Sœur de la Providence qui porte le nom de Sœur Patrice.

« Selon l'appréciation que fait l'apôtre saint Paul de la charité, dont il fait ressortir les différentes qualités, Mgr Bourget offrait dans l'exercice de cette aimable vertu plusieurs nuances qui concouraient toutes au même but, l'amour de Dieu dans les pauvres.

« On pourrait peut-être croire que cette disposition à secourir les pauvres fut une des causes de l'accumulation de la dette de l'évêché. Il n'en est rien. Mgr savait mendier pour ses pauvres, et il savait aussi intéresser les autres à en faire autant. Je me rappelle qu'il me pria d'aller moi-même faire une collecte dans la ville pour un pauvre prêtre malheureux. Il est venu à ma connaissance que plusieurs personnes lui remettaient des aumônes pour les pauvres. L'une d'elles me dit un jour : il me semble que mon offrande sera plus agréable si elle passe par les mains de Mgr, qui saura si bien la placer. Sous ce rapport, Mme Masson, seigneuresse de Terrebonne, lui fit souvent passer des aumônes afin qu'il les distribuât aux pauvres. Il est vrai qu'il est rapporté dans la vie de saint François de Sales, que de temps en temps, il avouait avoir fait quelques friponneries, ainsi qu'il le disait à son économe, le fidèle Archambault. Il est bien probable que de temps à autre, Mgr Bourget en commit quelques-unes envers M. Plamondon, son économe, mais ce n'était là dans tous les cas que quelques soustractions légères et remboursées par les dons qu'il recevait. Mgr connaissait les pauvres honteux, et c'était vers eux qu'il semblait porter de préférence cette attention vigilante à secourir les malheureux.

« Il rappelait assez souvent ce fait, raconté dans la vie d'un saint, célèbre par sa charité, que Notre Seigneur se présente souvent sous la forme de mendiants, de malheureux ou d'affligés par les plus repoussantes maladies, ainsi qu'il arriva à Saint Jean de Dieu. Aussi, quand il se présentait devant les pauvres et les nécessiteux, qui assiégeaient presque sa résí-

dence, était-ce aux plus rebutants qu'il s'adressait d'abord.

« Je viens de dire que les malheureux affluaient toujours auprès de lui. Quand il eût quitté l'évêché pour se retirer tout près, au petit Hospice du Sacré-Cœur, rue Mansfield, les pauvres surent le retrouver. Lorsqu'il se fut enfin retiré au Sault-au-Récollet, les nécessiteux, les malades, les infirmes, n'hésitèrent pas, malgré l'éloignement (deux lieues), à y aller implorer encore sa pitié, ses secours et même la santé, tant qu'ils avaient confiance en lui.

« A ce sujet, j'aime à rapporter ici ce qu'il disait de la Sœur Caron, qui se distinguait alors par une charité ardente. Comme elle venait d'être relevée de son supériorat à la Maison-mère de la Providence et qu'elle venait d'être nommée à la résidence de Mgr Bourget où ses Sœurs étaient depuis quelque temps préposées à la garde de cette maison : « Vous allez voir, me disait-il, comme les pauvres vont abonder. On dirait qu'ils la suivent pas à pas. » J'ai cru pouvoir lui dire alors, « il pourrait bien y avoir concurrence ». Mais il changea aussitôt le cours de l'entretien.

« En effet, ces deux cœurs, brûlant de la même charité, avaient beau jeu à consoler les malheureux, et ils se renvoyaient mutuellement la cause de l'affluence des personnes affligées. Tous deux étaient également réjouis lorsqu'ils recevaient des aumônes à distribuer !

« Lorsque Monseigneur faisait ses visites pastorales, c'étaient déjà les mêmes scènes qui se produisaient. Il s'informait toujours des malheureux et des infirmes qu'il ne pouvait pas voir. Pour ma part, je l'ai conduit dans ces visites auprès de deux familles, dont je lui avais dépeint les souffrances. C'était pour lui comme un bonheur de les visiter, de leur offrir toutes les consolations dont il paraissait avoir le véritable secret. Ces visites demeurèrent comme les plus doux souvenirs de ces familles. Ce qu'il a fait à ma connaissance personnelle, il le faisait, me dit-on, presque partout. »

Et s'étonnera-t-on, maintenant, qu'en un cœur si bon, si généreux, dans une âme si bien douée et si portée à suivre l'exemple de son divin modèle, ait germé la salutaire pensée de fonder l'œuvre de la miséricorde, et que le bienfaisant évê-

que ait eu le courage et la constance de la mener à bonne fin, malgré la malignité des uns et l'hostilité d'un grand nombre ?

Les pharisiens osèrent rougir pour lui, qui se glorifiait en Dieu de ce que des êtres à son image souffraient moins, parce que, compâtissant quand même, il se penchait vers eux et leur parlait de regret, d'un retour possible à la vertu. A quoi donc pensait-il, se disait-on, sous des toits qui, malgré les apparences, n'étaient pas tout à fait de cristal et dans des sacristies même où ne résonnaient pas que des hymnes en l'honneur de la charité ; à quoi pense notre évêque, répétaient-ils inlassables, et quel scandale il va provoquer et perpétuer parmi nous !

Et l'opposition s'empara de ce nouveau prétexte pour renouveler ses violents assauts, pour prolonger ses résistances acharnées.

La contrariété des bons qui perfectionne les saints eut ici beau, sinon franc jeu ; des ecclésiastiques de la ville, d'autres de la campagne se voilèrent la face, et le Séminaire en fut donc fort aise : On accusait l'évêque, qui, en diminuant le poids de la faute, encouragerait, disait-on, le crime et se faisait fauteur du vice dégradant. Naturellement, on se concertait pour entraver l'œuvre de Mgr Bourget ; quelques-uns priaient même pour le salut de son âme ; d'autres, qui essayaient de rester bienveillants, faisaient des vœux sincères pour que son esprit retrouvât plus de lucidité dans un équilibre désirable.

Ainsi les personnes dévouées qui crurent pouvoir répondre aux intentions du *Bon* pasteur, écouter ses appels et entrer dans cette communauté, dont l'esprit était surtout l'abnégation et le support des âmes désemparées, furent-elles tout d'abord honnies, partageant le mépris qui accablait leurs protégées. Portaient-elles à l'entrée du sanctuaire les pauvres êtres qui étaient entrés dans la vie par les sentiers étroits ou détournés, avec l'abandon et la honte pour compagnes, on n'osait pas, certes, les repousser brutalement, parce que l'ombre tutélaire de l'évêque jusque-là s'étendait sur elles ; on les accueillait pourtant sans le moindre empressement ; et que d'humiliations ensuite il leur fallait encore subir, quand elles allaient, avec leur innocent fardeau, heurter à la porte des hospices spéciaux pour l'y déposer !

Ces résistances avaient des prétentions honnêtes ; elles se fortifiaient par les conseils de ceux qui n'étaient soucieux que des usages reçus et se réclamaient des parti-pris qui se confondaient volontiers avec leurs propres préjugés.

Malgré toutes les avanies, que lui valut cette fondation, Mgr Bourget persista courageusement dans la voie qu'il estimait la plus sûre, la plus profitable à ses ouailles.

Comme le divin Maître, qui l'inspirait en cela même, à la foule de ceux qui accusaient des malheureuses sans peser au poids de la franchise leur infortune, il aurait pu répéter, sans un trouble excessif :

— Que celui qui se trouve sans faute et sans tâche, leur jette donc la première pierre ; il les aurait ainsi peut-être dispersés tous, l'un après l'autre et sans éclat, penché, lui aussi, sur le sable mouvant où reposaient ces consciences effarouchées ; il aurait pu, intelligibles selon les faiblesses de chacun, tracer en lettres mystérieuses, les péchés que le monde expie trop souvent en ne frappant que la poitrine du voisin.

Rappelant ces contrariétés vaincues par cette persévérance, si justifiée, de Mgr Bourget, qui réunit aujourd'hui les suffrages de tous les hommes de bien, nous ne laisserons pas de citer l'opinion de Mme Côme Séraphin Cherrier, lorsqu'on l'entretint un jour des cruelles souffrances qu'endurait l'évêque au début de la maladie qui devait l'emporter :

— « Pauvre évêque ! disait-elle ; il n'est pas surprenant qu'il soit épuisé et accablé sous tous les rapports ; il a toujours marché vent devant (debout). »

Ce fut une façon originale, remarquablement juste, de définir la condition faite à Mgr Bourget dans l'accomplissement de tous ses devoirs, dans l'établissement de toutes ses œuvres.

Ceux qui maintenant, ont l'avantage de contempler le haut rang conquis dans le domaine des réalités de la bienfaisance par les Sœurs de la Miséricorde aussi bien que par celles de la Providence, de Sainte Anne, des Saints Noms de Jésus et de Marie, et qui sont les témoins émus des bienfaits qu'elles répandent, sans cesse, de l'admiration qu'elles excitent et entretiennent par leur dévouement à toute épreuve, ceux-là béniront d'une même voix, le ciel d'avoir inspiré

ce serviteur émérite des pauvres et d'avoir soutenu sur les flots et sous les vents la barque de l'inimitable apôtre, suscité par la miséricorde de Dieu.

Ici, encore, un peu de statistique ne fera que souligner les salutaires leçons de l'expérience et du temps.

Fondée le 16 janvier 1848, la Maison-Mère des Sœurs de la Miséricorde, 470, rue Dorchester Est à Montréal, compte 74 religieuses professes, 20 novices, 9 postulantes, 58 madeleines et 12 filles de Sainte-Marguerite.

Elle a des succursales à Ottowa : 10 religieuses, 2 gardes-malades, 15 madeleines et 12 filles de Sainte-Marguerite ; à New-York : 20 religieuses, 4 madeleines, 15 filles de Sainte-Marguerite, 7 gardes-malades ; à Hartsdale : 9 religieuses, 1 garde-malade ; à Winnipeg : 15 religieuses, 15 gardes-malades, 15 filles de Sainte-Marguerite ; à Saint-Norbert : 4 religieuses, 15 madeleines ; à Edmonton : 12 religieuses, 15 gardes-malades, 6 filles de Sainte-Marguerite ; à Green Bay : 13 religieuses, 13 gardes-malades, 5 madeleines ; au Sault-au-Récollet : 10 religieuses, 15 gardes-malades ; à Chicago : 13 religieuses, 26 gardes-malades ; à Milwaukee ; 9 religieuses et 8 gardes-malades.

Partout ces mères de miséricorde dirigent hôpitaux, crèches et maternités ; par milliers, chaque année, des malheureuses et des innocents leur doivent divers soulagements.

CHAPITRE IV

Portrait de Mgr Bourget : sa simplicité, sa modestie, sa bonté. — Il est ferme, travailleur infatigable et fidèle dans ses amitiés ; sa charité ne connaît ni limites, ni obstacles et son accueil, toujours paternel, est facile pour tous ; pureté de sa doctrine, éminence de ses vertus. — Les visites pastorales. Il appelle les Oblats de Marie Immaculée au Canada, y ramène la Compagnie de Jésus et s'assure le concours de Clercs Paroissiaux du Saint-Viateur, qui, comme d'autres Institutions, le considèrent comme leur second fondateur.

Après tout ce que nous avons déjà relaté de la Vie et des Œuvres de Mgr Bourget, en vue de tout ce que nous devons en exposer encore et surtout pour atténuer certains faits regrettables, à la charge d'autrui, que le respect de l'Histoire nous oblige pourtant de consigner, parce qu'on ne saurait taire les épreuves, le martyre des héros sans amoindrir injustement leurs mérites et leur gloire, nous croyons utile de donner ici, plus complet, le portrait physique et moral de cet inoubliable évêque.

Nous pourrions le faire, assurément, en recourant à diverses sources amies, sincères néanmoins, mais que la malignité du contradicteur inévitable aurait tôt fait de frapper de suspicion. Nous préférons donc confier au Séminaire de Montréal, lui-même, à cette maison qui bannit Mgr Lartigue de son sein et rendit son ministère ingrat ; à ces « Messieurs » dont Mgr Bourget réformera l'enseigneement et troublera les *us et coutumes*, ce qui ne pouvait être à leurs yeux, malgré les bonnes intentions et la nécessité, que de noirs attentats ; nous préférons, disons-nous, demander à ces Messieurs, eux-

mêmes, qui furent si exigeants, ce qu'était le digne Evêque Ignace Bourget et ce qu'il faut en penser définitivement.

Plein d'années, ayant, jusqu'à la lie amère vidé avec une idéale sérénité la large coupe d'une douloureuse destinée, Ignace Bourget avait dit, enfin, à l'imitation de son divin maître : tout pour moi est consommé ; et il avait rendu sa belle âme à Dieu.

Le peuple canadien, qui avait l'habitude de voir le bon évêque circuler au milieu de lui, le croyait immortel. L'annonce de sa maladie, qui fut courte, causa de l'étonnement, on apprit presque en même temps sa mort, et ce fut une consternation universelle : toutes les familles se sentaient atteintes à la fois par un grand malheur et toutes les âmes se prirent à gémir dans leur deuil profond.

Alors on décida que les dépouilles mortelles de Mgr Lartigue et de Mgr Bourget seraient réunies dans la mort, comme leurs cœurs avaient été, de si longues années durant, unis dans l'effort et dans la souffrance. Ils iront ensemble à la cathédrale qu'ils avaient construite et qui gardera leurs cendres. Tout le peuple en larmes les y accompagnera, mais à Notre-Dame d'abord. Devant le catafalque commun des deux premiers évêques de Montréal, se trouvèrent assemblés plusieurs évêques, témoins des morts, tout le clergé qui avait collaboré avec eux, tous les fidèles qui avaient bénéficié de leurs bienfaits. On attendait avec impatience qu'on rendit témoignage à ces morts illustres et quelque énervement se manifesta quand on sut que ce soin était échu à un prêtre de Saint-Sulpice.

Quel témoignage heureux et suffisant pouvait-on bien attendre dès lors ! Ce fut le souci de la plupart, la curiosité des initiés.

Le Séminaire, cependant, sut choisir son organe. Il faut admettre que les paroles à dire, furent aussi avec accord pesées au poids net du sanctuaire qui comporte autant de respect pour ceux qui s'en vont, que de vérité pour ceux qui leur survivent, surtout quand on juge ces morts face au peuple qui fut leur cœur et leur héritage.

Donc, M. Colin, le supérieur même du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal monta en chaire et, en parfaite connais-

sance de cause, son établissement l'ayant, d'ailleurs, maintes fois éprouvée il rendit aussitôt témoignage de la force, de la vigueur de l'illustre défunt, choisissant ce texte pour mieux développer son éloge funèbre : *Dedit ipsi Dominus fortitudinem et usque in senectutem permansit illi virtus*, Dieu lui a donné la force et sa vigueur s'est maintenue jusqu'à la vieillesse.

Les fronts s'éclaircirent à ses mots ; quelques esprits délicats eurent un discret sourire ; un parlementaire encore illustre et vivant, se pencha vers son voisin et murmura : « Ça ira sans rancune ! »

Oui, mais non sans prudence et restrictions.

M. Colin était au demeurant fort grave, tout pénétré de son sujet ; manifestement, il n'avait nul désir de provoquer des objections ; il rendait un témoignage vibrant, honnête, sincère en tout ce qu'il pouvait aborder décemment ; pour le surplus, qui étaient des affaires particulières à ces Messieurs, c'est-à-dire délicates, il garda le silence. D'aucuns insinuèrent que si un Sulpicien, plutôt qu'un évêque qualifié, à Notre-Dame, prit la parole en cette circonstance, c'est que, chez soi, on veut bien dire la vérité des autres, pas toute la vérité qui n'est pas bonne pour tous ; mais qu'on n'a cure d'y entendre sur son propre compte de pénibles confidences.

On peut donc croire le vénérable M. Colin, quand il nous fait, de Monseigneur Ignace Bourget, ce portrait véritablement fidèle :

... Le digne prélat, faible de corps, mais doué d'une organisation intérieure peu commune, avait reçu de Dieu une force d'un ordre supérieur, qui le rendit capable des entreprises les plus diverses et les plus difficiles.

Cette merveilleuse puissance que révéla en lui l'influence incroyable qu'il ne cessa d'exercer sur les hommes et sur les événements de son époque, il l'a conservée jusqu'au fond de sa retraite solitaire, jusqu'au dernier jour de sa vieillesse ; et il en fait encore sentir les remarquables effets, après sa mort.

C'est cette force secrète et irrésistible qui au cri : *Monseigneur Bourget est mort*, a soudain remué toute cette grande cité, tout ce vaste diocèse, toute cette province. C'est cette force qui a ébranlé vos cœurs, qui de toutes parts, de toutes conditions, de tout âge vous a attirés en nombre immense vers ces restes mortels et qui, en ce moment, sous ces voûtes sacrées, parmi ces emblèmes de

deuil, vous tient pressés, silencieux, autour de ce cercueil, dans l'attitude du respect, de la reconnaissance et de l'amour, avec un indicible mélange de douleur et d'enthousiasme.

Cette force surhumaine élevant notre Pontife à une hauteur où le regard ne peut plus l'atteindre, sans que l'admiration vienne s'ajouter à la vénération, rehausse par là tout ce qu'il est et *tout ce qu'il a fait*, et imprime la grandeur à sa personne comme à ses actes.

Monseigneur Bourget fut vraiment grand. Il fut grand dans ses vertus, il fut grand dans ses œuvres...

... L'humble et pieux secrétaire de Mgr Lartigue se fit remarquer par des qualités d'intelligence et de cœur qui lui méritèrent de monter à pas rapides jusqu'aux gloires de l'Episcopat et bientôt de recevoir, aux acclamations de tous, l'héritage du digne et vénéré Prélat à l'ombre duquel il avait grandi chaque jour en toutes sortes de perfections.

Ce fut surtout quand cet héritage sacré eut été mis en sa possession et qu'il eut à soutenir lui-même tout le poids de ce redoutable fardeau, que se révélèrent toutes les richesses cachées au fond de son noble et vaste cœur.

Nous n'entreprendrons pas de vous dire tous les dons de nature qui faisaient l'ornement de ce Pontife, de vous représenter ce qu'il avait de doux et de pénétrant dans le regard, de simple et de modeste dans l'attitude, de vous peindre ce reflet du ciel qui paraissait sur son front, ce sourire d'innocence et de paix qui donnait tant de charme à son visage angélique, ce caractère aimable, affectueux et bienveillant, toute cette physionomie empreinte de bonté et d'énergie et cette rare facilité à accueillir indistinctement les grands et les petits, les riches et les pauvres, avec une patience et une aménité qui ne connaissaient point de lassitude.

Laissons à d'autres le soin de rassembler et de décrire ces traits extérieurs.

D'une imagination heureuse, d'un cœur aimant, se plaisant à couvrir tous les défauts et invariablement fidèle dans ses amitiés, d'un esprit facile, vif et clairvoyant, d'un amour pour l'étude et d'une capacité de travail s'étendant à tout et que les longues veillées de la nuit, même après les journées les plus absorbantes, pouvaient à peine satisfaire, Monseigneur Bourget, qu'on croyait avoir fait le vœu de ne jamais perdre aucun instant, jouissait d'une fermeté de résolution et d'une puissance d'activité dépassant les limites ordinaires.

Rien n'était beau comme de le voir se multipliant à l'infini, faisant face à tous ses devoirs, se prodiguant dans ses visites pastorales à tout le monde, et employant le temps du sommeil à ses correspondances, puis de retour à son évêché, passant des occupations les plus graves aux moindres services de la charité, allant sans cesse de son bureau au parloir, quittant la rédaction d'un mandement pour répondre à un vieillard dans la peine, à une

pauvre femme des faubourgs, laissant en suspens les questions les plus sérieuses pour descendre enseigner le catéchisme aux enfants et leur expliquer l'évangile appris pendant la semaine, et se faisant ainsi à toutes les situations les plus diverses, les plus opposées avec une liberté d'esprit, une sérénité de visage et une égalité d'âme qu'on chercherait en vain à décrire. C'était un spectacle unique, véritable objet de ravissement, pour tous ceux qui en étaient témoins.

Les nombreuses courses pastorales que, malgré ses incessantes infirmités, il fit en tous sens dans son immense diocèse, ne parvinrent pas à épuiser cette infatigable activité. Toujours, comme sous l'empire d'une volonté toute puissante, sa vigueur renaissait quand s'élevait la voix du devoir. Et alors les distances elles-mêmes, les plus grandes, s'effaçaient à ses yeux ; l'Océan et ses tempêtes n'avaient plus pour lui rien d'effrayant, et les traversées, si laborieuses qu'elles fussent à son frêle tempérament, ne pouvaient mettre obstacle à ses déterminations. Comme autrefois le grand Apôtre il voulait voir Pierre, il avait besoin de voir Pierre. Son œil aspirait à se rassasier de cette vision sensible de la vérité. Il fit sept voyages en Europe et huit à Rome. Mais ces voyages étaient autant de pèlerinages qu'il accomplissait sans jamais se détourner de sa route. Et toujours il en revenait plus rempli de foi, plus attaché au Pape.

Les souvenirs du catholicisme, qu'il avait puisés à leur centre et à leur foyer, lui servaient à féconder ses pensées, à nourrir ses conversations, à enrichir ses lettres pastorales et ses mandements, au nombre de plus de trois cents et dont plusieurs resteront comme des gloires pour l'épiscopat canadien.

Où trouver plus de force, plus de puissance d'action, plus de courage et plus d'amour du devoir que dans le développement de cette vie d'apôtre ?

Aucun pinceau ne pourrait rendre sous ses vraies couleurs cette étonnante physionomie, cet homme aux convictions profondes, d'une conscience intègre, d'une pureté de vue hors de discussion, d'une capacité d'action incroyable, d'un esprit d'entreprise ne connaissant de limites que dans son amour pour Dieu et pour son diocèse ; âme de feu dans une constitution faible et délicate, volonté infrangible unie à une inaltérable douceur, invincible énergie jointe à une bonté inépuisable, modestie surprenante et cependant courage ne comptant jamais avec les obstacles, tout cela n'est qu'un pâle rayon de cette grande figure historique, de ce prélat qui a exercé sur ses contemporains un ascendant, un prestige dont on n'a pas encore mesuré toute l'étendue, de cet Evêque qui fut sans contredit, pour l'Eglise du Canada, l'homme le plus considérable et le plus prodigieux de son siècle.

Mais ce qui relevait ces brillantes qualités naturelles de Monseigneur Bourget, c'est que la puissance intérieure qui, en lui,

mettait tout en mouvement, alla s'alimenter à des sources supérieures, aux sources pures de la foi, aux sources de cette foi divine que décrit si admirablement saint Paul et qui rend capable de si merveilleux effets, de cette foi qui illumine, élève, agrandit, de cette foi qui enrichit les facultés et transforme la nature, qui fait le juste et fait l'homme de Dieu.

Monseigneur Bourget vivait de cette foi pure, active, lumineuse, ardente ; elle lui communiquait cette extraordinaire énergie qu'on a peine à s'expliquer ; elle l'établissait dans cette sphère surhumaine où les pensées éclairant son âme et les horizons se déroulant à ses regards, ont plus d'une fois par leur hauteur ou leur étendue, déconcerté les calculs et les raisonnements du monde ; elle le tenait uni à Dieu, plongé en Dieu, en commerce habituel avec Dieu, n'ayant d'aspiration, d'intention et, si j'ose dire, de passion que pour Dieu...

Aussi qui n'a pas admiré en notre auguste Prélat cet amour, ce besoin, cette habitude de la prière par où se reconnaît toujours sûrement l'homme de Dieu ? Qui n'a pas été frappé de son grand esprit de religion dans toutes ses fonctions épiscopales ; de son exactitude et de son pieux respect à l'égard des moindres règles liturgiques ; de sa gravité et de sa dignité au saint autel et dans les cérémonies sacrées ? Comme alors son visage paraissait se transfigurer et son âme se tenir au ciel, tandis que, sous les vêtements pontificaux, il remplissait si parfaitement les rites divins de la Sainte Eglise. Quelle majesté ! s'écriait quelqu'un le voyant pontifier aux funérailles de l'ancien et remarquable archevêque de Québec, quel spectacle ! et ce cri spontané de l'émotion ne faisait que traduire l'admiration qui s'était alors emparée de toute l'assistance.

Et sa piété ! qu'on était touché en la contemplant si aimable et si onctueuse ; en respirant cette bonne odeur de Jésus-Christ que partout elle répandait autour de lui ; en subissant le charme indicible dont elle pénétrait toutes ses exhortations, tous ses discours, toutes ses conversations et jusqu'à ses moindres relations. Piété aussi tendre que solide, il ne pouvait assez en suivre les douces tendances : longues heures dans le recueillement et l'amour en présence du sacrement adorable de nos autels ; visites fréquentes et pleines d'ineffables délices dans les sanctuaires consacrés à la très sainte Vierge ; pratique filiale de déposer, avant de les publier, ses lettres pastorales et ses mandements aux pieds de Marie Immaculée, comme une offrande à la Mère de Dieu ; inénarrables effusions de foi et de charité devant les reliques des martyrs et des saints ; ce n'était pas assez pour répondre à son insatiable besoin d'épanchement et d'amour, et le matin, longtemps avant les premières clartés du jour, ou le soir bien avant dans la nuit, quand tout sommeillait, quand personne ne pouvait surprendre les secrets de sa vertu, il s'agenouillait à chaque station du

chemin de la croix, méditant la passion du Sauveur, et faisant ainsi son pèlerinage du cœur.

Surtout qui n'a été ravi de son inébranlable confiance en Dieu? de cette imperturbable paix avec laquelle, pénétrant les desseins de la Sagesse éternelle, adorant la main de Dieu au fond de tous les événements, comptant sur sa puissance infinie autant que sur son insondable amour, il défiait toutes les épreuves, affrontait toutes les difficultés, se jouait des impossibilités humaines et demeurait ferme dans ses projets, parfois seul contre tous, pourvu qu'il sût que Dieu était avec lui ? Son bon cœur s'attristait de la conduite des mondains, qui ne s'appuient que sur leurs richesses et sur eux-mêmes. Et un incendie étant venu tout à coup détruire un de leurs plans les mieux concertés : Ah ! s'écria-t-il, ils se glorifiaient de leurs avantages temporels et voilà pourquoi la main de Dieu a tout renversé en un instant : *Hi in curribus et hi in equis ;* mais pour nous, nous mettons notre espérance en Dieu : *nos autem in nomine Domini,* et Dieu ne nous fera jamais défaut. C'est pourquoi en témoignage perpétuel de cette divine confiance, il voulut que son œuvre de prédilection portât le nom de *Providence.*

... Qu'il est grand notre Evêque ! grand par sa foi, grand dans son union avec l'Infini : quelle religion, quel esprit de prière, quelle piété, quelle confiance en Dieu ! c'est la grandeur surnaturelle envisagée dans ses effets du côté de l'éternité.

Mais comme on ne peut s'élever à Dieu sans quitter la terre, l'union à Dieu considérée sous ce nouvel aspect produit trois autres effets dans l'âme. Elle détache des biens de ce monde par le désintéressement ; elle détache de l'entraînement des sens par la mortification ; elle détache des séductions de l'orgueil par l'humilité. Oh ! Pontife vénéré, que nous retrouvons admirablement ces merveilleux effets dans votre belle et sainte existence !

Ah ! le Sage se plaît à mettre un homme désintéressé parmi les prodiges du monde et il le regarde comme le plus heureux et le plus innocent des hommes. Où est-il et où le trouver ? Nous le comblerons de louanges quand nous l'aurons trouvé. Car sa vie est un miracle. (Eccl. 31-8.)

Cet homme désintéressé, ce prodige, ce miracle, dont parlent les saintes Lettres, nous l'avons trouvé, mes frères. C'est l'illustre Pontife dont les restes semblent encore respirer la vie au milieu de nous. Qui n'a connu son détachement des biens de la terre ? la simplicité de tout ce qui servait à son usage ? simplicité dans ses vêtements, simplicité dans son ameublement, simplicité et détachement poussés si loin que lui, qui d'un signe faisait s'ouvrir toutes les mains et toutes les bourses, plus soucieux de la perfection évangélique que de son bien-être en ce monde, pauvre durant sa vie et pauvre à sa mort, infatigable à réclamer des aumônes pour la gloire du culte, pour la cause du Pape et de l'Eglise, pour

le soulagement des malheureux. mais constamment oublieux de lui-même, ne possédait rien en propre et s'était fait une loi de ne jamais porter aucun argent.

Il revenait de Kingston ; il perd son passage à Cornwall ; quatre lieues le séparent de la station à laquelle il lui faut parvenir. Que fera-t-il ? Il est sans argent, il n'a pas même la modique pièce de monnaie dont n'est pas toujours dépourvu le dernier des pauvres ; à la manière des apôtres, qui ont tout quitté, le saint Evêque se met à cheminer, faisant à pied sa route de quatre lieues, priant et bénissant Dieu ; et quand il arrive à Montréal à dix heures du soir, il est depuis quatre heures du matin sans avoir encore pris de nourriture.

Si son désintéressement fut grand, que dire maintenant, à en juger par ce trait, de sa mortification ? Quelle puissance sur lui-même, quelle sévérité pour sa propre personne, avec quel empire ne tenait-il pas sous sa main tous les emportements, toutes les saillies, toutes les émotions de la nature. Ne semble-t-il pas qu'il avait fait avec son corps le pacte de ne jamais rien accorder à ses aises, encore moins à ses caprices, de lui retrancher même du nécessaire, et qu'il se plaisait à disposer de ce corps comme d'un objet étranger, souvent même à le traiter en ennemi ? Partout se trahissait en Monseigneur son irrésistible attrait à dompter ses sens pour mieux appartenir à Dieu. Sa sobriété était exemplaire, ses jeûnes se multipliaient, ses privations étaient continuelles ; s'il s'asseyait, c'était sans s'adosser, s'il priait, il évitait tout appui ; ses occupations étaient sans trêve ni répit ; les récréations, le jeu, le repos lui étaient inconnus ; la maladie elle-même, si fréquente dans cet organisme épuisé de travail, ne pouvait l'emporter sur cette volonté souveraine qui trouvait dans les souvenirs de la Passion de Jésus-Christ le secret de se jouer avec la douleur. Et quand l'accablement physique de la souffrance l'obligeait à subir les secours de l'art, alors rien n'était plus édifiant que sa patience; il ne savait ni se plaindre ni murmurer, et ne songeait qu'à témoigner de sa docile soumission à ce qui devenait pour lui le signe extérieur de la sainte volonté de Dieu.

Quand l'homme de Dieu a vaincu le monde et vaincu les plaisirs des sens, tout n'est pas fini, il lui reste encore à se vaincre lui-même en ce qu'il a de plus intime et de plus personnel, à vaincre son amour-propre et son orgueil. Sainte humilité, c'est là ton ouvrage et ton triomphe ! Que cette vertu du ciel, mes frères, était ferme et profonde en notre auguste Prélat ! Comme il cherchait, par une sorte d'inclination secrète, à fuir les regards, comme il était insensible à l'opinion, comme il aimait à s'isoler des spectacles humains, avec quelle impénétrable discrétion il taisait tout ce qui le concernait, quelle habileté n'avait-il pas à renvoyer toujours à son peuple, à son clergé, le mérite des œuvres au sujet desquellse on ne pouvait s'empêcher de lui adresser de justes louanges. Le sentiment de son indignité, qu'il exprima en termes

si touchants dans le premier de ses mandements, ne fit que croître et se fortifier pendant les mille vicissitudes de son brillant épiscopat. Rien ne paraissait mieux aller à ses attraits que de se faire petit avec les petits et pauvre avec les pauvres. Les emplois les plus bas lui offraient un charme indicible et il s'y prêtait avec un vrai bonheur. Et s'il est un spectacle attendrissant c'est celui de ce grand Prélat quittant la nuit sa chambre épiscopale, descendant silencieux dans la cour pour fendre du bois et emportant ce bois dans ses bras afin de réchauffer l'appartement de son serviteur malade. O humilité ! O grandeur des vertus de notre vénéré Pasteur !

Voilà, mes frères, le Pontife que Dieu a choisi, selon son cœur, entre tous les hommes. Voilà l'homme de Dieu qui depuis les jours de son enfance et de sa jeunesse n'a jamais quitté les sentiers de la vertu. Voilà celui qui fut notre Pasteur, notre Père, notre Evêque. Le portrait qui vient de vous en être fait est, hélas ! étrangement décoloré. Et cependant sous ces lignes inhabilement tracées, quelle incomparable figure ! Quel rayonnement de grandeur dans les dons naturels comme dans les dons surnaturels, dans les vertus qui unissent à Dieu comme dans celles qui détachent du monde et de la nature.

Aussi ne vous étonnez pas de cet empire mystérieux et irrésistible qu'il a eu toute sa vie sur son peuple, sur les masses, sur tous les cœurs. Personne n'a pu s'y dérober complètement. Voyez les enfants qui accourent, les infirmes qui avancent à pas lents, le vieillard qui s'émeut, la mère éplorée portant en ses bras son jeune enfant, cet ouvrier chargé du message de quelque malade, où vont-ils, que veulent-ils, formant cette longue et perpétuelle ascension vers les degrés du palais épiscopal et plus tard vers la solitude du Sault-au-Récollet ? Ils vont trouver le *saint évêque*. Ils veulent voir le saint évêque, lui parler, l'entendre, recevoir de lui une parole, une bénédiction, une prière, s'agenouiller avec lui, et prier un instant avec lui et près de lui...

Le Canada, alors pays de missions, relevait encore à Rome de la S. C. de la Propagande. Quoi d'étonnant que l'Eglise mit à la tête de ce troupeau dispersé et dépourvu des apôtres ayant cœurs d'apôtres ? Quoi d'étonnant en ce que, choisit avec soin par des apôtres, ils fissent pleinement honneur à l'Eglise et à leurs modèles ? Les vertus de Mgr Bourget, qui sauvaient les âmes et les attachaient, rayonnaient aux yeux de tous, ne laissant dans l'ombre recherchée que le flambeau lui-même, qui répandait toute cette éblouissante clarté.

Difficultés et besoins sont le pain quotidien des apôtres ; Mgr Bourget ne fut, toute sa vie, nourrit d'un pain meilleur et

il le trouva pareil à celui que connut son Maître ; il le trouva, pour ce motif, savoureux autant que salutaire.

Nous avons vu les qualités intérieures du bon évêque et quelques-unes des manifestations extérieures de ces qualités ; la prodigieuse prospérité de son Eglise témoigne encore de leur efficacité. Il ne lui suffisait pas, cependant, d'être lui-même le guide, le père de son peuple aimé ; il ne se contentait pas d'assurer la pureté de la doctrine, la diffusion de l'enseignement primaire ; de veiller aux Rites Saints et à leur stricte observance ; de prodiguer autant de soins aux corps qu'aux âmes par les méthodes ; dans la mesure accessibles à ses moyens ; il voulait multiplier encore ces moyens pour une action toujours plus intense, plus étendue, plus efficace.

Ses prêtres, sous son impulsion, sous ses yeux, faisaient tout ce qu'ils pouvaient ; ils s'épuisaient manifestement dans un labeur qui dépassait leurs forces. Il fallait augmenter leur nombre, leur trouver des aides, pour que toutes les parties de son champ fussent défrichées et pour que la moisson ne souffrit d'aucune négligence et fût recueillie à l'heure venue pour la gloire de Dieu. Mgr N. Provencher, du fonds de l'Ouest immense, ne se lassait pas de lui demander des prêtres, des religieux de préférence, et il donnait cent raisons pour justifier cette préférence que les évêques devaient accorder aux religieux dans le travail ingrat des missions. Mgr Bourget écoutait, pesait ces raisons et songea que ce qui se trouvait être excellent pour le Nord-Ouest, ne serait point mauvais pour le district de Montréal, ni pour les autres. Des Religieux ! la conquête les avait expulsés ou bien les avait condamnés à la lente et cruelle mort qu'amène l'anémie organique, faute de recrutement.

Mgr Provencher lui écrivait toujours : « Tâchez donc de me procurer en Europe des prêtres, des Jésuites si possible, pour évangéliser les pauvres sauvages de nos Prairies immenses, où ils ont laissé des traces indélébiles ; demandez-en en France, amenez-en de Rome...

Ce besoin de missionnaires religieux se faisait vivement sentir à Mgr Bourget, lui-même, au cours de ses visites pastorales, visites qui donnaient lieu à des retraites auxquelles le peuple était convié.

Dans ces visites et pour ces exercices, Mgr Bourget amenait avec lui, faute de religieux, deux prêtres séculiers, zélés, instruits, éloquents, qu'il chargeait, sous sa présidence, d'instruire le peuple de la doctrine et de la morale chrétiennes ; il y avait des sermons, aussi des conférences très goûtées du public ; lui-même donnait généralement trois instructions, l'une au début de la mission, l'autre au milieu et la dernière à la clôture.

Ces exercices multiples retenaient l'évêque et ses auxiliaires dans chaque paroisse de deux à trois jours, rarement plus longtemps. Le bien qui en résultait était considérable, sans doute ; mais il y avait surmenage pour lui comme pour ses auxiliaires.

D'après ce qu'il avait entendu et pu observer au-delà des mers, on pouvait mieux attendre du ministère de réguliers, ayant reçu une éducation spéciale et subi un véritable entraînement dans ce genre d'apostolat, où le talent féconde le dévouement avec l'aide de l'expérience.

Nous le verrons donc appeler à son aide les Oblats de Marie Immaculée dont il enverra un certain nombre au secours de Mgr Provencher ; il ramènera aussi les Jésuites qui reprendront, mais plus tard, le chemin du Nord-Ouest, et il s'adjoindra les clercs paroissiaux de Saint-Viateurs. Tous ces bons ouvriers de l'Evangile iront sous ses yeux et sous ses ordres, à de vastes champs où erraient nombre d'âmes dans la détresse de l'abandon.

En effet, quand Oblats et Jésuites auront été amenés à pied d'œuvre, ce sont eux que Mgr Bourget chargera d'organiser les missions, de donner les retraites ; dès lors, lui-même se restreindra à conférer le sacrement de confirmation, à donner les avis utiles à la bonne tenue des paroisses, à contrôler les comptes par lui-même, ou à les faire vérifier par un chanoine qui l'accompagnait. Dans les dernières années de sa vie, le chanoine qui l'assistait donnait diverses instructions au peuple, pour tout ce qui avait trait uniquement à la visite épiscopale.

Mais, avec quel enthousiasme le peuple allait toujours au-devant de son évêque bien-aimé ! Malgré ses pressantes sollicitations pour qu'on s'abstînt de démonstrations exubé-

rantes, il fallait, pour ne point les affliger, céder parfois à la volonté des fidèles, impérieuse en certaines occasions. Il savait bien que si le clergé avait voulu trop contenir les populations, elles s'en fussent irritées ; force était alors de laisser faire, et ce n'était que cortèges pittoresques et d'innocents divertissements.

C'est que, lorsque le bon évêque se trouvait dans la famille paroissiale, tous les cœurs débordaient de joie. Il devenait, naturellement, le sujet de toutes les conversations. Tous ceux qui avaient quelque chose à lui demander étaient admis à lui parler. Il répondait à tous : maladies, épreuves, afflictions, incertitudes, tout était confié au Père commun. Et chacun s'en retournait soulagé, consolé. Les fidèles se tenaient à l'église, entouraient le presbytère ou occupaient les maisons voisines. Il y avait chez tous un sincère bonheur à le voir aller prier à l'église ou circuler au milieu d'eux. Tous les regards se fixaient alors sur lui. Mais c'était quand il célébrait la sainte messe que les fidèles se sentaient le mieux pénétrés de la sainteté de leur évêque. Le son de sa voix, l'accent prenant de la foi avec lequel il prononçait les paroles liturgiques, sa figure illuminée, autant par la force de son amour que par un profond sentiment de respect et d'adoration, touchaient les cœurs. Et comme il savait manifester sa grande compassion pour les âmes du purgatoire ! Sa visite au cimetière était si touchante que plusieurs s'en trouvaient émus jusqu'aux larmes. D'autre part, le prêtre dont il était l'hôte, comme il le traitait avec bonté et de quel respect il l'entourait pour l'édification de la paroisse. Aussi, jeunes et vieux, riches et pauvres, tous oubliaient le supérieur pour ne voir en lui que le père.

Le prêtre lui confiait tout avec abandon ; ses peines, ses joies, ses espérances et ses craintes. Aucune gêne ne régnait dans ce doux commerce du père avec ses enfants. Pourtant l'évêque trouvait ça et là quelque chose à reprendre ou à réformer. Mais cela même se faisait avec tant de bonté, de charité, de condescendance que l'on ne pouvait jamais en éprouver le moindre ressentiment.

Mgr Bourget, en s'intéressant ainsi au sort de tous, ne perdait pas de vue ses propres besoins, et il eut fort à cœur de répondre à l'appel du vénérable Provencher.

Aussi, quand, en 1841, il se rendit en Europe, il était préoccupé entr'autres choses de trouver pour son propre diocèse une communauté de prêtres missionnaires qui formeraient son camp volant pour le service des fidèles et de son clergé, à découvrir aussi des prêtres dévoués, disposés à s'en aller par la Prairie lointaine à la recherche d'âmes sauvages. Chemin faisant, il s'arrêta à Marseille, dont le siège épiscopal était alors occupé par Mgr Mazenod. Il avait appris que cet évêque, très zélé, affligé par l'indifférence qui s'était emparée de l'âme française, venait de fonder une communauté, les Oblats de Marie Immaculée, dont la devise était : *Evangelizare pauperibus misit me Deus*, Dieu m'a envoyé évangéliser les pauvres. Mgr Bourget songea, que, à tout prendre, le Canada n'étant qu'une extension de la France, sans faire une grande violence à leurs statuts, les fils de Mgr Mazenod pourraient fort bien porter leurs pas et la bonne parole jusqu'à Montréal, sa banlieue et... le Nord-Ouest.

Il confia sa pensée à Mgr Mazenod. Quand il eut bien exposé ses besoins et les vœux des autres, le vénérable prélat lui répondit :

— Monseigneur, mes missionnaires n'ont été, jusqu'ici, employés qu'en Provence. Je n'avais pas formé le dessein d'en faire des missionnaires pour l'étranger. Cependant, c'est peut-être par un dessein particulier de la Providence que vous avez songé à me demander des auxiliaires. Pendant que vous allez accomplir votre pèlerinage à Rome, nous allons mettre à l'étude cette question d'une si grave importance, et nous allons prier afin de connaître là-dessus les intentions de l'Esprit Saint. De votre côté, Monseigneur, j'espère que vous prierez afin que nous soyons éclairés tous ensemble sur ce que nous devons faire.

Mgr Bourget se rendit alors à Rome. Quelque temps après, il reçut une lettre de Mgr Mazenod lui annonçant que la congrégation avait pris la décision d'aller au Canada. Que s'il persistait lui-même dans le projet qu'il lui avait soumis en passant à Marseille, il pourrait lui en écrire et qu'à son retour les missionnaires seraient prêts à le suivre.

Et, en effet, revenant de Rome, Mgr Bourget fit embar-

quer les Pères Oblats qu'on lui avait destinés. C'étaient les PP. Tellemont, Honorat, Beaudrand et Lagier.

« Le P. Tellemont, dont l'ardeur méridionale, dit M. Poulin, ne s'accommodait pas toujours avec les allures de nos populations, fut envoyé à Bytown, c'est-à-dire à Ottawa, quelque temps après. Il y commença l'établissement des Pères Oblats qui est devenu si prospère. Enfin, après quelques années de séjour au Canada, il repassa en France, et mourut à Marseille en 1877. Le P. Honorat, qui lui succéda comme supérieur, alla aussi terminer ses jours dans son pays natal. Enfin, le P. Beaudrand, qui fut le troisième supérieur, s'en alla au Texas où il mourut ; quant au P. Lagier, il fut le seul des quatre premiers Oblats envoyés au Canada qui y demeura constamment jusqu'à sa mort. Deux frères convers les avaient accompagnés : Louis et Basile. C'était les premiers religieux qui débarquaient sur les bords du Saint-Laurent, depuis la conquête du pays par l'Angleterre (1763). Cet événement, qui se produisit le 2 décembre 1841, fit une énorme sensation, voulue du reste par Mgr de Montréal qui connaissait fort bien l'autorité des précédents qu'on rendait acceptables.

Il songeait déjà aux possibilités du retour des Jésuites.

A Rome même, pour mieux répondre à ce que Mgr Provencher attendait de son amitié, il s'était abouché avec le Général des Jésuites. Il semblait, dès lors, bien arrêté que ces religieux iraient à la Rivière-Rouge, puisque l'évêque de Québec, dont dépendait la mission de Mgr Provencher et son œuvre, put lui écrire en 1842 :

« C'est chose décidée à Rome, entre Mgr de Montréal et le Général des Jésuites, que vous aurez bientôt des Jésuites pour auxiliaires. »

L'évêque de Montréal n'avait pas demandé pour lui-même des Pères de la Compagnie de Jésus, parce qu'il devait se préoccuper de la situation légale, exceptionnelle, faite aux Jésuites en Canada, où leurs biens confisqués étaient sous séquestre, le recrutement local éteint et l'arrivée de membres étrangers, interdite. C'était déjà, pour l'évêque de Montréal, une intéressante question, dont la solution devait le tenter. Mais il eut été bien aise, par exemple, de ramener les Jésuites,

aux portes du Canada proprement dit, en les poussant d'abord dans le Nord-Ouest, territoires qui, n'étant ni annexés, ni organisés suffisamment, restaient par continuation un domaine réservé à une Compagnie à Charte, ombrageuse, sans doute, bienveillante cependant en maintes affaires, indifférentes pour le reste.

La venue des Oblats à Montréal donna lieu à des scènes touchantes. Pour ce qui se passa à l'évêché même, voici ce que dom Benoît en relate dans sa belle vie de Mgr Taché (1) :

« Quand les six premiers Oblats se présentèrent à la résidence épiscopale, le jeune abbé Dandurand, nouvellement ordonné prêtre, leur ouvrit la porte et les introduisit ; puis il alla prévenir Mgr Bourget de l'arrivée des missionnaires.

« Venez avec moi, dit le prélat à M. Dandurand. » Après avoir béni et embrassé les Oblats, qu'il recevait avec bonheur, Mgr de Montréal leur dit : « Mes révérends Pères, il vous faut des novices pour augmenter votre nombre et faire, sur la terre canadienne, tout le bien que j'attends de vous ; je veux moi-même vous présenter un novice et vous le donner tout de suite ; ce novice, le voici : c'est M. Dandurand, qui n'y a peut-être pas songé lui-même, mais Dieu y a pensé pour lui. » De fait, l'abbé Dandurand n'avait jamais eu conscience de cette vocation ; il reconnut néanmoins, dans les paroles de son évêque, l'expression de la volonté divine. Le soir même, il disait l'office canonique avec les nouveaux venus, prenait l'habit de novice, partait en mission et commençait cette vie admirable de sainteté et de bonnes œuvres qu'il continue de mener encore en ce moment et qui lui ont acquis un nom si illustre au Canada et dans sa famille religieuse.

« Arrivés à l'évêché de Montréal le 2 décembre, le 3, au matin, les Oblats étaient encore dans la résidence épiscopale ; ce jour-là était la fête de saint François Xavier, patron des missions et des missionnaires. Les séminaristes furent conduits par leurs directeurs à la cathédrale ; pour s'y rendre, ils passèrent par l'évêché ; *Alexandre Taché*, le plus jeune des élèves du Séminaire, était du nombre. Pour la première fois, il vit les Oblats arrivés la veille. Ses regards, ainsi qu'il l'a

(1) Vie de Mgr Taché, tome I, page 26 et suivantes.

raconté plus tard, s'arrêtèrent « avec une attention particulière sur leurs figures et leurs croix de missionnaires. »

« Il est des regards, dira-t-il, qui ont une influence marquée sur toute une existence, celui que j'arrêtai alors sur les Pères Honorat et Tellemont n'a pas peu contribué à toute la direction de ma vie. »

Le jeune séminariste entrera bientôt au noviciat des Oblats et deviendra l'immortel archevêque de Saint-Boniface. Mgr Bourget installa tout d'abord ses Oblats dans la cure de Saint-Hilaire qui n'était qu'un pied à terre d'attente.

C'est que M. Berthelet, homme bienfaisant dont la piété égalait la fortune très considérable, ayant donné à Mgr Bourget une riche propriété, qu'il tenait de la succession du Rév. Chavoyer, curé à Longueil, l'évêque pensa que le meilleur usage qu'il en pouvait faire était de la donner aux Oblats. C'était une maison spacieuse, sise à proximité de l'église de Longueil. Elle est occupée aujourd'hui, après avoir été agrandie, par les Frères des Ecoles chrétiennes.

Les Oblats abandonnant Saint-Hilaire, se transportèrent dans cette nouvelle résidence et c'est dans ce noviciat que le jeune Taché prononcera bientôt ses vœux.

Après quelques années de séjour à Longueil, disent les *Mémoires* de M. Poulin, les Oblats opérèrent leur troisième et dernière migration, en allant s'établir à Montréal. Quoique les Sulpiciens, dans leur naïve confiance, fussent encore persuadés que leur immense paroisse de Notre-Dame n'avait aucune partie qui fût en souffrance, cependant, il n'était douteux pour personne et nombre de faits l'établissaient, que le faubourg Québec, entr'autres, réclamait une desserte plus active et plus immédiate. L'évêque qui songeait déjà au démembrement de Notre-Dame, s'était réjoui de voir entrer dans la nouvelle communauté un prêtre de Saint-Sulpice, le P. Léonard. Cet homme, rempli d'un saint zèle et ne redoutant aucune difficulté, s'était rendu très populaire dans la ville de Montréal, par sa jovialité. Mgr Bourget pensa, avec raison, que les Oblats étrangers au pays, grâce à cet auxiliaire que la Providence semblait leur avoir ménagé, pouvaient tenter un établissement au cœur même de ce faubourg *Québec* si délaissé que le vice s'y affichait au grand jour.

Les Oblats acceptèrent la proposition qui leur en fut faite.

Les généreuses espérances de l'évêque ne furent pas déçues. Les Pères régénérèrent rapidement le faubourg mal famé et y préparèrent l'érection des trois paroisses qu'il comprend de nos jours. On conçoit sans peine ce qu'il leur fallut d'efforts pour construire leur résidence, la magnifique église qui l'avoisine et la belle maîtrise qui leur est d'un si grand secours pour relever les pompes du culte divin.

Mgr Bourget, qui n'avait pas encore commencé la répartition de la ville en paroisses, avait l'espoir que les Oblats pourraient obtenir à l'amiable une circonscription paroissiale. Il le leur avait même laissé entendre. Cependant, quand il voulut procéder à l'érection de nouvelles paroisses dans ce quartier, il jugea que cela était, du moins pour le moment, impossible. En érigeant la paroisse de Sainte-Brigitte à la place de la modeste succursale que le Séminaire s'était empressé de bâtir dès l'arrivée des Oblats, l'évêque dut renoncer à son projet de rendre l'église (Oblat) de Saint-Pierre *paroissiale*. Il constatait que la population de ce quartier était mixte, et qu'il faudrait la diviser. Pour ce motif, Ste Marie devint la paroisse des Irlandais groupés dans cette circonscription.

Il est vrai et naturel que les Oblats virent avec chagrin cette détermination de l'évêque ; mais la plupart d'entre eux, cependant, se rendirent à l'évidence et comprirent la pénible nécessité que subissait Mgr Bourget en cette circonstance.

La population, disait l'évêque, est assez dense pour fournir à votre église un contingent suffisant pour l'entretien de l'édifice et même pour votre subsistance. Si l'on détachait de la paroisse Sainte Brigitte ceux qui fréquentent votre église, le curé en perdant ce casuel n'aurait pas de quoi subvenir à ses besoins. Ainsi, il vaut mieux continuer votre œuvre comme par le passé et accepter avec résignation le nouvel ordre de choses.

Pendant les troubles qui survinrent lors du démembrement de Notre-Dame et à l'occasion des polémiques sur le libéralisme, les Oblats se rangèrent généralement du côté de l'évêque. Leur supérieur, le P. Vendenberg était singulièrement attaché à Mgr Bourget ; il ne fit donc point de difficulté pour

transférer au quartier Québec le P. Lagier qui critiquait parfois l'administration de l'Ordinaire.

Il fit davantage à l'égard du P. Boyer, puisqu'il pria le supérieur général de le rappeler en France. Ce Père, assagi par quelques années de séjour à Autun, revint plus souple au Canada.

Bien plus tard, à l'avènement de Mgr Fabre à la tête du diocèse, il se produisit un incident regrettable. Le P. Antoine, alors en France, écrivait à Mgr Fabre qu'il le voyait avec bonheur prendre l'administration du diocèse au lieu et place de Mgr Bourget et qu'il nourrissait l'espoir que la paix allait enfin régner, que tous les torts qui avaient pu se commettre allaient être réparés. Il faisait allusion sans doute au refus de Mgr Bourget d'ériger Saint-Pierre en paroisse. Malheureusement, cette lettre, on ne sait comment ni pourquoi, fut publiée. Mgr Bourget l'apprit dans sa retraite du Sault-au-Récollet, mais songeant au vieux lion assailli stupidement, il garda le silence. Ce procédé suffit, cependant, pour priver le P. Antoine de la confiance comme de l'estime d'un grand nombre de ses amis ; il n'obtint même pas, à ce prix, la faveur qu'il attendait de l'ingratitude, puisque l'église Saint-Pierre resta après comme devant, et n'est pas encore église paroissiale.

Mais, à vrai dire, le P. Antoine ne projeta qu'une ombre fugitive sur le tableau ravissant qu'offre au spectateur l'action concertée de l'évêque de Montréal et des Oblats, dont il eut la bonne fortune d'obtenir le concours dès le début d'un long épiscopat singulièrement agité.

Pour en apprécier par le détail quelques nuances délicates, il nous faut revenir en arrière, au berceau même de la colonie des Oblats à Montréal, parce que nous y assistons à la rencontre de trois hommes, véritables colonnes qui soutinrent tout l'édifice de l'église du Canada à l'époque, peut-être, la plus critique de son histoire religieuse ; alors que, en effet, toutes les passions subversives, à la fois déchaînées, menacèrent d'y perdre la foi des aïeux, en même temps que *le parler* de la vieille mère patrie et des traditions plusieurs fois séculaires.

Or, donc, Mgr Provencher, à son tour, avait pris le che-

min de l'Europe. A son passage à Montréal, à Québec, il demandait à tout venant qui pouvait l'entendre, les religieuses, des prêtres nécessaires à ses missions. Ses demandes pressantes n'étaient pas qu'une prière ; c'était le cri d'alarme, de détresse d'un lutteur sublime, pris d'angoisse en perdant pied, en voyant entraîné loin de lui le but flottant et beau pourtant vers lequel tendirent tous ses efforts. Il lui fallait des prêtres pour ces âmes sauvages, qui, effarouchées, comme les bisons qu'ils chassaient, fuyaient sans guides dans l'immense Prairie muette.

Mgr de Montréal lui proposa des Sœurs Grises qu'il accepta avec reconnaissance, mais il n'avait trouvé que deux prêtres qui consentirent à le suivre ; c'étaient Bourassa et Louis-François Laflèche, futur évêque de Trois-Rivières. Celui-ci allait dans la vaste solitude et sous l'œil de la Providence préluder à sa haute destinée.

Les voilà, rapprochés, en ligne, à l'entrée de la noble carrière où tant d'aînés, élus, se sont couverts de gloire ; où tant d'autres, appelés au même honneur, se chargent de lauriers ! C'est Dandurand, Bourassa ; c'est l'intrépide Laflèche, et c'est Aubert et le généreux Taché : Le front auréolé de joie et d'espérance, ils vont s'élancer sous l'œil ravi du vaillant Bourget qui mesure l'espace et donne le signal.

— Allez ! dit l'évêque.

Et de suite, Bourassa et Laflèche s'élancent vers la Rivière-Rouge, l'île à la Crosse et le Caribou.

— Allez ! répétera-t-il demain; Aubert et Alexandre Taché iront les rejoindre.

Et ces héros dont Laflèche et Taché deviendront d'admirables chefs, entraîneront des légions dans leur sillage profond, sur leurs pas glorieux.

Mais, que cette œuvre de Dieu se fit, apparemment, en gestes moins pompeux ?

Mgr Provencher désespérant trouver les ouvriers indispensables à la mise en valeur du vaste champ qui lui était échu, dit à Mgr Bourget l'espoir qu'il a de rencontrer parmi les Oblats, dont lui-même a trouvé la graine, les auxiliaires qui lui font défaut. L'évêque de Montréal le confirme dans cet espoir et, le 16 avril 1842, avant d'embarquer sur les canots à

Lachine, le pionnier du Nord-Ouest écrit à l'évêque de Québec : « J'ai parlé à Mgr de Montréal au sujet du projet d'avoir des Oblats ; il favorise ce projet qui entre tout à fait dans ses vues. Il a parlé aujourd'hui au Père Honorat, et moi aussi. » Et Mgr Provencher, édifié sur les mérites des Oblats, engage, presse même l'évêque de Québec de les employer dans son propre diocèse.

Mgr Provencher reparaît bientôt dans le bas-Canada, où il apprend qu'un de ses rares missionnaires, M. Darveau, s'est noyé (juin 1844) en se rendant de la Baie des Canards au Pads, sur le Saskatchewan :

« Cette mort, écrit-il à Mgr Bourget me jette dans un grand embarras. Voilà une grande étendue de pays sans missionnaire. M. Laflèche ne sachant pas le sauvage, ne peut rendre aucun service important à ces pauvres gens.

« Il faut des prêtres pour remplacer le mort et remplir bien d'autres places, qui demandent leur secours de leur ministère. Aurez-vous des Oblats à m'envoyer ?

Le Père Léonard écrit ici: « Notre Père Supérieur vient de me dire que trois de nos Pères iront à la Rivière-Rouge l'année prochaine. Je souhaite bien que cette heureuse nouvelle soit vraie. »

Mgr Provencher, étant très affamé, se montrait insatiable. Il avait obtenu quelques sœurs Grises ; il lui en fallait encore, parce qu'elles faisaient merveille. Et il écrivit à Mgr Bourget, confident de ses besoins comme de ses peines :

« J'ai demandé des prêtres ; mais il me faut aussi des sœurs Grises afin de les répandre dans le pays et de les charger de l'éducation. »

Du moins, et pour débuter, quelques sœurs, le Père Aubert, le sous-diacre Taché avec un frère oblat se rendirent à la Rivière-Rouge en 1845 et ce fut la bonne nouvelle réalisée que Mgr Bourget annonça joyeusement à son ami de la Rivière-Rouge. Elle n'alla pas sans déception pour l'évêque missionnaire, En voyant le jeune Taché, plus jeune encore d'apparence qu'en réalité, il ne put s'empêcher d'écrire à l'évêque de Québec : « Je demande des hommes prêts au labeur, et on m'envoie un enfant. » Il est vrai que peu après il écrira de

nouveau, mais pour dire: « Des Laflèche et des Taché ! on peut en envoyer sans crainte. »

Plein de reconnaissance envers Mgr de Montréal qui lui avait procuré de tels missionnaires, il le remercie en termes émus, ajoutant cependant :

« Mais il ne faut pas s'arrêter là ; envoyez-moi encore d'autres Pères l'année prochaine et des religieuses toutes faites pour nos sœurs : des postulantes ne sont pas assez sûres de persévérer, pour qu'on risque de les envoyer si loin. Il nous faut ici du monde capable de travailler en arrivant. »

Nous ne suivrons pas davantage ici la coopération de Mgr Bourget avec Mgr Provencher pour l'évangélisation du Nord-Ouest Canadien.

Après avoir montré Mgr de Montréal réformateur zélé dans l'enseignement et la liturgie, administrateur énergique et clairvoyant, fondateur pieux d'ordres dont la prospérité et les heureux fruits trahissent l'origine providentielle, nous avons voulu le montrer introducteur avisé et prudent de religieux étrangers nécessaires à l'évangélisation du Canada sauvage. Ils devaient s'y acclimater, se multiplier et produire des œuvres inappréciables, dont le premier mérite remonte à Mgr Bourget, si la gloire en va naturellement à Dieu. Il faut voir aussi Mgr de Montréal, préparant au Canada, honnête et perplexe, une occasion heureuse de réparer une injustice nationale.

Nous avons dit qu'en 1840, sur l'invitation de Mgr Provencher, profitant de son séjour à Rome, l'évêque de Montréal s'était abouché avec le général des Jésuites afin d'en obtenir des missionnaires pour l'ouest Canadien, et que la cause parut si bien gagnée, que Mgr Signay, archevêque de Québec, en informa l'évêque de Saint-Boniface.

Mgr Bourget, grand admirateur des Exercices de saint Ignace et de ses Constitutions, ne fit jamais mystère du désir qu'il avait de voir reparaître la Compagnie de Jésus au Canada ni de sa résolution de travailler à les y ramener.

Les obstacles, vrais ou imaginaires, à la réalisation de ses vœux ne manquaient pas. Outre une situation de fait que subissait la Compagnie, par suite des actes gouvernementaux qui, sans la dissoudre, la réduisirent cependant à la mort

locale et légale, lente et sûre au moyen de l'interdiction de son recrutement, on redoutait encore les conséquences des revendications que la Compagnie, rénovée, pourrait produire concernant ses biens séquestrés, restés sans affectation particulière, faute d'aliénation dont on s'était scrupuleusement abstenu.

A qui appartenaient les *Biens des Jésuites* depuis longtemps en déshérence légale ? Aucune décision juridique ou parlementaire ne l'avait laissé entendre ; les uns et les autres, catholiques et protestants, villes et communes, surtout les évêques et certains séminaires élevaient des prétentions, en réclamaient pour le moins leur cote-part (1).

Par bonheur, le pays avait alors des pouvoirs publics honnêtes et des législateurs qui se piquaient de moralité. Pour tous, les jésuites restaient les légitimes propriétaires de leurs biens ; mais les jésuites où donc étaient-ils ?

Mgr Bourget avait bien envie de répondre : ICI.

Pour pouvoir le faire un jour, il usa d'audace avec une élégante crânerie ; qu'on en juge plutôt.

Rassuré relativement sur les dispositions conciliantes d'un gouvernement dont Morin et Lafontaine étaient les interprètes autorisés, l'évêque de Montréal écrit au général des Jésuites, qui était le Père Roothan et lui demandait d'envoyer quelques jésuites pour rétablir leur ordre au Canada.

Le général lui répond avec empressement :

— Ah ! Monseigneur, depuis longtemps nous désirons retourner sur cette terre du Canada qui a été arrosée du sang de nos martyrs.

Mgr de Montréal lui dit que, vu les circonstances, il serait fort à souhaiter que le choix fût exceptionnel, et que les mérites des Pères puissent les accréditer dans le pays.

— J'ai ce qu'il vous faut, répliqua le général. Mais je vais retarder la reprise d'une autre mission de nos Pères, celle du Maduré qui n'aura ainsi lieu que plus tard. Je viens de choisir quatre pères qui se proposent en ce moment de partir pour les Indes. Je vais contremander leur départ et leur dirai de se joindre à vous lorsque vous partirez pour le Canada. J'espère, ajouta le général, que vous serez content d'eux.

(1) Voir, Voix Canadiennes, tome I, les *Biens des Jésuites*

Certes, le choix fut heureux ; ce qui l'a prouvé ce fut leur sage prudence qui leur valut la sympathie de tous. Rappelons que c'étaient les PP. Chasel, supérieur, Martin, Hannipaux et Luiset, maître des novices.

Peu après, stimulé par l'exemple de Mgr Bourget, Mgr Gaulin demanda des Pères jésuites pour ses missions ouvertes à l'extrémité de son vaste diocèse, dans les parties qui forment aujourd'hui les diocèses de London, Hamilton et Toronto. Le P. Chasel fut désigné pour le Sault-de-Sainte-Marie et l'Ile Manitouline. Le général envoya d'autres Pères et remplaça le P. Chasel à Montréal par le P. Duranquet.

Pour donner aux Pères un pied-à-terre en arrivant, Mgr Bourget leur avait donné la cure de Laprairie, qui tenait les Jésuites par d'anciens souvenirs et des droits non prescrits.

— Je me rappelle, disent à ce sujet les *Mémoires* de Poulin, que Monseigneur alla trouver le gouverneur et pria M. Lafontaine, premier ministre, d'être présent à l'audience. L'évêque était accompagné des PP. Jésuites. Il voulait saluer Son Excellence et lui présenter comme prêtres séculiers, dont ils possédaient l'habit, ces nouveaux venus. Le Gouverneur les reçut avec beaucoup de bienveillance et de dignité ; mais après l'audience, il dit à Lafontaine :

— Quelques-uns de plus ou de moins ne font pas grand chose aux affaires publiques.

Lafontaine qui ne voulait pas prendre la responsabilité de l'introduction des Jésuites au Canada, dit au Gouverneur :

— C'est vrai, Excellence, mais ce sont des Jésuites, et ces braves gens, une fois qu'on leur a donné un pied à terre, en prendront bientôt quatre.

Le Gouverneur se mit à rire :

— Eh bien, dit-il, s'ils ne se conforment pas à nos lois, nous y verrons ; en attendant, laissons-les faire.

Le Gouverneur parut ainsi plus accommodant que Lafontaine lui-même, auquel cependant les Jésuites ne reprochent pas ses réflexions ; car, déclarait le P. Martin, « il nous a fait reconnaître franchement par le Gouverneur ».

La situation, en effet, en devenait plus nette.

— J'ai dit, ajoute le *Mémoire* Poulin, que les Jésuites por-

taient alors l'habit des prêtres séculiers du diocèse ; rabat, ceinture et soutane, ordinaire dans le temps. Monseigneur avait conseillé cette mesure par prudence, afin de ne pas donner l'alarme aux ennemis que la Compagnie compte toujours dans le monde. Ce ne fut qu'en 1847, que le P. Fellier, qui s'était dévoué aux soins des pestiférés, à la Pointe Saint-Charles, et qui avait par là-même acquis une certaine célébrité, parut aux *sheds* en costume véritable de Jésuite.

— C'est assez bien imaginé, disait à cette occasion le Dr Meilleur, alors surintendant de l'éducation. Personne ne peut trouver à redire au costume que vient de prendre le bon P. Fellier. Il a maintenant familiarisé le public avec l'habit de son ordre, et dans quelque temps nous les verrons tous avec le même habit.

Ce ne fut pas long à attendre, en effet.

Les Jésuites, invités par M. C. S. Rodier, citoyen de Montréal, à prendre la moitié de la vaste maison qu'il occupait, Grande Rue du faubourg Saint-Antoine, ils y établirent leur noviciat.

D'autre part, ils conservèrent la paroisse de Laprairie jusqu'à l'établissement définitif de leur collège Sainte-Marie à Montréal.

Mais, pour revenir à Mgr Bourget, que nous n'avons pas, du reste, perdu de vue, puisqu'il était toujours en scène ou dans les coulisses, en toutes les transactions des Jésuites, et qu'il les favorisait ouvertement, il faut noter en passant son admiration pour les exercices spirituels de saint Ignace.

Désirant que son clergé pût les apprécier, il donna lui-même plusieurs retraites pastorales, pendant lesquelles il s'efforçait de faire goûter ces pieuses et doctes pratiques. C'est par ses commentaires que son clergé put connaître toute l'estime qu'il avait pour cette direction spirituelle de saint Ignace. On voyait qu'il était tout pénétré et jamais orateur ne parut plus convaincu de leur importance. Aussi réussit-il à persuader à ses retraitants que cette méthode avait été véritablement inspirée au saint fondateur de la Compagnie de Jésus. Plusieurs affirmèrent avoir appris qu'un jour, dans un de ses voyages à Rome, il avait manifesté le désir d'entrer dans la Compagnie de Jésus et de se démettre de son évêché ; mais le

Général lui aurait fait observer qu'il était d'avis qu'il ferait plus de bien en restant au poste d'honneur que l'Eglise lui avait assigné.

Je l'ai souvent entendu louer l'Institut de Saint-Ignace, dit de son côté M. Poulin : C'est le seul, disait-il, qui n'a pas eu besoin de réformateur. Tous ses membres, ajoutait-il, ne sont pas parfaits ; seulement, s'ils observent bien leurs règles, ils peuvent devenir de grands saints. Comme il fut heureux de voir commencer l'église du Gésu, qu'il avait conseillé de bâtir grande et belle, malgré les oppositions qu'ils devaient rencontrer et les faibles ressources dont ils disposaient.

Un jour, le P. assistant pour la France auprès du Général à Rome lui reprochant d'avoir engagé les Pères de Montréal à construire une église aussi grandiose, le saint évêque lui répondit : « Nos Jésuites de Montréal ne sont pas inférieurs aux autres, et ils sauront bien se tirer d'affaires. »

Terminons ce chapitre par les Clercs paroissiaux de Saint-Viateur. Les hommes éminents se comprennent dans les belles œuvres qu'ils veulent accomplir. Ce fut le cas de l'hon. Joliette, grand ami de son pays, qui s'adressa à Mgr Bourget dont il appréciait le cœur noble et généreux, aux conceptions hardies et élevées, à la volonté persévérante. L'estime réciproque que professaient l'un pour l'autre ces deux hommes supérieurs ne pouvait produire que de bons effets, non seulement en faveur de la naissante ville industrielle de Joliette, mais encore pour tout le Canada, en général, et encore, par une extension naturelle, pour l'étranger.

M. Joliette, nous rappelle M. Poulin, après avoir bâti à ses frais l'église paroissiale, que l'on y voit encore, et la maison d'éducation qui a grandi, et porte le nom de Collège Joliette, demanda à Mgr de Montréal des professeurs qui seraient en même temps des maîtres industriels.

— En attendant, lui dit l'évêque, je vais vous donner des ecclésiastiques. Je crois que je pourrai obtenir en France des religieux d'une communauté qui s'y forme actuellement et dont les sujets pourront répondre parfaitement à vos vues. Si vous trouvez votre avantage dans la possession de ces instituteurs, j'espère que l'évêque y trouvera le sien, car ils sont

avant tout, ainsi que l'indique leur nom, des clercs paroissiaux. En instruisant nos enfants, en leur enseignant à travailler, ils nous seront d'un grand secours pour former des enfants aux cérémonies du culte divin.

M. Joliette accepta les propositions de l'évêque, et il fut décidé entre eux que l'on aurait les Clercs de Saint-Viateur.

Mgr Bourget qui devait, sur ces entrefaites, se rendre en Europe, se chargea de les amener avec lui à son retour. En effet, les Frères Champagneur, Faillard et deux autres arrivèrent bientôt avec lui.

L'évêque, à plusieurs reprises, manifesta le bonheur qu'il éprouvait de posséder ces religieux dans son diocèse. Il les favorisa de tout son pouvoir.

— Ils sont, aimait-il à proclamer, de mon propre choix, et je n'ai pas eu, encore, à m'en repentir.

Les Frères de la doctrine chrétienne, dont le mérite est d'ailleurs incontestable, ont été demandés par le Séminaire avec l'agrément de Mgr Lartigue. (Il n'ajoutait pas que leur liberté en était diminuée). Les religieux de Sainte-Croix ont été demandés par M. Saint-Germain, curé de Saint-Laurent. Je n'ai pas fait d'opposition et, je crois, que ces religieux sont destinés à opérer leur part de bien dans notre pays. Mais les Viateurs sont de moi, et, comme évêque, je trouve qu'ils remplissent une lacune qui existait dans nos paroisses. Ils ont soin des églises et sont professeurs des saintes cérémonies de la religion. Les autres religieux s'occupent aussi de cérémonies, quand cela est indispensable ; mais nos clercs paroissiaux s'y consacrent par devoir et par état.

— Il n'est pas surprenant, pense pouvoir ajouter M. Poulin, que l'affection et la sollicitude de Mgr Bourget pour les Viateurs aient été vivement senties et ouvertement appréciées par ces religieux. La mémoire de ce grand évêque est gardée comme un dépôt sacré dans le cœur de tous les membres de cette communauté.

C'est pourquoi, plus tard, en 1873, à l'occasion des manifestations que provoquèrent les noces d'or de Mgr Bourget, les Viateurs, résidant au Collège de Rigaud, vinrent supplier Mgr de Montréal de leur permettre de prendre son nom comme désignation de leur collège. Ils en avaient déjà de-

mandé l'agrément du ministre de l'Instruction publique. L'évêque se prête volontiers à ce pieux désir de fils reconnaissants. Depuis lors l'institution de Rigaud s'appelle le collège Bourget.

Dans toutes les luttes que l'évêque eut à soutenir, et Dieu en connaît la violence et le nombre, les Viateurs figuraient à ses côtés parmi les plus empressés et les plus fidèles de ses serviteurs.

Quand le généreux et saint prélat laissa la terre pour un monde meilleur, les Viateurs s'empressèrent, par des services funèbres dans toutes leurs maisons, de rappeler au peuple qu'ils s'étaient attachés à ce père tant aimé ; même ceux qui, dans l'Illinois, desservent des paroisses que les évêques leur ont confiées, ne manquèrent pas de s'associer à leurs frères du Canada dans ces manifestations sympathiques de fidèle souvenir.

Cependant, constate M. Poulin, les Viateurs prirent la conduite du collège de Chambly, grâce à un renfort qui leur venait des Etats-Unis. Les Viateurs de France, sur l'invitation de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis, avaient fondé à Carondelet, faubourg de Saint-Louis, une maison de leur ordre. L'établissement n'était qu'à son début quand Mgr Henrick succéda à Mgr Rosati. Les Viateurs n'ayant plus la même protection reconnurent qu'ils ne pouvaient continuer leur œuvre. Deux Pères de cette communauté furent envoyés aux frères que l'on avait déjà au Canada. Un d'eux, le P. Lahaie put prendre avec quelques frères la direction du collège de Chambly que sa communauté garda quelques années encore.

Ainsi, les Viateurs venaient au secours de Mgr de Montréal dans une œuvre qu'il avait désirée, mais qui ne répondait pas à son attente.

Il admirait les Frères des Ecoles chrétiennes, et il les favorisait, mais il se rendait compte qu'il restait encore beaucoup à faire dans l'enseignement et que ces frères ne pouvaient pas suffire à tous les besoins, ni accueillir toutes les demandes. En outre, il savait qu'il arrive souvent qu'une communauté, pour des circonstances particulières, ne pouvant réussir en certains lieux, est avantageusement remplacée par d'autres qui ne rencontrent pas les mêmes difficultés. Ainsi, ce n'était pas

par opposition aveugle aux frères des Ecoles chrétiennes que Monseigneur appelait les Viateurs à son aide, mais bien plutôt pour leur donner des auxiliaires dont le diocèse avait grand besoin.

Mgr de Montréal désirait l'arrivée des Viateurs pour un autre motif. A l'instigation d'un M. Duvert, clerc tonsuré, il avait consenti, avec réserve cependant, à la fondation d'une communauté de Frères enseignants. M. Duvert, ayant réuni quelques associés, qui devaient commencer leur noviciat, prit avec eux la direction du collège de Chambly. Mgr Bourget leur donna un prêtre comme directeur : M. Venant Pilon, qui devint plus tard chanoine. Mais l'évêque en leur permettant de commencer un noviciat sous le nom des Frères de la Croix, ne tarda pas à reconnaître que cette entreprise n'offrait pas de suffisantes garanties pour le succès que l'on en espérait. Aussi la demande de M. Joliette vint à point pour régulariser un début difficile.

A l'arrivée des Viateurs, Mgr de Montréal conseilla aux novices de la Croix d'entrer au noviciat de Joliette. Ce qu'ils firent, en effet. Un seul y persévéra, ce fut le P. Vadeboncœur. Les autres rentrèrent dans le monde.

Il nous faudrait parler aussi des Pères de la Croix qui ne comptèrent pas leurs succès sous l'administration du vaillant évêque, des Frères de la Charité qui l'aidèrent à amender le cœur des jeunes dévoyés ; et que ne faudrait-il pas énumérer encore pour donner la statistique complète des fondations, des agrandissements et des œuvres réalisées par ce créateur avisé et de cet administrateur incomparable! Retenons, particulièrement, que Montréal lui doit son grand et petit Séminaires, le Collège Sainte-Marie, et qu'il fut le protecteur impeccable de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie si méritante et si lésée dans Montréal (1) ; enfin que, le premier, il mit en avant le projet de l'Université catholique et qu'il travailla de tout son cœur à la réalisation équitable de cette vaste entreprise.

M. Colin, dans son oraison funèbre, et pour cause, n'effleura même pas la question du rappel des Jésuites au Canada,

---

Voir : *Voix Canadiennes : Vers l'Abîme*, tome I, IV et V (chez Arthur Savaète, éditeur, Paris).

ni celle de la liquidation des biens des Jésuites, encore moins l'irritante affaire de la Fondation, faussée par d'autres, de l'Université ; pas un mot de la construction de la cathédrale et du palais épiscopal ; rien de leur destruction et reconstruction ; rien encore de tant d'autres affaires palpitantes d'intérêts. Quelques généralités et une gerbe de fleurs ne sauraient contenter la piété durable du peuple de Montréal, ni suffire à l'intégrité de l'Histoire. M. Colin a dit tout ce qu'il pouvait dire, vu ses attaches, en tel lieu, en pareille circonstance ; il fut trop réservé pour la mémoire du mort, assez prudent pour dérouter la curiosité du critique mal renseigné, mais trop pour décourager la liberté de recherche que revendique l'historien qui ne saurait admettre, au détriment des héros, qu'on escamote élégamment la meilleure partie de leur héritage glorieux.

Nous n'omettrons pas, en terminant ce chapitre, de donner encore un aperçu des résultats magnifiques dûs aux initiatives de Mgr Bourget, appelant ou réintroduisant les ordres religieux au Canada.

En dehors des heureux effets, déjà constatés au sujet des institutions de femmes qu'il osa créer, en vertu desquels d'autres ordres aborderont ces rivages, jusque-là, pour eux du moins, inhospitaliers, nous trouvons maintenant les Oblats de Marie Immaculée, dont un bon nombre ont occupé et occupent encore des sièges épiscopaux avec une grande distinction, établis dans les diocèses de Montréal, de Québec, d'Ottawa, de Chicoutimi, de Pembroke, de Saint-Boniface, de Saint-Albert, de Trois-Rivières, de Régina, d'Alberta, de Vancouver : ces diocèses où les vicariats apostoliques du Nord-Ouest, formés par eux, ont une administration distincte qu'on appelle vicariats ou Missions. Du Canada, les Oblats se sont encore répandus aux Etats-Unis où ils se multiplient en des colonies prospères.

D'autre part, la Compagnie de Jésus, qui avait eu des missions au Canada dès la première année de sa découverte, y possède actuellement 25 établissements et environ 400 membres répartis entre les diocèses de Montréal, Québec, Hamilton, Peterboro, Sault-Sainte-Marie, Toronto, Trois-Rivières, Saint-Boniface, et Vicariat de Témiscamingue. Ils s'occupent aussi de nombreuses paroisses et missions.

Enfin, les Clercs Paroissiaux de Saint Viateur, que Mgr Bourget n'introduisit au Canada qu'en 1847, se trouvent maintenant en nombre dans les diocèses de Montréal, Québec, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Ottawa, Joliette, Saint-Boniface. Aussi bien que les Oblats et les Jésuites canadiens, ils ont essaimé aux Etats-Unis où leurs établissements rendent de précieux services à la cause catholique.

C'est ainsi que le recul des ans fait valoir la bonté des œuvres de Mgr Bourget par les fruits abondants et savoureux qu'ils produisent sur une terre que leur promoteur émérite a su leur rendre favorable.

CHAPITRE V

Mgr Bourget continuateur de Mgr Lartigue et l'Enseignement public et privé. — Invasion des Immortels Principes qu'il faut combattre. — Ce que pensèrent M. Colas, supérieur du Séminaire de Montréal et Mgr Taché, de Saint-Boniface, de Mgr Bourget.

Au premier plan de ses obligations épiscopales, Mgr Bourget plaçait le devoir qu'a l'évêque d'enseigner le peuple et de surveiller étroitement l'enseignement qu'on lui fait parvenir en dehors ou en fraude de son autorité.

C'est dans le creux des vallons, c'est dans les vastes solitudes que les bruits lointains, en échos plus ou moins intelligibles, mais toujours impressionnants se répercutent, et, de plus en plus vagues, affaiblis et troublants se répandent.

Alors, dans le vieux monde, où toutes les libertés mélangées à toutes les licences, avaient trouvé des défenseurs enthousiastes et habiles, où les pires expériences avaient été facilitées par les malheurs des temps, les soi-disant *Immortels Principes de* 89 avaient été remis en honneur et redevenaient le bastion formidable autour duquel toutes les forces intellectuelles et morales des peuples, un moment dispersées, se livraient d'homériques combats, le Canada ne cessait lui-même de frémir de la fièvre lointaine. Il avait peu souffert de la tourmente qui accumule au-delà de l'Océan tant de ruines matérielles dans nombre de capitales ; mais les répercussions morales de tant de catastrophes et de si vastes bouleversements vinrent cependant en vagues pressées, bien qu'allongées et affaiblies par la distance parcourue, battre encore violemment ses rivages. Un remous effroyable, par ses fleuves lents, coupés de sauts et de rapides, gagna jusque ses lacs

reculés et glacés, d'où montèrent en un sourd murmure l'épouvante qui accablait l'humanité, folles illusions mêlées de vains espoirs qui lui rendirent la grande épreuve supportable.

Entre autres affaires remis en litige, la brûlante question de l'éducation et de l'enseignement figurait à l'ordre du jour européen. En France, sur ce terrain aimé des idéalistes, de véritables Titans étaient aux prises. D'une part, l'Université donnait de toutes ses forces sous la conduite d'hommes de la taille de Villemain ; de l'autre, tout l'épiscopat était debout sur le front de l'armée que constituaient les pères des familles chrétiennes ; Montalembert, Veuillot et bien d'autres s'immortalisaient au premier rang. Et il en fut qui, emportés par leur zèle, s'égarèrent dans la mêlée ; alors, aveuglés, ils portèrent des coups malheureux à ceux-là même qu'ils prétendaient plaindre ou défendre. La question à résoudre :

A qui appartient la direction et le contrôle de la formation de la jeunesse ; en d'autres termes, à qui l'esprit, à qui le cœur des jeunes générations : à la famille ou à l'Etat ?

L'épiscopat, soutenu vigoureusement par l'élite de la nation, au nom de la religion et de la loi naturelle, tenait pour le droit inaliénable des parents sur leurs enfants. L'Université, par l'organe de Villemain et de ses aides, revendiquait pour l'Etat comme l'un des attributs inaliénables du pouvoir civil, le droit exclusif d'enseigner l'enfance et la jeunesse ; fallut-il pour cela condamner à l'amende et menacer de la prison la bonne et pieuse dame qui aurait pris la liberté d'enseigner le petit catéchisme aux enfants du village, ou fermer par la force publique l'école gratuite que des Lacordaire ou des Montalembert auraient pu avoir la fantaisie d'ouvrir aux enfants de leur entourage sans s'être préalablement pourvus, sous forme de diplôme, d'une licence universitaire.

C'est à ce point d'oppression des consciences catholiques qu'arrivait, en fait, la tyrannie libérale avec son enseignement, à tous ses degrés, monopolisé au profit de l'Université, qui ne pouvait plus tolérer ni concurrence, ni surtout de termes de comparaison.

Mgr Bourget était en âge et en situation pour bien suivre cette lutte mémorable et pour en constater l'effet, qui fut la

conquête de plus de liberté pour les consciences catholiques opprimées.

Il lui fallait bien, néanmoins, se rendre compte à l'usage, par des tendances de plus en plus apparentes et sans cesse plus audacieuses, que les visées des sectaires, les revendications de la démagogie étaient partout les mêmes et que le Canada n'était déjà plus indemne du mal européen que lui communiquaient de plus en plus aisément les journaux, les revues, les écrits divers d'outre-mer, sans compter les missionnaires de la libre pensée *Intransigeante*.

Evidemment, et le milieu du reste ne s'y prêtait pas, les rationalistes et les révolutionnaires canadiens n'étaient pas encore rendus au point où leurs congénères de France accomplissaient leurs plus brillantes prouesses et pouvaient, sans se faire honnir, parler d'amende et d'emprisonnement pour réfréner l'exercice du droit naturel le plus sacré, mais ils ne désespéraient de rien. En attendant, à défaut de ce monopole universitaire, tracassier et despotique, ils se contenteraient de certaines concessions. Ils en laissaient déjà deviner l'étendue et la nature en vantant le système des écoles communes, contrôlées exclusivement par l'Etat. Ils assuraient, parce que cela ne les engageaient à rien, mais pouvait mettre à l'aise les ignorants et les timorés, que les enfants, dans l'école commune, seraient élevés *proprement*, *poliment et sans préjugés ;* qu'ils y seraient initiés dans tous les arts comme dans *toutes* les sciences, dans toute la *sagesse* des Romains et des Grecs incomparables. Pas de danger surtout pour les croyances reçues, puisque le respect voué à toutes les religions dispenserait de parler d'aucune. On ne parlera donc de Dieu d'aucune sorte et on ne fera de prières qu'à domicile et, à domicile aussi, pour ménager le temps à meilleurs soins, on pourra se donner du catéchisme à discrétion ! En d'autres et plus intelligibles termes pour les Français comme pour les Canadiens, les réformateurs du crû voulaient dès lors, comme ils ont obtenu depuis au Manitoba et autres lieux, *la fin des écoles confessionnelles* qui étaient privées ou publiques, selon que la majorité ou la minorité de la population scolaire se trouvait protestante ou catholique, obtenant des subsides proportionnels à leur importance sans distinction de caractère ou de con-

fessionnalité. A ces écoles, où on professait de plein droit la religion de la majorité, vu la liberté qu'avait la minorité d'avoir son école séparée avec des subsides équitables, on voulait donc substituer l'école commune à tous, sans confession officielle pour personne. Ici, afin de mettre chacun à son aise, et à sa place on ne parlerait à quiconque de ses intérêts essentiels, qui sont bien ceux qui touchent à la morale des hommes, à la destinée des âmes ; école neutre et nationale, dont toutes les batteries seront installées à côté du Christ en attendant qu'on puisse les diriger contre Dieu.

Déjà, cependant, on laissait entendre que les écoles dissidentes, celles qui feraient opposition et resteraient attachées au système suranné de la confessionnalité des écoles publiques et séparées, seraient privées des subventions des communes comme de celles de l'Etat ; mais que les pères dissidents ne seraient pas moins taxés pour le soutien des écoles neutres dont ils dédaigneraient les avantages et la commodité.

« Les plus zélés de nos démagogues, constatait l'abbé Laflèche, futur évêque des Trois-Rivières, dans ses *Quelques Considérations sur les Rapports de la Société civile avec la religion et la famille* (*Montréal*, 1866), dans l'impatience où ils sont de voir ce beau système d'école sans religion fonctionner ici comme il fonctionne déjà depuis de longues années au pays de leur prédilection, au grand honneur de la *chaste* et *honnête* jeunesse qu'il a formée dans la religieuse république américaine ; les plus zélés conseillent prudemment à demi-voix aux pères de famille qu'ils ont réussi à endoctriner, de l'introduire peu à peu dans les écoles sous leur contrôle. Ils leur assurent que le temps passé à l'enseignement du *catéchisme* et consacré à la prière à l'école, est un *temps perdu ;* que l'on ne fera jamais des *hommes pratiques avec « le catéchisme catholique* ».

Mgr de Montréal savait, et les prêtres qui contrecarraient ses généreuses initiatives et battaient en brèche son influence salutaire, n'auraient pas dû ignorer que les sectaires révolutionnaires qu'ils avaient en grand nombre sur leur chemin, ne perdaient pas de vue que l'avenir est nécessairement aux générations naissantes qui se suivent, se poussent, se rempla-

cent continuellement dans la vie des nations ; que ces générations qui surgissent sans cesse et, comme des vagues de vie, se hâtent serrées d'abord, puis houleuses, tourmentées, se répandent diminuant toujours en force, à mesure qu'elles s'éloignent de leur source pour s'effacer finalement sur l'immensité que représentent les âges écoulés, et l'éternité où toutes se perdent tour à tour. Les générations, fraîchement écloses, ces espoirs vierges, mais flottants qui tendent vers les réalités de la vie, ces plaques sensibles où toutes les images et toutes les idées émises viennent se fixer ineffaçables et qu'il importe de n'influencer qu'en vue du perfectionnement réalisable et désirable de l'humanité ; cette puissance à devenir, que la famille oriente vers le meilleur être dans le progrès et l'Eglise vers les perfectionnements que réclame la félicité des cieux ; le naturalisme, le rationalisme, le libéralisme et la Révolution prétendent les canaliser pour des fins inférieures et seulement temporaires : ils veulent s'emparer de la volonté, du cœur, de l'âme de la jeunesse pour la déformer à leur image. Pour atteindre leur but sûrement et en peu de jours, il leur faut l'école et ils ne travaillaient à Montréal même qu'à s'en emparer. Ils comptaient vaincre les préjugés à force de patience, et, s'il le fallait, n'avancer que pas à pas.

Qui mieux qu'un évêque en pays de mission peut connaître et développer ces pensées éloquemment traduites par le P. Félix, disant :

L'éducation détermine le véritable progrès des peuples, parce qu'elle y marque le degré de la valeur humaine et le niveau des civilisations ; l'éducation distingue le sauvage du barbare, le barbare du civilisé et les civilisés entr'eux. Un civilisé est un homme bien élevé, et le plus civilisé est le mieux élevé. Un barbare est un homme mal élevé ; et celui qui ne fut élevé en aucune manière demeure toujours l'homme-enfant, avec la candeur de moins et la grossièreté de plus.

L'homme est, poursuit l'abbé Laflèche, sur le même thèse, ce que l'éducation l'a fait. La civilisation la plus parfaite et la barbarie la plus révoltante ne sont pas l'œuvre de la nature ; c'est l'ouvrage de l'éducation. Nous ne nions pas que les hommes en naissant n'apportent des dispositions bien différentes les unes des autres ; que le sang dont ils ont hérité n'influe considérablement sur les qualités morales et intellectuelles qu'il a plu au Créateur de leur donner en les appelant à l'existence. Non : nous savons

que l'âme humaine est naturellement comme une terre plus ou moins fertile, mais impuissante à rien produire par elle-même. Tant qu'une semence, bonne ou mauvaise, n'y aura pas été déposée, elle demeurera improductive et comme frappée de stérilité.

Mais cette terre se couvrira d'une riche moisson, ou produira en abondance des ronces et des épines, suivant que la main qui l'aura cultivée y aura déposé la semence du bon grain, ou qu'elle aura permis imprudemment à toutes les mauvaises plantes d'y prendre racine et de s'y développer.

Nous reconnaissons également qu'il y a des natures tellement perverses et des caractères si rétifs, que les soins les plus assidus ; l'éducation la plus soignée ne peuvent les modifier que bien faiblement ; ce sont là d'assez rares exceptions qui n'infirment pas la règle énoncée ci-dessus, mais qui la confirment, puisque toute exception à une règle est l'affirmation même de la règle, et que l'on dit de tels êtres qu'ils dérogent à leurs familles.

Nous le répétons donc : c'est l'éducation qui fait l'homme ce qu'il est, et non la nature.

L'enfant du sauvage sera sauvage ; et pourquoi ? C'est parce qu'il aura été élevé en sauvage. Prenez, à son entrée dans la vie, cet enfant né de l'homme plongé dans les ténèbres de l'infidélité, et assis à l'ombre de la mort ; transportez-le au sein de l'une de ces heureuses familles qui ont reçu la lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde ; confiez-le aux soins d'une bonne et pieuse mère qu'il croira être réellemnt sa mère selon la nature, et vous verrez que, sous le teint cuivré et la chevelure épaisse de cet enfant des bois, la société recevra en lui un chrétien à l'âme noble et au cœur généreux, un citoyen honnête, laborieux, plein de bonne volonté pour concourir, dans la mesure de ses forces, au bonheur de ses semblables.

Prenez, au contraire, l'enfant de cette femme chrétienne, vrai type de la femme forte des livres saints ; confiez-en l'éducation à la femme sauvage, qui ne connaît pas de plus douces jouissances que celle de danser avec la chevelure toute sanglante d'un ennemi récemment massacré, de boire même son sang encore tout chaud, et vous verrez que sous la peau blanche de cet enfant devenu homme, bat le cœur féroce d'un cannibale ; vous verrez que derrière son épaisse barbe et sous sa chevelure blonde habite bien réellement l'âme sanguinaire d'un barbare.

L'étrange transformation de ces deux enfants par l'éducation n'est point une supposition gratuite ; c'est un fait réel qu'il nous a été donné d'observer par nous-même. Pendant plusieurs années, nous avons voyagé parmi les tribus infidèles qui sont à l'ouest des grands lacs du Canada ; nous avons vécu au milieu des farouches peuplades qui parcourent sans cesse les immenses plaines qui s'étendent de la Rivière-Rouge jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses, et là nous avons rencontré de ces hommes infortunés, arrachés sournoisement, dans leur enfance, aux embrassements

de leur mère chrétienne. Hélas ! ils étaient devenus plus farouches et plus barbares que la plupart des enfants de la barbarie même ; tandis que plusieurs de ces derniers, que nous avions pu soumettre au régime de l'éducation chrétienne, étaient devenus des modèles de douceur et de piété.

Inutile, d'ailleurs, d'appuyer sur cette vérité que personne ne conteste. L'enfant sera ce que son éducation l'aura fait : chrétien sincère, catholique fervent, si son éducation est profondément chrétienne, franchement catholique ; mais il sera protestant ou indifférent, rationaliste ou matérialiste, suivant la forme que ses précepteurs et les livres dont ils se seront servis lui auront donnée...

De là les efforts inouis et les tentatives de toutes sortes que Mgr Bourget constatait et qu'il avait tant à cœur de combattre.

Selon lui, ce n'est point douteux : le droit d'élever l'enfant et de lui donner l'éducation appartenait à la société domestique, au père et à la mère qui lui ont donné le jour, et nullement à la société civile, c'est-à-dire au premier venu que le flot mouvant des passions pousse par d'heureuses circonstances et mène au pouvoir ? La famille a ce droit de par son institution divine ; et l'Eglise l'acquiert comme mandataire des familles.

Mgr de Montréal se tenait parfaitement au courant des préoccupations et des besoins du public comme des projets du gouvernement en matière d'enseignement. Ce n'était, au demeurant, un secret pour personne que le gouvernement de la province prenait ombrage de l'action de cet évêque avisé, entreprenant, qui, par ses séminaires, par ses collèges heureusement multipliés, par ses couvents si prospères, contrôlait véritablement l'éducation de la jeunesse dans tout son district. Lui, du moins, put attendre sans vive appréhension la loi sur l'éducation, dont les tendances manifestes étaient d'amoindrir l'influence du clergé dans l'école.

— On veut nous mettre les poucettes, dit-il, marchons ! sans violer la loi : elle tournera à notre avantage en nous ménageant des subventions !

La loi proposée fut adoptée et promulguée ; le Dr Meilleur fut le premier surintendant ; un brave homme, à tout considérer, qui ne pouvait manquer d'avoir des démêlés avec un

évêque aussi vigilant, aussi zélé que l'était Mgr Bourget. Mais de part et d'autre on avait de bonnes intentions, et pour cela même on s'estimait réciproquement. Meilleur faisait sa besogne avec bonne foi, et Mgr Bourget exerçait son saint ministère sans défaillance ; ce fut pour le Dr Meilleur une excellente position pour reconnaître, du reste, avec bonne grâce, comme il l'avouait lui-même. : que ce n'était vraiment pas commode de faire des affaires avec un *saint !*

L'évêque de son côté répétait à qui voulait bien l'entendre : que Meilleur valait mieux que les ordonnances qu'il devait appliquer.

Chauveau recueillit la succession de Meilleur.

Autre surintendant, autre manière dont il fallait s'arranger.

L'évêque qui avait des méthodes de rechange modifia sa tactique.

Avec Meilleur, il se montra confiant, bon enfant ; par la douceur et la raison il obtenait les satisfactions qui lui étaient dues.

Avec Chauveau, guindé et rasant, il se mit sur la réserve froide qui déconcerte et glace ; quand il se sentait pressé, il se mettait en garde sans dépasser les limites de la défensive prudente.

Chauveau était de l'humeur des universitaires envahissants et ombrageux ; il voulait instaurer au Canada les Immortels principes de 89 en faveur sous d'autres climats.

Mgr Bourget fit alors donner la presse et ce pauvre Chauveau, les oreilles tintantes et l'âme en brèche, connut des déceptions amères jusqu'à en être réduit à passer la main à Ouimet, ce qui amena un nouveau déplacement des batteries épiscopales.

Dès que M. de Boucherville arriva au ministère, Mgr Bourget lui suggéra la loi sur l'éducation qui donne accès aux évêques dans le Conseil de l'Instruction publique avec la légitime influence qui leur revient par leur charge éminente au milieu de populations en majorité catholiques.

— Bien sûr ! faisait observer Mgr de Montréal à ce sujet ; le système n'est pas parfait ; pour le moins, c'est le plus acceptable.

Et il s'en contenta sans renoncer à *mieux*, selon que les circonstances le permettraient.

Ainsi, pendant que des confrères s'attardaient à le critiquer à propos de bottes et de liturgie, ou faisaient de plus ou moins aimables commentaires sur sa façon d'administrer son diocèse, dont il était pourtant l'âme vivifiante et le guide vénéré, lui-même donnait sans cesse du collier dans tout labeur où l'activité épiscopale peut produire des effets de salut. Il réalisait pour l'Eglise un bien matériel et spirituel immense, dont ses successeurs ont recueilli les fruits incalculables. Il rapporta honneurs et biens à son pays. Il rassura les familles, en ce qui nous occupe, en sauvegardant la surveillance de l'éducation et de l'instruction publique. Ses censeurs bénévoles eussent bel et bien, par inadvertance ou incurie, abandonné l'éducation de la jeunesse sans contrôle aux pouvoirs publics, sous la fallacieux prétexte qu'il ne fallait rien brusquer, mais qu'il importait, pour éviter pire aventure, de se retrancher dans un *statu quo* qui n'aurait mis cependant à l'aise que les esprits bornés, satisfaits du présent à défaut d'idéal pour les convenances de l'avenir.

Et pour se résumer, quant aux positions réciproques de Mgr Bourget d'une part, et des surintendants de l'Instruction publique avec lesquels il eut à compter, de l'autre, on peut dire : Il contrôla Meilleur. Il gêna Chauveau. Il transforma Ouimet par la loi du Conseil des évêques.

Déjà Mgr Lartigue, dont Mgr Bourget se reconnaissait être le continuateur convaincu et fidèle, avait hautement proclamé que la loi primordiale des êtres raisonnables qui jouissent des bienfaits de la vie ; loi commune et naturelle que les peuples infidèles eux-mêmes n'ont jamais méconnue, est le droit inaliénable de l'autorité paternelle qui vient de Dieu, droit en vertu duquel les parents donnent à leurs enfants l'éducation qui leur convient. Cet évêque avait traduit ce droit en pratique, mettant à la disposition des familles chrétiennes, dans la mesure de ses moyens limités, l'instruction morale que l'Eglise catholique met généreusement à la portée des fidèles jusqu'à ce que, capables de se suffire à eux-mêmes, ils puissent tendre efficacement à leurs fins surnaturelles. Toutes tentatives contraires avaient rencontré sa réprobation.

Mgr Bourget n'avait pas d'autres prétentions, ni moins de sollicitude pour la jeunesse confiée à sa garde. Mgr Lartigue avait favorisé les écoles paroissiales et avait appelé les Frères des Ecoles chrétiennes ; Mgr Bourget leur continua sa bienveillance, ayant pour principe constant de ne jamais détruire ce qui était bon, à l'encontre des accusations gratuites de ses adversaires.

Il cherchait nécessairement à améliorer ce qu'on lui avait transmis, n'ayant pas comme lisières indestructibles des *us* surannés ni des *coutumes* renouvelables en honneur jusques à ses côtés.

Le désir de mieux faire lui avait déjà inspiré des réformes que l'usage et le temps consacrèrent par des résultats consolants. Il avait dans la même intention favorisé l'établissement de divers collèges, de plusieurs couvents ; les fondations de la Providence n'eurent point d'autres mobiles, ni l'appel des Oblats, Viateurs et des Jésuites. La fondation des communautés des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et de Sainte-Anne n'était que la poursuite systématique du même idéal élevé ; fondations opportunes dont le moindre mérite ne fut pas de rendre plus souples, plus dociles les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui subissaient les directions d'une opposition obstinée.

« Il est de ma connaissance, nous confient les *Mémoires* Poulin, que le curé de Beauharnois désirait avoir des sœurs pour sa ville naissante. M. Charland était un prêtre dévoué à Mgr Bourget, et par là même peu intime avec les Sulpiciens. Il résolut d'aller demander des Sœurs de la Congrégation. On le reçut fort mal. Il s'en revint trouver l'évêque qui lui dit : « Eh bien ! allez à Longueil. Vous y trouverez des sœurs qui vous sont si nécessaires. Elles sont de récente fondation, il est vrai ; mais elles feront parfaitement bien votre affaire, puisque vous avez été éconduit ailleurs. » La prédiction s'est en tout point réalisée.

« Plus tard, et quand les Sœurs de la Congrégation eurent constaté le succès du couvent de Beauharnois, que suivirent ceux de Saint-Timothée, de Sainte-Cécile et de Saint-Louis, elles eurent du regret ; mais trop tard.

« J'ai moi-même, consigne M. Poulin, entendu exprimer ce regret, par une sœur de la congrégation.

« Ce fut certainement une erreur, dit-elle, d'avoir rejeté la demande de M. Charland. »

« Dans les dernières années de l'épiscopat de Mgr Bourget les mêmes Sœurs de la Congrégation voulurent aller à Saint-Remi, où M. Beaudry désirait les installer. L'évêque s'y opposa, parce qu'elles y auraient été trop voisines de Saint-Michel, où se trouvaient déjà les Sœurs de Sainte-Anne, Saint-Cyprien, Saint-Michel et Saint-Remi ayant les mêmes Sœurs, ces religieuses en étaient moins isolées. Il ne fallait pas qu'elles fussent entravées par une concurrence toujours nuisible et souvent désastreuse. Ainsi donc, dans cette partie du diocèse, les Sœurs de la Congrégation n'ont que le petit couvent de Chateauguay où elles eurent l'occasion de méditer à l'étroit sur l'isolement que leur ont préparé les vues mesquines de leurs premières supérieures. »

Ce chapitre nous paraîtrait incomplet si nous passions sous silence les témoignages publics de M. Colin et de Mgr Taché, dans leurs éloges funèbres, concernant l'œuvre liturgique et doctrinale de l'illustre évêque Bourget :

Trois objets se sont partagé tous les battements de son grand cœur, proclame M. Colin : son pays, son diocèse, l'Eglise.

Ce qu'il a surtout aimé dans son pays, c'est sa prospérité et son extension. Dans son diocèse, il a aimé son clergé, ses communautés, son peuple. Et dans l'Eglise ce qui a particulièrement concentré ses affections, c'est le Pape, ce sont ses droits et ses privilèges, ses doctrines et ses principes.

Voilà ce qu'il a aimé. Et de cet amour, devenu en lui comme une puissance féconde et irrésistible, sont sorties toutes ses œuvres qui lui survivent et qui perpétueront à jamais la mémoire de son glorieux épiscopat.

Vous savez assez, mes frères, combien il a été dévoué à son pays : vous savez ce qu'il a écrit, ce qu'il a dit, ce qu'il a fait pour ranimer dans les cœurs canadiens le sentiment national ; vous vous souvenez encore de ses appels chaleureux à la population dans le but de l'attacher au sol natal et de développer la grande œuvre de la colonisation. Vous connaissez la peinture charmante qu'il a faite des richesses du Canada et de ses inépuisables ressources. Vous n'avez pas oublié avec quelle ardeur il a cherché

par tous les moyens à déraciner du milieu de son peuple chéri les vices qui tendent à l'appauvrir, à l'abaisser, à le ruiner.

Toutes ces choses sont encore présentes à votre mémoire.

Mais parlons plutôt des œuvres qu'il a conduites avec tant de force et d'un regard si étendu et si élevé, qu'il leur a comme imprimé le caractère de la grandeur et de l'immortalité.

Tout se féconde et prend éclosion sous la chaleur puissante de son zèle et de sa charité.

Œuvre liturgique. — La Sainte Liturgie Romaine commence tout d'abord à occuper ses pensées et son activité. Toute son énergie se dirige dans sa pureté, dans son intégrité, dans sa splendeur. Il veut qu'elle règne dans son diocèse, qu'elle y soit la loi des cérémonies et des pompes religieuses. Et sous son impulsion, on la voit bientôt jeter partout son éclat dans les communautés religieuses et dans les paroisses, puis, de son Diocèse se répandre dans toute la Province et au delà de la Province.

Œuvre doctrinale. — Sans cesse il eut devant les regards cette grave recommandation de l'Apôtre : *Attende tibi et doctrinæ* (I. Tim. 4. 16.) Veillez non seulement sur vous, mais encore sur la Doctrine ; veillez à sa pureté, à la pureté des dogmes, à la pureté des principes. Toute sa vie ce fut là l'objet de sa constante sollicitude, et jusqu'aux portes du tombeau, le grand Evêque, toujours en éveil, fut le grand défenseur de la vérité catholique. Afin de rendre invincible ce zèle doctrinal, il s'attache à la pierre fondamentale sur laquelle reposent tous les dogmes catholiques, à la colonne qui soutient toutes les vérités de notre foi, au Pontife de Rome ; il lui consacre son amour et son dévouement ; et cet amour devenant pour lui un culte sacré, une religion, devenant le mobile de ses plus généreuses ardeurs et le principe de ses plus beaux sacrifices, lui fait embrasser en plénitude toutes les causes du Saint-Siège et répondre avec intrépidité à tous les appels qu'il en reçoit.

Il est à Rome quand est défini parmi les applaudissements de l'Univers le Dogme de l'Immaculée Conception. Son âme s'émeut à la voix du Pontife Suprême ; sa foi, sa piété s'attendrissent en contemplant le nouveau diamant qui va enrichir la couronne de Marie, et le mandement, si onctueux, qu'il adressa alors à ses chers fidèles demeure comme un glorieux monument de la piété filiale envers l'Immaculée Mère de Dieu.

Il est à Rome lorsqu'apparaît la célèbre Bulle *Quanta cura* avec l'Immortel *Syllabus* qui l'accompagne. Ce grand code catholique de la philosophie et des sociétés chrétiennes fut invariablement le flambeau qui éclaira tous ses actes. Et l'on ne saurait assez admirer le sommaire précis, ferme, intelligent qu'il fit aussitôt, pour son troupeau, de cet impérissable document.

Il est encore à Rome, à la définition solennelle de l'Infaillibilité Pontificale. Dire ce qu'il éprouva en se voyant juge de la foi parmi les Evêques et les Patriarches de l'univers entier ; dire les

impressions qui s'emparèrent de son âme au moment où il eut à donner son *placet* décisif, nous serait chose impossible ; lui seul peut nous le donner à entendre par les remarquables paroles qu'il nous a laissées. « Oui, s'écrie-t-il, cela me plaît, je le déclare, je le proclame, je le juge : le Pape est infaillible, *placet*. J'en faisais autrefois, avec les plus savants docteurs, ma croyance la plus chère, j'en ferai maintenant avec toute l'Eglise l'aliment et le soutien de ma foi : le Pape est infaillible, *placet*. C'est ma joie de le prononcer, ce sera mon bonheur et mon salut de le croire et de l'enseigner à mon troupeau : le Pape est vraiment infaillible dans les dogmes comme dans les principes des mœurs, *placet*. »

Et la vigilance qu'il déploya en ce qui regarde la doctrine, s'étendant non moins attentivement sur les règles de la conduite humaine et des consciences, il plaça toute la Théologie morale sous la sage autorité du plus prudent des moralistes de notre époque, du grand Docteur contemporain, S. Alphonse de Liguori.

O Pontife ! vous avez bien veillé sur la doctrine ; vous avez soutenu pour sa défense les plus vaillants combats ; vous avez enflammé les cœurs de vos enfants par le feu qui consumait le vôtre.

Mais là ne s'arrête pas, mes frères, ce zèle fécond. Vient l'œuvre des paroisses. Pasteur des âmes, il lui faut répondre au besoin d'expansion de son vaste diocèse, au progrès étonnant qui se fait partout dans la population, à l'accroissement rapide de ces familles pures et chastes que Dieu ne cesse de bénir. C'est par les paroisses que le peuple es groupe et se développe, que la religion se répand d'une manière plus régulière et plus efficace parmi le troupeau. Il crée donc des paroisses, il les multiplie, les affermit, les organise ; et sous sa juridiction, par son initiative, son inspiration, son autorité, 75 paroisses nouvelles sont érigées dans son seul diocèse, soit dans la ville de Montréal, soit dans les campagnes...

Nous reviendrons plus tard à cette question des paroisses. Et voyons ce que, dans le même ordre d'idées, Mgr Taché, mieux à l'aise à coup sûr, dit à la même occasion :

....Je sens que je n'ai pas besoin d'excuse pour dire que le Canada n'était pas parfait.

Notre chère patrie avait été victime, dans l'ordre politique, de ceux qui prêtaient une oreille trop attentive aux pernicieuses erreurs qui débordaient en Europe.

L'Océan qui semblait trop vaste pour que l'ancienne France pût porter secours à la nouvelle, avait vu ses bords se rapprocher pour laisser pénétrer jusqu'en Canada les horribles blasphèmes des prétendus philosophes français.

Le poison de l'erreur est si subtil qu'il pénétra dans l'âme d'un

trop grand nombre de Canadiens qui se l'assimilaient sans même sembler s'apercevoir qu'en cela ils se faisaient l'écho de l'homme qui avait le plus cruellement insulté à leurs malheurs. Bien des voltairiens habitaient les rives du Saint-Laurent. Les sarcasmes infernaux de l'ennemi de Dieu et de la société recevaient l'hospitalité dans un trop grand nombre de nos meilleures familles canadiennes.

Il me suffit, mes frères, de me rappeler mes propres souvenirs. Petit enfant, j'ai entendu ce que je n'aurais jamais dû entendre. Petit enfant, j'ai constaté que des hommes qui auraient dû être à la tête de la société pour la porter au bien, lui donnaient l'exemple de l'indifférence et même de l'impiété.

L'égarement intellectuel conduit à l'abaissement moral, et le peuple, à l'époque dont je parle, mesurait des dons du ciel pour offenser Celui qui les lui prodiguait. Dans plusieurs de nos meilleures campagnes le vice affreux de l'ivrognerie faisait des ravages épouvantables, et par la ruine morale de notre peuple, il le conduisait jusqu'à la ruine matérielle.

Heureusement pour notre société canadienne, Dieu s'est souvenu de la foi de nos pères, et il a placé au milieu de notre peuple les « deux oints de l'huile sainte (1), dont la dépouille mortelle repose ici et que nous contemplons avec un légitime orgueil et une ardente reconnaissance. Ces deux hommes ont compris le mal intellectuel, la plaie sociale qui menaçait le Canada.

Tous deux se sont mis à l'œuvre de notre régénération et y ont travaillé sans relâche. Doués, l'un d'une éloquence irrésistible, l'autre de la puissance d'attraction qui s'attachait à sa voix émue et persuasive, tous deux se sont consumés avec fruit pour le bien des peuples confiés à leur sollicitude.

La sainte doctrine, dans toute sa pureté, a lui, aux regards de ceux qui avaient souci de leurs véritables intérêts. Sans hésitation, sans tergiversation, comme sans compromis, les faux enseignements ont été démasqués, la littérature dangereuse flétrie, les misères soulagées, et rien n'a été omis de ce qui peut rendre le peuple instruit, bon, heureux et prospère.

... Mais tout cela ne suffisait pas encore aux cœurs des deux grands apôtres. Pardonnez si je confonds ici leurs œuvres, celui qui a survécu a souvent répété, pendant sa longue carrière, qu'il ne faisait que réaliser les projets de son vénéré prédécesseur. Il est bien permis de les réunir dans la même admiration comme ils sont réunis tous les deux ici sous le même catafalque. Un zèle identique, une ardeur égale pour le bien, leur ont fait concevoir d'un commun accord ces plans merveilleux qu'on a vus, se dérouler successivement pendant leur glorieux épiscopat.

Mgr Lartigue meurt, mais son esprit lui survit dans son dis-

---

(1) Mgr Lartigue et Mgr Bourget dont il faisait l'éloge funèbre.

ciple et son successeur. A peine monté sur le trône épiscopal, la première pensée de Mgr Bourget est pour le père commun des fidèles et des pasteurs. Son premier regard se tourne vers Rome ; son premier voyage vers la ville éternelle. Il part pour ce pèlerinage qu'il accompli avec tant de foi et de dévouement, qu'il est impossible d'en connaître les particularités sans en être profondément ému et sensiblement édifié.

Il voit le Souverain Pontife, il lui soumet ses vues, il reçoit l'approbation des projets qu'il a conçus avec Mgr Lartigue. Fort de l'approbation et de la bénédiction du Saint-Siège, il reprend le chemin de sa ville épiscopale, bien décidé à ne permettre à aucune considération humaine ou personnelle d'entraver l'œuvre de Dieu, à laquelle il renouvela la consécration de son existence. Persuadé que toutes les forces de l'Eglise ont besoin d'être mises à contribution pour assurer le salut des peuples. *Mgr Bourget comprit que le Canada avait une réparation à faire. Il était décidé à lui rendre les secours dont il avait été privé par l'expulsion des religieux.*

C'est sur la voie de Rome que l'évêque de Montréal rencontre l'évêque de Marseille... Déjà depuis quelques années, Mgr de Mazenod a fondé la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Ce cœur généreux avait été ému à l'aspect des ruines de toutes sortes, accumulées par la révolution française, il se laisse entraîner par la noble ambition de réparer ce qu'il pourra des désastres de cette trop regrettable époque. Les Oblats suppléeront autant que possible aux ordres religieux expulsés. La pensée de Mgr Bourget s'identifie avec celle de Mgr de Mazenod. Ces cœurs généreux se comprennent. Mgr Bourget demande des Oblats ; Mgr de Mazenod semble entrevoir que l'évêque de Montréal sera comme un second fondateur de sa Congrégation chérie sur la terre du Canada. Il acquiesce à sa demande, et au commencement de décembre 1841, les Oblats arrivent à Montréal.

Merci, vénéré et bien-aimé père, d'avoir amené dans notre pays la Congrégation religieuse à laquelle je suis heureux d'appartenir. Merci de m'avoir fourni l'occasion et donné la permission de suivre, dans cette Congrégation, la vocation qui a fait le bonheur de ma vie ! ! !...

Les vues de Mgr Bourget étaient trop grandes et trop catholiques pour se contenter d'assurer le bonheur des populations soumises immédiatement à sa juridiction. Son zèle et son cœur d'évêque le poussaient plus loin. Tout ce qui tenait aux missions lui était cher. Sans parler d'autres pays, qu'il me soit permis encore ici de lui offrir mes remerciements pour ce qu'il a fait, non seulement pour le Canada d'alors, mais aussi pour le Canada d'aujourd'hui.

Je n'hésite pas à le dire, c'est à lui surtout que nous devons cette chaîne de missions qui s'étendent depuis Bethsiamits et le

Labrador jusqu'à New-Westminster, sur les rivages de l'Océan Pacifique.

Aux jours mauvais que traversent nos missions du Nord-Ouest, il semble que Dieu avait préparé au protecteur de ces missions une consolation qu'il ne désirait pas, mais qui emprunte aux circonstances un cachet de dévouement digne de sa grande âme. Non seulement les Oblats de Marie Immaculée ont prêché l'Evangile aux sauvages dans le Nord-Ouest, mais deux d'entre eux viennent d'y cueillir la palme du martyre, les Pères Fafard et Marchand...

Le sang des martyrs est une semence féconde. Mgr Bourget savait apprécier la valeur de ce sang généreux ; il savait que notre terre du Canada en avait été abondamment arrosée et que ce sang des martyrs coulant sur la terre canadienne avait préparé au ciel des trésors inépuisables de libéralité divine. Il savait que parmi les martyrs dont les noms ornent si noblement les premières pages de notre histoire étaient les enfants de la Compagnie de Jésus, les fils de Loyola.

Je le répète, on avait eu peur du chapelet qu'ils portent à leur ceinture, on les avait expulsés ; mais le zèle généreux de Mgr Bourget avait conçu l'idée de ramener les Jésuites sur l'ancien théâtre de leurs travaux et de leur dévouement. Ce projet ne tarda pas à se réaliser. Imbus de fausses idées, des hommes, *bons d'ailleurs*, s'étaient un peu trop habitués à ne plus voir la bure du pauvre religieux, la pauvre robe du Jésuite, l'habit de ceux qui ont tout sacrifié pour Dieu.

Il y eut un instant d'hésitation chez les uns comme un vrai sentiment de bonheur chez les autres ; mais la lumière ne tarda pas à briller de son plus vif éclat. On comprit ce que le pays devait de reconnaissance à ceux qui revenaient non comme dans une terre étrangère, mais bien au contraire dans leur domaine. Cette terre du Canada, l'ordre célèbre l'avait autrefois conquise non par le glaive et la guerre, mais par la croix et le dévouement ; non pas en versant le sang des autres, mais en versant leur propre sang pour le bonheur de leur terre d'adoption. Aussi le Canada sait gré à Mgr Bourget des avantages dont il l'a remis en possession, et, pour ma part, j'espère que les plaines de l'Ouest reverront bientôt les Jésuites (ils y sont) qui ont été les premiers à les explorer.

Quand on se sacrifie entièrement soi-même, on ne tient guère compte des choses de la terre et du temps. Les âmes ardentes et dévouées qui soupirent après les richesses impérissables du ciel négligent les trésors si frivoles de la terre, ou mieux, si elles en ont l'occasion, elles savent les tourner au profit de l'humanité souffrante : c'est ce qu'ont accompli les « deux fils de l'onction sainte » dont la dépouille mortelle repose ici.

Qui pourrait dire tout ce qu'ils ont fait pour les pauvres, les malades, les orphelins, les affligés de toute sorte ; non seulement

ils leur ont voué leur cœur et prodigué les consolations les plus douces et les plus abondantes; mais ils leur ont sacrifié généreusement tout ce qu'ils pouvaient posséder ou espérer. Aussi, après soixante ans d'un double épiscopat, ces deux généreuses existences se sont éteintes successivement dans le dénûment le plus complet, ils ne possédaient rien. Le bilan des choses de la terre ne leur aurait pas même permis de pourvoir aux frais de leur sépulture...

Si chaque individu a ses heures de lutte, ses heures de trouble, ceux qui sont à la tête de la société chrétienne ont une plus large part dans tout ce qui éprouve le cœur.

Qui dira les peines, les sollicitudes, les souffrances de ces deux hommes? Ils étaient trop grands pour s'épancher au dehors, mais dans l'intimité de leurs relations, ils ont versé l'un dans l'autre leur cœur d'apôtre. Mais c'est surtout dans le cœur de leur divin Maître qu'ils aimaient à s'épancher et à chercher la consolation dont le cœur humain est si avide. Qui redira ce qui s'est passé aux pieds des autels, ici même, dans cette cathédrale provisoire, où pendant vingt ans il a prié? Qui redira les émotions dont cet autel a été témoin ou qu'il a fait naître? Là dans ce tabernacle se cachait la victime de l'amour, là aux pieds de ce même tabernacle l'amour amenait une autre victime qui, en s'offrant à son Dieu, lui demandait force et lumière. C'est aux pieds des saints autels que l'on cherche les enseignements véritables et l'inébranlable constance nécessaire pour faire le bien au milieu des luttes et des difficultés. Ne nous étonnons pas de ces luttes, ce sont elles qui justifient ce que j'ai dit tout à l'heure, que la victime qui doit s'attacher à la croix qui brille sur la poitrine de l'évêque est celui-là même qui porte cette croix ; mais ces luttes étant toutes pour Dieu, elles n'ont jamais provoqué de plaintes amères, de paroles acerbes ; quand il n'y a pas de fiel au cœur, il ne peut y avoir d'amertume sur les lèvres.

« De ces luttes que restera-t-il? un sentiment profond de vénération et de reconnaissance.

« On a compris que l'évêque doit voir les choses à un point de vue plus élevé que les autres ; plus élevé non-seulement que le commun des fidèles, mais que la plupart des membres de son clergé.

« L'évêque, par son élévation, est placé comme sur une montagne d'où il contemple les choses du Ciel afin de préparer les choses de la terre de façon à ne pas détourner les hommes de leur fin dernière. L'évêque peut avoir des raisons d'un ordre élevé qu'il ne peut communiquer à tous, mais que tous doivent accepter comme l'expression de la volonté de Dieu. Laissez-moi vous en citer un exemple : — Un cruel incendie avait dévasté la ville de Montréal, c'était en 1852. Le résultat de 30 années de travail et de sacrifices avait été détruit avec l'établissement épiscopal, la cathédrale et le palais étaient en ruine. On vint alors faire des offres

à Mgr Bourget, on ne lui demande qu'une chose, de rester à Saint-Jacques, à Saint-Jacques qu'il aime tant ! où il avait travaillé et prié pendant de nombreuses années, où il avait été sacré évêque, — Saint-Jacques, où le souvenir de son vénéré prédécesseur était si profondément gravé, et où son cœur aurait goûté de si douces jouissances. On ne lui demande que de rester et on fera le reste.

« Le saint évêque se recueille devant son Dieu, il est éclairé d'une lumière divine, il voit comme les hommes ne savent pas voir, et il se décide à refuser ce qui naturellement lui était si agréable. Il m'a confié les raisons qui l'ont déterminé à une démarche qui a tant surpris et tant contristé ; je ne violerai pas un secret, mais je vous dirai mon appréciation. Dans sa carrière toute marquée au cachet de la grandeur rien ne m'a plus frappé que la détermination qu'a prise Mgr Bourget de venir se fixer ici... Les considérations qu'il m'a données m'ont paru d'un ordre si élevé si au-dessus de ce que l'homme ordinaire conçoit, que je me suis dit : Oh ! qu'il est grand ! Qu'il est héroïque ! Quel acte inspiré !

« Voilà comment j'ai apprécié les motifs d'une démarche que je ne comprenais pas moi-même... »

Les ans écoulés, et l'expérience des hommes ont révélé le secret de Mgr Taché : un immense désir d'apaisement, utile aux âmes, lui faisait saisir l'occasion offerte par le malheur ; il s'éloignait autant du foyer de discorde qu'il se rapprochait de Dieu.

CHAPITRE VI

Unité de la vie de Mgr Bourget. — Son hospitalité. — Rivalité du Séminaire. — Le Clergé prend parti pour son évêque et s'attache cordialement à lui. — Le vieil évêché et ses agrandissements. — Activité et science de Mgr Bourget. — Sa piété, sa charité, son éloquence, sa dévotion envers Jésus-Hostie. — Il vulgarise la pratique du Chemin de la Croix et aide puissamment à répandre le culte de la Vierge, mère de Dieu.

Le lecteur est déjà pénétré de l'admirable unité de vues qui distingue tous les actes de l'administration, sage et féconde, de Mgr Bourget. Il était, à vrai dire, encouragé par l'attitude et les suffrages de son clergé. Il est des incidents, des situations sur lesquels nous voudrions pouvoir ne jeter que le voile de la charité : mais comment s'y résoudre, quand le silence serait un déni de justice envers des morts qui furent desservis jusque dans leur tombe, une altération par abstention de la vérité historique, qui mérite tout d'abord nos hommages.

L'Eglise de Notre-Dame et, par extension, le Séminaire étaient riches et les Sulpiciens, maîtres à leur façon, passaient comme étant les « Seigneurs » de Montréal.

On ne pouvait, pour cette raison, manquer de les courtiser ; les nécessiteux de toutes catégories les sollicitaient, et les prêtres à l'occasion, sous Mgr Lartigue pour des motifs divers, devenaient leurs commensaux fidèles.

L'évêché traînait alors une existence morne, dans un isolement voulu qui fut pénible. Saint Sulpice le voulait ainsi.

Au Séminaire, en ce temps comme aujourd'hui nous apprend le Mémoire de l'abbé Poulin, on était manifestement flatté de donner gîte et couvert aux prêtres qui y allaient plu-

tôt que de frapper à la porte « Saint-Jacques », c'est ainsi qu'on désignait alors l'évêché avec une pointe d'irrespectueuse ironie. Mais, grâce aux qualités aimables et au charmant accueil que Mgr Bourget réservait à ses hôtes, le nombre des visiteurs de la rue Saint-Jacques allait sans cesse grandissant, tant et si bien que le vide se faisait chaque jour un peu plus au Séminaire, tellement en effet, qu'à la veille de l'incendie de l'évêché et de la cathédrale survenue le 8 juillet 1852, la migration était complète. Si rares étaient les prêtres qui préféraient encore l'hospitalité du Séminaire, qu'on se demandait tout naturellement et avec curiosité quel démêlé ces dissidents pouvaient bien entretenir avec le bon évêque, accueillant pour tous.

La destruction du palais épiscopal remit forcément le Séminaire en faveur ; mais sitôt que Mgr de Montréal eut un nouveau gîte, ses hôtes habituels lui revinrent avec bonheur.

Evidemment, remarque M. Poulin, la large hospitalité offerte par Mgr Bourget aux membres de son clergé, que leurs affaires amenaient à Montréal, aurait pu paraître onéreuse ; il n'en devait rien être, car, mille dons en espèces ou en nature étaient pour la procure une appréciable compensation. Si donc l'archevêque actuel a rompu avec cet usage, qui établissait ou maintenait des relations cordiales d'une utilité incontestable, ce n'est certainement pas une raison d'économie qui a dicté cette mesure. Ce peut être le désir de mettre fin à des allées et venues incompatibles avec la recherche de certaines aises, à moins que ce ne fut celui de remonter le prestige épiscopal en rétablissant les distances respectueuses.

Or, pour s'en tenir à ce qui concernait les préférences légitimes d'un évêque de mœurs aussi patriarcales qu'était Mgr Bourget, on peut dire que ce qui le guidait en cette particularité de sa conduite envers ses prêtres dévoués, c'était outre son désir de leur épargner les promiscuités et les inconvénients nombreux que ménage ordinairement la vie d'hôtel, et aux pauvres, d'inévitables frais, le grand plaisir qu'il avait de grouper autour de lui, en une douce et confiante familiarité, ses collaborateurs ordinaires. Il aimait se sentir père au milieu de ses enfants ; il voulait revivre dans l'intimité les

meilleurs souvenirs du passé, et faire en commun d'utiles projets d'avenir. Il était tout rayonnant et fier quand sa table était garnie d'une courone de faces ouvertes, réjouies ; il était fier et à l'aise, heureux à coup sûr quand sa maison bourdonnait comme la ruche besogneuse et ordonnée, d'où les abeilles industrieuses prenaient leur vol empressé pour recueillir sur les champs fleuris le miel des cieux.

Heureux évêque, plus heureux prêtres qui, même dans un moment de détresse morale, s'en allaient à l'évêché, d'instinct, reprendre pied et confiance pour de nouveaux labeurs : on voyait l'évêque accablé de soucis, et cependant toujours si doux, si bon, si charitable pour tous et en toutes circonstances, qu'on avait grande envie d'être semblable à lui et on le quittait réconforté, meilleur.

Qu'elle était aimable, cette hospitalité, nous dit M. Poulin, offerte par un cœur si tendre.

C'est avec bonheur que l'on se ressouvient de cet heureux temps, où, selon l'expression d'un curé du Nord (Damien Laporte), l'on trouvait avec tant de joie les trois têtes couronnées de la blanche chevelure : Mgr Bourget avec son sourire sur les lèvres, M. Trudeau avec son mot jovial, et M. Paré, empressé de nous être utile. Que de fois des prêtres retardés par des convois de chemin de fer, et arrivant au milieu de la nuit à l'évêché n'ont-ils pas trouvé Monseigneur à courir plus vite que le portier pour leur donner entrée dans cette maison si hospitalière. Il s'occupait alors de tous les frais de la réception, conduisait au réfectoire, servait de sa propre main, préparait une chambre et ne quittait son hôte qu'après l'avoir pourvu de tout ce qui était nécessaire. Ni le nombre des visiteurs, ni l'abus même que l'on pouvait faire de son hospitalité n'arrivait à lasser le bon évêque. Parmi les personnes de sa maison, il s'en rencontrait qui étaient fatiguées du bruit, souvent du tapage que faisaient les visiteurs, jusque parfois bien tard dans la nuit. Pour apaiser les plaintes des uns, les récriminations des autres, Mgr de Montréal plaidait oujours la cause des étrangers et si éloquemment que les plus susceptibles n'osaient même pas exprimer une opinion contraire en sa présence.

Il est impossible de dire la douce liberté dont tous les

prêtres, non seulement ceux du diocèse, mais aussi des autres diocèses, jouissaient à l'évêché de Montréal. Les jeunes séminaristes étaient reçus par lui avec la même générosité et la même cordialité que les prêtres eux-mêmes. Les prêtres étrangers, tels que les quêteurs, pouvaient séjourner longtemps près de lui et ils étaient aussi bien traités que s'ils n'eussent été que de passage. L'économe de la maison se plaignait bien quelquefois du long séjour de ces quêteurs, mais Monseigneur le calmait lui disant : « Le bon Dieu vous le rendra. »

C'était un principe chez lui d'accueillir favorablement les quêteurs et d'engager même ses diocésains à leur donner généreusement. « Il faut les remercier, aimait-il à dire à cet égard, ils habituent notre peuple à la charité. C'est un fleuve d'aumônes qu'ils feront couler pour nous-mêmes, et nous n'aurons ensuite qu'à y puiser selon besoin ».

Les prêtres, nouvellement ordonnés, passaient ordinairement une dizaine de jours à l'évêché.

« Mgr Bourget leur faisait alors des conférences particulières. Il consolidait leur instruction religieuse, les initiait lui-même aux exercices du saint ministère, il les envoyait administrer le sacrement de baptême à la paroisse de Notre-Dame.

« Mais la raison d'être principale de ces conférences était bien d'inculquer à tous l'esprit *ultramontain* et la doctrine de Saint A. de Liguori. Il était toujours préoccupé, inquiet des doctrines gallicanes, qu'à leur insu même professaient les Sulpiciens. Elevés pour la plupart dans ces errements, ils s'en débarrassaient malaisément et toujours il s'en manifestait quelques restes troublants. Voilà ce qui mettait Mgr Bourget mal à l'aise, et contre ces relents délétères, il voulait prémunir son jeune clergé. Le temps que ces nouveaux prêtres, pleins de zèle et d'ardeur, passaient à l'évêché leur paraissait long, ennuyeux, et presque comme temps perdu ; mais plus tard, en pénétrant le motif, ils remerciaient le ciel de les avoir placés ainsi dans la voie la plus sûre. Il les faisait célébrer devant lui et, avec cette bienveillante charité qu'il possédait à un si haut degré, il les avertissait des moindres irrégularités de rubriques qu'il avait remarquées. En les envoyant ensuite comme vicaires, il ne tarissait pas d'éloges à leur su-

jet auprès de leur curé. Tout ce qui était à leur louange était soigneusement énuméré ; silence complet sur les défauts ou les travers qui pouvaient se rencontrer en eux. La conduite de Mgr Bourget à cet égard fut toujours irréprochable.

« C'était encore, nous apprend M. Poulin, afin de donner l'hospitalité d'une manière plus digne et plus convenable que Mgr Bourget fit élever en retrait de l'évêché construit par Mgr Lartigue, ce que l'on appelait alors le palais épiscopal. Il est certain que l'ancienne résidence de l'évêque, suffisante pour un début, ne pouvait abriter en même temps le chapitre et les visiteurs qui fréquentaient si volontiers cette maison. Comprenant la nécessité d'agrandissements, Mgr Bourget ne voulut pas détruire les lieux dont la vue éveillait en lui tant de souvenirs charmants ; il préférait les utiliser pour les bureaux et pour ses hôtes. Un couloir reliait les deux édifices. Le nouveau palais avait son entrée sur la rue Sainte-Catherine et ne manquait pas d'apparence. La chapelle du chapitre, qui se trouvait entre la cathédrale et le palais, trait d'union entre les deux, était particulièrement belle. Ce fut l'occasion pour le clergé de manifester ses véritables sentiments : aussi, vint-il généreusement au secours de l'évêque ; et, de leur côté, plusieurs pieux laïques de Montréal fournirent des sommes considérables. Il y eut bien, pour cela comme pour le reste, quelques récriminations. Pourquoi cette magnificence et cette grandeur ! demandait-on, mais le calme se fit.

Pourquoi ? Parce que l'évêque l'avait entrepris après avis compétents et mûre délibération, bientôt pénétré de l'idée vraie et depuis démontrée, que l'accroissement et l'embellissement de la ville ne pouvaient lui permettre de moins faire.

« C'est vers le même temps que, dans une assemblée du clergé, il fut question ou d'achever la cathédrale, dont les premiers travaux remontaient à Mgr Lartigue, ou de la remplacer par une vaste rotonde. Mais, pour le moment on en resta là, surtout le dernier projet fut ajourné. L'incendie du 8 juillet 1852 trancha la question, car la destruction simultanée de la cathédrale, de l'ancien comme du nouveau palais épiscopal remettaient toutes choses au même point, où Mgr Lartigue les avait trouvées lui-même. »

Nous ne quitterons pas ces lieux aimés qui vont disparaître

bientôt, sans montrer Mgr Bourget sous son aspect le plus naturel, avec sa véritable physionomie, vivante, communicative, qui le fit survivre si longtemps à lui-même dans la pensée, toujours charmée, de ses admirateurs.

Le Sage nous rappelle que l'homme se fait connaître par la parole : ne jugez personne, dit-il, avant qu'il n'ait parlé.

Il faut donc écouter Mgr Bourget, ou entendre ceux qui l'ont écouté avant de le juger, lui, qui traversa la destinée de son pays en y laissant sur ses pas une longue traînée de gloire et le bénéfice d'immenses bienfaits.

Qu'était cet évêque dans l'intimité ? Quel était le ton de ses entretiens, la nature et la somme de son travail d'initiation et son esprit de prière ? Ses dévotions favorites ? M. Colin et Mgr Taché nous l'ont fait pressentir.

Le savoir mieux nous importe, l'apprendre davantage ici nous reposera.

Du Séminaire s'échappaient parfois, susurrantes et mystérieuses, des voix indiscrètes, cherchant à faire accroire que Monseigneur avait été mis bien jeune dans le train, qu'il n'avait pu compléter son bagage scientifique, que sa bonne grâce ne faisait point de doute, que sa charité dépassait les éloges les plus flatteurs, et qu'il était aussi plein d'humour captivant que de bonne volonté ; mais qu'il était brouillon à ses heures et pas savant pour un liard ! qu'il avait tort, vraiment, de se mettre à dos des hommes distingués qui avaient en excès ce qui lui faisait particulièrement défaut : la science nécessaire pour éviter les écueils qui le faisaient trébucher malheureusement et souvent !

Les braves gens !

Il est un fait certain : en dehors du milieu où le préjugé était cultivé à haute température, Mgr Bourget passait honnêtement pour être un vrai savant, un philosophe né et un moraliste éminent, outre qu'il était véritablement saint dans sa conduite et par ses œuvres.

Il avait été d'abord à fort bonne école en la compagnie de Mgr Lartigue. Il s'était, en outre, formé par l'étude attentive et assidue des meilleurs maîtres et dans la méditation approfondie de toutes choses qui méritaient de retenir son esprit éveillé.

Certainement, il était accablé de beaucoup de soucis, mais qui en était la cause principale ? ajoutait-on avec pitié.

Cela d'abord ne pouvait être un tort et fut encore moins un empêchement.

Evidemment, il eut en peines diverses, en bonnes croix et en mauvaises, sa large mesure ; mais telle quelle, elle ne débordait par sa capacité d'endurance, ni n'outrepassait son courage, quant au temps et moyens qu'il lui fallait pour aboutir, il savait les y mettre.

Habituellement, Mgr Bourget se couchait tard, à 11 heures ; et de même, il se levait tôt, à 4 heures, ne donnant, par principe, que 5 heures au sommeil ; ce qui faisait qu'on le trouvait toujours debout. Sans doute, et selon d'inévitables nécessités, cette règle comportait de rares exceptions, mais c'était la règle qui avait acquis chez lui la force de l'habitude.

Sa journée était donc longue. Comme il semblait à tous avoir fait le vœu de ne perdre jamais son temps, il se trouvait en mesure de fournir, et il donnait, en effet, une somme de travail prodigieuse. Il travaillait en causant avec les hommes, il travaillait aussi en s'entretenant longuement avec Dieu ; et, à l'étude qu'il ne négligeait jamais, il s'apliquait à la Théologie, à l'Ecriture Sainte, et même au Droit Canon qu'on lui reprochait gratuitement d'ignorer. Il possédait peut-être par cœur Saint Liguori et son abréviateur Gury ; la liturgie romaine lui était familière et la méditation de la Vie des Saints eut toujours pour lui le plus grand attrait : il paraissait connaître toutes les particularités de l'hagiographie universelle.

Sa mémoire était excellente, sans être d'une forte culture ; elle lui fut toujours d'une grande utilité. Les livres de spiritualité lui étaient aussi familiers et sa conversation courante comme sa prédication substantielle prouvaient qu'il s'en alimentait assidûment. Ses commentaires des Encycliques, le cérémonial des évêques qui commenta divers traités de spiritualité qu'il dédia aux Sœurs de la Providence, et d'autres travaux nous disent sa science aussi bien que sa vertu. De plus, le Crucifix fut un grand maître pour lui qui en était toujours inspiré, c'était bien fait pour mettre fin à la

légende accréditée par le Séminaire : Mgr Bourget, homme pieux mais ignorant.

Sa façon de s'instruire sans cesse consistait à noter et à analyser tout ce qu'il voyait, entendait ou lisait. Il écrivait beaucoup et partout, et en quelque lieu qu'il se rendait, il s'y faisait accompagner de ses auteurs favoris, se procurant encore, chemin faisant, ceux d'actualité qui pouvaient l'intéresser. Il notait ses pensées, ses impressions et le meilleur de ses méditations ; c'est bien dans tous ces souvenirs, dont bon nombre ont disparu, que ses biographes trouveront le plus attrayant de cette âme sympathique.

Il était alors malade, cruellement souffrant dans sa retraite du Sault-au-Récollet. A bout de forces il n'attendait plus que le passage de l'ange de la paix éternelle.

« Dans les accès de son mal, nous conte M. Poulin qui en était témoin, il prenait ses cahiers qu'il relisait, afin de ne point perdre encore son temps. Un jour, ayant remarqué un de ses cahiers qu'il avait sur sa table et qu'il consultait avant de m'appeler pour faire un brin de conversation :

— Ces cahiers, lui dis-je, sont formés de papier de diverses couleurs.

— Oui, oui, dit-il en souriant, ils sont comme des échantillons de papiers des différents pays par lesquels j'ai passé et des époques où ils ont été à ma disposition.

« Il commençait, ajoute M. Poulin, le travail de ses mandements longtemps à l'avance. Il corrigeait, annotait, et souvent refondait son travail. Il lui arrivait rarement d'écrire quelque mandement d'un seul trait et seulement quand les circonstances l'exigeaient. On lui demandait de toutes parts sa pensée sur telle ou telle direction à suivre dans la vie religieuse. C'était pour lui une occasion de plus de se mettre au métier, car il répondait à tous. J'ai lu entr'autre chose de lui, un petit traité sur la simplicité qu'il composa à la demande d'une religieuse, et il m'a été aussi permis de connaître un mémoire fait en l'honneur d'un saint, honoré dans une communauté. »

Ce qui prouve qu'on pouvait exposer tous les vœux à ce charitable prélat et que, pour satisfaire la piété de tous, il était capable de toutes les condescendances.

Il était donc très laborieux et non moins homme d'oraison. Il édifiait tous ceux qui l'entouraient.

« D'ailleurs, nous dit M. Poulin bien informé sur ce sujet comme sur tant d'autres, il fallait avoir bien peu de rapport avec lui, pour s'en convaincre. Tout en lui respirait l'homme d'oraison. Mais c'était, ce me semble, à mieux parler, un homme de prière. L'oraison mentale était comme un devoir de justice et une nourriture journalière pour son âme. Mais par la prière paraissait l'expression de cette âme fortifiée par l'oraison elle-même. Souvent il paraissait converser intérieurement avec Dieu, son bon ange ou les saints, et particulièrement avec la très sainte Vierge qu'il vénérait surtout dans son Immaculée Conception. Il espérait tout de la prière et ceci paraissait comme son refrain habituel : Priez, priez.

« Après avoir donné les conseils qu'on lui demandait, il recommandait beaucoup de faire prier les petits enfants. Dans ses instructions, c'était presque toujours le corollaire de ce qu'il avait dit. Que de fois au milieu de grandes difficultés, sur lesquelles on appelait son attention, ne disait-il pas : Priez de votre côté, je prierai du mien, et revenez me voir. Ceci était de tous les jours. J'ai entendu souvent des confrères me dire : « Je suis bien inquiet au sujet de telle ou telle affaire, je crois qu'il serait bon d'aller trouver Monseigneur pour lui confier cette affaire. Je sais bien qu'il va me dire : Eh bien ! priez . Mais je veux qu'il m'aide. Et alors il réussira. » Quand, au retour, nous leur demandions: « Qu'a dit Monseigneur ? » Aussitôt nous les entendions répéter : « Monseigneur m'a dit de prier, de faire prier tous ceux sur lesquels je puis avoir quelque influence et d'aller le retrouver. Mais il m'a promis que, de son côté, il prierait pour moi. J'ai le cœur soulagé. »

« Aussi comme il recommandait la pieuse association de l'Apostolat de la Prière ! Il publia même un mandement afin d'encourager cette belle et pieuse association. Le temps qu'il consacrait à la prière et qui était certainement très considérable, n'est rapporté ici que pour le faire entrer parmi ses occupations journalières. »

Ces devoirs particuliers envers Dieu et envers lui-même généreusement remplis, comme il savait ensuite se prodi-

guer au prochain, et par la conversation comme par la prédication, lui passer aimablement une science bien assimilée !

Il avait d'ailleurs l'esprit fin, délicat, très observateur et pétillant, ayant oujours prêt à jaillir d'une occasion fortuite le mot juste qui définissait les situations et les choses ; pour tout assaisonner selon la justice et la vérité, il mettait en œuvre sa charité vraiment évangélique.

Sa foi, sa piété, sa charité étaient de tous les jours ; elles se manifestaient à tous propos, à chaque instant. Ayant beaucoup vu, tout observé et retenu bien des choses, il était naturellement un causeur intarissable, que des grâces particulières permettaient d'entendre longtemps sans lassitude. Il brillait dans ses entretiens sans rechercher l'effet à produire : il se montrait savant avec les érudits, avisé avec les gens d'affaires, aimable et renseigné envers tous, faisant sans s'en douter la conquête de tous les cœurs. Avec les vieillards il parlait volontiers du bon vieux temps ; avec la jeunesse, des convenances de l'avenir qui leur souriait, si bien qu'en tous lieux et par tous les gens, il était accueilli ainsi que le soleil qui mûrit les fruits l'automne venu, ou comme le soleil qui fait éclore les fleurs du printemps. Puisqu'il survenait toujours en rayon lumineux qui ranime et réjouit, il pouvait parler à son gré et il causait simplement, gentiment, souvent très gaiement ; mais, sans paraître y toucher jamais, une bonne pensée tombait ici comme la goutte de rosée dans la fleur épanouie et là une bonne parole ainsi qu'un baume sur un cœur endolori, le tout fort discrètement, à propos, si bien que, édifié, consolé, instruit et parfois réprimandé, chacun, content de la mesure qui lui revenait, se prenait à penser, et beaucoup disaient : « A quand notre petit bout d'archiconfrérie ? »

On appelait ainsi la tournure édifiante, pieuse et instructive que Mgr Bourget savait donner à toute conversation, même la plus enjouée.

L'arrivée, en tout lieu, de cet évêque sainement populaire, amenait toujours une grande affluence de peuple ; ce qui faisait plaisir à cette âme d'apôtre en quête d'occasions de bien faire. Dans les réunions qui en résultaient, pour mettre les gens en train, les cœurs en gaieté, il avisait volontiers

une bonne tête complaisante et point dénuée de savoir dire, ni de savoir faire ; il la travaillait ferme pour le plaisir d'autrui. Il taquinait, et combien il attendait impatiemment les bonnes et vives réparties, qu'il encourageait de son regard chaud, bienveillant, et qu'il riait de bon cœur quand il encaissait, parfois avec un appoint bien senti, la monnaie de sa pièce.

Tout en lui était matière d'édification, moyens de persuasion, une invite à penser au bien à faire en ce monde pour mériter le bonheur en l'autre. Prêchant par l'exemple, il prêchait aussi et combien éloquemment par la parole.

Parmi les qualités que Quintilien, et, après lui, tous les maîtres exigent du bon orateur, il faut placer celle par laquelle il se rend maître de son auditoire.

Sous ce rapport, Mgr Bourget était passé maître. Il captivait l'attention de ceux auxquels il s'adressait. Sa voix était vibrante et sonore, bien que faible elle se faisait entendre et comprendre de tous, même dans les plus grandes églises, comme Notre-Dame de Montréal. Quand il le pouvait, il tenait à cœur de préparer ses instructions ; cependant ce n'était pas une satisfaction qu'il pût prendre tous les jours. Malgré ses improvisations obligatoires, il plaisait. Son ton était un peu traînant à la finale, mais il était doux et persuasif. Il y avait tant d'onction, de sincérité et de conviction dans ses accents, qu'il pénétrait les cœurs. Parfois, il lui arrivait de faire de grands gestes. Il brillait par l'à-propos de ses remarques, par une très grande finesse d'observation, par de délicates allusions. Toujours digne, réservé, d'une impeccable charité pour les personnes, il n'avait de rigueur, d'emportement que contre le vice. Quand il s'était peu préparé, sa phrase devenait plus languissante, mais si le mot se faisait plus attendre, il arrivait toujours juste à point, et si bien de circonstance qu'on n'en pouvait désirer d'autre.

« Je crois, dit M. Poulin, que la plupart du temps, on aurait pu sténographier ses discours et qu'avec peu de retouches on aurait pu les publier. Il excellait dans une réponse à faire ou dans une adresse à produire. Tous les témoins de ses répliques en restaient émerveillés : on admirait leurs finesses ou leur transparence. Il en allait de même pour les

courtes allocutions qu'il prodiguait au cours de ses visites pastorales. Chacun en se retirant répétait ce qu'il avait entendu, et plusieurs y mettaient le ton, l'accent qui les avaient frappés dans cette parole aimée. Les colonnes des journaux, tels que la *Minerve*, l'*Ordre*, le *Franc Parleur*, le *Nouveau Monde* et surtout les *Mélanges religieux* fourniront à ceux qui les recherchent un très grand nombre de ses allocutions, réponses et adresses qui ont des tournures bien personnelles. »

Avant de poursuivre l'étude des événements qui donnèrent leur forte empreinte à cet épiscopat mémorable, nous ajouterons un mot de la façon édifiante qu'avait Mgr Bourget d'administrer les sacrements et de ses dévotions préférées.

Nous continuons à reproduire le *Mémoire* de M. Poulin ou de nous en inspirer.

L'adolescent, note M. Poulin, voyait apparaître le saint Pontife s'avançant à pas lents, à la démarche un peu saccadée ; le prélat qu'il attendait avec impatience. Il regarde avec étonnement cette mitre d'or qui, en couvrant la tête, laisse cependant voir cette belle chevelure blanchie avant le temps et qui flotte sur les épaules de l'évêque. Il contemple ce regard doux, qui dans ses yeux bleus, paraît si infiniment modeste. Mais ce qui le frappe encore et surtout c'est un demi sourire qui ne disparaît pas de ses lèvres. Quelles nuances n'avait pas ce sourire très caractéristique : il était tantôt l'expression de la bonté et de la joie, tantôt celle de l'admiration ; et parfois il trahissait quelque sévérité et même de l'indignation. Le plus souvent, néanmoins, il me paraissait le reflet d'une joie intime et comme le chant d'une action de grâces qui s'élevait vers Dieu. Cependant toute cette figure aux traits réguliers, à la peau colorée, comme illuminée par l'inspiration, n'échappait pas à cet adolescent. Il sentait naître dans son âme le respect, l'attachement, l'admiration. Le pontife va commencer les fonctions sacrées. On lui met sur la tête la mitre blanche qui rappelle aux enfants la blancheur qui convient à leur âme. Il accepte le bâton pastoral qu'il prend pour conduire ses nouvelles brebis dans les gras pâturages qu'arrose l'Esprit Saint. Il monte à l'autel et se tourne vers ceux qui viennent lui demander l'Esprit Saint et ses

dons, qui leur seront si nécessaires pendant la vie. Il élève les mains et les impose avec la majesté d'un pontife qui va opérer une grande merveille. Ah ! que ce moment était solennel, pour lui et pour les autres ! Cette invocation à l'Esprit Saint, prononcée avec tant d'onction et d'une voix si vibrante de foi et d'amour, impressionnait vivement les assistants. Puis s'avançant vers eux, il achevait de donner à ces jeunes gens le sacrement de confirmation. Le ton de sa voix, l'accent de sa parole faisaient parfaitement comprendre ce qu'il communiquait à cette jeunesse réunie à ses pieds. En récitant le *Pater* et le *Credo* qui terminent cette touchante cérémonie, il enseignait à tous la manière de prier. Il y avait certainement les trois motifs d'une bonne prière la foi, l'espérance et la charité. Chacun se retirait, emportant en soi des impressions qui ne devaient s'effacer jamais, et un tableau qui devait rester toujours cher dans l'intérieur des familles.

Que dire de l'administration de l'Ordre par ses mains ?

J'ai lu, continue M. Poulin, plusieurs interprétations du Pontifical, et d'autres ouvrages sur la dignité du prêtre ; mais je ne crois pas en avoir rencontré de meilleures, ni peut-être d'aussi touchantes que celle que Mgr Bourget en donnait en prononçant les paroles que l'Eglise met dans la bouche de ses pontifes. Comme il était grave et en même temps rempli de douceur, c'était bien là la voix de l'Eglise, notre bonne mère. Elle avertit ses enfants des devoirs qu'ils auront à remplir ; en même temps elle inspire la confiance par la grâce qu'elle répand en ce sacrement. Je n'oublierai jamais les impressions que me causaient toujours les interrogatoires qu'il faisait à l'archidiacre : *Scis illos esse dignos ?* et l'adresse qu'il faisait aux ordinands : *Filii carissimi.* Quelle dignité dans les prières ! et quelle flamme dans les allocutions ! Il aimait faire quelques ordinations pendant les retraites pastorales. Cela, disait-il, rappelle aux prêtres les impressions qu'ils ressentirent dans ces moments solennels et les engage mieux que les instructions à chercher leur première ferveur. Fidèle observateur des saintes lois de l'Eglise, il s'efforçait d'exécuter toutes les rubriques et toutes les prescriptions du Pontifical, doué qu'il était d'un esprit d'ordre et de ferveur.

Et comment passer sous silence la piété du vénérable

prélat envers Jésus Hostie ! Il passait de longues heures agenouillé devant le Saint Sacrement, il faisait de fréquentes visites au Dieu caché dans les tabernacles, indiquant ainsi le grand attrait qu'il éprouvait pour ces entretiens intimes avec le maître qui a dit : Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes.

Mais, nous explique M. l'abbé Poulin, sa dévotion envers cet auguste sacrement ne se bornait pas à ses actes personnels de filiale adoration. Il voulait de toute l'ardeur de son âme répandre partout sa dévotion envers la sainte Eucharistie. Dans ses visites pastorales il avait toujours un mot pour encourager la dévotion envers Jésus-Christ dans le sacrement de son amour. Si quelquefois un curé se plaignait de l'ennui qui venait malgré lui l'assaillir dans une desserte isolée :

— Oh ! lui disait-il aussitôt, n'avez-vous pas le meilleur des amis à côté de vous ? Vous êtes bienheureux de tenir compagnie à Notre Seigneur qui est si souvent délaissé par les hommes du siècle.

Il prenait d'ailleurs un soin tout particulier à visiter les tabernacles pour constater si tout y était en ordre. Il ne trouvait jamais que les vases sacrés fussent trop précieux. Les dais, les umbrellinos étaient souvent l'objet de ses contrôles. Et quand il remarquait une église bien ornée et bien tenue, il en félicitait chaudement le pasteur.

— Je l'ai entendu, dit M. Poulin, faire le panégyrique d'un curé qui n'avait guère pour mérite que son attention à bien entretenir son église :

« C'en est assez, disait-il, pour bien augurer de sa félicité éternelle. Il est impossible que Notre Seigneur ne puisse pas accueillir favorablement le prêtre qui a soin de son temple.

Mgr Bourget fut un précurseur de la communion plus fréquente.

S'il eût pu s'occuper plus activement de l'association de la couronne d'or, qu'il avait beaucoup recommandée, il en aurait, sans doute, été très heureux. Mais emporté, comme il l'était, par le tourbillon des affaires qui ne lui laissait que peu de loisirs, cette dévotion ne fut, pour ainsi dire, qu'un éclair qui traversa sa vie, mais dont le feu était parti de son

cœur brûlant d'amour divin. Ce qu'il n'avait pas pu suivre dans l'association de la *Couronne d'or* fut amplement compensé dans l'institution des Quarante Heures perpétuelles. Que d'opposition encore n'eut-il pas à surmonter surtout pour l'adoration nocturne, et pour faire supprimer les sermons pendant l'exposition du Saint Sacrement ! Cependant, comme ordinairement, et dans toutes les entreprises qu'il avait à cœur, il réussit parfaitement. Les fidèles, loin de murmurer de la privation des sermons dans cette circonstance, reconnaissaient volontiers que Notre Seigneur leur parlait assez sensiblement sur l'autel, et que leurs prières étaient ainsi plus recueillies pendant l'exposition. Pour n'en point perdre l'habitude, quelques évêques voisins crièrent à l'innovation. Leurs critiques s'apaisèrent quand ils durent reconnaître le bien qui résultait de cette institution si foncièrement catholique.

Mgr Taschereau, qui n'était encore qu'archevêque de Québec, eut enfin la pensée d'établir lui-même ce qu'il avait d'abord blâmé chez son voisin de Montréal. Cependant, avant de s'y résoudre, il voulut prendre des informations auprès d'un curé du diocèse de Mgr Bourget. C'était M. Léandre Brassard, alors curé de Saint-Paul de Joliette. La lettre de l'archevêque était conçue à peu près en ces termes :

— Monsieur le curé, pourriez-vous me dire si vous avez trouvé des inconvénients dans l'établissement des Quarante Heures perpétuelles et en particulier dans l'adoration nocturne ?

Le bon curé, assez surpris de l'aventure, répondit à peu près comme suit : « Monseigneur, je suis étonné de voir que Votre Grandeur se soit adressée à un prêtre du diocèse plutôt qu'à son évêque qui aurait pu lui répondre mieux que moi. Mais, le cas échéant, voici ma réponse : Notre saint évêque ne pourrait pas suggérer une dévotion qui eût de funestes conséquences. Il a tout prévu et tout coordonné à ce que cette dévotion réponde à ses plus ardents désirs.

La leçon était bonne pour un futur cardinal. Nous ignorons si le ton fut à la convenance de l'archevêque, mais quelque temps après, les Quarante Heures étaient établies dans l'archidiocèse de Québec !

Les démonstrations exigées alors par la circulaire de

Mgr Taschereau furent même plus explicites sur plusieurs points, que ne l'étaient celles de Mgr Bourget.

Quelque temps après, nous apprend le *Mémoire* de M. Poulin, je rencontrai M. Déziel, le curé de la Pointe Lévis. C'était un bien brave ecclésiastique, très soumis à son évêque, mais qui avait gardé son franc parler. « Chose singulière, me dit-il, nous commençons toujours par blâmer Mgr Bourget, et finalement, quand nous nous sommes bien compromis de cette manière, nous adoptons ce qu'il a établi, et quelquefois nous renchérissons sur lui. Il en alla de même pour les cérémonies romaines, le collet romain, et nous voici au pied du mur : les Quarante Heures tant décriées ! »

Il est bien certain que Mgr Bourget, dans la lutte que soutiennent les âmes dans cette vallée de larmes, pour tout ce qui pouvait soutenir, fortifier et sauver, prenait les initiatives les plus salutaires, faisait partout la guerre au respect humain entretenu par la présence des hérétiques, dissipait l'indifférence généralisée en matière de pratiques pieuses et mettait fin aux abus comme à la routine.

La dévotion envers Dieu dans le plus auguste des sacrements tenait la première place dans ses préoccupations. Il savait par expérience la force qu'on puise au pied des autels, il y allait dans ses peines comme dans ses joies pour bénir la main qui le supportait ou bien l'éprouvait. Sa charité inspirée faisait chercher par ses enfants l'assistance divine à sa véritable source et voilà pourquoi il disait sans cesse et répétait sans se lasser : Allez à Jésus ! Il s'y rendait souvent par la voie qui y mène le plus sensiblement: le Chemin de la Croix.

L'homme souffre dans quelque milieu où il se trouve, en quelque situation qu'il occupe ; pour sa part, Mgr Bourget souffrait la douleur de tous les siens, de plus, ses douleurs propres qui étaient nombreuses et incessantes ; il souffrait ordinairement par le fait d'autrui et au service de son Dieu. Quand il se sentait accablé, prêt à défaillir sous les coups des envieux et des hypocrites, jusque sous le regard de la foule, comme naguère le Christ sous sa propre croix, il gagnait l'un ou l'autre sanctuaire à sa portée ; là il s'engageait en esprit sur la voie douloureuse parcourue par son maître, et de station en station il le suivait vers le Calvaire, alors il

semblait gémir dans son âme assoiffée de tourments : O mon Dieu, pour vous ressembler davantage, encore de la douleur !

Avant 1840, il n'y avait guère de chemins de Croix dans son diocèse de Montréal ; depuis lors il pressa instamment les curés et les aumôniers d'en ériger dans leurs églises et chapelles. Afin de rendre ces installations plus solennelles et rapidement populaires, il y vaquait en personne, conseillant aux desservants de faire bien sentir à leurs paroissiens l'importance de cet exercice pieux.

— J'ai assisté moi-même, rapporte encore M. Poulin dans ses *Mémoires*, à quelques-unes des érections qu'il fit jadis. Il prêchait lui-même le plus souvent, et avec quelle onction ! Les paroissiens ne pouvaient manquer de s'attacher à une dévotion si fortement recommandée. Plusieurs étaient tout attendris en entendant leur saint évêque parler avec tant de piété des souffrances de Notre Divin Rédempteur. La parole d'ailleurs ne suffisait pas au bon évêque si dévoué à la passion du Sauveur : il faisait toujours le Chemin de la Croix en particulier dans les paroisses où il se trouvait et cela une et même deux fois le jour... Quand ses occupations l'en avaient empêché durant la journée, on le voyait alors très tard dans la soirée accomplir cette pratique de piété. Lorsqu'il se trouvait dans la résidence épiscopale, il fallait qu'il fût alité pour ne point faire le Chemin de la Croix dans la cathédrale ; encore, en ces circonstances, il se servait d'un christ indulgencié pour s'acquitter de ce pieux exercice ; il le tenait à la main, faisait les stations par les salutations et les prières d'usage. Que de fois, bien avant dans la nuit, ne l'ai-je pas vu parcourir de ses pas chancelants l'oratoire de sa résidence et faire encore le Chemin de la Croix, qui paraissait être pour son âme un aliment journalier.

Le culte attendri envers le Fils de Dieu souffrant ne va pas sans une grande dévotion envers sa tendre Mère ; c'est de préférence sous le vocable de Notre-Dame des Sept Douleurs ou de Bon-Secours que le vénérable prélat lui rendait ses homages pieux et lui exposait ses propres besoins.

A cet égard, les *Mémoires* de M. Poulin nous apprennent :

« Parce qu'il aimait la vérité, il aimait Marie ; parce qu'il était dévoué à Rome, il était dévoué à Marie, la sauvegarde

de l'Eglise, la Bien-Aimée des Souverains Pontifes, la Madone chérie des Romains ; parce qu'il avait le zèle des âmes, il comptait sur la puissance de Marie pour les gagner à Jésus-Christ.

« La dévotion de Mgr Bourget fournirait la matière d'un livre, s'il fallait remémorer tout ce qu'il faisait pour la gloire de l'Auguste Mère Vierge. Mais, comme il faut abréger, même ce que l'on connaît le mieux de lui, sur ce sujet, j'ai voulu qu'au moins dans ces mémoires il y eut une place spéciale pour cette matière si abondante, même inépuisable dans la vie de Mgr Bourget.

« La mère de Mgr Bourget, que l'on pourrait appeler la femme véritablement forte, a dû inspirer à ses enfants, dès leur bas âge, la confiance et la dévotion à Marie. J'ai dit que c'était la femme forte. Car, Monseigneur en parlant de sa mère ne tarissait pas sur son dévouement. Il racontait que pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille, elle allait elle-même à Québec vendre les denrées et les légumes qu'elle cultivait dans le vaste jardin de la ferme. Elle avait ainsi un double but : laisser les hommes à leur travail et aller voir ses enfants, d'abord aux écoles et plus tard au Séminaire. Nous craignions plus ma mère que nos professeurs, ajoutait Monseigneur. Quand elle n'avait pas sur notre compte un rapport aussi favorable qu'elle l'aurait désiré, elle ne manquait pas de nous réprimander. Un reproche de ma mère était plus dur que toutes les pénitences que nous pouvions recevoir de nos professeurs. On comprend qu'une telle mère avait dû former le cœur de ses jeunes enfants avant de faire cultiver leur intelligence. Or, parmi les pratiques de piété qu'une bonne mère enseigne aux siens, compte d'abord celle de prier la Mère de Dieu qui est aussi la nôtre. C'est pourquoi on remarquait en Mgr Bourget que la dévotion à Marie paraissait être du fonds même de son caractère. Au commencement de son épiscopat, il voulut affilier son diocèse à l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. Il avait pour M. Charles-Eléonore Dufriche Desgenettes, le fondateur de cette œuvre admirable, la plus grande vénération. Il l'avait vu. Et ces deux serviteurs zélés de Marie avaient dû se comprendre et s'unir dans une même pensée : glorifier celle qu'ils

aimaient et la rendre propice à tous les pêcheurs. Nous n'avions au Canada qu'une confrérie en l'honneur de la Sainte Vierge ; c'était celle de Notre-Dame Auxiliatrice. Mgr Bourget l'avait favorisée, mais comme le siège principal en était à Munich, Bavière, notre section canadienne, pouvait n'être pas en règle, puisqu'il fallait faire enregistrer les noms à Munich. Cette dévotion à Marie invoquée et glorifiée sous le titre de *Secours des chrétiens* plaisait cependant beaucoup à l'évêque.

« Il existait à Montréal une ancienne église érigée autrefois par le zèle de la Vénérable Sœur Bourgeois sous le titre de Notre-Dame de Bonsecours. Elle avait été d'abord fréquentée assidûment par les premiers habitants de Montréal. Cependant dans ces démonstrations, comme dans tant d'autres du même genre, les Sulpiciens voyaient une dissémination de la population qui par là même, visitait moins Notre-Dame, *la paroisse*, comme ils l'appelaient. Il n'en fallait pas plus pour qu'ils laissassent refroidir la dévotion à Notre-Dame de Bonsecours ! Seulement, ici comme ailleurs, on trouva le pasteur vigilant. Il publia un mandement pour la restauration de l'antique église, qui n'était ouverte que le dimanche, à huit heures, afin que les soldats pussent y entendre une messe basse. L'évêque fit publier par le P. Martin, S. J., un ouvrage intitulé : *Le pèlerin de Bonsecours*, où se trouvaient réunis tous les titres que ce saint sanctuaire possédait pour être mieux apprécié.

« Les Sulpiciens virent bien qu'ils ne pouvaient plus reculer et ils s'exécutèrent de bonne grâce. »

L'évêque ayant fixé un jour pour l'installation d'une statue qu'il avait fait venir de France, ces « Messieurs » s'empressèrent de faire réparer l'église.

Ils demandèrent le concours de l'abbé Huot, alors curé de l'Ile Perrot. C'était un décorateur émérite.

Le Séminaire lui avait laissé carte blanche pour acheter ce qui était nécessaire à l'ornement de l'église. Il en profita. Bien que la note à payer parut très forte, le Séminaire s'exécuta loyalement. Le jour de l'installation de la statue, l'église offrit le plus bel aspect. La fête fut des plus solennelles et le bon évêque paraissait tout ravi autant d'avoir réalisé les pieu-

ses intentions de la Vénérable Mère Bourgeois, que d'avoir ramené les fidèles à visiter assidûment le sanctuaire, malgré les craintes qu'avait le Séminaire de voir réduite l'assistance à la *paroisse*.

Un mot maintenant de l'érection de l'archiconfrérie dans la cathédrale.

« Mgr Bourget, continue l'abbé Poulin dans ses mémoires, avait fait venir de Paris une statue, en tout semblable à celle que M. Desgenettes avait placée dans sa chapelle de Notre-Dame-des-Victoires. Disons, en passant, que cette statue, sauvée de l'incendie du 8 juillet 1852, est celle-la même, qui se trouve encore à l'autel de l'archiconfrérie de la cathédrale actuelle. — Mgr de Montréal publia un mandement pour l'érection de l'archiconfrérie dans sa cathédrale avec latitude de l'ériger dans toutes les églises paroissiales du diocèse ; et il s'appliqua à faire suivre à la cathédrale les mêmes exercices qu'à Notre-Dame-des-Victoires de Paris.

« Pour la première fois, les jeunes filles furent invitées à y chanter des cantiques. M. Paré, qui n'était en tout que l'interprète fidèle des volontés de son maître, y prêtait son concours compétent et empressé ; il chanta aussi bien qu'il orna la chapelle, fournit le luminaire, et s'occupa activement de tout ce qui se rattachait à cet office.

« Plus tard, les Sulpiciens voyant l'affluence des fidèles qui se pressaient le soir à l'église métropolitaine, inaugurèrent un pareil office à Bonsecours. Monseigneur, qui n'avait en vue que la plus grande gloire de Marie, daigna les en féliciter, s'efforçant d'ignorer que ce n'était là qu'un moyen imaginé par eux pour rivaliser et ne point déchoir dans l'estime publique, à laquelle ils attachaient tant de prix ! »

« Il faut ici rappeler encore l'opposition inévitable que les mêmes Sulpiciens firent aux Jésuites, à l'occasion des conférences dogmatiques que ceux-ci avaient annoncées au Gésu, pour les jeunes gens, à huit heures du matin. Si on leur avait demandé ce labeur tout d'abord, comme Pie IX leur demanda un Séminaire à Rome, tout comme au pape, ils auraient répondu leur sempiternel et fameux : Nous ne le pouvons pas. — Mais voyant que les Jésuites allaient ouvrir un cours dogmatique, ils en annoncèrent vite un autre à Nazareth, tout à

côté du Gésu, et à la même heure et au même jour ! Ce fut un M. Lévesque qui en fut chargé. C'est bien pénible, dit M. Poulin, d'avoir à signaler à chaque instant de pareils faits. Il vaut mieux n'en point parler, dira-t-on. A mon avis ce serait une lourde faute. D'abord, ce serait falsifier l'histoire ; et puis, ce serait commettre une grave injustice envers ceux qui luttèrent pour le bien, dont on laisserait ignorer les peines et difficultés subies pour arriver au noble but qu'ils se proposaient. Saint-Sulpice comptait parmi les siens, tel fut Mgr Lartigue, de saints et vaillants ecclésiastiques qui voulaient le bien et admettaient que ce bien pouvait se produire à cœté d'eux. Mais il arriva fréquemment dans cette congrégation, qu'un petit clan menait les affaires, cherchant bien plus la gloire de leur maison que celle de Dieu. Or, s'il n'y avait personne pour leur dire, au moins de temps à autre, les conséquences funestes de leur constante opposition à tout nouvel ordre de choses, ils n'en resteraient que plus routiniers, si bien qu'il arriva que Mgr Fabre, successeur de Mgr Bourget, fut condamné à Rome, pour avoir outrepassé envers eux les bornes même de la charité ; néanmoins, l'aventure eut le mérite d'apprendre à ces « Messieurs », que l'appréciation d'une compagnie ne se base que sur des actes louables, et non point seulement sur des intentions honnêtes. Les Mémoires manuscrits, concernant M. de Queylus restent toujours du domaine de l'histoire.

« M. Faillon, dans son histoire de la colonie et M. Rousseau, dans son histoire de M. de Maisonneuve, ont vainement tenté de disculper leur confrère de son ingérence dans les affaires religieuses à Québec. La ridicule prétention qu'il avait de s'appuyer sur des pouvoirs donnés par l'archevêque de Rouen, est plus digne de pitié que de critique ! Ce que l'abbé de Queylus *a fait* reste seul à son crédit, et l'histoire ne peut que l'enregistrer soigneusement. »

CHAPITRE VII

Les immigrés Irlandais introduisent le typhus au Canada. — Mgr Bourget organise les secours et tout en envoyant ses prêtres et ses religieuses à l'aide des pestiférés, il se prodigue lui-même et se trouve à son tour atteint du fléau. — Adoption des orphelins. — Au typhus le choléra succède et le charitable évêque se prodigue sans se lasser. — La mère Gamelin, fondatrice de la Providence, succombe au mal et Mgr Bourget l'assiste à sa dernière heure.

De tout ce qui précède, il résulte que les débuts du long pontificat de Mgr Bourget furent heureux, malgré les résistances acharnées, faites ou inspirées par les Sulpiciens, qui multipliaient, comme à plaisir, des difficultés déconcertantes, bien capables d'en stériliser les généreuses initiatives et ses fondations charitables, dès l'abord riches de belles promesses. Pour toutes les nécessités, matérielles et morales, à satisfaire l'évêque avait su trouver ou créer les organes ou les moyens appropriés. Malgré ses sacrifices répétés et généralisés ; malgré son hospitalité et sa générosité, la situation de la Corporation épiscopale était satisfaisante.

C'était en 1847, Mgr Bourget, parti du Canada en septembre 1846, se retrouvait en Europe, à Rome, pour y tenter le désarmement d'opposants irréductibles et trouver, en même temps, avec le concours des autorités supérieures, les moyens les plus sûrs de surmonter les obstacles, mis à la réalisation rapide de ses projets.

Soudain, une vaste rumeur se répandit sur les deux rives du Saint-Laurent, immense cri de détresse, de désespoir, qui frappa le pays de stupeur et traversa les mers pour l'atteindre au cœur douloureusement.

C'est que dès cette époque déjà, chaque année amenait

son contingent d'immigrants dans le nord-américain ; une notable partie de ces déracinés se dirigeait de préférence vers le Canada hospitalier. C'était, généralement, des Irlandais que la faim et la persécution faisaient fuir loin de leurs terres accaparées ; c'était des pauvres hères, des évincés qui souffraient parce qu'ils restaient fidèles à leur foi, fidèles aussi à leurs patriotiques aspirations. Ils s'en allaient dépourvus, affaiblis, autant de faciles proies exposées aux pires fléaux. Cette année, après d'indicibles tourments, ces malheureux étaient allés s'échouer à la Grosse Isle, à 20 milles en bas de Québec, où, le 1er janvier, plusieurs navires avaient jeté à terre leur lamentable cargaison humaine ; plusieurs milliers de faméliques frappés de terreur, dont 795 atteints du typhus. Québec se barricadait contre ces miséreux, qui charriaient la mort, afin de se soustraire au fléau, sévissant à ses portes ; Montréal, de son côté, s'entourait d'un cordon sanitaire ; les émigrés, indemnes ou atteints du mal, restent parqués dans des Sheds, abris temporaires, élevés à la hâte pour les loger et dans lesquels ils se contamineraient entre eux. Durant de longs jours leur situation fut effroyable.

Mgr Bourget, informé, liquide en toute hâte les affaires qui le retiennent pour voler plus vite et pouvoir mieux s'attarder dans le véritable enfer où la misère et la douleur l'appellent.

Le fléau multipliant toujours ses victimes, M. Mills, maire de Québec, assemble, le 18 mai 1847, les citoyens apitoyés et terrorisés ; il faut aviser aux moyens propres à combattre plus efficacement le typhus, *ship fever*, qui s'aggrave, se répand, menaçant la population des pires calamités. Le 27 mai, Mgr Bourget reparaît à Montréal ; il se met à l'œuvre pour y organiser les secours. Les Sœurs Grises, à sa voix, se rendent sous les abris de la Pointe Saint-Charles, parmi les immigrants contaminés ; elles s'y dépensent généreusement. Citons ici les *Mélanges Religieux* qui, à la date du 18 juin, relatait ce qui suit :

« Nous ne pouvons nous empêcher de donner un tribut d'éloges bien mérités aux Sœurs Grises, qui se montrent en tout point si dignes de leur vocation. Ces bonnes sœurs sont continuellement au milieu de cette scène de désolation, por-

tant partout les consolations, les secours que requièrent les malades...

« Les Sœurs de la Providence ont aussi offert leurs services. Les Religieuses Hospitalières, de leur coté, ont offert cinquante lits dans leurs salles, mais le bureau de santé n'a pas voulu permettre que les malades fussent reçus dans la ville... Alors ces bonnes religieuses ont prié monseigneur de leur permettre d'aller soigner les malades dans les *sheds*, abris où ils sont logés. »

Bientôt, cependant, les Sœurs Grises ne peuvent plus, seules, suffire à soigner les pestiférés. Déjà, plusieurs d'entre elles sont atteintes du mal. Mgr Bourget invite alors les Sœurs de la Providence, qui s'étaient offertes d'aller les remplacer. Cet Institut, fondé depuis quatre ans, à peine, n'avait guère de sujets que pour l'exercice de ses œuvres. Néanmoins, dès que leur évêque en manifeste le désir, toutes, depuis la Mère Gamelin jusqu'à la plus jeune novice, s'offrent au sacrifice. Douze sœurs partent le jour même aux ambulances. Ce n'était pas assez et le 2 juillet, Mgr Bourget lève la clôture des Sœurs de l'Hôtel-Dieu, pour qu'elles aillent aussi au secours des pestiférés.

Mais, la maladie, l'excès de fatigue obligent les Sœurs Grises d'évacuer les ambulances. Déjà le typhus sévissant à l'Hôtel-Dieu même ; les hospitalières de cet établissement, de leur côté, doivent quitter les *Sheds*.

Plus de 150 enfants d'émigrés sont alors transportés des ambulances dans la maison de Mme Nowlan, faubourg Saint-Laurent. Mgr Bourget préside en personne à l'installation de ces pauvres petits dans cet asile improvisé, confié aux sœurs de la Providence, asile auquel l'évêque donne le nom de Saint-Jérôme-Emilien.

Mais les Sœurs de la Providence, ainsi que les autres, sont durement éprouvées par l'épidémie ; plusieurs sont atteintes, quelques-unes vont mourir. Mgr Bourget les console les encourage et le 19 juillet, le vénérable prélat promet, au nom des sœurs présentes et à venir, que tous les vendredis elles feront brûler sept cierges en l'honneur de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Le vœu est fait en ces termes, rédigé par l'évêque lui-même :

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit,

Nous, soussignées, *Sœurs de Charité et Servantes des Pauvres*, ayant à redouter les effets de la fièvre typhoïde qui désole notre nouvelle communauté, tournons nos regards vers vous, O Marie ! qui êtes notre bonne et tendre mère ; et nous vous faisons entendre nos soupirs et nos gémissements. Car c'est de vous que nous attendons, avec une confiance toute filiale, la conservation de nos très chères sœurs que cette terrible maladie menace de nous enlever. Veillez sur nous qui sommes vos filles, quoique très indignes et bien imparfaites. Obtenez-nous la santé dont nous avons un si pressant besoin pour vaquer à l'exercice des œuvres de charité qui sont la fin de notre Institut. Nous vous promettons de n'en faire usage que pour soigner, avec affection et charité, votre divin Fils dans la personne de ses pauvres. Nous reconnaissons que nous nous sommes rendues très indignes de cette insigne faveur, surtout à cause de notre indifférence à pratiquer et à répandre la dévotion à vos Sept Douleurs. Mais nous sommes fermement résolues de réparer cette coupable négligence, en travaillant avec zèle et de toutes nos forces à propager cette salutaire dévotion.

A cette fin, *nous faisons* VŒU, *pour nous et pour celles qui vivront après nous dans cette communauté*, de faire brûler *sept* cierges, chaque vendredi de l'année, devant la sainte image qui nous rappelle vos souffrances. *Ces sept cierges* seront pour nous les symboles des *sept principales vertus* que nous devons pratiquer pour vous honorer, savoir : *la simplicité, l'humilité, l'obéissance, la confiance en la providence, l'abnégation, là générosité et la charité*, dont vous nous avez donné de si beaux exemples.

Daignez, ô Mère si bonne et si compatissante ! avoir pour agréable cette petite oblation, que nous vous faisons en toute simplicité, comme des enfants qui n'attendent leur salut que de la meilleure de toutes les mères. Ainsi soit-il.

Peu après, inaugurant les *Quarante Heures* de Marie Désolée dans l'Asile de la Providence, dans le même esprit de compassion et de pénitente, Mgr Bourget recommande de brûler des cierges et il veut que les sept premiers cierges posés sur le luminaire soient payés par un pauvre. Comme il s'estimait, à bon droit, le premier pauvre de son diocèse, il en versa le prix.

Non content d'envoyer ses meilleures troupes aux plus durs combats de la charité, l'évêque y va de sa personne souvent, et en personne aussi il paie son tribut au fléau, dont il est atteint et souffre près d'un mois.

Il faut citer à ce propos la *Revue Canadienne* qui dit dans son numéro du 30 juillet 1847 :

Notre clergé catholique continue au milieu des désastres publics sa carrière de dévouement et de sacrifices. Ses rangs s'éclaircissent comme au jour des grandes batailles, mais sans effrayer les survivants ; soldats intrépides, ils se contentent de serrer les rangs pour tenir tête à l'ennemi...

L'antique et vénérable maison de Saint-Sulpice a soutenu le combat sans faillir à ses traditions de famille... Cinq de ses enfants ont reçu leur récompense ; d'autres luttent encore entre la vie et la mort... Ces vides dans les rangs de ce bataillon sacré n'altèrent pas son courage, mais sous le poids de pertes immenses, il s'est vu forcé d'abandonner le soin des *sheds*. Depuis, Mgr Bourget en a pris l'administration immédiate. Déjà, et bien des fois, le vénérable prélat avait paru sur la brèche pour payer de sa personne... Le général est devenu soldat et a voulu combattre au premier rang. Monseigneur a déjà organisé deux maisons d'orphelins où plus de deux cent soixante enfants ont été recueillis.

Il est admirablement secondé dans cette vie de dévouement et de sacrifices par M. le grand vicaire Hudon et M. le chanoine Truteau. M. Rey, le P. Duranquet, s. j., M. Charland, curé de Saint-Clément, M. Hughes, missionnaire, M. Pominville, vicaire de Chambly, sont venus sur l'invitation de l'évêque prêter aussi leur concours. Ils vont tour à tour passer leur temps aux *sheds* pour baptiser, confesser et administrer les malades. Le jour et la nuit, il y a toujours un prêtre au milieu d'eux, et aucun malade ne meurt sans recevoir les secours de la religion. Un bon nombre de nos frères séparés demandent à cette heure dernière à rentrer dans le sein de l'Eglise.

Nous connaissions déjà la charité, le besoin de sacrifices de nos excellentes religieuses, mais pour en pénétrer le mystère, il fallait les visiter dans leurs maisons et les suivre dans les réduits où elles allaient porter les aumônes du riche et les consolations de la foi. Elles sortent enfin de leur retraite ces filles timides, ces femmes faibles et délicates, et s'avancent intrépidement sur le théâtre de la mort, avec plus de joie qu'on ne coure à une partie de plaisir. Les horreurs de la maladie, les dangers de la contagion excitent leur courage, bien loin de l'intimider. Leurs rangs vont s'éclaircissant : cinq Sœurs Grises ont déjà rendu le dernier soupir, vingt-et-une sont encore aux prises avec la mort. A la Maison de la Providence, douze sœurs sont sur le lit de douleur. Celles que le fléau a épargnées jusqu'ici n'ont pas ralenti leur marche un instant ou diminué leurs visites aux *sheds*. Nous les voyons passer chaque jour et elles nous rappellent ces victimes couronnées de fleurs, ornées de bandelettes sacrées, qui, au mi-

lieu d'un peuple nombreux, marchaïent autrefois vers l'autel de leur sacrifice. Leurs vertus, l'admiration de leurs concitoyens, un juste tribut d'hommage de la part même des ennemis de nos institutions religieuses, leur servent d'ornements et de couronnes... Les vœux et les bénédictions des âmes pieuses les accompagnent.. Avant de se rendre auprès de leur malades, elles donnent, chaque matin, à leurs sœurs mourantes, dans un adieu plein d'amour, de foi et d'espérance, un rendez-vous pour l'éternité.

Et les immolations continuent. Le 12 août, à l'Hospice Saint-Joseph de la Providence, le Grand Vicaire Hudon meurt du typhus et dès le 13 août on comptait déjà parmi les victimes du devoir et de la contagion, *treize* prêtres et *dix* religieuses de Montréal, sans compter celles de Québec ; on ne comptait plus les contaminées.

Mgr Bourget dans un mandement à ses diocésains fait l'éloge des victimes, disant entr'autres choses en leur honneur :

... Une certaine consternation répandue dans toutes les classes de la société, à la vue de la terrible épidémie qui exerce ses ravages à notre porte, est venue mettre le comble à notre désolation. Notre ville, dans ce triste état, peut bien se comparer à Jérusalem, autrefois la ville chérie du Seigneur, et emprunter, pour déplorer ses malheurs, les cantiques douloureux de l'inconsolable Jérémie... *Le Seigneur m'a rendue toute désolée, et toute épuisée de tristesse pendant tout le jour... C'est lui-même qui a foulé le pressoir pour en faire couler le vin de sa fureur dont il a enivré la vierge, fille de Judas. C'est pour cela que je fonds en pleurs et que mes yeux répandent des ruisseaux de larmes. Car écoutez, vous tous qui prenez part à mes peines. Mes prêtres et mes vieillards ont été consumés dans la ville...* Hélas ! une mort prompte et inattendue me les a enlevés ; je ne les vois plus à ces autels où ils montaient tous les jours pour offrir pour moi l'auguste Victime ; je ne les entends plus dans cette chaire de vérité, où leurs saintes paroles, animées par leurs bons exemples, me faisaient si bien comprendre l'horreur du vice et l'amour de la vertu ; je ne les trouve plus dans ces tribunaux sacrés de la pénitence, où si souvent, dans l'ardeur de leur charité, ils mêlaient leurs larmes avec le sang de Jésus-Christ, pour purifier les souillures de mon âme ; je les cherche en vain dans ces sanctuaires vénérables, où ils venaient à chaque solennité prendre place avec une religieuse gravité. De tristes et lugubres échos me disent sans cesse : Hélas ! ils ne sont plus, ces bons pasteurs, qui, à l'exemple

du souverain Pasteur, ont donné leur vie pour leurs brebis. *Sacerdotes mei et senes mei in turbe consumpti sunt*. Ce n'est pas tout : écoutez encore le récit de mes maux. Mes vierges ont succombé sous le glaive de cette cruelle maladie. La religion, en les formant à la vie angélique qu'elles avaient embrassée, avait mis dans leurs cœurs un sentiment bien noble, le dévouement le plus entier et le plus absolu. Elle avait gravé bien avant dans leurs âmes la compassion pour toutes les misères, et la tendresse pour tous les malheureux. Elle leur avait donné pour pères et pour mères, pour frères et pour sœurs tous les pauvres ; elle leur avait appris que c'était là tous leurs trésors en ce monde, et qu'en les soignant, elles soignaient Jésus-Christ. Elle leur avait inspiré le courage héroïque qui les avait mises au-dessus de la faiblesse ordinaire de leur sexe. Et voilà pourquoi elles se prodiguaient de toutes leurs forces pour secourir de si grandes misères; n'ayant qu'un seul regret, celui de ne pouvoir faire davantage pour le Dieu des pauvres, de nouveau couché sur la paille, dans la pauvre étable de Béthléem. Et voilà pourquoi elles affrontaient avec tant d'intrépidité une maladie qui répand partout la frayeur. Et voilà pourquoi elles bravaient sans crainte, avec joie même, la mort, malgré toutes ses horreurs. Hélas ! cette impitoyable maladie a atteint de ces héroïnes du catholicisme, et la mort a déjà fait parmi elles dix victimes. Elles sont tombées, celles qui, comme des anges de paix, consolaient tant d'âmes affligées. Elles ont disparu celles qui allaient dans tant de séjours de douleurs avec plus de joie que l'on ne va à un festin. Elles ne paraissent plus au chevet de tant de mourants, celles qui consumaient leur existence au soulagement de l'humanité souffrante. Aux cantiques joyeux qui, il y a peu de jours, retentissaient dans les humbles asiles de ces servantes des pauvres, succède un morne silence, et ce silence n'est interrompu de temps en temps que par des chants lugubres annonçant que l'on va confier à la terre les corps de celles qui ont succombé sous le glaive terrible du fléau dévastateur... Ils sont tombés ceux et celles qui, par leurs vertus, par leur inaltérable charité, faisaient l'ornement de cette ville et de ce diocèse. Nous leur devons à tous un juste tribut d'éloges ; mais nous ne saurions le leur payer autrement que par les larmes que nous versons dans le secret de notre âme...

Qui pourra donc nous soulager dans une si grande affliction ; ce sera, nos très chers frères, notre foi : elle seule a pu inspirer à ceux que nous regrettons le courage qui les anima ; elle seule peut aussi nous faire accepter, avec une humble résignation, tant de coups redoublés que frappe la main d'un père qui est justement irrité. Or, voici ce qui doit nous consoler dans ce temps mauvais. Ceux que nous pleurons sont morts en faisant les œuvres de justice que l'Evangile préconise et qui mènent à la vie éternelle. Ils ont donné à manger à ceux qui étaient dévorés par la soif d'une fièvre brûlante ; ils ont reçu les étrangers, ils ont visité

les malades. Oh ! espérons-le, ils vont recueillir les biens promis par le Dieu dont les promesses sont infaillibles. Au lieu de les pleurer, réjouissons-nous donc plutôt de leur bonheur, et envions saintement leur sort heureux. (13 août).

Le 30 septembre, à leur tour, les Sœurs de la Providence, depuis trois mois à la peine, doivent renoncer à la lutte ; elles étaient alors si éprouvées que Mgr Bourget parut craindre leur destruction. Des cinquante sœurs formant alors le personnel total (professes, novices et postulantes) de la communauté naissante, trente-quatre s'étaient dévouées au soin des émigrés malades, tandis que les autres, occupées soit à soigner les sœurs à l'infirmerie ou les prêtres malades du typhus à l'Hospice Saint-Joseph, soit à prendre soin des orphelins d'émigrés, soit à accomplir les travaux urgents exigés par le service des pauvres, succombaient toutes de fatigue. Deux sœurs étaient mortes et une troisième agonisait; vingt-sept sœurs furent contaminées.

La source de nos informations, sur cette épreuve douloureuse du Canada, très édifiante et fort sûre, est cependant particulièrement sobre en détails ; les ouvrières étaient au champ d'honneur ; elles n'écrivaient donc point de mémoires, si peu nombreuses pour veiller à tant d'agonisants et si près elles-mêmes de mourir ! Quelques notes rapides prises à la hâte au milieu d'intenses calamités nous apprennent, néanmoins, que c'était, par exemple, *un spectacle navrant de voir tant de sœurs malades, dont une vingtaine dans le délire.*

Les ambulancières de la Providence avaient donc diminué peu à peu en nombre, par l'épuisement et par la mort, lorsque les Sœurs Grises purent revenir à la charge et se dévouer encore. C'est en ce moment que Mgr Power, évêque de Toronto, succombe à l'âge de 43 ans au mal qu'il avait contracté au chevet des pestiférés et que Mgr Prince, collaborateur de Mgr Bourget, tombe sur la brèche et ne revient que providentiellement à la vie pour les plus saints labeurs d'un épiscopat fécond.

La fin de l'année 1847 et les premiers mois de l'année 1848 furent remplis par ces soucis, ces travaux et par ces malheurs. Le fléau fléchit ; mais il avait fait force victimes et de

nombreux orphelins qui, jetés au-delà des mers, sur une terre glacée, étrangère, sans famille et sans moyens, devaient tout attendre de la Providence, soucieuse même du sort des petits oiseaux. O charité ! Il fallait écarter de ces douleurs, l'abandon aussi bien que la honte des calculs inhumains.

Mgr Bourget pensait à tout et songeait sans cesse à ces pauvres petits, si profondément affligés ; il en avait accueilli un très grand nombre, les avait hébergés et nourri ; il voulait, de plus, pourvoir à leur placement. Son bon cœur rêvait une nouvelle famille pour tous.

Par *Mandement* du 9 mars 1848, il conseille à ses diocésains d'adopter les orphelins des émigrés, morts de la peste.

Ce fut pour le généreux prélat, une grande consolation de voir aussitôt et en grand nombre, les citoyens accourir à l'Hospice Saint-Jérôme pour réclamer ces infortunés.

Les *Mélanges Religieux* nous diront cet empressement et ses heureux effets :

Lundi (13 mars 1848) y lisons-nous, cette maison d'orphelins ne vidait pas. C'était à qui recueillerait les prémices de ce précieux héritage. Chacun faisait son choix : le Séminaire de Saint-Sulpice demanda douze garçons pour sa part, dans le dessein de faire tous les frais de leur éducation, s'ils répondent à ses soins. Les Frères des Ecoles Chrétiennes réclament six de ces petits infortunés. La Congrégation veut avoir six filles... avec l'intention d'en demander quelques autres à la première occasion. Les Sœurs Grises se distinguent, demandant de préférence celles des orphelines qui sont le plus à plaindre. Les Sœurs de la Providence auront pour leur part les plus infirmes. Les Religieuses du Bon-Pasteur, outre celles qu'elles avaient déjà, en prennent six autres. Bon nombre d'excellentes familles ouvrent leurs seins compatissants à ces innocentes victimes des maux qui désolent l'Irlande. D'autres préfèrent mettre en pension, dans quelque communauté, celles qu'elles adoptent, pour leur donner une éducation qui leur convienne. Il en est un qui, pour sa part, a poussé la générosité jusqu'à payer la pension de six filles adoptives. L'on se met en société pour faire les frais de leur éducation, quand on veut se donner le plaisir comme le mérite d'une si bonne œuvre. Il se passa, dans cette circonstance, les scènes les plus attendrissantes. Lorsqu'il fut question de faire sortir de l'asile ceux des enfanst qui étaient assez heureux pour trouver des pères et des mères d'adoption, et de séparer le frère de la sœur, l'ami de l'ami, on vit ces pauvres enfants s'embrasser avec un attachement dont leur

malheur peut seul rendre raison, et se presser autour des sœurs et de leurs gardiens pour leur exprimer le regret qu'il avaient de les quitter. Les gémissements que poussaient ces tendres enfants et les larmes qui coulaient de leurs yeux firent pleurer et gémir toutes les dames charitables qui assistaient à ce déchirant spectacle. Elles purent voir de leurs yeux ce qu'exprime l'évêque dans sa lettre pastorale, pour faire connaître la bonté de cœur de la plupart de ces enfants : *Oh ! qu'ils vous paraîtraient intéressants et aimables ces enfants, si vous saviez comme ils sentent vivement le bien qu'on leur fait. Comme ils sont émus quand il leur faut se séparer les uns des autres, pour ne plus peut-être jamais se revoir.... Comme ils regardent avec attendrissement ceux qui les viennent voir pour les adopter... Comme elles sont sincères et abondantes les larmes qu'ils versent, quand il est question de dire adieu aux tendres mères que la religion leur a préparées dans leur malheur....* Les émotions de l'assemblée étaient on ne peut plus vives et touchantes ; et telle dame qui n'était allée à l'asile de Saint-Jérôme que pour prendre une seule orpheline, ne peut résister à la voix de ses deux frères qui ne voulaient point se séparer d'elle. Elle les prit tous les trois...

La salle Saint-Jérôme paraît déjà vide lorsqu'une bonne mère entend des pleurs étouffés derrière un lit. Elle s'approche, trouve une petite fille, disgraciée de la nature, qui avoue s'être cachée de crainte de déplaire à tous. Cette brave femme, a déjà dix enfants ; mais la vue de la difformité abandonnée ne fait que lui inspirer plus de pitié, plus de tendresse assurément que ne le ferait la plus attrayante beauté. Elle serre la petite sur son cœur ; elle lui promet en la couvrant de caresses de lui tenir lieu de mère toujours.

Telles furent les œuvres et les sentiments que Mgr Bourget savait faire naître et qu'il développait avec un naturel charmant qui rendait en lui la charité si douce et ses fruits si abondants.

Le personnel de l'Hospice Saint-Jérôme put être dès lors dispersé, et cette maison être fermée momentanément.

Soixante enfants demeurèrent pourtant le partage des sœurs de la Providence qui les répartirent entre leurs différentes maisons.

Craignant cependant un retour offensif de l'épidémie, l'évêque de Montréal s'entend avec l'évêque de Québec et Mère Gamelin, supérieure des Sœurs de la Providence, pour instal-

ler dans la Grosse Isle un poste de sœurs ambulancières ; le 18 avril 1848, sept de ces sœurs obtiennent ce poste d'honneur ; mais le typhus avait bien quitté ce rivage désolé sans esprit de retour.

Le 19 avril de cette année, Mgr Bourget adressa aux Sœurs de la Providence un beau mandement, véritablement traité de spiritualité, par lequel il termine sa visite pastorale ; il s'efforce d'affermir, d'augmenter leur ferveur par la pratique des vertus chrétiennes de la charité, de la pauvreté, de l'obéissance, et de la chasteté.

C'est le 21 mai 1848, que l'évêque préside le couronnement solennel de la Statue de Notre-Dame de Bonsecours, donnant un nouvel et plus grand essort aux pèlerinages de ce sanctuaire.

Le 18 janvier 1849, Mgr Bourget, par mandement, ordonne des prières publiques pour Sa Sainteté Pie IX, contraint d'abandonner la Ville Eternelle. Nous lisons dans ce document :

... Mais nous avons, nos très chers frères, un devoir sacré à remplir tout le temps que durera ce grand combat. C'est de prier avec plus de ferveur que jamais pour ce digne pontife. Prenons pour nous ces paroles si pressantes que lui-même adresse aux fidèles de Rome. *Nous voulons et ordonnons que de ferventes prières s'élèvent chaque jour à Dieu pour notre humble personne, et pour le rétablissement de la paix dans le monde ; et spécialement dans notre Etat, et à Rome où sera toujours notre cœur, quelle que soit la partie du bercail de Jésus-Christ qui nous abrite.* Cette touchante invitation sera entendue de tous les peuples catholiques; et bientôt tous les temples de l'univers retentiront d'humbles supplications, pour que les vœux ardents du pasteur universel soient promptement exaucés.

Prions donc, N. T. C. F., avec confiance, puisque nous serons en union de prières avec toutes les Eglises du monde catholique. Demandons avec foi que le successeur de Pierre marche sans cesse sur cette mer agitée par les passions. Réveillons, par notre ferveur, Jésus-Christ qui dort dans la barque de Pierre, pendant une aussi furieuse tempête et conjurons-le de commander aux vents et à la mer, pour qu'il se fasse un grand calme...

Le vaillant évêque, qui l'année précédente, avait pris des mesures en vue d'une réapparition du typhus, se trouve cette

année en face du choléra dans Montréal même. Nous avons appris ce dont les œuvres charitables et les sœurs qui les pratiquent à ses côtés sont capables, et nous ne nous étonnerons pas que tous les dévouements qui firent merveille en 1847 se retrouvèrent à leur poste en 1849, plus aguerris même et mieux outillés. Nous n'insisterons donc pas sur les incidents de cette nouvelle campagne de la charité, autrement que pour signaler le fait que, pour rendre les secours aux cholériques, à domicile, plus rapides, plus faciles, l'évêque de Montréal permît aux Sœurs d'aller au chevet des pestiférés sans être accompagnées selon leur règlement. L'épidémie dura d'avril à novembre et fit de nombreuses victimes.

En 1850, Mgr Bourget adresse aux sœurs de la Providence un mandement particulier où il rappelle leur origine, leurs grâces, leurs épreuves, leurs mérites, leurs espoirs ; il les encourage et les console. Un autre mandement adressé à toutes les communautés religieuses est daté de la même année. Mgr Bourget, après y avoir dit sa sollicitude pour les communautés, jette un regard en arrière et proclame que :

... Ce sont toutes vos communautés que le Bon Pasteur nous ordonne de soigner, autant qu'il est possible à la fragilité humaine, comme lui-même soignait les saintes femmes, en les formant à toutes les vertus religieuses. Là-dessus, nous vous dirons ce que vous connaissez déjà, que ce fut au milieu d'une de ces saintes maisons que nous recueillîmes il y a dix ans, le dernier soupir de notre illustre et vénéré prédécesseur. Dans ce moment à jamais lugubre, la charge pastorale commença à peser de tout son poids sur notre conscience. Saisissant d'une main faible et tremblante, le timon de l'administration que laissait cet habile pilote, après dix-neuf ans d'orageux épiscopat, nous regardâmes autour de nous, comme fait toujours l'homme, saisi de crainte, qui appelle au secours. Et le spectacle qui s'offrit aussitôt à nos yeux fut celui d'humbles hospitalières à genoux, et modestement rangées autour des restes mortels du pasteur défunt qui si souvent les avait nourries de sa parole, comme elles l'avaient plusieurs années nourri de leur pain. Leurs ferventes prières accompagnaient son âme et l'assistaient encore à ce moment suprême où elle comparaissait au tribunal du souverain Juge.

Alors, il faut vous le dire, nos très chères filles, dans toute la sincérité de notre cœur, toutes vos communautés nous apparurent comme autant de troupes de saintes femmes, assistant de leurs biens le bon Maître pendant ses travaux évangéliques, et

entourant sa croix de pleurs et de gémissements, à son dernier soupir. Ce spectacle était poignant : aussi ne s'effacera-t-il jamais de notre souvenir.

La leçon qu'il laissa profondément gravée au fond de notre âme était sensible et frappante. Nous y vîmes le ministère de la femme, élevé et sanctifié par le souverain Pasteur, pour être dans tous les siècles la gloire de son Eglise et la consolation des ses pauvres. Nous comprîmes que le ministère de l'évêque devait aussi avoir ce trait de ressemblance avec celui du MAITRE. Les saintes femmes de l'Evangile nous parurent donc avoir été formées à l'école de Jésus-Christ pour être le modèle de toutes les communautés religieuses. Devant exercer un apostolat de dévouement et de charité, elles avaient besoin, comme les apôtres, de l'Esprit-Saint. Elles le reçurent avec eux le jour solennel de la Pentecôte ; car elles avaient leurs places dans le cénacle à la suite des disciples, quand les langues de feu se reposèrent sur toutes les têtes de cette vénérable assemblée. Nous en avons la preuve, nos très chères filles, et nous en ressentons les effets, nous qui descendons de ce peuple, qui vit un jour aborder à ses rivages un vaisseau sans gouvernail ni mâts. Par un miracle nouveau pour ce peuple, jusqu'alors assis dans les ombres de la mort, il avait, ainsi désemparé, traversé la plus orageuse des mers. C'est que celui qui conduit tout s'était fait son pilote. Il portait deux admirables sœurs : Marthe et Marie qui, après avoir assisté et suivi Jésus pendant sa prédication, suivaient ses diciples pour leur prêter le même secours...

Après avoir d'un coup d'œil rapide montré la collaboration intime des saintes femmes et des apôtres à travers les âges et la variété de leur apostolat, le pieux évêque poursuit :

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, à côté de chaque misère, se trouve une communauté pour la soulager. Un coup d'œil sur ce tableau va nous en convaincre.

Rivalisant toutes de zèle et de dévouement, les communautés se partagent le triste héritage des infirmités que nous ont, hélas ! léguées nos premiers parents. Chacune adopte la sienne ; et sa charité est récompensée par une grâce d'état pour la soulager ; et c'est avec un tel succès que l'on peut s'écrier avec surprise : heureuse faute de nos pères coupables d'avoir enfanté une telle misère, puisque le dévouement religieux est là pour la réparer ! Cette union tendre ne fait de toutes qu'un cœur et qu'une âme, leur inspire la sainte hardiesse de se charger de tous les maux de l'humanité souffrante.

Oh ! oui, nos très chères filles, à la vue des communautés, chacun peut dire en toute vérité : « Là on donne à manger à ceux

qui ont faim, on donne à boire à ceux qui ont soif, on vêtit les nus ; on loge les pèlerins et les étrangers, on visite les malades, on délivre, on console les prisonniers, on ensevelit les morts. » Et comme les œuvres de miséricorde corporelle ne sont qu'un appât aux œuvres de miséricorde spirituelle, l'on peut assurer avec encore plus de vérité, en montrant du doigt ces saintes maisons, surtout celles consacrées à l'éducation : « Là on enseigne les ignorants ; on corrige ceux qui sont en peine ; on console les affligés ; on supporte les défauts et l'humeur du prochain ; on pardonne les injures, on prie pour les vivants et pour les morts et surtout pour la conversion des ennemis de l'Eglise. Car pour des ennemis particuliers, on n'en connaît pas. »

Et de fait, nos très chères filles, chacune de vos maisons religieuses n'est-elle pas comme la personnification des œuvres de charité auxquelles Jésus-Christ promet la vie éternelle ? Ne se tiennent-elles pas toutes par la main pour fournir à l'homme, dans son passage sur cette terre d'éxil une station de repos, pour se soulager de la fatigue d'un si pénible voyage ? D'un coup d'œil parcourez la vie humaine, depuis le sein de la mère jusqu'au trépas ; et vous verrez partout, semées sur la route, des institutions charitables, au service de toutes les infirmités.

Les maternités veillent sur l'enfant dans le sein de sa mère pour lui conserver la vie et sauver son âme.

Les crèches l'emmaillottent et le réchauffent, cet enfant pauvre, pendant que sa tendre mère va gagner à la journée, sa nourriture et du pain pour le reste de la famille. Les hospices l'abritent, cet enfant abandonné par une mère barbare, qui le tuerait de ses propres mains pour cacher son crime, si elle ne savait qu'il y a là des mains virginales pour recueillir, et des cœurs de mère pour aimer le fruit de son impudicité. Les maisons de la Providence sont ouvertes à cet enfant quand il n'a plus de père pour le couvrir de ses sueurs, ni de mère pour le presser sur son sein. Les Hôtels-Dieu prodiguent leurs soins compatissants à l'homme de tout âge et de tout état. Comme il meurt tranquille, quand, au milieu des frayeurs de l'agonie, il voit au chevet de son lit l'ange de la terre, la prière sur les lèvres et la charité dans le cœur ! quand il entend sortir de sa bouche une de ces paroles pénétrantes qui va porter au fond de son cœur défaillant l'espérance et la joie. Les hôpitaux généraux recueillent la décrépitude de l'âge et toutes les souffrances de la nature humaine défaillante. Quel spectacle que ces boiteux, ces aveugles, ces sourds, ces muets de tout sexe, de toute condition, sous les toitures religieuses, traités, disons plus, servis et aimés comme d'autres Jésus-Christ. Les asiles sont pour les misères qui ne trouvent point place ailleurs ; et de là sortent chaque matin les servantes des pauvres qui vont de porte en porte à la recherche de toutes les souffrances. Les refuges sont offerts au repentir ; vraies Madeleines élevées à la gloire

du Bon Pasteur ! Que de pécheresses infortunées s'y purifient dans les larmes de la pénitence ! Quels bains sacrés que ces lieux d'expiation ! Que de pauvres âmes défigurées y retrouvent leur première beauté, avec la perle précieuse de l'innocence réparée ! Enfin, les maisons d'éducation religieuse guérissent l'ignorance, cette plaie hideuse que le péché a faite à l'espèce humaine.

Ce sont les écoles où le bon Maître enseigne lui-même la science de la vie et les chaires où il prêche les vertus du ciel. A ces écoles sacrées se forment les filles de Sion qui bientôt rempliront le monde de la bonne odeur des vertus chrétiennes. Car la femme du monde a aussi, elle, son apostolat à exercer, au milieu des sociétés les plus dissipées et les plus mondaines. Elle a la grâce d'état pour bien former le cœur de l'enfance, et conserver ainsi dans la famille le dépôt sacré de la crainte de Dieu, le commencement de la vraie sagesse.

Voilà, nos très chères filles, les communautés appliquées à diverses œuvres de charité, formant cette admirable variété d'instituts religieux qui brillent dans le firmament de l'Eglise. Autant d'institutions que de besoin : autant d'habits que de genres de vie : autant de règles que de sociétés. Toutes cependant sont si tendrement unies qu'elles servent de tissure à la robe sacrée dont est revêtue la sainte Eglise, qui nous est montrée, dans la divine Ecriture, comme une reine majestueuse que le roi fait asseoir à sa droite. Cette robe, tissue d'or et brodée en couleurs les plus variées et les plus éclatantes, est une belle figure de nos saintes communautés qui, avec la même charité au cœur, offrent à l'univers étonné le spectacle le plus varié en œuvres de bienfaisance. C'est ce qui inspirait au dévot saint Bernard tant d'amour pour les ordres religieux. Par état, s'écriait-il, je ne puis appartenir qu'à un seul, mais je les embrasse tous par l'affection que je leur porte. C'est bien là aussi, nos très chères filles, votre disposition à toutes.

Nous avons donc raison, nos très chères filles, de compter sur vous toutes pour de grandes œuvres, à la gloire de notre Dieu et au salut des âmes. Oui, vraiment, nous pouvons porter bien haut nos espérances, entouré comme nous le sommes de communautés, à qui il nous semble que Dieu a donné en partage son Esprit, ce don par excellence que le Père des lumières ne refuse point à la bonne prière. La faiblesse de votre sexe ne diminue en rien cette juste confiance. Il n'est qu'une chose qui nous fasse trembler, c'est notre négligence à vous donner les soins que vous avez droit d'attendre de notre sollicitude pastorale. Car, si vous êtes pour nous d'autres saintes femmes de l'Evangile, nous devrions être pour vous un autre Jésus-Christ. Et voilà ce qui nous fait trembler.

Oh ! oui, nos très chères filles, depuis longtemps nous gémissons, dans l'intérieur de notre âme, de ne vous avoir pas tou-

jours porté ces soins attentifs qui entretiennent le courage et la bonne volonté dans les rudes épreuves que le divin Epoux ménage toujours aux âmes religieuses. Car évidemment, il est pour elles un époux de sang. Nous comprenons que vos sublimes devoirs vous imposent de graves obligations. La virginité est une fleur bien éclatante, mais qu'elle est délicate ! Elle se fane bientôt, se dessèche et tombe, si la céleste rosée n'entretient sans cesse sa fraîcheur et son brillant. Jésus est bon pour ses communautés, mais, ô Dieu ! qu'il est jaloux de ces âmes qu'il y amène pour en être aimé sans partage et sans borne ! Il est prodigue de grâces en faveur de ces âmes privilégiées ; mais qu'il est sévère à exiger le bon emploi de tant de talents ! Il leur prépare des noces somptueuses ; déjà il arrive dans la salle du festin, mais qu'il sera prompt à faire fermer la porte, aussitôt entré ! Qu'heureuses seront alors les vierges sages qui auront fait une abondante provision de pureté, d'obéissance, de pauvreté et de charité ! Car seules, elles seront admises à la suite de l'Epoux. Qu'elles seront malheureuses les vierges folles qui se seront endormies dans les bras de la tiédeur ! Quelle voix terrible que celle qui fera entendre au dehors de la salle sacrée, cette parole accablante : Je ne vous connais pas ! Au milieu des soucis d'une charge bien au-dessus de nos mérites et de nos forces, nous levons souvent, nos très chères filles, nos yeux baignés de larmes vers les communautés, d'où nous attendons notre secours, parce que sainte Thérèse, cette gloire de l'état religieux, nous apprend que c'est là, comme dans les forteresses élevées que se réfugient les âmes chastes, qui craignent les séductions du monde. On y doit donc trouver la prière pure dont l'odeur virginale réjouit l'Epoux céleste, et dont la puissance désarme le ciel, quand nos péchés l'ont irrité. Mais en même temps, ces communautés nous apparaissent au milieu de sombres nuages de poussière mondaine, que soulève et agite le vent impétueux des passions qui souffle sans cesse sur la mer orageuse du monde. Oh ! comme nous craignons que cette poussière balayée en tous sens n'aille s'attacher à quelques-uns de vos cœurs religieux, et ne blesse les yeux de l'Epoux si tendrement fixés sur vos saintes maisons ! Vos communautés sont à proprement parler les noviciats de cette communauté de vierges dont Jésus-Christ aime à s'entourer au ciel. C'est dans ces divers noviciats de la terre, que s'apprend le cantique virginal qui doit se chanter éternellement dans les cieux ; et c'est quand leur cœur et leur bouche sont jugés assez purs pour le chanter que les vierges de l'exil sont appelées à la patrie, la communauté des communautés. Et voilà encore ce qui nous fait trembler, nos très chères filles. Hélas ! y en aurait-il parmi vous quelques-unes qui, après avoir fait le long et dur noviciat de la terre ne seraient pas jugées dignes de faire profession, dans la sainte et heureuse communauté du ciel ?

Vous voyez donc, nos très chères filles, que nos craintes sont raisonnables, et que les reproches de négligence, que nous nous faisons à nous-mêmes, sont bien fondés. Oh ! comme nous désirons réparer ces jours mauvais qui se sont écoulés comme l'ombre, mais qui ont laissé dans notre cœur de profondes traces de douleur ! Vous joindrez, nous n'en doutons pas, vos prières aux nôtres. Vous obtiendrez que le Père des miséricordes nous pardonne ce mauvais passé, et nous accorde un meilleur avenir. Touché de vos larmes, il nous donnera quelque chose de son infinie sagesse avec laquelle, sans sortir de son repos éternel, il voit tout et pourvoit à tout, jusqu'au besoin du plus petit insecte qui ne saurait être en oubli aux yeux de son admirable Providence.

Eh bien ! nos très chères filles, nous allons à vous, mais avec l'ardent désir de vous procurer tous les trésors de grâces dont le Seigneur nous a fait le dépositaire. Préparez-vous à cet avènement, comme à celui de Jésus-Christ. Car la foi vous dit que celui qui nous reçoit le reçoit lui-même. Allumez vos lampes sacrées et que la divine charité les entretienne lumineuses et ardentes. Soyez généreuses, car c'est à cette disposition que votre divin Epoux peut juger de votre amour. Sainte générosité qui donne à l'âme religieuse cette trempe vigoureuse qui la rend capable des plus héroïques sacrifices. Sainte générosité qui ambitionne les plus bas emplois ; qui embrasse les plus durs travaux ; se plaît avec les caractères les plus acâriatres ; sympathise avec les humeurs les plus fâcheuses ; vit en paix dans toutes sortes d'offices et avec toutes sortes de personnes. Sainte générosité qui accepte humblement les corrections les plus répugnantes à la nature ; reçoit courageusement les humiliations les plus terribles à l'amour-propre ; baise amoureusement la main qui la châtie ; bénit modestement la bouche qui l'outrage. Sainte générosité qui coulez de la croix comme une sève féconde, répandez-vous dans toutes les communautés et vivifiez ces plantes du calvaire.

Ce délicieux fruit de générosité, nous voulons, nos très chères filles, le cultiver avec soin dans la visite que nous allons vous faire. Car, nous comprenons que toute la perfection et tout le bonheur de la vie religieuse y sont attachés. Et, en effet, qu'elle est forte et puissante la communauté qui est abondamment fournie de sujets prêts à tout faire ! Qu'elle fait de grandes œuvres, quand tous ses membres se sacrifient et s'exécutent pour le bien commun ! Quels immenses services elle rend à la religion, quand tous ses emplois, même les plus bas, sont administrés par des officières dévouées, sages et discrètes. Que l'on va vite en perfection, quand tout de bon et toujours, on fait ce qui répugne, et que l'on ne fait pas ce qui plaît ; car, n'est-ce pas là en pratique ce que le bon Maître dit à tous ceux qui s'offrent à lui pour la vie parfaite : Renoncez-vous, prenez votre croix ; suivez-moi.

Mais aussi, qu'il est grand le bonheur d'une communauté où

règne la générosité ! C'est la vraie manne descendue du ciel, dont la saveur peut flatter tous les goûts. C'est l'arbre de vie planté au milieu du paradis terrestre. Ses fruits exquis donnent à l'âme religieuse, qui s'en nourrit, une force divine qui la fait marcher jusqu'à ce qu'elle arrive à la montagne de Dieu. C'est vraiment cette bonne volonté dont les anges révélaient la paix, dans leurs joyeux cantiques, au-dessus de l'étable de Jésus naissant. Oui, vraiment, les bienheureux esprits le proclament dans les airs : la paix du ciel est pour les âmes de bonne volonté qui, sur la terre, se donnent à Notre-Seigneur, pour naître, vivre et mourir comme lui. Mais cette paix religieuse ne se trouve qu'à Bethléem, à Nazareth et au Calvaire ; c'est-à-dire, qu'elle ne se donne qu'au cœur généreux qui met ses affections dans les choses les plus pénibles à la nature. Elle coûte cher : mais qu'elle est délicieuse !.....

Le 23 septembre 1851, la Mère Gamelin, l'admirable promotrice des Sœurs de la Providence et leur première supérieure ; cette sainte femme qui fut pour Mgr Bourget d'une si grande aide et lui procura de si sensibles consolations au milieu de ses contrariétés, fut atteinte du choléra.

Il était 4 heures du matin, quand se manifestèrent les premiers symptômes du mal. La pieuse femme avait vu trop souvent l'ennemi de près, elle l'avait combattu à trop de chevet attristés pour se faire la moindre illusion sur la nature de l'épreuve qui lui survenait et, sans doute, sur l'appel du Maître, content de son labeur. La malade se fait donc transporter à l'infirmerie et manifeste le désir d'être assistée à cette heure qui précédera de peu ses derniers instants. Mgr Bourget est avisé du malheur qui le menace, de la perte que va subir son œuvre de prédilection. Il accourt ; Mgr Prince l'accompagne ; à quatre heures du soir, ils guident cette belle âme vers les cieux et, penchés sur son corps mortifié, ils lui ferment les yeux.

La sœur Caron prend alors la place de la Mère défunte à la tête de la communauté.

CHAPITRE VIII

1852. — *Incendie de l'évêché de Montréal, de la Cathédrale et de plusieurs quartiers de la ville. — Courage de l'évêque. — Encore Mgr Provencher et Mgr Bourget. — L'évêque de Montréal après s'être uni à la Propagation de la Foi de Lyon s'en sépare. — Les motifs de sa conduite. — Intérêt que Mgr Bourget porte aux missions. — Confidences de Mgr Provencher.*

La divine Providence mettra, en 1852, le cœur de son admirable serviteur sous le pressoir du malheur.

Mgr Blanchet, évêque de Vancouver, demanda à Mgr de Montréal, qu'il lui fasse la faveur de le faire participer aux bienfaits que les Sœurs de la Providence procurent aux pauvres et aux infirmes ; il le prie d'obtenir de leur dévouement éprouvé, que lui-même, en sa qualité de confesseur de la communauté, a pu naguère apprécier à sa juste valeur, qu'elles consentent à essaimer jusque dans la Colombie britannique.

Le 2 avril 1852, Mgr Bourget communique ce vœu flatteur aux conseillères de la Providence et les invite à solliciter du Ciel les lumières désirables pour répondre dignement, en cette circonstance, à sa sainte volonté. La réponse ne se fit pas attendre et le 18 octobre de la même année, des sœurs missionnaires de la Providence se rendent à Vancouver.

Le 8 juin 1852, Mgr Prince, coadjuteur de Mgr Bourget, est élu évêque de Saint-Hyacinthe et le 16 de ce mois, Mgr de Montréal lance son mandement relatif au Jubilé, en même temps qu'il communique les deux lettres Encycliques de Pie IX adressées au monde catholique. Le 8 juillet suivant, l'épreuve qui purifie l'or des meilleures vertus, vient au vénérable évêque de Montréal dans un torrent de flammes et parmi des sanglots.

Le vieux quartier *Québec* est en feu, ceux de Saint-Laurent et de Saint-Jacques sont en flammes !

« Dieu, dont les desseins sont impénétrables, dit M. Poulin dans ses *Mémoires*, avait permis que ce jour-là vit réunies toutes les causes qui peuvent produire le terrible ravage de l'incendie : chaleur tropicale, absence des autorités civiles et religieuses, manque d'eau dans l'aqueduc. Le maire et plusieurs échevins n'étaient pas alors présents en ville. L'évêque de Montréal était en tournée pastorale, et le supérieur du séminaire se trouvait au lac des Deux-Montagnes. L'on s'était aperçu qu'il fallait nettoyer l'aqueduc, et il n'y avait pas à le remettre. Donc, ce jour-là, le réservoir était à sec. Je puis parler de divers incidents ayant rapport à cet incendie, parce que je me trouvais alors à Montréal. Etant curé à Saint-Hermas, comté des Deux--Montagnes, des affaires m'avaient appelé en ville, j'y arrivais juste au moment où l'incendie prenait naissance à 10 heures du matin. Le feu commencé rue Saint-Laurent, entre les rues Sainte-Catherine et Dorchester, côté nord. La cheminée d'une forge s'enflamma et mit le feu à un petit grénier à foin situé dans le voisinage. Le quartier, qui était alors en grande partie construit en bois, prit facilement feu. Comme il arrive ordinairement dans les incendies, le vent se mit de la partie. Bientôt un vaste brasier, s'étendant jusqu'au pied du coteau Baron et à quelque distance de l'hôpital anglais en descendant, forma la ceinture de feu qui devait envelopper dans sa marche la moitié du quartier Saint-Laurent, et la plus grande partie du quartier Saint-Jacques. Vers trois heures de l'après-midi, cette vaste partie de la ville était réduite en cendres. Le petit hospice Saint-Joseph, résidence des vieux prêtres, l'asile de la Providence et la Maternité restèrent seuls debout. Le soir lorsqu'on commençait à se remettre des fatigues du jour, vers 9 heures, le feu reprit dans une écurie en arrière du théâtre de Hayes. Bientôt un nouvel incendie, aussi considérable que le premier, couvrit de ruines le faubourg Québec. A partir du carré Dalhousie jusqu'au delà des distilleries de Molson, tout fut balayé, depuis le fleuve jusqu'à la rue Craig, et un peu au-delà de celle-ci, en arrière du marché Papineau. L'établissement naissant des PP. Oblats put heureusement échapper à la conflagration. »

L'abbé Baillargé racontait ainsi comment Mgr Bourget apprit ce désastre.

« Il y a pour chaque âme, ici-bas, des noms qui dans elle font écho plus que les autres. Un grand incendie venait d'éclater à Montréal : 1.100 maisons brûlées, 9.000 personnes sur le pavé. Mgr Bourget était alors en visite pastorale, à Vaudreuil. Un prêtre arrive en toute hâte de Montréal à Vaudreuil... Il connaissait assez Sa Grandeur pour savoir que les détours avec elle étaient inutiles.

— Monseigneur, fit-il en arrivant, Dieu nous éprouve bien cruellement ; en cendres votre cathédrale, en cendres votre évêché, votre hôpital, votre école et deux grands faubourgs de Montréal !

Comme jadis le saint homme Job, l'évêque répond sans perdre rien de son calme.

— Dieu nous l'avait donné, Dieu nous l'ôte ; que son saint Nom soit béni !

Puis, apprenant du même messager que les flammes avaient respecté les pauvres infirmes, que l'asile de la Providence restait seul debout au milieu des ruines fumantes des deux faubourgs, il fut tout attendri, de grosses larmes coulèrent de ses yeux, et, levant les mains vers le ciel, il s'écria avec l'accent de la plus vive reconnaissance :

— Merci, mon Dieu, d'avoir épargné vos pauvres.

Il fallait arriver au but du message.

On a souvent dit du grand évêque : C'est un entêté. L'histoire fera justice de ce reproche. Mgr Bourget était simplement énergique. Quand il faisait quelque chose, il le faisait. Fort de la prière, du conseil et de la réflexion, quelles que fussent les difficultés, il ne savait plus reculer. La résolution prise, il fallait aller jusqu'au bout. S'il y avait un peu plus de cette énergie sur la terre il y aurait aussi des hommes en plus grand nombre. Bref, Mgr Bourget étant en visite, il était en visite.

— Monseigneur, fit le prêtre, on vous attend à Montréal.

— Mon cher, répondit l'évêque, je suis en visite pastorale, vous le savez.

— Le chapitre, répondit le prêtre, le séminaire et nombre de citoyens vous désirent absolument.

— On se fait illusion sur la nécessité de ma préesnce à Montréal.

— On a besoin de Sa Grandeur pour organiser les secours.

— Tous ces messieurs seront à la hauteur de la situation qui leur est faite, et moi, je n'aurai pas trompé ceux qui m'attendent.

Le messager se trouva alors passablement déconcerté ; il s'attendait à la résistance de l'évêque, mais il ne pensait pas qu'elle irait jusque-là. Soudain il se ravise ; il connaissait le faible de Mgr Bourget pour les pauvres.

— Monseigneur, fait-il alors, mais ce sont les pauvres, vos pauvres, qui vous réclament, les pauvres qui vous disent : au moins, si Mgr Bourget était là !

Il avait touché la corde sensible. Ce suprême appel fait tomber la dernière objection.

— Je pars, mon ami, je pars, fit aussitôt le saint évêque, et bientôt il était au milieu de ses pauvres.

J'étais moi-même, dit M. Poulin que nous citons si souvent, celui dont parle M. Baillargé, M. Truteau, sachant que je devais m'en retourner par le bateau, allant de Lachine à la Pointe-aux-Anglais, m'avait prié de m'arrêter à Sainte-Anne, et de me faire conduire de là à Voudreuil, afin de remplir le message dont il vient d'être parlé.

Mgr Bourget ne put rentrer à Montréal que le lenedmain, 9 juillet. Il s'entendit aussitôt avec le commandant des forces militaires, afin de procurer des tentes à tant de malheureux qui étaient sans abri. Il les fit placer sur la ferme Logan, en arrière jusqu'au pied du coteau Baron. Un comité de secours fut aussi nommé, afin de pourvoir au logement des sinistrés et à leur subsistance provisoire. M. Bilaudèle, successeur de M. Quiblier au séminaire, et qui était, de son côté, revenu du Lac, seconda puissamment l'évêque en cette circonstance.

Après l'incendie de l'évêché, les sœurs de l'Hôtel-Dieu avaient envoyé un message par lequel elles mettaient leur maison à la disposition de l'évêque et du personnel de sa maison; le séminaire en avait fait autant. M. Truteau, qui se trouvait, par l'absence de Mgr de Montréal, à la tête de l'administra-

tion, Mgr Prince étant absent, avait répondu aux sœurs et au Séminaire qu'en attendant le retour de l'évêque le personnel de l'évêché allait se retirer à Saint-Joseph.

Mgr Bourget trouva donc les personnes de sa maison réunies dans ce petit hospice qui lui était cher. Les vieux prêtres furent évacués sur la Longue-Pointe, dans le couvent que les Sœurs de la Providence y tenaient alors. Cette maison, qui subsiste encore, porte le nom de Saint-Isidore, afin de perpétuer le souvenir de la donation d'une terre faite dans cette même paroisse par M. Isidore Lapointe.

L'évêque résolut de rester à St-Joseph et de prendre la chapelle des Sœurs de la Providence comme pro-cathédrale.

— Je ne veux pas, dit-il, m'éloigner si tôt de ces ruines encore fumantes.

Dès lors commence l'organisation des citoyens pour la reconstruction de l'établissement épiscopal.

Mgr Pinsonnault, qui était chanoine, rédige, un remarquable écrit intitulé: *Appel aux catholiques*. Pendant cette première organisation, quelques-uns conseillèrent à Mgr Bourget de placer les nouvelles constructions sur le coteau à l'endroit même où l'on voulait ériger la succursale de l'Université Laval; coin des rues Sherbrooke et St-Denis. Cependant, comme l'on y faisait déjà des terrassements pour le terminus d'un chemin de fer entre Montréal et Ottawa, la compagnie de cette ligne, qui ne put aboutir, s'opposa à ce projet. Les choses traînèrent en longueur jusqu'à ce qu'enfin l'évêque déclara que son intention était d'ériger la nouvelle cathédrale dans la partie ouest de la ville, à côté de l'ancien cimetière.

Cette résolution de Mgr Bourget éclata comme une bombe sur les résidents du quartier St-Jacques. On fait aussitôt circuler des pétitions et l'on décide de convoquer une immense assemblée, priant l'évêque d'y venir entendre les plaintes et les réclamations de ceux qui avaient tant d'intérêt à le garder au milieu d'eux. Il voulut bien se rendre à leur appel et paraître à l'assemblée.

C'était un dimanche, à l'issue des vêpres. Une plateforme avait été préparée en face de la cathédrale incendiée. Mgr Bourget y monte assisté de quelques prêtres de sa maison. L'assemblée était très nombreuse. Celui qui avait été

chargé de présenter la requête des habitants du quartier délaissé et dont l'évêque avait déjà pris connaissance, dit à peu près ce qui suit :

— Monseigneur, votre prédécesseur a choisi ce lieu comme étant le plus convenable pour l'établissement épiscopal. Vous n'ignorez pas les sacrifices que nous nous sommes imposés pour lui venir en aide et vous assister vous-même dans la construction du palais qui vient d'être la proie des flammes. Plusieurs d'entre nous sont venus fixer ici leurs demeures, afin de bénéficier de la présence de l'évêque dans ce quartier. C'est donc avec peine que nous avons appris qu'il s'agissait d'ériger la nouvelle cathédrale à l'ouest de la ville. Nous osons cependant espérer que cette détermination n'est pas irrévocable, et que vous entendrez la voix suppliante de tous ceux qui jusqu'ici ont considéré leur évêque comme leur premier père et le pasteur de leurs âmes. Malgré les sacrifices que nous avons déjà consentis, nous sommes prêts à en faire de nouveaux, et l'impossible même, si vous voulez bien rester au milieu de nous. Hélas ! si vous alliez nous abandonner, en froissant nos cœurs, il serait à craindre que par là le courant d'aumônes qui a sans cesse coulé entre vos mains ne fût tari pour toujours. A d'autres reviendraient le soin et l'obligation de vous aider dans la nouvelle entreprise. Ce n'est pas là une menace, Monseigneur, mais c'est la prévision du cours naturel des choses. Ainsi, nous espérons que, connaissant l'unanimité qui nous a réunis, dans la présente supplique, vous aurez égard à ce que nous regardons comme de justes réclamations. »

L'évêque écouta avec calme cette requête, et il y répondit en substance et à peu près en ces termes :

— « Je sais que mon vénérable prédécesseur a choisi ce lieu comme étant *alors* le plus convenable. Avec le temps cependant, les circonstances ont changé. Pendant les quinze années et plus que j'ai demeuré parmi vous, j'ai connu tout ce que vous avez fait de noble et de généreux dans le but d'assister mon vénérable prédécesseur, et de me soutenir moi-même dans les œuvres que j'ai cru devoir accomplir pour le plus grand bien des âmes. Votre démarche ne me surprend pas. Elle témoigne hautement de votre attachement singulier à

votre évêque. Avant de prendre une détermination finale au sujet de la construction de l'établissement religieux qui faisait naguère votre bonheur et votre joie, j'ai consulté, médité, et surtout prié. A la fin, j'en suis venu à la conclusion qu'il était nécessaire à l'autonomie catholique de cette ville, dont j'ai la garde et porte même le nom, de travailler à combattre le protestantisme, qui commence à s'emparer de l'ouest. Je ne crains rien pour ce quartier où je laisse des établissements religieux, et vous verrez bientôt apparaître cette église qui vous réunissait tous, les dimanches et les jours de fêtes. Je n'ignore pas les difficultés que j'aurai à rencontrer dans la translation de la cathédrale. Y voyant la plus grande gloire de Dieu, je quitte à regret ces lieux qui me rappelle tant et de si chers souvenirs. Si je ne devais plus compter sur votre généreuse sympathie, je le regretterais autant pour vous que pour moi. En effet, ce que vous avez déjà donné, vous a été rendu au centuple par Celui qui ne laisse jamais un verre d'eau sans récompense.

Au reste, ce n'est pas mon intention de solliciter maintenant au moins, votre concours pour la construction de la nouvelle cathédrale. Je partirai bientôt pour Rome, afin de demander au Saint-Père la permission de faire appel à la vieille Europe, surtout à la France, notre ancienne patrie, pour solliciter des secours que les circonstances présentes ne me permettent pas d'espérer ici. »

Après quelques bonnes paroles dans le but d'engager à la résignation les requérants affligés et mécontents, l'évêque se retire et la foule se disperse morne et consternée.

Nous ignorons quelles furent les raisons secrètes dont Mgr Taché fut le confident, qui déterminèrent en outre le bon évêque de Montréal et le firent paraître si noble et si grand. Peu après Mgr de Montréal présidait la retraite pastorale qui se faisait au collège des messieurs de St-Sulpice.

A la fin des exercices, ayant réuni le clergé en assemblée générale, il annonce son nouveau départ pour l'Europe. S'adressant ensuite à M. Bilaudèle, supérieur des sulpiciens, il le supplie d'inviter les membres du clergé à se loger désormais au séminaire, faute d'évêché.

Le supérieur répondit froidement :

— Monseigneur, nous verrons avec bonheur, comme par le passé, les membres de votre clergé venir nous demander l'hospitalité.

Il pensait avec amertume à l'absence persistante de ce clergé jusque-là.

En 1852 finit la première période de l'administration de Mgr Bourget et un regard rétrospectif nous apprendra le noble labeur de ce grand évêque pendant les douze années de paix et de tranquillité relative que le Ciel lui accorda d'abord.

La fondation des Sœurs de la Providence, de la Maternité seront considérées comme ses œuvres personnelles, favorisées par le concours précieux de personnes pieuses et dévouées qui avaient jeté les bases de ces deux établissements charitables. Il éclaira de ses lumières et appuya fortement Mlle Durocher, que ses trois frères, prêtres, M. Moïse Brossard, curé de Longueil, et Mgr Allard avaient déjà préparée à la fondation des Sœurs de Jésus-Marie. A la sollicitation de M. Joliette, il avait appelé les clercs de Saint-Viateur à l'aide de l'industrie. Il avait secondé les efforts de M. J.-B. Saint-Germain, curé de Saint-Laurent, dans l'acquisition des Pères et des Sœurs de Sainte-Croix. Lui-même était allé chercher en France les Oblats et les Jésuites. Il avait mis des prêtres au collège de l'Assomption, qui jusqu'alors avait été dirigé par des laïques. Sur les instances du Révérend Romuald Paré, curé de Saint-Jacques-l'Achigan, il avait fait venir des Sœurs du Sacré-Cœur. Il avait aidé le Rév. M. Jacques Arraud, sulpicien, qui avait fait venir de France les Sœurs du Bon Pasteur. Il avait érigé en petit séminaire le collège de Sainte-Thérèse. Il avait inauguré l'œuvre des missions paroissiales et secondé les efforts de Mgr de Nancy dans les retraites qu'il prêcha dans quelques parties du diocèse. Enfin, il avait secondé les vues de son clergé de l'est de son diocèse, en se joignant à eux pour la création du diocèse de Saint-Hyacinthe. Il avait recommandé à Rome Mgr J.-C. Prince, qui depuis sept ans l'assistait comme coadjuteur. Il lui avait donné deux prêtres chapelains de sa cathédrale : les RR. Isidore Gravel et L.-Z. Moreau, qui, plus tard, devaient occuper le même siège de Saint-Hyacinthe. Il avait obtenu, de plus, du Saint-Siège, la nomination de Mgr Jos. Laroque, pour la coadjutorerie devenue vacante par

le départ de Mgr Prince. Ces deux nominations eurent lieu à Rome quelques jours avant l'incendie de Montréal: Mgr Prince le 8 juin 1852 ; Mgr Larocque, le 6 juillet 1852.

Bien que Mgr Bourget eût annoncé son départ pour l'Europe comme prochain, il passa encore près d'une année avant de s'y rendre. C'est qu'il devait consacrer à Chambly, le 28 octobre 1852, son nouveau coadjuteur, Mgr Jos. Larocque et il tenait avant son départ à l'initier dans l'administration du diocèse.

Durant cet intervalle, il acheta sous mains, par l'entremise de M. Hubert Paré, frère du chanoine secrétaire, la plus grande partie du terrain que devait occuper le futur établissement archiépiscopal. D'autres emplacements furent achetés de même et successivement, englobant tout le lot tel qu'il est et se comporte aujourd'hui même. Il n'y eut pas moins de 21 contrats d'achat qu'il fallut passer avec différentes personnes pour s'assurer tout le terrain.

Naturellement, le fanatisme protestant, le mauvais vouloir de quelques catholiques, âpres au gain ou suscités on ne sait trop pourquoi, ni comment, causèrent d'énormes difficultés. Néanmoins, il importe de noter ici que la partie de l'ancien cimetière, qui se trouvait dans le lot que l'on tendait à former dans un ensemble harmonieux, entraîna lui-même de longs pourparlers et d'inutiles lenteurs avec les fabriciens de Notre-Dame, ceux-ci ne pouvaient se résoudre à céder ce terrain gratuitement, malgré sa destination ecclésiastique ! et le désir de l'évêque. Ces mesures prises, les plans d'un évêché et d'une chapelle temporaire adjacente, sont dressés ; M. le chanoine Paré avec M. Plamondon sont chargés d'en surveiller l'exécution. M. Hubert Paré, dont la demeure était contiguë au nouvel emplacement offrit sa résidence à Mgr Bourget jusqu'à ce que le nouvel évêché à construire fût disponible. L'évêque accepta avec reconnaissance et il s'y installa avec toute sa maison, M. Paré s'étant retiré dans un autre logement. L'hospice Saint-Joseph revint aussi aux Sœurs de la Providence, qui y placèrent des pensionnaires et tinrent une infirmerie pour le personnel de l'évêché ; quant aux vieux prêtres ils restèrent définitivement à la Longue-Pointe.

Tant d'œuvres, d'affaires, de soucis et les longs voyages,

et les visites pastorales qu'il entreprenait, animé de la seule volonté de remplir tout son devoir, mais avec la douce certitude de fortifier, de ramener, d'édifier les âmes, n'avaient raison du zèle ni de l'énergie dont Mgr Bourget était toujours capable ; et celà même ne représentait pas encore, la somme prodigieuse de travail qu'il consacrait à l'unique gloire de Dieu.

Il prenait une part active dans le conseil des évêques ; il exerçait une salutaire influence dans l'étude des questions d'intérêt général ; il suivait très attentivement le courant des idées et des opinions, tant au dehors qu'au dedans, très sensible déjà aux épreuves dont l'avenir, qui s'annonçait orageux, menaçait déjà l'Eglise universelle et même l'Eglise du Canada.

Il avait, en outre, grand soin des missions canadiennes, proches et éloignées ; et, bien qu'il connût lui-même de grands besoins, il leur procurait des ressources en hommes et en moyens divers, selon la nécessité.

Nous le verrons maintenant s'entendre avec, et puis se séparer de l'Œuvre de la Propagation de la Foi de Lyon : ses raisons sont excellentes ; néanmoins la malveillance s'attachera encore à ses pas, tout devenant matière à cabale contre lui.

Nous avons déjà vu Mgr Bourget en relations suivies avec Mgr Provencher et allant efficacement à son aide en lui procurant, non pas des sujets dont on se passe avec plaisir et dont les œuvres restent stériles faute d'aptitude ou de vocation ; mais des hommes vraiment animés de l'esprit de Dieu, et par suite, guidés par un besoin réel de sauver les âmes. Il lui donnait ainsi des Laflèche, des Taché ; il en eut fallu en plus grand nombre ! Il est vrai que si sa charge lourde ne l'avait retenu sur le rivage, il se serait bien donné lui-même à l'apôtre insatiable du Nord-Ouest Canadien, comme il se proposait d'aller rejoindre les fils de Saint-Ignace de Loyala.

A un homme d'un cœur si tendre et si ouvert ; à cette âme pleine d'abandon et de générosité ; à cet esprit dont les conceptions étaient naturellement grandes, belles, justes et rapides ; dont la volonté était ferme dans les projets et persévérante dans les réalisations jusqu'à paraître obstinée ; à cet homme de foi vive, désintéressé en toutes choses, si ce n'est

dans le service loyal et honnête de son Dieu ; à ce saint homme enfin on pouvait se confier et généralement, comme à tous les saints, on lui confiait de préférence des besoins et des peines.

Mgr Provencher n'échappait pas à cette loi de la pauvreté expansive, qui semble être un besoin inhérent à la nature humaine. Or, donc, pour honorer Mgr Provencher, en faisant reconnaître ses éminents mérites, Mgr Blanchet, nouvel évêque élu de Vancouver, avait mis en avant le projet de convertir le vicariat apostolique de la Rivière-Rouge en une province ecclésiastique. Le nouvel archevêque serait Norbert Provencher lui-même, cet humble missionnaire qui était sensible à toutes faveurs utiles hormis les distinctions, surtout intempestives. Cette aventure lui survint en 1846, et menaça Mgr Provencher d'autant plus sérieusement que Mgr Blanchet avait saisi la S. C. de la Propagande de son projet, qui parut opportun et avait l'approbation de tous les évêques canadiens.

Les évêques estimaient, en effet, que, dans l'intérêt même des missions, il valait mieux que l'administrateur de la Rivière-Rouge pût agir à sa guise, sans être tenu d'attendre les réponses de Québec parfois des années entières. A leur avis unanime, cette mesure aprouvée par Rome devait inaugurer une vie nouvelle pour le zèle apostolique et les œuvres du vénérable apôtre de Saint-Boniface.

Mgr Prince, coadjuteur de Mgr de Montréal, avait écrit cependant à Mgr Provencher pour lui demander ce qu'il pensait lui-même de ce projet..

Ce qu'il en pensait le saint homme !

Pour mieux inspirer sa réponse, Mgr Prince ajoute néanmoins textuellement : « On demande que Votre Grandeur se prononce là-dessus, et qu'Elle propose les noms des futurs titulaires, si Elle goûte le projet. L'affaire est majeure et réputée pressante... Ici (à Montréal) on penche pour une province ecclésiastique composée d'évêques canadiens. »

Le pays d'en haut était si peu préparé à ce grand mouvement dans le vide, que Mgr Provencher en fut tout surpris. Il répondit :

Je n'entre pas dans les vues de ceux qui ont proposé de par-

tager mon vicariat. Il ne suffit pas de regarder sur une carte son immense étendue ; il y a bien du terrain pour faire vingt évêchés et plus ; mais dans ce pays, il n'y a pas une seule ville, bourgade ou village quelconque. Il n'y a que les postes de traite de la compagnie, où se trouvent seulement quelques hommes nécessaires pour la traite.

Il n'y a que Saint-Boniface et Saint-François-Xavier qui forment deux paroisses, mais sans réunion de maisons ; chacun est sur sa ferme. Qu'érigera-t-on en évêché ? Il est vrai qu'à la Colombie on a érigé Walla-Walla, qui n'est qu'un poste de traite ; on peut en faire autant à Saint-Boniface. Mais je ne goûte pas votre plan, ni le Père Aubert non plus.

Toute la population du pays est sauvage ; je serais bien en peine de vous proposer des titulaires canadiens pour ces postes futurs. J'espère que ce projet n'aura pas de suites. Je ne veux pas, sans doute, m'opposer aux vues de la Propagande, mais je dis et je pense que le temps de faire ce partage n'est pas venu, et ne le sera pas de longtemps.

Ce qui parut à Mgr Provencher et pour le moment, une affaire majeure et plus pressante pour lui que celle de la division de son vicariat, était la nomination de son coadjuteur qui devait préserver à sa mort des plus graves embarras les missions naissantes. Il ajoutait donc dans sa réponse :

Voici ce que je croirais de plus propre à contribuer au salut des âmes par ici.

Je ne suis plus jeune pour voyager facilement. Je désirerais un coadjuteur jeune, qui pourrait s'acquitter d'une partie de ma charge, et assumer l'épiscopat en cas de mort, selon les instructions du Saint-Siège. J'ai chargé quelqu'un de gouverner après ma mort, d'informer la Propagande de mon décès, et de proposer quelqu'un pour me succéder.

Celui que je voudrais avoir pour coadjuteur est *M. Laflèche*, que j'ai emmené dans cette intention, si je vivais assez longtemps pour qu'il parvint à l'âge requis. Il a vingt-neuf ans, il en aurait près de trente avant que tout fût réglé. Le Révérend Père Aubert pense comme moi, je crois qu'il en dit quelque chose au Père Guigues, pour en informer l'évêque de Montréal, ou Votre Grandeur en son absence. J'ai déjà proposé ce plan aux évêques de Québec et de Sidyme ; on m'a répondu : « Il est trop jeune ; rien ne presse ; vous vivrez encore longtemps. » Je me suis tenu tranquille ; mais puisqu'on veut changer l'état des choses, je donne mes idées.

Peu après, il écrit à Mgr Bourget lui-même pour lui exposer ses objections :

Je vous avoue que je ne sais à quoi m'en tenir sur la division de mon vicariat. Je sens que je deviens vieux ; je ne puis facilement visiter mes missions éloignées ; mais elles ne font que de commencer, et il ne se trouve pas encore de chrétiens pour la peine. Je pense à me pourvoir d'un coadjuteur jeune, qui pourrait courir au loin, pendant que j'expédierais la besogne ici. M. Laflèche est le plus capable de remplir cette place ; il est bien instruit dans toutes les sciences que l'on enseigne dans les collèges ; il est studieux, d'un excellent caractère, et homme sans prétention. Le Père Aubert l'estime et est pour sa promotion.

Mgr Provencher tenait dès lors M. Laflèche en si haute estime, qu'il l'avait déjà désigné pour administrateur de son diocèse en cas de décès.

Le mémoire présenté à la S. C. de la Propagande par Mgr Blanchet fut soumis à Mgr Provencher le 7 juillet 1846. On désignait Edmonton et Athabaska comme sièges éventuels et convenables de deux évêchés à créer.

Je ne nie pas, dit Mgr Provencher à ce props dans sa réponse à Mgr Prince, que plus tard on pourrait mettre là des évêques ; mais Athabaska n'a pas encore été visité et Edmonton n'est qu'un poste de traite.

M. Thibault réside au lac Sainte-Anne, situé à deux jours de marche du fort. Les sauvages Cris qui courent les prairies ne se convertissent pas facilement. La guerre et le vol des chevaux font leur occupation chérie. Les Cris qui habitent les bois se convertiront peut-être plus facilement ; mais la besogne est encore à faire. Beaucoup de leurs enfants sont baptisés ; s'il me vient encore un prêtre, j'établirai, dès l'année prochaine, une mission à Athabaska. Pendant que ces nouveaux missionnaires répandront la lumière dans ce poste reculé, MM. Thibault et Bourassa instruiront plus assidûment les sauvages de leur département. M. Laflèche et le Père Taché pensent que deux prêtres par département suffiront. Il faut suivre de près les sauvages, car ils oublient vite les instructions et leurs promesses.

Si la cour de Rome, pour des raisons de haute sagesse, et probablement pour prendre le pas sur les protestants, désire partager mon vicariat, bien entendu je ne m'y oppose pas ; mais je n'oserais en ce moment désigner aucune place pour un siège épiscopal. Les raisons que l'archevêque Blanchet donne dans son mémoire pourraient être données pour la baie d'Hudson ; peut-être

même vaudraient-elles plus, car le pays est anglais. Si l'on tient cependant à l'érection d'un province ecclésiastique dans le Nord-Ouest, voici ce que je proposerais *ut minus sapiens* : n'ayant aucune place marquante à désigner pour futur siège épiscopal, on pourrait ériger Saint-Boniface en archevêché, pendant que la chose peut se faire sans opposition connue ; lui donner pour suffragant M. Laflèche, comme évêque de la partie nord de la baie d'Hudson, avec droit de se choisir une résidence ; fixer les limites conjointement avec l'archevêque, lesquelles limites devraient être approuvées par le Saint-Siège ; mais il faudrait ne pas déterminer le temps pour fixer ces limites, afin de laisser aller les choses sur le pied actuel pendant quelques années, et donner aux missionnaires le temps de se répandre, et de faire entrer des ouailles dans le bercail de cet unique suffragant, qui, avec le temps, pourra avoir un confrère.

Je voudrais que M. Laflèche, avec ce titre vague, eût le droit, par ses bulles, de me succéder, sans autres procédures, qui demandent trop de temps, à la distance où nous sommes de Rome.

Si vous jugiez que ces choses n'ont pas de bon sens, n'en parlez à personne ; si vous les trouvez acceptables, parlez-en à qui de droit.

C'est que, à l'ouverture des missions, à la Rivière-Rouge, la compagnie de la Baie d'Hudson et le gouvernement ne voulaient admettre dans le pays que des prêtres canadiens ; on se défiait des étrangers. Le P. Aubert, O. M. I., qui alla à la Rivière-Rouge avec le P. Taché en 1845, fut le premier prêtre français introduit dans le Nord-Ouest canadien. Son arrivée passa inaperçue. Dès lors, Mgr Provencher ne s'arrêta plus à la nationalité des prêtres pour les incorporer dans son diocèse et comme les Pères Oblats se recrutaient déjà dans les pays canadiens, on cessait de les considérer comme des étrangers : tous leurs sujets passaient ainsi sans observations, qu'ils fussent français ou canadiens. Mais la nomination d'un évêque étranger en pays anglais aurait pu soulever plus de difficultés.

Mgr Provencher, écrivant à Mgr Bourget, en lui désignant M. Laflèche, lui dit :

Il ne faut pas de longtemps songer à choïsir des étrangers pour évêques dans ce pays, à cause des préjugés qu'on entretient contre eux. C'est pour cela que j'aime à voir venir ici quelques prêtres canadiens ayant du zèle pour les missions, afin que

d'avance ils puissent se former, apprendre les langues, et connaître le pays. J'ai toujours eu beaucoup de difficultés à trouver des prêtres jusqu'à ce jour ; ce me sera beaucoup plus difficile à l'avenir si mon diocèse est séparé de Québec ; alors on me répondra : c'est hors de mon diocèse. Il est bien vrai que le diocèse d'un prêtre peut s'étendre à toute la terre avec l'agrément des évêques. *Aller au bout du monde* : ce langage est dur à entendre quand on est jeune, et rempli de projets qui, la plupart du temps, ne tendent guère à la gloire de Dieu. Ah ! si l'on pouvait se transporter au moment de la mort, il n'y a pas un prêtre qui n'aimât mieux alors avoir passé sa vie dans les pénibles travaux des missions, que d'avoir mené celle au bout de laquelle il se trouve. Mais quand on compte encore une carrière de 30 à 40 ans, on trouve le temps long.

Pour les missions, il faut des hommes bien connus ; de ces heureux caractères qui vivent bien avec tout le monde, et qui font du bien partout où on les place. Je prendrais Votre Grandeur pour juge dans cette affaire.

Parmi mes prêtres canadiens, j'ai ici le Père Taché qui est celui qui a le plus de talents ; mais il ne fait que de naître. Je ne doute pas que plus tard il ne fasse honneur à son ordre ; il sera bien au fait des langues et usages du pays. D'autres que moi jugeront alors ; mais je suis bien aise de jeter de loin cette petite pierre dans son jardin. Il y aura longtemps un préjugé contre les ordres religieux dans ce pays anglais ; mais un sujet anglais bien connu pour ses talents en rencontrera moins.

Cependant, même les affaires, tant au Canada qu'à Rome, suivaient leur cours et le 4 juin 1847, le vicariat apostolique de la Rivière-Rouge était érigé en diocèse. Les bulles d'érection n'arrivèrent à Saint-Boniface que le 4 juin 1848 et elles donnait à Mgr Provencher le titre *élastique d'évêque* du « Nord-Ouest. »

A ce propos, le nouvel évêque écrit à Mgr Bourget :

Ce nom d'évêque du Nord-Ouest ne signifie rien. Le Nord-Ouest n'est pas une place. C'est un pays encore inconnu au loin ; ici même, par Nord-Ouest on entend la compagnie de ce nom. Pourquoi ne pas dire évêque de la baie d'Hudson ? ce serait un nom que tout le monde entendrait. J'aimerais mieux signer : l'évêque de Saint-Boniface, ou de la Rivière-Rouge, si vous voulez. Je le demanderai à Rome.

Je vais prendre possession de mon siège le 18 juin, jour de la très sainte Trinité. Ce ne sera pas une cérémonie bien imposante ;

je n'ai que le R. P. Aubert avec moi ; peu de peuple, les voyages à la prairie et à la mer enlèvent la plupart des hommes.

Priez Dieu pour moi. Sous différents noms ou titres, me voilà rendu à 26 ans d'épiscopat. Je finirai par être évêque comme les autres, et à rentrer dans le droit commun.

A cette époque, M. Laflèche, dans l'Ile à la Crosse, peinait en compagnie du P. Taché ; il souffrait de plaies à la jambe, suites de rhumatismes, et il en devenait boiteux, infirme pour la vie. Mgr Provencher qui avait des vues sur ce collaborateur émérite, en est tout déconcerté. Fort affecté par ce contre temps qui le jette, pour ses projets d'avenir, dans le plus grand embarras, il écrit à Mgr Bourget :

« Si celui-là me manque, je ne sais plus où en prendre un autre. »

Mais cet « autre », la Providence l'avait déjà, dans le jeune Taché, placé à ses côtés, ayant besoin elle-même du vaillant Laflèche dans Trois-Rivières.

Nous aimons rapprocher ici et de nouveau, après une étape laborieuse fournie par chacun au poste difficile où Dieu les avait tous placés, ces hommes admirables sur lesquels la divine Providence avait des vues si particulières, les appelant tous par la souffrance et le plus dur labeur au meilleur mérite en ce monde et sans doute à la plus grande gloire dans l'autre. Il nous faut les connaître, parce que de même humeur, d'égal courage en face de semblables obstacles et devant les mêmes ennemis, on les a vus, et nous les trouverons, sauf Provencher qui arrive au poteau final, combattre fermement, sinon mourir.

Les raisons invoquées par Mgr Provencher contre l'érection de son diocèse en province ecclésiastique, raisons appuyées à sa demande par Mgr Bourget, finirent par prévaloir dans le conseil des évêques du Canada. Rien ne presse, devint, en cette circonstance, la formule de Mgr de Montréal qui ne voulait pas contrarier son collègue d'autant moins que les arguments des missionnaires concordaient avec ceux de l'évêque de Saint-Boniface, qui lui avait encore écrit :

M. Laflèche et le P. Taché pensent comme moi ; leur opinion est qu'un coadjuteur jeune et vigoureux peut suffire pour plu-

sieurs années. Un coadjuteur, j'y pense depuis longtemps. J'avais ce qu'il me fallait dans mon humble opinion ; Dieu, qui ne juge pas comme les hommes, l'a rendu infirme. Il était le seul capable et propre à cette place ; il sait les langues les plus en usage dans le pays ; son caractère aimable et sans prétention, ses talents rares et ses autres bonnes qualités, le poussent naturellement à l'épiscopat.

Je ne sais plus maintenant où porter mes vues ; si celui-là manque, Dieu, qui voit de loin et qui connaît nos besoins, a-t-il d'autres desseins ?

A cet embarras, après peste et famine, vint s'ajouter en 1848 et 1849, la crainte d'être privé de secours pécuniaires pour l'entretien des missions.

C'est ici le lieu et l'occasion de montrer que les détracteurs de Mgr Bourget le représentaient, bien gratuitement, comme l'adversaire de la belle OEuvre de la Propagation de la Foi, établie à Lyon : ils lui faisaient, en effet, grief notamment de s'en être séparé malgré Rome et pour des motifs bien obscurs ; que, par suite, à l'insu des bienfaiteurs, il avait privé la section de Montréal des Indulgences réservées aux adhérents à la grande *Œuvre Française*.

Nous avons sous les yeux les mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec et bien d'autres documents pour nous éclairer.

Voici comment la chose se produisit :

Malgré son âge et sa santé précaire, Mgr Provencher risqua un voyage de plus en Europe (1844). Il s'embarqua à Boston pour Liverpool et il arriva à Londres le 15 janvier en Compagnie de M. Dumoulin, son premier aide à la Rivière-Rouge; le 24 du même mois il se trouvait à Paris. Nous avons vu déjà que le but de son voyage était de recruter des prêtres et des religieuses pour ses missions ; ce que nous n'avons pas dit à la même occasion, c'est qu'il se mit en rapport avec la Propagation de la Foi de Lyon, dont le conseil général venait de lui voter un secours inespéré de 30.000 francs.

L'OEuvre de la Propagation de la Foi, établie à Québec par mandement du 28 décembre 1836, avec les mêmes privilèges que celle de Lyon, n'était pas unie ni dépendante de celle-ci. En 1842, Rome manifesta le désir de voir fusionner les deux

œuvres. Des conditions furent posées par Lyon à cette union. Mgr Signay, alors évêque de Québec, lança une circulaire pour annoncer que ces conditions étaient acceptées et l'on crut ainsi, généralement, que l'union désirée était un fait accompli. Mais Québec s'aperçut bientôt que les exigences de Lyon avaient été mal interprêtées ; il en résultait de graves difficultés entre le Conseil canadien et le Conseil général lyonnais. L'évêque de Québec, tout en s'unissant à l'Œuvre de Lyon, était bien persuadé et avait proclamé que tous les fonds réunis au Canada pour les Propagations de la Foi resteraient aux missions canadiennes, et que Lyon ne ferait qu'y ajouter ses subventions ordinaires et extraordinaires.

Or, le 19 avril 1843, M. Signay écrivait déjà à Mgr Provencher :

> Je vous annonçais, dans ma dernière lettre, que l'union entre l'association de Lyon et celle de Québec avait été opérée ; mais il paraît qu'une des conditions, *celle qui faisait rester ici tous nos deniers*, n'a pas été acceptée. On a voulu que nous admissions le principe que l'association de Lyon pourrait au besoin appliquer nos deniers à d'autres missions que les nôtres. Notre conseil a cru devoir admettre ce principe, s'en rapportant à la sagesse de Lyon. J'espère que rien n'empêchera plus notre union de s'effectuer.

En 1844, l'évêque de Québec, profitant de son voyage, avait chargé Mgr Provencher d'exposer au conseil de Lyon les besoins des nouvelles missions du Canada et lui avait recommandé de travailler à l'union des deux œuvres et à la conclure sans nuire aux intérêts du diocèse de Québec.

Huit jours après l'arrivée de Mgr Provencher à Paris, le conseil de la Propagation s'assemblait et prenait en considération les conditions posées par Québec. On consentait à laisser au Canada, mais pour une année seulement, tout l'argent recueilli, en considération des grands besoins des diocèses canadiens. Mais on ne voulait pas se départir du principe que Québec rendrait compte de tous ses fonds, et que Lyon ferait les répartitions selon que le conseil le jugerait à propos. M. le Vic. Gén. Hudon, délégué de Mgr Bourget qui accompagnait Mgr Provencher et pouvait traiter avec l'Œuvre de Lyon au nom de l'évêque et du diocèse de Montréal, accepta cette

clause immédiatement. Ce fut Québec qui ajourna son adhésion. L'union finit cependant par se conclure.

L'évêque de la Rivière-Rouge, qui avant tout cherchait toujours le bien général de la religion, eut ainsi la consolation de quitter la France avec le ferme espoir de voir cette œuvre si éminemment catholique, garder la même unité que la foi qu'elle propage.

Cela fut bientôt impossible.

La première année d'union s'écoula à la satisfaction des parties ; mais dès la seconde les Canadiens remarquèrent qu'ils donnaient plus d'argent à la Propagation de la Foi de France qu'ils n'en recevaient de subsides. Les avantages de l'union à leur point de vue, devenaient plus que douteux ; les espoirs canadiens étaient positivement déçus.

L'évêque de Montréal faisait, dès lors, valoir qu'étant en pays de mission lui-même et ayant d'incontestables besoins, il n'avait pas à soutenir une œuvre qu'il appelait à son aide ; qu'il y avait là un malentendu, une anomalie à laquelle il fallait remédier ; des exigences qu'il fallait réduire.

Mais Lyon maintenait à l'encontre de Montréal et de Québec, que ces diocèses devaient lui rendre compte de toutes leurs collectes, en faire passer en France tout le produit et que le Conseil général de Lyon continuerait désormais la répartition des fonds communs à sa convenance, sans que les sommes reçues du Canada pussent plus longetmps donner lieu à un traitement privilégié pour ce pays.

Pour Mgr Bourget, cette prétention ne pouvait l'emporter sur ses justes raisons. Malgré ses instances ne pouvant obtenir satisfaction, avec l'assentiment de Rome, il rompit son union avec Lyon, afin de réserver à ses propres missions l'intégralité des aumônes qu'il réunissait pour elles.

Il ne fit donc rien, en cette circonstance sans l'aveu de Rome, et rien non plus sans assurer tout d'abord aux bienfaiteurs de la Propagation de la Foi de Montréal toutes les faveurs spirituelles qu'avait celle de Lyon. Seulement il procéda sans vains éclats, avec une discrétion parfaite, ne voyant qu'inconvénients en des polémiques oiseuses.

Ses adversaires ont profité de sa réserve pour essayer de l'accabler.

D'ailleurs, bientôt lésé de même façon Québec rompit avec Lyon.

En effet, dès 1844, l'évêque de Québec écrivait encore à Mgr Provencher :

Vous avez compris, lorsque vous avez traité vous-même la chose à Paris, que les sommes recueillies dans ce diocèse par la Propagation de la Foi, seraient laissées à la disposition de notre conseil pour être distribuées dans nos différentes missions. Nous l'avons compris de même, et voilà que je suis informé qu'on veut bien nous allouer, pour cette année, 34.000 francs, sur les 46.903 dont nous avons rendu compte. Cette distribution ne fait pas beaucoup notre affaire.

Malentendus et déconvenues persistèrent les années suivantes et, en 1848, Mgr Provencher exprimait à l'évêque de Montréal, les inquiétudes que ces difficultés lui inspiraient pour l'avenir de ses missions.

Je suis inquiet sur ce que Mgr de Sidyme m'a écrit au mois d'avril : il paraît que le conseil de Québec n'a pas voulu me donner la somme allouée par Lyon (12.667 francs), parce qu'il voulait la séparer, trouvant qu'on retenait trop d'argent de Québec à Lyon. On menace aussi de ne plus secourir les diocèses formés de celui de Québec. Alors je n'aurai plus rien du tout. Espérons que le Saint-Esprit inspirera de meilleures pensées.

Plus tard il écrivait de nouveau :

Je ne sais pas où en sont les affaires de la Propagation de la Foi en France et en Canada. D'après les apparences, je crois que Québec en est séparé, et moi rejeté de partout. Que vont devenir les missions ?

A Québec, on m'a écrit qu'on ne paierait pas mes traites sur l'argent voté à Lyon ; moi qui n'ai pas un sou ailleurs !

La *Propagation de la Foi a été établie en Canada, il me semble, pour les missions de la Rivière-Rouge principalement*, et pour celles à établir dans le Saint-Maurice, le Saguenay et autres. La Colombie y était aussi pour quelque chose. Il paraît qu'on veut mettre de côté tout ce qui n'est pas du diocèse.

Si les choses ne changent pas, nous ne pourrons pas tenir dans le pays. C'est grand dommage, car les missions du Nord promettent beaucoup.

Une telle perspective était bien de nature à inquiéter Mgr Bourget. Pour ne pas perdre les fruits de travaux héroïques et le bénéfice de vastes espérances en voie d'heureuses réalisations, l'évêque n'avait plus à s'occuper des convenances lointaines d'un conseil général mal inspiré, mais seulement des intérêts supérieurs de l'Eglise et des âmes.

Donc, après comme avant sa séparation justifiée et approuvée, l'Œuvre de la Propagation de la Foi de Montréal fonctionna comme si aucune modification n'était survenue, encouragée d'ailleurs par les fréquents appels que Mgr Bourget faisait en sa faveur auprès de ses diocésains. Seulement, de la répartition des aumônes que l'évêque faisait faire, bénéficiaient en premier lieu ses propres missions, qui ne s'en trouvèrent que mieux pourvues, ensuite les missions de la Rivière-Rouge dont Mgr Provencher nous a dit l'habituelle détresse.

Telle était la situation, lorsque le P. Aubert fut rappelé de la Rivière-Rouge ; telle était-elle encore lorsque le P. Lacombe vint à Montréal surveiller chez Sénécal l'impression de certains livres en langue sauvage.

Profitant du séjour du P. Lacombe près de lui, Mgr Bourget chargea ce missionnaire, bien informé et non moins bien doué, de rédiger les *Annales de la Propagation de la Foi* de Montréal, pour cette année.

Le P. Lacombe, se trouvant de passage à Québec, fit part à l'archevêque de la tâche qui lui était confiée ; il demandait des renseignements et des documents utiles à sa publication.

Quel ne fut pas alors son étonnement d'entendre le vénérable prélat lui dire :

— Mais pourquoi vous occuper d'une œuvre *privée* des encouragement, des faveurs du Saint-Siège, qui n'a plus d'indulgences, étant séparée de Lyon ?

Le Père ne dit rien, mais il apprit encore, avant de quitter le diocèse de Québec pour rentrer à Montréal, que plusieurs prêtres partageaient l'opinion de leur archevêque.

Il saisit Mgr Bourget de l'incident, et celui-ci daigna lui montrer alors seulement les documents pontificaux qui régularisaient son détachement de Lyon tout en lui concédant les mêmes privilèges qu'à l'organisation française elle-même.

Le P. Lacombe, ajoute M. Poulin qui nous relate l'inci-

dent, vint me parler de cette affaire délicate sous bien de rapports.

Il faut, me dit le bon Père, défendre à tout prix l'attitude prise par Mgr Bourget, et cela sans éclat, mais de manière à démasquer ceux qui jugent sans connaître les faits. Il me pria même de rédiger une note explicative qu'on insérerait dans la brochure qu'il était en mesure de publier.

Alors et de cette façon parut la note demandée dans les *Annales* de Montréal.

L'Association de Lyon faisait de temps à autre des rappels concernant les avantages spirituels de l'œuvre ; ces avis continuaient de paraître sur la couverture de la brochure de Montréal.

La note explicative avait plu à Mgr de Montréal et elle parut dans les *Annales* du P. Lacombe sans observation de sa part.

Les prêtres comme les fidèles n'en furent point autrement étonnés ; il leur suffisait, du reste, de savoir ce qu'ils avaient admis de confiance, que Mgr Bourget avait agi ainsi pour le bonnes raisons.

Il n'en fut pas de même à Québec. L'archevêque vit bien que cet avis condamnait ce qu'il avait avancé légèrement ; mais il n'en dit rien. Quant aux ecclésiastiques, qui admiraient Mgr Bourget dans ses paroles et dans ses œuvres, et qui avaient été très peinés d'entendre leur archevêque blâmer ce que l'évêque de Montréal faisait pour le mieux, ne se gênèrent nullement pour dire :

— Encore une bévue de notre pauvre archevêque ! Tant pis pour lui ! Il lui a fallu digérer une petite note qui n'est pas tout en son honneur, ni aussi bénigne qu'elle veut bien paraître.

Plus tard, ce même archevêque, qui avait blamé Mgr Bourget au sujet de sa séparation et qui fit les mêmes observations qu'on a lues à Mgr Provencher, instruit par l'exemple, eut enfin le courage de l'imiter après en avoir aussi sollicité et obtenu l'autorisation de Rome. Il vint alors à Montréal solliciter l'Union de Québec et de Montréal, Mgr Bourget sut y consentir de bonne grâce et à des conditions qui parurent fort acceptables à l'archevêque un peu con-

fus, mais comblé. Il fut résolu, notamment, que les *Annales* seraient rédigées alternativement, une année à Montréal, et l'autre à Québec, et que chaque évêque ferait lui-même la répartition des aumônes recueillies par lui, et comme il le jugerait expédient. Plus tard, des *Annales* séparées parurent dans chaque diocèse.

Qu'il eut donc suffi aux détracteurs acharnés de Mgr Bourget, comme cela suffisait si bien à toute la partie honnête de son troupeau, de lire attentivement ses lettres pastorales et ses Mandements, où tant d'admirables pages sont consacrées aux œuvres de charité et d'assistance, en général, à la Propagation de la Foi en particulier ! Un pasteur vigilant et avisé comme l'était l'évêque de Montréal, qui suivait ses missions de si près et les mettait en si bonnes mains ; qui connaissait tous leurs besoins, compliqués souvent d'infortunes ; qui voulait semer à pleines mains la meilleure graine de la Foi et de la Vie ; qui tendait la main si fréquemment pour ses pauvres, parmi lesquels et au premier rang, il plaçait les âmes sauvages délaissées ; cet homme, ce saint homme, ayant découvert de grandes misères et réunit des moyens de soulagement insuffisants, pour avoir retenu loyalement avec les pouvoirs et faveurs voulus, et réservé aux siens les aumônes, qui leur étaient dues, ne méritait pas pour cette bonne action, pas plus que pour tant d'autres, de la part de ses ennemis, tant d'honneur, ni tant d'indignité !

Pour n'y plus revenir, disons de suite la fin de Mgr Provencher, le sort de ses collaborateurs préférés que sa correspondance nous a fait connaître et que les événements ramèneront sans cesse aux côtés du vaillant évêque de Montréal, pour défendre avec une commune autorité les intérêts supérieurs de la sainte Eglise qu'ils serviront toujours en dehors et au-dessus des vaines complaisances, ou des compromis déshonorants.

Mgr Provencher avançait en âge ; les fatigues épuisaient ses forces. Pour le maintien et la continuation de son œuvre, si belle, il lui fallait non-seulement un confident qui recueillerait ses intimes pensées et le dépôt de ses projets, mais encore, surtout, un aide qui hériterait de sa charge, de son au-

torité afin d'en poursuivre efficacement les réalisations désirables.

Nous avons vu qu'il jeta les yeux sur l'abbé Laflèche, dont il espérait voir disparaître l'infirmité qui justifiait sa résistance. Il rappela ce brave missionnaire de l'île à la Crosse, où il se dévouait en compagnie du P. Taché. Quand il le vit arriver à Saint Boniface, peinant et claudicant, sans amélioration apparente il pria Dieu ardemment et se dit : c'est pourtant l'homme nécessaire ; c'est donc à Dieu de le mettre en état de le satisfaire. Aussi bien, les plaies dont souffrait l'abbé Laflèche à la jambe gauche paraissaient vouloir se cicatriser.

Dans cet espoir, Mgr Provencher écrit à Mgr Turgeon, archevêque de Québec :

« J'ai écrit à Rome en 1848 pour demander un coadjuteur aussitôt que possible, cette mesure devient de plus en plus pressante. Favorisez cette mesure si l'occasion s'en présente ; tâchez que je ne meure pas sans coadjuteur il en résulterait de graves inconvénients. »

Ce qui suit se passa en 1849-1850, le P. Aubert fut rappelé par ses supérieurs à Montréal.

L'abbé Laflèche n'allait pas mieux et, pour éviter le fardeau de l'épiscopat, manifestement, il ne désirait pas se rétablir. Mgr Provencher devait donc cesser de compter sur lui. A ce propos, il écrit à Mgr Bourget :

Décidément, il ne faut plus songer à M. Laflèche. Mon opinion, comme celle du R. P. Aubert, est que cette charge doit retomber sur le R. P. Taché. Il connaît le pays, les missions, les langues ; il est fort et robuste. Je le propose à l'évêque de Québec et à ses suffragants. J'en fais aussi la demande à Mgr l'évêque de Marseille, comme à son supérieur général.

Mgr Guigues pourra aussi se mêler efficacement de cette promotion.

Je vous envoie mes lettres tout ouvertes, afin que vous voyiez ce que j'ai dit à chacun ; vous les enverrez ensuite à leur adresse.

Quoique indépendant du diocèse de Québec, comme de celui de Montréal, ayant par conséquent le droit de choisir le sujet qui lui convenait le mieux comme coadjuteur, cependant, par délicatesse et par humilité, et en ce qui concerne

l'évêque de Montréal, par amitié, avec une grande confiance, Mgr Provencher soumet son choix au jugement de tous les évêques du Canada, comme il avait fait par le passé pour toutes les mesures qui intéressaient l'administration de son diocèse lointain.

Les bulles demandées à Rome pour Mgr Laflèche ne furent donc pas envoyées à Saint-Boniface ; pour la suite à donner à son nouveau projet, Mgr Provencher attendit les réponses d'Europe, tant de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille et supérieur général du P. Taché que du Saint Siège.

La réponse de Mgr de Mazenod à l'évêque de Saint-Boniface dérangea les plans de ce dernier qui voulait faire sacrer le P. Taché au plus vite au Canada. Mais l'évêque de Marseille traçait au Père Taché la conduite à tenir ; il désirait voir de ses yeux cet enfant de sa famille, dont on lui disait tant de bien, il tenait à honneur de le sacrer lui-même. Il devait donc passer en France, pour y recevoir la consécration épiscopale, et se rendre ensuite jusqu'à Rome.

L'évêque de Marseille, écrit Mgr Provencher, à cette occasion, lui impose l'obligation d'aller se faire sacrer par lui ; il lui a tracé une route qui doit aboutir à Rome. Le plan ne me paraît pas mauvais ; je le trouverais meilleur s'il en payait les frais. Peu m'importe le lieu où il sera sacré, pourvu qu'il puisse se rendre à l'Ile-à-la-Crosse l'automne prochain. Ce poste, qui promet beaucoup, est presque abandonné, parce que le prêtre qui est là ne parle presque pas montagnais. Le temps est court pour tous ces voyages; il est vrai qu'on voyage vite de nos jours.

Un concile provincial devait s'assembler à Québec au mois de mai 1851. Mgr Provencher à la demande de Mgr Bourget résolut d'abord d'y assister ; mais son âge, ses infirmités, la difficulté de voyager dans ces pays sauvages le firent alors hésiter. De plus, un jour qu'il en parla à M. Laflèche, son grand vicaire, pour lui demander ce qu'il en pensait, celui-ci l'en dissuada : « A l'âge et dans l'état où vous êtes, lui dit-il, je ne vous conseille pas de faire ce long et fatigant voyage. Je crains que vous ne mouriez en Canada ; et il ne convient pas que votre corps soit enterré ailleurs qu'à Saint-Boniface. Vous êtes le premier évêque de ce pays ; vous y avez consacré toute

votre vie au salut des âmes ; vous devez reposer après votre mort là où vous avez exercé votre zèle. Ce sera une consolation pour ceux qui resteront après vous. »

Ainsi malgré le désir qu'il avait d'assister à ce concile, Mgr Provencher se rendit aux représentations de l'abbé Lafièche ; il avait comme un pressentiment de sa mort prochaine, puisqu'il écrivait à Mgr Bourget :

Je ne pourrai pas assister au concile et mon coadjuteur futur n'y sera pas non plus. J'appelle et j'appellerai le Saint-Esprit avec tous ses dons sur ceux qui y assisteront, afin que ce premier concile provincial soit la preuve que l'esprit de Dieu règne dans le cœur de ceux qui le composent.

Plus tard, on en parlera et on dira : Nos pères dans la foi, etc. Je me recommande aux prières et saints Sacrifices de tous ceux qui le composent ; je recevrai avec respect leurs actes comme l'œuvre de saints prélats dont je vénère les vertus.

Le P. Taché arriva de l'Ile-à-la-Crosse, à Saint-Boniface, le 4 juillet 1851 ; d'où un canot le conduisit au Sault-Sainte-Marie à l'extrémité du lac Supérieur ; de là, par bateau, il se rendit à Détroit, puis à Montréal. Mgr Provencher était si pauvre qu'il n'avait pas un sou à lui donner pour ce voyage.

Je n'ai rien à lui donner en passant, confie-t-il à Mgr Bourget, que le droit de mettre la main dans ma bourse, si bourse il y a, en Canada.

J'ai demandé à Lyon une allocation pour subvenir aux frais de la consécration de mon coadjuteur. J'ai de l'argent à Québec, assez pour lui faire passer la mer ?

La pauvreté régnait pareillement à Montréal et dans toute la colonie. Les récoltes des années précédentes avaient été mauvaises. En 1851, il y eut des pluies abondantes durant la plus grande partie de juillet ; l'eau monta beaucoup dans les rivières, les champs furent endommagés. La chasse donna peu de viande, la pêche même manqua en grande partie, et toutes ces calamités n'étaient encore que le prélude d'un autre fléau qui devait éprouver durement la Rivière-Rouge en 1852, en même temps que l'incendie allait ruiner Mgr Bourget et ses œuvres.

L'inondation de l'année 1852 avait empêché les cultivateurs de la Rivière-Rouge d'ensemencer leurs champs. A l'automne il n'y eut point de récolte ; la chasse fut encore peu productive et la pêche, nulle. Les plus pauvres avaient mangé le grain qui leur restait pour la semence, et toutes les provisions étaient épuisées.

La misère est si grande, écrit Mgr Provencher, à son confident ordinaire, qu'il faudra une quête pour assister les plus pauvres, et les empêcher de trop souffrir. Je fais distribuer des provisions parmi eux. La compagnie va prêter du blé sous la responsabilité du conseil.

Dans cette extrémité, Mgr Provencher allait renoncer au projet de faire venir des Frères pour son collège ; il ne pouvait même pas payer les frais de leur passage, encore moins assurer leur entretien.

En revenant d'Europe, Mgr Taché avait demandé à Mgr Bourget de procurer à la Rivière-Rouge des religieux enseignants. L'évêque de Montréal lui proposa les Frères paroissiaux de Saint-Viateur, qu'il avait lui-même amené en Canada depuis 1847, et il s'offrit pour négocier la demande de quelques-uns de ces religieux pour l'année suivante.

Mgr Taché avait fait part de cette bonne nouvelle à l'évêque de Saint-Boniface, qui avait une maison prête à les recevoir ; mais il ne savait sur quels moyens compter pour les faire venir. Dans le courant de l'hiver courut la rumeur que Mgr Bourget destinait au soutien des écoles de la Rivière-Rouge toutes les aumônes recueillies durant le jubilé qui avait eu lieu. Cette nouvelle fit entrevoir à Mgr Provencher la possibilité de faire arriver des Frères dès le printemps. Il écrivit donc à l'évêque de Montréal, au mois de mars 1853 :

J'ai songé au projet formé l'an passé avec Mgr Taché, de nous envoyer des Frères de Saint-Viateur. Nos désastres causés par les eaux, et la disette qui devait s'en suivre m'ont fait parler avec réserve sur cette affaire. N'ayant reçu aucune lettre de Votre Grandeur durant l'hiver, je ne comptais guère sur l'exécution de ce projet. Mais si Dieu a inspiré à Votre Grandeur un moyen que les autres auraient repoussé dans les circonstances où vous vous trou-

vez (1), je répondrai aux avances faites le mieux que je pourrai. Il faudra de l'argent pour la route, et ici de quoi manger. Si vos moyens sont passables, mettez vos Frères en chemin pour qu'ils puissent quitter Saint-Paul vers le 15 ou le 20 de juillet. Priez pour moi, cher Seigneur, car nous sommes tous dans la misère.

Dieu n'allait pas donner à Mgr Provencher la consolation de voir, avant de mourir, son collège confié à un ordre religieux, capable de donner à la jeunesse une haute éducation, et de former le noyau d'un séminaire diocésain. Il se contenta des bons désirs de son serviteur fidèle et augmenta ses mérites par la résignation à la volonté suprême qui lui refusait d'en voir la réalisation.

Sur ces entrefaites, M. Laflèche, voyant sa santé dépérir chaque jour, sentait de plus en plus le besoin de regagner le pays natal, et le Père Bermond avait demandé son rappel pour l'année suivante. Mgr Provencher qui ne se sentait plus la force de rester seul pour aller au loin, écrivait à Mgr Bourget :

Tous ces départs ne font pas l'affaire ici. M. Laflèche était propre à tout et capable de tout ; il pouvait faire marcher le ministère à la façon des curés du Canada, pour les détails et l'instruction. Si quelque chose dépend de vous, tâchez de m'envoyer un consolateur et un appui de ma vieillesse : ma carrière achève.

C'est la dernière lettre que l'apôtre du Nord-Ouest écrivit à Mgr Bourget. En effet, sa carrière s'achevait comme il en avait le pressentiment. Depuis quelque temps, il parlait souvent de sa fin, il aimait à s'entretenir avec la pensée de la mort. Toutes ses affaires temporelles étaient réglées ; il ne laissait aucun embarras à son successeur. Il avait craint les dettes, il n'en laissait pas. Le calme qu'il avait toujours gardé pendant sa vie, l'accompagna jusqu'à la tombe.

Le jour de la Pentecôte, il eut une forte attaque de gravelle ; il endura des souffrances atroces. Cette maladie le mi-

(1) On se rappelle que Mgr Bourget venait de voir brûler son évêché (1852), et qu'il était lui-même réduit à tendre la main pour se relever de ce désastre complet.

nait depuis longtemps ; mais il sentait aussi des douleurs de cœur, qui gênaient sa respiration.

Le 19 mai au matin, au moment où il sortait du lit, il perdit connaissance, et tomba sur le plancher, où il demeura étendu jusqu'au moment où il revint à lui et put appeler à son secours.

Le 7 juin suivant, il rendit son âme à Dieu entre les bras de son vicaire général M. L.-F. Laflèche.

Mgr Taché succéda à Mgr Provencher sur le siège de Saint-Boniface ; peu après, M. Laflèche retournait au Canada, devint supérieur du Séminaire de Nicolet, puis vicaire général et successeur de Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières ; avec Mgr Bourget, ces deux évêques qui honorèrent leur pays de mille façons heureuses, seront comme le bloc inébranlable qui soutiendra la fortune de l'Eglise romaine dans le bas et haut Canada comme dans le Nord-Ouest immense conquis à la Foi.

A peine les bulles préconisant Mgr Taché comme coadjuteur de Mgr Provencher étaient-elles publiées, que Mgr de Mazenod écrivit à l'évêque de Saint-Boniface qu'il avait dessein de rappeler tous ses sujets des missions de la Rivière-Rouge, parce qu'on lui avait écrit que ces missions devenaient impossibles.

Si une telle détermination avait été mise à exécution, Mgr Provencher en serait certainement mort de douleur. Mais il était trop tard pour y donner suite. La Providence avait tout prévu et la nomination de Mgr Taché à l'évêché de Saint-Boniface rivait les Oblats à cette mission et les intéressait à son succès.

Qui donc, écrit Mgr Provencher à Mgr Bourget, a pu dire à l'évêque de Marseille que le territoire de la baie d'Hudson n'était pas capable d'occuper ses sujets ? Il m'a écrit qu'il était décidé à les rappeler tous, et que je lui avais joué un tour en ne le prévenant pas à temps du choix que j'avais fait de Mgr Taché pour mon coadjuteur (1). Moi, je crois que c'est Dieu qui lui en a joué un plus

(1) La lettre que Mgr Provencher avait adressée à Mgr de Mazenod pour le prévenir, était restée à Montréal avec d'autres lettres ; elle n'arriva à Marseille qu'après l'émission des bulles de Mgr Taché.

beau, en le mettant dans la nécessité de ne pas abandonner un de ses enfants. Que serait devenu le pays, avec tous ses sauvages abandonnés tout à coup ? Ces missions n'auraient jamais repris. La perspective avait apparemment effrayé, car personne, avant le R. Père Taché et M. Laflèche, n'avait mis la main à la charrue. Elles sont pénibles, à la vérité, ces missions ; mais Dieu a permis et semble bénir ce grand projet ; sans doute il a des vues de salut sur quelques-uns des sauvages de ces contrées glacées. Il manque peut-être quelques pierres à son édifice. Qui osera lui dire : *Ne les prenez pas là ?* Pendant que nous étions tranquilles ici, on méditait au loin notre destruction. Je n'en reviens pas ! J'espère que cette pensée sinistre ne reviendra pas.

Et l'abbé Georges Dugas dans sa *Vie de Mgr de Provencher, nous apprend que :*

« Malgré les mauvaises récoltes des années précédentes, et la pauvreté de la colonie de la Rivière-Rouge, Mgr Provencher n'avait pas négligé les œuvres entreprises pour l'éducation de la jeunesse. Il avait ouvert de nouvelles écoles ; son couvent, commencé en 1846, était terminé : c'était sans contredit le plus bel édifice du pays, et le plus considérable. Les Sœurs pouvaient y recevoir des pensionnaires, et leur donner une éducation distinguée. Outre les langues française et anglaise, on y enseignait les beaux-arts, la musique et le dessin. En voyant ces succès, Mgr Provencher se réjouissait, et bénissait Dieu. Il aurait bien voulu bâtir un collège, et procurer aux garçons le même avantage qu'il procurait aux jeunes filles ; pour cela, il lui aurait fallu des professeurs ; son coadjuteur devait s'occuper de cette question à son retour de France ; mais, dans ce pays, malgré la meilleure volonté du monde et le zèle le plus entreprenant, les choses n'allaient que lentement.

Mgr Provencher avait été témoin du terrible fléau de l'inondation qui, en 1826, avait ruiné le pays ; un an avant sa mort, il eut la douleur de voir de nouveau toute la colonie dévastée par un débordement de la rivière Rouge. Il trace lui-même le tableau de ce désastre, dans une lettre à Mgr Bourget :

Cher Seigneur, écrit-il, nos crimes ont soulevé le courroux de Dieu, qui s'est vengé d'une manière digne de lui. Une inondation pareille à celle de 1826 est venue ruiner notre pays, déjà pauvre.

Elle a entraîné les maisons, les granges, les étables, les clôtures, les ponts, etc., etc.

Il y avait cinq pieds d'eau autour de ma maison ; encore deux pouces de plus, et elle était sur le plancher. Je ne suis pas sorti, mais j'étais comme sur un vaisseau en pleine mer ; j'entendais jour et nuit des vagues poussées par des vents furieux battre les murs du premier étage de ma maison (1), comme je les ai entendues dans mes voyages d'outre-mer. L'eau a monté jusqu'au 20 mai. Les gens et les troupeaux s'étaient réfugiés au loin dans les prairies ; personne n'a péri. Vers la fin de juin, on a pu semer de l'orge et des patates. Tout cela mûrira si Dieu nous donne une saison favorable. L'eau a, dit-on, monté 18 pouces moins haut qu'en 1826 ; mais elle a causé infiniment plus de dommages, parce que la population est plus nombreuse. L'église et ma maison ont servi de hangars publics, toutes les autres maisons étaient en danger d'être emportées. Quelle triste perspective pour l'année prochaine !

Ce fut à la suite de cette inondation que Mgr Taché revint de France, ayant reçu l'onction épiscopale des mains de Mgr de Mazenod, dans l'église de Viviers, le 23 novembre 1851.

Après sa consécration, Mgr Taché s'était rendu à Rome, en compagnie du coadjuteur de Mgr Bourget, envoyé par les évêques canadiens pour présenter à l'approbation du Souverain Pontife les décrets du premier concile de Québec.

C'est à son retour à Montréal, que la Providence lui fit faire la rencontre du jeune vicaire de Berthier, diocèse de Montréal, l'abbé Lacombe, qui s'offrit à partir avec lui pour les missions de la Rivière-Rouge et du Nord-Ouest. L'abbé Albert Lacombe, plus tard le Père Lacombe, avait déjà passé une année dans les missions avec M. Belcourt à Pembina ; il était revenu dans le diocèse de Montréal depuis quelque temps ; mais ses goûts le rappelaient vers les missions sauvages, auxquelles il aurait désiré consacrer toute sa vie. Il profita du passage de Mgr Taché au Canada, pour s'offrir de retourner à la Rivière-Rouge. Mgr Taché ne demandait pas mieux évidemment que de l'emmener ; il le demanda à Mgr Bourget, qui fut heureux de le lui accorder.

---

(1) En Canada, c'est le rez-de-chaussée qu'on nomme premier étage.

CHAPITRE IX

Discrétion de Mgr Bourget. — Causes et quelques effets de sa mésintelligence avec les Sulpiciens. — Mgr Bourget perdait en la personne de l'apôtre du Nord-Ouest un ami plus encore qu'un collègue dont il encourageait et soutenait cordialement les efforts, partageant ses peines et ses douleurs. Il se doutait bien qui avait tenté d'anéantir la mission de la Rivière-Rouge en la privant des religieux qui, seuls, en pouvaient assurer l'avenir. Sans récriminer, il se contenta de consoler son vénérable ami en lui prêtant une aide efficace.

Mais, dira-t-on, justement ému d'une situation invraisemblable, pourquoi donc cette animosité des Sulpiciens contre l'évêque de Montréal, contre ses amis, et contre toutes leurs entreprises, si louables fussent-elles ?

Avant de répondre, afin de mieux satisfaire l'attente du lecteur, il nous faut encore faire ressortir la grande charité de Mgr Bourget, rehaussée par une discrétion à toute épreuve.

Ce qu'il importe de souligner, ce n'est pas cette charité du bon pasteur qui faisait que son cœur affectueux et tendre prenait une si vive part aux peines dont il était le témoin ou le confident, et qui faisait qu'il s'appliquait à les soulager, non pas seulement en jetant au passage un secours indifférent, mais surtout en s'intéressant réellement aux malheureux, en s'attachant aux plaies qu'il pansait et soignait jusqu'à guérison, si tant était qu'elle dépendait de sa sollicitude ; non, ce n'est pas sa charité, sous cet aspect, pourtant très agissante en lui, qui est ici à mettre mieux en évidence.

Outre cette bonté, qui avait sa source dans la sensibilité d'un noble cœur, Mgr Bourget pratiquait à un haut degré de

perfection la charité de la pensée, et celle de la conscience, scrupuleuse jusqu'à la sévérité.

Sous prétexte de se renseigner ou d'informer autrui, combien de gens, que la médisance à défaut de la calomnie ne tourmente jamais, manquent habituellement à la charité, et, qui plus que les prêtres est exposé à entendre des rapports, peu délicats, ne manifestant rien moins que l'amour de Dieu par le respect de la réputation du prochain !

De pareils rapports, Mgr Bourget ne les provoquait jamais ; il les supportait s'il ne pouvait pas les éviter, avec réserve, froideur, parfois avec une sévérité qu'il ne cherchait même pas à dissimuler. Si, par charité, sa générosité pour les affligés ne connaissait point de bornes, la même vertu le portait toujours à ne jamais rien dire de désobligeant contre personne ; à ne rien écouter de semblable de façon à encourager de semblables propos. Lorsque, par mésaventure, quelqu'un par excès de zèle se hasardait, sous prétexte d'un devoir à remplir, à lui dire du mal d'autrui, à révéler les fautes ou travers du prochain, il lui faisait remarquer le tort que cela pouvait occasionner à celui qui subissait la médisance, à celui-là même qui la commettait ; et la réprimande était au bout de l'avis salutaire.

Pour qu'il prêtât une oreille attentive, il fallait une nécessité réelle de parler chez le rapporteur, une obligation stricte pour le confident d'écouter, et encore dans ces conditions, le bon évêque souffrait visiblement d'entendre mal dire. Il prenait alors la peine, par des conseils pratiques, d'expliquer les actes et il invoquait les raisons qui pouvaient les justifier. C'était, du reste, toujours un mauvais quart d'heure à passer en sa présence pour les plaignants. Et alors, l'accusateur, qui avait cru avoir un devoir si pressant à remplir, décontenancé, bien qu'il aurait pu croire être mal récompensé de son zèle par la froide réserve de l'évêque, se retirait sans en être outré, car il ne pouvait s'en prendre qu'à la délicatese, qu'à la charité excessive de l'évêque.

D'ailleurs, alors même que Mgr de Montréal était arrivé à blesser son visiteur par quelques observations sévères, qu'il avait jugé nécessaires dans l'intérêt de la vérité ou de la justice qu'il voulait égale pour tous, il n'en gardait point ran-

cune ; il semblait même en perdre jusqu'au souvenir : il était souvent très visible qu'il cherchait à le faire oublier. Cette sévérité de circonstance ayant produit l'effet attendu, elle devenait comme un titre à sa bienveillance.

S'il traitait ainsi ses amis, un autre trait nous apprendra comment il agissait envers ses ennemis :

Certains solliciteurs n'arrivant pas aussi rapidement qu'ils pouvaient l'espérer aux faveurs attendues et même demandées avec instance, s'oubliaient assez souvent à dire :

— Un sûr moyen d'aboutir rapidement serait de se faire l'ennemi de Monseigneur. Seulement, mieux vaut en être oublié que de cesser de lui être dévoué.

Disposition des âmes qui témoignent en faveur de tous.

C'était là, d'ailleurs, des dispositions très généralisées à Montréal.

Inflexible sur les principes, l'évêque se montrait toujours d'une extrême condescendance envers les personnes.

Comment donc les Sulpiciens pouvaient-ils paraître étrangers aux sentiments du peuple entier vis-à-vis d'un homme doué d'un cœur si généreux et d'une conscience si délicate qu'il trouvait naturellement, dans son égale affection pour tous, les mots qui sauvegardent, comme ceux qui rassurent et consolent ?

La discrétion même de Mgr Bourget en faisait un mystère ; l'amour-propre des sulpiciens, une énigme qui ne resterait pas complètement impénétrable.

On avait coutume de dire à Montréal :

— Monseigneur est seul à le savoir, donc personne ne le sait.

Seulement sa discrétion même avait des degrés nécessaires, elle était absolue quand il lui fallait laisser dans l'ombre un acte de charité. Elle éclate sous un jour particulier dans le fait suivant que nous rapporte M. Poulin dans ses Mémoires souvent cités :

— J'ai eu, un jour, dit-il, la bonne fortune de lire un écrit que Monseigneur avait donné à un ecclésiastique qui allait à Rome pour y étudier. Il espérait que plus tard le diocèse bénéficierait des lumières qu'il allait y chercher. Il ne s'est pas trompé (M. Harel devint chancelier de l'évêché).

En cette pièce Mgr Bourget faisait son véritable portrait, au point de vue de la prudence et de la fidélité à garder un secret. « Rien en vous, disait-il, ne doit même faire soupçonner que vous êtes dépositaire d'un secret; autrement, vous prenez le rôle d'important, et si vous le laissez apercevoir, vous passez pour un niais. Si vous le gardez, sans rien laisser paraître, vous serez véritablement sage. »

Cette disposition à ne pas dire ce qu'il avait entendu, faisait la consolation de tous ceux qui lui avaient parlé sans gêne, et principalement en secret.

Une trop grande réserve ou une fausse réserve, en Histoire, ne laisserait pas d'être coupable, si elle tendait à innocenter indûment ou à laisser peser sur la mémoire d'honnêtes gens le poids de fautes, d'erreurs dont ils n'ont pas voulu et ne se sont pas, effectivement, rendus coupables.

On a empoisonné l'existence de Mgr Bourget, on a entravé ses œuvres les plus louables, on est allé jusqu'à suspecter ses meilleures intentions, par le découragement et l'écœurement on lui fit quitter le sillon qu'il fécondait de ses sueurs, et, jusque sur sa tombe, on répandit, avec le mensonge, un discrédit immérité.

Et on voudrait l'oubli, sans plus !

Mais, est-il loisible à l'historien impartial de passer auprès de cette tombe sans agiter sur elle la vérité jusqu'à dissiper sous le vent de la justice tardive qu'elle ramène la poussière de la calomnie amoncelée ? L'honnêteté, en ces conditions, peut-elle être scandalisée et si, par aventure, elle amenait un Tartufe compromis à se voiler la face, faudrait-il, pour le rassurer, éteindre la lumière aux abords des antres où se terre l'hypocrisie ?

Nous ne le pensons pas.

Nous ne le ferons pas.

Il est, à Montréal, des faits dissimulés dont la connaissance jetterait une vive lumière sur des personnages restés nébuleux, sur des choses qui ne cessent d'intriguer et qui, révélés, donneraient aux événements du temps que nous fouillons, une signification précise, différente de ce qu'on en pense encore aujourd'hui.

Ainsi, l'antipathie invincible, l'opposition systématique,

— arrêtons-nous — que plusieurs Sulpiciens témoignèrent presque ostensiblement, mais toujours sensiblement à l'encontre de Mgr Bourget, d'où venait-elle, et où voulait-elle en venir ? S'en est-on jamais, exactement, rendu compte ?

Qui donc a donné à ce masque énigmatique qu'était le Supérieur Quiblier, l'attention qu'il méritait ? Qui s'est demandé sérieusement ce qu'il voulait à Mgr Lartigue, expulsé, en quelque sorte du Séminaire, tout Sulpicien qu'il fût ? ce qu'il voulait ensuite à Mgr Bourget qui dût user d'autorité jusqu'à sévir ? Qui a suivi cet homme détrôné, déchu jusque dans sa fin prématurée, triste effet d'un dépit violemment rentré parce qu'il restait en détresse, sans recours !

L'animosité qui s'ajouta à l'opposition habituelle des Sulpiciens, — disons plutôt et plus exactement, — de plusieurs Sulpiciens, remonte à la chute de ce M. Quiblier qui eut des partisans fidèles, puisqu'il n'était pas dénué de talents, ni de charmes.....

Précisons autant que possible, et qu'on nous le pardonne, en égard à la bonne intention qui nous anime.

Aucun fait, aucun indice nous avertit qu'en tout ce long conflit, Mgr Bourget n'ait agi toujours avec la prudence, la fermeté et la dignité que tous ses contemporains admirèrent constamment en lui.

Or donc, la cure de Notre-Dame de Montréal fut érigée canoniquement en 1678 ; les Sulpiciens en eurent la charge, mais les jésuites avaient avant eux évangélisé le pays durant douze années (1642-1655) ; les prêtres de Saint-Sulpice leur succèdèrent en 1655.

Dans la suite, les curés de Notre-Dame étaient de plein droit Supérieur du Séminaire. Ils ne le sont plus de nos jours ; mais ils l'étaient encore, quand, en 1831, M. Joseph-Vincent Quiblier succéda, à la cure de Notre-Dame comme à la tête du Séminaire de Montréal, à M. Jean-Henri-Auguste Roux.

L'administration de M. Quiblier dura de 1831 à 1846. C'est dire qu'il vécut avec Mgr Lartigue, son confrère, lorsque la confiance du Saint-Siège et les besoins croissants du pays appelèrent ce dernier, en qualité d'évêque de Telmese *in partibus infidelium* à la direction du district de Montréal.

M. Quiblier, qui était bien doué sous beaucoup de rapports et se trouvait d'un physique avantageux qui eût donné du relief à la dignité qu'il visait, du reste, se demanda, sans doute, pourquoi Lartigue devint évêque plutôt que lui ; et pourquoi, surtout, par cette préférence qui le morfondait, il passerait du premier au second rang.

D'abord, au poste qu'il occupait dans la Paroisse et dans sa riche communauté, avec une distinction reconnue de tous, était-il vraiment au second rang et moins que l'évêque ?

Il osa se le demander et ne parvenait pas à l'admettre. Il s'efforça donc de le faire accroire au nouvel évêque lui-même, qui ne put, naturellement, partager son opinion. D'où frottement à vif et conflit inévitable.

Mgr Lartigue était un homme vertueux, nous l'avons vu, sans prétentions on le sait, très zélé ses œuvres le prouvent ; mais aigri par des contrariétés sans fin et d'une vivacité qui dépassait assez facilement la juste mesure que permet la douceur évangélique ; à part cela, excellent homme dont Monseigneur Bourget, comme secrétaire et comme coadjuteur, s'accommoda fort bien : Cela témoigne, dira-t-on, beaucoup plus en faveur de la vertu de ce dernier que du caractère de l'autre. Nous estimons que Mgr Bourget n'ayant jamais été un courtisan, cela témoigne en faveur de tous les deux et ne justifie pas, en tout cas, les prétentions, ni l'attitude de M. Quiblier et de ses partisans.

Mais, objecteront ces derniers, on a fait tort à M. Quiblier, on a méconnu ses mérites divers, on l'a provoqué par omission, et disgrâcié.

Encore une fois, nous reconnaissons que M. Quiblier était à la tête d'une immense paroisse à l'administration de laquelle déjà il ne pouvait suffire ; à la tête aussi d'une communauté très riche, fort puissante, qui se plaisait à le montrer et à le faire sentir ; qu'au physique, il était beau ; au moral, proprement dit, irréprochable ; mais qu'étant bien pourvu et réellement fort, il aimait trancher en grand seigneur et ne supportait surtout pas qu'on vînt le contrarier. Il était un protecteur qui aimait la clientèle et ne se sentait pas l'humeur d'un client, le patron fût-il d'un caractère exceptionnel.

C'est Quiblier qui conseilla à ses confrères de refuser un

abri dans le Séminaire à Mgr Lartigue ; mais c'est dans sa main impérieuse que la Providence mettra plus tard le bâton du pèlerin pitoyable et sur son dos qu'elle jettera la besace de l'exilé ! Il quittera Montréal et le Canada ; il passera à Londres désemparé ; il ira à Paris où on l'accueillera avec une mortifiante pitié et, torturé, il retournera végéter à Londres dans la médiocrité pour en revenir à Paris et s'éteindre de chagrin dans un bercail qu'il n'eut plus la force d'abandonner.

J'ai vu, dit M. Poulin, dans ses *Mémoires*, dans cette cité (à Londres), petite maison sur Baker street qui lui servait d'église. C'est donc ici, me disais-je, que s'est éteint en si peu de temps, le fier et brillant supérieur du séminaire de Montréal ! Que s'est-il passé pour motiver ce brusque changement ? La discrétion de Mgr Bourget, dictée par sa grande charité, et celle des sulpiciens, commandée par le respect de leur congrégation, ont jeté un voile sur les détails de cette affaire. Mais il est certaines choses qui ont percé dans le public, et qu'il est juste de noter, afin de convaincre que Mgr de Montréal montra beaucoup de fermeté et de courage dans l'exercice d'un droit légitime.

Ici, je rapporterai une appréciation de Joseph Comte, au sujet de l'élection de M. Bilaudèle, le successeur de M. Quiblier au Séminaire : Mgr Prince, alors coadjuteur de l'évêque, alla le lendemain de cette élection dîner au séminaire. Après le dîner, quand tous ces « messieurs » se trouvèrent réunis, dans la grande salle pour la récréation, Monseigneur crut devoir les féliciter de la nomination de M. Bilaudèle. M. Comte, électeur, répondit aussitôt :

— Monseigneur, nous ne pouvons recevoir de félicitations pour une élection où nous n'avons pas été libres.

En effet, il paraît que la veille Mgr Bourget avait écrit au Séminaire qu'il contesterait la réélection de M. Quiblier et qu'il s'y opposerait auprès du supérieur général, à Paris ; même auprès du Pape s'il le fallait.

On répéta qu'après sa destitution comme supérieur, M. Quiblier avait prévenu l'évêque qu'il irait directement à Rome.

— J'y vais moi-même, avait répondu le prélat, et je suis prêt à vous y rencontrer.

M. Quiblier n'alla pas plus loin.

Il partit cependant pour la France. Ses confrères de Paris, sans le rejeter de leur compagnie, n'étaient pas moins fort embarrassés de sa personne. Aussi, lui permirent-ils volontiers d'aller à Londres, où quelques Français, qui y résidaient, le prièrent lors de son passage en cette ville, de leur procurer un prêtre de leur nationalité. Toutefois, un an ne s'était pas encore écoulé que, frappé au cœur par sa disgrâce, il vit sa fin prochaine. Il retourna à Paris, chez ses confrères, et y mourut quelques jours après.

Quoiqu'il en soit de toute cette affaire, je crois, ajoute M. Poulin, qu'il est bon de faire remarquer que M. Quiblier n'encourut ni la suspense, ni l'interdit. La seule restriction qui lui fut imposée fut celle de ne pas aller chez les Sœurs de la Congrégation dont il était chapelain depuis très longtemps, et à compter de cette époque, les chapelains de cette congrégation aussi bien que des autres furent changés, suivant les règles de l'Eglise. Il n'est pas, d'ailleurs, surprenant que M. Quiblier, homme très aimable et d'un esprit supérieur, ait eu pour lui des partisans très attachés. Aussi plusieurs de ses confrères ne se gênaient pas de manifester le dépit qu'ils avaient d'avoir vu leur supérieur contraint de plier devant l'autorité épiscopale. Que de fois n'avons-nous pas, nous-mêmes, entendu répéter : « Cet évêque met le trouble partout ! »

Nous savions à quoi nous en tenir sur ces appréciations des actes de notre évêque qui, dans toute sa conduite n'avait cherché jamais que la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Cet incident Quiblier nous donne néanmoins les raisons de l'opposition acharnée que quelques directeurs du Séminaire ont, depuis lors, faite à l'évêque, opposition en laquelle ils n'entraînèrent que trop souvent la majorité de leur conseil, ce qui ne fut pas exclusif d'un certain respect réciproque.

L'évêque travaillait pour le bien des âmes qui lui étaient confiées, le Séminaire en faisait autant ; mais ils différaient sur les meilleurs moyens à prendre. L'évêque voulait sauvegarder les droits de sa situation, et le Séminaire voulait conserver le prestige dont il jouissait depuis des siècles. La lutte fut longue ; mais l'évêque s'efforça toujours de faire preuve de bon vouloir envers le Séminaire. S'il y eut quelques mem-

bres de Saint-Sulpice qui oublièrent le respect qu'ils devaient à leur évêque, le corps de cette maison, bien qu'en lutte avec l'ordinaire, fit rarement des actes ouvertement répréhensibles.

Un événement, cependant, très regrettable, dit M. Poulin, se produisit dans les dernières années de l'épiscopat de Monseigneur Bourget : Le clergé, dans sa très grande majorité, s'était rangé du côté de l'évêque dans ses difficultés avec les Sulpiciens. Le Séminaire le voyait avec peine, constatant ainsi qu'il perdait de jour en jour davantage la confiance des ecclésiastiques. Un Sulpicien (M. Martineau) en montra son dépit publiquement. Dans une instruction qu'il donnait, un jour, à l'église paroissiale de Notre-Dame, il s'oublia jusqu'à dire que « le clergé avait mauvaise grâce d'être en froid avec le Séminaire. Malgré ce désaveu public de notre conduite, dont les prêtres paraissent se faire gloire, ils ne rougissent pas de venir nous demander l'hospitalité et d'être hébergés par nous pendant huit jours à l'occasion des retraites pastorales ! »

Bien que plusieurs Sulpiciens durent blâmer ces malsonnantes paroles dans l'intimité, cependant, ils ne les désavouèrent pas. Aussi plusieurs ecclésiastiques supplièrent instamment à différentes reprises l'Ordinaire de choisir une autre institution pour y donner les retraites pastorales. Mgr Bourget hésita longtemps. Enfin, la répugnance du clergé qu'il savait avoir été insulté uniquement à cause de son dévouement à l'évêque l'emporta. Il résolut que la retraite pastorale aurait lieu désormais chaque année sous la présidence des vicaires forains, et que les ressortissants du vicariat se réuniraient dans ce territoire, au jour et au lieu désigné par le vicaire forain lui-même ; que l'évêque y enverrait un prédicateur de son choix. Cette séparation du clergé pour les retraites pastorales était, sans aucun doute, un véritable malheur. Mais il faut l'avouer; ce fut une dure nécessité. Les retraites dans les vicariats se firent cependant avec beaucoup de profit, et l'on ne se plaignit guère du changement survenu dans le nouveau mode de ces exercices, qui dura jusqu'à la démission de Monseigneur Bourget. Cette démission d'ailleurs fut encore un des multiples incidents de la lutte entre Ordinaires et Sulpiciens à l'occasion de la division des paroisses. Il s'agissait de régler un dernier détail au sujet d'un terrain retenu par le Sémi-

naire dans la paroisse de Saint-Brigitte, que les Sulpiciens avaient abandonnée. L'évêque, après plusieurs instances, à ce sujet, en cour de Rome, avait préféré prendre sa retraitre que de céder sur ce point. Les Sulpiciens depuis longtemps travaillaient à Rome et à Québec pour y ruiner l'autorité de Mgr Bourget. Rome accepta la démission de l'évêque avec un empressement qui parut un oubli regrettable d'éminents services. On peut dire ainsi et à bon droit que Mgr Bourget, victime du devoir, tomba sur la brèche et lui-même pouvait ajouter dans sa retraite au Sault-au-Récollet : J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; voilà pourquoi je meurs en exil !

Voici, entr'autres, un des moyens que le lecteur appréciera, auxquels les Sulpiciens eurent recours pour tenir l'évêque en échec et faire obstacle au démembrement de leur *paroisse* qui, par son organisation concentrée, entravait l'exercice du culte et l'administration efficace des Sacrements dans un territoire manifestement trop étendu.

La paroisse, prétendaient-ils, est endettée ; sans injustice et graves inconvénients, on ne peut réduire les ressources de la fabrique et lui laisser pour compte ses charges anciennes accumulées !

La *paroisse* était riche à n'en point douter, et les charges qu'on lui imputait pour en tirer pareil argument n'étaient pas sincères, pour le moins étaient-elles illégales.

En effet, un marguillier de l'église Notre-Dame se plaignit un jour à Mgr Bourget de ce que la dette de la *paroisse*, qui était soigneusement entretenue et qu'on avait même augmentée à dessein dans le but indiqué, avait été contractée contrairement à la loi ; que plusieurs dépenses, n'ayant pas été autorisées, étaient irrégulièrement et indûment portées en compte ; qu'elles manquaient en tout cas de l'approbation du corps des marguilliers et qu'elles ne furent jamais soumises ni approuvées par l'Ordinaire.

Mgr Bourget ainsi régulièrement saisi de l'affaire, désigna deux commissaires aux comptes pour informer et statuer : c'étaient MM. Séguin, chanoine, et Isidore Gravel, prêtre, alors curé de Laprairie.

Ces commissaires passèrent plus d'un mois à vérifier les comptes aux bureaux de la fabrique de Notre-Dame, assistés

par le comptable ordinaire, qui était le procureur du Séminaire, et le curé de la *paroisse*.

Après un examen minutieux, ils rédigèrent un rapport pour l'évêque, rapport qui concluait que la fabrique ne pouvait pas être reconnue redevable d'une très notable partie de la dette qu'on lui imputait à tort, parce que les dépenses alléguées avaient été engagées en violation des lois canoniques et civiles.

Mgr Bourget ne pressa pas le redressement de ces irrégularités regrettables pour ne pas envenimer le conflit pendant ; il attendit, parce qu'il prévoyait, à cet égard comme pour tout le reste, une résistance longue, obstinée.

D'ailleurs, on était alors en plein débat au sujet de l'Université projetée et cela lui prenait déjà le meilleur de son temps. Il se réservait cependant de revenir à cette affaire à la première occasion favorable, fort de l'avis des commissaires et de son bon droit.

Mais la maladie qui devait l'emporter plus tard, menaça alors ses jours et il y eut ainsi trève forcée que les Sulpiciens mirent à profit pour intriguer contre l'évêque à Rome comme à Québec et améliorer leur situation équivoque.

C'est sur ces entrefaites que leur opposition accula le vaillant évêque à la démission. Son successeur, Mgr Fabre, harcelé par les délinquants, et *pour avoir la paix*, comme il le répétait à tout propos, transigea en approuvant les comptes sabotés de la paroisse des Sulpiciens.

Quand Mgr Isidore Gravel, retiré chez les Sœurs de la Providence, rue Fullum, eut connaissance de cette capitulation par la bouche de Mgr Fabre lui-même, il eut le courage de lui déclarer :

— Monseigneur, la paix achetée à ce prix, ne vous sera jamais profitable ! D'un trait de plume, vous avez anéanti les longs et pénibles travaux que Mgr Séguin et moi, nous avons faits... -

Mgr Gravel ne parlait de cette transaction malheureuse que le cœur navré. (*Mémoires Poulin.*)

CHAPITRE X

Situation précaire de Mgr Bourget. — Sa fermeté et ses nouveaux projets. — Il cherche dans le progrès l'intérêt de l'Eglise comme la gloire de Dieu. — Plan de sa nouvelle cathédrale fait sur le modèle de Saint-Pierre-de-Rome. — Difficultés de l'entreprise, projets de l'évêque et sa confiance en Dieu. — Il quittera le quartier Saint-Jacques, désolation des habitants de Saint-Jacques et leur résistance. — Mgr Bourget pour des motifs élevés persiste dans sa résolution et se rend à Rome. — Causes des embarras de Mgr Bourget.

L'incendie de 1852, qui détruisait en un seul jour, avec l'évêché, la cathédrale et leurs dépendances, le fruit de tant de sacrifices accumulés et de labeurs persévérants, amenait Monseigneur Bourget à un brusque tournant de sa vie.

Jusque-là, en face de rivalités opulentes et opiniâtres, il avait poursuivi un programme dont nous avons pu déjà entrevoir l'unité et l'ampleur, tant par les collaborateurs précieux qu'il était allé chercher dans leurs foyers lointains, que par les belles fondations que les besoins des temps et des circonstances impérieuses lui firent entreprendre, et que des grâces exceptionnelles fécondèrent étonnamment. Il marchait visiblement vers un avenir plein de consolantes promesses quand le fléau passa sur lui, le broyant, pour l'abandonner ensuite aux mêmes rivalités intransigeantes. Maintenant, il est dépourvu, pauvre comme Job, et comme Job exposé aux railleries des uns, à l'outrageante pitié des autres, qui semblaient se demander jusqu'en sa présence pour quel péché il pouvait bien endurer à la fois tant de douleurs...

Mais le souffle brûlant du brasier destructeur qui lui avait fouetté la face, mais la bise glacée qui accourut à sa suite

pour aviver son tourment ne purent l'émouvoir, encore moins l'ébranler. Dieu avait détruit ce qui n'était pas, sans doute, au mieux pour sa gloire, il allait donc s'inspirer davantage des vues de la Providence et ce serait encore tout bien pour les âmes. Dans ces admirables dispositions il choisit l'emplacement du nouvel évêché, de la nouvelle cathédrale d'où son influence salutaire devait le mieux rayonner parmi des populations menacées par l'hérésie ou dépourvues de secours. Si la cathédrale n'était plus, c'est que, se dit-il, dans la cité de Montréal, de jour en jour plus opulente, Dieu en voulait une autre plus digne de lui et du peuple croyant qu'elle devait abriter. Voilà pourquoi ce fils respectueux de l'Eglise de Rome, à l'exemple de Rome, élèvera sous les auspices de Pierre, fondement inébranlable de l'œuvre du Christ sur la terre, une cathédrale de proportions grandioses. Ainsi jusqu'en ce projet de restauration, Mgr Bourget devait se montrer *ultramontain* généreux et éclairé, nullement l'*ultramonté* brouillon, superbe, autoritaire et opiniâtre qu'on a bien voulu dépeindre en lui avec une teinte de pesante ironie.

Il est parfaitement vrai que dans l'adoption du plan de sa nouvelle cathédrale l'évêque regarda de très haut, mais aussi qu'il vit fort loin dans l'avenir. Et nous le demandons au passant qui s'arrête aujourd'hui devant cette cathédrale, au pied du monument que la reconnaissance de tout un peuple satisfait éleva à cet homme de cœur, mort dans la disgrâce et l'exil, si ce noble esprit, tout illuminé par la foi et la grâce, a trop espéré de l'énergie des siens et trop osé pour l'ornement et le renom de la cité de Montréal !

En tout cas, dès lors, Mgr Bourget ne voulait pas plus à Montréal qu'en aucun autre lieu du monde, voir l'Eglise retarder dans le progrès : La cité était déjà riche en monuments divers ; il appartenait aux évêques de l'enrichir encore de leurs œuvres. Il y était d'autant plus porté que l'habituelle rengaîne, en pays protestant ou de population mixte, est que l'Eglise catholique est un boisseau pour la lumière et un étouffoir pour les énergies, un frein mieux fait pour enrayer le progrès que pour combattre les passions.

Ces préjugés, ces calomnies ne laissaient pas de faire gémir le digne évêque. Mieux que personne il savait qu'hon-

neur oblige et il n'ignorait pas davantage qu'à cet honneur l'Eglise n'avait jamais failli. Il était assez averti, d'ailleurs, pour connaître tout le glorieux passé de cette Eglise, refuge des hommes d'art et de sciences, abri sûr de leurs œuvres, flambeau rayonnant, mentor fidèle qui, favorisant d'amour tout idéal qui rapproche de Dieu, encourage à travers les siècles toutes les manifestations honnêtes du génie humain et sait aussi conserver ses chef-d'œuvres au milieu des pires dévastations de la barbarie, les transmettant pieusement, tel qu'un dépôt sacré, à la postérité qui manque parfois de reconnaissance. Pour sa part, Mgr de Montréal était fier de proclamer au nom de l'Eglise avec quelles nobles conceptions, largeur de vues et désintéressement elle avait, notamment, semé la vieille Europe de ces cathédrales magnifiques qui font l'étonnement de ceux qui les contemplent, et que la barbarie teutonne par haine ou jalousie, ose dévaster.

Il avait conservé lui-même dans les veines le sang généreux de ces ancêtres lointains qui savaient, en notes vibrantes et durables, imprimer dans la pierre leur foi, leur espérance, leur amour de Dieu ; il était homme aussi à les imiter.

Ainsi quand il arriva à Ville-Marie devenue Montréal, il se sentit heureux et flatté de voir s'élever la monumentale église de Notre-Dame que la piété des fidèles élevait à leur patronne sous la direction des prêtres de Saint-Sulpice. Il semblait entendre, dans cette manifestation grandiose de la vénération du peuple envers la Mère de Dieu, ce perpétuel chant d'amour qui, de la pierre imprégnée de la ferveur des âmes, s'élance en prières sans fin vers les cieux.

Lors de la création du diocèse de Montréal, au début de toutes les difficultés venues ou suscitées à Mgr Lartigue, celui-ci ne pouvait tout prévoir, ni avec des ressources trop limitées, suffire à toutes choses, même indispensables. A son église-mère, bien modeste à côté de Notre-Dame et qui ne fut plus, en 1852, qu'un monceau de cendres, on n'avait donné ni le caractère, ni même les apparences d'une cathédrale.

Le feu faisant table rase du passé, mettait l'évêque dans une situation pénible, mais nette dans sa désolation, en demeure aussi de prendre des résolutions en harmonie avec les

besoins du présent et les convenances de l'avenir. Mgr Bourget résolut donc de prouver par la pratique que l'Eglise catholique comprenait le progrès de la meilleure façon, qu'elle y concourt à l'occasion de toutes ses forces.

Aussi pour confondre calomniateurs et malveillants, pour symboliser dans ses œuvres matérielles elles-mêmes son étroite union avec le Saint-Siège, il voulait sa nouvelle cathédrale, toutes proportions gardées, semblable à celle de Saint-Pierre de Rome, afin qu'elle fût comme elle une représentation idéale de la religion par sa beauté et par sa grandeur.

Car, aimait-il répéter : « Saint-Pierre de Rome est, de plus, le sanctuaire où le Souverain-Pontife, va vénérer les restes du premier successeur de Jésus-Christ, pour s'y inspirer avant de parler au monde. Et de là nous avons la doctrine infaillible de la vérité. »

Mgr Bourget, disent les *Mémoires* de M. Poulin, a donné par écrit et de vive voix, cette cause de l'adoption du plan de l'église de Saint-Pierre. « — Je désire, a-t-il rappelé souvent, que cet édifice, en rappelant ce qui fait la gloire de Rome et de tous les catholiques, soit comme un symbole de notre attachement au Saint-Siège. Je désire que cette église soit une voix qui parle sans cesse à nos populations en leur disant que notre foi est celle de Rome, et que notre dévouement à son Pontife doit être sans cesse l'aliment et le soutien de nos croyances.

— Je place ici, ajoute M. Poulin, une troisième raison que Mgr de Montréal n'a pas indiquée, dont il n'a jamais parlé, sans aucun doute, mais qui doit ressortir elle-même de la position faite à l'évêque dans la ville de Montréal. Et si Monseigneur n'a pas eu cette idée, disons au moins que sa décision a résolu tout ce que l'on pouvait espérer de plus favorable en cette affaire. Par l'érection d'une grande et belle cathédrale, qui reproduit en petit le plus beau temple catholique, Monseigneur Bourget a mis l'évêque de Montréal au rang d'honneur et de dignité que le premier pasteur doit occuper dans son église, qui est la mère de toutes les autres églises du diocèse.

L'influence des Sulpiciens était jusqu'alors plus grande que celle de l'évêque. Leurs richesses, en effet, leur immense paroisse qui comprenait encore toute la ville de Montréal, leur vaste église enfin, tout aidait à les faire valoir. Bien que Notre-

Dame n'ait que son extérieur qui soit imposant et qu'elle soit d'un style trop sévère, néanmoins ses grandes dimensions permettent d'y réunir les plus grandes foules qu'il soit possible de grouper dans la ville. Tant que l'ancienne cathédrale subsista, le public n'y allait forcément que dans de rares circonstances, et en assez petit nombre puisque les habitants du quartier Saint-Jacques suffisaient pour la remplir. D'ailleurs, les faibles revenus, dont l'église disposait, n'avaient pu permettre de la terminer : le portail et les tours étaient encore inachevés.

Le spectacle d'une cathédrale si peu en mesure de soutenir la comparaison et une concurrence raisonnable avec une église particulière, avait souvent affligé des catholiques éclairés, exempts de préjugés. Or, la construction d'une église vaste, aux proportions même colossales, devait mettre les situations respectives plus en harmonie avec les personnes et les choses. Une grande objection dans cette entreprise s'offrit d'elle-même à tous et surtout à l'évêque : où trouver les moyens pour exécuter ce plan ? Monseigneur, estimant que c'était la volonté de Dieu, se dit tout naturellement : Dieu y pourvoira.

— Faisons ce que nous pouvons, répétait-il souvent. L'on se récriera bien contre ce plan, et que n'a-t-on pas dit dans le temps que l'on a construit Saint-Pierre de Rome ! Il faudra de grands efforts. Si nos catholiques de Montréal, joints à ceux de la campagne, se réunissent dans un même esprit de foi, nous réussirons.

Et Montréal vit bientôt, constate M. Poulin, que l'évêque avait porté un grand coup en décidant l'érection de la nouvelle église de Saint-Pierre. Sans être encore achevée, elle parle déjà éloquemment et relève encore par son imposante grandeur la situation des catholiques dans Montréal. Les étrangers admirent dès ce jour ce qui est fait. Aux yeux de tous les citoyens de Montréal et de ceux du présent archidiocèse, il est aisé de prévoir l'importance de ce temple dans l'avenir. Hélas ! celui qui l'a conçu, le secrétaire qui l'a tant favorisé, l'architecte qui en a tracé les lignes ne sont plus. Cette œuvre, inachevée, il est vrai, mais qui sera infailliblement terminée, abrite leurs cendres. La haute coupole qui domine le

temple, redira à la postérité la foi grande et forte de l'illustre évêque qui en a formé le projet comme le zèle ardent du secrétaire, M. Paré, qui s'y est dépensé tout entier, aussi le génie de l'architecte qui a su donner à son travail le cachet de grandeur et de durée que l'on admire.

Après avoir pourvu au plus pressé parmi tant d'affaires locales qu'entraînèrent le désastre de 1852 et mis à point bien d'autres, pendantes depuis longtemps, Mgr Bourget s'embarqua enfin pour l'Europe avec un projet de circulaire qu'il comptait lancer par deçà l'Océan, sollicitant des secours en faveur de son église si éprouvée. Il fit part de son intention et soumit cette circulaire au Préfet de la S. C. de la Propagande qui l'en dissuada, le suppliant même de ne recourir qu'à la charité connue de ses propres diocésains. La Propagande l'autorisa, d'ailleurs, à percevoir le dixième des revenus ecclésiastiques afin de l'aider à réparer les effets du désastre subi. De ce pouvoir, cependant, il n'usa jamais.

Quand, après deux années d'absence, l'évêque reparut à Montréal, des citoyens de cette ville insistèrent auprès de lui pour qu'il fît appel à la générosité publique. Il éprouvait une vive répugnance à s'y résoudre, surtout à s'adresser aux habitants du quartier Saint-Jacques qu'il avait délaissés. Cependant, voyant en ces conseils quelque dessein bienveillant de la divine Providence, qui lui voulait peut-être cette humiliation salutaire, il se décida enfin, et c'est en personne qu'il alla solliciter les secours dont il avait un grand besoin. Contre son attente, bien qu'il prévoyait des refus motivés et mortifiants, en ce quartier déçu en des espoirs qui paraissaient légitimes, la plupart des portes s'ouvrirent avec empressement, presque partout il fut accueilli avec joie et bonheur. Les aumônes furent étonnamment abondantes, les consolations précieuses. Il y eut des refus, mais chez un petit nombre, d'ailleurs, après réflexion, la plupart de ces dissidents revinrent d'eux-mêmes, c'est même avec des larmes de regret qu'ils supplièrent leur digne évêque de pardonner leur offense, d'accepter leur part du sacrifice que des circonstances douloureuses imposaient également à tous !

Voilà des faits précis et les dispositions populaires, conscientes, qu'il ne faut pas négliger et dont il convient de tenir

compte, si on veut apprécier sainement les actes de ce saint évêque. L'amour de son peuple, la générosité dont ses fidèles étaient capables, furent toujours un grand réconfort pour lui, faisant que des œuvres, qui eussent été téméraires en d'autres mains, étaient comme naturelles, même nécessaires entre les siennes.

Aussi, la dette de l'évêché dont on fera un jour un si grand grief à ce bienfaiteur émérite, qui avait su faire couler vers la misère toutes les sources de la charité et avait rendu si ingénieuse la bonté qu'il mettait dans les cœurs ; cette dette de la *corporation épiscopale*, qui n'était que de 72.000 dollars après la reconstruction de l'évêché actuel et de la chapelle qui y fut annexée, ne parut à aucune personne compétente, excéder alors les ressources ordinaires de l'évêché ; elle ne constituait, certainement pas une charge capable d'amoindrir son crédit, loin d'atteindre son honneur...

Mais il fallait compter avec la malveillance toujours en éveil, avec les manœuvres sournoises en certains milieux familiers, avec le prestige que les malheurs mêmes de l'évêque avait rendu à ses ennemis

Pour ne point nous attarder à des comparses, dont la fugitive et équivoque silhouette n'apporterait même pas l'agrément d'une ombre opportune sur l'admirable tableau de cette vie mouvementée, bornons-nous aux principales causes des embarras de Mgr Bourget, causes inhérentes aux affaires capitales qui font le lustre de son existence et la gloire de son épiscopat.

Comment ne pas le dire ! La principale cause des charges accumulées au passif de Mgr de Montréal était l'opposition des Sulpiciens, opposition obsédante, acharnée, qui saisissait toutes les occasions, affectait toutes les formes et usait de tous les moyens, ne tendant qu'à faire obstacle aux mesures que prenait l'évêque pour mener ses belles œuvres à leur meilleure fin. Il serait juste, mais trop cruel d'insister ; par pitié, seulement, passons ! Mais la cause qui nous attend en second lieu n'est pas moins déplorable. C'est l'administration diocésaine de Québec qui constituait la réserve et l'habituel renfort de l'opposition sulpicienne ! ! !

Quand il fallut restaurer la liturgie romaine, démembrer

l'hypertrophique *paroisse* de Notre-Dame ; enfin, réclamer les *Biens des Jésuites* et songer à l'Université catholique, devenue indispensable à Montréal, Sulpiciens, évêque et Séminaire de Québec chargeaient de concert, avec la même furie le *Brouillon* de Montréal qui les empêchait de dormir à l'abri des *us* et des *coutumes* faits d'ignorance ou de fantaisies, devenus manifestement hors de saison, ou surannés. On lui faisait grief d'empêcher les *droits acquis* de progresser sans peine dans la routine.

Le démembrement de la paroisse de Notre-Dame et l'affaire de la succursale de l'Université Laval, de Québec à Montréal furent particulièrement onéreux pour la mense épiscopale de Montréal. Ces affaires longues, embrouillées à dessein, nécessitèrent diverses démarches à Rome, où il fallut même entretenir en permanence des gardes vigilants sur des brèches sans cesse assaillies ! Elles occasionnèrent des conflits, motivèrent l'intervention d'hommes de loi, de parlementaires, du gouvernement même, notamment en la question des paroisses de Montréal. A diverses reprises, Mgr Bourget dut se rendre à Rome, y prolonger son séjour démesurément, et finalement subir jusqu'à trois délégués apostoliques, enquêteurs, qui menaient lentement et à grands frais, la plupart à la charge de l'évêque de Montréal, des travaux peu flatteurs qui ne pouvaient aboutir qu'à la justification des actes et des projets de Mgr Bourget ; mais qu'un amour invétéré des *combinaisons* ingénieuses maintenait en souffrance par des mesures inopportunes, dilatoires ou parfois incohérentes, ordinairement inefficaces, laissant ingénument aux frottements des âges le soin d'arrondir des angles qu'un coup de marteau résolu aurait dû enlever au passage pour le mieux être de tous.

Mgr Taschereau fut un premier enquêteur étrange ; Mgr Conroy en fut le second très flottant, et quand survint le troisième, l'excellent Mgr Henri Smeulders, bénédictin, chargé d'examiner les affaires pendantes, Mgr Bourget s'était retiré déjà au Sault-au-Récollet...

A ces causes d'embarras financiers, il faut ajouter la crise financière et immobilière qui sévit à Montréal en 1875 ; cette crise déprécia outre mesure les propriétés et entrava les meilleures transactions.

« La procure de l'évêque, rappelle le *Mémoire* de M. Poulin, eut sa large part de malaise dans ces affaires. L'établissement de la paroisse des Tanneries, qui était pour ainsi dire le château fort des Sulpiciens, et où ils firent le plus d'opposition, fut une cause non moins appréciable de l'accumulation de la dette. On comprend que l'évêque fut obligé de sacrifier beaucoup d'argent pour y créer un établissement religieux qui pût intéresser la population à s'y dévouer comme elle le fit dans la suite. Que dans cette affaire des Tanneries l'on se soit trop appuyé sur le crédit de l'évêque, et que les dépenses n'aient pas été contrôlées avec toute l'économie désirable, cela est possible, bien qu'il faille en rabattre beaucoup de tout ce qui fut dit à ce sujet. Mais, admettons que ce sont les circonstances que l'on voit souvent se reproduire en ce genre d'entreprises sans que l'on aille taxer de malversation ceux qui en eurent la première gestion.

« J'arrive maintenant, continue le *Mémoire*, à trois opérations qui agirent d'une manière fâcheuse sur le crédit de l'évêché. La confiance qui fut accordée à l'abbé Villeneuve pour l'érection du Carmel et la création de la paroisse de l'Immaculée Conception entraînèrent des pertes considérables pour la procure de l'évêché. Il a déjà été question dans ces *Mémoires*, de cet abbé qui, par sa plume puissante, vint au secours de l'évêque, quand, à l'occasion de l'érection des paroisses, l'Ordinaire était bafoué, méprisé et calomnié. Cette défense fut victorieuse, mais n'eut pas toute la prudence désirable. Quoi qu'il en soit, Mgr Bourget, ainsi que plusieurs autres, crurent qu'il n'y avait aucun danger à confier à cet homme, qui avait beaucoup d'action sur le peuple, les deux œuvres naissantes du Carmel et de la paroisse de l'Immaculée Conception. Mais M. Villeneuve avait suscité trop de haine contre lui. Les attaques qu'il avait dirigées contre M. le G. V. Cazeau, de l'archevêché de Québec et celles, si nombreuses, lancées contre les sulpiciens, bien que ce fût toujours pour la défense de son évêque, lui suscitèrent des opposants dans toutes les transactions et affaires qu'il voulut entreprendre.

« Je vais citer un exemple de la ligue puissante qui se forma contre lui : L'abbé avait réussi, par l'entremise de M. de Boucherville, son ami, à se faire nommer commissaire, repré-

sentant le gouvernement à la grande exposition de Philadelphie. Aussitôt que la chose fut connue, il y eut une campagne en règle dans la presse pour et contre cette nomination. L'influence de l'archevêque de Québec et de M. Cazeau, le tapage de l'abbé Valois, de Montréal, et les sourdes menées des Sulpiciens forcèrent M. de Boucherville, alors premier ministre, à déclarer publiquement que la mission de l'abbé Villeneuve n'était qu'honorifique. L'abbé y perdit de gros émoluments sur lesquels il comptait. Il en fut de même de presque tous les projets que l'abbé put former pour mener à bien ses œuvres. Mgr Bourget était alors très malade, souffrant atrocement des premières atteintes de la maladie qui devait l'éprouver si longtemps. Si donc l'Histoire ne peut approuver entièrement sa trop grande confiance en l'abbé Villeneuve, il y a, du moins, plusieurs circonstances atténuantes, qui peuvent, sinon la défendre, du moins l'excuser. »

« Et voici, poursuit le *Mémoire* Poulin, une responsabilité que l'on fit encourir à Mgr Bourget et qui fit perdre à la procure de l'évêché la somme de 6.000 dollars. Peut-être le chiffre est-il plus élevé ; mais, dans tous les cas, il ne dépasse pas 8.000 dollars. Voici les causes de ce pénible abus de confiance, dont il fut victime. M. Ephrem Hudon, déjà bienfaiteur des Sœurs du Précieux Sang à N.-D. de Grâce, avait encore manifesté l'intention de leur venir en aide en leur cédant un terrain et même de l'argent pour leur bâtisse. Mais voici qu'à la suite de plusieurs pertes et d'une fluctuation dans le commerce, M. Hudon est menacé d'être mis en faillite par ses créanciers. Il va exposer son affaire à M. Nap. Maréchal, curé de N.-D. de Grâce et protecteur des Sœurs du Précieux Sang.

« — Je suis menacé, dit-il, de la banqueroute. Si j'avais 6.000 dollars, j'échapperais à ce malheur. Je pourrais continuer mon commerce.

« M. Maréchal vint aussitôt à l'hospice du Sacré-Cœur où l'évêque se trouvait en ce moment très souffrant. Il le conjure d'accorder ce crédit à M. Hudon qui lui rendrait bientôt cette somme.

« Mgr Bourget signe. Pendant quelques jours, on crut que M. Hudon allait résister à la crise financière qu'il traversait ;

mais bientôt, tout espoir était perdu : et la procure de l'évêché fut obligée de payer selon son engagement.

« Une autre affaire à laquelle Mgr Bourget n'eut aucune part, puisqu'il était absent au début, fut la transaction Vinet. Mgr Vinet, partant pour Rome, voulut disposer auparavant de ses biens. Comme il craignait que ses héritiers n'élevassent à l'égard d'un testament des contestations, comme cela arrive souvent, il fit donation de tous ses biens à l'évêché de Montréal. Son intention était bien de reprendre le tout à son retour. La donation n'était qu'une mesure de précaution en cas de mort. Revenu sain et sauf de son voyage, il fallut procéder à la résiliation de l'acte de donation. D'un côté, on conseillait à Mgr Vinet de laisser subsister le fait et d'accepter en retour une rente viagère proportionnée au montant des biens qu'il avait donnés. Après quelques pourparlers et certaines hésitations, les parties décidèrent de prendre deux arbitres. Les chanoines Séguin et Mongeau furent ainsi choisis et leur décision fut acceptée. La rente accordée à Mgr Vinet n'était pas trop forte pour le bien qu'il avait donné, mais elle l'était certainement trop pour les ressources de la procure de l'évêché, qui, contre toutes les prévisions ordinaires, fut tenue de supporter cette lourde charge jusqu'en 1889. Le rôle de Mgr Bourget le réduisit, en cette occasion, à ratifier une décision d'arbitres, dont Mgr Vinet se montra satisfait.

« *J'ajouterai aux causes qui précèdent, l'achat du théâtre de la rue Gosford.* M. le chanoine Dufresne avait eu l'idée de l'acheter pour des tertiaires franciscains. D'un autre côté, M. le chan. Ed. Moreau le voulait pour son Union Allet et il réussit à le faire acheter par M. Plamondon, procureur de l'évêché. L'acquisition faite, des difficultés surgirent au sujet des deux sociétés concurrentes : l'Union Allet et les Tertiaires. L'achat paraissait être, au fond et d'abord, une bonne transaction. Cet édifice était estimé plus qu'il n'avait été payé. L'affaire traîna cependant en longueur et dans l'intervalle se produisit une dépréciation notable de cette propriété, dont l'évêché ne peut se défaire, qu'avec perte, par le Comité des finances qui fut constitué dans la suite.

« En outre, la fondation et l'entretien de la maîtrise de l'évêché entraîna des dépenses assez considérables. Le service

de la cathédrale exigeait que l'évêque eût sous la main des jeunes enfants requis pour les cérémonies. De plus, ce quartier avait besoin d'une école supérieure. Il fallut bien acquérir le terrain nécessaire, élever un édifice et pourvoir aux premiers besoins de cette fondation. Les choses furent conduites assez bien pour permettre aux Frères de la Doctrine Chrétienne, qui l'ont continuée, de la mettre sur le pied d'une de nos meilleures académies.

« Ainsi, dans l'affaire Hudon, Mgr Bourget voulut secourir un homme de bien, et il ne paraissait pas alors qu'il y eut du danger à le faire. Il était de plus fortement pressé par le Rév. M. Maréchal. Quant à l'affaire du théâtre Gosford c'était, au fond, une bonne spéculation faite pour un noble usage et dont l'une ou l'autre des sociétés en cause devait supporter la charge.

« Mais ce qui porta le dernier coup au large crédit dont jouissait l'évêché, ce fut le départ pour l'Europe de Mgr Fabre, successeur de Mgr Bourget. Mgr Fabre avait pris l'administration du diocèse au commencement de septembre 1876 et les affaires marchaient encore assez bien malgré une grande gêne qui se faisait vivement sentir. Enfin plusieurs créanciers, qui n'avaient pas pour le successeur de Mgr Bourget les égards qu'ils avaient pour lui-même, commençaient à prendre peur et devenaient exigeants. Ceux qui s'intéressaient au sort de cet établissement conseillaient fortement au nouvel évêque d'organiser un comité dont l'action eût prévenu la crise que l'on redoutait. Mgr Fabre ne le crut pas expédient pour lors, ayant déjà annoncé son voyage d'Europe.

« Cependant, comme ce départ était inquiétant, plusieurs ecclésiastiques conseillèrent à Mgr Taché, archevêque de Saint Boniface, de passage à Montréal, de conjurer Mgr Fabre de retarder son malencontreux voyage et de faire face, par une action prompte et efficace, au malheur dont il était visiblement menacé. Mgr Fabre persista dans son dessein et partit. Ce fut alors comme une course générale à la curée de la caisse épiscopale.

« Au retour de Mgr Fabre, le comité fut enfin nommé et le nouvel archevêque dut alors subir l'humiliation d'être privé de l'administration de ses affaires. »

Voilà les causes de la crise financière de l'évêché de Montréal. Comme on le voit, Mgr Bourget est au-dessus de tout blâme fondé et on ne peut raisonnablement l'accuser d'incurie ou d'inhabileté, pas même d'imprudence dans toute cette triste situation. Il a subi le sort de plusieurs qui, à la tête de grands établissements furent débordés, exposés à des mécomptes, dominés par des cas de force majeure qui annihilent la volonté et réduiraient même un génie, s'il était ainsi trahi par des administrations qui ne répondirent pas en tous points aux légitimes espérances qu'elles avaient fait naître.

Nous verrons comment, par un geste héroïque, bien qu'un pied dans la tombe, Mgr Bourget sut encore, en cela, réparer les torts d'autrui.

CHAPITRE XI

L'Apostat Chiniquy. — Son ministère. — Ses errements et sa chute.

Il est des hommes austères, de ces personnages élevés et distants qui s'enguirlandent volontiers des vertus les plus apparentes, tout en dissimulant leur ceinture de misères rentrées ; de ces pharisiens, flétris par le Maître et persistant à regarder, avec un sourire dédaigneux largement épanoui, le publicain d'en bas priant le front dans la poussière et gémissant de la tristesse de son cœur ; il est de ces âmes impitoyablement aveuglées qui vont ricaner ici : Vous ne direz donc rien de Chiniquy, de Chiniquy l'apostat, ni des complaisances que l'honnête Bourget a eu pour lui ; vous ne direz rien de ces ombres d'un tableau par ailleurs charmant ?

Mais si, braves gens ; mais si nous parlerons de Chiniquy, sans plaisir, évidemment, et certainement sans embarras.

Chiniquy fut un impudique qui devint un apostat à la grande désolation de Mgr Bourget. Voilà ce qu'on peut entendre. Est-ce que pareille peine, subie, n'est survnue à aucun autre évêque méritant ; cette immense douleur fut-elle épargnée à des Saints, au Rédempteur lui-même ?

Nous ne sommes ni évêque, ni saint assurément ; et, néanmoins, nous avons assisté à de tels accidents de très près et souffert même de pareilles catastrophes.

Nous sommes compatriote et condisciple de l'abbé Lemire. De bonne heure, quand tous exaltaient encore ses mérites, nous dénonçâmes son orgueil et fîmes craindre sa chute : deux brochures, inspirées à Mgr J. Fèvre et éditées par nous, en font foi.

On sait, d'autre part, que les *mystères* de Paris attirent comme papillons et retiennent la plupart des épaves du sanc-

tuaire ; les *Evadés* de la rue de Sèvres campaient aux abords de la rue des Saints-Pères ; ils étalaient à nos yeux attristés leur détresse morale.

Bien plus, — et si nous n'en tirons aucune gloire, nous n'y trouvons pas, non plus, la moindre matière à confusion, — nous fûmes victime nous-même de la surprise dont on voudrait accabler la mémoire de Mgr Bourget.

Nous la conterons en peu de mots comme introduction à l'affaire Chiniquy.

C'était en 1893. Nous avions succédé à Victor Palmé comme éditeur, 76, rue des Saints-Pères, à Eugène Loudun comme directeur de la *Revue du Monde Catholique* et à Arthur Loth comme chroniqueur à ladite Revue à l'instante prière de Mgr Paul Guérin, qui en était alors le co-propriétaire.

Un jour, se présente en nos bureaux un homme de taille majestueuse, au verbe provençal, c'est-à-dire, chaud, communicatif, sonore ; il était accompagné d'une jeune femme élégante, dont il paraissait épris.

— Ma cousine, fait-il en la présentant.

Pour arriver immédiatement à l'objet de sa visite, il ajoute:

— Je vous ai déjà envoyé un article pour la *Revue* et je vous remercie de votre accueil bienveillant.

Notre Provençal, de plus en plus aimable, poursuit :

— On se connait déjà ; à mieux se connaître encore, on s'estimera davantage. Ce qui y aidera, c'est que je vous serai de quelque utilité. Voici : Je pars en Amérique, chargé de mission par le Ministre de l'Instructon Publique. Je vais enquêter sur l'enseignement aux Etats-Unis. Je vous offre la primeur de mes observations, et cela ne vous coûtera rien !

La matière était intéressante ; l'homme, compétent et les conditions, abordables. Nous acceptons.

Il prend le bâteau avec sa cousine, nous donna des nouvelles de sa santé prospère, de sa cousine heureuse, du pays qui en valait d'autres et il nous annonçait que, pour faciliter sa tâche, il se faisait conférencier à l'Université de Boston, qu'il prolongerait son séjour outre-mer pour épouser sa cousine et lui faire voir du pays. Un article accompagnait ces détails charmants.

Au bout de quatre ans, le Provençal reparut en France. Il

nous apprend négligemment qu'en partant, il était fiancé, qu'il s'était marié en Amérique, avait eu et perdu un enfant, avait connu la nostalgie qui le ramenait. Il se dirigeait sur une ville universitaire de province et, renonçant aux missions officielles comme à l'enseignement, nous disant ses préférences pour le barreau. Il n'avait pas fait ses études de Droit. Cela l'embarrassait fort peu ; il les ferait sur le tard et il les fit, s'inscrivant ensuite au barreau de la ville où il avait enlevé son doctorat avec distinction. Il plaida, souvent pour l'amour de Dieu ou du prochain, plutôt bien que mal, à l'encontre de la plupart des stagiaires qui expédient en bâillant les corvées gratuites. Il aimait son métier ; il en aimait de plus lucratifs pour élever ses enfants et l'industrie le tenta...

Elle lui ménagea d'inénarrables démêlés judiciaires avec un certain J.-J. Coustarot, qui était un prêtre mis au rancart et notoirement dévoyé. Nous fûmes témoin des coups implacables que ces adversaires se portaient... Le Provençal, cependant, ne cessait d'être chevaleresque en face de son ennemi brutal, qui se montrait sans scrupule... et nous faisions des vœux sincères pour le triomphe de sa juste cause.

Il arriva sur ces entrefaites qu'un vénérable ecclésiastique vint en nos bureaux et, telle une flèche de Parthe, nous décocha sur le pas de la porte ces paroles :

— ... Vous ne devez pas ignorer plus longtemps, que X..., qui vous intéresse, est comme Coustarot, ancien élève du Séminaire français de Rome, et prêtre défroqué !

L'ecclésiastique nous laissa tout interloqué. Le premier émoi apaisé, nous nous réconfortâmes, disant :

— Quelle confusion regrettable ! Quelle basse calomnie !

Cependant, obsédé par cette affirmation troublante par sa précision, nous en référâmes à un ami, jésuite distingué, alors directeur de l'Internat de l'Institut Catholique d'Angers, en même temps notre collaborateur.

Celui-ci s'informa : bientôt il me rapporte ceci : X..., fut à Rome et s'y fit recevoir docteur en Philosophie, en Théologie et droit canon ; il y fut le condisciple apprécié de plusieurs évêques actuels de France. On le trouva aumônier de Lycée en dernier lieu, avant de tomber la pitoyable victime des séductions d'une femme !... Il a été, d'ailleurs, collaborateur des

Annales de Philosophie dirigées par le vénérable P. Perny, où écrivaient le chanoine Davin et Mgr Tilloy, qui sont tous de vos amis, et pourront confirmer ce renseignement.

Perplexe, décidément, nous allâmes voir le P. Perny, Davin venant de mourir. Perny avait alors 93 ans et nous avait confié l'édition de son dernier livre : *La Chine supérieure à la France !* Il nous écouta avec une grande bonté et, tout en nous faisant déguster un vin blanc exquis, nous dit :

— Il y a des homonymes qui prêtent à confusion. Est-ce lui ? Je n'ose l'affirmer. Il devrait avoir une écriture extraordinaire. Une lettre de sa main me fixerait certainement.

Nous lui tendons une enveloppe.

Le bon vieillard la tourne et la retourne entre les doigts et, la main tremblante, retire la lettre qu'elle contient, n'y jette qu'un coup d'œil et, me la rendant, murmure :

— Oh ! le malheureux !

— Vous croyez ?...

— C'est lui !

Le vieux missionnaire, se renversant dans son fauteuil, étouffe un soupir.

Nous ne voulons pas laisser là cet infortuné pour ne songer qu'à Chiniquy. Nos lecteurs apprendront avec soulagement que nous nous occupâmes aussitôt des voies et moyens propres à ramener cet *évadé*, que nous savions être malheureux. Hildebrand de Hemptimne, primat des Bénédictins à Rome et le Cardinal Lorenzelli, qui nous honoraient tous les deux de leur amitié, daignèrent intervenir à notre prière et nous eûmes la satisfaction d'ébaucher une réconciliation que la mort de la femme coupable, mais repentie, précipita.

Nous fera-t-on un tort d'avoir connu cet homme qui fut réellement à plaindre et qui a beaucoup souffert pour avoir failli ? A plus juste titre, ferait-on un crime à Mgr Bourget d'avoir connu et subi Chiniquy ?

D'ailleurs, le *Mémoire* de l'abbé Poulin nous fait connaître le personnage aussi bien que le rôle de Mgr Bourget.

Charles Chiniquy naquit à la Rivière-Ouelle en 1809. A l'école de son village, il se fit remarquer par son ardeur au travail et par ses rapides progrès. Le directeur Brassard l'ayant distingué, gagné du reste par les bonnes manières de

l'enfant, proposa à son frère, Moïse Brassard, alors économe du collège de Nicolet, de l'adopter, faisant valoir pour l'y amener les heureuses dispositions de son élève et les belles espérances qu'il faisait déjà naître.

La famille de Chiniquy n'était pas précisément dans la misère, mais il s'en fallait de peu, elle restait recommandable par son honnêteté.

Il se rencontra, pour le bonheur du jeune Chiniquy et pour le malheur de l'Eglise, en cette particularité, que l'économe Brassard se trouvait justement, par la mort de son père, à la tête de la famille et d'un héritage très appréciable en ces temps et en ce lieu. Il n'en fut que plus accessible à la proposition de son frère et que mieux disposé envers cet enfant si bien doué par la nature.

Puisque son frère y tenait, vu que la Providence lui en procurait les moyens et qu'il était, de plus, en mesure de suivre l'enfant de près pour le mettre dans la meilleure voie, Moïse Brassard consentit à prendre le jeune Chiniquy entièrement à sa charge.

Le Séminaire de Nicolet, de son côté, consentit des réductions sur la pension de l'enfant qui payait par sa bonne mine et volonté, par son application et ses succès l'intérêt que lui portaient ses bienfaiteurs comme ses maîtres.

Quand Chiniquy eut terminé ses études à Nicolet, et bien que M. Moïse Brassard eût laissé son économat pour la cure de Longueil, celui-ci n'abandonna pas son protégé. Il l'aida toujours de ses conseils et, par continuation, de sa bourse, lui témoignant un dévouement d'autant plus agissant que le collégien devenu séminariste, lui causait plus de satisfaction. Il était fier de Chiniquy, escomptant déjà les services qu'avec son incontestable talent il pourrait rendre un jour à l'Eglise. Aussi le curé de Longueil subvint-il largement aux besoins du jeune ecclésiastique qui fut envoyé au grand Séminaire de Québec.

Mais là, Chiniquy est mis à plus sérieuse épreuve. On l'observe dans l'intimité et dans la liberté relative que comportent des études plus relevées et qui donnent à l'esprit en travail les allures capables de trahir les penchants et de faire pressentir l'avenir. Chiniquy se répandait plus à la surface

qu'il n'allait au fond des choses ; il aimait se faire valoir ; il désirait plaire ; il était insinuant, poseur, volontaire ; il était, en un mot, un charme pour la plupart, mais un cauchemar pour les autres, notamment pour certains directeurs. Ceux-ci avaient beau faire et chercher, ils ne trouvaient pas à ce jeune homme les dispositions, les vertus requises pour l'état qu'il voulait embrasser.

Comme, à son égard, les opinions des directeurs étaient diverses, que le sujet était brillant et fort appuyé, que la pénurie de prêtres se faisait douloureusement sentir, l'évêque passa outre aux objections et admit Chiniquy au sous-diaconat.

Mais la veille encore de son ordination, un de ses directeurs, pris de scrupule et réellement alarmé, se rendit auprès de l'évêque et le supplia de ne point conférer le sacerdoce à l'abbé Chiniquy ; ou du moins, de le soumettre à de nouvelles épreuves. La chronique ne dit rien sur les motifs allégués, et rien sur les raisons qu'avait l'évêque de persister dans son sentiment. Il faut croire qu'en présence d'un dossier satisfaisant dans son ensemble et des besoins de son diocèse qui manquait de vocations, il crut bon d'apaiser les alarmes du directeur tourmenté et d'ordonner Chiniquy quand même dans la conviction que c'était pour le plus grand bien des âmes et pour la gloire de Dieu.

Après un vicariat de peu de durée, M. Chiniquy fut nommé curé à Beauport, où il exerça son ministère de 1838 à 1842.

Sur ces entrefaites, M. Varin, qui était curé de Kamouraska depuis 24 années, (1818-1842) ne pouvait plus suffire à sa tâche et réclamait instamment un secours qu'un vicaire ordinaire n'aurait pu lui assurer.

Chiniquy parut être l'homme de la situation. On l'envoya à M. Varin comme aide et successeur éventuel. La mort de M. Varin ne se fit pas attendre et l'année même Chiniquy le remplaça à la cure de Kamouraska.

Le nouveau curé fut dès son enfance beau parleur ; la rhétorique le fit encore plus dissert sans que la philosophie et la théologie purent en faire un orateur de vrai talent. Mais, à cette époque, au Canada, on se contentait encore de moins

et ainsi l'abbé Chiniquy à Beauport comme à Kamouraska, put se faire aisément une certaine réputation provinciale. Il était persuasif et chaleureux ; par le choix de ses sujets il allait aux cœurs et frappait les esprits ; il avait le sens de l'actualité et devinait les besoins de la foule qu'il s'efforçait de satisfaire ; il devenait déjà troublant.

En France, nous avons les bouilleurs de cru qui boivent sec ; au Canada la fabrication du sucre d'érable et autres occasions tentantes, que multiplient les loisirs d'interminables frimas, font que les défricheurs, les bûcherons, les paysans et d'autres lèvent le coude plus haut et plus souvent que de raison ; d'où désordres et dommages divers qui indisposaient les ménagères, affligeaient les pasteurs comme les prêtres, luttant alors contre l'ivrognerie en passe de devenir un vice national canadien.

M. Chiniquy, spectateur comme les autres des ravages qu'exerçait l'alcoolisme en son pays, résolut de le combattre pratiquement à l'église et dans les foyers. Il partit en guerre avec entrain, applaudi par les mères et les femmes qu'il liguait contre un fléau menaçant la famille dans son honneur comme dans son bien-être. Il proposa une action commune, générale, concertée ; il organisa des sociétés de tempérance tout en stigmatisant le vice et ceux qui s'y adonnaient. On l'écouta comme un oracle, on le suivit comme un Rédempteur. On courait l'écouter avec l'intention de l'applaudir ; et puisqu'il avait le vent dans la voile, les curés se le disputaient pour répandre la bonne nouvelle et préconiser les bons moyens d'imposer la tempérance.

On se mettait en sociétés de tempérants parce qu'on souffrait des excès multiples de l'ivrognerie ; mais aussi parce que ce bon et bel abbé Chiniquy invitait les gens à s'y mettre, et parce que le bon apôtre le demandait en termes si honnêtes, si faciles, si agréables, si doux et si beaux ! On laissait volontiers s'évaporer son petit verre et le grand à la chaleur de ses discours entraînants. Retenons toujours que son physique avantageux ne faisait point tort à son beau langage. Grand, distingué, avec de mâles traits reposés, au geste ample, à la voix chaude et sonore, il était réellement captivant et

l'homme n'ignorait rien de ses mérites, rien de ses moyens, mais il ne le laissait pas paraître.

La cause, qui le tentait, était noble et belle, populaire ; aussi il l'abordait non pas en tribun fendant et fougueux, mais en bon apôtre saturé d'indulgence et frotté de miel. On l'approchait donc avec plaisir, on l'écoutait avec curiosité et sans désillusion. Les femmes trépignaient de joie et les hommes, pour diminuer leurs torts, l'acclamaient plus fort que leurs epouses...

La buée de cet enthousiasme fut trop chaude, ces parfums trop capiteux, les épanchements reconnaissants trop communicatifs et parfois trop complaisants. Il en résulta chez Chiniquy trouble et ivresse d'une nature imprévue, et pour lui, néanmoins charmants. Il s'y laissa aller sans prendre garde.

Et c'est pourquoi, au milieu des ovations qui le grisaient, il inspira des craintes, qui ne tardèrent pas d'être justifiées. Ses fréquentations semblaient inconsidérées ; ses propos parfois risqués ; sa conduite, légère. On parla longtemps de ses pique-niques dans les bocages entre Saint-Paschel et Kamouraska : jeunes garçons et jeunes filles s'y mêlaient audacieusement sans avantage pour la vertu, en soulevant la critique.

L'autorité ecclésiastique, avisée de certains incidents, ne manqua pas à diverses reprises de le rappeler à la décence pastorale nécessaire, à une prudence de paroles et de gestes dont il n'aurait dû jamais se départir, surtout en la société du sexe faible, qu'il paraissait malheureusement rechercher.

Finalement, discrètement renseigné et sollicité d'intervenir, justement alarmé lui-même d'une conduite de plus en plus extravagante, le curé Moïse Brassard, de Longueil, s'adressa à son ancien protégé, lui fit de paternelles remontrances et conclut ses exhortations pratiques en lui conseillant de se mettre à l'abri du danger comme de la critique loin du ministère paroissial pour lequel il avait manifestement peu d'aptitude, dans l'asile sûr et paisible que lui offrirait un couvent.

Comme Chiniquy se montrait perplexe sur le choix de sa retraite, M. Brassard lui rappela qu'à Longueil même les Oblats de Marie Immaculée, appelés de France par Mgr Bour-

get, avaient leur noviciat ; il s'offrit de s'entremettre en sa faveur.

Chiniquy saisit la perche de salut tendue vers lui avec d'autant plus d'empressement que la vie de mission à laquelle étaient voués les Oblats, allait à son tempérament et répondait à son penchant : il aimait la foule, les sons joyeux des carillons, les accents de sa parole.

Les Oblats, à la demande du curé de Longueil, admirent Chiniquy en probation dans leur noviciat ; ils l'employèrent avec eux dans les missions qu'ils donnaient dans les paroisses du district de Montréal, où leur novice n'était pas encore connu. Comme il fallait l'attendre de son savoir-faire, ses succès s'y répétèrent ; le souci qu'il avait de se surpasser redoubla même l'enthousiasme qu'il avait suscité dans le diocèse de Québec. L'impression que produisirent ses prédications fut véritablement prodigieuse, en même temps troublante. Aussi, quand son noviciat toucha à sa fin, quand les supérieurs durent décider de son sort, ils restèrent à leur tour perplexes ; tout bien pesé, ils ne purent se décider à le compter parmi leurs collaborateurs, qu'ils voulaient plus pondérés, plus prudents ; et, il faut bien l'ajouter, d'une vertu mieux trempée. Le Père Guignes, provincial des Oblats, prit l'avis motivé de ses Pères. Cet avis fut défavorable à Chiniquy qui ne fut pas admis dans la Congrégation.

M. Brassard se montra très affecté de cette exclusion ; le novice, éconduit, en éprouva un secret dépit ; il se retira à la cure de Longueil auprès de son protecteur, toujours bienveillant.

Que faire alors ?

Chiniquy comptait encore dans le clergé de Québec qui n'en souhaitait guère le retour, tandis qu'autour de lui on estimait qu'il pouvait réussir à Montréal.

M. Brassard résolut donc de le recommander à Mgr Bourget et sollicita une audience pour le lui présenter, espérant bien gagner les bonnes grâces du charitable évêque en faveur de son protégé, d'ailleurs si populaire dans tout le district.

L'évêque, nous le savons, était d'un abord facile. Arrivait à lui qui le voulait bien et on le pouvait entretenir de tout sans jamais lasser sa bienveillance. Son entourage trouvait

qu'il se prodiguait ainsi outre mesure, qu'on lui prenait à tout propos un temps précieux. Son secrétaire notamment se lamentait : il voulait à tout prix régler les audiences, les limiter, les abréger, écarter les solliciteurs indiscrets et les raseurs impitoyables. A cet effet, de temps à autre, ou le secrétaire, ou le vicaire général arrachaient à l'évêque des avis publics officiels, des conseils aussi qui tendaient à apprendre que l'évêché n'était cependant pas la place publique et qu'il ne fallait s'y aventurer que pour des motifs raisonnables, à des jours, à des heures déterminés et sur convocation, à la suite de demandes d'audience préalables.

Les avis étaient publiés, affichés ; mais le peuple, connaissant son évêque, entendait bien, pour autant, ne point se départir de ses confiantes habitudes.

Peut-être, se disait-on, Monseigneur est-il souffrant ou, pour le moment, plus occupé. On ajournait un peu la démarche projetée, mais on n'y renonçait pas ; on ne s'embarrassait point davantage du protocole qu'on voulait imposer. On revenait à l'évêché comme devant, et l'évêque recevait tout le monde comme si les avis n'avaient point paru, ou comme si le protocole n'existait pas. Est-ce que les peines, les douleurs, est-ce que la mort ou les ruines demandent audience pour accabler les pauvres gens, ou s'inquiètent de protocole ? et faut-il donc tant de manières pour s'en aller soulager son cœur, rassurer sa conscience ? Les fidèles ne le pensaient pas, l'évêque non plus. Les audiences se poursuivaient donc au petit bonheur et au grand désespoir du secrétaire et du vicaire général, selon les besoins et le temps qu'on y pouvait consacrer de part et d'autre sans que jamais, pour aucune raison et envers personne Mgr Bourget témoigna la moindre impatience, ou fit sentir d'aucune manière qu'on abusait de sa bonté.

L'évêque agissait ainsi à l'exemple de saint François de Sales qu'il avait toujours pris comme modèle, dont il partageait l'heureux caractère et reproduisit les aimables vertus.

M. Poulin nous dit que ce qu'il faut retenir de cette manière d'agir de Mgr de Montréal :

« C'est d'un côté le sentiment de vénération et la grande confiance, pour ne pas dire le bonheur qu'avaient tous ceux

qui se trouvaient en sa présence, et de l'autre le dévouement de l'évêque à se faire tout à tous. Jamais il ne paraissait contrarié en recevant une visite. C'était au point de croire même qu'il l'attendait. Pas le moindre signe d'ennui, ni d'indice à faire croire qu'il souhaitait la fin de l'entrevue. L'on aurait dit qu'il n'avait que cette personne à voir, à écouter, à consoler. Si variées que fussent les demandes qui lui étaient faites, les conseils qui lui étaient demandés, il était toujours prêt à donner satisfaction à tous. C'est le moment de raconter ici un fait qui est venu à ma connaissance.

« Un curé de la campagne, le Rév. M. L. Pominville, alors résidant à Saint-Jean Chrysostome, vint un jour trouver l'évêque. Il lui expose qu'un créancier de Montréal venait de le menacer de poursuites s'il ne payait pas la dette qu'il lui devait. Et il confia à Mgr Bourget : je n'ai pas de quoi le satisfaire. Je n'ai sur moi qu'un peu plus qu'il ne me faut pour m'en retourner, et je ne vois personne qui pourrait me prêter la somme qu'il me faut. — Ne vous alarmez pas, lui dit-il. Et il lui met dans la main quelques pièces de monnaie. Le curé prit l'argent sans y regarder, il est vrai ; mais il estimait alors qu'il avait reçu cinq ou six piastres. Allez, lui dit l'évêque, et donnez à votre créancier au moins cela, et j'espère qu'il sera content. Le curé obéit. Mon créancier, pensait-il, m'attendra bien pour le reste encore quelque temps. Monseigneur m'a dit qu'il serait content. Arrivé chez le créancier impitoyable, il lui dit qu'il ne pouvait pas le payer entièrement, mais qu'il allait lui donner ce qu'il avait. La dette était, je crois, d'une trentaine de piastres. Le créancier écoute sans rien dire, et le curé dépose sur son comptoir l'a-compte qu'il offrait. Quel ne fut pas son étonnement en comptant jusqu'au montant de la créance. Le créancier s'écria: « Mais vous avez tout ce qu'il faut », et le curé de dire : « Je ne le pensais pas. » Il s'en revint aussitôt prendre le train qui devait le ramener vers sa paroisse. Je prenais moi-même ce convoi. M. Pominville était encore tout ému de l'incident qui venait d'arriver.

— Monseigneur, disait-il, vient de faire un miracle ! Je voulais faire un peu l'incrédule.

— Mais, lui dis-je, Monseigneur a peut-être mis des pias-

tres d'or parmi les trente sous que vous avez cru recevoir de lui.

— Je les aurais bien vues, répond-il avec animation, lorsque je les comptais devant le créancier.

Pour lui, il ne doutait pas de la multiplication de l'argent que Mgr Bourget lui avait donné. Je lui fis plus tard raconter cette aventure, et il était encore tout pénétré de reconnaissance envers son évêque et sûr du crédit qu'il avait auprès de celui qui est l'auteur de tout don parfait.

On devine quel accueil bienveillant un tel évêque dut réserver à l'abbé Chiniquy présenté par le vénérable curé Brassard, et, d'ailleurs, recommandé par les Oblats qui, n'ayant pas jugé opportun de retenir ce postulant, n'avaient cependant pas de valables raisons pour le desservir.

Evidemment, Mgr Bourget avait été heureux de l'entrée de cet ecclésiastique au noviciat : il estimait qu'il y serait à l'abri des dangers auxquels le ministère paroissial l'exposait. Quand il sut qu'il le quittait et pour quel motif, quand il le vit alors se mettre modestement sous la garde de M. Brassard et en suivre les sages conseils, il ne crut pas s'aventurer en l'incorporant dans son clergé, en le classant parmi ses prêtres. Il attendait beaucoup de bien de son éloquence si goûtée du peuple, estimant que son zèle, mis au service de la tempérance si négligée, devait améliorer les mœurs d'un grand nombre. Pour cette raison et dans ce but élevé, Mgr Bourget n'hésita pas à recommander aux curés de son diocèse de recourir au talent de l'abbé Chiniquy, leur conseillant de favoriser sa campagne antialcoolique et la création des sociétés de tempérants volontaires qu'il préconisait.

C'est ainsi que Chiniquy fut mis en état de se produire dans la plupart des paroisses du district, qui comprenait alors les diocèses de Montréal, de Saint-Hyacinthe, et une partie de celui d'Ottawa. Son succès ne faiblit pas un instant ; sa popularité tenait du prodige.

Néanmoins, bien qu'il restât toujours sous l'étroite surveillance du curé Brassard, chez lequel il résidait hors le temps passé en ses missions, il arriva au malheureux, et même à diverses reprises, de s'oublier. Mgr Bourget, qui ne le perdait pas non plus de vue, ne manqua jamais de le re-

prendre sévèrement ; il alla jusqu'à le menacer de ses rigueurs. L'infortunté faisait de belles promesses, jurait par Dieu qu'il ne recommencerait pas et, à l'occasion, il retombait. L'évêque dut sévir et Chiniquy fut interdit.

Alors, le pauvre homme, convaincu et humilié, atteint selon ses mérites et contraint de renoncer à la vie bruyante qui le grisait en le perdant, se réfugia à Chicago.

Ce n'était pas la première fois que Chiniquy allait dans l'Illinois, où il avait déjà donné une mission aux Canadiens émigrés, qui s'étaient fixés dans ces régions lointaines. Ce fut même pour lui l'occasion d'entrer en relations amicales avec Mgr Vandevelde, alors évêque de Chicago.

Chiniquy se souvint fort à propos de la bienveillance que Mgr Vandevelde avait bien voulu lui témoigner. Il alla vers ce prélat, non averti, bien disposé à son égard, et lui confia son dessein de se fixer parmi ses compatriotes déracinés, auxquels il voulait conserver la foi avec l'attachement à leur mère-patrie.

Ces intentions étaient louables ; le sujet, qui les exposait, semblait sincère et ses talents étaient parfaitement connus ; quant à la conduite du postulant, elle avait bénéficié de la discrétion des uns, de la charité des autres, et Mgr Vandevelde n'avait pas de motifs pour la suspecter ; il ignorait tout de la situation ecclésiastique de Chiniquy, qui était irrégulière. Il céda, en cette occasion, au désir de faire une bonne affaire par l'acquisition inespérée d'un collaborateur émérite.

Bien entendu, Chiniquy avait tenu secret tout ce qui aurait pu éveiller les susceptibilités ou les scrupules de l'évêque qui lui témoignait une confiance excessive.

Voilà comment Mgr Vandevelde admit ce prêtre dans le clergé de son diocèse sans se pourvoir, ce fut un tort, des recommandations et des garanties ordinaires que tout évêque exige en pareille circonstance.

Chiniquy, interdit à Montréal, devint ainsi et d'emblée desservant de la belle paroisse naissante de Bourbonnais.

Au moins, profita-t-il de cette surprise pour s'amender, pour épargner à son protecteur inespéré les regrets, les remords ? Il put en avoir le désir, il n'y manifesta point de persévérance ; ainsi, il paya douloureusement l'évêque infortuné

de sa témérité. Mgr Vandevelde comprit enfin, mais trop tard, hélas ! qu'il aurait dû, préalablement à toute décision, consulter l'évêque de Montréal et attendre son avis en ce qui concernait Chiniquy. Certainement, il eut été mis en garde et informé des raisons qui conseillaient envers Chiniquy une réserve plus que jamais nécessaire.

Mgr Bourget fut dispensé de ce soin pour le malheur de l'Eglise. Néanmoins, quand il apprit que le malheureux s'était réfugié aux Illinois, qu'il cherchait à s'y produire, l'évêque de Montréal écrivit à son collègue de Chicago pour l'informer des motifs qui le déterminèrent à frapper Chiniquy d'interdit :

— Cependant, ajouta-t-il, puisque vous avez cru devoir le recevoir sans garantie, je vous envoie son *exeat*. Je cesse donc de le compter parmi les membres du clergé de mon diocèse.

Déjà, Mgr Vandevelde se serait bien passé de Chiniquy. Mgr O'Regan, son successeur, s'en accommoda encore moins, car, à l'exemple de Mgr Bourget, il dut l'interdire à son tour pour de semblables causes.

Toutefois, comme toutes choses, dans l'Eglise, sont sagement ordonnées et qu'en matière de censure tous droits légitimes et toutes les formes honnêtes sont soigneusement recommandés ou sauvegardés, on dût reconnaître à l'avantage de Chiniquy, que si, indubitablement, il méritait la mesure disciplinaire qui le frappait et si son évêque était tenu en conscience de tout faire pour lui enlever charge d'âmes, cependant cette affaire n'avait pas été conduite par l'Ordinaire selon les règles de la prudence et des lois canoniques.

Ce fut le prétexte et l'occasion que saisit le malheureux Chiniquy pour manifester une grande indignation avec l'intention arrêtée de la faire partager par les fidèles. Il perdit alors toute réserve comme toute mesure, et il se mit en révolte ouvertement. Ce qu'il fallait redouter, parce que c'était ce que recherchait l'apostat : c'est que les Canadiens français des diverses missions qu'il avait visitées ne le suivissent dans sa rébellion. Il provoqua cette défection. Triste aventure qui affligea profondément l'Eglise du Canada.

Il fallait, dès lors, combattre l'apostat, détacher de lui les pauvres gens qui s'étaient laissés séduire ou tromper.

Ce fut, d'abord, l'évêque de Québec qui envoya vers lui

M. Lapointe, un digne et saint homme, ce fut ensuite l'évêque de Saint-Hyacinthe qui pensa mieux réussir en dépêchant aux Illinois M. Desaulniers ; de son côté Mgr Bourget fit partir pour les mêmes fins et aux mêmes lieux J. B. Champeaux. Québec envoya encore le grand-vicaire Mailloux, MM. Côté et Paradis. Il fallait, à tout prix, conjurer le schisme ou le réduire. Pour mieux y arriver, MM. Côté et Paradis se fixèrent aux Illinois. Tous ces ouvriers de choix se prodiguèrent, mais s'ils parvinrent à paralyser l'œuvre néfaste du schismatique, ils ne furent pas assez heureux pour la détruire. Chiniquy s'obstinait et, avec le vice invétéré, son amour-propre s'en mêlant, son apostasie fut publiquement consommée. Beaucoup d'égarés, à l'appel pressant des missionnaires, réintégrèrent le bercail, mais Chiniquy, se retirant dans la mission de Sainte-Anne, en fit son fief, son château fort. De là il vitupérait, accusait, menaçait ; il ne cessait de clamer, pour ameuter les Canadiens-français qui l'entouraient, qu'il était l'innocente victime d'un évêque irlandais qui sévissait par haine de leur race ; que d'ailleurs il n'avait jamais été condamné juridiquement, mais arbitrairement, et en violation de la justice et du droit.

Force fut de régulariser la procédure.

Mgr O'Regan fut prié par Rome de se retirer et Mgr Duggan prit sa succession sur le siège de Chicago. Le premier soin du nouvel évêque fut d'adresser au prêtre révolté les monitoires de rigueur ; puis, au péril même de sa vie, il se transporta à Sainte-Anne, au milieu des rebelles. Là, sur une estrade élevée à cette fin, il fulmina l'excommunication contre l'infortuné, qui ne cessait de se présenter comme un pauvre prêtre canadien-français que voulaient l'un après l'autre accabler les évêques irlandais.

Ce fut après cette exécution solennelle et publique que Chiniquy fit le dernier pas dans sa triste voie et rendit son apostasie irrémédiable : il se maria avec la fille d'un fermier, nommé Allard, qu'il avait à son service. Il en eut trois enfants dont l'un, un garçon, mourut à l'âge de huit ans, une fille qu'il maria à un pasteur presbytérien et une autre fille dont nous avons perdu la trace. Lui-même et sa femme sont morts...

« Quelque temps après cette chute retentissante, dit M. Poulin, les prêtres canadiens, qui étaient allés au secours de leurs compatriotes illusionnés, prièrent les Oblats d'aller, eux aussi, donner des retraites aux missions canadiennes de l'Illinois. Chiniquy se démena contre eux et fit tant qu'avec l'aide de faux témoins, il provoqua l'incarcération du Père Brunet.

« Cependant, cet Oblat, grâce à la protection de catholiques dévoués, put s'évader et rentrer au Canada.

« Mgr Bourget, qui portait le plus grand intérêt aux émigrés canadiens des Etats-Unis, pensa qu'un ordre religieux, qui se fixerait parmi eux et leur fournirait sans cesse des prêtres et des catéchistes, leur porterait le secours nécessaire, qu'il serait possible alors de renoncer au concours de prêtres étrangers, qui ne pouvaient accepter que des missions temporaires.

« C'est dans ces intentions qu'il engagea les clercs de Saint-Viateur d'ouvrir un établissement à Bourbonnais même. Voilà pourquoi ces religieux ont toujours considéré Mgr Bourget comme leur second fondateur. D'ailleurs, l'évêque de Montréal avait travaillé à Vourles, France, avec le digne et zélé Jean-Marie Querbes, premier fondateur des clercs paroissiaux de Saint-Viateur, dont il partageait ainsi le mérite. Ces deux hommes de Dieu avaient mis, ensemble, la dernière main aux constitutions de la Compagnie naissante, et nous avons vu comment l'évêque de Montréal l'amena au Canada et l'y rendit populaire. »

Mgr Bourget, nous dit M. Poulin, avait pressenti que ses chers enfants, comme il appelait les clercs de Saint-Viateur, pourraient opérer quelque chose de grand et de digne de leur belle institution, dans les lieux où il les priait alors de se rendre.

Lorsqu'on voit maintenant leur magnifique collège de Bourbonnais, leur noviciat de Chicago, où ils dirigent si habilement le chœur de la cathédrale et l'importante école qui en dépend, l'on peut se dire : il était bien inspiré de Dieu celui qui a préparé cette semence abondante de zélés missionnaires et de pieux catéchistes.

C'est que le collège de Bourbonnais comprend les grands Séminaires des diocèses de Chicago et de Peoria.

Voilà l'aventure de Chiniquy.

Est-ce que l'Eglise n'en a jamais connu de semblables et n'avons-nous pas eu, en France, presque en même temps, un Hyacinthe Loyson pour scandaliser les âmes de même sorte ? L'Eglise en a-t-elle chancelé sur ses fondements ? En a-t-on fait grief au pasteur qui compta Loyson galeux dans son troupeau ? Ferait-on grief, à meilleur titre, à Mgr Bourget d'avoir utilisé le talent de Chiniquy quand il n'était encore qu'au service de Dieu et de l'humanité !

Ce qu'il faut plutôt retenir de l'incident c'est l'action admirable de la Providence et l'aide que le vénérable évêque de Montréal lui prêta si dignement pour tirer d'un mal réel, par tous également déploré, un bien inattendu et immense.

Sans l'entraînement de Chiniquy déjà un certain nombre de Canadiens-Français, émigrés aux Etats-Unis, faisaient tort à leur origine et oubliaient Dieu ; depuis cette tourmente des centaines de mille, encore attirés par la vie facile et les forts salaires, sont allés se brûler les ailes dans les centres industriels de la grande République, un grand nombre d'entr'eux méconnurent leurs intérêts propres jusqu'à faire cause commune avec l'étranger et aller mourir pour lui dans les charniers que multipliaient des dissensions intestines qui ne les concernaient pas. Voilà ce que Mgr Bourget et Mgr Laflèche déploraient ; c'est à cette apostasie en masse, ayant d'autres causes encore que le pernicieux exemple de Chiniquy, qu'ils voulaient porter remède.

Bourget dota ses ouailles de tous les secours spirituels qu'il pouvait imaginer et qu'il arriva péniblement à organiser. Mais sa pensée n'était pas étroite, ni son cœur égoïste. Il tenait la bonne semence : il la jetait dans son champ, en plein air, à pleines mains ; en longeant le champ du voisin, il l'y jetait encore pour augmenter la moisson divine qui fut abondante.

C'est ainsi qu'ayant appelé les Oblats, les Jésuites, ayant fondé la Providence, la Miséricorde, les Sœurs de Sainte-Anne, des Saints Noms de Jésus et de Marie, tout le Canada

en fut enrichi et fécondé, même les Etats avoisinants. Il en alla de même avec les Clercs de Saint-Viateur : implantés dans Montréal par la main diligente du plus sage des évêques, ils essaimèrent, grâce à lui, par tout le Canada pour la plus grande édification de tout le peuple, comme au grand soulagement du clergé paroissial ; leur rôle fut particulièrement utile dans l'Illinois où ils édifièrent les âmes pour les ramener à Dieu.

Outre les Clercs paroissiaux, Mgr Bourget envoya au Bourbonnais des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame qui rivalisèrent avec eux de zèle et de dévouement envers leurs compatriotes égarés ; tous ces efforts, concertés et persévérants, non seulement réduisirent à quelques incurables l'église improvisée de Chiniquy, mais firent faire à la foi catholique dans l'Illinois des progrès rapides des plus consolants.

CHAPITRE XII

Comment la réforme liturgique, résolue, est annoncée aux communautés religieuses et au Clergé. — Voyage de Mgr Bourget à Rome. — Il écrit à la Mère Caron ses pieuses impressions. — Autre lettre à la même lors de son séjour en France. — Les Quarante Heures. — Le mandement relatif à la liturgie Romaine.

Nous avons dit qu'au moment de l'incendie de ses établissements épiscopaux, Mgr Bourget était sur le point de se rendre dans la Ville Eternelle. Force fut d'ajourner son départ afin de prendre d'utiles mesures de sauvegarde et de restauration ; il lui fallait régler encore d'urgence bien d'autres affaires pendantes. De plus, avant de s'éloigner pour un temps dont il ne pouvait, cette fois, prévoir la durée, il tenait à instaurer enfin dans son diocèse la liturgie romaine dans toute sa pureté. Il n'avait pas fait mystère de ses intentions, mais jusque là son projet n'avait pas eu l'agrément de Québec, ni d'autres centres religieux.

Las de négocier en vain, désespérant d'obtenir une action commune pour réaliser une réforme désirable, et pour son compte pressé d'aboutir, il résolut de faire seul le pas décisif qui allait entraîner aussi bien les indécis que les opposants: il avait foi dans la force et l'exemple des faits accomplis.

Peu lui importait, du reste, que ses contradicteurs ordinaires vinssent, une fois de plus, l'accuser de troubler sans rime ni raison, leurs vieilles coutumes et de les tirer à contretemps de leur long repos.

Il leur laissait entendre par les voix les plus claires, toujours paternelles néanmoins, que l'éternité suffisait bien au repos des humains qui n'avaient, ici-bas, qu'à se l'assurer heureuse. Le 22 mars 1854, il adresse donc au clergé et aux

communautés de son diocèse une circulaire relative aux nouvelles cérémonies qu'on devra faire observer dans toutes les églises et chapelles. Aux religieuses, qu'il pouvait croire insuffisamment averties des mobiles comme de la portée de telles mesures, qui paraîtraient à quelques-uns des variations inopportunes, sinon regrettables, il envoya une circulaire explicative où il leur disait :

Attachées comme vous l'êtes toutes, à vos cérémoniaux particuliers, vous ne pourrez qu'être édifiées de l'attachement de vos évêques pour le plus vénérable de tous les cérémoniaires, celui de la sainte Eglise romaine. Zélées comme vous l'êtes toutes pour la gloire de Dieu et l'honneur de la religion, vous ne manquerez pas de prier pour que partout les divers offices soient célébrés avec une scrupuleuse régularité...

Dans sa circulaire au clergé nous lisons :

Nos églises vont donc devenir, par notre ponctualité à tout faire selon les règles, comme des miroirs fidèles des saints canons et des images vivantes de la vraie piété. Nos divins offices, bien *chantés* et bien *servis*, seront une source intarissable de bénédictions pour le clergé et pour le peuple. La discipline sacrée, qui s'observera dans nos temples, passera dans nos maisons et dans celle des fidèles. La *vie privée* et la *vie domestique*, la *vie sacerdotale* et la *vie pastorale* seront comme les rayons de sainteté que reflétera, tous les dimanches et fêtes, la splendeur de notre culte. Il s'ensuivra, pour Dieu, une grande gloire, pour l'Eglise, une grande édification, et pour nous, un grand mérite. Avec le culte divin bien soigné, nous conservons la foi ; et avec la foi, nous régnons sur les cœurs ; et notre règne se maintiendra aussi longtemps que se conservera la foi du peuple. Ces vérités sont palpables et n'ont, en conséquence, nul besoin de preuve...

Ce zèle du pieux évêque pour le perfectionnement dans la ponctualité ne laissait pas d'être réfléchi, pondéré. Il se gardait des entraînements ; il veillait à en préserver les autres. Les Sœurs de la Providence se distinguaient par leur filiale soumission à leur saint fondateur et elles s'ingéniaient sous sa prudente direction à avancer rapidement dans la voie de la perfection chrétienne. Elles devenaient ainsi avides d'immolation et de pratiques pieuses. Comme elles en demandaient un appréciable supplément, Mgr Bourget leur écrivit le 3 juil-

let 1854 par l'intermédiaire de leur Mère Caron : « Vous avez assez de prières à dire chaque jour. En conséquence, je ne suis pas d'avis que vous y ajoutiez rien à l'avenir. Ce qu'il y a simplement à observer pour l'honneur de Dieu et de ses Saints, c'est de faire les prières journalières avec une ferveur toujours nouvelle... »

Le 23 octobre de cette année (1854), l'évêque entreprend enfin son troisième voyage en Europe, laissant l'administration du diocèse à Mgr Prince, son coadjuteur. Pendant son séjour à Rome, il assistera à la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

Il se trouva fort occupé dans la Ville éternelle ayant à s'orienter dans le dédale des intrigues qui y étaient menées pour égarer ses pas et perdre son crédit. Partout il sentait éveillé contre lui des préventions, injustes ; partout il y trouvait l'empreinte de mains qui le travaillaient dans l'ombre avec autant de fausseté que de malveillance. Il écrivait alors, à la Mère Caron, supérieure de la Providence :

Rome, 7 mai 1855.

Ma Fille. — J'ai reçu votre lettre du 11 mars dernier, dans un temps où j'étais très occupé ; et ce n'est qu'aujourd'hui qu'il m'est permis de vous répondre. J'apprends avec bonheur que vous êtes contente de votre petite Communauté, parce que le gros de vos sœurs marche bien. Je m'en réjouis, comme bien vous pensez ; et je ne désire rien tant que votre persévérance dans cette bonne voie. Vous ne sauriez trop sacrifier pour Notre-Seigneur qui, depuis que vous avez commencé l'œuvre qu'il vous a inspirée, pour sa gloire et le plus grand bien de ses pauvres, a été en quelque sorte prodigue de ses grâces en votre faveur. La principale est sans doute de vous avoir donné pour première mère et fondatrice, Notre-Dame des Sept-Douleurs. Plus je réfléchis sur l'œuvre de votre fondation, plus je la trouve providentielle : oui, toute providentielle. Aussi, suis-je plus convaincu que jamais que je n'ai été en cela qu'un instrument aveugle et impuissant.

Cette aimable Providence vous ayant mise à la tête de cette Communauté naissante qui, si elle marche toujours dans la voie de la simplicité, de l'humilité et de la charité, doit être à jamais pour le monde une preuve vivante des soins maternels que Dieu prend des siens, sur la terre, il faut, ma bonne Mère, que vous le secondiez puissamment dans l'accomplissement de ses adorables desseins, pour la perfection de son œuvre. Elle ne demande de vous qu'une chose, pour que vous soyez une supérieure suivant

son cœur : c'est que vous ayez toujours les yeux fixés sur Notre-Seigneur, par l'habitude de marcher en sa sainte présence, afin d'être toujours prête à recevoir ses divines inspirations. Car, quand on le regarde, il est impossible de ne pas voir clair, puisqu'il est le soleil de l'âme. Etudiez continuellement votre saint' règle ; aimez-la et pratiquez-la, et vous n'aurez pas de peine à la faire observer à vos sœurs qui, en effet, ne manquent pas, ce me semble, de bonne volonté. Enfin, faites courageusement ce qui coûte le plus à la pauvre nature. Car avec ce noble sentiment de générosité, on peut faire quelque chose pour Notre-Seigneur, qui a si généreusement sacrifié pour nous tout ce qu'il devait avoir de plus cher au monde, savoir sa divine personne elle-même.

Rome est singulièrement dévote à Notre-Dame des Sept-Douleurs. On en trouve partout des preuves sensibles. Beaucoup des nombreuses Madones qui sont exposées dans les rues, à la vénération des passants, sont représentées avec le glaive douloureux qui transperça le cœur de cette bonne Mère. La première chapelle qui se présente à la droite de ceux qui entrent à Saint-Pierre, est la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs : et au-dessus de l'autel de cette chapelle est représentée en marbre, à peu près comme à la Providence, le mystère des douleurs de l'auguste Mère de Dieu. C'est dans cette chapelle que se débouche la Porte Sainte, qui ne s'ouvre que dans les grands jubilés ; comme pour dire aux milliers de pèlerins, qui alors entrent par cette porte, que c'est par Marie Mère des Douleurs que l'on va au trône des divines miséricordes. De chaque côté du chœur de cette chapelle se trouvent deux autres chapelles habituellement fermées. Dans celle qui est à droite est la colonne du Temple de Jérusalem, près de laquelle, d'après uneancienne tradition, Notre-Seigneur se tenait pour prêcher. Dans la chapelle à gauche est le trésor des reliques de cette grande basilique. Je ne puis vous dire toutes celles que j'y ai vues et vénérées. Mais ce qui m'a le plus frappé, ce sont les cheveux de la sainte Vierge, que l'on y conserve dans un bocal, qui laisse à la pieuse curiosité toute liberté de se satisfaire. Je les ai vus et revus ces cheveux sacrés ; et il me semble que l'impression que j'en ai ressentie ne s'effacera jamais de mon souvenir. S'il y a tant de bonheur à contempler quelques instants, dans cette vallée de larmes, quelques cheveux qui couvraient l'auguste tête de l'humble Vierge, qui aujourd'hui est couronnée de tant de gloire, que sera-ce de la voir, elle-même, face à face et dans toute sa beauté ! La pratique de votre bon Père saint Vincent, qui croyait voir les âmes des bienheureux dont il vénérait sur la terre les restes précieux, m'a beaucoup servi pour ranimer ma ferveur, dans cette ville qui est comme un grand reliquaire, renfermant des millions de saintes et précieuses reliques. Mais je reviens à Notre-Dame des Douleurs. Sa dévotion est ici de tous les jours. Car chez les Servites, l'on fait chaque jour, à onze heures et-demie, un exercice à l'honneur de la Mère des Douleurs. Dans les exercices

des Sacramentines, qui ont le bonheur d'avoir le Saint-Sacrement exposé toute la journée, se trouve toujours l'exercice pour honorer la Compassion de la très sainte Vierge. Comme cette chapelle est à la porte du Quirinal, je vais ordinairement assister au salut. J'y ai donc souvent entendu chanter le *Stabat Mater*, qui est votre cantique chéri. Ce qui me touche alors surtout, c'est d'entendre le bon peuple qui tous les jours remplit cette chapelle, répéter sa strophe de ce touchant cantique. On est alors malgré soi enlevé par l'ensemble doux et simple de tant de voix, qui mêlent leur harmonieux accent aux tendres gémissements de la meilleure des mères...

Le bon évêque souffrait cruellement des misères qu'il constatait parmi tant de sujets d'admiration et de ferveur ; il se réfugiait pour se réconforter dans les places du cœur de Marie et il soulageait le sien en fortifiant celui des autres dans l'amour de la souffrance !

Ayant traité ses affaires à Rome, obtenu pour ses communautés diverses faveurs, encouragé par le Saint Père et béni pour sa fervente dévotion envers le Saint-Siège apostolique, Mgr de Montréal gagne la France et fait un séjour prolongé à Paris, retenu surtout par le désir d'être, là aussi, utile à son diocèse. Le 11 mars, reprenant le cours des souvenirs pieux qu'il emportait de la Ville éternelle, il écrivait de nouveau à la Mère Caron, lui disant :

Ma Révérende Mère. — Je vous dois depuis longtemps une réponse à celle que vous m'écriviez en m'envoyant la lettre que vos bonnes sœurs du Chili m'écrivaient avant leur départ en octobre dernier (à Rome).

Il me fallait traverser le Tibre sur le Pont Saint-Adige. Or, il faut vous dire que la vision dont furent favorisés les fondateurs des Servites y est représentée, d'une manière singulièrement frappante. Car de chaque côté de ce pont sont de très grandes statues en marbre, représentant les anges en procession, et portant, l'un la colonne à laquelle Notre-Seigneur fut flagellé, l'autre les fouets avec lesquels son divin corps fut déchiré ; un troisième porte la couronne d'épines ; un quatrième, le linge de la Véronique empreint de la sainte face du Sauveur ; un cinquième, la croix ; un sixième, la lance ; un septième, l'éponge ; un huitième, le linceuil, etc., etc. Que de fois je me suis arrêté pour voir cette procession, fermée par les statues de saint Pierre et de saint Paul ! Que de fois j'ai désiré que vous fussiez à ma place, pour jouir de ce spectacle ! Que d'impressions se font sentir à l'âme, quand on

traverse ce pont, qui semble gardé par les anges et par les princes de l'Eglise ! Ce pont aboutit à un château, que l'on appelle le Château Saint-Ange, sur lequel on voit la figure de l'ange qui apparut à saint Grégoire-le-Grand et à toute la ville de Rome, qui était en procession dans ce même lieu, pour demander grâce et miséricorde. Cet ange est représenté remettant son épée dans le fourreau et entonnant le *Regina Cœli*. C'est en présence de ce pont, si plein de souvenirs, que la procession de Saint-Marc, en allant à Saint-Pierre, s'arrête, pour chanter des hymnes à l'honneur des saints Anges.

Ces petits détails vous font voir combien vos dévotions sont chères à la Ville Sainte, et par combien de monuments vénérables elles sont consacrées. Aussi y tiendrez-vous fermement à ces dévotions si antiques, si universelles, si douces et si pleines de grâces. Elles sont comme votre élément naturel ; et vous les avez respirées en naissant à la vie religieuse. Maintenant vous ne sauriez vivre, si vous ne les respirez nuit et jour. C'est ce qui vous explique pourquoi Notre-Seigneur, qui s'est toujours montré si libéral, pour votre petite Communauté, n'a cessé d'y répandre le calice de ses amertumes qui renferme toutes les douleurs de sa sainte Mère...

Le 2 avril, il écrit à la même :

Ma Révérende Mère. — Votre lettre du 25 mars m'a rappelé des souvenirs de treize ans, qui sont encore comme d'hier, tant ils furent pénétrants. Je pense en effet que le jour le plus cruel de ma vie fut celui où je vous donnai le saint habit, que grâces à Dieu, vous vous êtes toujours fait un bonheur de porter...

Il faut vous dire que lorsque je vous vis au pied du petit autel, qui fut celui de votre immolation, je fus saisi de cette pensée : *Que vont devenir ces bonnes filles, qui s'abandonnent à moi avec tant de confiance ? Si l'œuvre qui commence vient à déchoir, comme cela ne saurait manquer, à en juger humainement, de quel ridicule ne seront-elles pas l'objet de la part d'un monde malin, qui ne leur pardonnera jamais cette folie ? Les voilà donc pour jamais perdues et flétries aux yeux de ce monde, si le succès ne vient couronner leur bon dessein ! Mais ce succès, il n'est guère probable, à en juger d'après les règles ordinaires du bon sens, tel que l'entend la raison humaine. Aux yeux mêmes de la foi, il pourrait bien être que cette entreprise serait, ou prématurée ou imprudente.*

La cérémonie de cette première vêture se fit donc au milieu d'angoisses indicibles, à votre sujet. Car pour moi, il me semble que je ne redoutais pas beaucoup le blâme qui devait m'en revenir, si après avoir mis la main à la charrue, vous en étiez venues à regarder en arrière. Votre sort à venir était à peu près le seul objet de mes déchirantes préoccupations.

A peine étiez-vous revêtues de votre nouvel habit, que l'on vous saluait, dans les rues comme des folles. Puis, bientôt s'élevèrent ces furieux orages qui agitèrent si violemment votre Communauté naissante. Ainsi, le mépris au dehors, des peines et des désolations au dedans, la pauvreté avec ses privations et tentations, et mille autres épreuves plus ou moins sensibles environnèrent votre berceau religieux. Tout cela vous était sans doute nécessaire et devait faire croître votre petit Institut ; mais, comme alors on ne voyait pas trop à quoi cela allait aboutir, la foi et la confiance religieuses faisaient assez souvent défaut.

Tels sont les souvenirs que le 25 mars a coutume de rappeler, chaque année, au fond de mon âme. Jugez de là si j'ai à bénir, en ce jour de salut, la glorieuse Mère de Dieu, qui a daigné vous regarder des yeux de sa compassion maternelle, et cela d'une manière d'autant plus tendre, que vous étiez plus *petites*, plus *délaissées* et plus *abandonnées*. Il me semble maintenant que si votre Communauté sait se conserver dans ces humbles sentiments de son *néant*, elle continuera à être l'objet de la bienveillante attention de cette incomparable Mère. D'un autre côté, je crains que si en grandissant visiblement aux yeux des hommes, elle vient à s'enfler intérieurement, et à se croire autant et plus que les autres, elle cessera d'être l'objet de cette prédilection chérie, et mille fois plus désirable à coup sûr que l'estime de tous les hommes à la fois.

Aussi le vœu le plus ardent que mon cœur puisse former pour vous toutes, est que vous n'oubliiez jamais votre origine. Car, il m'est évident que la divine Providence, qui vous a donné son nom, vous fera d'âge en âge, éprouver tout ce qu'il y a de biens spirituels et temporels cachés dans son sein. Elle veut, en effet, cette aimable Providence, que votre Communauté soit la preuve toujours vivante que c'est elle qui est la mère du genre humain et qui nourrit tous les malheureux enfants d'Adam...

C'est le 25 juillet de cette année 1856, que Mgr Bourget, absent depuis deux ans, rentre dans sa ville épiscopale et se remet à l'œuvre, que son coadjuteur n'avait d'aucune façon laissé péricliter. Le 19 septembre, il ordonne une quête dans les quatre principales églises de Montréal, en faveur de l'Institution des Sourdes-Muettes, à laquelle il prodiguait son concours affectueux et le 28 septembre, il se rend à Laprairie, pour présider une assemblée des Dames de la Charité. Il s'agissait de savoir si ces dames étaient décidées à continuer leur œuvre de bienfaisance en faveur de l'hospice, qui se trouvait dans le plus grand dénûment, ou si cette maison allait être fermée. Les dames, à son appel chaleureux, décident unanimement de redoubler d'efforts pour la soutenir.

Le 21 février 1857, il inaugure dans son diocèse la pieuse pratique des *Quarante Heures*, initiative qui provoque dans les milieux ordinairement opposants, les inévitables critiques que sait multiplier une malveillance systématique.

Mgr Bourget ne fut pas long à constater que ses conseils relatifs à la liturgie romaine, qu'il tenait à mettre en honneur, n'avaient pas été acceptés également par tous. Comme il n'entendait tolérer aucune divergence à cet égard, il publie le 5 juin 1857 une ordonnance par laquelle il recommande à toutes les communautés de son diocèse de se conformer aux prescriptions du cérémonial de la sainte Eglise romaine ; il supprime tous les usages et coutumes qui y sont contraires. Il dit et ordonne ce qui suit :

Intimement pénétré comme nous l'avons toujours été, que l'esprit de Dieu s'est reposé dans le cœur de vos fondateurs et fondatrices de pieuse mémoire, nous nous sommes toujours fait un devoir de vous exhorter à vous maintenir dans l'esprit primitif de vos instituts respectifs, qui forment cette belle variété qui relève si haut l'éclatante beauté de votre reine, l'Immaculée Vierge, la fille aînée et la Mère de l'Eglise.

Dans cette vue, nous nous sommes toujours appliqué à vous exhorter d'accomplir les plus petits points de vos saintes règles, dans la pensée que vous y trouveriez toujours une souveraine perfection. Cependant, nous connaissons que ces règles n'obligent pas sous peine de péché, à moins que vos vœux religieux n'y soient concernés.

Nous devons donc, nos très chères filles, nous faire un devoir plus strict de vous faire suivre toutes les règles liturgiques qui nous sont imposées à tous par l'Eglise *en vertu de la sainte obéissance*. Or, voilà ce que nous avons à statuer dans la présente ordonnance, comme vous l'allez voir. Avec des cœurs disposés comme le sont tous les cœurs religieux que la foi et la piété animent, il n'est nullement nécessaire d'entrer dans le détail des raisons qui doivent vous porter à accepter avec grand bonheur les réformes que vous avez à faire dans les cérémonies qui se font dans vos églises et vos communautés. La considération que ce sont des cérémonies de la sainte Eglise romaine, notre mère et notre maîtresse, qu'il faudra suivre dans toute sa pureté, vous suffira sans doute.

Nous allons toutefois faire ici une supposition qui va vous faire toucher du doigt la nécessité de vous rapprocher de toutes les règles liturgiques de notre bonne et sainte mère l'Eglise ro-

maine. Une communauté fervente a été privée pendant longtemps du précieux avantage de communiquer souvent avec sa communauté mère ; de sorte qu'avec le temps elle a changé plusieurs choses dans ses usages, ses règlements, son costume. Mais la divine Providence lui a ménagé une circonstance toute spéciale qui l'a mise en rapports intimes et continuels avec cette communauté mère. Elle s'est alors aperçu que, sans trop savoir pourquoi ni comment, elle ne ressemble plus en beaucoup de choses à la communauté qui l'a fondée, laquelle s'est maintenue, par la grâce de Dieu, dans toute la vigueur de l'esprit primitif. N'est-il pas tout naturel que cette communauté cherche à bien connaître tous les points sur lesquels il y a variété entre sa communauté mère et elle ? Et comme elle est animée d'ailleurs d'un bon esprit et qu'elle est très fervente, n'est-il pas clair qu'elle adopte avec bonheur toutes les réformes qui sont à faire pour se mettre en parfaite harmonie avec une aussi bonne mère. Telle a été, nos très chères sœurs, notre condition dans ce pays, et c'est ce qui vous explique les raisons de tous les changements que vous voyez s'opérer petit à petit jusqu'à ce qu'enfin nous soyons arrivés à la perfection, autant qu'il est permis d'y aspirer dans ce bas monde ; d'ailleurs, nos très chères sœurs, en acceptant purement et simplement le joug de l'Eglise mère, vous allez aussi participer à beaucoup de ses inestimables avantages comme vous allez en juger vous-mêmes par les dispositions de la présente ordonnance.

Il nous reste à vous bien recommander, nos très chères sœurs, de beaucoup prier pour que partout les divins offices soient célébrés, avec cette ponctualité, cette ferveur et cette piété qui, en rendant à la divine Majesté les honneurs qui lui sont dus, édifient merveilleusement les bons chrétiens et convertissent les pauvres pécheurs.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frrèes les chanoines de notre cathédrale, nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1. Le cérémonial de la sainte Eglise romaine sera observé dans toutes les chapelles et les communautés de notre diocèse.

2. Nous supprimons tous les usages et coutumes qui pourraient y être contraires.

3. L'on se conformera au *Précis* qui accompagne la présente ordonnance, lequel a été fait plus spécialement pour l'usage de ces communautés.

4. En conséquence, on n'y dira ni ne chantera plus de messes en présence du Saint-Sacrement exposé, si ce n'est le premier et le dernier jour des Quarante-Heures qui s'y célèbrent comme il sera marqué dans l'*Ordo* de l'année.

5. A la place, chaque communauté pourra prendre à son choix un des jours de l'octave de la Fête-Dieu, excepté le dimanche durant cette octave qui est consacré à la procession de toute la ville,

pour faire dans l'intérieur de l'enclos ou de la communauté, sa procession particulière avec permission de faire un reposoir.

6. On s'y fera un bonheur de faire l'anniversaire de la création et du couronnement du souverain Pontife, comme suit : il y aura communion générale chacun de ces deux jours. Au premier de ces anniversaires, l'on chantera à la messe de communauté ; et au second, il y aura salut et bénédiction du Saint-Sacrement à l'heure la plus commode, et de plus, grand congé pour la communauté.

Sera la présente ordonnance lue en chapitre, etc.

C'est le 28 juin de la même année que l'église Saint-Jacques, incendiée en 1852 et reconstruite, est ouverte au culte et que celle de la Providence cesse de servir aux services paroissiaux.

CHAPITRE XIII

Mgr Bourget et les Sœurs de la Charité de la Providence. — Il leur donne la règle de Saint Vincent de Paul. — Il conseille l'union et la solidarité entre les communautés dont il est le fondateur et il travaille à leur perfectionnement dans le culte de Dieu et le service du prochain. — Il les destine aux missions sauvages. — Nouveau voyage à Rome. — Concile provincial de Québec. — Il institue la fête de Notre-Dame de Grâce et combat l'œuvre impie d'Ernest Renan. — Il appelle les fidèles de son diocèse à l'Association de l'Apostolat de la Prière. — La situation de l'Eglise préoccupe le saint évêque et il prescrit des prières à ses communautés.

Jamais, Mgr Bourget ne dissimula sa grande prédilection pour les Sœurs de Charité de la Providence.. Elles s'étaient groupées autour de lui en des heures pénibles, malgré leur commune détresse ; elles s'étaient formées sous ses yeux, pleines de confiance en lui, avec un parfait abandon, avec une sainte allégresse, dociles, résignées à l'incertitude du lendemain, aux humiliations de chaque jour, aux durs labeurs ; ainsi elles avaient semé abondamment de bon grain un vaste champ que les oiseaux du ciel venaient cependant ravager sous leurs yeux attristés ; et elles avaient repris leur travail ingrat sous la direction vigilante du meilleur des pères qui les guidait le corps sur la terre, mais l'esprit dans les cieux. L'évêque voulait faire de cette communauté un modèle à suivre, ayant eu soin pour l'organiser et l'éprouver de s'inspirer de l'incomparable apôtre de la charité qu'était Saint Vincent de Paul. Partout, en effet, où cela lui avait été possible, à Paris notamment, il s'était minutieusement informé de l'esprit de ce Saint, comme des œuvres recommandées par lui, et il résolut

de perfectionner encore sa meilleure fondation d'après ces exemples consacrés par l'expérience et par le temps.

Il commença en novembre 1857, sa visite canonique à la Providence et il ne la termina que le 2 février 1858 par un mandement adoptant les règles de saint Vincent de Paul pour cet institut, dont il rédigea aussi le coutumier. Il fit en même temps distribuer des exemplaires de la Règle.

Dans ce Mandement de circonstance et particulier à cet institut, l'évêque dit à celles qu'il appelait, avec une réelle tendresse, ces chères Filles :

L'objet principal de notre dernière visite pastorale était N. T. C. F., de vous confirmer de plus en plus dans l'esprit de votre sainte vocation, en fixant définitivement vos *règles communes* et *particulières*. Car dans toute communauté régulière, le bon esprit et la règle vont ensemble. Et, en effet, c'est le bon esprit qui rend la règle vivante, en la faisant observer exactement; et c'est la règle qui entretient le bon esprit quand elle y est en vigueur ; ou, si vous le voulez, la règle est la lampe de la communauté, et le bon esprit est l'huile qui y brûle pour l'éclairer. Or, vous savez toutes comme le divin époux presse les vierges de l'évangile de faire une abondante provision de cette huile sacrée, sans laquelle il ne leur serait pas permis d'entrer dans la salle du festin.

Pour faire ce grand travail, nous avons, comme vous le savez, N. T. C. F., fait diversion avec les affaires générales du diocèse, pour pouvoir procéder avec plus de maturité, dans une chose si sérieuse pour vous, puisqu'il s'agit de rien moins que de l'avenir de votre Communauté. Pour la même raison, nous avons passé environ quarante jours dans votre Hospice Saint-Joseph, qui nous offrait tous les avantages et les charmes de la solitude, qui était à nos yeux la *sainte maison de Nazareth*, ce vrai séjour de la *vie intérieure*. Pendant ces jours de repos, vous vous souvenez sans doute comme nous nous transportions, tantôt dans votre modeste mais pieux oratoire, tantôt dans les salles de vos bonnes vieilles, et tantôt dans la dévote chapelle de vos innocentes orphelines. C'était pour joindre nos humbles supplications à vos ferventes prières qui, tout en répandant leur céleste parfum dans ce lieu salutaire, nous méritaient ces lumières dont nous avions un si pressant besoin. Car, si vous y faites attention, ce fut toujours dans quelque désert que Dieu conduisit ceux dont il daignait se servir pour promulguer ses lois aux diverses communautés dont il a bien voulu doter son Eglise. Oh ! c'est que dans la solitude, *le ciel est plus ouvert, l'air plus pur, Dieu plus familier*.

C'est à la suite de cette longue retraite, et après tant de prières,

que nous croyons devoir mettre le sceau de notre approbation à vos *saintes règles* et à vos *louables coutumes*, qui en sont comme le développement et l'application. Mais auparavant, nous avons un mot à vous dire du véritable esprit de votre petite et humble compagnie. Car il vous importe souverainement de bien connaître et de ne jamais oublier *pourquoi vous existez, et sur quel pied vous vous trouverez parmi les autres communautés.*

Vous avez été, N. T. C. F., engendrées à la religion, pour faire toutes les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle et soulager par là toutes les misères humaines, en tous lieux, en tout temps, et envers toutes espèces de personnes, excepté les filles de mauvaise vie, dont vous n'êtes pas chargées par la divine Providence. Vous avez été enregistrées parmi les *femmes consacrées au Seigneur*, et vous êtes connues dans l'Eglise de Dieu, sous le titre de *Filles de la Charité*, parce que le caractère distinctif de votre communauté est la charité, tellement que, sans elle, elle ne serait plus qu'*un airain sonnant* et une *cymbale retentissante*, eût-elle d'ailleurs tout ce qu'il faut pour briller aux yeux des hommes, parce qu'alors elle ne *serait rien* aux yeux de Dieu.

Vous êtes donc consacrées à Dieu, M. T. C. F., non pour donner l'éducation aux enfants des riches, mais pour nourrir les pauvres et soigner les malades ; comme aussi pour avoir soin des enfants pauvres et les élever saintement, en vous faisant leurs mères. C'est à domicile et dans les tristes lieux où elles se cachent, que vous devez aller chercher les misères que vous avez à soulager. C'est dans les maisons des malades et au chevet du lit des moribonds, que vous devez vous immoler à la charité, en sacrifiant pour les membres souffrants de Jésus-Christ, tout ce que vous avez de forces ; et cela jusqu'au dernier soupir. Aussi, quand même vous n'auriez à desservir ni salles, ni hôpitaux, vous vous trouveriez toujours en plein exercice des œuvres propres à votre Institut, dans les maisons des indigents et des moribonds, dans les abris des cholériques et autres pestiférés, partout enfin où il y a des malheureux à secourir.

En prenant naissance à la vie religieuse, vous avez reçu avec le nom de *filles de la charité* celui de *servantes des pauvres*, parce que Dieu, qui est la charité même, ayant voulu que les pauvres fussent d'autres *lui-même*, il vous faut nécessairement être les très humbles *servantes du Dieu pauvre*, pour être des dignes *filles de la charité !* Ce titre de *servantes des pauvres*, dont vous êtes sans doute par-dessus tout jalouses, vous ramène sans cesse à la fin principale de votre vocation, qui est d'accomplir cette parole de Notre-Seigneur : *Lorsque vous serez invitées aux noces, tenez-vous à la dernière place.* Et, en effet, vous avez été instituées pour être la dernière de toutes les communautés, pour faire toutes les œuvres les plus humiliantes, pour remplir les offices les plus bas, pour soigner les pauvres les plus rebutants, pour faire les travaux les plus pénibles ; pour vous charger enfin de tous les ministères

de charité qui se trouveraient incompatibles avec les devoirs qu'ont à remplir les autres communautés, ramassant ainsi, en quelque sorte, comme de bonnes Chananéennes, les miettes qui tombent de leurs tables.

C'est dans un asile de la Providence, comme dans un berceau, que vous avez été reçues, M. T. C. F., lorsque vous êtes entrées en religion, par la profession de vos vœux. Aussi, est-ce sous le nom de *Sœurs de la Providence* que vous êtes vulgairement connues. Là encore se révèle l'esprit propre de votre saint état, qui doit être un esprit de parfait abandon aux dispositions de l'adorable Providence. Car, dénuées de toutes ressources humaines, et obligées cependant de secourir toutes les misères, vous avez à exploiter par votre confiance toute filiale, les inépuisables trésors de cette aimable Providence, qui ne vous a jamais fait défaut, et qui ne vous manquera jamais, si vous savez recourir à elle pour vos propres besoins et ceux de vos pauvres. Avec cet esprit de confiance en la Providence que vous vous plaisez à invoquer, comme votre bonne et tendre nourrice à toutes, vous serez semblables à votre père saint Vincent de Paul qui fut toujours sensible à compatir, toujours prompt à subvenir aux nécessités des pauvres. Oh ! oui, vraiment, avec ce bon esprit, vous serez capables de secourir toutes les misères et de soulager toutes les douleurs qui affligent la pauvre nature humaine.

Filles de la charité, les traits de votre physionomie religieuse doivent donc être ceux de la reine des vertus. Car enfin, des filles bien nées doivent ressembler à leur mère. En conséquence, votre portrait spirituel doit être celui que l'apôtre saint Paul fait de la *charité*, en nous enseignant que cette divine *charité est douce et patiente ; qu'elle n'est pas envieuse ; qu'elle n'agit pas légèrement ; qu'elle ne s'enfle pas d'orgueil ; qu'elle n'est pas ambitieuse ; qu'elle ne cherche pas ses propres intérêts ; qu'elle ne se met pas en colère ; qu'elle ne soupçonne point le mal ; qu'elle ne se réjouit pas de l'iniquité ; mais qu'elle met ses complaisances dans la vérité ; qu'elle souffre tout ; qu'elle croit tout ; qu'elle espère tout ; qu'elle soutient tout.*

Comme vous le voyez, M. T. C. F., la charité a un magnifique cortège de vertus, auquel il est facile de la reconnaître. Ce sera à ce même entourage que l'on vous reconnaîtra partout pour ses filles ; et c'est ce que vous demandez en récitant la petite prière que nous vous donnâmes, le premier *jour de l'An* et que vous reçutes comme *étrennes*, avec une joie qui, à elle seule, prouvait votre foi. Et, en effet, ce bon esprit est le plus précieux don que puisse vous faire le Père des lumières, de qui vient tout don parfait. Car il renferme tous les biens que peut désirer un cœur chrétien et religieux ; et Notre Seigneur vous assure que son divin Père l'accorde toujours à ceux qui le demandent avec insistance.

Tel est, N. T. C. F., l'esprit propre de votre petite compagnie. Tel est pour vous le feu sacré que Notre-Seigneur a apporté du

ciel, et dont il veut éclairer et embraser toute votre communauté. C'est à la lueur de ce flambeau sacré que vous devez marcher dans le sentier de la justice, comme c'est aussi à la clarté de cette céleste flamme que nous tâchons de procéder dans l'examen et l'approbation de vos règles, dont il nous reste à vous entretenir.

Pour que vous entriez mieux, M. T. C. F., dans l'esprit de ces règles, nous allons vous dire d'abord bien bonnement ce qui s'est passé à ce sujet.

Pendant qu'en 1841, notre gouvernement incorporait l'*Asile de la Providence, établi à Montréal pour les femmes âgées et infirmes*, nous nous occupions, en Europe, du soin de donner à ces bonnes vieilles, de charitables hospitalières. C'est qu'alors, nous étions loin de penser que Dieu avait ici, déjà toutes prêtes, des pierres d'attente pour le nouvel édifice qu'il voulait élever dans cette ville, pour y faire honorer sa bienheureuse Mère, sous le titre de *Notre-Dame des Sept-Douleurs*.

Nous avions pris nos mesures pour que la France nous donnât une petite colonie des admirables filles de saint Vincent de Paul ; et selon toutes les apparences humaines, nous pouvions compter sur les engagements pris à cet égard. Mais Dieu, dont les desseins sont toujours impénétrables, en avait disposé autrement. Nous dûmes nous soumettre humblement à sa divine volonté, et accepter avec résignation un contretemps qui devait paraître une vraie disgrâce.

Ayant perdu l'espérance d'avoir ici des filles de saint Vincent, vous voulûmes du moins avoir ses règles. Or, voilà que, par une disposition particulière de la divine Providence, un exemplaire authentique de ces saintes règles nous est communiqué. C'était celui qu'avait autrefois obtenu feu Mgr Flaget, alors évêque de Bardstown, de sainte mémoire, dans un cas semblable à celui dans lequel nous nous trouvions. Car sur le point de s'embarquer avec les *Filles de la Charité* qu'on lui avait promises, il eut la douleur de voir s'évanouir toutes ses espérances ; et pour le consoler, on lui donna, en dérogeant à l'usage invariable où l'on était de ne communiquer ces règles à personne, l'exemplaire en question ; et ce fut sur ce manuscrit précieux que furent formées les Filles de la Charité des Etats-Unis.

Voilà comment vous êtes devenues les *Filles de saint Vincent de Paul*, dont la règle est la pierre fondamentale qui porte tout l'édifice de votre communauté. Cette règle est si pleine de l'esprit de Dieu qu'elle a suffi pour diriger dans les bonnes voies, depuis deux siècles, ces héroïnes de la charité. Et à l'heure qu'il est, elle fait mouvoir onze à douze mille sœurs, par des ressorts secrets mais si puissants, que le monde entier en est émerveillé.

Il y a là, sans doute, plus qu'il ne faut pour vous porter, M. T. C. F., à recevoir ces règles vénérables comme un dépôt sacré, et à les pratiquer avec amour. Elles vont former la *première partie* de vos constitutions, que nous allons sanctionner au

nom de Notre-Seigneur, pour que vous ne soyez plus flottantes dans l'accomplissement de vos devoirs religieux. Nous vous donnons ces règles avec toute leur simplicité. Car nous aurions craint d'en diminuer la délicieuse onction en les revêtant d'un style nouveau, qui d'ailleurs, leur aurait fait perdre ce vénérable prestige qui s'attache aux choses antiques.

Quant aux *règles coutumières* qui forment la *seconde partie* de vos constitutions, elles sont aussi bien dignes de votre vénération. Car, outre qu'elles sont en usage depuis environ deux cents ans, dans plusieurs ferventes communautés dévouées comme vous à l'exercice des œuvres de charité, elles vous ont déjà rendu à vous-mêmes l'immense service de vous avoir initiées aux saintes pratiques de la vie religieuse.

Les *règles coutumières* renferment aussi vos propres constitutions ; car ayant à embrasser toutes sortes de bonnes œuvres, il devenait nécessaire d'adopter des règles pratiques qui vous convinssent spécialement. Mais ces règles-là même sont de votre choix, car vous avez dû remarquer que nous nous sommes appliqué à rechercher toutes vos *louables coutumes*, et qu'avant de les faire passer en règles, nous avons eu soin de nous assurer, par le témoignage des sept conseillères, chargées de représenter toute la communauté, qu'on les jugeait salutaires et qu'on les avait pour agréables.

La raison en est, N. T. C. F., que Notre-Seigneur est spécialement honoré dans les communautés, parce que c'est par amour que l'on se charge du joug de la règle. Cette règle n'est de fait que le résumé des conseils évangéliques, dont il n'a voulu faire aucun précepte. Comme aussi cette considération du pur amour, dans l'accomplissement de vos saintes règles, va vous animer à n'y jamais manquer. Vous serez aussi puissamment encouragées à pratiquer les plus petits points de la règle, par la pensée que si chaque sœur est régulière, la communauté tout entière le sera, et qu'en récompense Dieu la fera prospérer dans toutes ses œuvres de charité.

Or, pour que vous ayez toujours sous les yeux le bonheur qui vous attend, même sur la terre, si vous faites les saintes œuvres dont vous charge la divine Providence, avec toutes les dispositions requises, nous reproduisons ici le beau passage du prophète Isaïe, qui dans son langage sublime, nous découvre les abondantes bénédictions que Dieu se plaît à répandre, dans les maisons charitables. Ecoutez, N. T. C. F., avec une attention sérieuse, les touchantes paroles que vous adresse le Seigneur par la bouche de ce grand prophète.

« Faites part de votre pain à celui qui a faim, et faites entrer dans votre maison les pauvres et ceux qui ne savent où se retirer. Lorsque vous verrez un homme nu, revêtez-le ; et ne méprisez pas votre chair. Alors votre lumière éclatera comme l'aurore, vous recouvrerez bientôt votre santé ; votre justice

marchera devant vous, et la gloire du Seigneur vous protégera... si vous assistez les pauvres avec effusion de cœur, et si vous remplissez de consolation l'âme affligée, votre lumière se lèvera dans les ténèbres, et vos ténèbres deviendront comme le midi. Le Seigneur vous tiendra toujours dans le repos ; il remplira votre âme de ses splendeurs, et il engraissera vos os : vous deviendrez comme un jardin toujours arrosé, et comme une fontaine dont les eaux ne tarissent jamais. Les lieux qui avaient été déserts depuis plusieurs siècles, seront dans vous remplis d'édifices ; vous relèverez les fondements abandonnés pendant une longue suite d'années, et l'on dira de vous que vous réparez les haies détruites, et que vous faites ne demeure paisible des chemins passants. » (1)

Nous ne nous arrêterons pas ici à faire l'application de ces divines paroles aux différentes œuvres de charité qué vous avez à faire, parce que nous savons bien que vous en acquerrez avec le temps, une connaissance intime, qui sera chez vous le fruit, non de l'étude, mais de la pratique.

Il nous reste, N. T. C. F., à vous faire quelques recommandations, pour que vous sachiez encore mieux comment observer vos saintes règles. Car vous comprenez qu'elles ne seraient pour vous qu'une lettre morte, si vous n'en faisiez pas une étude suivie, et si vous n'en gardiez pas religieusement les plus petits points.

1. Bientôt on remettra à chacune de vous un exemplaire imprimé de toutes vos règles et coutumes. Acceptez-le avec respect, comme si Notre-Seigneur Jésus-Christ vous le donnait lui-même, et regardez-le comme un riche trésor. Prenez-le pour votre guide durant le voyage de cette vie : Ah ! si vous vous laissez conduire par ce guide fidèle, vous arriverez sûrement dans la terre des vivants, cette vraie terre promise qui coule le lait et le miel.

2. Chaque fois que vous ouvrirez ce livre, croyez que Notre-Seigneur ouvre sa divine bouche pour vous instruire de tous les devoirs de la vie religieuse, qui ne sont autres que les conseils évangéliques réduits en pratique.

3. Baisez avec affection ce livre avant de le lire et après l'avoir lu, comme vous auriez certainement baisé les pieds du divin Maître, si partageant le bonheur des saintes femmes, vous aviez été admises à ses instructions.

4. Demandez sans cesse le bon esprit qui vous fera comprendre votre règle, et la bonne volonté qui vous la fera observer. En la comprenant, vous l'aimerez ; en l'aimant, vous la garderez ; et en la gardant, vous deviendrez parfaitement régulières. Or, si vous êtes toutes animées de cet esprit de régularité, la communauté qui se compose de vous toutes, sera, par une conséquence néces-

(1) Isaïe, ch. 58.

saire, une bonne et fervente communauté. Chacune de vous peut donc se dire continuellement à elle-même, pour s'encourager à bien observer sa règle : *Si je suis régulière, je contribue à la régularité de la communauté tout entière, et si je suis irrégulière j'empêche ma communauté d'être aussi régulière qu'elle le doit être.* Quelle terrible responsabilité.

5. Lisez peu à la fois, mais réfléchissez beaucoup, pour pouvoir sentir et goûter tout ce qu'il y a de délicieux dans la règle. A cette fin, suivez, en lisant vos saintes règles, les trois excellentes méthodes de prier de saint Ignace. D'abord lisez-les, en examinant si vous les suivez fidèlement, pour vous humilier de les observer si mal. Notez tous les points sur lesquels vous seriez irrégulières, afin de vous en faire comme un *mémoire*, que vous ayez toujours sous les yeux pour vous ramener à l'ordre. Lisez-les ensuite en les méditant, pour exercer votre mémoire, en la remplissant de bonnes pensées ; pour éclairer votre entendement, en faisant de sérieuses réflexions, et pour échauffer votre volonté, en l'excitant à de saintes et pieuses affections. Enfin, lisez-les comme on lit, ou plutôt comme on chante un cantique harmonieux dont l'air mélodieux charme l'oreille et réjouit le cœur, c'est-à-dire, arrêtez-vous sur chaque mot le temps d'une respiration, pour en faire jaillir la lumière qui éclaire votre esprit, et le feu qui embrase votre âme.

6. Pensez en lisant vos saintes règles, qu'elles sont des lettres que vous envoie du ciel votre divin Epoux, par le ministère de vos anges gardiens, pour vous avertir de vos plus petits défauts, parce qu'il est souverainement jaloux de la pureté de vos cœurs, et pour entretenir avec vous, qu'il aime comme ses épouses, un saint commerce d'amour. Oh ! qu'elle est délicieuse cette correspondance !

7. Regardez comme adressées à vous-mêmes, ces recommandations que le Seigneur faisait à son peuple, en lui donnant sa loi :

« Ces commandements que je vous donne aujourd'hui, seront gravés dans vore cœur. Vous en instruirez vos enfants ; vous les méditerez assis dans votre maison, en marchant dans le chemin, la nuit dans les intervalles du sommeil, le matin, à votre réveil. Vous les attacherez dans votre main, comme un signal ; vous les porterez sur le front entre vos yeux. Vous les écrirez sur le seuil et sur les poteaux de la porte de votre maison. » (Deutéronome, ch. VI.)

8. Pour être constamment fidèles à ces divines recommandations, que votre pratique invariable soit de vous rappeler, à chaque action, les méthodes qui vous sont enseignées par la règle pour la bien faire. Avant de la commencer, recueillez-vous, élevez votre cœur à Dieu et dites-vous à vous-mêmes : *Que dit la règle ?* Oh ! si, jour et nuit, vous écoutiez cette voix puissante : *Que dit la règle*, vous feriez bien toutes choses.

9. Enfin, par amour pour la règle, faites-vous un bonheur d'en apprendre quelque chose par cœur. Allez chercher chaque jour dans ce jardin des fleurs odorifiantes, pour en faire votre bouquet spirituel. Cherchez-y dans les temps mauvais et aux jours de vos combats, des armes offensives et défensives, qui vous fassent remporter d'éclatantes victoires contre tous vos ennemis. Enfin, qu'une de vos résolutions, en terminant vos oraisons, vos actions de grâce après la sainte communion, et vos autres pieux exercices, soit de bien observer toute votre règle, et entr'autres le point qui vous répugnerait le plus, ou que vous auriez transgressé plus librement.

Telles sont, N. T. C. F., les principales pratiques que nous vous recommandons, comme des moyens assurés pour parvenir à la perfection de votre saint état, en accomplissant ponctuellement les règles que nous allons vous imposer au nom de Notre-Seigneur, qui vous dit à toutes par notre bouche : *Prenez vous-mêmes et recevez avec une joie toute sainte le joug du Seigneur, car ce joug est doux, et ce fardeau est léger.* Oh ! qu'il y a de suavité dans ces paroles du divin époux ! comme aussi elles vont être efficaces pour vous faire étudier, aimer et pratiquer vos saintes constitutions, jusqu'au dernier soupir !

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

1. *Les règles communes et particulières* de saint Vincent de Paul, pour les *Filles de la Charité Servantes des Pauvres*, sont, par les présentes, approuvées et sanctionnées, pour servir de règles constitutives aux *Filles de la Charité*, établies dans cette ville, par notre mandement du 29 mars 1844, et, en conséquence, elles devront être par elles fidèlement et constamment suivies.

2. Les *règles coutumières* sont aussi, par les présentes, admises comme des *usages louables*, et comme devant servir efficacement à entretenir, entre toutes les sœurs, une parfaite conformité.

3. Les unes et les autres seront imprimées au plus tôt en un seul volume, qui devra être d'un format commode et portatif ; et on en mettra un exemplaire à l'usage de chaque sœur.

4. En vertu d'une commission spéciale, à nous donnée, le neuf juillet mil huit cent cinquante-cinq, par le général des religieux serviteurs de la bienheureuse Vierge Marie, nous établissons le Tiers-Ordre des Servites dans chaque église ou chapelle desdites *Filles de la Charité*, avec tous les privilèges y attachés par les souverains pontifes. Les prêtres chargés de desservir ces églises ou chapelles seront les chapelains dudit Tiers-Ordre, et jouiront du pouvoir d'y agréger les fidèles de l'un et l'autre sexe, en se conformant aux règles prescrites, pourvu qu'il n'y ait pas, sur les lieux, de communautés des dits religieux Servites.

5. Nous confirmons, autant que cela pourrait être nécessaire, la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et nous autorisons par les présentes, les prêtres chargés de desservir les égli-

ses ou chapelles des dites Filles de la Charité, à recevoir avec tous les pouvoirs ordinaires, dans cette pieuse association, les fidèles de l'un et de l'autre sexe.

6. En vertu d'un indult du Souverain Pontife, en date du 1er juillet 1845, nous déclarons privilégié à perpétuité, le maître-autel des églises ou chapelles dédiées à Notre-Dame des Sept-Douleurs. Ce privilège est pour chaque jour de l'année.

7. En vertu du même indult, nous permettons que, dans toutes les églises ou chapelles dédiées à Notre-Dame des Sept-Douleurs, l'on puisse faire l'office et dire la messe de tous les saints et bienheureux que les dits religieux Servites peuvent célébrer dans leurs églises, par privilèges et concessions apostoliques. (1)

8. Les diplômes du dit général des Servites, nous autorisant à établir le Tiers-Ordre et la confrérie du saint scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs, demeureront exposés dans la sacristie, ainsi que le calendrier des saints et bienheureux approuvé par le Saint-Siège, pour les dits religieux.

Toutes ces faveurs ont pour but, nos très chères filles, de nourrir en vous de plus en plus la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs. C'est pour vous aider à propager en tous lieux, et jusqu'aux extrémités de la terre, cette dévotion si attendrissante, que de nouveaux saints vous sont donnés pour protecteurs. Vous verrez, en lisant leurs vies, par quels moyens admirables ils furent appelés à cette céleste vocation ; avec quelle générosité ils répondirent aux desseins de Dieu, avec quel succès ils répandirent la dévotion à la Mère des Douleurs, à quelles sublimes vertus ils s'élevèrent, quelles grâces extraordinaires ils obtinrent, par Marie désolée, quelle mort sainte et heureuse ils firent. Puissent leurs beaux exemples, vous exciter sans cesse à bien remplir votre mission.

Maintenant, ô Mère des Douleure, bénissez ces règles écrites sous votre dictée, pour la gloire de votre divin Fls et la vôtre. Bénissez les filles de votre charité, les servantes de vos pauvres, pour qui ces règles sont faites. Donnez-leur votre bon esprit, pour que toujours et jusqu'à la fin des siècles, elles observent ces règles avec fidélité. Bénissez leur humble et petite communauté, pour qu'elle devienne sous votre puissante protection, comme une montagne de myrrhe et d'encens, répandant partout la bonne odeur de votre cœur immaculé, mais percé de mille et mille glaives de douleur. Multipliez-les, en leur envoyant des sujets selon votre cœur et dévoués au service des pauvres. Oh ! soyez toujours leur bonne et tendre mère ; et qu'elles soient toujours en

(1) Par décret du Saint-Siège, l'Institut ne fait plus partie du Tiers-Ordre des Servites de Marie.

retour, nos filles dévouées. Sela le présent mandement lu en chapitre, etc.

Donné à Montréal, le 2 février 1859.

† Ig., évêque de Montréal.

La sollicitude dont l'évêque faisait ainsi preuve envers la communauté de la Providence n'était pas exclusive. Au contraire, elle semblait s'alimenter dans l'exercice et se renforcer ainsi en faveur d'autrui dans ce foyer de grâces. Nous en trouvons une preuve dans la lettre que le charitable prélat écrivit le 3 décembre 1859 à sœur Joseph du Sacré-Cœur, supérieure de la Providence à Vancouver, où il lui disait :

... Ce que j'ai à vous recommander par-dessus tout, c'est de vous mettre en rapports intimes avec les supérieures des sœurs de Portland (sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie) et de Victoria (sœurs de Sainte Anne) pour vous entendre cordialement dans toutes les saintes entreprises qu'il faudra faire pour étendre le règne de Jésus-Christ. Usez de toute votre autorité et influence sur vos communautés, pour que les sœurs se portent une telle estime et affection que vous paraissiez toutes trois ne faire qu'une seule et même communauté. Car, sous un habit différent, vous devez avoir un même esprit, un même cœur, une même volonté de glorifier la divine Majesté et de servir la sainte Eglise, en soignant ses pauvres ou en instruisant ses enfants.

Je dois vous dire ici que vos supérieures générales sont dans la même disposition et qu'elles ne manqueront pas de vous donner cette direction, en toute occasion qui se présentera de le faire.

Notre-Seigneur vous a ménagé des épreuves qui vous étaient nécessaires afin que vous comprissiez mieux combien il lui en a coûté pour fonder l'Eglise, qui est sa grande et admirable communauté ; et vous serez maintenant plus en état de porter le secours de la consolation aux nouvelles supérieures qui auront, elles aussi, à passer par ces rudes épreuves. Car on ne sait rien pour la conduite des autres, lorsque l'on n'a pas été tenté soi-même.

Il me semble que désormais vous aurez plus de mouvement et de vie dans votre fonctionnement, à cause du plus grand nombre d'ouvriers qui vont être à l'ouvrage. Vos confesseurs et directeurs pourront s'échanger de temps en temps, pour vous donner des retraites et vous servir de *Quatre-Temps*.

Vous pourrez de même vous échanger avec vos voisines, pour vous porter un mutuel secours pour le service des pauvres et l'instruction des enfants, afin de vous tenir, autant que possible, aux œuvres propres de votre saint état.

Entretenez-vous par lettres, aussi souvent que possible, et lorsque vous vous apercevez qu'il s'élève quelque petit brouillard capable de troubler tant soit peu la charité, efforcez-vous de le dissiper par tous les moyens en votre pouvoir et surtout par quelques explications cordiales et amicales. Oh ! qu'il y a de bonheur dans l'état religieux, lorsque l'esprit qui animait saint Bernard y règne en maître et souverain. « Pour moi, disait ce grand saint, j'aime toutes les communautés, et je vis en esprit, de cœur et d'affection, dans toutes ces saintes maisons, quoique je ne puisse demeurer corporellement que dans celle que j'ai choisie pour travailler à me sanctifier. »

C'est avec cette haute sagesse et cette grande vigilance que Mgr Bourget travaillait en toutes circonstances et s'efforçait sans cesse de mettre en œuvre avec une parfaite harmonie les divers organes qu'il avait su créer pour la meilleure diffusion de la foi et le plus efficace soutien des âmes, tourmentées dans le monde. Il voulait du zèle, de la charité, de l'abnégation dans le service de Dieu ; il tendait énergiquement à en exclure les visées humaines ; l'orgueil, aussi bien que la nonchalance, et l'égoïsme comme l'envie ; tout ce qui ramène au siècle les œuvres qui n'attendent de récompense que dans le ciel.

Le 29 décembre de la même année il écrivait encore à une sœur en mission à Vancouver :

... Il paraît que bientôt, à votre nombre, vous ne pourrez suffire à la besogne... Cette pensée va être, j'en suis sûr, un puissant motif de vous immoler de jour et de nuit pour la gloire de Jésus-Christ et de son Immaculée Mère, Notre-Dame des Sept Douleurs, que vous aimez tant et qui, de son côté, vous aime si ardemment...

Et par le même courrier, il dit à la sœur Joseph du Cacré-Cœur, supérieure à Vancouver :

... Mais j'oublie que j'ai à répondre à vos questions : je vais le faire tout de suite, de crainte de me laisser aller à quelques autres réflexions, qui me feraient perdre de vue vos affaires principales...

L'oraison peut se reprendre pendant la sainte messe ou la visite du Saint-Sacrement, ou autre temps libre ; mais non pas durant la récréation qui, d'ailleurs, doit être prise par des filles de saint Vincent, avec une joie si sainte, qu'elle se change en oraison. Ainsi, mes bonnes filles, priez en vous récréant et récréez-

vous en priant ; c'est-à-dire, faites bien toutes choses et vous prierez toujours.

Il me semble que Notre-Seigneur veut absolument se servir de vous pour toutes espèces d'œuvres de charité, dans le vaste territoire de l'Orégon ; et avec cela, j'ai l'intime confiance que vous ne vous opposerez pas aux adorables desseins qu'il a sur vous. Mais je pense qu'il vous fera mourir à vous-mêmes, en vous faisant passer par de bien rudes épreuves intérieures et extérieures, qui sont absolument nécessaires à une âme religieuse, que ce bon Maître veut posséder lui seul et sans partage aucun.

Ainsi, préparez-vous à supporter courageusement la désolation, le dégoût, l'ennui, le découragement, la tristesse, l'obscurité, l'aridité, qui finissent par accabler tellement une pauvre âme, qui est livrée à toutes ces angoisses, que tout lui devient insupportable : évêque, prêtre, supérieur, sœurs, pauvres, enfants, vieux et vieilles. A l'en croire, Dieu l'aurait rejetée ; elle ne fait plus que du mal sur la terre ; tout le monde lui est insupportable et elle est insupportable à elle-même.

Que faire dans ces tristes états ? Saint Ignace nous recommande d'être plus assidu dans l'oraison, l'examen et la mortification. Il veut que l'on ne dérange rien à la règle et aux exercices spirituels. Il nous avertit de nous humilier en découvrant avec simplicité cet intérieur si bouleversé, et d'attendre avec patience le retour de la consolation qui reviendra assurément au moment des plus fortes crises de cette épouvantable agonie. Il nous assure que le démon est d'autant plus faible que nous montrons plus de résolution et de courage à nous tenir au poste que nous a assigné la divine Providence.

Attendez-vous, ma fille, à toutes ces épreuves ; et croyez que vos bonnes sœurs devront de toute nécessité passer par ces routes semées de ronces et d'épines. Pourriez-vous autrement être de dignes filles de Notre-Dame des Sept-Douleurs ? Rendez-vous capable de consoler ces sœurs quand il plaira au divin Epoux de leur ménager ces souffrances si dures à la nature, mais si sanctifiantes par la grâce qui descend du Père de toutes consolations.

C'est toujours avec plaisir que j'apprends, par vous ou par la sœur Alphonse (supérieure des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie), la bonne amitié qui unit vos deux communautés. Comme de raison, le démon en est jaloux. Préparez-vous donc au combat qu'il vous livrera chaque jour, pour semer entre vous la zizanie, cette mauvaise graine, qu'il ramasse au fond de son enfer où elle croît en abondance, pour la jeter ça et là dans le champ de la sainte Eglise et dans celui de ses communautés, parce qu'il sait très bien que c'est le meilleur moyen pour lui de tout renverser... »

Aux sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, il écrit le 31 décembre 1859 :

« ... Je bénis Dieu et son immaculée Mère de la bonne volonté qui vous fait travailler, avec une ardeur toujours nouvelle, à votre propre perfection, et nos actions de grâces sont continuelles à la vue des succès dont il plaît à la divine Providence de couronner tous vos travaux et vos sacrifices.

Je vois toutefois, en lisant dans vos cœurs, que vous n'êtes pas encore contentes de vous-mêmes et que toutes vous voudriez avoir fait beaucoup mieux, pour la gloire de votre divin Epoux. C'est qu'il a tant fait pour vous que vous croyez ne rien faire pour lui ! Aussi, vous sentez-vous, à la fin de cette année qui déjà nous échappe, et au commencement de celle qui nous arrive et qui sera aussi fugitive que toutes les précédentes, vivement pénétrées de la nécessité de réparer le temps perdu, en allant à grands pas de vertus en vertus ; car Dieu attend beaucoup de vous. Maintenant, en vous bénissant avec toute l'effusion de mon âme, je dois vous recommander tout spécialement de nous aider à corriger tous les scandales qui règnent dans le monde, que vous avez si heureusement quitté.

A cette fin, offrez vos oraisons, vos communions et vos sacrifices, pour obtenir l'extirpation de tous les vices et le règne de toutes les vertus. Vous vous acquitterez de ce devoir avec d'autant plus de zèle que nous aurons cette année, dans cette ville, une grande mission. Puisse-t-elle ramener dans les sentiers de la justice et de la vérité, tous les pécheurs et les hérétiques ! C'est ce que vous ne cesserez de demander à l'immaculée Vierge des vierges, que vous vous plairez à contempler comme une armée terrible toujours rangée en bataille, pour détruire les ennemis de l'Eglise, et à qui vous direz, avec des transports toujours nouveaux : *Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple ! Réjouissons-nous beaucoup en ce jour que le Seigneur a fait !* Ce sera en entrant dans toutes ces pieuses intentions que vous direz demain, avant la messe de communauté, le *Veni Creator ;* ce qui devra s'observer à l'avenir, tous les ans à pareil jour... »

S'il voulait tant de perfection chez les sœurs qu'il avait groupées et dotées de règlements si sages, c'est qu'il attendait d'elles de lourds sacrifices et des efforts chaque jour plus grands. Il les avaient employées jusque-là à soulager les pauvres et les infirmes dans des centres cultivés ; il se proposait déjà de les envoyer parmi les sauvages semer le bon grain et répandre le goût de la vertu avec l'amour de Dieu. En visitant

les Sœurs de la Providence, le 2 janvier 1860, il leur parle de catéchiser les sauvages et, sous forme de conclusion à son allocution émue, il dit : « Vous seriez trop heureuses, mes chères filles, si le bon iDeu vous accordait une telle grôce. » Il se réservait de la leur ménager.

Le 25 avril 1860, à la demande de Mgr Bourget, le pape Pie IX fait par décret la louange des Sœurs de la Providence et le 13 mars 1861, Mgr Bourget leur prêchant une retraite dans Montréal, en songeant à ses propres peines, il leur dit notamment ces paroles qu'elles enregistrèrent avec dévotion :

Voulez-vous, mes sœurs, faire des progrès dans la vie intérieure, suivre l'attrait de votre sainte vocation ? Ne pensez, n'étudiez, ne connaissez que Jésus, et Jésus crucifié.

Plaise à la divine bonté que la communauté ne manque jamais de croix ! Instituée pour compatir aux souffrances du Sauveur, si elle perd son aliment principal, elle est en danger. Au contraire, elle ne peut faillir quand elle souffre, parce que c'est dans l'épreuve surtout qu'elle tend à se rapprocher de Jésus son unique soutien.

Plus donc la communauté souffrira, aura des humiliations, des travaux pénibles, plus elle sera fervente ; mais le contraire la fera déchoir...

Parlant de la pauvreté, il ajouta :

... En cette matière, il est facile de se faire illusion ; voilà pourquoi je vous recommande qu'après avoir accordé à la décence du culte des autels les ornements et parures convenables, vous ménagiez pour vos pauvres. Les séculiers n'en seront qu'édifiés, parce qu'ils verront que l'esprit de pauvreté se pratique en faveur des pauvres. *Douze* cierges suffisent pour vos saluts ordinaires, et *seize* pour les grandes fêtes ; mais que vos cœurs soient des lampes ardentes qui se consument sans cesse à la gloire de votre divin Epoux.

Et de même que les ornements et parures doivent être simples, de même aussi, le chant doit être religieux et conforme aux règles de la sainte Eglise.

C'est le 13 décembre 1861, que fut fondée la mission de Kingston. L'évêque du lieu, Mgr Horan, avait demandé à Mgr Bourget de vouloir bien lui envoyer quelques Sœurs de la Providence, pour fonder dans son diocèse un institut de Sœurs

de la Charité et former des sujets pour les besoins de ses fidèles.

Le 22 mars 1862, Mgr Bourget reprend son bâton de pèlerin et pour la quatrième fois se rend à Rome. Comme en tous lieux, auprès des tombeaux des saints apôtres spécialement, il avait toujours ses œuvres et ses communautés présentes en son esprit, il écrit de la Ville Eternelle aux Sœurs de la Providence de Montréal, le 31 mai de cette année :

... Vos notes sur vos saintes règles me seront fort utiles dans le travail qu'il faut encore faire pour les rendre dignes de la sanction pontificale...

Notre-Seigneur m'a fait la grâce de découvrir ici, à Rome, des *Sœurs de la Providence*, qui vivent dans une prison de femmes. Cette prison est appelée *Termini*, parce qu'elle se trouve sur l'emplacement des *Thermes de Dioclétien*. Ces religieuses de la Providence furent fondées, il y a une trentaine d'années, par Mgr l'Evêque de Namur, en Belgique, que j'ai eu l'avantage de voir à Rome, en 1854. Leur maison mère est à Champion, près Namur, et la fin de leur Institut est d'avoir soin des pauvres dans les hospices, les hôpitaux et surtout dans les prisons. Elles eurent pour premier directeur M. J.-B. Kinet, curé de Saint-Jean-Baptiste, qui, lorsque leur Communauté se fut multipliée, renonça à sa cure, pour pouvoir leur donner tout son temps et tous ses soins. Le Pape qui entendit parler de ce saint et sage directeur, en fit un de ses camériers, et l'évêque de Namur le nomma chanoine de sa cathédrale. Il est mort il y a deux ou trois ans, emportant avec lui toute la vénération de ses sœurs pour lesquelles il avait tout sacrifié. En lisant une petite chronique de ce bon serviteur de Dieu, qu'elles m'ont montrée, j'ai remarqué qu'il ne cessait de recommander à ses filles ce que saint Vincent a si fort recommandé aux siennes, savoir la simplicité.

Elles s'établirent à Rome, en mars 1854, où elles sont maintenant dix-neuf sœurs, partagées en trois maisons, dont la grande et la petite prison, qui est celle des *Thermes ;* elles ont habituellement à conduire deux cents femmes ou filles qui ont mérité d'être incarcérées pour vagabondage, vol, meurtre, etc. Elles n'en ont qu'une trentaine aux *Thermes*. Ces prisons de femmes sont entièrement séparées de celle des hommes ; et les sœurs sont exclusivement chargées du soin des prisonnières. On n'y voit donc, à l'intérieur, ni geôlier, ni tourne-clefs, ni qui que ce soit à part les sœurs. Mais il y a, à la porte extérieure, dans la rue même, un soldat qui fait sentinelle. C'est à peu près la seule marque extérieure qui fasse connaître que ce soit une prison.

Il brille dans la figure de ces sœurs un air de contentement qui fait assez voir qu'elles reçoivent dans cette prison le centu-

ple que Notre-Seigneur promet à quiconque renonce à toutes les commodités de la vie pour son amour. Leur ayant demandé si elles trouvaient dur de vivre ainsi en prison, elles me répondirent avec beaucoup de simplicité, qu'en effet, cela leur avait d'abord paru pénible, mais qu'elles s'y étaient bientôt accoutumées, et qu'elles s'y trouvaient très heureuses, parce qu'elles peuvent faire un peu de bien à ces pauvres brebis égarées.

Le bien qu'elles font à ces pauvres pénitentes est incalculable ; car, par leur sage direction, cette prison paraît être plutôt un hospice ou un orphelinat qu'une maison de correction. On y suit un petit règlement, comme à peu près dans votre salle de vieilles ou chez vos orphelines. Tous les petits exercices de piété s'y font régulièrement et sans contrainte. Un chapelain vient leur dire la messe tous les jours, et il les confesse à jours fixes. On les exerce au chant, et elles font de très beaux concerts, dans leurs jours de fêtes, neuvaines, mois de saint Joseph et de Marie. On les fait travailler sans relâche, sans pourtant les surcharger trop, et on les occupe tantôt au lavage et tantôt à la couture, au ménage. On leur fait même faire de très belles dentelles que les princesses romaines achètent fort cher et qu'elles apprécient beaucoup.

Avec cela elles sont contentes, et il s'en trouve qui ne veulent pas sortir quand elles ont fini leur temps de condamnation. Elles s'habituent à cet esprit d'ordre, de silence et de prière, qui finit par leur plaire. Ce merveilleux changement est d'autant plus surprenant qu'elles arrivent là avec de bien mauvaises habitudes, et souvent après avoir commis des crimes horribles. On met quelquefois bien du temps, et il faut se donner une peine infinie pour les réduire à leur devoir. Mais ordinairement ce sont ces sujets indomptables qui donnent ensuite plus de consolations...

Le 7 août, Mgr Bourget était de retour dans sa ville épiscopale.

En 1863 a lieu le troisième concile provincial de Québec auquel Mgr Bourget assiste comme aux précédents, et, de retour à Montréal, le 29 mai, il avise les communautés religieuses de son diocèse qu'on y célèbrera à l'avenir, le 1er juin de chaque année, la *Fête de Notre-Dame de Grâce* avec salut et bénédiction du Saint Sacrement :

Que de richesses spirituelles, dit-il, nous avons à recueillir en célébrant cette fête nouvelle. Priez donc et faites prier cette bonne Dame de Grâces pour toutes les communautés, qui sont chargées de l'honorer tout spécialement, et aussi pour tout le diocèse, et encore pour le succès de la prochaine visite pastorale qui va bientôt commencer...

Le surlendemain, 1er juin, dans la chapelle de l'Asile de la Providence, l'évêque inaugure lui-même cette fête de Notre-Dame de Grâce ou Notre-Dame de la Providence.

Par la même occasion, sous son patronage, avec le bienveillant concours des professeurs de l'Ecole de Médecine, et de Chirurgie de Montréal, un dispensaire est créé pour le traitement gratuit des malades pauvres du quartier : Etaient présents à la première assemblée : Mgr Bourget, fondateur et directeur-né ; M. De Tambareau, aumônier des pauvres pour le Séminaire de Saint-Sulpice ; le corps professionnel de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, les docteurs E. H. Trudel, président ; P. Beaubien, J. C. Coderre, P. Peltier, J. G. Bibaud, Ths d'Odet d'Orsonnens, P. Munro, J. P. Rottot ; la Mère Caron, supérieure et les sœurs pharmaciennes.

C'était le premier dispensaire catholique établi à Montréal. Il complétait l'organisation d'un usage en vigueur depuis le commencement de l'Institut de la Providence. De tout temps, en effet, les sœurs visiteuses avaient donné à leurs pauvres les *simples* et les remèdes les plus en vogue. Il y avait même quelques années déjà que, à la demande des sœurs de la Providence, les docteurs Dagenais et Ricard visitaient les malades indigents. Les ordonnances de ces médecins étaient faites à la Providence.

Nous notons ici avec une réelle satisfaction que, dès sa fondation, ce dispensaire eut le puissant appui des Sulpiciens, aumôniers en titre du quartier Saint-Jacques.

A cette époque, le nom et les œuvres d'Ernest Renan faisaient grand bruit dans le monde ; au Canada comme ailleurs on faisait une forte réclame pour sa *Vie de Jésus*.

L'évêque de Montréal, dont la vigilance ne se trouvait jamais en défaut, ni en retard, adressa à ce sujet une lettre aux fidèles de son diocèse et prescrivit qu'elle fut lue dans les églises paroissiales, et aussi dans les chapelles des communautés.

La circulaire remise aux communautés religieuses des femmes était accompagnée de cette lettre explicative datée du 3 décembre 1863 :

...Je vais, je le comprends bien, troubler vos paisibles demeu-

res... en vous communiquant une lettre qui vous fera connaître les horribles blasphèmes que vient de vomir l'enfer contre l'adorable personne de Notre-Seigneur.

Je regrette vraiment de dévoiler, dans vos saintes maisons, d'où s'élève jour et nuit vers le ciel le parfum de tant de ferventes prières, les affreux attentats commis contre l'aimable et céleste Epoux que vous avez choisi, et qui vous fait goûter, par torrents, les délices de son amour. Mais, en vérité, nous avons besoin que vous vous fassiez victimes de propitiation, pour réparer ; et voilà pourquoi je me décide de vous découvrir les nouvelles épines qui couronnent le Cœur de Jésus. Ce divin Maître ne semble-t-il pas vous rappeler ces paroles adressées autrefois à son humble servante : *Voilà ce cœur qui aime tant les hommes et qui n'en reçoit que d'indignes outrages.*

Je n'ai besoin d'aucun commentaire pour vous faire entrer dans des sentiments de vive douleur, à la vue de tant d'outrages. Car, dans l'élan de vos cœurs de vierges, vous allez de vous-mêmes vous porter à la pratique des œuvres satisfactoires, que l'instinct de votre piété ne manque jamais de vous inspirer et d'inventer même au besoin. Oh ! oui, vous allez de vous-même faire en esprit de sacrifice, pour glorifier votre divin Epoux, tout le contraire de ce que fait l'impiété pour l'outrager.

Elle le méprise, le blasphème et l'accable des injures les plus grossières ; et vous, vous allez l'honorer, le louer, l'aimer et le servir avec un redoublement de ferveur toute nouvelle. Oui, plus que jamais, vous allez vous immoler et vous sacrifier pour sa gloire, précisément parce qu'il se trouve des hommes ingrats et coupables qui attaquent sa divinité et outragent même sa sainte humanité en lui trouvant des défauts qui lui font horreur.

Dans cet esprit d'immolation, vous ne reculerez jamais devant aucun sacrifice, et les plus pénibles ne vous coûteront point à faire, dans la pensée de ce que souffre pour vous un Dieu si indignement outragé. Tout ce qu'on pourra dire ou faire contre vous à l'avenir vous paraîtra léger, et rien ne pourra abattre votre courage, au seul souvenir des injures faites à votre Epoux. Tous les travaux et les épreuves de la vie religieuse ne vous paraîtront que des douceurs, à la vue des humiliations dont votre bon Pasteur est couvert.

Vous allez donc, comme d'innocentes tourterelles, remplir le diocèse de vos voix plaintives et gémissantes, parce que le Dieu de majesté a été indignement outragé par des hommes qu'il a comblés de ses bienfaits. Puisse l'écho de vos longs gémissements se répandre dans les assemblées des méchants et les pénétrer des sentiments de la plus vive douleur. Puissent vos réparations purger la terre de tout levain d'impiété et la rendre digne des bénédictions du ciel, que nous recueillerons dans toutes les douceurs de la paix.

Que la glorieuse Mère de Dieu, la Vierge Immaculée, vous

bénisse et vous assiste dans l'accomplissement des devoirs des *âmes réparatrices.*

En décembre 1863, par mandement aux fidèles de son diocèse, l'évêque de Montréal les appelle à l'Association de l'*Apostolat de la Prière*, et, en transmettant ce document à ses Communautés dans le courant de janvier 1864, il leur disait :

... En vous appelant à cet *Apostolat*, je réclame le secours de vos ferventes prières et de vos saintes œuvres, pour obtenir la victoire sur toutes les erreurs qui empoisonnent aujourd'hui le monde entier, et surtout celles qui sont détaillées dans le mandement qui les signale à ce diocèse...

Ce ne sera pas sans verser beaucoup de larmes que vous lirez la triste histoire des erreurs qui empoisonnent les sociétés humaines. Car vos cœurs sincèrement dévoués au service du divin Epoux sentiront vivement les outrages que lui font les impies, en cherchant à faire croire que Dieu n'a rien à faire dans le gouvernement des hommes ; que son saint Evangile est un obstacle au progrès des sociétés humaines ; que sa divine loi ne doit entrer pour rien dans les lois qui gouvernent les empires de la terre ; que la raison humaine n'a nul besoin de la foi divine, ayant tout ce qu'il faut pour se conduire elle-même...

Vous serez aussi profondément affligées en voyant que ces hommes, ennemis de tout ce qui est saint, attaquent les communautés religieuses, veulent anéantir les vœux sacrés qui les unissent au Seigneur, cherchant à faire croire qu'ils sont des fardeaux insupportables à la fragilité humaine ; rejettent ces admirables institutions comme inutiles et suspectes ; combattent leurs obligations religieuses comme n'étant pas fondées sur l'Evangile ; s'arrogent le droit de s'emparer de leurs biens, qui sont cependant le patrimoine des pauvres ; leur refusent le droit de prendre soin des malheureux ; prétendent qu'il faut les empêcher de donner l'éducation ; et s'ils tolèrent les communautés consacrées aux œuvres extérieures de la charité, ce n'est que pour se faire de bonnes servantes, qui les soignent dans leurs maladies et surtout, lorsque, dans leurs camps, ils sont blessés et abandonnés de tout le monde.

En voyant ces déplorables erreurs, vous allez vous attacher au service de Dieu avec plus d'ardeur que jamais, précisément parce que vous le verrez plus abandonné et plus méprisé par ces hommes irréligieux. Vous aimerez plus tendrement votre saint état, précisément parce que l'on travaille à vous en détacher. Vous porterez le joug de la vie religieuse avec d'autant plus de bonheur que l'on cherche à faire croire qu'il est insupportable. Vous remplirez les obligations de vos vœux religieux avec des délices d'autant plus grandes que l'on voudrait faire croire que Notre-Sei-

gneur, qui vous a promis ici-bas le *centuple* et qui vous le donne avec une profusion toute divine, serait en défaut et vous aurait trompées en vous promettant un bonheur imaginaire.

Mais tout en savourant le bonheur de votre saint état et en coulant des jours si heureux dans vos délicieuses retraites, portez vos regards compatissants sur vos sœurs d'Italie, que les impies, dont je viens de vous signaler les erreurs, maltraitent avec une barbarie qui fait horreur. Aussi, méritent-elles, ces héroïnes religieuses, que le Souverain Pontife, dans son Encyclique du 10 août dernier, ait laissé tomber du haut de la Chaire Apostolique ces belles paroles.

« Nous louons comme elles le méritent tant de religieuses qui, arrachées violemment de leurs monastères, dépouillées de leurs biens et réduites à la mendicité, loin de manquer à la foi qu'elles ont jurée à l'Epoux, endurent patiemment leur lamentable sort, sans cesser de lever les mains au ciel dans leurs prières du jour et de la nuit, d'invoquer Dieu pour le salut de tous, même de leurs persécuteurs, et d'attendre avec résignation la miséricorde du Seigneur. »

Vous prierez donc avec elles et pour elles, dans ce grand combat que livre l'enfer à la virginité, comme à tous les autres bons principes, afin que la sainte Eglise remporte une éclatante victoire sur toutes les erreurs qui séduisent les nations.

Vous avez embrassé avec ardeur l'œuvre de la réparation à laquelle vous invitait votre divin Epoux, par ma lettre du 3 décembre dernier...

Vous serez toutefois puissamment encouragées à poursuivre cette œuvre de réparation, avec toutes les personnes que vous pourrez gagner à s'unir à vous, en apprenant que dans la Ville Eternelle et dans toute la catholicité, la divinité de Notre-Seigneur est célébrée par des exercices solennels et que les protestations les plus publiques se font partout contre l'homme impie qui a osé nier cette divinité qu'adorent le ciel et la terre.

Vous aimerez sans doute à lire les paroles suivantes qu'adressaient aux Romains, le 30 août dernier, le cardinal Patrizi, Vicaire de Notre Saint Père le Pape, en ordonnant de porter en procession la vénérable image du Fils de Dieu fait homme, qui se garde dans une chapelle appelée le *Saint des Saints* : « Notre intention, leur dit-il, en faisant cette procession, est d'expier non seulement nos péchés, mais encore ceux dont la terre est plus que jamais inondée à une époque où l'on foule aux pieds tout droit divin et humain, et où l'homme porte l'impiété jusqu'au point de blasphémer impudemment la majesté de Dieu, de nier les dogmes très saints de notre foi, et entr'autres la divinité même du Christ. L'honneur que nous devons rendre à l'image sacrée de l'Homme-Dieu sera donc une réparation de l'outrage récent fait à sa personne divine par les productions impies d'une plume sacrilège. »

Tant et de si grands exemples vont donc, mes chères filles, vous animer d'une nouvelle ardeur dans la voie des pénibles sacrifices qu'il vous faut faire, pour être des hosties vivantes et de dignes réparatrices des outrages que reçoit le Dieu d'amour, de la part de ceux qu'il comble de ses plus grands bienfaits. Vous allez, en conséquence, souffrir généreusement les désolations intérieures, les tentations fâcheuses, les rudes épreuves, les humiliations profondes et tous ces dégoûts, ennuis, répugnances, révoltes de la nature qui sont les ronces, les épines, dont est jonchée la route de la perfection religieuse...

Puissent votre vie sainte et vos sacrifices de tous les jours faire monter au ciel un encens pur et répandre dans tout le diocèse le parfum de la virginité, afin que les ennemis de votre divin Epoux soient réduits au silence, ou plutôt qu'ils soient attirés à l'amour de l'Homme-Dpeu.

Le 29 juin 1864 à Belœil, un train express, composé d'une locomotive et de onze wagons remplis d'immigrants, venant de Québec et se rendant à Montréal, se jette dans la rivière Richelieu. Vers une heure et quart du matin, on avait ouvert le pont qui relie Belœil à Saint-Hilaire, pour laisser passer un certain nombre de barges. Bien que le fanal rouge signalât le danger, et que d'ailleurs, le règlement exigeât un arrêt à l'entrée du pont, le convoi arriva et plongea dans l'abîme. Plus de 500 passagers, hommes, femmes et enfants disparaissaient dans les eaux. On passa la journée à retirer de la rivière les morts et les blessés. Ce n'est que le soir que ces derniers arrivèrent à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital anglais de Montréal. Les Sœurs de la Providence volèrent à leur secours. Mgr Bourget était absent ; mais le 3 juillet, de Saint-Martin, où il était en visite, il écrit à la Mère Philomène de la Providence pour lui prescrire la conduite à tenir à l'hôpital anglais envers ces naufragés de Belœil :

1 ... Montrer envers tous une souveraine réserve, dans ses paroles, ses actions et ses rapports avec les malades et les médecins.

2. Ne rien faire que d'après la direction de celles des sœurs qui seront nommées par la supérieure pour la surveillance générale des malades, afin qu'il y ait entente entre toutes les sœurs.

3. Ne faire aucune différence entre les protestants et les catholiques, quant aux soins corporels qu'il y a à leur prodiguer.

4. Ne point parler de religion aux protestants, à moins qu'ils n'en parlent les premiers ; et alors même, user d'une grande pru-

dence, pour n'avoir pas l'air de faire du prosélytisme. Le plus simple, dans ce cas, serait de leur faire lire quelques bons livres et de leur en donner de courtes explications.

5. Ne jamais controverser avec qui que ce soit sur des matières de religion, et s'excuser modestement de ne pas répondre aux attaques qui pourraient être faites à ce sujet, en disant que les sœurs de la charité ne s'occupent pas de controverses religieuses, mais du soin des pauvres malades dont on veut bien leur confier la charge.

6. Conseiller sans bruit aux malades catholiques de ne pas accepter les livres protestants qui leur seraient offerts, ce qu'ils devront faire d'une manière douce et honnête pour n'offenser personne.

7. Supporter avec patience et en silence, les injures, les réflexions et traitements qui pourraient paraître offensants pour la religion et les personnes consacrées à Dieu. C'est la meilleure réfutation que l'on puisse faire de tous ces propos malhonnêtes que l'erreur ne cesse de vomir contre la vérité.

8. Marcher habituellement en la présence de Dieu, et ne se proposer que sa plus grande gloire, au milieu de tant de soins multipliés.

9. Ne cesser de recommander à Notre-Dame des Sept-Douleurs, tant de pauvres malades, pour obtenir leur conversion.

10. Offrir à cette intention toutes les prières de la communauté, des bonnes vieilles, des innocentes orphelines et de tous les pauvres dont la communauté prend soin.

11. Déployer un grand zèle pour le service de ce nouvel hôpital, dans l'espérance bien fondée qu'il en résultera beaucoup de bien.

12. Se regarder continuellement comme étant en spectacle à Dieu et aux anges.

Telles sont les principales règles qu'auront à suivre vos sœurs pour profiter des avantages que vous ménage à toutes la divine Providence, à qui la sainte Eglise adresse aujourd'hui cette belle prière, qui vous convient si bien en tout temps et surtout dans celui-ci :

O Dieu, dont la Providence ne se trompe jamais dans ses desseins, nous vous supplions à genoux d'éloigner de nous tous les maux qui nous menacent et de nous accorder tout ce que vous savez devoir nous être utile. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Je vous prie de charger votre sœur secrétaire, ou quelqu'autre, d'écrire tout ce qui s'est passé et se passe maintenant à l'hôpital anglais depuis que vous y soignez les Allemands, afin que je puisse en temps et lieu faire connaître au diocèse les scènes touchantes qui s'y passent chaque jour. Qu'elle note fidèlement tout ce qui pourrait tant soit peu intéresser la charité et exciter les bons sentiments des âmes vraiment chrétiennes...

Le 14 novembre 1864, Mgr Bourget pour la cinquième fois retourne en Europe, se rendant dans la Ville Eternelle.

Et tel est l'entier abandon du saint évêque au bon plaisir du Maître qu'il peut écrire de Liverpool (26 nov. 1864) à ses chères communautés, sans la moindre affectation, après les avoir remerciées de leurs ferventes prières :

MES CHÈRES FILLES. — La courte et excellente traversée que nous avons faite m'est une preuve sans réplique que vous avez beaucoup et bien prié. Il ne me reste donc plus qu'à solliciter la continuation de ces vœux ardents, qui m'ont si efficacement accompagné de ce côté-ci de l'Atlantique, et qui peuvent m'être si avantageux, en quelque lieu qu'il me faille aller, pour le bien de la religion en général, et pour celui de vos communautés en particulier. Car je suis à me demander dans l'intérieur de mon âme : *Où vais-je ? que vais-je faire ? que va-t-il m'arriver ?*

Je n'en sais rien et n'ai nul désir de le savoir avant qu'il en soit temps. Tout ce que je sais, c'est que Dieu, dans son infinie bonté, a tout prévu, tout réglé, tout ordonné pour le mieux, et que rien n'arrivera que ce qu'il voudra. Ma crainte maintenant, c'est de déranger par ma faute quelque chose des plans conçus dans ses adorables desseins. Or, c'est pour prévenir ce malheur que je réclame l'assistance de vos plus ferventes prières.

Dans le désir de les rendre de plus en plus efficaces, je crois devoir vous exhorter à un redoublement de ferveur dans l'accomplissement de tous vos devoirs religieux.

Oui, mes chères filles, votre simplicité, votre humilité, votre charité, votre obéissance et toutes vos autres vertus me seront d'un puissant secours dans le maniement des *sérieuses affaires dont j'ai à m'occuper, pour qu'elles tournent toutes à la conservation du sacré dépôt de la foi, et au maintien de la discipline chrétienne et religieuse.*

Je ne vous demande toutefois aucune prière particulière en sus de celles que vous prescrivent vos saintes règles. Mais il vous suffira, pour vous conformer à mes désirs, de faire toutes choses à mon intention : oraison, messe, communion, travail, sacrifice, etc., etc...

Mgr Bourget revint de Rome très préoccupé des difficultés créées au Saint-Père, des dangers grandissants que lui faisaient courir ses ennemis ; mais richement pourvu de reliques saintes qu'il distribue à ses églises. Il a bientôt la consolation de voir approuvées par le Pape les Constitutions des Sœurs de la Charité de la Providence, et, le 8 décembre 1867, à l'occasion

du *Triduum* prescrit par Pie IX pour le triomphe de l'Eglise, il mande par circulaire à ses Communautés, entr'autres choses, ce qui suit :

..... Un grand combat est donc engagé... Vous n'y serez pas sans doute étrangères. Les moyens que vous avez de servir cette noble et grande cause sont la prière, le dévouement et le sacrifice ; or, ces moyens sont souverainement efficaces.

La prière. Elle doit être animée de tous les sentiments qu'inspirent la piété filiale, l'affection religieuse, l'attachement sacré au Vicaire de Jésus-Christ, au successeur de Pierre, au Père commun des fidèles, qui est la pierre fondamentale et inébranlable de l'Eglise.....

Il suffit pour cela que les besoins, les douleurs, les dangers de ce bon père soient jour et nuit présents à votre esprit ; que votre mémoire, votre entendement et votre cœur en soient tout remplis à l'oraison, à la communion et dans chacune de vos actions. Cette continuelle préoccupation des besoins, des dangers, des douleurs du Père commun, ne peut que remplir votre esprit de saintes pensées et votre cœur de pieux sentiments ; elle ne peut qu'entretenir dans votre âme le feu du divin amour et l'attachement au céleste Epoux. Car, aimer le Pape, c'est aimer Jésus-Christ, comme écouter le Pape, c'est écouter Jésus-Christ.

Ce que vous avez à faire pour atteindre ce but, ce n'est pas de vous livrer à des exercices de prières extraordinaires, mais seulement de donner une attention particulière aux devoirs qu'il vous faut accomplir du matin au soir et du soir au matin, afin de vous en acquitter avec une foi plus vive, une confiance plus grande, une charité plus ardente, une humilité plus profonde, sans déranger en rien les pratiques communes et les intentions ordinaires. Toutefois, il serait bon qu'il y eût chaque jour, chaque semaine, chaque mois, un de vos exercices consacrés à cette fin spéciale de prier pour le Pape, selon qu'il plaira à la supérieure de le recommander.

Le dévouement. Quand on ne refuse à Dieu aucun des sacrifices qu'il nous demande, il ne nous refuse lui-même rien de ce que nous lui demandons dans l'ordre de sa providence. Quel puissant motif d'être généreux pour un Dieu qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, et qui même dans ce monde paie toujours au centuple.

Il s'agit, à l'heure qu'il est, de solliciter de la divine miséricorde des grâces qui intéressent vivement toute l'Eglise, et d'où dépendent le salut de beaucoup d'âmes et le bonheur du monde entier. Si, sur la terre, il se fait de grands sacrifices et beaucoup d'actes de dévouement, le ciel deviendra comme du miel, en laissant couler ici-bas l'abondance de ses biens, de ses douceurs et de ses consolations.

En prenant part au concert de prières qui vont s'élever au ciel, de toutes les parties de l'univers, vous ne manquerez pas d'ajouter votre bonne part d'un dévouement tout religieux. A cette fin, vous tâcherez de contribuer à la guérison des plaies mortelles que l'impiété, la rébeillon, l'orgueil humain, l'inidférence en matière de religion et la sensualité ont faites aux différentes classes de la société... Il faut pour guérir ce grand malade, qui est le genre humain, un grand médecin qui ait des remèdes spécifiques et qui verse dans ses plaies profondes un baume tout divin. Ce grand médecin, c'est le Sauveur qui s'est montre aux hommes plein de grâce, de douceur et de bonté, pour leur apprendre à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, et à vivre dans la sobriété, la justice et la piété. (Tit. 2.)...

„Ainsi, opposez vos exercices de piété aux œuvres de ténèbres et à l'intention de faire cesser les impiétés qui se propagent d'une manière si alarmante par les livres irréligieux et immoraux, les discours séduisants, les journaux impies. Soyez soumises de cœur et d'âme à vos saintes constitutions et à vos supérieures, avec l'intention de travailler à arrêter l'esprit de révolte, d'indépendance et de mépris contre les lois sacrées de l'Eglise. Renoncez généreusement à votre propre esprit et à votre propre jugement pour combattre l'orgueil de la raison humaine qui s'élève jusqu'à se croire et se dire l'égale de la raison divine. Marchez à grands pas dans les voies de la ferveur, pour extirper cette mortelle indifférence qui porte à croire dans le siècle que toute religion est bonne et que l'on peut s'y sauver dès que l'on est honnête suivant le monde. Faites la guerre à la sensualité par la mortification intérieure et extérieure, pour purifier les corps et les âmes infectés du poison de l'impureté. Sacrifiez tout pour faire régner la paix et l'union, afin d'étouffer ces funestes divisions, querelles et animosités qui causent tant de troubles et de désordres dans tous les pays.

Le sacrifice. Il est le plus beau fruit du dévouement. Or, à l'heure qu'il est, la cause pontificale excite les âmes grandes et nobles à faire des sacrifices de tous genres, de toutes espèces et de toute nature ; sacrifice de la patrie que l'on aime ; sacrifice des parents que l'on chérit ; sacrifice de ses aises auxquelles l'on est accoutumé ; sacrifice des honneurs auxquels on renonce volontiers ; sacrifice des biens de la fortune que l'on foule aux pieds en ne travaillant que pour acquérir les richesses du ciel ; sacrifice enfin de tout ce que l'on peut avoir de plus cher au monde. C'est ce qui se remarque surtout chez ceux qui s'enrôlent sous l'étendard pontifical ou qui favorisent cet acte extraordinaire de dévouement.

Vous serez donc encouragées à bien faire vos sacrifices journaliers, en pensant que vous pouvez par là puissamment contribuer à susciter, développer et fortifier, dans la sainte Eglise, tant de

sacrifices que fait naître la cause pontificale. Il va sans dire que vous voudrez ajouter votre obole à toutes les oblations du monde entier, et faire couler vos petits ruisseaux de charité dans ce vaste océan de contributions volontaires qui alimentent le trésor pontifical. Si vos ressources pécuniaires ne vous permettent pas d'offrir tout ce que vos cœurs voudraient déposer aux pieds de votre vénérable Père, peut-être que vos mains et celles de vos élèves, orphelines et infirmes y pourraient suppléer, en travaillant à faire quelques habits aux zouaves canadiens, qui se préparent à partir pour aller représenter leur pays dans l'armée pontificale...

CHAPITRE XIV

Mgr I. Bourget et les Zouaves pontificaux canadiens : en Canada, en France, en Italie. — Il écrit de Rome ses impressions. — Il érige à Longue-Pointe, l'Hospice de Saint-Jean de Dieu.

Le grand combat engagé, dont le vénérable évêque entretenait les saintes âmes, pour leur demander le secours de leurs prières, le réconfort de leurs sacrifices pieux, se livrait presque aux portes de Rome ; c'était les volontaires généreux qui en étaient les héros.

Les catholiques Canadiens se distinguèrent toujours par un égal attachement au Saint-Siège et à la France qu'ils manifestèrent en toutes circonstances favorables et dans la mesure de leurs moyens qui étaient réduits. Dès 1860, et à l'occasion de la prise par les Piémontais de quinze provinces des Etats pontificaux, le bas Canada, c'est-à-dire le Canada catholique et français, était debout avec le reste de la chrétienté pour protester avec une véhémente indignation contre la brutalité de faits odieusement accomplis. Mgr Bourget jeta un cri d'alarme qui fut un cri de douleur ; et le peuple de Montréal qui aimait son évêque comme un père, d'autant plus vénérable qu'il représentait la grande victime de Rome au milieu de lui, fut secoué par le frisson de l'angoisse et par l'ardeur de l'enthousiasme qu'éprouvent les cœurs valeureux en face de lâches agresseurs. Les Canadiens protestèrent, prêts au sacrifice comme à l'effort qu'on leur demandera. L'évêque convoqua ce bon peuple à Notre-Dame de Montréal. Une foule immense y accourut. Plus de 18.000 hommes se pressaient et étouffaient dans la vaste enceinte et là, tour à tour, les meilleurs, les plus populaires des orateurs canadiens prirent la parole pour crier au

monde l'amour de leur pays pour le pape, son dévouement inaltérable à ses droits, à ses pouvoirs souverains.

Mgr Bourget proposa de faire circuler une pétition de protestation qui se couvrit de plus de 100.000 signatures, par lesquelles la nation canadienne s'élevait, justement indignée, contre les inqualifiables attentats dont le Souverain Pontife était l'objet et la victime.

Après Castelfidardo, quand il s'agit de prier pour le repos de l'âme des jeunes héros tombés face aux bandits, l'évêque de Montréal retrouva les accents émus par lesquels il faisait sûrement vibrer les cœurs, et une nouvelle manifestation, inoubliable encore, mit en branle l'admirable et si catholique cité de Montréal.

Il fallait au Pape, pour se garder, des hommes de bonne volonté ; il lui fallait aussi remplacer les ressources dont l'envahisseur le privait pour nourrir et vêtir ses défenseurs, pour faire face à tous les autres besoins de l'Eglise. Le Père commun était réduit à tendre la main à ses enfants ; au lieu de donner l'assistance aux siens, il devait leur demander des secours ! Ce fut le but de l'Œuvre du denier de saint Pierre ; œuvre nouvelle dans le pays, mais que la recommandation du charitable évêque de Montréal rendît aussitôt populaire, et à tel point, que les résultats valaient au Canada la reconnaissance émue de Pie IX.

Jusque-là, le Canada n'avait donné pour la défense commune du siège apostolique que ses prières ferventes, et sa large cote-part d'un argent particulièrement précieux pour lui, qui était, isolé et pauvre, pourvu de besoins. Rien, cependant, n'arrêtait en lui l'élan donné par le bon évêque Bourget, qui était déjà prêt à demander davantage, un plus rude effort : le sacrifice du sang.

Les événements de Bagnorea, de Subiacco, de Monte Libretti, suivis de la capitulation de Monte Rotondo et de la victoire de Mentana avaient ému le monde chrétien. Les Canadiens étaient fiers d'apprendre que deux braves des leurs, Hugh Murray et Alfred Larocque, tous les deux blessés à la peine, avaient cueilli au cours de la bataille d'enviables lauriers. Cependant, les conjurés italiens ne désarmaient pas ; ni les puissants concours, ni les encouragements ne leur fai-

saient défaut. Ils étaient refoulés ; ils reviendraient à la charge plus forts, plus acharnés, jusqu'à la victoire : ils l'avaient juré.

Le Pape connaissait l'infâme complot ; il assistait à l'agitation, jamais lasse, toujours plus haineuse, plus violente ; de nouveaux assauts se préparaient dans l'ombre ; il importait de les repousser. Pie IX s'adresse aux fidèles du monde entier ; il les appelle à son secours.

L'évêque de Montréal publie l'appel du Souverain Pontife, le commente avec une généreuse émotion, demande les prières des faibles, l'aumône des riches, le dévouement actif des jeunes gens que la gloire et le martyre peut tenter. L'enthousiasme de la jeunesse fut grand, et grand le nombre de ceux qui voulaient s'enrôler, partir. Mais il fallait chercher l'ennemi à dix-huit cents lieues ; il fallait s'informer, s'équiper, se munir de tout et traverser d'abord l'Océan et puis un bout du continent, aborder un pays hostile et gagner sans la moindre formation militaire, un poste de combat incertain. Les difficultés étaient donc aussi considérables que l'enthousiasme fut extraordinaire. La presse canadienne retentissait de bonnes volontés, impuissantes ; curés et évêques étaient assaillis de demandes d'enrôlement qui ne savaient comment aboutir ; les guides, en cette circonstance, ne savaient comment diriger leurs troupeaux. L'épiscopat canadien, en général, estima qu'il n'y avait qu'à continuer les prières tout en envoyant les subsides plus abondants. Mgr Bourget osa penser qu'il y avait mieux à faire et il osa l'entreprendre.

Le 17 novembre 1867, il recommande aux prières des fidèles, Alfred Larocque, grièvement blessé à Mentana. Après avoir fait l'éloge du jeune zouave qui, seul jusque-là avec H. Murray, représentait le Canada dans l'armée pontificale, il ajoute :

... Il y a, nous le savons, dans cette ville et dans toute l'étendue du pays, beaucoup de jeunes gens qui brûlent du désir d'aller, eux aussi, s'immoler pour la défense de notre Père commun, de l'immortel Pie IX. Nous devons prier pour qu'il plaise à la divine Providence de leur ménager les ressources nécessaires, pour les frais d'une expédition si glorieuse. Car il est à croire que, malgré le malheur des temps, il y a dans notre jeune Canada, aussi bien que dans les vieux pays, assez de richesses pour équiper un ba-

taillon canadien qui prouverait, en combattant sous le drapeau de la foi, que le courage que nous ont légué nos pères, n'est point éteint dans le cœur de leurs enfants.

Il se fait en France et ailleurs des recrues de soldats pontificaux et ce sont les villes et les campagnes qui se mettent à contribution, pour faire toutes les dépenses de ces armements de nouvelles espèces, parce que tout le monde comprend que le trésor pontifical est épuisé depuis l'invasion des Provinces ecclésiastiques par les ennemis de la religion. Bien plus, l'on fait des souscriptions pour le soulagement des zouaves blessés dans les derniers combats. Ce sont là des exemples mémorables qui trouveront, il n'y a pas à en douter, des imitateurs parmi nous.

L'Encyclique du Pape, du 17 octobre 1867, fut l'occasion favorable que Mgr de Montréal saisit avec empressement pour revenir à la charge et creuser plus profondément le sillon qu'il avait tracé en recommandant Larocque. Dans la lettre pastorale dont il accompagna cette encyclique, lettre datée du 8 décembre 1867, après avoir cité et commenté les principaux passages de l'*Encyclique*, il soulignait ces paroles du Souverain Pontife :

Nous ne pouvons Nous empêcher, Vénérables Frères, de dénoncer à vous d'abord et à tous les fidèles confiés à vos soins, la situation extrêmement triste et les dangers graves où Nous nous trouvons aujourd'hui par le fait du gouvernement Piémontais particulièrement. En effet, quoique nous soyons défendu par la bravoure et le dévouement de notre très fidèle armée, qui, par ses exploits, a fait preuve d'un courage que Nous pouvons appeler héroïque, il est évident néanmoins qu'elle ne résistera plus longtemps au nombre beaucoup plus considérable de ses très iniques agresseurs. Et, bien que Nous ressentions une grande consolation par suite de la piété filiale que nous témoigne le reste de Nos sujets, réduits à un petit nombre par de criminels usurpateurs, toutefois, Nous sommes réduits à gémir profondément de ce qu'eux-mêmes ressentent nécessairement les très graves dangers dont viennent les assiéger ces bataillons farouches d'hommes criminels, qui les épouvantent continuellement, par toutes sortes de menaces, les dépouillent et les tourmentent de toutes manières.

Vous le voyez, N. T. C. F., Notre Saint Père le Pape compte, pour sa défense, sur le dévouement de ses troupes ; et avec raison, puisqu'elles ont fait des prodiges de valeur et remporté d'éclatantes victoires. Quelle gloire, pour ces héros chrétiens, d'avoir pour panégyriste Pie IX, et d'être loués dans un document reli-

gieux qui doit faire le tour du monde et être publié du levant au couchant, et demeurer dans les Annales de l'Église jusqu'à la fin des siècles !

Il ne faut donc pas s'étonner si le Pontife-Roi porte ainsi des regards de si grande complaisance sur la petite armée, qui vient de se couvrir de gloire dans les combats du Seigneur. Car il y avait réunis des divers pays de la chrétienté, des nobles et des riches, des enfants de famille et des hommes haut placés dans la société, qui ont mis au service de la cause sacrée qu'il soutient avec tant de magnanimité, leurs biens et leurs personnes, leurs forces et leur jeunesse, et qui, pour preuve de leur généreux dévouement, renoncent aux douceurs de la famille, aux jouissances de la patrie et aux caresses de leurs tendres mères ; qui sacrifient de bon cœur les espérances les plus flatteuses de leur avenir, pour se faire simples soldats du Pape, pour mener la vie dure des camps, s'exposer à tous les dangers de la guerre et affronter la mort dans les combats. (1)

Nouveaux Machabées, ils s'écrient avec un vif enthousiasme : « Allons à l'ennemi et s'il le faut, mourons pour le Pape et pour la cause du peuple chrétien... »

Vous avez aussi remarqué sans doute, N. T. C. F., que le Saint-Père, à la vue du petit nombre de ses soldats, émet la crainte bien digne de son cœur paternel, que son armée ne succombe enfin sous le poids énorme du grand nombre.

A ce cri de douleur, le monde s'est déjà ému ; car il se fait, dans divers pays catholiques, un heureux mouvement pour enrôler de nouveaux soldats sous l'étendard Pontifical, et faire de généreuses souscriptions, afin de faire les frais d'équipement, de voyage et d'entretien, qui ne pourraient être supportés par le trésor pontifical. Ce sont des villes et des campagnes, des diocèses, des paroisses, des communes et des familles, qui se mettent ainsi à contribution ; pour envoyer de nouveaux renforts à l'armée du Saint-Père. Ce sont de riches particuliers enfin, qui veulent avoir le mérite et la gloire d'avoir des soldats à leur solde, dans cette armée du Seigneur. L'enthousiasme, au service du Pontife-Roi, est tel que le soldat en recevant quelque blessure s'écrie : *Comme mon père et ma mère seront contents quand ils sauront que j'ai été blessé pour le Pape !* et que la mère qui apprend que son mari a été tué, dit à un jeune enfant qui est l'espoir de sa famille : *Toi aussi tu seras soldat du Pape.*

Ce beau mouvement se fait aussi sentir dans cet heureux pays. Déjà, à plusieurs reprises de jeunes Canadiens se sont enrôlés dans les Zouaves Pontificaux. A l'heure qu'il est, il en est deux qui montrent les glorieuses blessures dont ils sont couverts et

---

(1) Les Canadiens sous nos yeux, répètent, multiplient, rehaussent aujourd'hui de semblables exploits au profit de la France.

qu'ils ont reçues en repoussant victorieusement les ennemis qui cherchaient à s'emparer de la ville sainte.

Beaucoup d'autres brûlent d'ardeur de partager la gloire de leurs jeunes compatriotes, et viennent de l'avant, pour essayer à former un bataillon de zouaves canadiens. Ils cherchent à s'organiser afin de mettre à exécution leur noble projet, et ils croient trouver l'écho chez leurs compatriotes. L'on parle de ce projet dans les villes et les campagnes, et il sourit à beaucoup de jeunes gens qui sont impatients de pouvoir l'exécuter.

Des souscriptions ont été faites spontanément par des enfants de l'un ou de l'autre sexe, dans les collèges et les couvents, et ces tendres enfants ont l'air de recevoir, les premiers, le souffle d'en haut, pour donner l'élan à leurs parents et à leurs concitoyens ; car c'est de la bouche des enfants que sort la louange parfaite. L'argent toutefois paraît être la grande difficulté, et l'on fait des calculs pour s'assurer que ce n'en est pas une sérieuse. Ainsi, par exemple, que les quatre cent mille catholiques environ qui sont dans ce diocèse donnent chacun trente sols par an, on aura, annuellement, $ 100.000 ; car on suppose qu'il y a un assez grand nombre de riches pour suppléer à ce qui pourrait manquer du côté des pauvres. On présume que chaque paroisse pourrait aisément fournir un soldat au Pape. Les villes en donneraient davantage. Il est à croire, selon eux, qu'une organisation de comités pourrait facilement s'opérer dans les villes et à la campagne. Ils prétendent qu'une telle expédition aurait un excellent effet, même pour notre armée coloniale, parce que ceux qui reviendraient dans leur patrie, chargés de lauriers, aïmeraient à continuer leur carrière militaire, et que le prestige attaché à leur nom ne manquerait pas de donner un heureux élan à l'armée canadienne quand il s'agira de l'organiser.

Quoiqu'il en soit, N. T. C. F., nous demeurons étranger à ce mouvement laïque ; mais, Nous vous l'avouerons, Nous le bénissons de tout notre cœur et nous lui souhaitons un plein succès. Car, Nous le considérons comme une gloire pour notre religieux pays, et comme une bénédiction pour ses habitants. Nous pensons qu'en effet, un bataillon de zouaves canadiens prouverait au monde entier que l'extrême occident se joint à toutes les autres parties du monde, pour épouser la cause sacrée à laquelle se dévouent aujourd'hui tant de cœurs généreux et montrer que le nom de l'immortel Pie IX est grand et béni dans les froides contrées du nord. Ce bataillon, en combattant pour le grand principe sur lequel seul peuvent reposer solidement les sociétés humaines donnerait un admirable exemple de dévouement pour la cause catholique, et chacun lui consacrerait, avec une nouvelle ardeur, sa plume, sa parole, et surtout son cœur. Mais tout le monde comprend que pour cela, il faudrait que les hommes qui se dévoueraient pour l'Eglise et pour son auguste Chef, fussent des hommes de foi, de principes et de pratique ; car autrement, ils ne pour-

raient que faire tort à cette cause sacrée, et faire honte au pays qui les aurait députés. Mais encore une fois, Nous laissons à ceux qui ont conçu ce projet la noble tâche de l'exécuter. Pour Nous, Nous allons faire ce que nous demande notre Saint-Père le Pape.

Cet appel fait au monde catholique par le populaire Pie IX, la peinture de ses souffrances, l'exposé de ses craintes et des dangers que courai la Ville Eternelle, soulevèrent la population catholique du diocèse de Montréal. Elle répondit immédiatement par de nombreuses offres de service et de généreuses souscriptions. De toutes parts on s'agita ; les villes et les campagnes s'unirent dans une même pensée de dévouement.

L'initiative partait, cette fois encore, de Montréal, où un noble cœur ne connaissait ni difficultés, ni défaillances. Comme le branle était donné et que le succès semblait assuré, Québec suivit le courant et murmurait dans son humeur toujours chagrine quand Mgr Bourget l'entraînait, que Montréal lui faisait tort en lui volant l'occasion de se distinguer.

C'est que, gagnés par l'exemple, tous les autres évêques du Bas-Canada parlèrent aussi à leurs ouailles, et que l'enthousiasme se propageait de proche en proche ; pour s'étendre à tout le pays. Il n'y eut bientôt plus dans le Bas-Canada qu'un cri, qu'une aspiration, qu'un désir : aller combattre pour le Pape ou aider ceux qui voulaient bien pour lui combattre et mourir.

La lettre et la haute approbation de Mgr de Montréal décidèrent que plusieurs citoyens de cette ville se réuniraient pour aviser aux moyens d'imprimer une direction commune et de régulariser ces aspirations ardentes.

C'est le 19 décembre 1867, que l'Hon. J. L. Beaudry, MM. Olivier Berthelet, Louis Beaudry, Alfred La Rocque, Narcisse Valois, Dr. Trudel, Edmund Barnard, E. Lef. de Bellefeuille, F. X St. Charles, Sévère Rivard, etc., etc., se réunirent dans une des salles de l'Institut-Canadien-Français et, s'étant constitués en assemblée régulière, nommèrent un comité, chargé d'aviser aux moyens les mieux appropriés pour assurer la formation d'un contingent canadien pour l'armée pontificale.

La seconde assemblée du 26 décembre nommait un co-

mité exécutif ayant charge de diriger efficacement le mouvement et d'organiser le détachement canadien.

Le comité décida d'informer immédiatement les évêques et les curés du Bas Canada de sa formation et de sa mission en les priant de vouloir bien lui donner leur concours.

Mgr de Montréal était allé au devant de ce vœu en invitant tous les fidèles de son diocèse à contribuer de leurs deniers à l'œuvre de la défense du Saint-Siège. En effet, dans l'intervalle de la première et seconde assemblée du Comité, le 22 décembre, le vénérable évêque adressa à ses curés cette lettre accompagnée d'une invitation à se mettre généreusement à contribution.

MONSIEUR. — Vous recevrez avec la présente, une copie de l'*Invitation* qui sera faite aujourd'hui au prône de la Cathédrale, à l'ouverture du TRIDUUM qui s'y fait, et qui est comme l'ouverture de tous ceux qui vont se célébrer dans ce diocèse.

Votre dévouement à la *Cause Pontificale* vous inspirera tout ce que vous aurez à dire et à faire, pour que cette *Invitation* soit bien comprise et mise au plus tôt à exécution ; car il n'y a pas de temps à perdre, si nous voulons que le secours, qu'il s'agit d'envoyer au Saint-Père, arrive à temps.

Vous reviendrez si souvent et si fortement sur l'indécence qu'il y aurait, pour les enfants de l'Eglise, de se livrer aux divertissements du carnaval, pendant que le Père commun est dans le deuil, que vous réussirez à les en détourner, du moins en grande partie.

Avec les économies que vous ferez faire par là à vos paroissiens, il ne sera pas difficile de les amener à payer chacun un trente sous ; de manière qu'une paroisse de 1.600 âmes, par exemple, aurait à déposer, dans la Caisse Pontificale, 400 piastres, c'est-à-dire, autant qu'il en faudrait pour faire les frais d'un soldat, qu'il ne serait pas difficile, je pense, de trouver dans la paroisse même. Si c'était le cas, il pourrait être invité à faire lui-même la quête à l'église, et à vous accompagner chez ceux de vos paroissiens à qui vous jugeriez à propos de faire un appel particulier, pour atteindre le chiffre de souscription demandé. Pour fournir à tous le moyen de donner sa contribution, il faudrait faire quêter aux messes basses, et inviter ceux qui ne peuvent venir ni à la grand'messe ni à la messe basse, les jours fixés pour la quête, à vous envoyer leur souscription.

Au reste, je pense que le *Nouveau Monde* vous donnera d'utiles renseignements, dont vous pourrez vous servir avec avantage, pour enflammer tous les cœurs de ce généreux dévouement, dont tous les enfants de l'Eglise doivent faire ouvertement profession,

dans cette solennelle circonstance, qui sera peut-être la seule de ce genre à enregistrer dans les annales de l'Eglise.

Aujourd'hui, quarante-sixième anniversaire de mon diaconat, je suis heureux d'avoir occasion de montrer au digne successeur de Saint Xiste II quelque chose du dévouement de Saint-Laurent pour son Pontife et Père chéri et vénéré. Aussi, ai-je tâché de me bien pénétrer de ces sentiments affectueux qui animaient le Père et le Fils, et que nous a conservés la légende de ces deux Saints. *Quo progrederis sine filio, pater ? Quo, sacerdos sancte, sine ministro properas ..... Non ego te desero, fili : majora te maneni pro Christi fide certamina.*

Au reste, n'oublions pas que le nom de *Montréal* fut gravé, en 1854, sur une des colonnes de Saint-Pierre, et enregistré au Capitole, en 1862. Puisse-t-il aussi figurer, avec honneur, dans les rangs de l'armée pontificale, dans le temps présent et à venir ! Cette gloire nous est déjà acquise, comme vous le savez ; il n'est plus question que de la soutenir.

Invitation de Mgr l'évêque de Montréal à se mettre généreusement à contribution pour porter secours à N. S. P. le Pape : Le Souverain Pontife est assiégé de mille angoisses et exposé à d'imminents dangers, pour l'amour de l'Eglise.

L'Univers Catholique en est vivement ému et profondément affligé. De là ce dévouement inouï et inconnu aux siècles passés, qui, comme un courant irrésistible, entraîne les cœurs des vrais enfants de l'Eglise vers les collines de la Ville Eternelle. Tous se rallient autour de la Chaire Apostolique, pour la défendre, selon la mesure de leurs moyens, parce qu'ils comprennent que l'union de la famille chrétienne fait sa force.

Ce dévouement a créé ici, comme ailleurs, un mouvement de patriotisme religieux parmi nos jeunes gens, qui veulent à tout prix s'enrôler sous l'Etendard Pontifical, afin de combattre les combats du Seigneur, pour la défense du Saint-Siège et de l'Eglise toute entière, qui n'ont qu'un seul et même intérêt. Car qui attaque la tête attaque tout le corps, toute la famille chrétienne.

Or, pour que les aumônes puissent se recueillir plus facilement, voici quelques suggestions que nous abondonnons à vos bons cœurs.

1° Il se fera dans chaque église trois quêtes, à chacune desquelles chacun donnera dix sous, pour former plus facilement les trente sous qu'il faudrait donner pour atteindre le chiffre de 100.000 piastres, mentionné plus haut ;

2° Chaque curé est invité à faire un appel particulier, et à domicile, à ceux de ses paroissiens qui étant avantagés des biens de la fortune, ne voudraient pas se contenter de cette modique somme ;

3° Les parents sont invités à exhorter leurs petits enfants à faire le sacrifice de ce qu'ils ont coutume de leur donner pour

étrennes, jeux, toilettes, etc., afin que leur offrande au Père commun, étant le prix d'un sacrifice, leur soit plus méritoire ;

4° Les entrepreneurs, chefs d'ateliers et bourgeois feraient très bien d'engager leurs compagnons, apprentis et autres sous leur domination à se mettre ainsi à contribution, suivant leurs moyens.

Dans notre Lettre Pastorale du huit courant, Nous vous parlions N. T. C. F., de ce mouvement laïque, tout en vous faisant observer que nous y demeurions étranger, mais que Nous le bénissions de tout notre cœur.

Dans cette même Lettre, Nous vous disions que la population de ce diocèse étant environ de 400.000 âmes, nous pourrions réaliser 100.000 piastres, si l'on prélevait seulement trente sous par tête. Or, la présente *Invitation* est pour en venir à l'exécution ; et à cette fin, nous allons tous, riches et pauvres, grands et petits, nous exécuter généreusement, et prouver une fois de plus que quand il s'agit des intérêts de la Sainte Eglise, notre Mère, et de son Auguste Chef, nous savons faire des sacrifices. Voici entr'autres ceux qui se présentent d'eux-mêmes à notre dévouement filial.

1° Faisons avec une vraie ferveur, le *Triduum* de prières demandé par le Saint-Père, en asisstant fidèlement aux exercices du matin ou du soir, en faisant de bonnes confessions et de ferventes communions, et en priant aux intentions du Souverain Pontife, pour gagner, pour nous et pour les saintes âmes du purgatoire, les indulgences qu'il a bien voulu accorder. La bonne prière, ne l'oublions pas, est *toute-puissante ;*

2° Ajoutons la mortification à la prière. Or, qu'une des mortifications et pénitences que nous nous imposerons, soit de nous priver des plaisirs du carnaval, qui malheureusement a coutume de commencer quand se termine la grande solennité de la Naissance du Sauveur, et qui d'ordinaire se prolonge jusqu'au saint temps du Carême. D'ailleurs, tous les bons enfants de l'Eglise n'auront pas de peine à comprendre qu'ils serait honteux pour eux de fréquenter les bals, les soirées, les partis de plaisirs, les maisons de jeux, les auberges et autres où l'on a coutume de faire tant de folles dépenses, pendant que notre Père, le meilleur de tous les Pères, est dans une profonde affliction. Car enfin, tous les enfants qui ont un bon naturel doivent partager le deuil de leur père. Donnons au Pape le fruit de nos épargnes, pendant ces jours de carnaval, et nous nous trouverons plus riches et plus heureux.

3° A la prière et à la mortification, joignons l'aumône qui est toujours si efficace, surtout quand elle a un objet grand, noble et saint, tel qu'est celui dont il est ici question, puisqu'il comprend les intérêts religieux de l'univers entier.

Souvenons-nous, N. T. C. F., de ce bel adage : *Le jeu et la débauche ont ruiné des milliers de familles, l'aumône n'en a pas appauvri une seule ;* ou cet autre :*En donnant au Vicaire de Jésus-c'est à Jésus-Christ lui-même que l'on donne.*

Daigne le Seigneur répandre sa bénédiction sur cette *Invitation*, et lui faire produire des fruits de charité, de zèle et de dévouement.

Daigne aussi la Divine Providence rendre le centuple aux bons enfants de l'Eglise qui, en donnant au Père commun, prêteront à Dieu lui-même !

Avant de partir pour l'Europe, les zouaves vont à Montréal qui leur réserve l'accueil le plus bienveillant, ils font avec les exercices du *Triduum* une retraite à l'église Du Gesu au Collège Sainte-Marie et y communient de la main de Mgr Bourget qui les entretient, les encourage et les bénit. On les fête au collège et, pour finir, Mgr Bourget avait disposé qu'on les fêterait encore et solennellement à Notre-Dame où tout le peuple était convoqué. La manifestation fut émouvante et Mgr Laflèche, coadjuteur de l'évêque de Trois-Rivières prononça en l'honneur de la vaillante cohorte, avant-garde des Canadiens, un discours sensationnel qui allait enflammer la foule pour la cause sainte qu'elle allait servir dans le vieux monde. (1) Un mal subit empêcha Mgr Laflèche de finir son discours, qui, imprimé en brochure, fut distribué par les soins de Mgr Bourget.

Le Comité fit dilligence ; prêtres et évêques le secondaient activement, mais telle était l'impatience de quelques-uns, et leur crainte d'arriver trop tard devant l'ennemi, que l'avocat

---

(1) Voir *Œuvres Oratoires* de Mgr L. F. Laflèche, chez Savaète, Paris. Et, rapporte la chronique : « c'était un beau spectacle de voir le vénérable évêque de Montréal passer dans les rangs pressés des zouaves qui se jetaient à ses genoux, baisaient humblement sa main bénie, en recevaient respectueusement les chapelets et la brochure contenant sa harangue, qui devait être pour eux un souvenir de leur patrie reconnaissante et fière, un guide et un conseil dans les périls de la vie des camps.

Après les discours des deux vaillants évêques, compagnons d'armes dans les rudes combats que soutenait alors l'Eglise du Canada, on récita les prières de l'*Itéraire* que l'Eglise a consacrée pour attirer les bénédictions du ciel sur ceux qui voyagent pour la gloire de Dieu.

Nous ne relatons pas les incidents du voyage, parce que ce n'est pas de notre sujet. Ces braves traversent l'Océan, s'arrêtent à Paris, se réunissent sous la conduite de leurs deux aumôniers à l'Eglise de Saint-Sulpice, visitent Paris en compagnie de Louis Veuillot et de ses amis, gagnent Marseille où ils visitent Notre-Dame-de-la-Garde, et s'embarquent sur la *Ville-de-Marseille* à destination de Civitta-Vecchia et de Rome. La traversée de France fut pour ces braves une continuelle ovation.

Prendergast, Gédéon Désilets et Gaspard Hainault, étudiants, vendirent leurs livres quelques hardes, empruntèrent pour un surplus nécessaire et coururent dès le 19 décembre 1867, s'embarquer à Portland. Ils emportaient à l'adresse du cardinal Barnabo une recommandation de Mgr Bourget.

Après un heureux et rapide voyage, les trois conscrits du pape arrivèrent à Rome où Mgr Désautels, représentant de l'évêque de Monrtéal, le chanoine Hicks et le sergent Hugh Murray leur firent le meilleur accueil. Le cardinal Barnabo les reçut à bras ouverts et leur promit une audience du Saint-Père dont le jeune Désilets nous conserva le souvenir :

... Dimanche après vêpres, dit-il, nous trouvions notre lettre d'admission à la caserne ; je te laisse à penser quelle joie elle nous causa. Nous devions voir le Saint-Père le lendemain. Lundi à 11 h. 1/2 du matin, nous montions les degrés du Vatican d'un pied joliment leste, je t'assure. Cent livres ne nous auraient pas pesé sur les épaules. Après une heure d'attente passée avec Monseigneur Pacca qui nous demanda mille choses de notre pays, nous nous jetions aux pieds du Saint-Père..... Il nous fit relever et placer tous les trois en face de son bureau.

Après nous avoir regardé quelques instants, il nous demanda depuis quand nous étions partis, si nous étions l'avant-garde des Canadiens... Il nous dit qu'il avait été lui-même en Amérique, mais qu'alors il fallait trois grands mois pour s'y rendre. Ensuite il étendit la main et prit trois petites boîtes qu'il nous donna, en disant qu'il nous faisait à chacun un petit cadeau, et il souriait. Il en ouvrit une lui-même pour nous en montrer le contenu. C'était trois médaillons faits d'une espèce de coquille, enchâssée en or, et sur lequel est sculptée une figure de la Sainte-Vierge. Nous étions *hors de nous-mêmes*. Il bénit ensuite nos familles et les petits objets que nous lui présentions. « Tout est béni, dit-il, je bénis tout, vous, vos familles et vos objets. » Notre audience étant terminée, il fallait nous retirer. Alors pour te dire toute la vérité, je me précipitai à ses pieds au risque d'emporter son pupitre que je heurtai un peu du coude. Il me donna sa main droite à baiser et m'enveloppa avec force les épaules, de son bras gauche. Il en fit autant à mes deux amis. Nous sortîmes fous de joie, pleurant, riant, etc. T'exprimer les émotions que j'ai éprouvées est tout à fait impossible. Tout ce que je puis te dire, c'est qu'après l'avoir vu, on peut se faire tuer cinq cent fois pour lui. Tous les portraits que tu vois ne donnent pas l'ombre de l'expression de sa figure : il faut le voir. Il y a quelque chose d'une mélancolie douce et calme dans son regard qui fait pleurer malgré soi.

Je m'arrête, car je ne finirais plus sur ce sujet si je m'écoutais.

Cependant en peu de jours le Comité était déjà saisi de plus de 500 demandes d'enrôlement, et chaque courrier comme chaque réunion en voyait d'autres se produire. On ne pouvait les accueillir toutes, et toutes n'étaient pas acceptables. Il fallait enquêter, contrôler, choisir et ne mécontenter personne, tout le monde étant bien intentionné et plein d'ardeur. Le manque de ressources faisait éliminer le plus grand nombre et pour y procéder trois considérations guidaient les commissaires :

La qualité morale du candidat ; sa qualité physique ; sa qualité financière.

Le *New-York* Herald, parlant des zouaves canadiens, lors de leur passage à New-York faisait cette remarque au sujet de leur organisation : « Les règlements qui gouvernent les membres de ce corps sont en quelque sorte particuliers et nouveaux. Partout, dans le choix des soldats, on ne regarde guère au caractère moral des recrues. La dissolution et le vice dans ses formes les plus hideuses et les plus révoltantes peuvent obtenir admission dans n'importe quelle organisation militaire, pourvu que la santé physique et le développement musculaire des recrues soient possibles. Mais pour se procurer une place dans les rangs des zouaves du Pape, la règle a été changée, et personne, à moins qu'il ne produise une excellente recommandation quant au caractère et à la réputation, par le curé de la paroisse où il réside, ne peut être reçu dans ce corps.

Cette remarque du grand journal de New-York est la vérité même.

En procédant au choix des hommes, en effet, le Comité examinait tout d'abord le certificat donné au candidat par son curé ou son confesseur. Pour qu'un jeune homme fut accepté, il fallait invariablement que ce certificat fut des plus favorables ; car on voulait former un corps d'élite, non esulement sous le rapport des forces physiques, mais aussi et d'abord quant à la moralité de ses membres. Le Comité, satisfait sur ce point, passait à l'examen du certificat du médecin produit par le candidat, et constatait ainsi si l'homme était propre au service militaire. Sur toutes ces questions, le Comité délibérait consciencieusement, ayant toujours présent à l'esprit cette noble pensée, qu'il choisissait les hommes qui allaient être chargés de défendre la plus divine et la plus sainte des causes, celle de la Papauté et de l'Eglise catholique.

Le Comité satisfait des qualités morales et physiques du can-

didat, n'avait pas encore fini sa tâche ; une dernière considération restait à examiner, la plus délicate peut-être, celle sur laquelle il était le plus difficile de satisfaire tout le monde. Il fallait que le nombre des hommes acceptés fut en proportion avec les fonds disponibles, en prenant pour base la somme de $100 par homme ; bien plus, la paroisse, qui envoyait une souscription et offrait plusieurs hommes, semblait avoir le droit de demander que l'un d'eux fut accepté. Souvent même, en envoyant sa souscription, le curé exprimait le désir qu'elle fut affectée aux dépenses d'un jeune homme qu'il indiquait comme étant le candidat de la paroisse. D'un autre côté, parmi les candidats, plusieurs offraient le chiffre fixé par le Comité pour les dépenses du voyage, savoir $100, et un grand nombre en offraient une partie. Enfin, il fallait garder une proportion exacte entre les souscriptions envoyées par chaque diocèse, et les hommes de chaque diocèse acceptés par le Comité. C'est au milieu de toutes ces difficultés et exigences que le Comité dut procéder au choix de ceux qui auraient l'honneur de faire partie du premier détachement. Le Comité ne put accepter que 145 demandes, devant se conformer aussi aux désirs des agents de la Compagnie Générale Transatlantique, contingent réduit à 135 hommes par quelques défaillances constatées au moment de l'embarquement et auxquelles on ne put suppléer à la dernière heure.

A l'origine de l'organisation du Comité, Mgr de Montréal avait écrit à Rome, à Mgr Desautels, pour l'informer du mouvement qui s'opérait en Canada. Il le chargeait en même temps de constater auprès des autorités romaines si on recevrait volontiers un contingent d'hommes envoyés de cette distance, ou si l'on préférait des souscriptions équivalant aux frais de leur expédition. Le Comité avait prévu la réponse que recevrait l'évêque ; car il avait appris que l'enrôlement pour l'armée du Saint-Père avait été prohibé en Autriche, et il avait remarqué ces paroles du Souverain Pontife adressées à l'Evêque de Nimes : « Ce sont surtout des hommes qu'il me faut. » Toutefois la démarche de Mgr Bourget constituait un surcroît de prudence, qu'il était bon de ne pas négliger dans une entreprise de cette nature, alors qu'il s'agissait d'expédier des centaines de jeunes gens à 1.800 lieues de leur pays, avec l'intention d'entrer immédiatement en campagne. Quelle déception pour ces hommes et quelle douleur pour le Canada tout entier, si, arrivés à Rome, les autorités leur eussent annoncé qu'elles n'y pouvaient rien faire ! Ce seul motif justifiait la démarche de l'évêque de Montréal ; mais d'autres considérations la rendaient presque nécessaire pour coordonner, dans ce pays, toutes les bonnes intentions et leur imprimer une direction uniforme, seule capable de donner au gouvernement un ensemble, une ampleur qui devaient couronner l'œuvre du Comité. Quelques personnes, en effet, les opposants ordinaires qui connaissaient toutes les initiatives du généreux évêque de Montréal, qui s'estimaient mieux inspirées et

croyaient être plus utiles au Saint-Siège et mieux remplir ses secrets désirs, en envoyant à Rome le prix de l'équipement et du voyage des Canadiens qu'en expédiant ces hommes eux-mêmes. Un câblogramme de Mgr Desautels vint, le 24 janvier trancher la question en faveur de l'action du Comité et en mettant fin à ces pénibles incertitudes.

La dépêche modifiait aussi le projet du Comité quant au terme d'engagement qu'on avait fixé à un an, suivant les anciens règlements connus de l'armée pontificale. Mgr Dusautels annonçait que les hommes devraient s'enrôler pour deux ans. Appuyé sur cette autorité, le Comité se sentit plus fort et put travailler avec une pleine assurance. Désormais, rien d'esesntiel ne retardait l'organisation définitive et, heureux de répondre enfin d'une manière complète et pleinement satisfaisante aux aspirations impatientes qui dévoraient la jeunesse, le Comité publia dans tous les journaux, le 29 janvier, ses résolutions et le prochain départ du premier contingent.

Il fallait à la légion un costume provisoire, et il ne fallait pas, pour cette particularité, y mettre plus que de raison. L'entrepreneur de l'habillement fournissait la matière et la coupe ; Mgr Bourget fit faire la confection dans les communautés qu'il y engagea en leur disant :

... Il va sans dire que vous voudrez ajouter votre obole à toutes les oblations du monde entier, et faire couler vos petits ruisseaux de charité dans ce vaste océan de contributions volontaires, qui alimentent le trésor pontifical. Si vos ressources pécuniaires ne vous permettent pas d'offrir tout ce que vos cœurs voudraient déposer aux pieds de votre vénérable Père, peut-être que vos mains et celles de vos élèves, orphelins et infirmes, y pourront suppléer, en travaillant à faire quelques habits aux zouaves canadiens, qui se préparent à partir, pour aller représenter leur pays dans l'armée pontificale. Vous serez sans doute heureuses plus tard d'avoir ainsi contribué à équiper ces généreux soldats du Pape, si l'on avait à vous apprendre un jour qu'ils ont honoré et respecté, par la pureté de leurs mœurs, des habits et des linges qui leur auraient été préparés par des mains vierges, par leurs sœurs en Jésus-Christ, par des concitoyennes qui, en religion, sont des héroïnes, comme ils pourront être des héros dans l'armée du Seigneur. Vous seriez de même heureuses d'apprendre que, sous ces habits, ils ont vaillamment combattu pour le triomphe de la Foi, pour l'honneur de la Religion, pour la gloire du Saint-Siège ; et qu'ils les ont même teints et arrosés de leurs sueurs et de leur sang. Dans ce cas, vous aimeriez à imiter une glorieuse vierge, Sainte Praxède, qui est représentée dans son église à Rome, tor-

dant de ses mains pures et innocentes les habits des martyrs qu'elle avait encouragés à la mort, pour en faire couler le sang dans un puits, qui se voit encore.

A Rome, après les présentations officielles, le détachement se mit en marche pour se rendre à Saint-Pierre, précédé par le corps de musique des Zouaves Pontificaux qui jouait la marche de Montana. On avait remis aux zouaves un drapeau pontifical à leur arrivée à Civitta-Vecchia. C'est avec cet étendard et celui du Canada qu'ils traversèrent la Ville Eternelle.

Au château Saint-Ange, une escouade de zouaves présenta les armes aux volontaires Canadiens. En passant devant le Vatican, une fenêtre s'ouvrit et ceux-ci aperçurent l'illustre Vieillard pour lequel ils sont venus combattre.

Le Saint-Père avait, paraît-il, l'intention de donner sa bénédiction aux Canadiens, mais le bruit de la musique étouffa le commandement : halte ! et ainsi, par un regrettable malentendu, ils ne purent recevoir, dès leur arrivée, cette faveur.

On rapporte qu'en regardant le corps des Zouaves Canadiens, le Saint-Père s'est écrié : *Le Canada est une terre privilégiée.*

Une minute plus tard les pas des volontaires retentissaient sur le pavé du temple de Saint-Pierre, et là, écrit l'un d'eux, au milieu d'un silence religieux, nous tombâmes à genoux pour prier devant le tombeau du prince des apôtres. Ah ! quelle émotion un cœur chrétien n'éprouve-t-il pas, en voyant cet édifice imposant qui durera aussi longtemps que le monde, élevé à la gloire de ces martyrs naguère bannis et méprisés...

Après avoir prié quelques instants, les Zouaves Canadiens, accompagnés d'une foule considérable, se rendirent à la caserne qu'on leur avait préparée, dans le couvent de Saint-François.

L'audience pontificale était fixée au 17 mars. Rendez-vous fut donné à la salle des Suisses au Vatican, chacun s'y rendit de son côté et sabre-baïonnette au côté.

A quatre heures, un huissier introduisit les Canadiens dans la salle d'audience. On les plaça sur deux rangs, de chaque côté de la salle, les deux extrémités se trouvant réunies par un rang posté en travers.

Nous étions, écrit l'un d'eux, tous absorbés dans la contemplation des beautés du lieu où nous étions, quand les battants de la porte s'ouvrirent tout à coup, le brillant uniforme des gardes-nobles fit son apparition d'abord, puis la soutane violette des prélats, puis..... nous tombâmes à genoux et Pie IX se montra à nos yeux éblouis. Faisant allusion à notre position, il nous dit gaiement : « Ah ! il ne manquait plus que moi pour former le carré ; eh ! bien, me voilà, mes braves. » Puis, allant se placer sur son trône : « Relevez-vous, mes enfants, » nous dit-il de sa voix à la fois douce et majestueuse.

Quand les Zouaves se furent relevés, MM. les abbés Moreau et Lussier annonciers, allèrent s'agenouiller devant Sa Sainteté, et le premier donna lecture d'une adresse des évêques de la province de Québec, dans laquelle ils recommandaient les Zouaves Canadiens au Père commun des fidèles. Le Pape l'entendit avec un contentement manifeste, et l'émotion le gagnant, ses yeux se mouillèrent de larmes. Il répondit en français par un discours rempli d'onction et de fermeté qui dura près de dix minutes ; on reconnaissait le roi sous l'habit du pontife.

Voici comment un autre correspondant résuma cette allocution :

Il commença par dire que l'arrivée à Rome des volontaires Canadiens, dans l'intention de défendre le siège de la catholicité, contre les barbares du siècle, était une grande consolation pour lui, au milieu des persécutions dont il est l'objet. Le mouvement qui vient de s'opérer au Canada, plaide beaucoup en sa faveur et l'Eglise le regarde d'un œil très favorable. « Je loue, votre courage, mes enfants, nous dit-il. Nouveaux Gédéons, vous venez combattre les combats du Seigneur ; et je suis certain que vous marcherez sur les traces du grand capitaine dont je viens de vous donner le nom, si jamais l'occasion se présente. Mais quoiqu'il arrive, j'ai un conseil à vous donner : dans la guerre comme dans la paix, soyez chrétiens, craignez Dieu et marchez hardiment. Maintenant, chers enfants, je vais vous donner une bénédiction qui vous accompagnera toujours sur le chemin de la vie ; une bénédiction qui va s'étendre à vos parents et à ceux qui ont contribué à vous envoyer au secours de l'Eglise.

Ainsi, je vous bénis au nom du Père, afin qu'il vous inspire la force et le courage qui a fait triompher 500 Israélites avec Gédéon à leur tête, contre un ennemi dix fois plus nombreux ; je vous bénis au nom du Fils, afin qu'il vous accorde de persister dans les bonnes résolutions qui vous animent aujourd'hui ; enfin, je vous bénis au nom du Saint-Esprit, afin qu'il vous donne la ferveur et

la piété, pour que vous restiez toujours bons soldats et surtout bons chrétiens. »

« A ces mots, écrit M. de Hempell, nous mîmes un genou en terre et nous reçumes avec un recueillement et une ferveur difficiles à décrire la bénédiction du Souverain Pontife. Puisse-t-elle nous accompagner dans les combats et dans tous les jours de notre vie ! »

Après la bénédiction, le Saint-Père fit apporter par un des prélats des médailles en argent, et, faisant le tour de nos rangs accompagné de deux cardinaux, des aumôniers et des officiers, il daigna les distribuer lui-même aux zouaves. En passant devant le capitaine Taillefer, le général Kanzler dit à Sa Sainteté que c'était là le commandant des zouaves pendant le voyage, et lui rappela un vif incident survenu au port de Marseille au cours duquel le capitaine fit baisser la tête à un Piémontais qui avait insulté son drapeau :

— Ah ! c'est ainsi que vous attaquez les ennemis du Saint-Siège avant d'être à notre service, lui dit Sa Sainteté, en lui prenant familièrement le bras ; eh ! bien, j'espère que vous en ferez autant à l'avenir.

Après avoir donné à M. Taillefer sa médaille, il continua et en donna, de sa propre main, une semblable à chacun de nous. Pendant cette distribution, le Saint-Père fit diverses questions à plusieurs des zouaves et s'appuya familièrement sur leurs épaules. Ceux-ci étaient tout attendris de ces marques de bonté et de l'émotion visible qui agitaient le chef de l'Eglise.

A l'extrémité du détachement, se trouvaient six hommes qu'on avait laissés intentionnellement dans leur costume canadien. « J'étais par bonheur du nombre de ces six, écrivait un zouave, et le premier. Arrivé à moi, le Pape s'arrête, me pose la main sur l'épaule droite, et puis sur la poitrine, où il a dû sentir mon cœur battre ; comme une bonne mère, il voulait palper l'étoffe canadienne avec laquelle nous étions venus : « Voilà, a-t-il dit, de belle et bonne étoffe de laine. » Ensuite, prenant dans ses mains le béret de mon deuxième voisin : « Mais c'est presque là la calotte du Pape, a-t-il dit en comparant avec sa propre coiffure. Comment, c'est ainsi qu'on empiète sur mes droits ! »

Puis, reprenant des mains du cardinal, qui l'en avait débarrassé, le précieux béret, il le remit avec la plus gracieuse amabilité sur la tête de mon cher voisin.

La médaille donnée aux zouaves est en argent et de la grandeur d'une pièce de deux francs ; d'un côté est l'image de Pie IX avec ces mots : *Pie IX Pon. Max. An. XXII ;* sur le revers est celle de Saint Pierre et Saint Paul, avec cette légende en latin : *Romæ parentes arbitrique gentium.*

La distribution des médailles finies, le Saint-Père bénit de nouveau les zouaves et les laissa tous attendris et joyeux d'avoir été l'objet de tant de sollicitude et de tant de bonté.

Quatre autres détachements, le dernier en septembre 1869, suivirent le premier au milieu de manifestations aussi émouvantes et telle fut l'action de Mgr Bourget que sur le total des contingents canadiens, son diocèse fournissait la moitié des hommes et la moitié aussi des subsides.

C'est encore un de ces faits nombreux qui prouvent, dit M. Poulin dans ses *Mémoires*, combien un pays est heureux quand il possède des hommes qui comprennent les grandes œuvres et qui n'épargnent rien pour les faire triompher. Sans Mgr Bourget, sans aucun doute, le Canada n'aurait pas eu cette gloire d'avoir manifesté si généreusement son dévouement au Souverain Pontife. Il y eut de grands résultats obtenus par le mouvement des zouaves canadiens. Il m'a été donné d'en juger.

En 1870 et en 1877, dans mes voyages en Europe, et surtout en France, j'ai pu constater la gloire que nos jeunes canadiens s'étaient acquise à eux et à leur pays, en allant servir le Pape-Roi. En 1877, j'assistais à Lyon à l'ouverture du mois de Marie à Notre-Dame de Fourvières. Le prédicateur qui inaugura le cours des instructions qu'il devait donner tout le mois, M. l'abbé Dubois, parla de dévouement à la Papauté chez les Canadiens qu'il voyait réunis en ce moment aux pieds de Marie. Vous avez, disait-il, aux fidèles, vous avez au milieu de vous, ce soir, dans cette nombreuse assistance, un évêque canadien, plusieurs prêtres, et des laïques canadiens qui vont à Rome, comme députés de leur patrie, pour offrir leur témoignage de sympathie à Pie IX, à l'occasion de son jubilé épiscopal. Ils sont les descendants de ces hardis colons qui quittèrent la France pour aller en fonder une nouvelle en Amérique. Ils sont restés Français et surtout catholiques comme l'étaient leurs pères. Déjà en 69 et 70, ils se sont révélés à la France oublieuse et peut-être déchue. En effet, ils couraient au service du Pape attaqué par la révolution. Vous avez vu et acclamé l'élite de leur patrie, ces jeunes héros canadiens. Ils étaient une gloire pour nous, et en même temps, un reproche. Car la France n'est pas celle d'il y a deux siècles ; tandis que la Nouvelle-France, le Canada, a conservé les belles et anciennes traditions. A plusieurs reprises les journaux français, belges et italiens, ont parlé avec avantage du mouvement des

zouaves canadiens. Or, cette gloire nous la devons en grande partie à Mgr Bourget.

Et que ne pourrions-nous, nous-même, ajouter ici pour 1916 ! Des milliers de Canadiens français luttent et meurent ou triomphent dans les Flandres, jusqu'à l'ombre du clocher qui nous a vu naître, près de nos morts confiés à une terre sainte outragée par un ennemi féroce ! Ils se battent encore pour Dieu... et, c'est leur bonheur, pour la France qu'ils portent dans leurs cœurs fidèles.

L'évêque de Montréal ne devait pas tarder à reprendre lui-même le chemin de Rome. Le 26 mars 1868, il préside à l'ouverture de la retraite annuelle, des Sœurs de la Charité de la Providence, retraite qui fut avancée de façon à ce que sa clôture coïncidât avec le 25e anniversaire de la première prise d'habit de ces religieuses. Il rémémore dans une belle allocution leurs débuts pénibles, les proportions qu'avaient pris leur Institut pendant ce premier quart de siècle écoulé, et calcule celles qu'il peut prendre encore avec le temps à l'ombre de l'aimable Providence ; car, il est à espérer, dit-il, qu'elle achèvera ce qu'elle a si heureusement commencé.

Tout porte, dans votre institution, le sceau de la divine Providence. Tout, dans cette histoire, révèle l'action du Seigneur qui créa tout de rien, et qui choisit ce qu'il y a de plus faible et de plus méprisable selon le monde, pour confondre les vues de la sagesse humaine. Et, en effet, pour accomplir les desseins de sa charité, il a choisi quelques filles sans fortune, sans instruction, sans influence ni importance, dans cette ville, pour en faire les pierres fondamentales de ce nouvel édifice spirituel, destiné à soulager toutes les misères spirituelles et corporelles.

Le Père des pauvres a donc, du haut du ciel, porté les regards de sa complaisance sur un tout petit asile qui cachait un riche trésor : quelques pauvres femmes vieilles et infirmes, abritées sous un humble toit, nourries par une veuve dévouée dont la charité est en proverbe, et soignées par une humble servante qui, la première, a porté ce nom devenu pour vous symbolique. C'est dans ce petit champ qu'a été jeté le grain de sénevé ; et il faut voir comment, en vingt-cinq ans, il est devenu un grand arbre qui aujourd'hui étend ses branches jusqu'au Chili et aux Montagnes Rocheuses. Il ne faut pas s'en étonner, puisque là gisait la plus grande décrépitude avec toutes ses misères et ses faiblesses. C'était au point que le petit nombre de vieilles réunies dans ce pauvre asile au commencement de 1840, réunissait tout juste 1840

ans. Or, pour ces deux femmes (Mme Gamelin et Mlle Durand), quel surcroît de travail, de fatigues, de veilles, dans les soins prodigués à ces longues vieilles années !

Eh bien ! c'est l'ardeur de ces sacrifices du jour et de la nuit qui, en s'élevant au ciel, a réjoui le cœur de Dieu tout bon et miséricordieux. C'est ce parfum de la charité qui, en s'exhalant de ce petit coin, a embaumé notre cité et tant d'autres lieux lointains. C'est cette semence du dévouement qui, en s'alimentant, au sein de cette heureuse terre, de la sève vigoureuse du sacrifice, a produit déjà tant de fruits qui font les délices des grands et des petits. Car notre Dieu entend les soupirs et les vœux, les larmes et les gémissements de la charité.

Bientôt, le souffle du Seigneur éclaira d'autres esprits et toucha d'autres cœurs, afin de les réunir pour l'œuvre sainte qu'il voulait accomplir, pour prouver aux hommes, une fois de plus, que c'est lui qui a apporté le feu du ciel, et qu'il ne désire rien plus ardemment que d'en embraser le monde entier. Ce souffle divin était doux et puissant, et celles qui le sentirent n'y résistèrent pas, malgré d'énormes difficultés qui se présentaient. Elles se réunirent donc de divers lieux, sans trop se connaître et, chose digne d'attention, ce fut le jour consacré par l'Eglise à honorer saint Longin, qui ouvrit de sa lance le Cœur de Jésus mort en croix, sous les yeux de la Mère des Douleurs. C'est ainsi qu'en entrant dans cet obscur noviciat, elles faisaient un grand pas vers le calvaire. Ce fut à cette fontaine de sang et d'eau, qui coulait du côté du Sauveur, qu'elles se purifièrent de l'esprit du monde auquel elles disaient leurs adieux ; et ce fut dans ce sanctuaire, ouvert à toutes les âmes altérées, qu'elles firent leur retraite préparatoire à la cérémonie religieuse dont elles étaient l'objet.

Le 25 mars, elles étaient prêtes à s'immoler pour le service des pauvres ; et, en conséquence, elles quittaient l'habit du monde pour prendre celui de la religion. Mais là encore apparaît une circonstance de temps qu'avait sans doute ménagée la divine Providence. C'était l'anniversaire du jour où le Fils de Dieu descendait du ciel, dans la splendeur des saints, pour s'anéantir en prenant la forme d'esclave, c'est-à-dire notre nature, dont il se couvrait pour cacher l'éclat de sa divinité. C'était aussi l'anniversaire du jour où, trente-quatre ans après son incarnation, il expirait d'amour sur le calvaire, sous les yeux de sa Mère plongée dans un océan de douleurs...

Le berceau de votre Communauté se trouve donc sur le Calvaire qui est une montagne de myrrhe par ses amertumes, et une colline d'encens par ses agréables odeurs. Après cela, faut-il s'étonner si votre vie religieuse n'a été qu'une longue et grosse croix, par un enchaînement continuel de peines et de souffrances. Ah ! c'est que, engendrées à la religion sur le Calvaire, vous ne pouviez être autre chose que des filles de douleurs, faisant entendre dans

tous les lieux, comme les femmes de Jérusalem, des soupirs et des gémissements...

Après avoir dit les difficultés des débuts et la manifeste assistance de Dieu, l'évêque continue :

Votre petit Institut qui, il y a vingt-cinq ans, n'était qu'un grain de sénevé, s'est rapidement développé et a déjà produit des fruits abondants. De nombreuses associations charitables se sont entées à cet arbre, jeune encore, mais étendant au loin ses branches. Les grands et les riches du siècle vous ont accordé leur protection, et vous ouvrent leurs bourses ; et Dieu les a récompensés de tout le bien qu'ils vous ont fait. Le gouvernement vous a accordé son appui, en vous donnant une existence civile. Vous avez pu secourir 367 vieillards, 919 femmes âgées et infirmes, 1.815 orphelins, 3.260 orphelines, et donner une éducation chrétienne, à 15.909 élèves.

La divine Providence s'est surtout montrée admirable envers vous, en inspirant au Vicaire de Jésus-Christ de bénir vos constitutions comme sanctifiantes, et d'approuver votre Institut comme bon et utile à l'Eglise. De cette sainte bénédiction et haute approbation découlent des torrents de grâces, qui arrosent les champs de la charité que vous avez à cultiver dans les vingt-quatre établissements que vous avez fondés.

Pour que vous puissiez suffire à tant d'œuvres, les vocations se sont multipliées en grand nombre. 237 sujets sont venus s'y associer, en faisant profession, afin d'embrasser votre genre de vie et se faire comme vous servantes des pauvres. Les 40 qui vous ont quittées sont allées, il faut l'espérer, recevoir la récompense promise à la charité et sont devenues vos avocates auprès du Dieu des pauvres. Vous demeurez 197 à l'ouvrage, dispersées dans 20 établissements, et donnant vos soins à 3 prêtres infirmes, 36 vieillards, 144 femmes infirmes, 118 orphelins, 274 orphelines, 1.838 élèves, et à des milliers de pauvres que vous assistiez dans vos dépôts, dispensaires, visites à domicile et veilles auprès des malades.

Vous avez donc, nos très chères filles, passé, pendant ce quart de siècle, par de terribles épreuves, surmonté d'énormes difficultés, lutté contre d'horribles épidémies, le choléra et le typhus, essuyé des peines accablantes, rencontré de redoutables contradictions. Malgré tout, vous avez marché d'un pas ferme vers votre but, vous ne vous êtes pas lassées dans la voie que vous avez parcourue, vous avez fait des œuvres utiles et en grand nombre ; enfin, vous avez obtenu des succès étonnants. Qu'en conclure ? C'est que Dieu a été avec vous pour vous assister dans toutes vos entreprises, pour sa plus grande gloire et le plus grand bien de ses pauvres...

Nous savons ce que la *Providence* et les autres fondations de Mgr Bourget sont aujourd'hui ; mais voilà ce que cet Institut était déjà 25 ans après ses modestes débuts. Le vénérable prélat ne constatait sa grande prospérité que pour en faire remonter le mérite à l'autres et que pour bénir Dieu, en toute humilité, de ces éclatantes faveurs.

Le 20 janvier, après sa visite pastorale, Mgr Bourget s'en va passer les mers pour la sixième fois, faisant en réalité son septième voyage à Rome. Il s'agissait, cette fois, outre les autres affaires pendantes à régler, d'assister aux délibérations du Concile œcuménique du Vatican.

Il arrive à Rome le 13 février et il écrit à sœur Philomène de la Providence, à la date du 12 juin 1869, qu' « il est assiégé d'affaires et d'embarras ».

Mais, ni ces affaires, ni ces embarras n'empêchent le charitable évêque de songer à ses enfants qu'il a envoyés devant lui, à Rome, défendre la plus noble cause les armes à la main. Il s'informe de *ses* zouaves, il les accueille avec une indicible bonté quand ils viennent à lui, il va à eux quand ils tardent au gré de ses désirs, surtout il va distraire et consoler ceux que la douleur amène à l'hôpital.

C'est lui-même qui nous en informe par sa lettre à sœur Philomène, datée de Rome, du 3 juillet 1869, en ces termes :

...J'irai célébrer sa fête avec les filles de la Charité, qui dirigent l'hôpital militaire du Saint-Esprit où je vais de temps en temps visiter nos zouaves canadiens quand ils vont s'y faire soigner. Ces bonnes sœurs ont une attention particulière pour ces chers enfants dont elles paraissent tout à fait édifiées et contentes. Elles me disent que lorsque le Pape va visiter ce grand hôpital, il s'informe toujours s'il y a des zouaves canadiens. Je suis allé leur dire la messe dans leur chapelle privée, une fois, et j'y retournerai à la Saint-Vincent. Il m'a fallu aussi aller leur chanter le salut à un autel qui est érigé dans une des salles de ce vaste hôpital, et ce sont les zouaves canadiens qui, à leur invitation, ont fait les frais du chant. Les petites douceurs ne leur manquent pas quand il leur faut aller à l'hôpital, ce qui cependant ne leur plaît guère, car ils aiment mieux la caserne que l'hôpital, et l'exercice militaire que le régime des invalides...

Il ne perd pas davantage de vue les œuvres et les communautés qu'il a laissées au delà des mers. Il en suit les travaux,

s'informe de leurs besoins, stimule, console, se réjouit en Dieu de tout bien qui arrive aux siens et adore la main paternelle source des larmes, ni réduire les causes de douleurs. L'infinie charité du bon évêque se traduit parfaitement dans la lettre qui éprouve malgré la bonne volonté, qui éclate sans tarir la qu'il écrivit à sœur Philomène, le 30 octobre 1869, pour la remercier de l'exemplaire du *Traité de Matière Médicale* qu'elle venait de lui faire parvenir :

... Je n'ai pas besoin que l'on vienne m'informer que vous marchez toujours dans les voies laborieuses et pénibles qui mènent au calvaire. Car, grâce à Dieu, ce calice d'amertume continue à déborder, pour que chacune de vous soit navrée de douleurs au pied de la croix où se tenait votre Mère..... Ayez confiance et prenez courage, puisque, pour vous toutes, il n'est pas d'autre voie pour arriver à la perfection de la vie religieuse et au succès complet de vos saintes et charitables entreprises.

Je vais à l'ordinaire célébrer vos fêtes avec les bons Pères Servites qui me regardent comme un des leurs ; et déjà je me suis engagé à aller chanter la grand-messe, à la fête de la Compassion de la sainte Vierge, chez les religieuses de Sainte Julienne de Falconieri qui vous considèrent comme leurs sœurs. Partout on me donne de pieuses images représentant la Mère des Douleurs.

... Priez pour moi, car me voici aujourd'hui même chargé du pesant fardeau de l'âge septuagénaire, n'ayant pour contrepoids qu'un bassin d'œuvres qui ne pèsent guère.

Il allait donc à l'ordinaire célébrer les fêtes de la Charité chez les Pères Servites. « Partout, dit-il, on lui donne des images de Notre-Dame des Sept-Douleurs. » On le savait, sans doute, intimement souffrant de peines immenses, dont il ne se sentait soulagé qu'en entendant, chez les Servites, le peuple prosterné chanter le *Stabat Mater* sur tous les tons attendrissants.

Mgr Bourget rentra à Montréal le 9 août 1870, considérant comme l'honneur de sa vie d'avoir participé à la définition de l'Infaillibilité du Pape et il prescrit des prières publiques pour que le dogme proclamé soit reçu en tous lieux avec confiance et bonheur.

Rome est prise, la France est envahie. Le digne évêque, qui ne séparait guère dans ses affections l'Eglise et la France,

fait supplier le ciel de consoler le Pape, de délivrer la France de ses agresseurs.

Mais il avançait en âge et sa santé était précaire. Le 1er avril 1873, le chanoine Edouard-Charles Fabre, préconisé évêque de Gratianopolis, est nommé coadjuteur de Mgr Bourget avec future succession, et son sacre a lieu le 1er mai à l'église du Gesu au collège Sainte-Marie à Montréal.

L'Œuvre des aliénés que Mgr de Montréal avait recommandée aux sœurs de la Providence dès l'origine de leur Institut et à laquelle elle s'était donnée avec un parfait dévouement, est inaugurée dans la paroisse d'Hochelaga le 25 octobre 1873, et le gouvernement, frappé des services qu'elle rendait aux familles et à l'Etat, propose aux Sœurs de la Providence d'étendre leurs services à ces malheureux dans l'hospice, dit de Saint-Jean-de-Dieu, à la Longue-Pointe. L'évêque érige canoniquement cet hôpital le 27 octobre 1875, par le décret suivant :

A tous ceux que les présentes concernent, salut et bénédiction.

Nous nous sommes toujours fait, nos très chers frères, un devoir de vous mettre au courant de tout ce qu'opère la divine Providence, dans ce diocèse, pour le bien de la religion et le soulagement des misères humaines. Dans cette vue, nous nous sommes attaché, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, à vous faire connaître les œuvres qui y prenaient naissance, et à vous inviter à y contribuer par tous les moyens en votre pouvoir.

Notre intention, en signalant ainsi à votre charité ces diverses œuvres, était de leur obtenir vos généreuses sympathies, afin que vous puissiez participer par là aux mérites qui y sont attachés. C'est par ce moyen qu'ont pu s'établir et se répandre, tant dans la ville que dans les campagnes, les institutions dont le but est de soulager les souffrances qui, hélas ! sont semées sur toute la route de la vie.

C'est encore ce que nous allons faire aujourd'hui en vous parlant de la maison des aliénés qui vient de s'élever sous vos yeux, comme par enchantement, et dont nous croyons devoir vous entretenir en vous disant en toute simplicité et confiance : 1. pourquoi elle a été bâtie ; 2. pourquoi elle doit être bénite ; et 3. pourquoi elle va être érigée en hospice dédié à saint Jean de Dieu.

Nous croyons devoir vous déclarer avant tout, qu'en permettant aux Sœurs de la Providence de prendre des arrangements avec le gouvernement, pour se charger du soin des aliénés, nous avons été pénétré de cette pensée qu'il fallait donner à ces êtres

infortunés, des mères pour les traiter avec une bonté vraiment maternelle. Car, hélas ! arrachés comme ils le sont, par des circonstances impérieuses, du sein de leurs familles, ils ne peuvent plus jouir des douceurs de la tendresse de leurs mères naturelles. Il devenait donc nécessaire de leur donner des mères que la religion a préparées pour remplacer celles que leur a données la nature.

I. — *Pourquoi a été bâtie une nouvelle maison d'aliénés.* — C'est parce que l'asile des aliénés érigé à Beauport était devenu insuffisant au grand nombre d'infortunés que l'on était forcé d'y envoyer : c'est là, on n'en saurait douter, la principale raison. Car cet asile s'est acquis une réputation bien méritée par l'habileté des médecins qui y donnent leurs soins, par la charité avec laquelle il est administré, par les fréquentes guérisons qui y ont été obtenues et par tous les soins qui y sont prodigués aux patients.

Cette raison a eté d'ailleurs vivement sentie par le gouvernement, qui, voyant le trop plein de l'Asile de Beauport, a cru devoir favoriser celui qui, sous ses auspices, a été ouvert, dans une des vieilles casernes militaires, sur la paroisse de Saint-Jean Dorchester. Là encore a été exercé, pendant plusieurs années, avec toute la sollicitude possible, le zèle pour les personnes dérangées dans leur esprit et dont le sort est si digne de compassion.

Cette nouvelle fondation s'est faite aussi pour répondre aux ardents désirs de beaucoup de bonnes familles qui, souffrant avec une extrême peine l'éloignement des personnes infortunées dont il leur fallait se séparer, se plaignaient de ne pouvoir que très difficilement les visiter, les encourager, les consoler dans leur malheur, ou même d'être réduites à ne pouvoir que rarement en avoir des nouvelles satisfaisantes pour leur tendresse.

C'est ce qu'ont parfaitement compris les Sœurs de la Providence, à qui le public est redevable de ce précieux établissement. Car, dépositaire des amères douleurs de ces respectables familles au sein desquelles leur charité leur donnait une entrée libre et un accès facile, elles avaient été souvent témoins du spectacle déchirant qui s'y renouvelait sous leurs yeux, chaque fois qu'il fallait se séparer d'un bon père, d'une mère chérie, d'un enfant bien-aimé, que l'on était forcé d'arracher à leur tendresse pour les confier au loin à des soins étrangers...

Ç'a été en grande partie pour consoler ces familles que les dites Sœurs de la Providence ont cru devoir se mettre généreusement à contribution, en acceptant les propositions du gouvernement et en s'engageant à ériger cette nouvelle maison, dans un magnifique local situé à la porte de notre ville et au centre des communications, afin que tout le monde puisse y avoir un accès facile.

D'ailleurs, ces sœurs, ainsi que leur charitable fondatrice, la respectable Mère Gamelin, s'étaient, dès le principe, senties pres-

sées d'un ardent désir de se vouer aux soins des aliénés. Elles s'étaient dans tous les temps ménagé, dans leurs différents asiles, tant à la ville qu'à la campagne, des moyens de faire en petit une œuvre si chère à leur cœur.

Rien donc de surprenant si elles se sont prêtées de si bonne grâce aux propositions du gouvernement, en se chargeant de faire un asile d'aliénés qui ferait honneur à la religion et au pays. Pour se convaincre de leur bonne volonté, il suffit de jeter un regard sur ce grand édifice, qui mesure 570 pieds, et de le parcourir rapidement pour admirer la solidité, l'élégance et les commodités qui s'y trouvent réunies.

Ce qui prouve encore leur bonne volonté, en entreprenant cette vaste maison, qui pourrait passer pour un magnifique palais, c'est le désintéressement avec lequel elles ont accepté les conditions qui leur ont été faites. Car elles se sont engagées à loger, vêtir, nourrir, chauffer, éclairer autant d'aliénés que leur confiera le gouvernement (300 et plus) pour le prix de cent dollars chacun par année. Et cependant la bâtisse seule coûtera, quand elle sera achevée, 175.000 dollars. Or, pour se procurer cette somme énorme, il a fallu faire des emprunts considérables à des intérêts plus ou moins élevés. Aussi, les a-t-on accusées parfois d'imprudence et de témérité.

Mais, elles ont passé par-dessus toutes ces considérations, dans leur ardent et sincère désir de faire un établissement qui pourrait satisfaire leur tendre compassion pour les aliénés, leur zèle pour la gloire de notre religion et l'honneur de notre gouvernement. Elles ont compté sur la divine Providence qui s'est toujours plu à leur faire éprouver sa puissante protection.

Elles ont dû aussi compter sur la générosité du gouvernement qui, à la vue d'un étalissement aussi splendide fait pour lui et en son nom, ne pourra qu'en être flatté, et en retour ne manquera pas de leur venir en aide, afin de les indemniser des généreux sacrifices qu'il leur a fallu faire pour répondre à ses vues bienveillantes.

Elles ont dû enfin compter sur tant de riches et respectables familles, si vivement intéressées à la prospérité d'un établissement qui va leur offrir tant et de si précieux avantages... Car, à la vue des sacrifices que vont s'imposer des vierges faibles et délicates, pour porter secours à leurs proches, parents, amis et concitoyens, ils apprécieront sans doute toute la grandeur de leurs sacrifices,..

Mais quels moyens auraient à prendre le gouvernement et les citoyens pour reconnaître l'immense service rendu au pays par ces sœurs qui n'ont, pour faire leurs œuvres, que leur entier et généreux dévouement? On nous permettra sans doute d'exprimer en toute liberté et sans prétention aucune la pensée qui nous préoccupe.

Ce ne sont pas des dons ou des souscriptions que nous récla-

merons pour elles, mais des prêts gratuits pour un certain nombre d'années. Car chacun comprend qu'en déchargeant cette nouvelle institution de l'obligation de payer les intérêts..., le capital sera en peu d'années remboursé. Dans ce cas, la communauté, qui vient d'accomplir une si belle œuvre, serait en état d'augmenter les édifices dont on commence déjà à sentir l'insuffisance.

Puisse cette simple suggestion arriver au cœur de nos honorables ministres et législateurs, qui sont si heureusement épris de zèle pour le bien public...

Puisse-t-elle en même temps être chaleureusement acceptée par ceux de nos respectables citoyens qui, pouvant disposer librement de riches capitaux, dont les a comblés la divine Providence, feraient, dans cette circonstance importante, un bien incalculable dont la religion, la patrie, l'humanité souffrante, leur seraient éternellement reconnaissantes !

C'est ce que, d'ailleurs, nous allons, nos très-chers frères, demander tous ensemble au Père céleste, de qui vient tout don parfait...

II. — *Pourquoi cette maison d'aliénés doit être bénite.* — C'est la pratique invariable de l'Eglise, comme vous le savez tous, nos très chers frères, de bénir tout ce qui est à son usage et à celui de ses enfants ; parce que le péché, en entrant dans le monde, ayant répandu sa funeste contagion sur toutes les créatures dont nous sommes obligés de nous servir pour le besoin de la vie, leur contact nous serait nuisible.

Aussi, voyons-nous tous les bons chrétiens recourir à cette bonne mère pour la prier de bénir les maisons qu'ils font construire...

Rien de plus touchant que les prières que fait l'Eglise, en bénissant les maisons que doivent occuper ses enfants dans ce lieu d'exil, en attendant le bonheur de la céleste patrie.

Bénissez, Seigneur, Dieu tout-puissant, ce lieu, afin que la santé, la chasteté, la victoire (sur toutes les passions), la vertu, l'humilité, la bonté, la mansuétude, le parfait accomplissement de la loi et l'action de grâces à Dieu le Père, le Fils et le Saint-Ssprit, y soient en pleine vigueur et que cette bénédiction s'attache pour toujours à ce lieu et à tous ceux qui l'habitent, maintenant et dans tous les siècles.

Ainsi, que de riches trésors de grâces coulent du cœur de Dieu dans le sein des familles chrétiennes, par les prières de l'Eglise. Car il ne faut pas en douter, ces prières, étant celles de l'Eglise, sont toujours agréables à Dieu...

Mais si les simples laïques sentent le besoin de faire descendre les bénédictions célestes sur leurs maisons, peut-on douter que les communautés ne témoignent encore plus d'empressement à faire bénir, sanctifier et consacrer les hospices dédiés spécialement à la charité et à la piété...

Voilà en peu de mots ce qui vous explique pourquoi la maison des aliénés, que viennent de bâtir les bonnes Sœurs de la Charité, doit être bénite avec une solennité spéciale...

Il ne faut donc pas s'étonner si l'Eglise fait, en cette circonstance, violence au ciel, par ses prières accompagnées des plus touchantes cérémonies. L'on invoque à genoux l'Esprit-Saint, l'auteur de tous les dons célestes, pour le supplier humblement de prendre possession de la nouvelle maison, pour la gouverner, la défendre et la protéger.

L'on bénit le terrain sur lequel est bâtie la maison des aliénés, pour que les esprits de malice n'osent pas en approcher...

La maison elle-même est ensuite bénite par une prière spéciale afin que Dieu, qui est trois fois saint, y habite toujours avec ses anges et ses saints.

Il se fait une procession solennelle, au chant harmonieux d'hymnes et de cantiques sacrés, pendant laquelle le pontife du Seigneur qui préside à cette touchante cérémonie, asperge d'eau sainte toutes les parties de la maison, afin que les démons en soient chassés et ne puissent nuire par leurs secrets artifices à aucun de ceux qui habitent cette demeure...

Mais, on n'en saurait douter, pendant que ces rites sacrés s'accomplissent, le ciel est attentif, les anges et les saints en descendent en foule, le Seigneur fait sentir sa présence par l'onction de sa grâce, les assistants se sentent touchés et émus de ce religieux spectacle, les esprits sont éclairés d'une lumière céleste, les cœurs sont embrasés d'une ardeur nouvelle. Enfin, tout indique que Dieu se rend propice et favorable et qu'il veut prendre le nouvel établissement sous sa puissante protection. Ah ! il est si bon pour ceux qui l'aiment et qui sacrifient tout pour lui plaire !

Or, parmi les différentes prières qui se font pendant cette belle cérémonie, il en est une qui doit spécialement fixer votre attention. Entr'autres grâces, l'Eglise demande que les anges, qui sont des esprits de lumière, viennent établir leur demeure dans l'enceinte des murs de cette maison, pour la garder, la défendre et protéger ceux qui l'habitent.

Nous devons faire observer là-dessus que si la pensée que les anges sont avec nous en tous lieux, nous inspire une vive confiance, elle doit surtout nous remplir de force, de douceur et de consolation, lorsqu'il y a des dangers à courir, des sacrifices à faire, des douleurs à endurer. Car tout naturellement on se recommande alors au bon ange, comme fit le jeune Tobie, quand il se vit sur le point d'être dévoré par un poisson monstrueux qui s'élançait sur lui...

Il est donc urgent qu'un tel établissement soit confié à la garde des bons anges qui veillent jour et nuit sur lui et sur tous ceux qui y demeurent. Comme cette pensée est propre à tranquilliser ceux et celles qui en sont comme les anges visibles !

III. — *Pourquoi cette maison d'aliénés est érigée en un hospice dédié à saint Jean de Dieu.* — La nouvelle maison d'aliénés est bénite, pour qu'elle soit, sous la protection des bienheureux de la cour céleste, une maison sainte, par les solides vertus qui doivent s'y pratiquer...

La raison pour laquelle cette maison de santé est mise par l'Eglise sous la protection de saint Jean de Dieu est que cet admirable saint a été, par un trait tout particulier de la divine Providence, traité comme un fou et, comme tel, renfermé dans un hôpital d'insensés. Or, voici quelle en fut la cause.

S'étant, pendant sa jeunesse, laissé aller quelque temps à certains dérèglements, il fut un jour, en entendant un sermon, pénétré d'une vive componction. Il s'écria tout-à-coup, en poussant de profonds soupirs et en versant des torrents de larmes : « Miséricorde, Seigneur, miséricorde à ce grand pécheur. » On le prit alors pour un fou et on le renferma dans l'hôpital des insensés. Et comme il continuait toujours à s'abandonner à ces démonstrations extraordinaires de douleur et de repentir, on crut pouvoir le ramener à son bon sens en le condamnant à une longue et cruelle flagellation... Il ne cessait de répéter pendant cette horrible exécution : « Frappez cette chair rebelle, il est juste qu'elle porte la peine du mal qu'elle a fait. »

Mais cet homme que le monde méprisa comme un insensé était aux yeux de Dieu orné des dons de la sagesse la plus consommée, car il fut prévenu dès le sein de sa mère des plus précieuses bénédictions. Sa bienheureuse naissance fut annoncée par les cloches qui sonnèrent d'elles-mêmes. L'éclat de sa sainteté fut signalé par une vive lumière qui brilla au-dessus de la maison où il naquit. Quand il fut devenu maître de ses biens, il les vendit pour en distribuer le prix aux pauvres prisonniers. Il fonda ensuite des hôpitaux avec les aumônes qu'il reçut des personnes riches. Il institua les Frères Hospitaliers pour soigner les malades. Pendant un terrible incendie qui réduisit en cendres un de ses hôpitaux, on le vit affronter tous les dangers, afin de courir à travers des torrents de flammes, pendant toute une demi-heure, pour sauver ses chers malades, en les portant sur ses épaules. Sur le point de mourir, muni de tous les sacrements, il se revêtit lui-même de ses habits, se mit à genoux, et expira en embrassant le crucifix. Il resta immobile dans cette posture, pendant six heures, au grand étonnement de toute la ville qui en fut témoin.

A ces traits frappants, il vous est facile de conclure, nos très chers frères, que Dieu s'est plu à combler d'honneur cet admirable saint qui a tant aimé les humiliations. Or, une des gloires dont il brille dans le ciel, c'est d'être honoré sur la terre comme le protecteur des hospices d'aliénés. Jugez par là, s'il n'y a pas lieu d'espérer que le nouvel hospice prospérera sous sa puissante protection. Car, c'est, à notre connaissance, le premier qui ait, dans ce pays, été dédié à ce tendre ami des pauvres. Il sera donc stable

et florissant malgré les énormes difficultés qui l'attendent. C'est avec une pleine confiance en la divine bonté et au puissant crédit dont jouit au ciel notre saint, que nous procédons à l'érection d'un hospice qui fera sa gloire et l'honneur de la religion dans notre patrie.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frères, les chanoines de notre cathédrale, nous avons statué, réglé, ordonné, statuons, réglons, ordonnons ce qui suit :

I. Nous érigeons sous le titre d'*Hospice de Saint-Jean de Dieu* la maison des aliénés, bâtie à la Longue-Pointe, sous les auspices du gouvernement de la province de Québec, par nos très chères filles les Sœurs de la Providence.

2. Saint Jean de Dieu, tout en demeurant sous le rite de double mineur que lui assignent les rubriques, sera tout spécialement honoré dans cet hospice.

3. La fête de ce saint, qui est fixée, dans le calendrier romain, au huit mars, sera célébrée comme une fête de communauté. Il y aura communion générale et la messe, célébrée ou chantée, sera offerte pour la prospérité toujours croissante du nouvel hospice.

4. La chapelle sera, aussi bien que l'hospice, dédiée à saint Jean de Dieu, pour entretenir et propager sa dévotion, sans qu'il soit toutefois permis d'en faire mémoire à l'office et à la messe, en qualité de patron. Mais son invocation sera ajoutée à celles que font tous les jours les sœurs après leur messe de communauté.

5. Il sera permis de chanter dans cette chapelle, tous les dimanches et fêtes d'obligation, le salut et la bénédiction du Saint-Sacrement et d'y faire tous les exercices de piété et de religion en usage dans la communauté mère de Montréal.

6. L'on pourra conserver dans la dite chapelle, le très saint sacrement pourvu que l'on y entretienne nuit et jour une lampe ardente et que l'on y observe les autres règles prescrites par l'Eglise pour les oratoires.

7. La communion pascale se fera par les internes, dans la dite chapelle, quand ils en seront capables, vu les difficultés qu'il y aurait pour eux de se rendre à l'église paroissiale pour accomplir ce précepte.

8. Outre le journal et les registres qui se tiendront au dit hospice, autant que possible, comme à la communauté, l'on tiendra exposé dans un lieu convenable, un tableau des bienfaiteurs et bienfaitrices qui, comme il est mentionné dans le présent décret, se seront mis à contribution pour aider la communauté à acquitter la dette contractée pour bâtir le dit hospice ou pour l'agrandir plus tard.

9. Il se dira, pour ces bienfaiteurs et bienfaitrices vivants et trepassés, douze basses messes par année, ou bien une par mois[e]; et ils seront spécialement compris dans les suffrages que la communauté fait chaque jour pour la prospérité en ce monde et le

repos éternel dans l'autre, de tous ceux et celles qui lui font du bien.

Que le divin Cœur de Jésus qui, pendant sa passion, a bien voulu passer, à la cour d'Hérode, pour un fou et un insensé, répande les torrents de grâces dont il est rempli, sur l'hospice qui lui est consacré, en réparation de cet horrible blasphème !

Que l'auguste Mère de Dieu, la Vierge pure et sans tache, écrase de son pied immaculé les monstres affreux qui voudraient nuire aux corps et aux âmes des infortunés aliénés qui passeront par cet hospice de charité.

Que tous les anges et les saints, et spécialement saint Jean de Dieu, assistent, protègent et défendent ce charitable asile, ouvert aux déplorables misères causées par l'aliénation mentale.

Sera le présent décret lu au commencement de la cérémonie de la bénédiction du dit hospice de saint Jean de Dieu, qui se fera demain (28 octobre courant) vers les deux heures de l'après-midi, et ensuite conservé dans les archives du dit hospice.

Donné à Montréal, le vingt-septième jour du mois d'octobre, en l'année mil huit cent soixante-quinze, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire.

† Ig. évêque de Montréal.

CHAPITRE XV

Mgr Bourget désire une Université catholique en Canada et travaille activement à sa fondation ; il est combattu par le Séminaire de Québec et de Montréal, appuyés par l'archevêque Elzéar Taschereau.

Dès le début de son administration, nous avons vu Monseigneur Bourget très préoccupé de la formation professionnelle de son jeune clergé, qu'il voulait aussi instruit qu'édifiant ; surtout avait-il à cœur de le préserver de la contamination libérale et gallicane, si menaçante en certains milieux jusque-là affranchis d'une surveillance efficace.

A une simple préoccupation ne se bornait pas, en cet ordre d'idée, sa sollicitude pastorale.

Il trouvait à Montréal dès 1843, deux Universités concurrentes, protestantes l'une et l'autre ; la plus réputée était l'université McGill.

En face de ces organismes intellectuels, d'une indiscutable puissance, l'Eglise romaine n'opposait rien, ni à Québec, ni à Montréal. La jeunesse catholique ne pouvait donc arriver aux carrières libérales qu'en passant par le creuset suspect des hérétiques, auxquels il fallait faire des concessions de forme comme de fonds, et même prêter serment.

L'évêque de Montréal trouvait cette situation anormale, humiliante, intolérable et il rêvait d'une Université catholique à fonder pour les convenances de ses coreligionnaires, soit à Québec, soit dans un autre centre qu'on trouverait plus acceptable ; Montréal aurait eu, naturellement, ses préférences.

Il lança cette idée dans l'opinion, où elle se répercuta en échos multipliés et généralement sympathiques ; en un mot, l'idée faisait son chemin, pendant que l'entreprenant prélat travaillait diversement à son prompt aboutissement.

Voici comment le Dr d'Odet d'Orsonnens, dans un *Mémoire* adressée à la Sacrée Congrégation de la Propagande (Voir *Voix Canadiennes*, Tome IV p. 54 et suivantes) explique la situation et laisse deviner l'action de Mgr Bourget en cette circonstance :

Dès 1840, Montréal, ville la plus importante de l'Amérique Britannique du Nord, possédait une Université protestante appelée *l'Université McGill*. Comme cette Institution ne donnait son enseignement qu'en langue anglaise, elle était *heureusement* inaccessible aux catholiques qui, pour la plupart, ne parlaient et n'entendaient que le français ; comme d'ailleurs les catholiques ne paraissaient pas encore songer sérieusement à la création d'une Université, il vint, en 1843, à la pensée de plusieurs Médecins anglais et protestants d'établir à Montréal une grande Ecole de Médecine, où les cours se donneraient en anglais et en français, afin de permettre à la multitude des jeunes catholiques, se destinant à la carrière médicale, de pouvoir suivre les cours.

Cette Ecole Protestante, fondée en 1843, et incorporée civilement en 1845, est aujourd'hui et depuis longtemps toute catholique : elle s'appelle « l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, faculté de Médecine de l'Université Victoria ».

Comment cette Institution s'est-elle ainsi transformée pour le plus grand bien des âmes et pour l'honneur de notre sainte religion ? Voici :

En 1843, c'est-à-dire lorsqu'elle fut fondée, des médecins catholiques réussirent à pénétrer dans le personnel enseignant de cette école. Tous chrétiens sincères et catholiques fervents, ils s'appliquèrent à exercer la plus grande influence au sein de cette institution naissante. Ils persuadèrent aux fondateurs protestants que, pour attirer la jeunesse catholique, il fallait que le personnel catholique enseignant eût une majorité. Ce conseil fut écouté si bien qu'en 1848, les catholiques restèrent maîtres de la position. Les fondateurs protestants étaient morts ou s'étaient retirés de l'enseignement à cause de leur âge avancé. Des catholiques remplissaient toutes les chaires. L'Ecole était devenue Catholique.

Cette heureuse transformation accomplie, non sans de grands efforts et de généreux sacrifices, les Professeurs de l'Ecole (qui sont aujourd'hui les mêmes qui s'adressent à Votre Sacré Tribunal), voulurent placer leur Institution sous la Direction, la Censure, et la Protection de la Sainte Eglise. C'est pourquoi, ils s'adressèrent à Sa Grandeur Mgr Bourget, alors évêque de Montréal, et lui confièrent leur jeune Ecole. Il en était déjà le Père, puisque c'était encouragés par lui, par ses conseils, par ses avis que les Médecins catholiques étaient parvenus à s'emparer de cette institution et à la transformer.

Protégée par son grand et vénérable Evêque, l'Ecole eut bientôt le soin Médical de l'Hôtel-Dieu, vaste hôpital de quatre cents lits, dans lequel tous les cas de Médecine et de Chirurgie se présentent ; de l'hospice de la Maternité où chaque année près de quatre cents pauvres filles tombées viennent cacher la honte de leur maternité, de l'hôpital général catholique où l'on rencontre toutes les maladies des enfants et des vieillards, et de plusieurs dispensaires pour le soin des malades pauvres ne pouvant aller aux hôpitaux et où les élèves en Médecine et les jeunes médecins peuvent profiter sous tant de rapports.

Toutes ces institutions étant fondées et soutenues par les communautés religieuses et n'ayant d'autres ressources que leur esprit de sacrifice et de dévouement, l'Ecole voulut s'associer à leur héroïque générosité et leur accorda ses soins gratuitement. Il semblait d'ailleurs aux Professeurs de l'Ecole que ce qui était ainsi uni dans le dévouement resterait uni pour toujours et que rien au monde ne pourrait plus séparer l'Ecole de ces hôpitaux, de cette Maternité, de ces hospices, de ces dispensaires dont elle devait désormais partager les œuvres miséricordieuses et charitables.

De nombreux élèves vinrent se presser dans le sein de l'Ecole qui, cependant, n'étant point Université ni affiliée à aucune Université, ne pouvait leur donner le diplôme du doctorat dont ils avaient besoin pour faire leur chemin dans le monde. Ajoutons que la privation de ce diplôme les obligeait à subir de très sévères examens devant un bureau composé d'examinateurs tous professeurs ou amis des Universités alors existantes et auxquelles l'Ecole portait ombrage. Disons aussi à la gloire de ces jeunes gens qu'aucun ne put être refusé, malgré la sévérité de leurs examinateurs et juges, tant ils avaient profité de l'enseignement de l'Ecole.

Mais on comprend que plusieurs jeunes catholiques, soit par la crainte des examens, soit par une ambition bien légitime du doctorat, préféraient fréquenter à Montréal les Universités Protestantes, où ils obtenaient le titre de Médecin et les degrés académiques, après examen devant leurs seuls professeurs. Et ainsi ces jeunes gens couraient de grands dangers pour leur foi.

Désirant éloigner de la jeunesse catholique un si grand péril, l'Ecole s'adressa en 1862 et en 1864 à l'Université Laval pour obtenir une affiliation, mais sans pouvoir y réussir. Le danger ne faisant que s'accroître avec le développement des institutions protestantes, Mgr Bourget fit plusieurs tentatives auprès du Saint-Siège pour obtenir une Université. Mais toujours, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'Université Laval, tout en persistant à refuser des affiliations possibles, parvint à empêcher cet évêque de réussir dans cet important dessein. Ainsi la ville de Montréal, avec sa population double de Québec, n'avait pas d'Université catholique, bien qu'elle comptât deux Universités Protestantes.

En désespoir de cause, et pour retirer la jeunesse studieuse de ces Universités protestantes, l'Ecole demanda une affiliation à

l'Université Anglaise de Victoria dans le Haut-Canada. Il fut bien entendu, dans ces dernières années, que cette affiliation n'aurait aucune influence religieuse sur l'enseignement de l'Ecole et que cette Ecole demeurait, comme auparavant, pour tout ce qui regarde la foi et la morale, la science et la religion, sous l'entière dépendance de l'Evêque catholique de Montréal.

Ainsi ce fut une institution étrangère à la Province du Bas-Canada qui vint au secours de l'Ecole et qui lui permit d'accorder des diplômes académiques, sans autre condition pour l'Ecole que de payer à cette institution, les droits annexés à ce diplôme.

Nous croyons faire remarquer ici même à Vos Emminences que c'est d'ailleurs une condition formelle de toutes les chartes, que le Gouvernement anglais accorde aux Universités et que cette condition est expresse dans la charte même de l'Université Laval savoir : Ces Universités sont constituées en dehors de toute distinction de religion : elles n'ont pas le droit de tenir compte de la religion de leurs élèves.

Est-ce pour cette raison que l'Université Laval a toujours eu dans ses chaires des professeurs francs-maçons ou protestants ? Nous ne saurions le dire. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle aurait pu sans manquer à sa charte et tout en faisant cesser un grand scandale parmi les catholiques, remplacer depuis longtemps ce personnel *hétérodoxe* par un personnel tout à fait orthodoxe ; la clause en question regardant les élèves et non les professeurs.

L'Université Victoria depuis plusieurs années a reçu les Professeurs de l'Ecole dans son Sénat. En sorte qu'il n'est plus exact d'appeler l'Université Victoria une Université Protestante. Puisque non seulement sa Charte lui interdit de faire du prosélytisme protestant, mais que son Conseil Universitaire, ou son Sénat, compte un élément catholique considérable. L'obstacle de degrés académiques levé, restait encore à l'Ecole d'abriter ses nombreux élèves dans les édifices convenables. Les Professeurs actuels de l'Ecole, toujours aidés du vénérable ancien Evêque de Montréal, amenèrent les Religieuses de l'Hôtel-Dieu à concéder un vaste terrain à l'Ecole et, de plus, à lui prêter les capitaux nécessaires à la construction de ces édifices.

Dans cette entreprise les Professeurs assumèrent sur leur propre et personnelle responsabilité une dette de plus de cent vingt-cinq mille francs qui pèse encore sur eux et sur leurs familles. Si on ajoute à cela tous les autres sacrifices que ces Médecins ont faits pour l'entretien de l'Ecole, la formation du personnel, la distribution de l'enseignement, les visites, les soins gratuits aux hôpitaux, maternités, hospices, dispensaires, etc., etc., on aura une idée approximative de ce que l'Ecole leur a coûté et de ce qu'ils ont fait pour la science médicale et pour la religion.

Depuis qu'elle est une institution catholique, l'Ecole a formé plus de sept cents médecins qui, répandus dans les villes, dans les villages et dans les campagnes du Canada, sont partout les auxi-

liaires du prêtre et les fils dévoués de la Sainte Eglise. Depuis sa fondation l'Université Laval n'a formé que cent dix médecins. C'est dire de suite combien l'Ecole l'emporte en importance et en influence sur cette Université qui veut l'anéantir.

Nous avons consacré complètement les tomes IV et V des *Voix Canadiennes : Vers l'Abîme*, à cette question de l'Université-Laval. Nos lecteurs s'y reporteront utilement, s'il veulent se faire une opinion.

L'extrait du *Mémoire* d'Odet d'Orsonnens, ci-dessus, en est un aperçu judicieux et sommaire, suffisant ici. Le lecteur apprendra donc sans étonnement que Mgr de Montréal ne vit pas sans crainte, ni louable envie, l'Université Mc Gill s'organiser dans sa ville épiscopale en même temps qu'il y recueillait la lourde succession de Mgr Lartigue.

Il devait voir et il vit effectivement, en cette Institution, un appât et une menace pour la jeunesse catholique du pays tout entier ; il devait redouter et il redouta vivement que cette Haute Ecole contaminerait cette jeunesse de doctrines réputées, à juste titre, dangereuses. Mais, comment exercer une surveillance efficace, parer au danger, arrêter au bord de l'abîme moral tous ces jeunes gens accourant dans le printemps de leur vie, libres, fougueux, pleins de santé, de force, leur pensée enchantée par les rêves et les illusions, disposés d'instinct à toutes les expériences, y compris les aventures.

L'évêque tremblait pour les familles, il tremblait pour les âmes et plaignait son église trop dépourvue pour conjurer les catastrophes qu'il ne pouvait qu'envisager.

Dans sa détresse, il vit naître avec quelque soulagement l'Ecole de Médecine et de Chirurgie indépendante ; il en étudia le programme et les tendances, il ne put qu'en redresser les errements, louer les bonnes intentions. C'est pourquoi, pour mieux assurer ce concours imprévu, pour l'améliorer, il fit diligence, voulant y introduire avec des éléments sûrs une doctrine saine. M. D'Odet D'Orsonnens nous a dit comment il y arriva.

En même temps que l'Ecole de Médecine et de Chirurgie entraient en scène les Pères Jésuites. Dans leur collège de Sainte-Marie, avec l'unique professeur Maximilien Bibaud, ils

fondaient une chaire de Droit. Avec ces éléments, auxquels il aurait pu adjoindre son Grand Séminaire diocésain, Mgr Bourget entrevoyait déjà la possibilité de créer un jour prochain une véritable Université catholique dans Montréal. Mais une étude approfondie de la situation ne lui fit pas encore apparaître le moyen de tenter pareille entreprise.

Cependant les Pères du Concile provincial, dont l'évêque de Montréal fut, à cet égard, l'inspirateur, décidèrent que le temps était venu de doter le Canada d'une Université catholique. Mgr Bourget se joignit donc à ses collègues pour demander au Grand Séminaire de Québec de se charger de cette lourde tâche : la situation de cet établissement, son personnel d'élite et sa grande prospérité le lui rendait aisé ; Monseigneur Bourget n'avait pas renoncé à son projet pour Montréal ; il pensait seulement que, en attendant, cette nouvelle Université de Québec faciliterait les affiliations des collèges et que son enseignement échapperait à la critique.

Quand le moment vint de signer la requête voulue aux autorités civiles et religieuses, il y introduisit naturellement la réserve expresse du cas, où il deviendrait nécessaire de fonder une Université Catholique à Montréal, étant manifeste pour tous, et l'avenir l'ayant d'ailleurs prouvé par la pratique, que le Dominion comportait des établissements de cette nature en un certain nombre.

— Si cette nécessité se révélait un jour pour Montréal, dit Mgr Bourget à son collègue de Québec, vous m'appuierez alors, comme je vous aide en ce moment.

Il fondait d'ailleurs tant d'espérances sur l'Université de Québec, qu'il publia un mandement invitant ses diocésains à la favoriser, surtout en y créant des bourses et en y envoyant leurs enfants. Malheureusement l'avenir ne répondit pas à son attente. Le Séminaire aurait dû tout d'abord rechercher ses affiliations et les rendre faciles. Les maisons d'éducation, en effet, avaient jusqu'alors conservé une indépendance absolue. S'affilier, c'était pour elles, rompre avec les traditions d'un passé qui n'avait pas été sans gloire ni même sans profit. Il aurait donc été désirable que les affiliations, qui s'imposaient en quelque sorte comme une nouveauté, fussent rendues acceptables par des procédés au moyen desquels l'Université

aurait préparé, avec condescendance, les voies à l'unification de l'enseignement qui fait la force des grandes institutions de cette nature.

Le contraire se produisit. Le Séminaire de Québec voulut entrer en coup de vent dans les institutions qui lui étaient étrangères et s'y comporter en conquérant. Aussi éprouva-t-il tout d'abord des refus mortifiants de la part de certaines maisons d'éducation, tandis que d'autres, mais en petit nombre, s'affiliaient avec réserve, sinon avec défiance.

Dans le district de Montréal, le séminaire de Sainte-Thérèse fut le premier à se placer sous le contrôle de l'Université. Il était alors sous la direction du Rév. Stanislas Tassé. Cet ecclésiastique, qui avait été lui-même agrégé au Séminaire de Québec, avait gardé jusqu'alors l'esprit de l'institution qu'il avait abandonné ; il changea du tout au tout dans la suite, écœuré à la peine. Il n'en fut pas moins la cause déterminante de la soumission complète du Séminaire de Sainte-Thérèse à celui de Québec. Plus tard, Saint-Hyacinthe, sollicité depuis longtemps, par son évêque, consentit à s'affilier. Mais les deux collèges de Montréal s'obstinèrent. L'Assomption, Joliette, Rigaud et Sainte-Marie durent s'exécuter à la fin. Néanmoins, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ne put se résoudre au suicide pour le seul plaisir d'être annexée à cette Université exigeante. Par une singulière aberration, on ne demandait rien moins à cette Ecole que de disparaître pour reparaître rénovée, transformée en un organisme imprévu dont ses fondateurs eussent été exclus ou n'eussent été tolérés qu'amoindris.

Le Séminaire voulait tout balayer, tout accaparer dans cette Ecole.

Mais celle-ci tellement menacée et à ce point maltraitée, se souleva et, par sa résistance légitime, et sa défense pleine de dignité, elle devint le plus grand obstacle à la domination de l'intrus universitaire. Ni les menaces, ni les procédés iniques, ni même l'excommunication arbitraire, ne purent triompher de son bon droit et de son courage héroïque. Son autonomie fut enfin respectée. Elle est encore debout, honorée dans l'exercice de ses droits, par ceux-là même qui tentèrent de la supprimer.

Mais dans un pareil état de choses, et dans l'énervement des esprits qui en fut la conséquence, Mgr Bourget ne pouvait que regretter les prétentions exorbitantes de Laval. De plus, l'enseignement de cette Institution l'inquiétait. Dans les polémiques que suscitèrent les doctrines ultramontaines et libérales en conflit, Laval se montrait toujours portée vers le libéralisme catholique, ou favorable à cette école des termes mitigés, bienveillants ; on pourrait dire que l'Université professait ouvertement cette erreur bien que, peut-être parce que condamnée par le Saint-Siège. Pour le moins les professeurs de Laval avaient manifestement *une très grande sympathie* pour tous les libéraux militants.

Mgr Bourget, aimant la vérité, sans la moindre restriction, voyait dans ces tendances un danger réel pour la jeunesse qui fréquentait Laval. Aussi pressé par l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, et sous l'empire de justes appréhensions, il demanda au Saint-Siège l'autorisation d'établir une Université indépendante dans sa ville épiscopale.

Des documents divers et des mémoires des parties que nous avons reproduits dans les tomes IV et V des *Voix Canadiennes*, il paraîtrait évident pour tous, comme le constate M. Poulin dans ses excellents mémoires, que :

1° Laval a été maladroit et trop exigeant en faveur de son monopole ;

2° Que cette institution n'a jamais pu se laver entièrement de ses tendances libérales ;

3° Que Mgr Bourget a toujours agi avec elle avec une franchise qui n'a pas été exactement payée de retour ;

4° Qu'il n'a sollicité à Rome la faveur d'une Université qu'après en avoir obtenu l'autorisation du Siège apostolique lui-même ;

5° Qu'il a fait tous ses efforts pour rendre Laval acceptable à ses diocésains.

Et vu les documents que nous avons produits ailleurs et qui n'admettent plus de contestation, nous pouvons conclure de toutes les démarches de Mgr Bourget, qu'il a beaucoup demandé et qu'il eut la satisfaction de beaucoup obtenir.

Notamment, on lui accorda que tous les évêques, et non

pas seulement l'archevêque de Québec, auraient droit de surveillance sur l'Université-Laval.

Rome ne doutait pas, certes, du bien fondé des réclamations du vaillant évêque de Montréal ; mais les bonnes intentions de Rome à son égard furent combattues et sa bonne foi, souvent surprise ! Ne pouvant lui accorder entière satisfaction, le Saint-Siège lui octroya cependant une succursale de Laval, pour Montréal, établissement dépendant, sans doute, et souvent, de diverses manières, disgrâcié ; mais susceptible malgré tout d'évolution vers une autonomie complète,

Assurément, le bon et vigilant pasteur n'a pas eu la consolation de voir éclater à tous les yeux la pureté de ses mobiles, l'urgence de ses raisons, la sincérité de ses alarmes, la réalité des périls dont il montrait les causes et faisait prévoir les suites déplorables ; il fut diversement méconnu, abandonné à l'occasion, parfois trahi ; il a souffert ainsi des tourments sans nombre et versé dans la source des consolations bien des larmes amères, sans que son courage en ait faibli jamais. Pour toute fin utile en son pouvoir ou de sa charge, il fit toujours l'effort voulu avec la ferme volonté d'aboutir au bien des âmes et à la gloire de Dieu. Il aimait la vérité, ne faisait que les œuvres de justice : il eut donc tout le mérite de ses labeurs généreux que venait augmenter en maintes circonstances le sacrifice de ses bonnes intentions, stérilisées ou tenues en échec par la malveillance d'esprits égarés ou rebelles.

C'est l'honneur de l'historien comme c'est le privilège de Dieu de pouvoir circuler parmi les tombes, sans que la vue d'un tertre affaissé sous l'abandon, ou d'un mausolée provoquant, altère la sérénité de son jugement ; c'est son bonheur de faire revivre les morts par leurs actes et d'en grouper les plus dignes comme en une gerbe de fleurs capables d'embaumer l'avenir des meilleurs parfums d'outre-tombe.

Le souvenir de Mgr Bourget nous revient ainsi comme une rose immortelle, épanouie sous le soleil de la vérité qui éclaire l'éternité, et nous aimons la placer sous les yeux de nos lecteurs dans son cadre naturel et sous un jour glorieux.

Ce n'est pas cette justice intégrale qu'a voulu lui rendre M. Blondel de Brumath en publiant, jadis, chez Cadieux et

Dérôme une historiette enfantine qui affectait les allures d'une biographie sincère du grand évêque que Montréal venait de perdre.

Ce petit recueil pouvait, de l'avis même de Saint-Sulpice, être mis entre toutes les mains. C'était avouer qu'il ne lui manquait que les grâces de la franchise et le mérite de la vérité ; qu'il n'y avait, là, rien de désagréable pour Notre-Dame et Laval ; qu'on y admettait comme évangile que toutes les œuvres prospères du défunt prélat s'étaient accomplies par la seule opération des Sulpiciens ! ,

On y lit, effectivement, puisqu'il ne faut s'étonner de rien: Que Mgr Bourget fit revenir les Jésuites au Canada à l'instigation desdits Sulpiciens !

C'est un comble ; mais, à force d'en émettre de semblables, l'erreur coule enfin comme l'eau limpide dans la rivière, très large, à Montréal.

Laissons donc rouler à vau-l'eau les fantaisies du thuriféraire Leblond et dût notre véridique histoire de Mgr Bourget être exclue des mains qui ne supportent que des chimères, continuons notre tâche que nous voulons honnête.

CHAPITRE XVI

L'émigration au Canada et l'avenir prospère qui en résultera pour ce pays. — Les missionnaires. — L'arbitraire dans l'Eglise du Canada ; convenances et réalités. — Mgr Bourget réclame et obtient des conciles provinciaux, des synodes, des chapitres. — Conférences ecclésiastiques. — Enseignement classique aventuré, formation ecclésiastique défectueuse. — Il demande une Université catholique, aide à sa fondation et en prépare la multiplication en Canada. — Il est trompé. — Agitation gallicane et libérale. — Alexis Pelletier et Mariel ; errement de Mgr Baillargeon, influence malsaine du Recteur Taschereau. — Attitude de Mgr Bourget. — Noces d'or de Mgr Bourget et incidents qu'elles provoquent. — Il souffre injures et persécutions. — Son influence bienfaisante.

En s'occupant des affaires canadiennes de cette époque déjà reculée, on ne perdra jamais de vue qu'on se trouve là en un pays de mission dépendant alors et en totalité de la S. C. de la propagande. Il faut se rappeler qu'après la conquête anglaise, en 1763, il ne resta plus dans cette colonie sacrifiée que 60.000 Français environ et que c'était là le principal, sinon le seul élément catholique de ce pays réduit sous la domination ombrageuse d'une puissance hérétique.

La fin du XVIIIe siècle fut, dans le Canada français, tout désemparé, mais nullement résigné, une époque d'attente pour les uns, de vaines tentatives d'assimilation pour les autres. Peu d'apports extérieurs. Le renforcement de l'élément canadien-français s'opère par le jeu naturel des vertus familiales. Le XIXe siècle est une ère de transition, d'orientation et d'organisation. Les neiges du Canada fondent déjà jusque dans l'imagination prévenue des émigrants, dont un faible

courant dévie des Etats-Unis pour se porter au Nord et remonter le Saint-Laurent. Ceux qui y vont demander un asile ou un foyer sont surtout des Irlandais évincés de leurs terres, condamnés à l'exil par la persécution et la famine. C'était là un renfort réel, mais aussi turbulent qu'exigeant envers les catholiques canadiens-français qui de 60.000 étaient cependant passés au nombre de 3.000.000 d'âmes, dont près de 1 million avaient émigré vers les Prairies du sud, comme le prouva l'aventure de Chiniquy, dans les centres industriels des Etats-Unis pour y chercher avec les gros salaires, la vie commode ou joyeuse. Le XXe siècle sera, selon la formule de Wilfried Laurier, l'*ère du Canada*. La population totale de la confédération canadienne ayant atteint le chiffre d 7 millions d'âmes en 1915 ne manquera pas d'atteindre 70.000.000 vers l'an 2000, vu la formidable immigration dont elle profite désormais de préférence aux Etats-Unis qui se disent saturés.

Ceci rappelé ou énoncé, il paraîtra fort naturel au lecteur que la vie religieuse, dans un pays en pleine évolution, dans un vide immense, ne pouvait être ce qu'on la veut en des contrées de vieille civilisation. Ici, tout est prévu, tout est organisé et expérimenté ; tout donc s'y améliore, s'il y a lieu, selon une méthode adoptée pour suivre le progrès pas à pas, le guider en des voies sûres, l'assimiler après contrôle.

En pays neuf ou de mission, comme l'était alors le Canada, tout est à passer au moule après une préparation laborieuse, poursuivie dans des circonstances diverses, toutes malaisées incertaines, périlleuses. Au milieu de contrariétés souvent violentes, au cours desquelles la persévérance des uns et l'acharnement des autres font assez régulièrement des confesseurs distingués et des martyrs admirables. C'est, d'ailleurs, au milieu des tribulations, qui sont l'habituel partage des pionniers de la civilisation et de la Foi, que nous voyons s'élancer sur toutes les brèches faites dans la barbarie, ces hommes forts que l'esprit de Dieu guide vers des destinées qui sont mystérieuses pour la vue bornée des faibles humains; mais qu'une grâce attirante éclaire, pour ces voyants prédestinés, d'un jour radieux. Ils vont vers un but défini qu'ils discernent, que leur volonté fixe dans le bien et précise dans le temps. Comme ils n'ont aucune des ambitions de ce monde

et qu'ils ne tendent que vers le ciel dont ils déblayent le chemin pour les autres, ils progressent ainsi qu'une avant-garde intrépide, dont le courage surhumain paraît être de la folie. Peu leur importe qu'on les entrave, ou qu'on tente de les arrêter, on qu'on cherche à les abattre ; ils savent qu'en allant à Dieu par la recherche des âmes délaissées, ils ne sont pas seuls de leur race, ni seuls en route ; s'ils tombent, le flot des leurs qui les suit, respectueux et enflammé, leur passera dessus pour aller peut-être lui-même expirer un peu plus loin, laissant toujours aux vagues qu'il entraîne le soin de faire un pas de plus vers le but idéal et beau que leur masse homogène, continue, doit emporter par ses foulées de plus en plus proches, toujours renforcées et victorieuses par la ténacité qu'entretient la pensée de l'immortalité.

On comprend bien que, dans cette marche progressive où tout est effort, combat et souffrance, avec un désarroi et des pertes inévitables, la force principale réside plus dans le caractère des combattants que dans le commandement ou dans l'ordre de la bataille. Et voilà pourquoi, pantoufles au feu, à l'abri dans le lointain, nous voyons avec quelque étonnement, simple effet d'ignorance, des prêtres, des évêques, *in partibus* sans doute, mais jouissant de la plénitude du sacerdoce, s'aventurer aux avants postes de l'Eglise en marche, et faire, avec des pouvoirs suffisants en la plupart des circonstances, de merveilleuses prouesses. Ainsi firent les Provencher, les Taché, les Grandin, les Bourget, les Laflèche, les Langevin, pour ne point citer vingt autres évêques canadiens qui n'entrent pas dans le cadre restreint de notre sujet.

Cependant, ces évêques missionnaires qui sont de la hiérarchie catholique et semblent, pour leur tâche exceptionnelle, s'en détacher, ne font que la précéder là, où elle ne saurait encore fonctionner dans toute sa force, en sa pleine harmonie.

Mais devancer la hiérarchie rigoureuse, ce n'est pas la remplacer indéfiniment ; c'est encore moins supprimer, sans droit ni raison, un organisme vital qui s'impose dès que les circonstances en permettent le fonctionnement normal.

C'est bien ce que pensait Mgr Bourget qui était un des rares prêtres qui, formé par le Séminaire gallican de Québec,

avait eu le courage, avec les moyens, de refaire sa formation ecclésiastique. Il y arriva avec des auteurs plus sûrs que ceux mis à la disposition de la jeunesse cléricale dans ce Séminaire de Québec et dans celui de Montréal, par des maîtres entâchés du libéralisme catholique, rivés au gallicanisme avec des tendances jansénistes à peine dissimulées, et qui faisaient croire qu'à leurs yeux, du moins, le Droit Canon et les Rites n'existaient que pour être violés.

Ce n'était pas du tout l'avis de Mgr Bourget qui voulait, au contraire, qu'on accorde aux Saints Canons et à la Liturgie, toute la considération qu'ils méritent et, pour ce motif, à mesure que les circonstances et le développement de l'Eglise du Canada le permettait, il désirait que la vie religieuse y devint de plus en plus conforme à ce qu'elle est dans les pays de plein exercice et de vieille organisation. Il n'admetttait pas plus l'arbitraire dans l'autorité, que la fantaisie dans l'obéissance, les variations dans le culte, ou l'imprécision dans la doctrine : il voulait en tout l'unité et la vérité, et n'entendait pas qu'on s'en allât les prendre à d'autres sources qu'en celles si pures, qui coulent dans la Ville Eternelle.

Il avait vu le diocèse de Québec s'émietter en diocèses divers, et il s'étonnait que le chef de cette province ecclésiastique ne vit en ces changements étendus, le moindre motif de s'inspirer des usages et des Constitutions de l'Eglise. C'est que, comme son Séminaire, comme les Sulpiciens, le métropolitain avait tendance et bientôt l'habitude de ne voir dans toutes les créations nouvelles, faites dans les limites de son domaine primitif, qu'un sectionnement de son bien : restant inaliénable. Un nouvel évêque aux yeux de l'archevêque de Québec, dans les limites de sa province, ne devait être qu'une sorte de vicaire plus distingué que les autres, qui lui restait soumis, et qu'il pouvait contrôler, critiquer, admonester, et citer même, simplement par avis inséré dans les journaux, à sa barre ! C'est tout juste s'il ne s'arrogeait pas le droit de le déposer. Mais l'inénarrable Taschereau, particulièrement, ne se gênait pas pour tenter certaines *Répressions* révoltantes par des procédés que la conscience réprouve. (1)

(1) Voir tome VI des *Voix Canadiennes, vers l'Abime :* la division du diocèse des Trois-Rivières.

De cette façon, l'archevêché se *faisait* des succursales sous forme d'évêchés, comme l'Université Laval allait, contre les usages du monde entier, s'étendre par voie de succursale à la ville de Montréal ; comme la *Paroisse* sulpicienne de Notre-Dame de Montréal prétendait s'affirmer en matrone jalouse au-dessus de toutes les paroisses, tributaires, d'une vaste agglomération ! Autant d'anomalies insupportables, en fait et en droit, aux yeux de l'évêque Bourget, ami de la clarté, de la sincérité, de la légalité ; voire même de la modestie chrétienne et de la pauvreté évangélique.

En attendant les protestations de Mgr Bourget contre les intolérables prétentions de Laval, nous le vîmes s'élever énergiquement contre l'arbitraire du métropolitain qu'il rappela aux respects des Saints Canons, dont il voulait l'application même au Canada et dès lors, puisque la situation nouvelle le justifiait. Il y eut des résistances, parce qu'on résistait d'instinct à toute innovation ; et des colères, vu que toute dérogation aux usages reçus exaspérait les esprits enlisés dans la routine ; mais on dut se rendre à la demande motivée de l'évêque de Montréal et inaugurer, enfin, l'ère des conciles provinciaux, à l'effet de voir les évêques directement intéressés délibérer en commun et statuer d'accord sur leurs affaires.

Il suffit, du reste, de voir les travaux du premier et second concile de la province de Québec, pour être certain que l'énergique évêque de Ville-Marie en fut l'âme ardente, comme il en fut le principe et la lumière.

Une réforme en appelait une autre en ce pays où tout était encore à mettre en ordre. Si les Conciles provinciaux, avant Mgr Bourget, étaient inexistants, on n'y connaissait pas davantage les Synodes, diocésains, les Chapitres et les Conférences ecclésiastiques : L'autorité, dégénérée en arbitraire, remplaçait tous ces moyens d'intelligence et de rayonnement.

Dès que cela lui parut possible, Mgr de Montréal convoqua un Synode au Grand Séminaire. C'était avant la rupture du Clergé diocésain avec les « *Messieurs* » *du Séminaire* à propos de bouchées de pain. Les Sulpiciens, étant dans l'affaire, s'appliquèrent à lui donner grand apparat. Le travail accompli parut excellent et engagea l'évêque à en tenir un second conformément aux conseils du Concile de Trente. Mais le conflit

avec les Sulpiciens survint et le malaise qui en résulta d'abord, malaise que les affaires de l'Université Laval étendirent en les compliquant, amena l'évêque à ajourner *sine die* ces assemblées salutaires, de regrettables dissentiments, qui l'affligeaient, ne pouvant plus que troubler les esprits sans profit pour les âmes.

Les Conférences ecclésiastiques ne purent, non plus, et pour les mêmes motifs, être régulièrement données. Cependant, deux ouvrages sur le Mariage et l'Usure en rappellent encore le souvenir. Le premier fut en grande partie rédigé par Joseph Larocque, alors coadjuteur de Montréal. Il compila les divers travaux des Conférences et Mgr Bourget y mit la dernière main.

Ce travail, remarque l'abbé Poulin, connu à Rome, y fut accueilli très favorablement, apprécié tant pour la manière habile que pour la prudence avec laquelle cette manière si délicate et si épineuse y avait été traitée. Il sert encore aujourd'hui de guide et on le regarde comme un manuel très précieux. « Je ne doute pas, dit l'abbé Poulin, que Mgr Bourget fut le premier à regretter les longs intervalles qui séparaient les conférences. Peut-être y avait-il une raison qui découlerait des polémiques qui divisaient alors les esprits. L'évêque comprenait la force que lui donnait son clergé en accord constant et parfait avec lui. Les conférences ecclésiastiques auraient cependant en quelques endroits produit des dissentiments, notamment, celles de l'Assomption, sous la présidence de M. J.-B. Labelle, curé de Saint-Roch de l'Achigan, et celles de Repentigny. La difficulté consistait en ce que la conférence précitée prétendait que la bulle de Benoît XIV sur le cas réservé de l'absolution du complice et le cas de *sollicitantes* n'avait pas été publiée au Canada. L'évêque opposait à cela qu'il avait recommandé la théologie de S. Liguori ; que par une circulaire particulière, il avait dit à son clergé que chaque prêtre devait avoir en sa possession un exemplaire de cet ouvrage. Ce qui, en effet, avait eu lieu. Or, ajoutait l'évêque, la bulle en question s'y trouvait. D'ailleurs, continuait l'évêque, il suffit qu'une bulle, qui regarde l'univers entier, soit publiée à Rome pour qu'elle soit obligatoire pour tous. Les débats allèrent jusqu'à la Propagande. Le cardinal Barnabo

se mit en relation avec la conférence. Il y plaida en faveur de l'évêque et de la bulle. Cette discussion fut passablement longue, et pendant sa durée les prêtres qui en faisaient partie, furent désignés sous le titre de la *petite église*.

Le débat prit fin quand Pie IX renouvela la bulle, que, cette fois, Mgr Bourget porta officiellement à la connaissance de son clergé. Je dois ajouter que, malgré cette divergence d'opinion, ces prêtres n'étaient pas en révolte contre l'ordinaire, qu'ils aimaient autant que leurs confrères. Mais il y avait là assez de contestation pour faire craindre à l'évêque que d'autres ne surgissent plus tard. Il attendait donc un temps meilleur pour la reprise des conférences.

Mgr Bourget se pourvut aussi d'un Chapitre, dont Québec, en 1909, et d'autres diocèses canadiens étaient encore privés. Et ce fut un autre grief fait à l'évêque zélé et respectueux des prescriptions de l'Eglise : on l'accusait de se faire des frais de maison exorbitants autant que superflus.

Précisons en revenant à la question qui est l'enseignement supérieur. Les Prêtres de Saint-Sulpice, en passant les mers, ne faisaient point tort à leurs maîtres et ils restaient fidèles à leurs auteurs préférés. Ils étaient directeurs du Séminaire de Montréal. Comme cet établissement dépendait primitivement de Québec, ils avaient cause liée avec le Séminaire de cette ville ; ensemble, ces deux Institutions faisaient foi et loi dans tout le Canada. Cette influence devenait funeste, parce que ses inspirations étaient subversives de l'autorité supérieure de Rome, dont on estimait égaler l'infaillibilité doctrinale.

Or, dans ces Séminaires, les études classiques se faisaient à la vapeur. N'avait-on pas grand besoin de prêtres ? A quoi bon, dès lors, faire languir la jeunesse cléricale à la porte du sanctuaire ! On donnait d'abord à digérer à l'ensemble des jeunes gens les auteurs païens qu'on ne prenait pas la peine d'expurger, on leur servait l'histoire ancienne et moderne en toute hâte par des auteurs à tendances suspectes ; en philosophie on se montrait rationaliste mitigé et en religion ignare ; car pour compléter en cette matière un bagage pour toute la vie, une leçon de catéchisme par semaine suffisait à des jeunes gens frottés de tout, pénétrés de rien, et qu'on débarquait ainsi dans le monde médiocrement pourvus pour garder leur

Foi ou sauver leurs mœurs. A vrai dire, ces Séminaires devenaient ainsi des pépinières de pauvres catholiques ou de francs chenapans.

Quant aux jeunes clercs qu'on y formait, d'abord alimentés de même façon que les autres, on les dosait ensuite de peu de théologie, d'encore moins d'Ecriture Sainte et, en fait, de Droit Canon, on ne leur donnait rien ; car, ils n'auront jamais que des obligations à remplir envers des maîtres, dont la volonté leur tiendra lieu de raison, partant point de droits à faire valoir. D'ailleurs ces jeunes ecclésiastiques peu ou point dégrossis, étaient lestement évacués sur les collèges, où ils remplissaient l'office de professeurs ou de surveillants, avec liberté cependant de consacrer leurs loisirs, deux heures par jour à des études théologiques auxquelles leurs labeurs classiques les avaient médiocrement préparés. Ils devenaient, de leur côté, des prêtres bien intentionnés à coup sûr, mais ignorants, tristes victimes d'un régime absurde auquel on les avait soumis.

Cette éducation cléricale, abrégée, incomplète, était une prédisposition à bien des errements. La mentalité, qui en résultait chez un grand nombre, était un terrain de culture où se développaient, sans éveiller de méfiance, les idées funestes, les faux principes et les pauvres préjugés importés de l'ancien monde.

Mgr Bourget, qui, ayant passé par le même moule, avait dû beaucoup oser et faire pour en perdre l'empreinte, souffrait douloureusement de cet état de choses, dont il déplorait les conséquences lamentables.

Nous l'avons vu lutter, dès qu'il se trouva en situation de s'y mettre, pour la réforme de son Séminaire. Nous n'insisterons plus ici sur les résistances sulpiciennes qu'il y rencontra pour qu'on ne suppose pas en nous un parti-pris. Cependant, le digne évêque ne pensait pas avoir rempli tout son devoir, parce qu'il était arrivé, combien péniblement ! à introduire l'esprit de saint Liguori en un lieu qui aurait dû y être plus accessible, et à y faire admettre que les Canons de l'Eglise étaient à l'usage de tous, même des Canadiens. Il voulait plus, il visait plus loin, plus haut. Il désirait d'abord et vivement la réforme des classiques ; il demandait le relèvement des études.

Pour dissiper les ténèbres, dans l'épaisseur desquelles toutes les erreurs prenaient naissance et se dissimulaient, il eut l'idée de fonder une Université Canadienne catholique. Comme il n'y avait en lui aucune visée égoïste, ni la moindre ambition inavouable, mais seulement un louable désir de mettre fin à un ordre de choses préjudiciable au bon renom, aux intérêts essentiels de l'Eglise, il n'éprouva aucune difficulté à céder le pas à Québec, ni à faciliter, comme nous l'avons déjà vu, l'érection du Séminaire de Québec en Université ; ce qui eut lieu l'année même de la destruction de son évêché et de sa cathédrale, en 1852.

Néanmoins, et on ne le fera jamais assez ressortir, en se joignant à tout l'épiscopat canadien pour obtenir de Rome et de Londres toutes autorisations, lettres patentes et privilèges utiles à pareil établissement, Mgr Bourget et ses collègues dans l'épiscopat n'avaient pas eu en vue de solliciter pour ce Séminaire un monopole exorbitant. Au contraire, il avait, pour sa part et les autres comme lui, entendu, stipulé, que ce n'était là qu'un début, un premier pas dans l'organisation de l'enseignement supérieur en Canada ; il avait dit qu'il visait déjà à se pourvoir, à son tour, d'une Université catholique, admettant, naturellement, que pareille faveur pouvait échoir à d'autres. En attendant ces heureux jours, qu'il appelait de tous ses vœux, il ne voyait et ne voulait pas voir dans l'Université de Québec, appelée « *Laval* » en souvenir du premier évêque de cette cité, qu'une fondation commune à toute la province, qui ne fonctionnerait, d'ailleurs, heureusement, à la satisfaction de tous, qu'avec l'aide et sous le contrôle de tous les évêques.

Le Séminaire de Québec laissait dire, mais faisait faire par les évêques, en sa faveur, toutes les démarches nécessaires pour arriver à ses fins particulières : devenir Université comme il le désirait être sans aller jusqu'à avouer ce qu'elle serait dans l'avenir.

Les hommes du Séminaire de Québec jouissaient donc des dons de la dissimulation comme de ceux de la fortune ; ils se laissaient prier, presser ; ils luttaient pour se laisser convaincre ; ils semblaient douter de leurs talents autant que de leurs moyens et, finalement, ils consentaient bien à aventurer cette

concession, apparemment timide : si vous y tenez tellement, nous le risquerons bien !

Si les évêques y tenaient ! Le Séminaire ne le savait que trop ; mais il avait aussi surpris les intentions de ces évêques, qui étaient d'inaugurer un enseignement plus élevé, plus sain, sous leur haute et persévérante surveillance.

Réformer et relever un enseignement dont ces Messieurs se contentaient et qui était le leur, à tout considérer, ne leur disait rien qui dût les rassurer. Ce qu'ils apprenaient par la même occasion, c'est que cet enseignement, nouveau, s'il ne se donnait enfin avec eux, pourrait fort bien se produire contr'eux, et cela les flattait moins encore. Alors ?

Alors, toute réflexion faite, ils en prirent leur parti sans négliger les précautions envers et contre les évêques, dont l'impatience énervait visiblement la prudence. Et puis, les évêques, pouvaient-ils, en de si utiles projets, supposer chez autrui, tant de malignité !

S'étant donc assurés que, à l'unanimité, les évêques voulaient une Université et, par cette unanimité même, ayant appris que leur éducation et leur instruction ne contentaient plus personne, les Prêtres du Séminaire de Québec demandèrent aux évêques de signer la Supplique qu'ils allaient adresser à Rome, et la demande d'une Charte qu'ils destinaient au gouvernement britannique.

Les évêques, si conflants qu'ils soient, lisent cependant les documents à produire et qu'ils vont appuyer en si hauts lieux. Les actes, qu'on leur soumet en cette occasion, laissent évidemment à désirer ; car, si on y fait une place aux Seigneurs Evêques, c'est plutôt sous le portail de la future Université que dedans.

Quelques-uns hésitent donc ; ils ne signeront pas, parce que tout semble devoir s'organiser sans eux, sinon contre eux; ils le font observer. Ces bons « Messieurs » font remarquer ingénûment, qu'il n'y a en toutes ces objections que des raisons fondées sur des apparences vaines, qu'on leur prête, bien à tort, de bien vilaines intentions.

Il s'agit, par leur manière, d'endormir les esprits hostiles, de hâter les adhésions. Quant à l'Institution elle-même, dans les règlements projetés, on n'avait eu soin que de supprimer

les possibilités des lenteurs et des malentendus. Pouvait-on se figurer, en effet, ce qui en résulterait de perte de temps et autres dommages pour l'Etablissement, s'il fallait à tout propos recourir à tous les évêques, en attendre les décisions lentes !

Et puis les évêques ne seront-ils pas éminemment et suffisamment représentés dans les Conseils de l'Université par le visiteur qui n'était autre que leur métropolitain, l'archevêque de Québec lui-même ?

Les évêques se dirent, sans doute : existons d'abord, nous discuterons ensuite.

Les Prêtres du Séminaire tout aussi philosophes, mais plus pratiques pensèrent : soyons par leur volonté, mais par nos seuls moyens ; après nous verrons !

Ce que les évêques allaient voir un jour, de près et longtemps, c'est qu'on avait abusé de leurs personnes, de leur autorité, de leur confiance, qu'on s'était moqué de leurs convenances, comme de leur dignité et de leurs intérêts.

Quant au visiteur, qui devait si bien les représenter tous dans les Conseils universitaires et suffire à tous les besoins, à force de manœuvres, d'intrigues et de dons dignes de Grecs, ce sera le Recteur même fait archevêque pour bénir le Séminaire défaillant ; et cardinal pour le défendre. C'est que des méfaits intolérables nécessiteront bientôt un défenseur de cette marque, à point, compromis et tout à fait à la hauteur d'une cause malhonnête.

Voilà comment, et par quels procédés, sans rien sacrifier, le Séminaire de Québec saura un jour gagner les procès insoutenables, exposés dans les *Voix Canadiennes* tones I, II, III, IV, V et VI.

Le Séminaire de Québec avait donc obtenu l'appui de tous les évêques, sans conditions stipulées, pour l'érection d'une Université provinciale, dont il restait, malgré ses tendances suspectes, seul dirigeant et seul maître.

S'il manquait jamais à ses devoirs, encourait des blâmes, entrait en conflit avec l'autorité épiscopale, il avait d'abord la position avantageuse des heureux qui possèdent les moyens et occupent la place contestée ; il s'était, de plus, ménagé la ressource de pouvoir dire à l'assaillant : J'occupe un poste que vous m'avez supplié vous-même de tenir à mes frais, face à

l'ennemi, d'un ennemi qui était autre que vous ; de ce poste d'honneur, je suis toute la défense et j'en porte toute la charge. Vous me devez confiance, aide et protection.

Ce fut son attitude abstinée dans la suite.

Rome donna l'autorisation demandée par les évêques et la charte royale sollicitée, d'autre part, fut également accordée; elle fut signée à la date doublement mémorable du 8 décembre 1852.

Le Séminaire se met immédiatement à organiser *son* Université, car il la considère bien comme telle dès l'abord, et il s'y comporte aussitôt d'une façon extraordinaire. Il aurait voulu braver les évêques sans délai, pour mieux démasquer ses batteries, qu'il n'y aurait pas procédé d'autre façon.

En effet, spontanément, sans y être invités d'aucune sorte et sans la moindre nécessité, ces Prêtres *zélés*, pour pourvoir les chaires d'une Université, soi-disant Catholique, enrôlent des *protestants* et des *franç-maçons notoires* de la ville de Québec ! Puis, pour rendre de jeunes ecclésiastiques plus aptes à enseigner les Arts et les Sciences, ils les envoient à l'Ecole, alors bien pauvre, des Carmes à Paris, plutôt qu'à un Collège de Rome.

Les cours de Théologie, de Philosophie, d'Histoire ecclésiastique, de Droit Canon, d'Ecriture sainte ne furent inaugurés que plus tard ; mais les autres furent organisés immédiatement, uniquement dans l'esprit et sur le modèle d'une société quelconque, composée de rationalistes sans préjugés. Médecine, Droit civil, Sciences et philosophie, tout y était enseigné sans données supérieures, simplement au point de vue de la matière bornée et de la raison qui ne l'est pas moins. M. l'abbé Alexis Pelletier, qui passa par la Maison et s'y connaissait, nous apprend, sans qu'on ait pu le contredire, que : Descartes y régnait en philosophie, Pothier, malgré ses nombreuses et graves erreurs, y était l'oracle du Droit civil et les auteurs matérialistes les plus impies étaient ceux qu'on y mettait entre les mains des élèves en médecine.

Outre Pothier, les élèves de la Faculté de Droit devaient consulter indifféremment Demolombe, Trolong, Ferrières, Desmarais ; les étudiants de Médecine, prenaient sans distinction, sur la recommandation de leurs maîtres, F. de Niemeyer,

Austin Flino, Béchart, Churchill, P. Caseaux et Thomas Watson, car, tout paraissait également digestible pour des estomacs canadiens qu'on supposait d'autruche. Et tout allait si bien ou si mal dans cette *bonne* Maison, où les étudiants, il est vrai, étaient tenus de faire leur prière soir et matin, d'assister à la messe et aux vêpres les dimanches et jours de fêtes, que les professeurs enrôlaient les affiliés à leurs loges au pied même de leur chaire catholique, sans autre dérangement.

Alexis Pelletier nous apprend qu'il fut lui-même, bien qu'élève ecclésiastique, engagé par son professeur de Laval à s'enrôler dans la franc-maçonnerie que l'archevêque Taschereau, par mandement, qualifiera un jour d'innocente « société de bienfaisance ! »

Et vous pensez que Mgr Bourget fut fier d'un fils si mal venu ?

Pour l'honneur de sa mémoire, il ne le fut pas ; il ne le fut jamais, et il souffrit de toute la sensibilité de son âme d'apôtre, quand il vit cette Université, dévoyée dès ses premiers pas, se lancer tête baissée dans le mouvement libéral, en opposition avec les directions pontificales.

Mgr de Montréal était déjà torturé par cette peine de déception quand, en 1853, il se rendait en Europe, où il resta deux années consécutives ; il le sera le restant de ses jours.

Mais c'est durant l'été et à l'automne de 1869, durant l'absence des évêques, rendus au concile du Vatican, et, sans doute, pour y soutenir le parti contraire à l'Infaillibilité pontificale, que les gallicans et les libéraux doctrinaires canadiens s'agitèrent furieusement. Les journaux libéraux de Québec, de Montréal et autres lieux, prirent soin de reproduire de la presse du vieux continent tout ce qui leur était favorable ; ils portaient aux nues les libéraux belges et français, et ils étalaient avec complaisance les brochures comme les lettres de Dupanloup.

Le *Journal de Montréal* et celui des Trois-Rivières, qui étaient appuyés, le premier par Mgr Bourget, et le second par Mgr L.-F. Laflèche, parce qu'ils combattaient vigoureusement les erreurs du jour, le libéralisme et le gallicanisme particulièrement, se distinguèrent par leur ardeur dans la riposte. Aussi la coterie libérale de Québec, qui recevait le mot d'ordre

du Séminaire, où elle allait encore puiser, avec sa force matérielle, sa puissance morale et ses renseignements, s'efforçait de disqualifier ces organes sincères par les pires calomnies. Il n'y eut grossières injures qu'elle n'épargnât au chanoine Lamarche que Mgr Bourget avait chargé de contrôler la rédaction du *Nouveau Monde*.

Dans le diocèse de Québec, on ne se contentait pas de calomnies et d'injures ; on eut recours à l'humiliant bâillon ! On regrettait même de ne pouvoir recourir à la bastonnade ! Le moindre mot, contraire au gallicanisme, au libéralisme était motif à censure de la part de l'archevêché, que le Recteur de l'Université Laval, alors Elzéar Taschereau, futur cardinal, tenait en haleine, avertissait, stimulait et déchaînait ; Cazeau, l'administrateur temporaire du diocèse, veillait courbache au poing, menaçant à la moindre incartade.

Cependant, cet ancien professeur du Séminaire, Alexis Pelletier, devenu professeur au collège de Sainte-Anne et qui rédigeait, en partie, un vaillant petit journal : la *Gazette des Campagnes*, osa regarder en face les maîtres ombrageux et leur crier hautement, inlassablement, sa pensée généreuse qui n'était que le fidèle écho de la vérité. Il prenait l'ennemi à bras le corps ; et, de Dupanloup, il osa dire qu'il fallait se défier, parce que, à l'approche du Concile du Vatican, ses allures manquaient de franchise, ses écrits de netteté doctrinale.

Pour avoir touché à Dupanloup, A. Pelletier se trouva toute la presse libérale sur le dos, tandis que le Séminaire de Québec et l'archevêché dudit lieu lui cognaient ferme sur la tête.

L'administrateur Cazeau d'écrire au supérieur du collège de Sainte-Anne et aux directeurs de cet établissement, qu'ils avaient à désavouer la *Gazette des Campagnes* sous peine de passer *pour indignes de former des élèves pour le sanctuaire ! ! !...* Cette injonction parut malsonnante à ces Messieurs, et A. Pelletier porta plainte à Rome.

Sur ces entrefaites, et probablement à la demande du Séminaire, l'*Evénement*, de Québec, reproduisait le fameux *Manifeste du Correspondant*, de Paris.

L'abbé Pelletier refuta le *Manifeste ;* il plaida en faveur de l'Infaillibilité pontificale ; il poursuivit sa campagne par quel-

ques articles contre le libéralisme compromettant et compromis.

Ce fut alors une ruée indescriptible chez les libéraux de Québec contre le courageux polémiste et contre ses confrères du Collège de Sainte-Anne qu'on soupçonnait de partager ses opinions : impossible de décrire la fureur des assaillants et la qualité de leurs injures comme de leurs arguments : elles tombaient fort au-dessous de la décence comme de l'honnêteté.

Ni le séminaire, ni l'archevêché de Québec, en considération de la cause, et, manifestement, vu la cause qu'il défendait, ne jugèrent à propos d'intervenir, ou de rappeler à la dignité de leur état les prêtres dévoyés qui prenaient part à cette polémique pénible. Ils ne firent rien pour y mettre fin ; on assura même, avec beaucoup de vraisemblance, qu'ils firent tout pour l'envenimer. Ce qui tendrait à l'établir jusqu'à l'évidence, c'est d'abord l'attitude ordinaire de ces puissances et, ensuite, leur façon déconcertante de reconnaître les mérites mêmes de l'abbé Pelletier.

En ce même temps, l'abbé Joseph Martel, dans le *Courrier du Canada*, prenait la peine de démontrer que la loi canadienne concernant l'Education, loi qui n'admet pour les écoles que des inspecteurs civils, relevant uniquement de l'Etat, tendait sensiblement à l'enseignement neutre, obligatoire... et laïque.

Les promoteurs de cette loi d'Enseignement comptaient parmi les amis et les alliés ordinaires de l'Archevêché de Québec, ce qui était déjà singulier ; ce qui l'était davantage, c'est que, pour complaire à ces amis équivoques, l'archevêché crut devoir blâmer ce défenseur éprouvé des écoles catholiques ! Rien ne fut négligé pour décourager l'abbé Martel, ou pour l'empêcher d'écrire ; mais lui écrivait sans cesse...

L'archevêché, pour réduire tant d'opiniâtreté dans le bien, imagina de le faire désapprouver par Rome même ! On consulta donc, à Rome, le professeur De Angelis.

A son retour du Concile, le 8 mai 1870, l'archevêque de Québec, Mgr Baillargon, pour imposer silence à M. Martel, publia une lettre-circulaire à son clergé avec ce qu'il disait être la réponse du professeur De Angelis à sa consultation.

Mais cette réponse, telle qu'elle fut publiée, constituait un truquage qui en faisait un véritable faux, dont on faisait un usage malhonnête. On faisait dire par De Angelis, en altérant son texte, le contraire de ce qu'il avait voulu dire ; il approuvait Martel et on avait eu l'extrême malice, en le torturant, de le lui faire désavouer ! La supercherie ne fut découverte que plus tard. En attendant, le clan libéral fit grand tapage autour de ce document *faux* et Mgr Baillargon en argua pour interdire à Martel d'écrire encore.

L'archevêque de Québec, qui usait de pareils moyens pour réduire un homme de bien, tout en l'abandonnant sans défense à la fureur de ses ennemis ; cédait encore aux exigences de son Séminaire, d'Elzéar Taschereau qui en était le porte-parole favori, en mettant Alexis Pelletier en demeure de quitter le Collège de Sainte-Anne, d'aller de là en un vicariat de disgrâce expier la peine qu'il avait causé aux adversaires de la doctrine catholique.

Se croyant, avec juste raison, indûment frappé et injustement humilié, l'abbé Pelletier porta encore plainte à Rome.

Bientôt, Mgr Baillargon, qui ne gardait plus aucune mesure parce qu'on lui conseillait d'en finir à tout prix, mit tous les professeurs du collège de Sainte-Anne, encore soupçonnés de partager les idées ultramontaines de Pelletier, en demeure d'avoir à désavouer leur collègue *par écrit*, ou de se retirer eux-mêmes. Ils refusèrent d'obtempérer à cet ordre téméraire et, à leur tour, en appelèrent à Rome.

La résistance qu'il éprouvait jeta Mgr Baillargon hors de lui ; dans sa colère il menaça tous les appelants de suspense, ajoutant qu'il anéantirait leur maison... De ces menaces, aussi pénibles que trop osées, les professeurs de Sainte-Anne en appelèrent également à Rome, tout en s'efforçant, avec dignité et beaucoup de mesure, de modifier la manière de voir de leur supérieur mal informé.

L'affaire s'était néanmoins ébruitée ; le clergé du diocèse prenait partie pour les prêtres persécutés. Durant la retraite ecclésiastique, ce clergé exerça une salutaire pression sur l'archevêque, lui faisant entendre qu'il faisait fausse route et s'aliénait les cœurs. On lui faisait entendre aussi que le Rec-

teur Taschereau, son conseiller ordinaire, le poussait à l'abîme.

Sur ces représentations respectueuses, presque unanimes, Mgr Baillargon se décida à désarmer vis-à-vis des professeurs, dont il n'exigea plus qu'un désaveu mitigé de « tout ce qui avait pu, dans les articles de l'abbé Pelletier, *raisonnablement* contrister son archevêque ». On fit ce désaveu restrictif pour vivre enfin en paix.

Mgr Baillargon mourut peu après, en octobre 1870, et eut pour successeur Elzear Taschereau lui-même qui fut la grande affliction de l'Eglise du Canada.

Mgr Bourget ne méconnaissait pas la puissance de la Presse et il ne dédaigna pas de recourir à ses services.

Il débuta par la fondation d'un organe religieux que nous avons eu l'occasion de citer lors de l'épidémie du *Typhus :* « *Les Mélanges Religieux* », dont il confia la rédaction à des hommes de valeur et d'avenir, tels les Seigneurs Prince et Larocque, les RR. PP. Cinguet, Cinas, Brouillet, Dupuys et Bélanger. Ce fut d'abord un recueil religieux qui versa dans la politique et cessa de paraître lors de l'incendie de l'évêché (1852), tout son matériel ayant disparu dans le sinistre général.

Plus tard, il encouragea le chanoine Pillon, aidant puissamment à la fondation de l'*Ordre*, qui parut en 1860. Ce journal ayant peu à peu adhéré aux erreurs libérales, Mgr de Montréal le désavoua en lui retirant son aide et sa protection.

Cependant, la polémique entre Libéraux et Ultramontains donnait lieu à des combats épiques qui emportèrent l'opinion canadienne en deux courants impétueux et contraires. Le Séminaire et l'archevêque de Québec, nous l'avons vu, ne faisaient pas mystère de leurs préférences, pas plus que les Sulpiciens, et ces préférences étaient malheureusement libérales. Mgr Bourget, ses amis Mgr Laflèche des Trois-Rivières et Taché, archevêque de Saint-Boniface ne dissimulaient pas davantage les leurs qui étaient ultramontaines. Le *Journal des Trois-Rivières* menait une rude campagne ; pour ne point être en retard ni à l'écart, l'évêque de Montréal poussa des membres zélés de son clergé et des pieux laïques à fonder un nou-

vel organe, le *Nouveau-Monde*, dont il confia la censure au chanoine Lamarche que nous avons vu en butte aux avanies des libérâtres de Québec. Ce journal dura presque autant que Mgr Bourget lui-même et ne fut plus connu, plus tard, que sous sa dénomination actuelle : *Le Monde*.

Polémiste lui-même, l'évêque collaborait dans divers organes et, ordinairement, il en inspirait la rédaction. Il se réservait volontiers les notices nécrologiques concernant les membres de son clergé, et celles qui avaient pour but d'honorer les laïques qui s'étaient distingués par leurs œuvres philantropiques. Le savant Jacques Viger qui se fit remarquer par ses recherches relatives à l'histoire ecclésiastique et qu'on surnommait le grand vicaire laïque, reconnaissait volontiers que Mgr Bourget concourait très utilement à son œuvre.

Dans la polémique qu'il encourageait contre le libéralisme, il laissa faire, dit le *Mémoire* Poulin, pendant quelque temps la publication du *Franc Parleur*. Il estimait assez l'esprit et les connaissances que plusieurs des collaborateurs mettaient au service de ce journal, qui de la franchise alla bientôt jusqu'à la licence. Les violences de langage des abbés Villeneuve et Pelletier, du comte de Maligé et quelquefois de Mgr Pinsonnault, lui-même, jointe à la dialectique acerbe du rédacteur en chef, Adolphe Ouimet, ne plurent pas toujours à Sa Grandeur. Sans le désavouer publiquement, l'évêque fit connaître à ces polémistes ardents que bien qu'ils eussent la vérité pour eux, il arrivait souvent qu'ils manquassent à la charité et donnassent prise aux libéraux, que dans tous les cas, ils ne faisaient que les aigrir sans arriver à les convertir, ni à les convaincre. Le journal finit par disparaître. Nous avons dit encore que Mgr Bourget se mit au premier rang des défenseurs de la vérité, attaqués par le libéralisme. En effet, quand Pie IX eut, pour ainsi dire, ordonné la croisade contre cette erreur, à mille couleurs et aux cent bras, l'évêque de Montréal ne parut avoir d'autre pensée que de seconder les vues du Père commun des fidèles. Aussi, quand tous les évêques du monde catholique reçurent les questions du Syllabus, pour les étudier et voir si elles pourraient être publiées, sans danger, Mgr Bourget les répandit à profusion dans son diocèse. Il accompagna cet envoi d'une lettre pastorale pour met-

tre les fidèles en garde contre les doctrines dont il leur envoyait l'exposé et dénonçait les faux principes. Un seul évêque, celui de Montauban, agit de même. Quand la cour de Rome apprit que ces deux évêques avaient publié par avance ce que par précaution on n'avait mis qu'à l'étude, et que nul mauvais effet n'en était résulté, ce fut pour le Saint-Siège l'indice certain que le *Syllabus* pouvait être lancé sans inconvénient, et qu'au contraire, la plupart des fidèles étaient prêts à accepter comme condamnables et condamnées les doctrines signalées par le Souverain Pontife. Pie IX lui-même dit un jour à Mgr Bourget : « Vous êtes, ainsi que l'évêque de Montauban, les vrais précurseurs du Syllabus. » Ce n'est pas là, comme on le voit, une des moindres gloires de l'évêque de Montréal.

Les longues et acrimonieuses polémiques contre le libéralisme, continue M. Poulin, avaient fini par créer des sentiments divers dans l'épiscopat et le clergé de la Province de Québec. D'un côté, l'on craignait jusqu'à l'ombre même du libéralisme, et de l'autre, on s'obstinait à n'en point voir la trace là où il en existait en maître. C'est peut-être en vertu de la première disposition d'esprit que Mgr Bourget dénonça au Saint-Office un ouvrage de Mgr Raymond de Saint-Hyacinthe, livre intitulé : « *l'Action de Marie dans la société* ». Le Saint-Office n'y trouva rien à blâmer. Mgr Bourget, à mon avis, ne mérite pas, cependant la désapprobation dont on a voulu l'accabler à cette occasion. Les tendances de Mgr Raymond, ses prédilections avérées pour les libéraux français pouvaient donner à cet écrit une apparence libérale ; mais pris isolément il n'en était rien. Dans tous les cas, l'action de Mgr Bourget eut pour résultat de rendre le grand vicaire plus prudent.

L'archevêque de Québec, dans le conflit motivé par le libéralisme, crut devoir agir comme le cardinal Guibert ; il blâma la polémique contre les idées qu'il semblait accueillir avec faveur. La lutte semblait toucher à sa fin, quand un événement imprévu vint ranimer le débat et rouvrir les plaies mal cicatrisées. Ce fut le sermon prononcé par le R. P. Braun, S. J., à l'occasion des noces d'or de Mgr Bourget, à l'église de Notre-Dame de Montréal. Ce fut, dit-on, un traquenard

dont l'archevêque de Québec fut l'innocente victime. Il faut donc rappeler les circonstances de l'incident, qui prit les proportions d'un événement historique.

M. le chanoine Paré, qui était un excellent organisateur, n'avait rien épargné afin de rendre les fêtes des noces d'or aussi brillantes que possible. Il y mit tout le goût qu'il avait et surtout tout le dévouement dont il était capable envers son évêque qu'il servait depuis de longues années avec autant de respect que d'affection, Mgr Bourget se prêtait à tout avec une admirable simplicité.

Trois raisons principales l'y avaient déterminé : 1° ne point rebuter le peuple dans ses manifestations de sympathie envers le premier pasteur ; 2° réunir et grouper autour de lui son clergé et le peuple dont il avait eu besoin dans ses grandes luttes ; 3° promouvoir l'œuvre de la cathédrale qu'il avait tant à cœur. Il faut avoir connu et apprécié parfaitement sa grande humilité, pour ne pas trouver étrange de le voir se prêter à cette longue manifestation de dévouement envers sa personne. Aussi, en apprenant à l'étranger ces ovations enthousiastes, cette glorification auxquelles l'évêque semblait se prêter trop complaisamment, on l'incriminait d'orgueil, lui trouvant un excès d'orgueil ou une atteinte de folie. L'archevêque de Toronto écrivit au chanoine Paré pour lui demander si réellement son évêque avait l'esprit détraqué. M. Paré le rassura charitablement et fit cesser ses vaines alarmes. L'événement, qui eut le plus de retentissement, fut, sans contredit, la célébration des noces d'or à Notre-Dame et le sermon du R. P. Braun, S. J. Divers incidents avaient préparé cette manifestation. Les Sulpiciens avaient offert leur grande église pour y convier toute la ville à un office pontifical, auquel l'évêque assisterait. La proposition fut acceptée, et un mardi fut choisi comme le jour le plus propice de la semaine à pareille manifestation. Les prêtres de l'évêché avaient réglé que le dimanche précédent ce jour, ils feraient, eux-mêmes, à la cathédrale, leur célébration des noces d'or. Ils avaient invité le R. P. Braun pour y faire le sermon. Un autre orateur devait prêcher, le mardi, à Notre-Dame. Mais le samedi, veille de la fête organisée par le chapitre de l'évêque, on apprit que Mgr Laflèche qui devait prendre la parole

à Notre-Dame ferait défaut. Vu ce contre-temps, on pria le P. Braun de se réserver pour la fête du mardi et de céder sa place à la cathédrale à l'abbé Alexis Pelletier, alors assistant du curé Lapierre aux Tanneries. M. Pelletier, ayant la parole facile, avait accepté de remplacer le P. Braun à la fête de l'évêché. Au moment de la grand'messe de ce dimanche mémorable, arriva à la cathédrale, Mgr Taschereau, archevêque de Québec. Il avait pris le bateau du samedi pour arriver le dimanche ; il préférait ainsi devancer la fête qui devait avoir lieu le mardi à Notre-Dame. Après avoir célébré la messe à Notre-Dame de Pitié, il décida d'assister aussi à la fête, qui devait avoir lieu à la cathédrale, où il n'était pas attendu. Ces divers détails ne doivent pas être perdus de vue pour la bonne intelligence de ce qui va suivre.

Le P. Braun avait quitté Québec, où il résidait depuis longtemps. Il était devenu très populaire, surtout dans la classe éclairée. Ultramontain convaincu et intransigeant, il combattait avec acharnement le gallicanisme et le libéralisme qui commençaient à se produire dans le pays chez les polémistes religieux. Ces théories du P. Braun, qu'il développait dans ses instructions à la chapelle de la Congrégation, où se trouve la résidence des Pères Jésuites à Québec, et les sermons que, sur invitation, il avait prononcés à la cathédrale et à Saint-Roch déplaisaient au Séminaire, et par là-même à l'archevêque. Comme ses antagonistes citaient souvent Pothier, qui est regardé à bon droit comme le chef des parlementaires, le bon père voulut d'un seul mot en finir avec cette autorité, en la tournant en ridicule.

Un jour donc, prêchant à la cathédrale, en présence de l'archevêque, il s'écria : « Quel beau dommage que le bon M. Pothier n'ait pu assister au Concile de Trente, il aurait ajouté ses lumières à celles du Saint-Esprit ! » Ce boulet rouge lancé contre ses adversaires fut cause que l'archevêque demanda au provincial des jésuites d'envoyer ailleurs le fougueux ultramontain.

Voilà pour le P. Braun, quant à M. Alexis Pelletier, on sait déjà qu'il avait soutenu à Québec une polémique fort acerbe au sujet des classiques. La querelle commencée alors qu'il faisait encore partie du Séminaire de Québec, où il en-

seignait la philosophie, s'était poursuivie au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, où il s'était réfugié en quittant le Séminaire. Mgr Taschereau, qui avait été aux prises avec M. Pelletier, alors qu'il n'était encore que recteur de l'Université-Laval, ne l'avait pas en grande estime. Ayant succédé à l'archevêque Baillargeon, il voulut se débarrasser de M. Pelletier sous prétexte qu'il était le sujet de l'évêque de Rimouski. L'affaire touchant ses publications et son véritable titulaire furent portées en cour de Rome. On signifia à l'abbé Pelletier d'avoir à cesser son agitation, et de chercher un évêque qui le supporterait mieux. C'est Mgr Bourget qui l'accueillit.

C'est donc ce même M. Alexis Pelletier qui se trouvait chargé de prendre la parole aux noces d'or de son bienfaiteur et c'était fortuitement, on le sait maintenant, en remplacement du P. Braun réservé pour Notre-Dame. Par une coïncidence plus extraordinaire encore, l'archevêque de Québec semblait s'être pressé outre mesure de venir entendre un prêtre dont il était loin cependant de soupçonner la présence en ce lieu, en pareille posture et alors qu'il venait simplement assister à l'office. M. Pelletier lui-même apprit l'arrivée de Mgr Taschereau seulement quelques instants avant de monter en chaire; tandis que l'archevêque ne connut le prédicateur du jour qu'en se trouvant en sa présence !

J'assistais moi-même, dit M. Poulin, à cette instruction. L'abbé, en parlant de Mgr Bourget, semblait prendre plaisir à faire ressortir le contraste qu'offraient ce pieux prélat qu'on fêtait et l'archevêque de Québec, qu'il savait fort bien désigner. Il insista surtout en louant dans l'évêque de Montréal sa doctrine ultramontaine, bien connue ; sa vigoureuse opposition au libéralisme. Loin de craindre, dit-il comme on l'a vu ailleurs, il attaque toutes les erreurs, et ne redoute pas d'encourager ceux qui proclament la vérité. Ce propos et autres semblables durèrent près de 40 minutes ! L'archevêque devait trouver et se dire : Que suis-je donc venu faire dans cette galère ? Il ne pouvait accuser personne cependant. Peut-être avait-il à se reprocher d'avoir traité trop cavalièrement l'abbé Pelletier ; et celui-ci, de son côté, d'avoir pris la chaire pour exercer ses revendications. Quoi qu'ils eussent à démêler entre eux, il est certain que Mgr Bourget n'était pas présent

et n'y était pour rien ; il était retenu pour raison de santé à l'Hôtel-Dieu, qu'il quitta péniblement le mardi pour assister à la messe pontificale de Notre-Dame. Le pauvre archevêque d'ailleurs, n'était pas au bout de ses rencontres fâcheuses. Ce mardi devait être le jour du P. Braun, qui était devenu, par simple accident l'orateur de circonstance. Mgr Bourget officiait paré ; Mgr Charles Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, officiait au fauteuil. Plusieurs autres évêques étaient aux stalles, ainsi que Mgr Taschereau. L'immense église de Notre-Dame était comble. Le P. Braun monta en chaire. Il prend pour texte de son sermon : *Pertransiit benefaciendo.*

Comparant Mgr Bourget à notre divin Maître, le Père énumère les œuvres du pieux prélat. Mais ce qu'il fit ressortir bien plus que le reste, c'était la lutte qu'il avait soutenue contre le gallicanisme qui s'était abrité derrière le pouvoir civil, pour s'opposer aux œuvres diocésaines. Les Sulpiciens y trouvèrent amplement leur compte. Puis vinrent sur la sellette le parlementarisme et le libéralisme. Là, le P. Braun fit l'historique des persécutions que l'on fait toujours subir à ceux qui proclament la vérité. Les luttes récentes qu'il avait eu à soutenir lui-même à Québec ; son expulsion y était clairement exposée, sans cependant l'appellation de ceux qui l'avaient frappé.

Ils étaient néanmoins fort bien reconnaissables. Monseigneur C. Larocque, qui avait combattu les idées et les actes de Mgr Bourget, trépignait sur son fauteuil de célébrant ; l'archevêque, plus maître de lui, du moins en apparence, demeurait impassible. Mais il n'en sentit pas moins tous les traits que lui décochait sa victime, surtout quand il l'entendit s'écrier : Et l'on a vu des supérieurs fatigués d'entendre des vérités, qu'ils n'aimaient pas, éloigner ceux qui les répétaient hardiment.

L'orateur citait d'ailleurs le *Nouveau-Monde* comme ayant défendu les bons principes.

Le sermon du P. Braun, ainsi que celui de M. Pelletier ne renfermaient en fait rien de contraire à la doctrine catholique... Mais les allusions à des faits précis qui étaient connus de tous semblaient des philippiques à l'adresse des étrangers, surtout des évêques Taschereau et Larocque. Il m'a semblé,

poursuit M. Poulin, témoin, que ces sorties contre des adversaires sans défense gâtaient la joie de ces belles fêtes. Cependant quand bien même elles eussent produit un effet encore plus déplorable, il ne faut pourtant pas reculer quand il s'agit de faire connaître et de défendre un droit incontestable et méconnu.

Néanmoins, ces deux discours envenimèrent les différends entre ultramontains et libéraux catholiques, surtout le discours du P. Braun.

Le R. P. Lopinto, recteur du collège Sainte-Marie, duquel relevait le P. Braun, fut effrayé de l'effet produit par ce sermon inattendu sur les prêtres de Saint-Sulpice. Aussi crut-il de son devoir d'aller chez ces messieurs pour excuser le prédicateur ; en d'autres termes : pour le désavouer. Mais Monseigneur Bourget qui n'aurait certainement pas conseillé au P. Braun de tenir son langage, s'il en avait été informé d'abord, prit cependant sa défense en considération de sa bonne volonté et de sa fermeté rare. D'autre part, le Recteur Lopinto, qui avait cédé un moment à sa pusillanimité italienne, fut envoyé par les siens à Guelph, dans l'Ontario et fut remplacé par le P. Fleck qui avait plus de force de caractère.

Cependant, les adversaires du P. Braun et tous ceux qui se croyaient lésés par ses allusions, s'efforcèrent de faire croire à Rome que l'orateur avait outrepassé les règles de la prudence, qu'il avait même exagéré la doctrine catholique, en défendant, comme il l'avait fait, l'enseignement ultramontain. Le Préfet de la Propagande invita le P. Braun à se rendre à Rome, ce qu'il s'empressa de faire.

Je n'espérais pas, dit-il à cette occasion, que ce petit sermon me donnerait l'avantage d'aller me jeter aux pieds du Saint-Père et entre les bras du général de ma Compagnie.

Comme il fallait s'y attendre, le discours fut reconnu exempt de toute erreur et le Père Braun fit un gai et très heureux voyage à l'aller comme au retour. Revenu au Canada, on se disait en plaisantant : Ceux qui furent chargés d'examiner le pauvre sermon déclarèrent qu'il n'y avait pas là dedans, vraiment de quoi fouetter un chat. La rentrée du Père Braun fut par son approbation implicite, comme la clôture officielle des noces d'or de Mgr Bourget.

L'évêque de Montréal voyait alors avec une peine profonde l'Institut canadien s'écarter de plus en plus de la ligne de conduite que cette institution aurait dû suivre à l'avantage de la jeunesse, pour mieux la pénétrer de bonne et saine littérature. Après des conseils intimes et des avis charitables prodigués à plusieurs membres de cette association, il publia dans ses circulaires d'abord, et ensuite dans un mandement, que les fidèles devaient être en garde contre les mauvaises tendances de cet institut. Finalement, il le condamna publiquement et défendit d'en faire partî à quelque titre que ce fût. L'Institut en appela à Rome de cette mesure justifiée.

Mgr Desautels, qui s'y trouvait alors, comme représentant de Mgr Bourget, en cette occasion, comme en bien d'autres, défendit si bien la cause de l'évêque incriminé, que par la production seulement de l'annuaire de l'Institut, la Congrégation de l'Index comprit tout le danger que constituait cette association téméraire. Aussi fut-elle condamnée et l'évêque hautement loué de sa vigilance pastorale. Pour se justifier, et plutôt pour se venger, le président de cet Institut, L. A. Dessaules, fit paraître un pamphlet injurieux, intitulé : « La Grande Guerre Ecclésiastique ». Le dépit, l'arrogance, la mauvaise foi et la plus basse calomnie coulaient à pleins bords dans ce canal d'insanités invraisemblables.

L'abbé Villeneuve, en imitant la manière de l'abbé de Guénée, écrivant à Voltaire, répondit au factum de l'infâme détracteur par une série de lettres virulentes. A sa neuvième lettre, l'abbé Villeneuve, toujours outrancier dans ses formes, fut averti qu'il avait à s'en tenir là. En effet, en répondant à Dessaulles, il avait trouvé le moyen d'étendre le débat et d'attaquer d'autres personnes, qui s'en plaignirent à Rome. Néanmoins, bonne justice avait été faite d'un polisson qui, pour s'être attaqué indignement au bienfaiteur de Montréal, dut bientôt fuir son pays, afin d'échapper à la honte d'une transaction malheureuse.

Jamais, durant son long et glorieux épiscopat, Mgr Bourget ne fut sevré de calomnies, ni d'injures ; mais de toutes celles dont on fortifia son héroïque vertu, la publication infâme *Les Grands Prêtres*, fut la plus éhontée et la plus malhonnête. On y cherchait à couvrir de boue un insigne bienfaiteur de

l'humanité endolorie, une gloire pure du sanctuaire, et l'on y descendait jusqu'à regretter que la ville de Montréal lui eut manifesté quelque reconnaissance à l'occasion de ses noces d'or !

Mgr Bourget était alors malade et retiré au Sault-au-Récollet. Il était assez fin lettré et un sage assez bien trempé pour ne point s'étonner de ce que des ânes hargneux et bâtés vinssent jusque-là essayer la souplesse de leurs sabots.

Le rôle de Mgr Bourget avait été considérable et bienfaisant dans l'organisation de l'Eglise du Canada.

Ce n'est pas seulement au sort des évêques Provencher, Taché et ultérieurement à celui de Louis-François Laflèche qu'il s'intéressa vivement et dès le début de son épiscopat. Il était toujours à l'œuvre quand le besoin s'en faisait sentir.

Sur ces entrefaites, Mgr Baillargeon avançait en âge. Il entourait son Séminaire d'une grande sollicitude et voyait dans son Université, déjà florissante, un de ses meilleurs titres de gloire.

Le Recteur de cette Université, le vicaire-général Elzéar Taschereau, avait toute la confiance du vénérable vieillard, dont il était le principal, sinon le seul conseiller. L'opinion publique, en général ; les membres du clergé, en particulier faisaient remonter au Recteur autoritaire et superbe, les mérites comme les démérites des œuvres de l'archevêque docile. Aussi, un éminent personnage, qui savait qu'elles étaient les ambitions d'Elzéar Taschereau, et connaissait les influences diverses subies, dont la plupart étranges, comme aussi les préférences avouées de Mgr Baillargeon, ne se gênait pas pour dire :

« Si M. Taschereau devient archevêque de Québec, ce sera bien la plus terrible épreuve que l'Eglise du Canada aura traversé (1). »

Dès l'année 1869, dans la crainte d'une pareille calamité, un certain nombre de prêtres du diocèse, s'attendant à la mort de leur archevêque, s'adressèrent directement à Rome et, dans une supplique fortement motivée, ils conjuraient la S. C. de la Propagande de ne point accueillir la candidature

(1) Voir : *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, tome 3, page 99.

d'Elzéar Taschereau au siège de Québec. La démarche, dans sa forme, était inusitée et partant inacceptable.

Le Préfet de la Propagande, le cardinal Barnabo, soucieux à juste titre de régularité et de franchise, conseilla aux pétitionnaires de mettre leur requête en forme et de la couvrir de leurs signatures.

C'étaient demander à des gens timorés, édifiés sur l'humeur vindicative de l'implacable vicaire général, de se livrer à sa vengeance de candidat, si la requête introduite n'aboutissait pas à le faire écarter. Pour n'être pas obligés d'apostiller un document si compromettant, s'il était divulgué comme tant d'autres, nombre de prêtres préférèrent s'abstenir, et ceux qui suivirent les suggestions du cardinal Barnabo, eurent à le regretter, en effet, amèrement : la pétition qu'ils avaient signée, fut versée au dossier, communiquée au candidat, qui, élu archevêque, n'eut pas la générosité d'oublier les griefs du Dauphin. Il nota les opposants qui, tous, expièrent leur opposition légitime dans une irrémédiable disgrâce.

En octobre 1870, peu après la clôture du conflit du Collège de Sainte-Anne, Taschereau succéda à Mgr Baillargeon sur le siège archiépiscopal de Québec. Ce fut le commencement d'une ère de difficultés sans nombre qui firent, comme on l'avait prévu, la grande désolation de l'Eglise du Canada. Affaire de la Succursale Laval à Montréal et délégations apostoliques ; Ingérence du Clergé en affaires électorales ; Incidents des Noces d'Or de Mgr Bourget ; *Programme catholique* et Influence spirituelle indue du Clergé ; Affaire des nouvelles paroisses de Montréal et division du diocèse des Trois-Rivières pour ne citer que les principales.

Mgr de Montréal contribua encore et dans une large mesure, dit l'abbé Poulin, à la nomination de plusieurs autres évêques.

Mgr Gaulin, dont le diocèse comprenait toute la province d'Ontario, avait contracté, au cours d'une visite sur les bords du lac Sinclair, des fièvres intermittentes. Souvent des attaques violentes l'empêchaient de vaquer activement à ses affaires. Mgr Bourget s'entendit donc avec lui pour diviser le diocèse de Kingston. Ils choisirent pour évêque de Toronto, M. Michel Power, alors curé de Laprairie ; et comme la santé

de Mgr Gaulin restait précaire, Mgr de Montréal pressa Rome de lui désigner un coadjuteur avec pouvoir d'administrer le diocèse : il proposa en cette qualité, M. Patrick Phelan.

Pendant que ces négociations se poursuivaient à Rome, M. Phelan quitta le séminaire de Saint-Sulpice où il était agrégé, pour devenir chanoine de la cathédrale de Montréal et être envoyé à Bytown, aujourd'hui Ottawa. Il desservit cette petite ville alors naissante jusqu'à sa consécration qui eut lieu dans la même année de sa sortie du séminaire.

Il est à remarquer qu'il y eut méprise dans la lecture de ses bulles. Le Saint-Siège y disait que le nouvel évêque pourrait administrer *etiam inscio episcopo* et l'on avait lu et persisté à croire que c'était *etiam invito episcopo*. De là des malentendus regrettables. Car il arriva que Mgr Gaulin crut devoir protester contre certains actes de son administrateur, et l'on passa outre. Mgr Gaulin dut en appeler à Rome qui lui donna gain de cause.

Au premier Concile de Québec, le vieil évêque consentit à abandonner entièrement l'administration au coadjuteur, sans consentir néanmoins à renoncer à son titre d'évêque de Kingston, qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours.

Mgr Bourget, pour la tranquillité de Mgr Gaulin et pour lui procurer une tâche plus en rapport avec sa santé, lui offrit la cure de l'Assomption qu'il accepta.

L'évêque de Montréal voulant lui-même diviser son diocèse et céder les missions situées sur l'Ottawa, s'occupa de la formation du diocèse de Bytown.

Il se rappela alors que M. J. B. Saint-Germain avait été mis sur les rangs quand Mgr Lartigue demanda son secrétaire pour coadjuteur. Il offrit donc à cet ancien concurrent de quitter sa cure de Saint-Laurent et de prendre la desserte de Bytown. Il lui confia que s'il réussissait dans cette nouvelle mission, il serait nommé au nouvel évêché, qui comprendrait une partie du diocèse de Montréal et une autre de celui de Kingston.

M. Saint-Germain, croyant qu'on voulait simplement se débarrasser de lui par abandon de sa cure, répondit : — J'irai à Bytown tenter un essai, mais je veux, ce faisant, conserver

ma cure de Saint-Laurent. Si je ne réussis pas, je veux pouvoir y revenir.

En ces conditions, il ne fut plus question de M. Saint-Germain et Mgr Bourget jeta les yeux sur le P. Guigues, provincial des Oblats. Ce choix fut accepté et le nouvel évêque fut sacré à Bytown même par Mgr Gaulin, qui avait déjà sacré Mgr Power à La Prairie.

Cependant Mgr Power après un court épiscopat tomba victime du typhus (1847) à Toronto. Mgr Bourget envoya alors dans cette ville M. J.-C. Paré, son secrétaire. M. Paré y demeura un an, prêtant son concours au Révérend M. Hay, administrateur intérimaire. Mgr de Montréal, de concert avec les autres évêques demanda à Rome des bulles en faveur du R. P. Larkin, S. J. de New-York. Ce père s'était fait connaître fort avantageusement à Montréal même. Il appartenait alors à la compagnie de Saint-Sulpice et il enseignait la philosophie au Séminaire. Il refusa à deux reprises d'accepter les bulles. Les Jésuites qui voulaient le conserver à leur maison de Fordham réussirent à faire agréer ses refus par la cour de Rome. Mgr Bourget se rejeta sur M. de Charbonnel, encore un ancien sulpicien. Mais comme Mgr de Montréal prévoyait de nouvelles résistances, il supplia le Saint-Père d'appeler son candidat à Rome et de lui faire accepter le siège de Toronto.

Le pape se rendit volontiers à ce désir. Quand donc M. de Charbonnel fut en présence du pape, il lui dit avec sa naïveté franche et brusque, je consens à être évêque de Toronto, mais à la condition d'être sacré par le Pape, et que les dépenses en soient à la charge de la Cour pontificale, car l'église que vous me donnez est grevée d'une dette énorme.

Le Pape lui répondit en souriant :

— Eh bien, soit ! il faut bien vous accorder quelque chose, en vue de votre sacrifice ; et le Pape peut déroger à son habitude en faveur d'un comte dont la famille a toujours été remarquable par son dévouement au Saint-Siège.

Plus tard, Mgr Bourget s'intéressa beaucoup à faire nommer M. John Farrelle à l'évêché de Hamilton et M. Pinsonnault, son chanoine, à celui de London.

Il avait encore, quelque temps auparavant, fait nommer son coadjuteur, Mgr Prince, premier évêque de Saint-

Hyacinthe et réussit plus tard à le faire remplacer par Mgr J. Larocque, son coadjuteur à Montréal.

Ces différents évêques passaient publiquement pour être les évêques de « Bourget ».

Sans doute, les autres évêques, tant Mgr Turgeon que Mgr Baillargeon, n'étaient pas étrangers à ces nominations, mais il était reconnu par tous que Mgr Bourget en avait été le principal promoteur.

Le zèle pour le salut des âmes, l'extension et la multiplication de la force vitale, que trouve l'Eglise dans l'épiscopat, avaient porté le saint évêque à user de toute son influence pour ces nominations dont il connaissait le prix.

CHAPITRE XVII

L'Organisation des Paroisses dans Montréal. — Les Sulpiciens ne peuvent pas ! — Fondation du Séminaire français à Rome. — Ruses des Sulpiciens. — La Comédie Infernale. — Obstination des Sulpiciens. — Témoignages accablants. — Délégation de Mgr Conroy.

Notre intention n'a pas été, dans *Vers l'abîme*, en général, pas plus qu'au cours de cette étude rapide d'un épiscopat laborieux, à une époque où les esprits furent singulièrement agités, de citer tous les faits, ni de rapporter toutes les opinions. Il fallait se borner à ceux ou à celles qui caractérisent la beauté, la laideur ; la noblesse ou l'avilissement des rôles, bien persuadé nous-même, comme l'était déjà Tacite parlant du règne déconcertant de Tibère : que le principal objet de l'Histoire est de préserver les vertus de l'oubli, et d'attacher aux paroles, aux actions perverses, la crainte de l'infâmie et de la postérité. Au demeurant, au Canada, ce temps là était aussi infecté, dans le Sanctuaire, de domination, d'adulation mélangée de bassesse ; dans la Société d'insubordination des cœurs et des esprits. Cette contagion autour des évêques de Montréal ne s'arrêtait pas à quelques prêtres de Saint-Sulpice; elle gagnait par les admirateurs et par les disciples, les premiers dans la nation ; par imitation ou par intérêt une grande partie du peuple. Les immortels principes de 89 emplissaient les bouches, grisaient les intelligences ; l'amour de l'indépendance faisait adopter le particularisme en toutes choses et rêver de nationalités libres, jusque dans le domaine éthéré et réservé où s'agitent les âmes dégagées des entraves du monde, soulagées de la poussière du temps.

Mgr Bourget, parce qu'il réagissait, était le brouillon honni, l'importun détesté ; c'était l'ennemi que l'on combattait

et on l'attaquait avec toutes les armes, même empoisonnées ; on voulait le réduire par tous les moyens, même les plus perfides. Hélas ! le mensonge audacieux d'une part, la lassitude de l'âge de l'autre, auront raison au grand scandale des faibles, du meilleur champion qu'eut alors la vérité et la justice sur une scène choisie où le bon droit faisait effort pour apparaître enfin.

Nous avons indiqué les principales difficultés rencontrées, les innombrables contrariétés subies par Mgr Bourget dans les réformes concernant l'enseignement, la liturgie, et les fondations diverses qu'il entreprenait pour l'assistance du peuple ou la formation de son clergé.

Plus fort que cela ! écrit cependant M. Poulin dans ses *Mémoires* : il y a la question Laval et celle des paroisses de Montréal.

Ces affaires ont troublé, en effet, les dernières années de la longue administration de Mgr Bourget. Elles surgirent à une époque où une scission publique se produisit au sein de l'épiscopat canadien, qui se sépara en deux camps bien distincts et contraires, les uns, les Ultramontains, avec Bourget et Laflèche à leur tête, occupaient le bon côté de la barricade ; les autres, à la suite d'Elzéar Taschereau, affichant leurs préférences libérales, tenaient tête aux premiers de l'autre côté, ayant l'Université Laval, Saint-Sulpice comme aides, avec le temple et la loge en réserve, comme galerie bienveillante et renfort de fortune.

Nous avons traité la question Laval avec force développements et documents officiels publics ou secrets, dans les tomes I, IV, V et VI des *Voix Canadiennes ;* nous l'examinerons encore plus loin, mais sommairement au point de vue de l'action de Mgr Bourget en cette affaire, et nous arrivons de suite à la question du démembrement de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, affaire qui tendit les rapports entre l'évêque et les Sulpiciens jusqu'à la rupture, aboutissant à la démission du noble vieillard, glorieusement et combien douloureusement meurtri au service de Dieu, par des hommes passionnés qui prétendaient régenter l'église.

Le lecteur voudra bien retenir qu'en nous attachant dès le début de notre ouvrage, à deux campagnes mémorables qui se

suivirent et occupèrent les trente premières années du long épiscopat de Mgr Bourget, en lui donnant un prestigieux relief, nous voulions faire ressortir nettement les traits caractéristiques de l'œuvre impérissable de ce grand réformateur qui fut, par ses épreuves et par son grand courage, un héros dont l'Eglise de Montréal et tout le Canada ne manqueront pas d'honorer toujours la mémoire comme celle d'un bienfaiteur immortel.

On l'a remarqué, par tout ce qui précède, ce qui distingue souverainement l'illustre Bourget, c'est d'abord son amour de la vérité qui s'affirma par la réforme de l'enseignement ecclésiastique et de l'éducation cléricale dans Montréal; c'est ensuite sa dévotion envers le Saint-Siège qui l'amena à introduire dans son église après la pure doctrine romaine, la liturgie en honneur dans la Ville Eternelle, l'imposant, par son exemple, à tout le Canada; c'est enfin son grand zèle pour le salut des âmes qui se trahissait dans toutes les paroles, dans tous les actes du vénérable prélat, mais qui se donna libre cours dans la pénible affaire du démembrement de l'hypertrophique *paroisse* de Notre-Dame de Montréal. Cette affaire, qui n'aurait dû susciter aucune difficulté si le zèle dans le service de Dieu avait été éclairé et désintéressé chez les Sulpiciens autant qu'il l'était chez l'évêque, fut cependant l'occasion de contestations, de récriminations, d'attaques, d'intrigues, de vengeances, où de viles passions se trahirent si misérablement qu'il ne manqua rien aux contrariétés poignantes qui en résultèrent et rendirent la vertu de Mgr Bourget véritablement héroïque. Voici ce dont il s'agissait exactement.

Montréal comptait alors environ 140.000 âmes. A son origine, cette ville avec toute sa banlieue immense ne formait que la seule paroisse de Notre-Dame, dont l'administration, depuis deux siècles environ, avait été laissée aux prêtres de Saint-Sulpice. Ces prêtres s'y étaient arrogés une autorité pour ainsi dire épiscopale. Forts des attaches de leur Société, fiers des services incontestables qu'elle rendait à l'Eglise, en France comme au Canada, se prévalant des faveurs qu'elle savait se ménager à elle-même et à ses membres par des concessions opportunes, les Sulpiciens de Montréal regardaient leur évêque de très haut et lui trouvaient, quel qu'il fut, des allures d'in-

trus. Ils étaient ainsi portés à se soustraire à la juridiction épiscopale, ayant toujours un prétexte pour n'en point apprécier les mérites ou les bienfaits. Par leur esprit particulariste, par leur insubordination systématique, par l'intransigeance qu'ils y mettaient ordinairement, ils causèrent les plus grands déboires à leurs évêques successifs, notamment à Mgr Plessis, évêque de Québec, à Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal ; mais ils comblèrent la mesure pour Mgr Bourget qui avait le grand tort, à leurs yeux, d'accorder à leur routine moins d'égards qu'ils lui souhaitaient.

Voués à la formation ecclésiatique, les Sulpiciens aiment la vie commune sous un même toit ; outre cette disposition naturelle, ils en manifestaient une autre à Montréal, qui l'était moins : ils tenaient aussi à rester curés et desservants de la riche paroisse de Notre-Dame.

S'ils s'en étaient occupés à la pleine satisfaction du peuple, il n'y aurait eu rien à reprendre en cette tendance ; mais les circonstances locales, leur petit nombre et les conditions forcément régulières de leur vie commune, les mettaient hors d'état de se rendre même bien compte des besoins réels de leur paroisse immense, loin d'arriver à y suffire. La partie du troupeau immédiatement groupée autour du foyer de la vie paroissiale n'avait guère à se plaindre ; mais l'autre ! mais les quartiers reculés ! mais les faubourgs et la banlieue ! Là, nombre de gens, pourtant bien intentionnés, oubliaient le chemin de l'église, négligeaient leurs devoirs, restaient éloignés des Sacrements ; les pauvres, les malades vivaient ignorés, délaissés ; et les agonisants devaient se passer trop souvent des consolations qu'ils réclamaient ; en plusieurs quartiers régnait, avec cet abandon, l'immoralité.

Cette calamité inénarrable faisait souffrir cruellement le bon évêque Bourget, qui se tourmentait pour y trouver un remède. Seulement, quelle que fût la solution qu'il pût imaginer, les Sulpiciens avaient leur objection pour l'écarter ou leur prétention qui y mettait obstacle. Impossible d'aller à tant d'âmes en peine sans passer sur des corps sulpiciens récalcitrants !

Finalement et de guerre lasse, l'évêque résolut de mettre énergiquement la cognée à l'arbre malencontreux et de tirer

d'un tronc sans ombrage, plusieurs rejetons capables de développement ; il créa donc plusieurs paroisses malgré les lamentations exaspérées de Saint-Sulpice.

Mgr Justin Fèvre, dans sa continuation de l'Histoire Universelle de l'Eglise de l'abbé Darras, au Pontificat de Léon XIII, tome 44, page 541, nous dit textuellement, en touchant aux contrariétés que les Sulpiciens et leur allié, l'archevêque Taschereau, de Québec, firent subir à Mgr Bourget, tant à propos de la paroisse de Notre-Dame, que du droit électoral et de l'Université Laval :

Montréal, ville de cent quarante mille âmes, n'avait qu'une paroisse confiée, comme Saint-Sulpice de Paris, aux prêtres du séminaire. Ces prêtres étaient constitués en seigneurie féodale, principauté sans doute subordonnée de droit divin à l'évêque, mais fortement inclinée à l'indépendance. En fait, une paroisse de cent quarante mille âmes n'a pas de sens ; elle doit être, pour l'efficacité du ministère pastoral, scindée en sept ou huit paroisses. Quelle que soit la bonne volonté d'un homme, son zèle a ses limites dans son impuissance. En pays catholiques, avec des paroisses de vingt mille âmes, toutes pratiquantes, un curé, assisté de dix vicaires, a des devoirs autant qu'il en peut accomplir. L'évêque, usant de son droit, avait donc créé, à Montréal, de nouvelles paroisses dépendantes du prélat, mais non du séminaire, tout à fait comme cela se voit à Paris. Les Sulpiciens, qui se disent si respectueux du pouvoir épiscopal, remuèrent ciel et terre pour empêcher la création de ces paroisses, et, lorsqu'elle fut irrévocable, pour les tenir en laisse. Le pouvoir civil était tout à fait disposé à reconnaître les droits de ces églises et à tenir les registres de l'Etat civil (1). L'archevêque de Québec y mit opposition ; d'après lui, les nouvelles paroisses devaient rester des succursales, prétention mal venue, qui finit par succomber.

Les deux évêques de Montréal et de Trois-Rivières, (1) usant de leur droit, avaient dressé un directoire moral pour les consciences et tracé le devoir électoral. L'archevêque s'éleva contre et soutint la thèse libérale que l'accomplissement du devoir électoral est purement politique et n'intéresse nullement la conscience, ce qui est une erreur. Il est interdit, en conscience, de voter pour des ennemis de l'Eglise et il est prescrit de voter pour d'honnêtes hommes tout dévoués au bien de leur pays...

---

(1) Voir dans le tome I des *Voix Canadiennes*, documents officiels (Mémoires confidentiels de Mgr Bourget et Mgr Laflèche à la S. Congrégation de la Propagande et divers témoignages détaillés et assermentés de Mgr L.-F. Laflèche).

L'évêque Ignace Bourget de Montréal avait voulu doter sa ville d'une Université ; il avait établi une Faculté de droit et une Faculté de médecine : c'était une pierre d'attente. L'Université-Laval, fondée depuis peu à Québec, prétendit qu'elle devait être, pour le Canada, la seule et unique Université de province et que toutes les autres Facultés établies, peu importe où, devaient lui appartenir. Une Université-annexe, une Université qui est le déversoir d'une autre, nous ne comprenons pas bien cette prétention. Une Université doit subsister par elle-même et jouir d'une complète indépendance. Refuser ces prérogatives à Montréal, c'est confisquer ses droits. Et puisque Québec, ville très inférieure en population, en comparaison de Montréal, avait vu son séminaire se transformer en Université, pourquoi le séminaire de Montréal, sous l'autorité de l'évêque, par son initiative, avec l'autorisation de Rome ne pouvait-il pas devenir aussi une Université ? On ne voit pas possibilité de réponse négative, ni pour le présent, ni surtout pour l'avenir...

Singulières dispositions des esprits, triste état des choses canadiennes que Mgr L.-F. Laflèche, évêque de Trois-Rivières, expose comme suit dans son *Mémoire*, remis au préfet de la Propagande, le 8 septembre 1882. (Voir le texte *in-extenso* au Tome I des *Voix Canadiennes*) :

L'Eglise du Canada, si heureuse autrefois, dit le Prélat, est en butte à toutes sortes d'attaques. D'abord elle a eu autrefois l'inconvénient de se voir, par les accidents de la guerre, placée sous un pouvoir protestant, puis environnée d'hérétiques. Mais, comme elle était défendue par les traités, située très loin de l'Angleterre et dans le voisinage de la République américaine, elle a très peu souffert de l'influence et du mauvais vouloir de l'hrésie ; elle s'est développée rapidement et vigoureusement. Son mal est nouveau, mais n'en est que plus dangereux ; c'est le mal européen et révolutionnaire qui fait invasion chez nous. Les mauvaises doctrines modernes se sont répandues dans le pays, spécialement depuis une trentaine d'années, par les mauvais livres, brochures et journaux. Le mauvais courant s'est accru surtout depuis que les prêtres de Laval, revenus d'Europe imbus de *libéralisme*, ont donné de l'élan à cette doctrine et que des hommes politiques ont cherché à l'appliquer dans la législation. Enfin la franc-maçonnerie est venue ajouter à ces éléments son action dissolvante.

Rome, au commencement, ne savait rien de ces luttes, qui ne dépassaient guère les bornes de la province. Mais des messieurs de Québec, qui sont allés à Rome subséquemment, ont donné main forte, avec quelques amis, aux libéraux nos adversaires et ont convaincu plusieurs dignitaires et prélats romains qu'il n'y avait pas

de *mauvaises doctrines* au Canada ; bien plus, que ceux qui prétendaient les combattre ici, étaient des têtes chaudes et des agitateurs. Ils ont répété cette *insigne fausseté* pendant longtemps et ont ainsi tourné de grands personnages contre les vrais amis de l'Eglise au pays, en même temps qu'ils inclinaient l'archevêque à agir dans le même sens. De là la direction nouvelle et étrange dont nous avons parlé.

Lorsque cette direction s'est dessinée pour la première fois, elle a jeté le clergé, les laïcs instruits et la presque totalité du peuple dans la stupéfaction. Mais comme cette direction arrivait régulièrement et graduellement, la stupéfaction a fait place peu à peu à l'incertitude dans un certain nombre d'esprits. Ç'a été là pour nous le premier malheur.

D'un autre côté, les adversaires, craignant l'éclat des manifestations publiques de la part des catholiques fidèles, se sont appliqués à imposer le silence en tout et pour tout sur les questions agitées et à fermer ainsi les issues par où la vérité pouvait parvenir. Ç'a été notre second malheur.

Troisièmement, ils ont excité le Saint-Siège à ne pas user, envers nous, de sa sage lenteur ordinaire, mais à nous frapper coup sur coup, afin que, d'un côté, nous demeurions brisés, broyés sur le terrain de la lutte ; et que, de l'autre, l'autorité fût si compromise par ses actes, qu'elle ne pût décemment en revenir.

C'est ainsi que nous sommes arrivés, grâce à l'intrigue, au point où l'on en est aujourd'hui, c'est-à-dire enfermés silencieux comme dans une camisole et écrasés par la force qui devait nous sauver.

Sans entrer dans le détail, il suffit de dire qu'au pays, en ces dernières années, il y a eu une guerre presque continuelle aux bons journaux, aux écrivains catholiques et aux hommes de doctrine, mais *à eux seuls*. La plupart ont cessé d'écrire, le peu qui en reste est découragé. Il est *presque impossible* d'y traiter les questions qui touchent actuellement aux droits de l'Eglise. Monseigneur l'archevêque s'est arrogé un droit de police dans presque tous les diocèses de la province, droit qui est la consternation des défenseurs de la religion, prêtres et laïques ; et cependant la masse de la population soupire ardemment après une vigoureuse défense de sa foi. Ces jours-ci des hommes de cœur, voyant l'abandon où se trouvent les droits catholiques dans une contrée où la foi est encore très puissante, voulaient fonder un nouveau journal entièrement dévoué à l'Eglise et me consultaient à ce sujet. Eh bien ! ils hésitaient à lui donner la couleur catholique, de crainte d'exciter la persécution ecclésiastique et d'arriver à un crime inutile. Le Saint-Siège a-t-il l'idée de notre position sous ce rapport...

Mgr L.-F. Laflèche, qui était depuis des années en communion d'idées avec Mgr Bourget et fut son meilleur compagnon

d'armes, se faisait ainsi l'interprète éloquent bien qu'encore fort discret de son illustre ami, que la fatigue et la maladie, surtout l'écœurement, réduisirent à quitter l'arène. Depuis trop longtemps, le saint évêque y subissait les attaques odieuses d'adversaires hypocrites, acharnés et jamais réduits parce qu'ils étaient toujours renforcés ou remplacés, sur la brèche ; il souffrait, en outre, des tristes abandons de dirigeants circonvenus, mal informés ou désespéremment temporisateurs.

A ce spectacle navrant, nous comprenons cette réserve, faite de crainte et de blâme, qui laissa le Canada catholique si longtemps muet, et, par voie de conséquence, nous concevons aussi l'audace triompahle de tous ses ennemis, couronnée de succès troublants.

Nous nous demandons, cependant, non sans un intime effroi, ce que serait devenue cette pauvre église endolorie, si la Providence n'avait pas suscité un Bourget dans Montréal, un Laflèche, dans Trois-Rivières, un Taché, un Langevin dans les solitudes du Nord-Ouest, déjà transformées en un monde nouveau ! Que serait-elle donc devenue sous la poussée rude, brutale d'Elzéar Taschereau, de Québec, de ce soutien complaisant des francs-maçons qu'il disait simplement *philanthropes ;* de ce serviteur humilié des libéraux, auxquels il rendait des hommages qui ne vont ordinairement qu'à de puissants protecteurs!

Mais revenons au fait : parlons des paroisses de Montréal.

L'invincible attachement des Sulpiciens à leurs *us* et *coutumes*, leur grand amour du *statu quo* qui découle de leur horreur pour tout changement, dérangement, initiative ou progrès, laissaient passer, inaperçus par eux seuls, les difficultés croissantes, au point de vue des fidèles, de l'administration religieuse dans Montréal, au milieu de populations de jour en jour plus nombreuses, plus dispersées et aussi plus dangereusement mélangées avec les hérétiques.

S'il n'y avait encore qu'une paroisse dans Montréal, il n'y avait, non plus, qu'un cimetière, qu'un registre d'état-civil pour un centre populeux déjà si considérable, dont l'extension promettait de devenir prodigieuse dans un avenir peu éloigné.

Il est de règle, parce que c'est de bons sens comme de première importance pour le salut des âmes, que la religion se

fasse accessible à tous, aux forts comme aux faibles, aux riches comme aux pauvres, à tous ceux qui la recherchent et à ceux-là même qui seraient tentés de s'en passer ; en d'autres termes, la religion par sa raison d'être, par sa nature bienfaisante et par sa mission positive, qui est non pas d'attendre, mais d'aller aux peuples, pour les enseigner, se porte avec empressement au-devant des âmes et des cœurs. Elle les cherche avec anxiété ; elle se penche vers eux avec affection ; elle s'attache à eux pour les guider et les sert pour mieux les sauver. Elle n'attend donc pas derrière une porte massive et verrouillée qu'on vienne à sa découverte, ou qu'on la sollicite le denier du mourant sous la langue ou dans la main.

Les Sulpiciens de la *paroisse* de Notre-Dame ne comprenaient pas ainsi leur charge et n'accomplissaient pas leurs devoirs, exactement, de cette façon. Est-ce que cela entrait dans leurs *us* ou dans leurs *coutumes* ? Non ! Donc, ils ne le faisaient pas, même ils n'entendaient point le laisser faire !

Les Pères Jésuites évangélisèrent le pays de Montréal du 18 mai 1642 au 12 août 1657, et Gabriel Souart, missionnaire sulpicien, créa la cure de Notre-Dame de Montréal, en cette dernière année, cure érigée canoniquement en paroisse sous l'administration de François Dollier de Casson, aussi prêtre de Saint-Sulpice (1678). Depuis lors, cette paroisse grandit et prospéra matériellement selon les *us* et dans les *coutumes* de Saint-Sulpice, c'est-à-dire dans l'ennui et dans les embarras de l'uniformité perpétuelle, sans qu'il fut jamais tenu un compte réel des transformations sociales qui imposent d'autres charges, des soins nouveaux, surtout dans les pays de colonisation récente et rapide.

A défaut des premiers intéressés, distraits et routiniers, le nouvel évêque avait donc l'obligation stricte de veiller aux meilleures convenances des âmes, aux véritables intérêts de l'église, dont il était avec des responsabilités précises, le représentant le mieux qualifié.

Mgr Bourget trouva donc, avec juste raison, qu'il ne fallait plus qu'une seule *paroisse* dans Montréal, ni qu'un seul cimetière, ni qu'un unique registre d'état-civil tenu légalement par le clergé ; il estima, et combien l'avenir justifie cette mesure ! qu'il y fallait dix paroisses de suite et qu'il en faudrait d'autres

encore bientôt ; autant, en tout cas, que l'intelligente et suffisante administration des sacrements en révélerait la convenance, et que le permettraient les ressources du pays. La création des paroisses nouvelles n'allait pas, dans la pensée du zélé prélat, sans l'ouverture de nouveaux cimetières, où les familles paroissiales iraient plus facilement entretenir le souvenir de leurs morts, ni sans registres d'état-civil à tenir par chaque curé pour la commodité de ses paroissiens.

On retiendra que les libertés religieuses reconnues par le traité de Paris (1763), comme par les Capitulations de Québec et de Montréal, par les Actes d'Union et de Confédération intervenus dans la suite n'étaient alors contestées par personne, encore moins furent-elles annulées. Si donc, aucune objection, aucune résistance ne s'était produite du côté de Saint-Sulpice, Mgr Bourget eût réparti sa ville épiscopale en tel nombre de paroisses qu'il lui eût semblé bon ; il eût créé des cimetières à l'usage de ceux qui en auraient fait la demande et, sans doute, supporté les frais ; il eût fait tenir par chaque curé son registre des naissances, des mariages et des décès, sans le moindre embarras pour personne, mais dans l'intérêt de chacun et sans que les pouvoirs civils y eussent même trouvé un prétexte d'opposition.

C'était trop naturel entre ministres de Dieu ; trop utile pour les fidèles et trop légal aussi pour que Saint-Sulpice, contrairement intéressé, amoureux de ses *us* et *coutumes*, comme de son autorité et intérêts, voulût y souscrire sans contrainte. Et puis, il fallait bien prouver aussi à l'évêque que, si on avait dû subir sa loi supérieure dans Montréal, on ne cessait pas d'être là, d'y faire bonne figure, d'y tenir même la place prépondérante. Et, allons-y ! puisque l'occasion se présentait, une fois de plus, de montrer ce qu'on n'avait cessé d'être : Seigneurs et Maîtres dans Montréal!

C'était profondément déplacé, plus regrettable encore.

Mgr Bourget avait néanmoins décidé le démembrement de la *Paroisse de Montréal*, c'est-à-dire de Notre-Dame, dont le curé était alors également supérieur du Grand Séminaire.

Pour former les nouvelles paroisses autonomes, l'évêque était entré en pourparlers avec le Séminaire, auquel il ne voulait aucun mal assurément.

Mais il y avait trouvé ces « Messieurs de Saint-Sulpice » toujours constants avec eux-mêmes : c'était bien nouveau ce que demandait l'évêque et point dans leurs habitudes, ni de leur intérêt, d'envisager les choses de la sorte. Cela les tracassait et, sérieusement, ils étaient énervés d'avoir à se retourner, à changer de posture.

Ils semblaient en être à leur devise : Pas plus avec que sans nous d'intempestives innovations !

Lorsqu'on s'enquerrait auprès d'eux pour apprendre quand une amélioration pourrait bien avoir leur agrément, ils levaient les bras au ciel et faisaient comprendre sans en rien dire : jamais !

Ils restaient immuables au milieu de la variable humanité et ils s'en faisaient gloire.

Mgr Bourget, lui, n'était pas immobile dans le temps qui fuit, il ne demeurait pas insensible aux nécessités que lui révélait le développement vertigineux de son église, il entendait même, vite et bien, y faire face à tous les besoins, dans les limites de son droit et de son devoir, comme de ses moyens.

A la première démarche qu'il tenta, il eut la réponse inévitable, et le cliché à tous usages et pour tout venant :

— Monseigneur, nous le regrettons ; car nous ne le pouvons pas.

— Il le faut cependant !

— Monseigneur, nous comprenons cela fort bien ; mais, voilà : ce n'est pas l'habitude dans nos maisons de procéder ainsi.

L'usage des Sulpiciens était qu'ils ne pouvaient jamais dans le présent ce qu'on leur imposait dans l'avenir, et ce dont, généralement alors, ils se trouvaient fort bien, eux-mêmes et les autres. Ils constatent trop tard les errements de leurs aînés ; ils les regrettaient sincèrement, seulement ils errent à leur tour, ils recommencent les expériences à chaque occasion, par l'habitude !

Sans doute, ce régime d'incohérente obstination, où jamais ils ne savent ce qu'ils veulent et font le lendemain de force avec profit ce qu'ils ne pouvaient pas la veille avec vertu, lèse leurs intérêts matériels, diminue leur prestige moral, stéritise jusqu'à leurs meilleures intentions et jette, nous l'admet-

tons, une injuste suspicion jusque sur leur honnêteté. Mais qu'importe pour eux qui s'estime au-dessus des misères de l'opinion : Périsse tout, plutôt que leur pauvre tradition !

D'ailleurs, Mgr Bourget pouvait-il se plaindre bien amèrement de sa conduite, puisqu'on le mettait au régime que subit Pie IX lui-même !

Il ne manque pas de Séminaires à Rome ; chaque pays tend à y avoir le sien, où ses nationaux vont prendre pied pour mieux puiser à la source vive de l'enseignement romain.

Pie IX désirait l'ouverture, dans la Ville éternelle, d'un Séminaire français. Estimant les Prêtres de Saint-Sulpice les mieux pourvus pour l'entreprendre, il les invita à le fonder.

La réponse clichée était là toute prête ; sans autre examen, elle partit vers Rome :

— Très Saint Père, disait-elle, nous le regrettons bien ; mais nous ne le pouvons pas !

Pie IX, fort surpris et même contrarié, répondit à ces impuissants incurables :

— Quand vous le pourrez, probablement, le pape ne le pourra plus.

Et la demande, rejetée par Saint-Sulpice, fut transmise aux Pères du Saint-Esprit, rue Lhomond, à Paris, qui fondèrent le Séminaire français de Rome, sinon sans peine, du moins sans objection, ni délais (1853).

Cependant, après coup naturellement, et comme à l'ordinaire, aiguillonné par un sentiment que nous préférons ignorer ou taire, les Sulpiciens avaient réfléchi et connurent un nouveau regret ; le regret d'avoir regretté et de s'être abstenu. Ce regret fut cuisant ; car ils pouvaient enfin, mais on ne les voulaient plus. A force d'insister, cependant et seulement trente ans après, ils purent établir une procure à Rome avec la réserve expresse encore qu'ils n'ouvriraient pas de Séminaire ; ce qui ferait double emploi.

La restriction légitime apportée à leur installation dans la Ville Eternelle n'était pas de nature à les embarrasser longtemps ; ils arrivèrent à leurs fins détournées en obtenant l'autorisation d'ouvrir un Séminaire franco-canadien. Ils tournaient la réserve pontificale, en ce qu'elle avait de contraire à l'admission dans leur Institut d'élèves *français*, en prétextant

que les Français qui venaient à eux ne le faisaient qu'avec l'intention d'aller exercer leur ministère au Canada ; ce n'était plus des Français, mais des Canadiens à venir. La situation créée ainsi pour les besoins de leur cause, ne manquait que d'une honnête clarté.

Ce qui prouve que les Papes ont leur *non possimus* et les Sulpiciens, le leur ; le premier parfaitement motivé, le second n'étant qu'une simple manifestation d'un parti-pris ou d'une obstination parfois déplacée, de nul profit pour eux, et qu'on a vu, au Canada, si préjudiciable aux autres.

Après le fameux *non possimus* de ces « Messieurs » de Montréal opposé aux généreux efforts de leur évêque clairvoyant, Mgr Bourget en référa à leur supérieur général de Paris et ce fut la même fin de non recevoir.

Enfin, de passage à Rome, le prélat saisit le Saint-Siège de l'affaire ; il exposa la détresse de Montréal, les causes du mal qui allait s'aggravant chaque jour et les raisons qui militaient en faveur de la constitution de paroisses *canoniques* par le démembrement de l'encombrante *paroisse* de Notre-Dame, dont les rouages surannés et les prétentions intolérables ruinaient les meilleures initiatives et décourageaient toutes les bonnes volontés au détriment manifeste des âmes, moralement abandonnées.

Rome, fut justement alarmé par l'attitude intransigeante, inexplicable, des Sulpiciens.

Le Secrétaire de la S. C. de la Propagande, dont le Canada relevait encore à cette époque, convoqua Mgr Bourget en même temps qu'il cita à comparaître à Rome, le Supérieur Général des Sulpiciens, pour y être entendus contradictoirement.

Dans les entrevues qui eurent lieu, à cette occasion, toute l'affaire fut exposée par les parties en présence, elle fut envisagée sous toutes ses formes et les solutions recherchées avec un juste souci des intérêts contraires en état de conflit. Il en résulta une convention en *huit* articles tendant à ramener la paix entre ces parties et le bon ordre dans Montréal.

Par cette convention, le Siège apostolique donnait gain de cause à l'évêque qui obtenait toute latitude pour démembrer la paroisse de Notre-Dame et créer dans Montréal des parois-

ses canoniques, c'est-à-dire ne dépendant que de l'autorité religieuse, telles qu'il les souhaitaient.

Ces nouvelles paroisses étaient, de droit, reconnues par le pouvoir civil comme de véritables paroisses à toutes fins ecclésiastiques, civiles et politiques. Mais, poussés dans leurs derniers retranchements, nous verrons les Sulpiciens mettre l'évidence des Traités, elle-même, en doute, contester au profit de l'Etat les droits acquis de l'Eglise pour faire prévaloir leurs intérêts particuliers et assouvir leurs rancunes !

On aurait pu croire, en effet, l'affaire terminée, puisque Rome avait ainsi parlé. Il n'en fut rien, vu les restrictions mentales et les distinctions en honneur à Saint-Sulpice. Et d'abord on prétendait n'avoir cédé que forcé et contraint !

C'est pourquoi, quand il y eût lieu de s'exécuter, les Sulpiciens mirent tout en œuvre pour entraver les tentatives de répartition de la ville de Montréal en paroisses canoniques, comme l'évêque l'avait proposé et comme ils avaient accepté de s'y prêter : ils ne voulaient plus que des succursales qui leur resteraient assujetties. Quand Mgr Bourget se montra trop pressant, ils saisirent les pouvoirs civils de l'affaire qui ne les regardait pas.

Nos lecteurs, pour leur pleine édification sur cette manœuvre inconcevable, prodigieusement imprudente et déloyale, liraient avec profit la première partie du tome I des *Voix Canadiennes : Vers l'Abîme*, mais comme il y a lieu de craindre qu'ils ne puissent aisément se procurer ces documents ou qu'ils hésiteraient à les parcourir, vu leur étendue, nous reproduirons les témoignages de MM. Bellerose et Trudel, députés et celui de Mgr L.-F. Laflèche évêque des Trois-Rivières, qui ne laisseront, à ce sujet, subsister aucun doute dans les esprits.

En vérité, la Législature (Parlement) et le gouvernement de Québec ne furent rien moins que flattés d'avoir à se mêler de ces questions, pour eux, dépourvues d'intérêt. Ils savaient et tenaient pour incontestable que les paroisses, canoniquement érigées par les évêques, avaient droit, pour la sécurité même des familles, au registre de l'état-civil, et il apparaissait indubitable pour tous que les Sulpiciens comme l'archevêque de Québec, qui subissait leurs suggestions, ne mettaient en

doute les droits acquis de l'Eglise, qu'en vue d'un intérêt privé à faire valoir contre l'évêque de Montréal, défendant avec l'intérêt général les immunités de l'Eglise catholique au Canada. Tel était l'avis des laïques, même protestants. Comprendra qui pourra pour quelles obscures raisons ce ne fut pas l'avis, tout naturel, des Sulpiciens, ni celui de leur allié, l'archevêque Taschereau de Québec, pour lequel, hélas ! plus tard, libéraux, protestants et francs-maçons, plutôt que les catholiques, solliciteront la pourpre romaine ; sans doute en témoignage d'une reconnaissance dont nous voici à l'une des sources les plus apparentes.

Pour donner force et corps à leur opposition inattendue et faire croire à Rome même qu'on s'était aventuré au-devant de graves dangers politiques ; pour prouver qu'il y avait d'autres objections que les leurs à craindre, les opposants députèrent dans la Ville Eternelle, Cartier, le grand Cartier lui-même ! le premier ministre de la Province de Québec : la bannière à défaut de la Croix !

Entre temps, ils soulevaient contre le décret la population de Montréal, abusée par les amis et les alliés du Séminaire, surtout par une presse vénale. Oh ! certes, eux-mêmes ni ouvertement, ni directement, ne s'attaquaient à ce décret qui leur faisait violence. Les témoignages que nous avons produit et reproduisons en partie, feront justice de cette hypocrisie. Néanmoins, leur action était trop manifeste, les intérêts mis en jeu trop apparents pour qu'il pût subsister la moindre incertitude.

Un ami, trop zélé, de Mgr Bourget, encore l'abbé Alphonse Villeneuve, fit paraître alors sa *Comédie Infernale*, pamphlet, nous le voulons bien ; mais pamphlet qui ne prend cette apparence que par l'énormité des travers, des méfaits qu'il flétrissait (1), sans ménagements ; pamphlet dont la forme n'eut pas l'agrément de Rome, mais dont le fonds assomma les adversaires de Mgr Bourget.

---

(1) L'abbé Villeneuve fut d'abord un frère des Ecoles Chrétiennes, où il portait le nom de Binan, nom qu'il conserva plus tard, comme pseudonyme dans ses écrits. Quand il quitta cette communauté, il fut employé, par les RR. PP. Oblats, pour la formation de leur maîtrise de Saint-Pierre.

De nouvelles difficultés ne cessant de surgir à l'improviste, l'évêque de Montréal retourna à Rome M. Bayle, alors supérieur du Séminaire, s'y rendit de son côté.

Comme les choses restèrent en état, l'évêque poursuivit ses démenbrements de la paroisse de Notre-Dame comme devant, et les Sulpiciens, leur opposition de même.

Puisque, dans cet aperçu sommaire nous nous sommes proposés de dégager les traits caractéristiques d'épiscopat de Mgr Bourget, prodigieux par des œuvres incomparables et

---

Il réussit comme professeur, quoiqu'il se montrât déjà excentrique. Pendant son séjour à la maîtrise, il étudia la théologie sous la direction du R. P. Aubert, alors supérieur, et il acquit une belle compétence en cette matière. Sorti de là, il donna des leçons privées de français et de latin. Comme il connaissait la philosophie, il se rendit utile aux jeunes qui, se préparant au Droit et à la Médecine, n'avaient pas suivi les cours dans les collèges affiliés. Il donna des conférences publiques sur divers sujets, entr'autres sur les forces et les faiblesses de la nation canadienne. Ces diverses conférences, revues et corrigées par lui-même, furent réunies et mises en brochures, sous le titre : *Nos forces et nos faiblesses*, et il reçut l'approbation de plusieurs évêques canadiens.

Dans le temps de son professorat privé, il s'était lié avec le meilleur monde littéraire de Montréal : entre autres MM. de Montigny, de Bellefeuille, Lacoste, Trudel et Maligée. Il écrivit de bons articles dans les journaux les mieux cotés. Ce fut aussi pendant son professorat privé, qu'il écrivit sa fameuse *Comédie infernale*. Ce professeur voyait avec peine la propagande que quelques membres du Séminaire de Saint-Sulpice faisaient par la ville et par les champs contre le projet de l'Evêque d'ériger de nouvelles paroisses dans Montréal. Ces menées lui donnèrent l'idée de contrecarrer, même par le pamphlet ceux qui descendaient jusque dans la rue et la basse intrigue pour combattre leur évêque.

C'était triste, mais cela parut nécessaire et ne fut pas sans utilité.

Rome ayant condamné la forme dont s'est servi M. Villeneuve, pour repousser les Sulpiciens et défendre l'Ordinaire, il n'y a pas lieu de discuter la valeur de cette forme. On pourrait alléguer cependant que l'auteur voulait le bien et qu'il ne fut pas heureux dans sa manière. Mais son œuvre alla au but qu'il s'était proposé. Ce fut un véritable coup de massue porté au Séminaire. Mgr Bourget qui n'avait été pour rien dans l'entreprise de l'abbé, lui en sut gré néanmoins. Le dévouement qu'il fit paraître en celle circonstance trouva un cœur reconnaissant. Cette gratitude de Mgr Bourget était placée parmi les devoirs les plus sacrés.

En péchant par excès on tourne parfois la vertu en travers. C'est peut-être ce qui arriva à Mgr Bourget à l'égard de l'abbé Villeneuve. Plusieurs parmi les admirateurs et défenseurs de l'illustre évêque regrettent la confiance illimitée et son dévouement toujours grandissant qu'il témoigna à l'abbé Villeneuve. Le Prélat, il est vrai, était alors malade et singulièrement persécuté, et il trouvait toujours chez cet abbé une plume alerte et un dévouement à toute épreuve pour le défendre. Comme ce jeune homme avait une compétence hors ligne en tant de choses, l'évêque ne pouvait pas supposer qu'il fût si inférieur en matière financière.

par des tribulations sans nombre qui ne se reproduisent pas de mémoire d'homme, c'est ici le lieu de rappeler une première délégation apostolique que subit ce prélat intègre, en la rapprochant d'une deuxième, qui avait encore rapport à l'affaire des nouvelles paroisses de Montréal et, par extension, à l'affaire de la Succursale de l'Université catholique à créer en cette Ville.

C'était avant la convention survenue entre l'évêque et les Sulpiciens. Mgr Bourget, conformément à ses vues et aux besoins des fidèles, coupait, taillait, cousait dans le vif de la paroisse de Notre-Dame, autant dire dans la chair saignante des Sulpiciens qui faisaient entendre de douloureux gémissements mêlés de furieuses récriminations. Et l'évêque taillait toujours et, recousant avec soin, faisait croître de belles paroisses. Ces « Messieurs » du Séminaire se sentaient trop atteints pour apprécier l'œuvre à sa valeur, pour éprouver la satisfaction honnête qui transportait d'aise tous les autres, mais, aveuglés et contre l'évidence, ils assuraient que les amputations étaient faites sans discernement, qu'elles étaient grandement nuisibles à la bonne gestion de Notre-Dame. Ils ajoutaient, sans plus d'apparence de raison, que d'autres prélèvements se préparaient qui seraient certainement plus dangereux qu'utiles ; et, de plus, que la manière d'opérer était irrégulière.

L'archevêque de Québec, Elzéar Taschereau, qui s'immisçait abusivement dans les affaires des évêques, ses suffragants, et prétendait mener ces derniers comme ses vicaires à la baguette, obtint d'être nommé délégué apostolique à la première occasion. Plein d'aise et suffisant, il signifia sa visite à Montréal en cette haute qualité.

Le choix de ce délégué, inspiré par Saint-Sulpice, combla les vœux de ces « Messieurs » qui avaient partie liée avec l'archevêque, libéral et gallican comme eux. Ils croyaient savoir, et comment l'eussent-ils ignoré ! que Mgr Taschereau ne goûtait guère les *exagérations* (?) ultramontaines de l'évêque de Montréal, qu'il ne lui pardonnait pas de s'opposer surtout à l'Université de Laval et de l'avoir forcé lui-même d'introduire dans sa propre église la liturgie romaine mise en honneur dans Montréal. L'archevêque donnait des leçons, il

n'aimait plus en prendre. Mgr Bourget connaissait bien ces dispositions, contraires à sa juste cause.

A tout bien considérer, cette délégation était une humiliation gratuite. Le digne évêque l'accepta cependant de si bonne grâce, avec une si parfaite soumission au siège apostolique, qu'il prépara au délégué une réception splendide, capable d'honorer également et l'archevêque de Québec, et l'envoyé du pape, qu'il considérait avant tout.

Le Délégué se comporta en maître et daigna demeurer huit jours à peine pour étudier une affaire extrêmement complexe et des plus délicates. Il parut entendre les parties ; mais il ne consulta que les Sulpiciens, ses partenaires. Ce peu de temps, ce maigre filet de lumière, suffirent pour que cet envoyé extraordinaire sous tous rapports et infiniment présomptueux, eut tout vu, tout entendu, tout compris et put se retirer en paix, capable déjà d'éblouir Rome de ses lumières, de la convaincre par ses arguments péremptoires.

Il se retira donc nébuleux, impénétrable. Contrairement à l'usage, aux plus élémentaires convenances, sans en mot dire à son suffragant, sans explications égales aux parties présentes sur les lieux, avec une stupéfiante confiance en lui-même qui trahissait un insondable orgueil ou la pire compromission, sans s'inquiéter si, ayant subi quelque impression défavorable à tort, il ne conclurait pas contrairement au droit, surtout à la justice qu'on attendait à Montréal du Saint-Siège par son organe ; sans rien considérer, sans prendre les plus ordinaires précautions, il envoya son rapport à Rome..., à la S. C. de la Propagande.

Et cette monumentale suffisance, sinon cette monstrueuse subordination à des intérêts particuliers qu'il avait à juger et non pas à servir, fit que le trop fameux délégué Taschereau égara la Propagande et faillit l'embarquer en une aventure qui eut pu devenir désastreuse. Elle ne resta que ridicule par son incohérence et grâce à Dieu !

En effet, par son rapport dépourvu de critique et de contrôle, le Délégué affirmait que les paroisses canoniques, érigées par l'évêque de Montréal en vertu du décret apostolique du 22 décembre 1865, ne pourraient être reconnues et maintenues par le gouvernement : ce qui les exposait, selon lui, à de

graves inconvénients, à celui notamment de ne pouvoir tenir les registres des actes civils.

C'était la thèse ; c'était l'argument suprême des Sulpiciens transmis sans examen ni discussion, comme vérité évidente.

Ebranlée à la vue de ce rapport tendancieux, par cette outrecuidante assurance, contraire à la vérité admise, la S. C. de la Propagande émit hâtivement, un nouveau décret, daté du 30 juillet 1872, par lequel elle déclarait qu'à l'avenir toutes ces paroisses canoniques, érigées par Mgr Bourget dans Montréal et sa banlieue, seraient ramenées à la condition de simples succursales.

Par cette décision intempestive et nullement motivée, l'action de l'évêque de Montréal semblait désapprouvée pour le fond comme dans sa forme ; il semblait convaincu d'avoir agi en violation du droit civil et canonique ; d'où, pour lui, un grave préjudice moral, parfaitement immérité.

Par contrecoup, le Séminaire, les Sulpiciens, qui avaient mené odieusement l'intrigue et endossé légèrement la responsabilité de toute l'opposition, triomphaient sans réserve, sans la moindre retenue, rendant ainsi la position de l'évêque fausse et pénible. Elle l'était d'autant plus sensiblement que Mgr Bourget s'était efforcé de ménager au Délégué, dans Montréal, une réception plus populaire.

Le rapport de l'archevêque Taschereau eut donc le grand tort de rendre presque impossible la réalisation du bien, que Mgr Bourget poursuivait dans Montréal, en y multipliant les églises paroissiales à seule fin d'y multiplier, dans la même proportion, les secours religieux dont le Saint-Siège lui-même avait reconnu l'urgente nécessité.

Ah ! si l'évêque avait erré vraiment, s'était fait illusion sur les droits de l'Eglise ou les dispositions du Législateur, on n'aurait eu qu'à le plaindre de sa mésaventure ; mais il n'en était rien. Ce nouveau décret avait à peine touché Montréal que le gouvernement de Québec, par acte public, reconnaissait l'existence de toutes ces paroisses canoniques avec l'ensemble des droits et privilèges que les opposants seuls leur contestaient, uniquement pour entraver le démembrement de Notre-Dame !

Et voici la position ridicule, résultat de la défaillance du Délégué Taschereau :

Rome désorientée réduisait en simples succursales, dépendantes des Sulpiciens contempteurs des immunités de l'Eglise, les paroisses canoniques érigées par Mgr Bourget pour la solennelle affirmation de ces mêmes droits au plus grand soulagement des fidèles, et cela se produisait au moment précis où l'Etat éclairé reconnaissait ces droits sans réserve, en régularisant définitivement la situation des dites paroisses, œuvre émérite du meilleur des évêques, desservi et méconnu par ceux-là même dont il sauvegardait l'honneur et les intérêts imprescriptibles !

Et que fit Rome en cette posture aussi bizarre qu'inattendue ?

On ne s'imagine pas que Taschereau fut vivement réprimandé, puisque la pourpre le revêtira un jour à la grande satisfaction des partis qui veulent à l'Eglise le moindre bien ; Mgr Bourget n'en fut pas, de son côté, considérablement honoré, puisque la calomnie de certaine collectivité, aux rancunes vivaces, le suivirent aussi fidèlement que l'ombre de son corps et que lui-même, d'ailleurs, ne plaçait ses espoirs que dans les cieux. Mais, du moins, on fit le nécessaire pour le service utile des âmes ! La Sacrée Congrégation, assurée par l'initiative même du gouvernement canadien qu'elle avait été effectivement induite en erreur, émit avec une hâte plus opportune, un nouveau décret, daté du 13 mars 1873, déclarant, à l'encontre de son précédent décret, que les nouvelles paroisses de Montréal devaient être considérées, non plus comme des succursales de Notre-Dame, mais bien et de nouveau comme paroisses proprement dites.

Le Gouvernement avait donc indiqué la mesure de justice qui revenait à Mgr Bourget : car il reconnaissait les onze nouvelles paroisses déjà fondées, et il admettait, de plus, le droit de l'évêque d'en créer d'autres avec les mêmes immunités et privilèges.

Il ne manque point d'ombres, et de fâcheuses, dans la vie du futur cardinal Taschereau, mais l'une des tâches indélébiles qui ternira toujours sa mémoire sera bien le tort immense qu'il eut d'encourager les Sulpiciens dans leur révolte

contre le mieux intentionné des évêques ; d'avoir donné à leurs actes et paroles, si regrettables, une haute sanction, capable d'entretenir, d'étendre le mal et le scandale qu'il occasionnait au grand préjudice de l'Eglise. Et nous devons noter ici dans l'intérêt de l'Histoire comme pour l'intelligence d'autres faits, non moins regrettables, qui se produiront au cours de la lutte contre le libéralisme et à l'occasion de la succursale Laval à Montréal, que depuis ce jour, les Sulpiciens, qui furent parfois en désaccord avec le Séminaire de Québec, se rapprochèrent tout à fait du haut et puissant personnage qui, les ayant compris, pût se résoudre à les servir. Faits pour s'entendre, ils se cultivèrent mutuellement. Voilà pourquoi l'archevêque trouvera toujours les Sulpiciens disposés à l'accompagner en guerre contre Mgr Bourget, contre les Jésuites, contre l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, en faveur de la succursale que l'Université Laval de Québec prétendait imposer à Montréal, contre le gré de Mgr Bourget qui voulait une Université autonome libre de compromissions étrangères.

Adversaires des évêques de Québec quand ils leur devaient obéissance, les Sulpiciens s'en faisaient les alliés dès qu'ils n'avaient plus de juridiction sur eux, afin de mieux secouer le *joug* que leur paraissait être la légitime autorité de leur Ordinaire ! Leur amour de l'indépendance les mettait alors mieux à l'aise à la suite de l'étranger qu'à côté de leur admirable pasteur qu'ils eussent pourtant eu tant de mérite à seconder dans ses nobles labeurs, tous inspirés par un amour idéal du Christ dont il fallait étendre le règne sur la terre.

Mais voilà, et c'était peut-être aux yeux des Sulpiciens toute la question : l'évêque leur demandait de faire encore plus de bien ; ce voulant, il ne prenait pas assez garde à leurs *us et coutumes* qui méritaient bien aussi, croyaient-ils, quelque considération ! Et ce n'était, il faut l'admettre pour leur honneur, que pour conserver leurs habitudes si chères, mais trop immuables, qu'ils se donnèrent en si triste spectacle et se causèrent à eux-mêmes tant de mal sans épargner les autres.

Nous écrivons sans cesse : les Sulpiciens. Il serait, cependant, injuste de confondre dans une même réprobation tous ceux qui passèrent sous leur toit. Il s'en trouva, et en nombre, de parfaitement honorables et dont les intentions étaient pures

comme leurs actes furent méritoires ; et combien y ont rougi de faits et gestes dont ils étaient personnellement incapables ? Combien aussi, la honte au front et le cœur meurtri par les fautes des autres, se retirèrent de la Compagnie : car, vraiment, ils trouvaient trop lourd le fardeau dont on les chargeait malgré eux.

Si donc, en parcourant les fastes du Canada de cette époque, vous voyiez défiler devant vos yeux des Charbonnel, des Pinsonneault, des Vanelet, des Musard et d'autres, saluez : ils passent escortés par la bonne foi et l'honnêteté.

Au milieu de toutes les démarches, contestations, enquêtes, attaques et défenses qui entraînèrent des pertes de temps et d'argent, tout en troublant, en aigrissant même les esprits mal venus, à force de fermeté, d'endurance, de courage et de ténacité, Mgr Bourget était donc arrivé à ériger onze paroisses nouvelles dans Montréal. Comme il ne visait, dans toute cette affaire, que les convenances des fidèles et la plus grande gloire de Dieu, il avait naturellement commencé l'organisation de la vie paroissiale dans les faubourgs les plus éloignés de la ville, ce dont, évidemment, les Sulpiciens avaient à se plaindre le moins. C'était les paroisses de Notre-Dame de Grâce, l'Enfant Jésus, Saint-Joseph, Sainte-Brigitte et Saint-Jacques.

Comme en vertu de l'un des huit articles de la convention dont il fut déjà question, les Sulpiciens avaient sur l'administration des nouvelles paroisses un droit de présomption, qu'ils pouvaient en assumer la charge ou la décliner à leur gré, ils commencèrent par les accaparer toutes : ils estimaient que c'était une position d'attente, favorable à leurs intérêts et la moins perturbatrice pour leurs *us et coutumes*, qu'ils tenaient à sortir d'embarras !

Qu'à cela ne tienne !

Mgr Bourget n'y faisait point obstacle, mais attentif au sort qu'on voulait faire à son œuvre, il s'était demandé comment les Sulpiciens allaient traduire dans la pratique ses intentions.

Il fut bientôt fixé : la tactique de Saint-Sulpice fut de s'arranger de façon à ce que, sous les apparences de la nouveauté, l'ordre des choses établi ne différât guère de l'ancien. Les confrères, chargés des nouvelles paroisses, ne devaient agir

que comme des vicaires de Notre-Dame, vers laquelle ils devaient diriger les ruisseaux, comme des affluents de lait et de miel à la grande rivière. Ces paroisses ne devenaient encore autre chose, par ces procédés et sous ce régime inattendu, que de simples succursales, telles qu'ils les voulaient, ce qui n'était évidemment pas la volonté de l'évêque, encore moins l'intérêt présent ou futur des fidèles qu'il s'agissait de secourir.

Ce fut le point de départ des nouvelles explications, contestations et résistances qui ramenèrent les parties devant la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Et c'est alors que, pour se donner une honnête figure, les Sulpiciens avaient invoqué contre l'intérêt du peuple et les privilèges de l'Eglise les droits contestables de l'Etat. Obstinément campés derrière leurs registres d'état-civil, qu'ils prétendaient avoir, seuls, le droit de tenir dans Montréal, et qu'ils tenaient d'ailleurs, disaient-ils, depuis si longtemps à l'entière satisfaction de tous, ils déclaraient ne pouvoir prudemment céder et laissaient entendre qu'ils ne céderaient pas.

L'évêque et les légistes avaient beau dire et expliquer à ces « Messieurs », résolus à ne rien comprendre, qu'ils voyaient en ces registres un obstacle imaginaire ; que les droits des paroisses canoniques aux registres d'état-civil découlaient clairement du droit public, fondé lui-même sur les Traités et les Conventions ; qu'il n'y avait pas de difficulté, en l'affaire, ailleurs qu'en leur esprit ; que le gouvernement saisi était étonné, ennuyé même de l'être ; qu'il fermerait les yeux, laisserait faire ;que si on l'amenait malgré lui à se déclarer, il se contenterait d'une loi *déclaratoire* qui reconnaîtrait en quelques mots, purement et simplement, les droits des paroisses résultant de la Constitution comme les Traités, droits consacrés par l'usage et le temps ; que les parlementaires catholiques et même les autres étaient peu disposés à s'engager sur un terrain où des prêtres buttés mettaient eux-mêmes, et à tort, en doute les privilèges reconnus de l'Eglise qui, en cette circonstance, primaient évidemment les droits de l'Etat, et qu'il y avait, en somme, un grave inconvénient, au milieu d'hérétiques, de s'engager en pareille voie ; rien ne pût valoir contre le parti-pris, ni vaincre l'obstination de Saint-Sulpice. Par les

registres de l'état-civil ils se disaient dépositaires de la confiance des pouvoirs publics et ils entendaient les servir jusque malgré eux, à moins qu'un Bill explicite ne vînt définir en établissant le droit nouveau des paroisses à tenir les fameux registres !

Comprendra donc qui pourra cette aberration étrange et pareille opiniâtreté.

Mgr Bourget ne la comprenait pas. Il ne pouvait, pour l'honneur même de Saint-Sulpice, se fier à ses oreilles, ni croire ses yeux.

Certain jour, où il avait besoin de réconfort aussi bien que de lumière, il exposa à ses amis ses étonnements, sa douleur.

M. Jos. H. Bellerose, des Trois-Rivières, ancien élève de Nicolet et alors parlementaire des plus honorables, en entendit l'écho et il écrivit au vénérable prélat, le 26 décembre 1872, ce qui suit :

MONSEIGNEUR. — Ayant appris que Votre Grandeur désirait avoir de moi certaines informations sur la manière dont a été entravé le projet de loi sur la tenue des registres de l'état civil présenté à la dernière cession du Parlement de Québec, je prends la liberté d'adresser à Votre Grandeur les quelques remarques suivantes :

1° Je dois à la vérité et à la justice de dire que le Pouvoir civil était tout à fait disposé à accorder une loi aussi favorable que possible à la reconnaissance officielle des droits de l'Eglise, à la tenue des registres de l'état civil ;

2° Le Pouvoir civil, en présence de la décision en sens contraire de deux juges de la Cour supérieure, comprenait, ainsi que le disait l'honorable Procureur général Ouimet, à la séance du deux courant, qu'il était du devoir du gouvernement d'intervenir immédiatement et de faire disparaître tout doute ;

3° Je dois dire ici que les ministres de Québec se sont toujours montrés disposés à accepter les suggestions des amis de la liberté de l'Eglise pour rendre le projet de loi ce qu'il devait être et se conformer aux prescriptions du Concile de Trente ou autres lois de l'Eglise sur cette matière ;

4° *La bonne volonté de Messieurs les Ministres a dû toutefois venir se briser contre les prétentions de l'archevêché de Québec, représenté par M. le G. C. Cazeau, administrateur de l'archidiocèse en l'absence de Mgr l'archevêque Taschereau.*

5° *M. le Grand Vicaire Cazeau craignait que Mgr l'Archevêque ne fût mécontent, si la législature de Québec faisait une loi qui*

pût compromettre la position que ledit archevêque avait prise dans les difficultés de Montréal ;

6° *En présence de cette hostilité manifeste de la part de l'archevêché le Québec et du refus péremptoire de la part de M. le Grand Vicaire Cazeau d'accepter une loi déclaratoire des droits acquis de l'Eglise du Canada, Messieurs les Ministres ont cru devoir céder et faire en sorte que la loi qu'ils voulaient faire adopter fût acceptable à l'archevêché ;*

7° Pour tout dire en un mot, si la loi sur la tenue des registres n'est pas tout à fait aussi bonne que Votre Grandeur l'eût avec raison désiré, *c'est grâce aux entraves apportées à la passation de cette loi par l'archevêque de Québec.*

Maintenant, Monseigneur, quoique les choses que je déclare ici puissent paraître bien extraordinaires, je dois cependant dire à votre Grandeur que, toutes, elles sont strictement en conformité avec la vérité. Espérant que ces informations, tout en étant bien douloureuses à votre cœur d'évêque, pourront cependant vous être de quelque utilité au milieu des persécutions dont vous êtes la victime.

J'ai l'honneur, etc.

(signé) : « Jos. H. Bellerose .»

Député à l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

On voudrait pouvoir mettre en doute un témoignage aussi accablant. Hélas ! il n'est réellement que la constatation des faits que tous les amis de Saint-Sulpice et les Sulpiciens eux-mêmes regrettent aujourd'hui ; d'ailleurs, les archives le confirment et ce n'est pas un témoignage isolé.

C'est encore M. F.-X Anselme Trudel, avocat et collègue au Parlement de M. Bellerose, déjà cité, lui aussi serviteur émérite des intérêts de l'Eglise, qui déclare sous la foi du serment.

« François-Xavier-Anselme Trudel, avocat de la Cité et du District de Montréal, l'un des membres de l'Assemblée législative de la Province de Québec, étant dûment assermenté sur les saints Evangiles, dépose et dit :

« Vers le trente novembre dernier, je me trouvais dans la cité de Québec, où je siégeais dans l'Assemblée législative de la Province de Québec, lorsque je fus informé par une dépêche télégraphique venant de Montréal, que l'honorable juge Mac

(1) Voir : *Voix Canadiennes, Vers l'abîme*, tome I, 2e édit., pages 60 et 61 (Savaète, Paris).

Kay venait de rendre un jugement refusant d'accorder les registres, appelés *registres de l'état civil*, à Messieurs les Curés de quelques-unes des paroisses catholiques romaines de Montréal.

« Le lendemain ou peu après, l'hon. Gédéon Ouimet, procureur général de la Province de Québec, vint à moi et me dit que ce jugement du juge Mac Kay créait une difficulté sérieuse; qu'il avait d'abord cru qu'il pouvait y remédier par le bill des Evêques, lequel devait être bientôt soumis à la Législature ; mais qu'il venait de recevoir de Mgr l'Archevêque de Québec une lettre par laquelle Sa Grâce retirait, au nom des Evêques de la Province, le bill en question, remettant son adoption à une autre année.

« M. le Procureur général dit, de plus, qu'il fallait que notre législature intervînt pour faire disparaître cette difficulté des registres, et il me demanda si j'avais l'intention de présenter un projet de loi à cet effet, ajoutant que, si je voulais le faire, j'aurais l'appui de son gouvernement, et que, si je ne me proposais pas de le faire, lui même allait présenter un projet de loi de nature à faire disparaître tout doute sur la question des registres. Je lui répondis que je me chargerais avec plaisir de l'introduction d'un tel projet de loi, mais que, vu l'importance de la chose, je croyais qu'il convenait beaucoup mieux que cette loi fût proposée aux Chambres par le Gouvernement afin d'assurer son adoption. Sur cette remarque, le Procureur général me dit qu'il allait lui-même présenter ce bill. Il me dit, de plus, alors ou peu de temps après, que son bill ne serait que de quelques lignes ; qu'il ne fallait que constater le doute résultant de deux jugements contradictoires, avec une clause pour faire disparaître ce doute, et, enfin, une autre clause pour donner le moyen de faire légaliser les registres tenus jusqu'à présent et n'avaient pas été dûment authentiqués suivant la loi : c'est là la substance, sinon la teneur de ce qu'il me dit alors.

« Afin de fournir au Procureur général l'opportunité de donner au public, d'une manière officielle, la réponse et les assurances qu'il m'avait données, je lui fis, à la suggestion de M. Rodrigue Masson, député aux Communes fédérales, dans la séance du deux décembre après-midi ou vers cette date, une

interpellation dans les termes suivants, lesquels s'adressaient au gouvernement, interpellation que j'avais écrite d'avance :

« Si c'est l'intention du Gouvernement d'introduire un bill « faisant disparaître tout doute concernant le droit qu'ont les « paroisses canoniques de tenir des registres de l'état civil. »

« Avant de poser ces questions, nous en avions, M. Masson et moi, communiqué la substance à l'hon. M. Chauveau, premier ministre, et à M. le Procureur général, leur disant à plusieurs reprises de bien y réfléchir ; qu'il nous fallait une réponse bien catégorique et qui fût de nature à donner ample satisfaction à notre Evêque (Mgr Bourget) et à ses amis.

« Le Procureur général répondit à la première question qu'un bill à l'effet y mentionné avait, en effet, été mis entre ses mains comme venant de l'Episcopat ; que le Gouvernement aurait été très heureux de répondre aux désirs de Nos Seigneurs les Evêques et de seconder leurs vues de toutes ses forces, en proposant cette loi à l'adoption des Chambres, mais qu'il venait de recevoir de l'Archevêque de Québec une lettre par laquelle Sa Grâce retirait le bill d'entre ses mains.

« A la seconde question, il répondit que deux jugements contradictoires avaient été rendus dernièrement à Montréal, sur la question des Registres, par deux juges différents, l'un, le juge Berthelot, reconnaissant aux curés des paroisses canonniques le droit de tenir des registres ; l'autre, le juge Mac Kay, leur déniant ce droit : que ces jugements contradictoires avaient créé un certain malaise qu'il était du devoir du Gouvernement de faire disparaître ; qu'à cet effet le Gouvernement se proposait d'intervenir et d'introduire un bill pour faire disparaître ces doutes et rétablir la sécurité dans les familles ; que ce bill contiendrait en substance : Que, vu les doutes résultant d'une jurisprudence contradictoire, la Législature décréterait que tout prêtre ayant reçu de son évêque le droit d'administrer les sacrements de Baptême et de Mariage et de donner la sépulture, *avait droit* ou aurait droit de tenir les registres de l'état civil ; qu'il ajouterait à cela une disposition à l'effet de permettre l'authentication des registres tenus jusqu'à présent d'une manière informe. C'est là, autant que je puis m'en rappeler, la substance de ces explications.

« Immédiatement après ces remarques, j'allai adresser au

Procureur général les paroles suivantes ou d'autres équivalentes : « Ainsi, il est bien entendu que ce sera une loi *déclaratoire* que vous allez faire. » Il répondit : « Oui, sans doute ; c'est exactement cela, » ou d'autres expressions équivalentes.

« Vers le cinq décembre, je reçus de Mgr de Montréal une lettre en date du quatre du même mois, par laquelle il m'informait que *Messieurs les Marguilliers de Notre-Dame avaient la veille adopté des résolutions à l'effet d'intervenir dans cette affaire des Registres et manifestaient leur intention d'obtenir un bill qui permit aux Sulpiciens de se maintenir dans leur opposition aux vues de leur Evêque et qui donnât des registres aux paroisses nouvelles à titre de succursales et non à titre de paroisses.*

« Vers le dix décembre, Sa Grandeur m'écrivit une nouvelle lettre dans le même sens, m'avertissant que, d'après des informations reçues, *les Sulpiciens allaient tâcher de substituer un bill qui permit aux Sulpiciens de se maintenir dans leur opposition au décret érigeant les paroisses canoniques.*

« Je fis part de chacune de ces lettres au Procureur général, qui chaque fois me réitérant l'assurance de ses bonnes dispositions, me dit d'être sans inquiétude, « que Mgr s'alarmait sans raison ; et que, malgré les efforts qui pourraient être faits en sens contraire, le bill passerait tel qu'il l'avait promis. » Au reste, ajoutait-il, j'enverrai une épreuve de mon bill à Monseigneur Bourget, et je ne le présenterai que lorsque j'aurai reçu son assentiment.

« Le 14 décembre, M. l'abbé Lonergan arriva à Québec, me remit une lettre de Mgr Bourget, me faisant connaître le but du voyage de ce monsieur, et il me communiqua une épreuve du projet du bill des registres que le Procureur général avait envoyé à Monseigneur et qui contenait une dizaine de clauses. Dès le premier coup d'œil jeté sur ce projet de loi, je compris que ce n'était pas le bill promis par le Procureur général, et que, au projet originaire, avaient dû être ajoutées des dispositions inspirées par les ennemis de l'Evêque de Montréal. Je fus confirmé dans cette croyance, lorsque j'appris du greffier en loi lui-même que, sur les instructions du Procureur général, il avait d'abord rédigé un bill *tout court* en trois clauses ; et que, plusieurs jours après, le Procureur général lui avait donné de

nouvelles instructions, lui faisant substituer au bill originairement rédigé le projet dont M. Lonergan avait en mains une épreuve. D'ailleurs, il était à ma connaissance que M. Choquette, secrétaire de la Fabrique de Notre-Dame, était venu, à deux reprises différentes, à Québec, envoyé, disait-on, par les Marguilliers et les Sulpiciens, et j'avais acquis la conviction, d'après certaines informations reçues de personnes sûres et d'après ce que j'avais pu. observer personnellement, que M. Choquette, de concert avec quelques ennemis de l'Evêque de Montréal, avait fait tous les efforts possibles pour que le bill en question fût de nature à empêcher la reconnaissance des justes droits de l'Evêque et à favoriser les Sulpiciens, soit en travaillant directement en ce sens auprès des ministres, soit en employant auprès de quelques-uns de ces derniers l'influence et même la pression de l'Archevêque de Québec.

« *Cependant M. Lonergan obtint du Procureur général de faire retrancher les clauses les plus directement hostiles aux droits de l'Evêque de Montréal; mais, malgré ces amendements, ce bill gardait toujours le caractère d'une disposition nouvelle par laquelle l'Etat paraissait accorder à l'Eglise de nouveaux droits, tandis que l'Eglise a toujours possédé ce droit au Canada, même d'après notre loi civile. L'opinion contraire ne peut résister à l'épreuve d'une discussion sérieuse.*

« ... Le lendemain je revis M. Lonergan qui m'informa que le Procureur général *ne consentait plus à faire un acte déclaratoire*. Des informations qu'il me donna jointes à celles qui me sont venues d'ailleurs, *même d'un ministre*, j'ai acquis la conviction que l'on ne voulait pas faire un acte déclaratoire parce qu'en déclarant que le vrai sens de la loi était celui que l'Evêque de Montréal lui avait donné, *c'était admettre qu'il avait eu raison, et que le chef de notre parti politique, l'Archevêque et les Sulpiciens avaient eu tort*. Or, je crois que, plutôt que de donner raison à l'Evêque de Montréal, des hommes influents en politique et même de hauts dignitaires ecclésiastiques préféreraient laisser subsister pour bien longtemps encore les difficultés existantes sur ces sujets. Ils ne pouvaient avoir d'autres raisons, suivant moi, de s'opposer à un acte déclaratoire, vu que le Procureur général lui-même, ayant à plusieurs reprises déclaré et soutenu *que la loi interprétée*

dans son véritable sens donnait le droit aux curés canoniques de tenir les registres, ne pouvait avoir d'objection, comme législateur, à le déclarer par une loi, tout en reconnaissant par là un droit de l'Eglise, tandis qu'il devait avoir beaucoup d'objection à donner, comme concessions ou dispositions nouvelles et n'ayant pas encore existé, un droit qu'il savait avoir toujours existé au Canada.

« J'exprimai mon mécontentement au Premier Ministre et au Procureur général dans les termes les plus sévères et les plus énergiques, me plaignant avec indignation de l'injustice et du manque de parole dont nous étions les victimes. De fait cette violation de la parole donnée officiellement par un gouvernement, ce sacrifice d'un droit sacré fait par des amis politiques que je soutenais avec dévouement, me mettaient dans une position tellement fausse, que je me demandai si je ne devais pas résigner mon siège, vu que je n'étais pas capable de prêter main forte à nos adversaires politiques et que, d'un autre côté, je ne pouvais plus appuyer des hommes qui trahissaient des droits aussi précieux et manquaient ainsi à leurs promesses. Messieurs les députés Bellerose, Beaubien et M. Masson, député aux Communes fédérales, exprimèrent eux-mêmes de la manière la plus énergique, leur mécontentement de ce que le Gouvernement semblait vouloir manquer à ses promesses les plus solennelles.

« Le Procureur général nous fit comprendre qu'il était obligé de compter non seulement avec l'Evêque de Montréal mais aussi avec l'Archevêque de Québec, qui, après tout, avait trois autres évêques avec lui. Le Premier Ministre parut regretter l'attitude prise vis-à-vis de nous par le procureur général et me fit comprendre qu'il allait voir à ce que nous eussions justice.

« M. Chauveau, Premier Ministre, m'exprima de nouveau le chagrin qu'il éprouvait de ne pouvoir consentir à nos amendements, répétant à plusieurs reprises qu'il serait bien prêt à les accepter, qu'il le ferait même avec plaisir ; mais que, étant placé sous la juridiction de l'Archevêque de Québec, il fallait obéir à l'administrateur et qu'il ne pouvait consentir à une législation que ce dernier condamnait. *Je lui exprimai mon étonnement de ce que l'autorité ecclésiastique de Québec*

s'opposait ainsi à la reconnaissance d'un droit de l'Eglise. Il me répondit que c'était leur affaire et qu'il en passerait par leur décision.

« Le Procureur général nous répéta à peu près la même chose. Le Premier Ministre ajouta que non seulement le Grand Vicaire Cazeau rejetait nos amendements, mais qu'il exigeait impérieuesment qu'un amendement dicté par lui fût ajouté au bill, et qu'il défendait que ce bill passât sans son amendement.

« A différentes reprises, durant le cours de ces pourparlers, j'offris à plusieurs des Ministres et notamment au Procureur général de lui démontrer de la manière la plus évidente que le droit en question en faveur de tout prêtre autorisé par son Evêque avait toujours existé dans notre Droit, offrant même de renoncer à toutes nos prétentions si je ne réussissais pas à leur démontrer ce droit assez clairement pour ne laisser aucun doute dans leurs esprits. Le Procureur général m'a répondu à plusieurs reprises : « *Je n'ai pas besoin de cette démonstration : je suis convaincu moi-même que ce droit-là existe.* » *J'ai offert aussi, à plusieurs reprises, de rencontrer l'avocat du Grand Vicaire Cazeau et de lui démontrer jusqu'à l'évidence de ce droit. On a constamment repoussé mes offres.*

« J'ai aussi représenté souvent au Premier Ministre et au Procureur général que c'était une conduite indigne, de la part du ministère, de refuser de reconnaître un tel droit ; et que, lorsqu'on reconnaissait l'existence de ce droit, c'était une injustice et une absurdité d'aller faire des dispositions nouvelles comme pour créer ce droit pour l'avenir ; que c'était, en outre, une criante injustice vis-à-vis Mgr de Montréal que de *refuser de faire une loi déclaratoire et de prétendre conférer comme droit nouveau ce que l'Eglise possédait déjà, d'où l'on inférerait que Mgr Bourget a eu tort d'invoquer ce droit avant qu'il existât.* Enfin j'ai dit souvent à ces Messieurs que c'était une honte pour des catholiques de refuser ainsi, sans aucune raison valable, de reconnaître à l'Eglise un droit aussi important qu'elle a toujours possédé et qui a été invariablement reconnu et mis en pratique depuis sa fondation jusqu'à nos jours. A cela, Messieurs les Ministres ci-dessus nommés me répondaient que, après tout, c'était l'autorité ecclésiastique de

Québec qui le voulait ainsi ; que l'on était aussi bon catholique à l'archevêché de Québec qu'à l'évêché de Montréal ; et que, par conséquent, le ministère était justifiable d'obéir aux ordres du Grand Vicaire Cazeau.

« Le bill des Registres a été adopté par la Législature, tel qu'il appert au document *C*.

« De toutes les circonstances et des faits que j'ai mentionnés ci-dessus, je me suis convaincu :

« 1° Que non seulement tous les Ministres avaient consenti à la passation d'une loi déclaratoire reconnaissant, comme ayant toujours existé, les droits de l'Eglise de faire tenir les registres par tout prêtre à ce autorisé par son Evêque, mais qu'ils auraient été heureux de le faire sans en excepter même les Protestants, M. le Solliciteur général Irwine ayant, en 1866, fait adopter une loi déclaratoire analogue en faveur des protestants et paraissant désirer choisir cette occasion de reconnaître de semblables droits aux prêtres catholiques ;

« 2° Que toute la Chambre, moins toutefois cinq à six députés, et peut-être moins, aurait été heureuse de voter une telle loi déclaratoire, si plusieurs n'en eussent été détournés par l'autorité ecclésiastique de leur diocèse ;

« 3° Que si ces droits de l'Eglise, tels que définis ci-dessus, n'ont pas été reconnus, c'est dû uniquement à l'opposition faite à cette reconnaissance par le Grand Vicaire Cazeau parlant au nom et comme représentant de Mgr l'Archevêque, ainsi qu'aux intrigues de quelques personnes déléguées par les fabriciens de Notre-Dame ou les Messieurs de Saint-Sulpice unis à quelques professeurs de l'Université Laval et autres personnes intéressées personnellement à être hostiles vis-à-vis de Mgr de Montréal.

« Une personne de haute position qui m'a assuré tenir ses informations de l'un des Ministres, m'a informé que le principal motif pour lequel l'archevêque de Québec s'était opposé avec tant d'acharnement à ce que notre Législature de Québec passât une loi déclaratoire reconnaissant le droit des prêtres catholiques à tenir des registres, était moins l'hostilité naturelle à Mgr de Montréal et le désir de faire triompher la cause des Mesiseurs de Saint-Sulpice, que pour ne pas laisser affaiblir ni contredire comme inexact le rapport fait par Mgr l'Archevêque

au Saint-Siège sur les difficultés du démembrement de Notre-Dame. Suivant ces informations, l'Archevêque ayant dans son rapport affirmé, de la manière la plus formelle, que les Curés des paroisses canoniques n'avaient pas en Canada le droit de tenir des registres, l'Archevêque tenait à tout prix et par-dessus tout à empêcher que la Législature ne vint contredire l'Archevêque en reconnaissant ce droit de l'Eglise comme existant et ayant toujours existé.

« Quoi qu'il en soit des motifs de cette opposition, cette affaire de la loi des registres nous a révélé cette étrange anomalie :

« 1° Que, dans notre catholique Province de Québec, lorsque le Gouvernement et même toute notre Législature, à quelques exceptions près, étaient parfaitement disposés à reconnaître à l'Eglise un de ses droits les plus importants pour l'exercice de sa liberté, c'est l'autorité ecclésiastique de Québec qui est intervenue, et par une forte pression exercée sur les Ministres, a forcé le Gouvernement à méconnaître ce droit et à le nier implicitement en refusant une loi déclaratoire.

« 2° Que, si le gallicanisme français a mérité la réprobation des Papes et des Conciles en induisant l'autorité ecclésiastique à seconder sous la pression du Pouvoir civil pour méconnaître et trahir les droits de l'Eglise, il existe malheureusement dans notre Province un gallicanisme bien pire encore, puisqu'il induit l'autorité ecclésiastique à exercer une pression sur le Pouvoir civil pour le forcer à méconnaître et trahir les droits de l'Eglise ou du moins l'empêcher de reconnaître et proclamer ces droits, lorsque le Pouvoir civil est prêt à le faire et que ces droits ont été consacrés par des services inappréciables, conservé par un usage de plusieurs siècles, et dont l'Eglise a besoin pour exercer, dans toute sa plénitude, cette sainte liberté que Notre Saint-Père le Pape Pie IX a proclamé si haut, qu'il a défendue avec tant d'héroïsme et pour la sauvegarde de laquelle il subit encore la persécution, la spoliation, la captivité. (1)

Montréal, le 2 janvier 1873.

« (Signé) : F.-X.-T. TRUDEL, *avocat*, M. P. P de Québec. »

(1) Voir *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, tome I, 2e édit., page 61 et suiv. (Savaète. Paris).

Dans son *Mémoire*, M. Poulin dit que ce Bill, mal venu et malencontreux passa « sans la protection de l'Archevêque de Québec » (!). Mgr Taschereau qui intervint si instamment, sans protéger, ne le fit évidemment que pour se sauver la face et se venger. Ces mobiles bas justifient-ils l'atteinte qu'il portait ainsi sciemment et de concert avec des insurgés au prestige comme au droit acquis de l'Eglise ? L'historien informé à charge de le flétrir.

Il le fera avec d'autant plus de conscience que l'illustre évêque des Trois Rivières consignait de son côté ce qui suit concernant le même conflit :

« L'Evêque des Trois-Rivières, à son arrivée dans la Ville-Eternelle, n'a pas été longtemps sans constater que l'on avait soulevé, en plusieurs lieux, contre le vénérable Evêque de Montréal, des préjugés fort regrettables et nullement fondés.

« Craignant qu'il n'en résulte un dommage considérable pour le succès de la délicate mission qu'il est venu remplir ici, et une grande difficulté pour bien faire connaître et apprécier le *véritable état de choses* en Canada, il se croit obligé, pour l'acquit de sa conscience et dans l'intérêt de la vérité, de faire connaître ce qui suit :

« Plusieurs de ceux qui font opposition à l'Evêque de Montréal dans l'érection des paroisses et l'établissement d'une Université, ont réussi à faire croire à quelques-uns, au Canada, et même à Rome, que l'Evêque de Montréal, rejetant les conseils les plus sages, n'agit que *par obstination ;* et, pour me servir de leur expression, ils disent que l'Evêque de Montréal n'est qu'un *entêté.*

« Cette fausse accusation est admise par l'*opposition en général.* Mais en lisant les différents Mémoires présentés à la S. C. de la Propagande, il est facile de reconnaître que, du côté de l'évêque, il y a eu *patience, douceur, longanimité et fermeté ;* et que s'il y a eu *intrigues* et *entêtement* quelque part, ce ne serait pas de son côté qu'il les faudrait chercher.

« L'Evêque de Montréal n'a jamais prétendu agir que conformément au droit et pour le bien des âmes dont il doit rendre compte à Dieu. Il s'est toujours montré le défenseur de la liberté de l'Eglise, et il s'est toujours strictement conformé aux décisions du Saint-Siège.

« Il n'a pas pu consentir à ce que Montréal, ville de 140.000 âmes, n'eût qu'une *seule paroisse*, au détriment d'un si grand nombre d'âmes. Il n'a pas pu tolérer que les jeunes gens de son diocèse, fussent réduits à fréquenter des Universités protestantes. Il n'a pas pu souffrir que ces jeunes gens allassent, *dans un temple protestant*, recevoir leurs diplômes de la main du *Bishop* ou *Evêque protestant*, en s'agenouillant devant lui et en prêtant le serment que font ordinairement les gradués universitaires en faveur de l'Institution qui leur accorde ces diplômes.

« Il s'est donc montré *ferme*, pour revendiquer ses *droits d'Evêque* et pour empêcher les âmes que Jésus-Christ et son Vicaire lui ont confiées, de se perdre. Il a imité la fermeté du Vicaire de Jésus-Christ, ne cédant devant *aucune considération humaine*.

« Il a imité *sa douceur et sa longanimité*, en ménageant ceux qui lui faisaient opposition.

« Il a montré *la plus grande soumission aux moindres désirs du Saint-Siège*, même lorsqu'il s'est agi d'obtenir pour un collègue des grades *purement civils* et qu'un télégramme *inexact* avait porté une fausse accusation contre lui.

« Ceux qui lui font opposition ont mis des entraves à l'exercice de ses droits, ont eu *recours contre lui à la puissance séculière* dans une cause purement ecclésiastique, et ont cherché à éluder l'exécution des décisions du Saint-Siège.

« Ils voient l'état déplorable où est réduite la jeunesse de plusieurs diocèses du Canada ; et ils ne veulent pas faire les concessions nécessaires pour lui faciliter l'étude du Droit et de la Médecine dans une Université Catholique, afin de maintenir le *monopole du haut enseignement*.

« L'*entêtement* et *les intrigues* se trouvent chez ceux qui ont toujours fait opposition aux droits de l'Evêque ; qui ont agi et sur les fidèles, pour les porter à résister à l'Evêque, et sur le Gouvernement, pour l'empêcher de faire des lois favorables à la liberté de l'Eglise et à la cause de l'Evêque de Montréal, ainsi que sur les tribunaux civils en portant devant eux des causes purement ecclésiastiques.

« *La douceur, la longanimité, la fermeté et le zèle pour le*

bien spirituel de son peuple ont été les traits distinctifs du caractère de Mgr l'évêque de Montréal. (1)

« Rome, ce 23 janvier 1873.

« (Signé) : L. F., *Ev. des* Trois-Rivières. »

La grâce de Dieu ne pouvait faire défaut au saint évêque dans un semblable conflit. Son corps était miné par la maladie, son cœur brisé par les contrariétés que rencontraient ses intérêts les plus chers, étant les plus sacrés, mais son âme résistait à tous les assauts ; vaillante, elle poursuivait le plus utile, le plus glorieux des combats, parce que la victoire devait étendre le royaume du Christ, son modèle et son Maître. Infatigable, il franchit donc ou bien il tourna tous les obstacles ; finalement, nous l'avons vu, il demeura tout meurtri, mais complètement vainqueur.

Alors, plus intéressés que zélés, les Sulpiciens abandonnèrent les paroisses pauvres des faubourgs pour se concentrer dans les riches églises qui les entouraient, selon l'adage du parfait rentier : peu, mais bon !

Ainsi, ils se contentèrent de Saint-Jacques, de Saint-Patrice et de Sainte-Anne.

Il est temps d'arriver à la délégation de Mgr Conroy que nous disions vouloir joindre à celle de Mgr Taschereau.

Ce brave délégué irlandais avait reçu mission d'étudier plusieurs affaires, dont quelques-unes débordent notre sujet et que nous laisserons ici dans l'ombre. Pour ce qui concernait spécialement Montréal, il avait à régler l'affaire du Cimetière unique qui était une gêne, et celle de la fondation d'une Université catholique, que le Séminaire de Québec tournait en un grave embarras.

Les Sulpiciens, par le maintien d'un cimetière unique pour toute cette agglomération, ne visaient qu'à conserver un reste de prestige général et les avantages qui en découlaient ;

(1) *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, tome I, 2e édit., pages 68 et 69 (Savaète, Paris).

c'était encore une sujétion pour les autres paroisses et, comme il le fallait, on savait déjà, en l'espèce, se contenter de peu.

Certes, au point de vue matériel et moral, l'affaire du cimetière n'avait pas une importance comparable à l'intérêt qu'offrait la division de la *paroisse*.

Au surplus, Mgr Bourget avait déjà démissionné et n'avait plus charge d'âmes, ni de deniers ecclésiastiques. Il s'abstint donc de produire des observations : mais au fond de sa retraite du Sault-au-Récollet, il suivit l'affaire. Il n'apprit pas sans une grande satisfaction, que, après dix ans écoulés, les nouvelles paroisses, si elles le désiraient, pourraient avoir leurs cimetières particuliers.

Les Sulpiciens tentèrent bien, en cette occasion, un retour offensif devant Mgr Conroy, soulevant plusieurs points relatifs au démembrement de leur regrettée paroisse de Notre-Dame.

Le prudent délégué écouta patiemment toutes les doléances qu'on voulut bien lui exposer, opina du bonnet, fit même quelques vagues promesses, qui tendaient surtout à lui valoir l'appui de Saint-Sulpice pour la fondation de l'Université de Montréal. Ses bonnes paroles étaient et restèrent eau bénite de cour, qui rafraîchirent des cœurs ulcérés, mais qui ne changèrent rien à la situation établie.

Comme il ne voulait pas sevrer les plaignants de toute satisfaction, le délégué consentit à revoir l'affaire de la *Comédie Infernale*, de l'abbé Villeneuve, qui avait si fortement diminué le *Décorum* de la Compagnie des Sulpiciens.

La *Comédie Infernale* avait été condamnée à Rome, mais seulement pour la forme, et c'est le fond, surtout, que les flagellés de Notre-Dame voulaient atteindre. Il leur fallait une censure publique.

Mgr Conroy reprit la cause et en commença même l'examen.

Mais, il reçut un *Mémoire*, rédigé par un prêtre du diocèse de Montréal, qui faisait entendre au Délégué, sous forme de conclusion pratique, qu'il avait bien assez à faire avec la question de l'Université, sans entreprendre encore la réforme des jugements de Rome.

Mgr Conroy, d'un côté, se rendit compte que, en effet, la

Propagande pourrait trouver osée sa prétention de ressusciter un conflit qu'elle avait réglé ; d'autre part, Mgr Fabre, qui avait succédé à Mgr Bourget, ayant été pleinement édifié par les conclusions du *Mémoire*, déclara ne vouloir d'aucune façon se mêler de cette « Comédie ».

L'affaire fut donc reclassée et ce fut une nouvelle vengeance rentrée qui affecta vivement ceux qui ne purent la satisfaire à leur gré.

Au surplus, fait remarquer le *Mémoire* de l'abbé Poulin, Mgr Conroy menait grand train à Montréal, en rapport sans doute avec les affaires qu'il y traitait : il avait cottage en ville, carosse et maison meublée pour grand seigneur. Tout ce luxe, cependant, et cet étalage de grandeur n'avait pas, peut-être, d'autre inconvénient que de mettre au passif de la procure de l'évêché, déjà fort obérée, la plus forte partie des dépenses, causées sur les sollicitations et dans l'intérêt de Saint-Sulpice ou de l'Université Laval, qui devait être leur chose.

Et nous dirons, avec M. Poulin, dans son *Mémoire*, page 19 (107) : « Voilà une partie de ce qui s'est passé au sujet du démembrement des paroisses de Montréal. Je n'ai indiqué ici que les principaux faits. Et cependant, que de bruit, de tapage dans cette opposition du Séminaire pour entraver une si belle œuvre ! Pauvre humanité - Est-il possible qu'elle se trahisse si évidemment chez ceux qui devraient être au-dessus de ces faiblesses ? L'érection des nouvelles paroisses, le bien qui s'y opère réjouit aujourd'hui tout le monde, et les Sulpiciens de nos jours comme les autres.

« Ce que j'ai dit et ce que j'exposerai dans la suite, fait donc simultanément ressortir dans la vie de Mgr Bourget : son amour de la vérité par la pureté de sa doctrine ; son zèle pour le Siège Apostolique par la restauration de la liturgie romaine et la défense vigoureuse des droits de l'Eglise, son dévouement pour le salut des âmes par l'érection des paroisses nouvelles et autres fondations pieuses et charitables...

« J'ai tenu, poursuit, M. Poulin, à exposer au long l'action du grand évêque à ce triple point de vue et ce sera encore le développement de ces nobles aspirations vers ces trois buts que nous devrons examiner pour bien comprendre cette vie si agitée ; mais, en même temps, si uniforme. Pourquoi, hélas !

faut-il, en racontant les œuvres de Mgr Bourget, trouver presque toujours les Sulpiciens opposés aux pieux desseins de l'illustre serviteur de Dieu ? Ceux qui ont un peu étudié l'histoire ecclésiastique du Canada savent qu'à commencer par M. de Queylus, qui voulait dominer à Québec, les membres de cette maison, semblent avoir pris pour leur devise constante : *Rien sans nous !* Comme leurs initiatives ne dépassent pas le maintien du *Statu quo* dans lequel ils se complaisent toujours, il n'a pas été surprenant de les voir s'opposer d'abord à l'érection d'un évêché à Montréal, même au profit d'un des leurs, parce qu'ils y voyaient une diminution de leur puissance ; et puis, au démembrement de leur immense paroisse, pour la même raison. Tout ce qui leur était contraire devenait, à leurs yeux troublés, un danger pour l'Eglise !

« ... Je sais bien que parmi ces Messieurs, il s'en est trouvé de temps à autre, des cœurs droits, des esprits élevés, qui ont pu nous dédommager un peu du pauvre esprit de la majorité, qui, malheureusement, possède la direction de la maison. Ah ! si la voix de MM. Hubert, Bilaudèle, Jiband, Picard, etc., avait pu se faire mieux entendre à leurs confrères, et pénétrer davantage leurs cœurs, ils se seraient épargné bien des hontes, et auraient diminué le scandale ; ils auraient opéré alors une grande et belle œuvre, rien qu'en secondant l'épiscopat dans son travail de régénération de la société catholique. En voyant la persistance du Séminaire, depuis son établissement dans le pays, à vouloir tout dominer et tout conduire, à vouloir sans cesse conserver et même étendre des privilèges qui devenaient exorbitants et perdant leur raison d'être, on est bien forcé de reconnaître que l'esprit de corps, aveugle et diminue les hommes. Si des communautés religieuses s'attirent ainsi l'hostilité des populations, ne l'ont-elles pas, parfois amplement justifiée... »

CHAPITRE XVIII

Gallicanisme. — Libéralisme. — Principes pervers de 89 causes de démêlés politico-religieux. — Programme catholique. — Influence spirituelle indue. — Intervention du Saint-Siège et des évêques. — Dissentiments. — Mgr Bourget se retire au Sault-au-Récollet.

Au point de vue politique et religieux, la situation au Canada fut longtemps confuse, elle ne cessa même jamais de l'être, parce que trop d'influences et d'intérêts contraires, trop d'ambitions plus ou moins avouables, travaillaient à rendre la situation obscure, inextricablement propice aux hommes qui rêvaient des pêches miraculeuses ou dans la mêlée orageuse des esprits, ou dans le naufrage des nations.

A son avènement, Mgr Bourget n'avait guère encore à compter qu'avec le gallicanisme, ses dérivés et ses adeptes.

Si quelqu'un s'étonnait de nous entendre évoquer en Canada l'ombre fatale de ces doctrines malfaisantes, nous lui rappellerions qu'avant de passer sous la domination britannique, le Canada vécut un siècle et demi sous l'autorité française, ne connaissant que la Foi et la Loi de la France catholique. Or, les erreurs gallicanes règnaient alors souverainement, sur les bords de la Seine. La Compagnie de Saint-Sulpice en était le véhicule vénéré ; elle les introduisit, les répandit et prit leur défense, comme de ses fils, en Canada, après comme avant la conquête de l'étranger.

Si bien que toute l'histoire politique et religieuse du Canada, ses institutions, son enseignement, ses lois, sa littéraire, et partant l'opinion publique s'en trouvait en quelque sorte, imbibés jusqu'à saturation.

Ces erreurs faisaient à des Canadiens, même catholiques sincères, pratiquant et réellement pieux, une mentalité décon-

certante, parce que, étant par leur formation tout imprégnés de gallicanisme, ils le professaient instinctement, trop souvent avec une opiniâtreté qui n'avait d'équivalant que l'aveuglement.

C'étaient, ne l'oublions pas, les Séminaires de Québec et de Montréal qui se trouvaient être les foyers rayonnants de ce gallicanisme néfaste ; Jérôme Demers et Dominique Granet, à Montréal ; Jacques Casault et Elzéar Taschereau, à Québec, pour n'en point citer un plus grand nombre, moins tristement célèbres, enseignaient publiquement des doctrines condamnées. Casault notamment, quoique supérieur du Séminaire de Québec et premier Recteur de l'Université Laval, professait et longtemps après lui on pratiquait encore cette énormité : *Qu'il ne faut pas donner d'enseignement religieux aux élèves plus d'une fois par semaine, parce que de fréquentes leçons de catéchisme familiarisent trop avec la religion et ôtent ainsi du respect pour elle !* Cette perle monstrueuse nous dispense d'étaler les autres énormités de l'enseignement gallican, mâtiné de jansénisme, que NN. SS. Bourget et Laflèche flétrissaient avec un courage que les préventions du milieu contaminé rendaient héroïque.

Par ses dispositions naturelles, le gallicanisme était porté à mettre en doute les droits de l'Eglise, à exagérer les prérogatives de l'Etat ; il inclinait aux combinaisons, aux concessions qui semblaient devoir aplanir à l'amiable tous les conflits réels ou imaginaires.

Cette tendance, funeste au bon droit catholique au Canada, se trahissait, après la conquête anglaise, dans les rapports qui durent s'établir entre vainqueurs et vaincus ; les capitulations de Québec et de Montréal, et le Traité de Paris (1763) reconnaissaient très explicitement la liberté religieuse des vaincus. Dans les difficultés qui pouvaient surgir, les intéressés avaient donc à se reporter à ces actes dont ils n'avaient qu'à demander le bénéfice intégral.

Cependant, entendez-le bien, l'autorité ecclésiastique, obsédée par ses idées gallicanes et peu disposée à s'en défaire au bénéfice du droit catholique, bien que stipulée dans les Traités et que mettaient en doute, seulement des interprètes ignorants ou mal intentionnés, se retranchait dans ses erre-

ments même pour y chercher les fausses raisons et les médiocres moyens de solutionner au jour le jour, toujours au petit bonheur, les difficultés que lui suscitaient les hérétiques, les sectaires, ou des rénégats sans foi, ni Patrie.

Il est à remarquer, néanmoins, que chaque fois que les Canadiens catholiques furent acculés à se défendre énergiquement, ils obtinrent gain de cause, selon leur droit et les traités, ce qui aurait dû garder leurs guides de toutes concessions équivalant à une diminution ou à une défaillance en face d'un injuste agresseur.

Comme les Canadiens-français restaient foncièrement réfractaires à l'assimilation anglaise, peu sujets aussi à l'apostasie, leurs nouveaux maîtres estimèrent comme indispensable à l'avenir même de leur conquête de ménager un contre-poids suffisant, à cet élément irréductible.

Le Canada, tel que la France fut réduite à le céder, comprenait d'immenses étendues plus ou moins explorées ; mais le seul *Bas* Canada, situé à l'Est et formant aujourd'hui la populeuse province de Québec, était habité ou plutôt en partie colonisée ; le *Haut* Canada, aujourd'hui province d'Ontario, était encore désert, tandis que, par d'abominables persécutions, l'Angleterre avait chassé des pays *maritimes*, toute la population française et catholique. Ce fut le grand dérangement des Acadiens.

Le conquérant attira donc, dans le *Haut* Canada et dans les pays Maritimes tout un peuple de colons, exclusivement protestants.

Il survint ainsi un antagonisme d'origine voulue, entre le *Bas* Canada catholique et français, d'une part, le *Haut* Canada et les pays Maritimes, de l'autre : dans la pensée des dirigeants ceci devait tuer cela. Il arriva, au contraire, que la forte natalité française et l'énergie de ces admirables colons, rivés au sol conquis par leurs aïeux firent que la masse protestante fut envahie par le bloc catholique et refoulée jusqu'à être bannie même de fiefs réputés intangibles. Les Canadiens français, comme les premiers chrétiens, qu'on voulait jadis réduire aussi et même exterminer, occupent tout désormais ; les cités et les campagnes, la Forêt et la Prairie de l'estuaire du Saint-Laurent jusqu'au littoral du Pacifique, et des Etats-Unis au Sud

jusqu'au Labrador et au Pôle ; s'ils n'ont pas noyé encore le conquérant dans leur nombre, c'est que les apports en émigrants divers tendent de plus en plus à faire du Dominion, sauf de la Province de Québec, une Puissance cosmopolite. Les Canadiens Français semblent cependant devoir être la force et l'âme de la nation qui va naître sous ce climat.

De cet antagonisme ainsi motivé, entretenu par la diversité des peuples et des cultes existant dans le Bas Canada et les autres Provinces, de la Puissance canadienne ; de la reconnaissance officielle de la liberté du culte catholique dans tout le Canada, particulièrement dans le *Bas* Canada, où les Canadiens français et catholiques, se trouvaient en une certaine manière concentrés, il résulte que le régime confessionnel n'était pas le même nécessairement dans le Bas et le Haut Canada, et dans les provinces Maritimes. Il était donc et il reste faux que les catholiques pouvaient alors ou peuvent encore aujourd'hui être opprimés, persécutés, dans leur culte par les protestants ; il était abusif aussi d'assimiler la condition des catholiques au Canada, où elle est définie par des Actes et des traités solennels, avec ce qu'elle peut être ou devenir aux Etats-Unis en l'absence de toute garantie semblable. Les *Gallicans et Libéraux* du Canada l'ayant, néanmoins, voulu faire accroire jusque dans Rome pour servir des intérêts et des ambitions inavouables, ont commis des fautes regrettables, même des dénis de justice criminels, sous le vain prétexte de ménager ou d'apaiser les protestants ; alors qu'il est de notoriété publique que *les protestants*, — que les libéraux avaient tenté d'ameuter, — n'y mettaient aucun obstacle ! La principale opposition, les pires menaces contre les Canadiens, Catholiques et Français, émanaient des libéraux ennemis de leur religion et traîtres envers leur race !

C'est de cette opposition inattendue, de ces odieuses menaces, renouvelées sans cesse de la façon la plus inique et venant de personnes dont on devait espérer mieux, que Mgr Bourget subit toutes ses contrariétés, et qu'il fut éprouvé dans son honneur, dans son courage, dans ses vertus jusqu'à l'endurance héroïque.

Bien que séparé de la France, le Canada ne cessa pas de commercer avec elle de toutes manières, surtout intellectuel-

lement. Ainsi l'œuvre des encyclopédistes y fit-elle en peu de temps un grand chemin.

L'esprit de contradiction, inné en cette population, et développé par l'oppression qu'elle subissait, aida puissamment à cette contamination.

En 1837, le tribun, du moins il en avait l'allure et l'éloquence ; l'agitateur Louis-Joseph Papineau, après avoir mis tout le Canada en feu, se réfugia en France, où il se lia d'amitié avec les pires de nos révolutionnaires. Il profita de l'amnistie pour rentrer dans ses foyers assagi, mais nullement converti, puisque, jusqu'au dernier soupir, il refusa l'assistance du prêtre et fut privé de la sépulture chrétienne,

Avant le pontificat de Mgr Bourget, chaque province canadienne avait son gouvernement particulier sous le contrôle de la métropole, situation favorable aux Canadiens-Français, dont le nombre, sans cesse croissant, leur faisait espérer, avec la majorité, un gouvernement entièrement libre d'ingérence protestante. La révolte de Papineau en 1837 amena l'Angleterre à renoncer à ce régime. Pour prévenir le retour de pareilles crises, elle força le Bas Canada à s'unir au Haut Canada et à ne constituer avec lui qu'un seul gouvernement. Cette Union politique des deux provinces se consomma l'année même ou Mgr Bourget recueillait la succession de Mgr Lartigue, en 1840. Ce fut le début d'une lutte acharnée à soutenir contre les protestants, qui, intolérants dans la vie publique, s'efforçaient de porter atteinte aux droits des catholiques dans l'élaboration des lois désormais communes.

Les compagnons de Papineau n'avaient pas désarmé ; la plupart persistaient dans leurs idées subversives ; leurs journaux faisaient étalage surtout d'impiété : c'étaient l'*Avenir*, le *Défricheur*, le *Pays*, le *National*, la *Lanterne*, le *Constitutionnel*, le *Bien Public*, et autres ; notamment le *Journal de Québec*, l'*Evénement*, la *Tribune*, le *Journal de Saint-Hyacinthe*, la *Patrie*, la *Concorde*, l'*Electeur*, etc., etc., dont quelques-uns, s'inspiraient également de la *Déclaration des droits de l'homme* et des immortels principes de 1889.

Nombre de gens, au Canada, étaient déjà imbus de ces principes ; mais comme le milieu ne leur était point favorable et que Mgr Bourget, dans Montréal, leur faisait la guerre, on

les dissimulait habilement. Il ne fallait pas compromettre la cause et ses intérêts.

Tous les libéraux, qu'ils fussent plus ou moins déclarés, faisaient opposition au catholicisme intégral, lutte acharnée mais sournoise d'une inénarrable hypocrisie. Ils s'attaquaient aux œuvres qui les confondaient, aux hommes, qui leur résistaient et, naturellement, le vigilant évêque de Montréal était la bête noire qu'il fallait abattre et qu'ils accablaient de leurs coups. Ce faisant, pour *empâter les habitants*, comme ils disaient, et ainsi que l'avouera plus tard Wilfried Laurier lui-même, on n'hésitera pas à signer des professions de foi catholiques qui donneront le change aux autorités romaines, trompées jusqu'à penser qu'elles feront œuvre utile et salutaire en bâillonnant le clergé, en imposant silence à leurs défenseurs, en désavouant les évêques ultramontains eux-mêmes, Mgr Bourget y compris et d'abord !

Ce qu'ils voulaient, c'était la séparation des Eglises et de l'Etat avec l'omnipotence de celui-ci affirmée et reconnue par des faits décisifs. Ils montraient le clergé assoiffé de pouvoir et de biens ; ils soutenaient que toute loi, qu'elle fût juste ou vexatoire, par le fait même qu'elle émanait d'une majorité quelle qu'en fût la formation, la nature et les tendances, était la loi que tous avaient à subir également sans qu'il y eût dès lors à s'inquiéter des droits lésés ou des autorités étrangères — comprenez par là les autorités romaines, — qui se trouveraient tenues en échec ou exclues parfois. Ils niaient la loi ecclésiastique qu'ils ignoraient et ils contestaient au Pape tout droit d'ingérence, sous prétexte que la religion était étrangère à la politique. Ils réclamaient les libertés qui les mettaient à l'aise: liberté de conscience, liberté de la presse, liberté de tout dire et de tout réaliser en affaires publiques, travaillant ardemment à la laïcité, à la neutralité de l'enseignement sous le couvert même de l'épiscopat, dont ils toléraient encore la présence dans leurs délibérations, sans qu'ils reconnussent avoir à suivre ses conseils ! Ils proclamaient sans ménagements que prêtres, évêques et pape exerçaient une influence néfaste dans l'organisation et dans le développement des nations ; que le clergé les a maintenus durant de longs siècles, vides de progrès, dans l'abrutissement de l'ignorance et de la superstition.

Ils disaient que le Progrès serait le fruit immédiat de l'affranchissement de cette servitude avilissante, que nombre d'évêques, de papes mêmes furent d'insignes scélérats, sans en excepter le pape Pie IX alors glorieusement régnant, qu'ils disaient remarquable par ses attentats contre la conscience humaine et par ses iniquités !

Tels étaient les propos, les principes qui se tenaient ,ou se répandaient au moyen de la presse locale, et qui perturbaient les esprits dans le diocèse de Montréal comme en celui de Québec, avec cette seule différence que Mgr Bourget y contredisait avec une grande énergie, alors que le Séminaire de Québec d'abord, puis l'Université Laval soutenue par l'archevêque Taschereau et ses conseillers, les laissaient se produire avec la tolérance complaisante qui trahissait leur solidarité.

A Montréal, contre Mgr Bourget, la cabale alla si loin et devint si audacieuse, en même temps si lâche, qu'elle donna le jour à la *Grande guerre ecclésiastique*, infâme pamphlet dû à la plume de Dessaules, président du triste Institut Canadien, qui dut liquider dans la suite.

Cet *Institut Canadien* existait à Montréal depuis de longues années. Vers 1858 un groupe de libéraux parvint à s'y assurer la majorité. Dès lors, sous prétexte de communion littéraire, pour attirer la jeunesse studieuse dans leur orbite et la tenir sous leur influence, pour la guider dans leurs voies tortueuses, ils encombrèrent la bibliothèque et les cabinets de lecture de tous livres, journaux, revues d'outre-mer, capables de distiller dans les esprits les principes qui leur tenaient à cœur.

Mgr Bourget dénonça le péril que cet Institut dévoyé faisait courir à la jeunesse. Nous avons vu que cette Association s'en plaignit à Rome, dont la bonne foi, une fois de plus, faillit être surprise.

Les *libéraux* se disaient alors *rouges ;* ils se dirent dans la suite *réformistes*, nourrissant déjà l'espoir d'arriver au gouvernement avec ces appuis secrets, dont ils s'étaient assurés ; grâce au concours des protestants, dont ils se disaient prêts à reconnaître par des concessions pratiques les services indispensables.

Les Conservateurs, qui n'étaient pas sans reproche, mais

agissaient de bonne foi, tenaient tête à ces libéraux, essentiellement ambitieux.

Au milieu des luttes ardentes qui se produisirent 4 cette époque aux abords du pouvoir administratif et législatif, sous la conduite et grâce à l'inspiration de Mgr Bourget et des évêques qui partageaient ses angoisses et soutenaient les mêmes combats que lui, les parlementaires catholiques en imposaient au fanatisme protestant des orangistes dont le centre d'action se trouvait dans le Haut Canada. Ils y auraient résisté avantageusement et toujours si les députés *rouges* et *réformistes*, déjà nombreux dans le Parlement, n'avaient constamment prêté main forte aux adversaires du catholicisme intégral. Les affaires se compliquèrent cependant et s'envenimèrent à tel point que l'union législative entre le Haut et le Bas Canada ne put durer plus longtemps. C'est des embarras inextricables suscités par ces dissentiments que naquit le projet de réunir toutes les Provinces de l'Amérique britannique du Nord en une vaste Confédération.

S'il y avait eu unité de culte dans toutes les provinces, la confédération projetée aurait pu viser à l'unité législative et s'en tenir à une seule Chambre fédérale.

Mais Mgr Bourget fit prévaloir chez ses amis parlementaires qu'en de semblables dispositions les droits des catholiques, en majorité dans la provicne de Québec, risquaient d'être sacrifiés par la majorité protestante de tout le Dominion, et il suggéra l'idée de réclamer pour chaque province indistinctement une chambre législative qui traiterait uniquement des affaires de la province, avec un Sénat fédéral, supérieur aux autres Législatures et qui n'aurait à connaître que des intérêts généraux et communs à toutes les Provinces confédérées.

C'est dans les Parlements provinciaux que devaient être traités, notamment, les questions religieuses intéressant chaque province en particulier. Mgr Bourget et ses amis politiques eurent le bonheur de faire prévaloir ce système, qui renversait tout l'échafaudage, péniblement élevé par les politiciens libéraux. Ceux-ci n'avaient travaillé jusque-là, avec leurs complices protestants, qu'à opprimer les consciences catholiques dans le Bas-Canada.

Si Mgr Bourget n'avait pas eu intérêt à sauvegarder la

situation des catholiques dans la province de Québec ; outre ce besoin, s'il n'avait pas eu la ferme résolution d'aboutir et n'avait eu le bonheur de railler autour de lui les troupes capables de lui assurer cette victoire décisive pour la race franco-canadienne, il est certain qu'il n'y eut pas eu de Législatures provinciales dans tout le Canada, et que les Canadiens-Français eussent subi la loi de la majorité hérétique qui aurait pu attenter à toutes leurs libertés, comme au Manitoba et autres provinces.

La Confédération fut établie en 1867 au grand désespoir des *Rouges* et les libéraux qui durent changer une fois de plus de moyens et tactique.

Ils parurent assagis par l'épreuve et semblaient résolus à se tenir tranquilles, ayant apparemment adopté des idées plus saines ; loups dévorants jusque-là, ils se drapèrent de l'étoffe chatoyante qui recouvre les réformateurs sincères. Ils n'étaient plus ni *rouges*, ni *libéraux*, à peine des progressistes épris d'idéal et de progrès : *réformiste* devenait la seule étiquette qui allait bien à leur méthode rénovée.

Sur ces entrefaites, dans Montréal, Mgr Bourget procédait au démembrement de la paroisse de Notre-Dame, nous savons au milieu de quelles contrariétés et incidents pénibles ; à Rome, l'Eglise était outragée dans la personne du Vicaire de Jésus-Christ et le reste des Etats Pontificaux, menacé, était envahi. Nous avons vu aussi comment Mgr Bourget plaida la cause du Pape et lui envoya le secours des zouaves Pontificaux canadiens.

Les événements qui bouleversèrent bientôt l'Europs et consacrèrent les attentats italiens et germaniques, les calamités qui accablèrent la Papauté, rien ne put désiller les yeux des aveugles volontaires du Canada ; au contraire, ils n'y voyaient que des motifs d'espérance.

Aussi bien, les conservateurs, qui avaient favorisé de toutes leurs forces l'œuvre équitable réalisée par l'Acte de Confédération, manquèrent de justice dans l'affaire des écoles confessionnelles au Nouveau Brunswick et au Manitoba. Là, dans un désir exagéré de leurs aises et d'une paix trompeuse, ils laissèrent fouler aux pieds par des majorités protestantes, rageusement sectaires, les droits imprescriptibles des minorités catholiques.

A cette occasion encore, Mgr Bourget éleva courageusement la voix et, secondé par Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, il se porta au secours de Mgr Taché menacé dans ce qu'il avait de plus cher : la liberté dans la formation de l'enfance, réservée aux parents par droit naturel, et à l'Eglise, par délégation.

Pour ce motif, par suite de cette défaillance, chez les conservateurs, il y avait conflit nécessaire entre alliés de la veille. Les libéraux, déguisés en bons apôtres, disposés apparemment à réparer tous leurs torts, tirèrent le meilleur parti de l'incident.

Mais tous ne furent point dupes de leurs manœuvres. Notamment, ce groupe de parlementaires et d'honnêtes gens qui se réunirent à la connaissance et avec les encouragements de NN. SS. les évêques de Montréal et des Trois-Rivières pour élaborer en 1871 le manifeste encore fameux sous le nom de *Programme Catholique* (1).

C'était en vue d'élections prochaines. Quelques catholiques militants rédigèrent ce court exposé des motifs et de résolutions qui se réduisait à dire que les électeurs devaient réserver leurs suffrages aux seuls candidats qui s'engageraient à respecter et à faire respecter les lois et les droits de l'Eglise dans l'exercice de leur mandat législatif, et qui s'engageraient, en même temps à faire amender celles des lois existantes en ce qu'elles avaient de contraire aux lois divines et canoniques.

Mgr Bourget, aussi bien que Mgr Laflèche, n'avait trouvé rien de subversif en un pareil programme qu'il approuva ; il alla même, et c'était fort naturel, jusqu'à le louer chaleurreusement, le représentant à son clergé et aux fidèles comme recommandable et méritoire.

Se figure-t-on aisément que l'archevêque Elzéar Alexandre Taschereau, ancien Recteur de l'Université Laval, fort bien apparenté, il est vrai, et populaire malheureusement pour son Eglise, dans le camp libéral, fut porté à penser et se permit d'agir autrement ? Ne sera-t-on pas fort troublé en constatant que ce chef responsable de tant d'intérêts supérieurs, mis en contestaion, osa contredire ses suffragants en pareille matière !

(1) Voir *Voix Canadiennes*, tome II, p. 98 et suivantes.

Il écrivit cependant une circulaire pour son clergé en laquelle il affirmait avec une grande sérénité de conscience et de langage : que ledit *Programme Catholique* avait été conçu, rédigé et publié sans la participation de l'épiscopat canadien ; qu'il fallait s'abstenir d'en parler favorablement ! ! !

On considérera, sans y chercher autre chose qu'une circonstance atténuante qui n'empêchera pas de gémir, que cet archevêque déconcertant se trouvait par ses parents, par ses amis et ses conseillers, dans l'engrenage libéral. Il y était entouré, tiraillé, sollicité, pressé, menacé même et parfois terrorisé. On lui montrait l'abîme où il devait choir fatalement si, par manque de condescendance, il perdait l'appui du puissant parti libéral, qui était, lui insinuait-on, si bon enfant et si parfaitement intentionné ! Au contraire, si, par sa fidélité à la grande cause, il aidait les *Réformistes* à s'emparer du pouvoir, jusqu'où le chef de l'Eglise libérale, triomphante au Canada ; jusqu'où ne monterait-il pas dans l'estime du peuple et dans les faveurs du Pape lui-même ! Il serait honoré de tous, puissant entre tous et la pourpre seule saurait un jour reconnaître dignement les mérites d'un tel prince, ouvrier de tant de bonheur ! Voyez, lui disait-on. Et les tentateurs semblaient avoir les mains tendues vers deux fins, dont on lui laissait pourtant le libre choix : le Capitole ou la roche tarpéenne, toute proche.

Ce que fut le choix, nous n'avons que des actes regrettables et néfastes pour l'apprendre.

Le *Programme Catholique*, disait l'archevêque, avait été conçu en dehors de l'épiscopat !

A vrai dire, c'était l'un de ses principaux mérites qui aurait dû, tout d'abord, lui valoir sa haute approbation.

Il était le fruit d'une initiative généreuse et déférente d'hommes qualifiés pour tenter le bien ! Le *Programme* défendait l'Eglise en guidant les citoyens dans des voies sûres, avec toute la prudence requise. On n'avait rien arrêté, d'ailleurs, rien publié sans l'assistance, ni même sans l'approbation de deux évêques renommés et populaires ! Pouvait-on dire des lois sans torturer la vérité jusqu'à la brutalité excessive ou une mauvaise foi insigne, que ce document avait été produit en fraude de l'autorité ecclésiastique ! Et admettra-t-on que tout

l'épiscopat canadien était concentré déjà dans l'envahissante personne d'Elzéar Alexandre Taschereau !

Le plus certain dans l'aventure, c'est que l'archevêque Taschereau usait d'équivoque, de ruse pour aller à l'aide des libéraux, ses amis. Il blâmait indirectement le *Programme* qu'il désavouait réellement à seule fin de le discréditer, de l'empêcher de produire tout son effet qui était d'écarter les libéraux, ennemis de l'Eglise, au profit des conservateurs qui prendraient en mains la défense de ses intérêts menacés ou déjà lésés.

Pour accomplir une si basse besogne, le malheureux Taschereau ne craignit pas de mettre en suspicion la sagesse et la prudence de deux de ses suffragants, dont les mérites et les vertus éprouvés auraient dû lui imposer plus de réserve, certainement une meilleure considération.

Naturellement, toute la presse libérale, et toute la meute famélique et sectaire qu'elle menait à l'assaut des institutions les plus vénérables, hurla sa joie délirante et se rua sur le *Programme* comme sur ceux qui l'avaient produit ou le défendaient. L'occasion était trop belle, les alliances trop suggestives pour qu'on se privât de répéter sur tous les tons, en tous lieux, que la religion devait être séparée de la politique, avec laquelle elle n'avait rien de commun. Le *Journal de Québec*, dont les attaches avec l'archevêché étaient notoires, se distingua par la virulence de ses diatribes. Il s'attaqua à Mgr Bourget, à Mgr Laflèche, à leurs circulaires comme à leurs personnes, les abreuvant d'outrages, les accusant de mener leurs troupeaux, par des voies défoncées, vers l'abîme, allant même, à la grande stupéfaction des fidèles, jusqu'à leur appliquer le *Vae Pastoribus* du prophète Jérémie !

Jamais, même aux jours les plus sombres des crises passionnées, le Canada ne vit pareil débordement d'injures, la plupart à l'adresse de vénérables prélats que Taschereau semblait avoir marqué pour cette curée odieuse.

Nous avons dit, déjà, que d'un mot l'archevêque de Québec, aurait pu faire cesser ses infamies. Pour sa honte ineffaçable, il ne le tenta même pas.

Pourquoi cette damnable impassibilité chez un homme qui avait charge et pouvoir de sauvegarder la moralité, la vérité et la justice ?

Les événements répondront eux-mêmes.

Le *Programme Catholique* parut en mai-juin 1871. Il fut discuté, appliqué les années suivantes, mais dénoncé à Rome par Mgr Taschereau qui en demandait la condamnation en 1874 !

A vrai dire, Rome fut singulièrement surpris par cette démarche de l'archevêque de Québec ; on le blâma de trouver à redire en un document de cette nature qui ne méritait que des louanges, que des encouragements. Cependant pour ne point le morfondre, surtout pour ne rien compliquer ou envenimer, on laissa Mgr Taschereau libre de choisir l'heure la plus propice pour son application. L'archevêque profita de cette latitude pour dire et faire accroire que le *Programme Catholique* avait été et restait condamné.

A l'archevêché comme au Séminaire on mettait à profit le répit que leur ménageaient ainsi les dieux.

Les libéraux se montraient chaque jour plus hardis, plus exigeants ; à la moindre contrariété, ils se réclamaient de l'autorité, sinon du patronage du Séminaire de Québec, de l'université Laval, de l'archevêché et, nommément, de Mgr Taschereau lui-même, et même principalement.

« ... Or, dans l'été de l'année 1875, nous apprend M. l'abbé Alexis Pelletier dans sa *Source du mal de l'époque* (1) à propos d'une élection politique, certains prêtres libéraux du diocèse de Québec, qui avaient toujours énergiquement soutenu la cause libérale, mais qui s'étaient autant que possible tenus cachés dans l'ombre, se montrèrent publiquement. Ils crurent les esprits assez bien préparés pour oser se risquer de la sorte.

« M. Sax, curé de Saint-Romuald, épousa la cause des libéraux dans le journal l'*Evénement*, et soutint que leurs principes étaient bons, MM. Bolduc, de l'archevêché de Québec, Louis Pâquet et autres du Séminaire de Québec parlaient à leurs amis dans le même sens, et ourdissaient nombre d'intrigues. Quant à M. Benjamin Pâquet, il était à Rome pour une

(1) Voir *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, tome III, page 112 et suiv.

cause de béatification ; mais ce qui l'occupait davantage, c'était de parvenir à tromper la Propagande, sur les idées, les desseins et les menées de nos libéraux.

« Ces derniers, ainsi soutenus ostensiblement par des prêtres, levèrent si hardiment la tête que les évêques de la province de Québec s'émurent, demandèrent à Mgr l'archevêque de se réunir afin d'aviser aux moyens de conjurer le mal ; puis écrivirent, à la date du 22 septembre 1875, une lettre pastorale qu'ils signèrent tous et qui est justement demeurée célèbre. Cette lettre (1) était un magnifique exposé de doctrine politico-religieuse : elle disait très bien quelle est la constitution de l'Eglise, ses droits, ses pouvoirs et sa supériorité sur l'Etat, puis elle condamnait carrément les erreurs libérales. L'année suivante, dans un bref qu'il adressait à Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, S. S. Pie IX loua le zèle de nos évêques et les félicita d'avoir ainsi proclamé la vérité catholique et flétri de pernicieuses doctrines (2).

« A peine la lettre pastorale du 22 septembre fut-elle publiée que le libéralisme se sentit frappé d'un coup mortel. Il serait bien réellement mort au Canada, si les prêtres libéraux de l'archevêché et du Séminaire de Québec n'eussent pas ramassé toutes leurs forces et fait appel à toutes les ruses et à toutes les fourberies pour lui conserver la vie. Ils avaient travaillé, mais sans pouvoir y réussir, à empêcher les évêques de parler. Pleins de dépit, ils résolurent de tromper Rome elle-même, et de manœuvrer de façon à lui arracher un mot ou un acte qui ferait tomber l'autorité de la malencontreuse lettre du 22 septembre.

M. Benjamin Pâquet, qui avait la pratique des intrigues, se trouvait dans ce temps à Rome, où il s'était déjà exercé à jouer de mauvais tours. Cette circonstance était tout à fait précieuse pour eux et ils ne manquèrent pas d'en profiter. Nos libéraux, et même nos libéraux impies, se mirent donc en frais de se faire passer à Rome pour de bons catholiques. Ils y firent parvenir plus d'une pièce dans laquelle ils protestaient de leur respect, de leur dévouement et de leur soumission à la sainte

(1) Voir *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, tome II, pages 43 et suiv.

(2) Voir, même volume, page 80.

Eglise. M. B. Pâquet, qui leur servait d'intermédiaire et de truchement, s'employa à leur donner du crédit et à persuader à la Propagande, surtout au moyen de certaines influences, que le libéralisme au Canada n'était qu'un mot servant à désigner un parti purement politique, lequel, en définitive, valait autant que son antagoniste.

« Pour donner plus de poids à ces démarches, on fit habilement intervenir Mgr Lynch, archevêque de Toronto, dans nos débats et nos discussions à propos de libéralisme. Le vénérable prélat écrivit à ce sujet dans les journaux protestants. Tout le monde fut extrêmement surpris de le voir ainsi intervenir ; mais on comprit vite que c'était le résultat d'une intrigue.

Mgr Lynch avait si bien été poussé à intervenir pour que les libéraux pussent se servir de son nom et s'appuyer de son autorité, qu'il parla de manière à laisser voir jusqu'à l'évidence qu'il ne connaissait pas le premier mot des affaires et des matières dont il s'occupait.

« Il interpréta faussement d'abord les faits qui avaient lieu dans la province de Québec, puis il fit un portrait du libéralisme qui était tout l'opposé de celui qu'en avait fait Pie IX dans ses brefs et dans ses discours. D'après Mgr Lynch, pour être *catholique libéral*, il faut aller jusqu'à nier l'action de la Providence dans les choses de ce monde, et à mettre sur le même pied le catholicisme, le mahométisme, le boudhisme, le fétichisme en un mot, toutes les religions. C'est-à-dire qu'il appelait *libéralisme catholique* ce qui est *libéralisme impie* ou *indifférentisme*.

« Cette grave méprise, dans laquelle était aussi tombé Mgr Taschereau, ne pouvait être qu'infiniment avantageuse aux catholiques libéraux. Ils existaient sans qu'on pût les appeler de leur nom, encore moins les combattre comme tels.

« A la même époque, d'après un mot d'ordre donné, nos libéraux travaillèrent activement à soulever les protestants de la province de Québec surtout contre les catholiques, dits *ultramontains*. Ils leur débitèrent mille mensonges, entre autres, que ces ultramontains ne visaient à rien de moins qu'à leur ravir leurs libertés. Ces menées avaient pour but de porter les protestants à crier bien haut contre les prétentions intolérables

de certains catholiques, et à s'agiter en conséquence, ce qui ne manqua pas d'arriver.

« L'intention des libéraux était de se servir de ce mouvement des protestants, dont ils étaient seuls la cause, pour effrayer d'abord et démontrer ensuite que les ultramontains, provoquaient de graves conflits religieux par leur persistance à soutenir les *doctrines exagérées*. C'est ainsi qu'ils qualifient la pure doctrine catholique. Depuis lors, on n'a pas cessé, mais sans l'ombre de raison, de faire un épouvantail des protestants. Les anti-infaillibilistes, qui étaient aussi de fameux libéraux, ont servi de modèles aux catholiques libéraux du Canada. On se rappelle qu'ils tentèrent d'empêcher le concile du Vatican de proclamer le dogme de l'infaillibilité pontificale en disant que cette proclamation ne pouvait que déchaîner contre l'Eglise les protestants, les schismatiques et les impies.

« Les paroles de Mgr l'archevêque Lynch eurent beaucoup de retentissement, et fournirent aux catholiques libéraux un nouveau prétexte de tenir à leurs funestes opinions et de travailler avec ardeur à les propager. Il est de plus certain qu'on a déterminé Mgr Lynch à écrire à Rome, et que ce prélat a donné une idée entièrement fausse de la nature du libéralisme qui règne dans la province de Québec.

« Un autre que lui écrivait aussi à la Propagande dans un sens très libéral, et donnait des renseignements qui étaient pour la plupart dénués de toute exactitude. Cet homme était Mgr Persico, ancien évêque de Savannah, dans les Etats-Unis d'Amérique. Fixé à Québec pendant quelques mois, nommé ensuite curé de Saint-Colomban de Sillery, près de Québec, il ne connut par lui-même à peu près rien de ce qui se passait au pays. Il se fit de la situation religieuse du Canada l'idée qu'il avait de celles des Etats-Unis, et il fut naturellement porté à croire qu'au Canada, où il y avait des protestants, ce serait porter préjudice à l'Eglise que de laisser les prêtres intervenir dans la politique au nom de la religion. Il eût pensé d'une manière bien différente s'il eût connu notre histoire depuis la conquête du Canada par l'Angleterre jusqu'au temps présent, et s'il eût vu, comme rien n'est plus vrai, que c'est grâce à l'intervention constante du clergé dans la politique, quand

elle touche aux questions religieuses, que la province de Québec doit d'être demeurée catholique.

« Prédisposé à juger faussement notre situation, à cause de son séjour aux Etats-Unis, Mgr Persico eut encore le malheur d'être entièrement accaparé par des prêtres libéraux, tels que MM. Louis Pâquet, P. Sax, Louis Gauthier et quelques autres Il ne pensa, ne vit, ne jugea et n'agit que par eux. Aussi donna-t-il à la Propagande les informations les plus inexactes, et il en résulta qu'à Rome on fut dans l'intime conviction que nos évêques se mêlaient trop de politique et que le clergé suivait leur exemple (1). M. Bolduc, de l'archevêché de Québec, fut informé de la chose par M. Benjamin Pâquet, et il la communiqua à dessein à Mgr Taschereau, afin de l'amener à prendre des mesures qui anéantissaient autant que possible la lettre postorale du 22 septembre. Par tant et de si laborieuses intrigues, on était enfin sur le point d'obtenir ce qu'on avait tant désiré : forcer les évêques de la province, ou au moins l'archevêque, à mettre de côté la lettre qui causait tant de dépit aux libéraux.

« Comme toujours, Mgr Taschereau se laissa prendre au piège. Il eut peur, et pour n'avoir point à prendre sa part des reproches que Rome pourrait adresser aux évêques de la province de Québec, il écrivit à son clergé une circulaire, en date du 25 mai 1876, dans laquelle tout est irréprochable au point de vue de la doctrine, mais où les choses sont présentées de façon à nier presque l'existence des maux dont nous souffrons (2).

---

(1) Mgr Persico, ancien Evêque de Savannah, Etats-Unis, a été en 1872 un envoyé secret de la Propagande au Canada, chargé d'étudier sur place la situation religieuse du pays et d'informer cette Congrégation, comme il l'a avoué plus tard.

Mgr Persico était un digne prélat, ancien franciscain. Fait, peu après son arrivée, curé de Saint-Colomban de Sillery, près Québec, il vécut retiré et ne recevant guère de visiteurs que les abbés libéraux de Québec. Retourné en Italie, il fut créé cardinal et attaché à la Propagande. Il reconnut qu'on l'avait trompé au Canada, et il travailla activement à réparer le mal qu'il avait fait, surtout en aidant l'abbé J.-B. Prouta, en 1892, à soustraire Montréal au contrôle de Québec.

(2) Voir lettres échangées entre Mgr Taschereau et Mgr Laflèche, celui-ci refusant au nom des Suffragants de Québec de modifier la lettre pastorale collective du 22 septembre : *Voix Canadiennes*, tome II, page 57 et suivantes.

« En effet, Mgr Taschereau, dans cette circulaire, mettait évidemment sur la même ligne les principes politico-religieux de nos hommes politiques de tous les partis. Il rappelait, de plus, pour qu'ils fussent mis en pratique, certains avis donnés aux prêtres, à propos de luttes électorales, par le IVe concile de Québec, avis excellents alors parce que le libéralisme ne s'affichait[e] pas avec autant d'audace qu'en 1875, mais qui n'étaient plus de saison parce que les circonstances avaient considérablement changé.

« Agir ainsi, c'était faire une énorme reculade, c'était proclamer que la lettre pastorale du 22 septembre 1875 allait bien trop loin contre les libéraux. Aussi tout le monde demeura convaincu que Mgr Taschereau répudiait cette lettre par sa circulaire du 25 mai 1876.

« Les libéraux avaient donc grand sujet de se réjouir. Ce qui mit le comble à leurs vœux, ce fut que Mgr Taschereau, dans le dispositif de la circulaire, alla jusqu'à défendre à tous ses prêtres de parler des questions politiques ou ayant trait à la politique, en quelque lieu que ce fût, en voyage, en promenade ou chez eux, de répondre même à quiconque les interrogerait pour être dirigé en pareille matière. Un tel dispositif, qui fermait hermétiquement la bouche au clergé à propos de politique, donnait à croire que tous les prêtres du diocèse de Québec étaient de fameux imbéciles ou des fous furieux, qu'il importait de brider par l'emploi de mesures très énergiques.

« La circulaire de Mgr Taschereau, extorquée par la ruse des libéraux et publiée malgré les plus sages et les plus fortes représentations des évêques suffragants, fut connue, dans ses principales parties, au moins un mois avant son expédition au clergé. Les prêtres libéraux de l'archevêché de Québec s'étaient hâtés d'apprendre cette heureuse nouvelle à leurs amis. Elle ne devait pas non plus être publiée dans les journaux, mais les mêmes prêtres la firent publier, et de toute cette affaire, il résulta un immense scandale qui consterna tous les vrais enfants de l'Eglise et tous les défenseurs de la bonne cause.

« De ce moment, il y eut scission solennelle et publique entre Mgr Taschereau et ses suffragants ; et l'autorité de la lettre pastorale du 22 septembre 1875 qui était si grande partout, tomba immédiatement. Plus que jamais le nom de

Mgr Taschereau fut invoqué en faveur des idées libérales, et il leur servit comme de mot de ralliement.

« Dans le même temps à peu près transpira la nouvelle, communiquée de Rome à ses amis par M. Benjamin Pâquet, que les évêques de la province de Québec avaient reçu de la Propagande un avertissement sévère eu égard à leur ingérence dans les affaires politiques. On annonça aussi qu'un document important en faveur de l'Université Laval, allait bientôt arriver de Rome. Comme quelques-uns des chefs du libéralisme étaient professeurs dans cette institution, les libéraux se dirent qu'ils étaient définitivement maîtres du champ de bataille, et il ne surent plus garder de mesure.

« Pendant que le mal allait ainsi croissant avec une extrême rapidité, un véritable vieillard, qui s'était usé à le combattre, qui avait la sainte ambition de rendre le flambeau de la vérité catholique d'autant plus lumineux dans le Nord de l'Amérique, qu'il s'affaiblissait davantage dans l'Ancien Monde, menaçait de s'éteindre, à la grande douleur des enfants de l'Eglise, et à la grande joie de tous ceux qui n'aimaient pas la vérité, ou qui n'avaient pas le courage de la porter tout entière. Cet homme était Mgr Bourget, que les libéraux appelaient *une nuisance publique*, parce qu'il contrariait leurs desseins pervers et qu'il les tenait en échec. Il fallait donc s'en débarrasser à tout prix ou frapper son action d'impuissance. On ne recula pas devant les moyens les plus iniques pour arriver à cette fin.

« Celui auquel on s'attacha de préférence fut de représenter partout ce saint évêque, qui voyait si bien et qui aimait tant la vérité, comme un homme remuant, brouillon, aimant à faire constamment du tapage ; comme un imprudent qui gâtait toutes les affaires ; comme un perpétuel obstacle au règne de la paix ; enfin, comme une espèce de fou qui poussait tout à l'extrême. Ces atroces calomnies, non seulement on les a fait adroitement circuler parmi nous ; mais on les a encore fait parvenir jusqu'à Rome, où l'on s'est évertué avec une énergie persévérante à les ancrer dans les esprits.

« Et qui oserait dire que tout cela se faisait à l'insu de Mgr Taschereau ? Pas les Messieurs du Séminaire de Québec assurément ; encore moins certains prêtres de l'archevêché.

« Le plan de nos libéraux était celui-ci : exaltons le plus possible Mgr Taschereau, qui fait admirablement bien notre affaire ; représentons-le à Rome comme la prudence, la science et la sagesse même, puis en même temps dénigrons Mgr Bourget en le peignant sous les couleurs les plus défavorables.

« Ce plan a réussi à merveille. Mgr Bourget, traqué ici de toutes parts, ne pouvant plus, d'un autre côté, se faire entendre à Rome et s'y voyant même mal accueilli, a cru, dans son humilité profonde, que Dieu lui signifiait par là qu'il était devenu un serviteur pour le moins inutile dans le champ de son Eglise, et il a offert sa démission. A l'empressement avec lequel elle a été acceptée, il a été facile de comprendre quel astucieux travail avait été fait pour ruiner à Rome le crédit de Mgr Bourget.

« Cet évêque s'est beaucoup remué, mais il s'est remué dans l'ordre ; il s'est remué, entr'autres choses, pour doter et couvrir son diocèse d'œuvres saintes et par là même impérissables. Combien d'autres, hélas ! ne se remuent que pour étouffer toute bonne semence et que pour paralyser le bien déjà existant ! Ceux-là, on les dit sages et prudents ! Que pourrait-on, en effet, leur reprocher dans notre siècle de souveraine lâcheté, puisqu'ils semblent n'avoir à cœur que de ne pas contrarier les méchants ?

« Le même travail de démolition qu'on avait employé contre Mgr Bourget, on l'employa aussi contre les autres évêques de la province ; mais avec cette différence qu'il ne fut pas organisé dans d'aussi vastes proportions, ni avec autant de malicieuse fourberie. On se contenta de faire voir que Mgr Bourget exerçait une espèce de fascination sur la plupart de ses collègues dans l'épiscopat, lesquels, faute de lumières suffisantes, n'ayant pas le grand savoir de Mgr Taschereau, étaient plus portés à suivre les exemples d'un zèle bouillant et mal éclairé, que les conseils d'une froide, mais sûre raison théologique. On se disait : « Frappons le chef », mettons-le hors de combat et nous aurons bon compte ensuite de « ceux qui marchent à sa suite. » Et réellement, la défaite apparente de Mgr Bourget était bien de nature à décourager quelques-uns de ses collègues.

« Par ces mille et une intrigues, disons mieux, par ces

mille et une malhonnêtetés, on était enfin parvenu à se débarrasser de l'importune lettre pastorale du 22 septembre 1875.

« Les libéraux purent alors mettre facilement à exécution les funestes théories qu'ils avaient antérieurement développées dans leurs journaux, savoir, qu'il est dans l'ordre de faire annuler une élection politique, si l'on prouve que des voteurs, à cette élection, ont été influencés par les paroles du prêtre en chaire, ou parlant ailleurs, comme directeur de conscience. L'influence exercée par le prêtre, dans les questions politiques qui se rattachent à la religion, est toujours dite *indue* par nos libéraux, c'est-à-dire *illégitime* et *condamnable*, quand même le prêtre éclaire comme il le doit, la conscience des électeurs, car, en politique, nos libéraux réclament pleine et entière liberté de conscience.

« Il leur est permis, à eux, de répandre les principes les plus dissolvants au sein de nos populations des villes et des campagnes ; il leur est permis d'entasser mensonges sur mensonges et calomnies sur calomnies ; il leur est permis aussi de parler contre l'autorité du Pape, des évêques et des prêtres ; mais ils prétendent qu'il est défendu aux prêtres de prémunir les fidèles contre la perversité de leurs actes et de leurs enseignements.

« Le Parlement de Québec avait fait une loi pour mettre un terme aux menées corruptrices qui avaient lieu dans les élections politiques, et ces menées corruptrices ont été dans cette loi désignées sous la dénomination vague d'*influence indue*.

« Nos législateurs, dans le temps, n'ont manifesté d'autre intention que celle de comprimer par des peines toute *mauvaise influence*... exercée au profit des candidats sur les rangs.

« Or, il est arrivé qu'un des principaux professeurs titulaires de l'Université Laval, M. Charles-François-Stanislas Langelier, tout imbu d'idées révolutionnaires, qouiqu'il fasse extérieurement profession de piété, entreprit de faire décréter, de par sentence judiciaire, que l'*influence* dite *indue* par le texte de la loi, devait aussi s'entendre de l'influence que le prêtre pouvait exercer en chaire sur les électeurs, en combattant les mauvais principes qu'émettent certains candidats pour

flatter les passions, et par là recruter un plus grand nombre de partisans.

« M. Langelier se mit donc en campagne contre les enseignements donnés en chaire par quelques curés, à l'occasion d'une élection politique qui venait d'avoir lieu dans un comté du diocèse de Québec, le comté de Charlevoix. Il suggéra de s'appuyer, pour contester cette élection, sur le chef de l'influence indue, qu'avaient exercée, selon lui, les curés du comté ; et il se fit l'avocat des contestants. Mgr Taschereau et le Séminaire de Québec, dont il relève comme professeur de l'Université Laval, auraient pu l'arrêter, ou au moins lui ôter sa chaire de professeur, s'ils ne réussissaient pas à l'arrêter ; mais, loin de là, ils le laissèrent agir en toute liberté. Les Messieurs du Séminaire de Québec firent même plus : ils l'approuvèrent.

« Or, dans cette élection contestée de Charlevoix, toute l'enquête roula sur ce que les prêtres avaient dit dans leurs prônes ou dans leurs sermons. Là, la parole de Jésus-Christ fut bafouée et honnie, mise sur le pied des discours profanes que la loi civile peut condamner. Des personnes ignorantes, incapables de rendre exactement compte d'une instruction, même aussitôt après l'avoir entendue, furent citées comme témoins pour déposer contre des sermons prononcés quatre ou cinq mois auparavant. Toutes les simplicités, les balourdises et les impossibilités, qu'on recueillit dans ces témoignages, furent mises à la charge des prêtres du comté. Les livrer ainsi à la risée et au mépris du public, c'était atteindre de la manière la plus efficace le but qu'on se proposait, puisqu'on ruinait complètement leur influence.

« Tous les hommes bien disposés et vraiment catholiques de la province de Québec gémirent en face de cette abomination, dont on n'avait jamais eu d'exemple au pays, pas même dans les jours les plus critiques que le Canada a traversés sous le mauvais vouloir de la protestante Angleterre. Malgré cela, les Messieurs du Séminaire de Québec ne furent que plus ardents à proclamer que leur professeur Langelier agissait avec plein droit. M. Thomas-Etienne Hamel, supérieur de cette maison, recteur de l'Université Laval, et vicaire général de Mgr l'archevêque de Québec, se plaisait à dire que M. Lange-

lier n'attaquait ni le clergé, ni la religion, ni les droits de l'Eglise en conduisant l'enquête de Charlevoix, mais les seules extravagances commises en chaire par quelques individus. Le même M. Hamel disait tout dernièrement encore en parlant de lui et de ses confrères du Séminaire de Québec : « Nous « sommes libéraux d'esprit et de cœur et nous demeurerons « libéraux. Nous comptons nos meilleurs amis parmi les libé- « raux. Nous avons déjà fait faire un grand pas au libéralisme « dans la province de Québec et nous espérons même le faire « triompher à Rome. Nous avons assez de théologie pour sa- « voir qu'on peut être catholique libéral et rester catholique. »

Dans l'enquête de Charlevoix, parce que les prêtres n'avaient pas été eux-mêmes cités devant un tribunal laïque et civil, et que par ruse on avait ainsi respecté l'immunité personnelle du prêtre, on croyait pouvoir attaquer, sans provoquer de réclamations, ce qui est bien supérieur à cette immunité, c'est-à-dire l'immunité de la parole de Dieu. Et c'est l'autorité de cette parole qu'on a surtout voulu anéantir. On a eu toutes les chances de réussir, vu le mystère d'aveuglement dans lequel étaient plongés ceux qui étaient les défenseurs nés de cette parole, et l'on en a largement profité.

« Le scandale immense de l'enquête de Charlevoix a duré au moins trois mois, et, pendant ce laps de temps, Mgr Taschereau, uniquement préoccupé du soin de sévir par ses réprimandes contre les journaux catholiques, ne trouva pas un mot à dire pour protester contre cette enquête. Dès le principe cependant, il aurait pu empêcher ce scandale, car c'est à lui tout d'abord que la cause fut soumise. Il s'en occupait et n'avait encore rendu de sentence d'aucune sorte, lorsque ceux qui l'avaient portée à son tribunal en appelèrent à Rome. Il déféra à cet appel, et le temps qu'il faut pour qu'une lettre, expédiée du Canada, se rende en Italie, n'était pas encore expiré, que la cause était déjà déférée à un tribunal civil. Mgr Taschereau se confina alors dans le mutisme.

« On ne vit dans tout cela qu'une misérable comédie. Pour sauvegarder les apparences, les libéraux, avec qui Mgr Taschereau semblait être de connivence, d'après ce que les faits ont démontré par la suite, feignirent d'abord d'avoir recours à un tribunal ecclésiastique, puis, presqu'immédiatement après

cette démarche, sous prétexte de lenteurs à éviter, ils s'adressèrent à un tribunal civil.

« Si dans cette affaire, Mgr Taschereau n'a pas été *volontairement* le jouet des libéraux, pour que la cause, après un semblant de recours de leur part à un tribunal ecclésiastique, fût portée devant un tribunal civil et jugée par lui, pourquoi n'a-t-il pas, lui, d'ordinaire si sévère à l'égard de ceux qui veulent se plaindre à Rome et l'informer, protesté contre le fait des libéraux qui non seulement avaient fait un appel illusoire, mais qui évidememnt n'en avaient fait aucun ?

« Pourquoi encore a-t-il tout laissé faire contre la vraie doctrine, la doctrine du Syllabus, et contre les prêtres qui l'avaient prêchée et expliquée ?

« Pourquoi enfin, lorsqu'il permettait ainsi, par sa non-intervention, de tout oser contre les droits et l'enseignement de l'Eglise, fallait-il, quand on avait défendu en chaire ces droits et cet enseignement de la manière la plus générale possible, se croire obligé de lui donner, par soi-même ou par d'autres, des explications afin de ne pas recevoir de vertes semonces de sa part ?

« Et s'il faut tout dire, Mgr Taschereau, par écrit public, produit devant le tribunal de Charlevoix, a autorisé les prêtres, que l'on accusait, à comparaître devant ce tribunal pour y rendre compte de leurs sermons, oubliant à dessein ou autrement, que le Pape seul, en certains cas, peut donner semblable autorisation.

« L'enquête terminée, la plaidoirie eut lieu, et le juge, bon catholique, M. A.-B. Routhier, ne voulut pas se prononcer sur les dépositions faites contre les prêtres et leurs sermons parce qu'il trouva qu'il n'y était question que de choses spirituelles. Il condamna les contestants qui en appelèrent à un tribunal supérieur, où ils obtinrent gain de cause. Sans le vouloir, et peut-être sans le savoir, M. le juge Routhier avait tout préparé pour ce résultat final.

« Il s'était, lui qui était regardé partout comme un ultramontain des plus décidés, donné deux torts graves en cette affaire.

« Le premier, c'était d'avoir consenti à ce que les sermons des prêtres et des curés de Charlevoix fissent partie de la ma-

tière de l'enquête, et même en fussent la principale et unique matière. Dans son jugement il prononça qu'il n'a rien à décider là-dessus. Alors, à quoi bon recevoir, comme il a fait, des propositions qui ne doivent servir à rien ? On l'avertit qu'il n'avait pas le droit de présider pareille enquête, et cela, dès le commencement ; mais, trompé par M. Langelier, qui avait les instructions de Laval, il passa outre, sans tenir compte de rien. Lamentable influence qu'exercent chez nous les idées libérales, même chez les personnes les mieux disposées ! ! !

« Le second tort qu'eut M. le juge Routhier, fut celui d'émettre les propositions suivantes : « Il peut y avoir et il y a « dans ces sermons (les sermons des curés de Charlevoix) ou « discours qualifiés tels, des matières temporelles *qui tom-* « *bent nécessairement* sous ma juridiction... *Le sermon n'est* « *donc pas de lui-même en dehors de toute juridiction laïque ;* « c'est la matière de ce sermon et la nature de la demande « faite au tribunal à son égard, qui déterminent de quelle juri- « diction il relève, pourvu toujours que le prêtre lui-même ne « soit pas poursuivi. »

« Une pareille doctrine justifiait évidemment les criminels attentats des libéraux contre la prédication chrétienne au profit de leurs erreurs, et elle les encourageait à en commettre de nouveau, ce qui ne tarda guère à arriver. Un parfait libéral n'eût pu mieux faire. Aussi, l'Université Laval reconnaissante, conféra-t-elle plus tard un diplôme de docteur à M. le juge Routhier.

« Peu de temps après l'époque où ces choses se passaient, arriva la bulle de Pie IX, qui érigeait canoniquement l'Université Laval.

« Or, comme M. Langelier, qui, dans sa plaidoirie à Charlevoix, avait invoqué tous les principes sur lesquels repose l'Etat sans Dieu, était libéral ; comme plusieurs autres professeurs de l'Université Laval étaient et sont encore des libéraux avancés ; comme l'*Evénement*, journal patron de toutes les mauvaises causes, était leur feuille de prédilection et leur organe, de suite tout le camp libéral, ayant en tête les prêtres de l'archevêché et du Séminaire de Québec, interpréta la bulle dans le sens d'une approbation solennelle de la doctrine des professeurs libéraux de cette Université. C'était même le

but secret qu'on s'était proposé, en sollicitant, au temps où on l'avait fait, la dite érection canonique.

« Par tous les moyens indirects possibles, on voulait prêcher l'erreur et s'autoriser en la prêchant du nom du Rome, des Congrégations romaines et du Pape. Et ce procédé n'a malheureusement que trop réussi.

« Pour mettre le comble à tout, Mgr l'archevêque Taschereau fit, au sujet de la bulle, qui érigeait canoniquement l'Université Laval, un mandement dans lequel il qualifia d'oiseuses et de vaines, les discussions et les querelles entre catholiques et libéraux. C'était évidemment confirmer tout ce qu'avaient dit ces derniers dans leur interprétation de la bulle. De là, un nouveau scandale dont les libéraux tirèrent un immense profit.

« Les succès, remportés par M. Langelier à Charlevoix, au nom de l'*influence indue*, encouragèrent un autre professeur libéral de l'Université, M. Flynn, à employer dans la contestation de l'élection d'un autre comté, celui de Bonaventure, les mêmes moyens qui avaient réussi à Charlevoix.

« Le juge Casault, autre professeur encore de l'Université Laval, rendit jugement dans cette contestation et il émit à cette occasion des principes en opposition directe avec la doctrine catholique. Il refusa, par exemple, au prêtre, le droit de déclarer en chaire que tels ou tels actes sont des fautes graves devant Dieu, vu qu'en parlant de la sorte à propos de politique, il détournait les fidèles de poser de pareils actes, gênait en conséquence leur liberté, et se rendait en définitive coupable de la faute que la loi désigne sous le nom d'*influence indue*. Il déclara, de plus, que refuser l'absolution à quelqu'un que le confesseur ne juge pas bien disposé, est aussi un acte qui produit l'influence dite *indue*. Il proclama enfin que les parlements sont omnipotents ; que la liberté des cultes est d'une obligation rigoureuse et absolue, et il reconnut aux tribunaux civils le droit de prédication et l'administration des sacrements.

« Mgr de Rimouski, dans le diocèse duquel le juge Casault proclamait des principes aussi subversifs, crut devoir élever la voix pour les condamner et pour affirmer en même temps les droits de l'Eglise et de la vérité. Il le fit, au grand soulagement

de la conscience des catholiques, par un solide et lumineux exposé de la sainte doctrine dans un mandement au clergé et aux fidèles de son diocèse.

« Les libéraux de Québec s'en vengèrent en couvrant de ridicule le courageux prélat, et même en lui prodiguant des injures.

« Mgr Taschereau, pour couronner leur œuvre en leur prêtant main forte, fit publier dans les journaux une note, qu'il signa de son nom d'archevêque, et dans laquelle il disait que Rome n'avait point ordonné de mettre M. le juge Casault à la porte de l'Université ; et qu'elle n'avait pas non plus stigmatisé la *sentence motivée* qu'il avait rendue dans la contestation de l'élection de Bonaventure.

« Parler de la sorte, c'était user d'un procédé fort malhonnête, au détriment de la cause du bien et de l'autorité de Mgr de Rimouski, puisque Rome, au moment où Mgr Taschereau affirmait semblable chose, n'avait pas eu le loisir de connaître l'affaire. Il était donc vrai, comme l'affirmait Mgr Taschereau, que Rome n'avait rien statué eu égard à la conduite que l'Université Laval devait tenir vis-à-vis de M. le juge Casault ; mais si Sa Grandeur eût dit pourquoi le Saint-Siège se taisait sur le compte de ce monsieur et de sa sentence, elle serait devenue la fable et la risée du public. En ne le disant pas, elle donnait à croire que le Saint-Siège avait pris connaissance de l'affaire, et que le silence qu'il gardait équivalait à une approbation de tout ce qu'avait dit et fait M. le juge Casault. Et c'est ce qu'elle voulait.

Ceux qui avaient contesté l'élection de Charlevoix et qui virent leurs prétentions écartées, en appelèrent au plus haut tribunal du pays, à la Cour Suprême. Celle-ci revisa la sentence portée par le juge Routhier, la cassa et donna ainsi gain de cause aux libéraux.

« M. Jean-Thomas Taschereau, frère de Mgr l'archevêque de Québec, était l'un des juges de la Cour Suprême, et c'est lui qui parla au nom de tous ses collègues, en cette occurence. Il émit les propositions les plus fausses et les plus impies. Il prétendit que les instructions, données par le prêtre en chaire, peuvent vraiment produire ce qu'on appelle *influence indue ;* car, ajouta-t-il, elles s'adressent la plupart du « temps à des

« ignorants qui n'ont pas l'avantage de pouvoir les contrôler « et qui les admettent comme règles de conduite, ce qui gêne « beaucoup leur liberté ; tandis que, si elles étaient adressées « à des hommes lettrés, ces derniers en feraient promptement « bonne justice et n'en tiendraient nul compte, parce qu'ils ont « une raison plus éclairée. »

« Il refusa donc au prêtre le droit d'enseigner qu'il peut y avoir péché grave à suivre telles ou telles opinions politico-religieuses, puis il déclara que les prêtres, qui osent le faire, sont justicables des tribunaux civils. Il ne reconnut enfin que la seule loi civile pour diriger les citoyens avec autorité dans les affaires publiques. Tout autre loi, soit ecclésiastique, soit divine, devant en pareille matière, s'effacer complètement devant la loi civile. »

Voilà d'après un témoin aussi compétent que bien informé, qui fut professeur à Laval, à Sainte-Anne, et se trouva mêlé à tous les événements qu'il rappelle, et que nous avons vu sans peur, sinon sans reproche en face de l'archevêque Taschereau dans la chaire de la cathédrale de Montréal, de qui la loyauté et le talent égalaient le courage ; voilà d'après Alexis Pelletier qui survécut jusqu'en 1911, en quel milieu, contre quels hommes et quels préjugés, manœuvres et cabales, l'admirable évêque de Montréal plaidait la cause de son Dieu, les intérêts de l'Eglise, les droits matériels et moraux de ses ouailles.

Que l'on se rende bien compte enfin, qu'en son humilité profonde, qui cherchait en sa propre indignité la raison d'être des épreuves que subissaient les autres, à propos d'une suprême contrariété des Sulpiciens, motivée par le refus obstiné d'un lopin de terre sans valeur réelle, mais utile à ses œuvres. Mgr Bourget a voulu comprendre que la divine Providence avait changé de vues à son égard et ne lui ménageait plus, en sa bonté et à son grand âge, que les derniers loisirs utiles pour mieux passer d'une vie orageuse dans la bienheureuse éternité.

Il offrit sa démission ; on l'accepta sans ménagement. Il se retira désabusé, mais résigné au Sault-au-Récollet.

Il avait néanmoins, et préalablement, adressé à la S. C. de la propagande ce *Mémoire*, qui résume les causes de ses désil-

lusions comme des calamités qu'endura l'Eglise du Canada et dont elle ne pouvait que pâtir longtemps encore :

A son Em. le Cardinal Franchi, préfet de la S. C. de la Propagande et aux autres Eminents Cardinaux, consulteurs de cette Sainte Congrégation.

Eminentissimes Seigneurs, — Enfant affectionné du Père Commun et du Siège Apostolique, et partisan zélé de l'honneur des Saintes Congrégations Romaines, le soussigné, Evêque de Montréal, prend la respectueuse liberté d'élever la voix pour témoigner hautement, encore une fois, combien il s'intéresse à tout ce qui concerne la piété filiale et le cordial attachement que doivent porter à ce siège Vénérable les vrais enfants de l'Eglise. En voici les raisons :

La voix majestueuse de notre immortel Pontife qui se fait si souvent et si heureusement entendre jusqu'à nos pays lointains, signale à la sérieuse attention de l'univers entier le libéralisme catholique comme la peste des sociétés, et déclare avec une vigueur vraiment apostolique qu'aujourd'hui c'est à cause de cette pernicieuse erreur que tous les gouvernements de la terre sont bouleversés et plongés dans un abîme de maux déplorables.

Cette voix paternelle, si aimée et si vénérée, a été comprise ici par les Evêques et par la grande majorité des prêtres et des laïques attachés aux vrais principes professés et enseignés par la Chaire Apostolique. S'apercevant que ce dangereux ennemi cherchait à se glisser dans tous les rangs de la société et surtout dans les Chambres de la Législature, ils ont fait tout en leur pouvoir pour arrêter ce monstre affreux qui faisait des progrès alarmants.

Les paroles du Saint-Père qui stigmatisent en termes si énergiques cette nouvelle erreur, ne permettant plus de tergiverser avec elle ; on en a conclu que les candidats qui, dans les élections, se posaient comme libéraux, ne pouvaient pas recevoir les suffrages des catholiques. C'est ce qu'il faut tout naturellement conclure de la Lettre Pastorale collective des Evêques du 22 septembre 1875, adressée à toute la Province, et de plusieurs autres adressées par les Evêques particuliers à leurs diocèses respectifs.

Guidés ainsi par les premiers pasteurs qui, eux-mêmes, ne faisaient que se conformer à la voix du Souverain Pontife, les prêtres de la Province, en observant d'ailleurs les règles particulières de la prudence dont on leur fait un devoir, ont réussi à empêcher un bon nombre de libéraux d'entrer dans les Chambres Législatives.

A l'aide de quelques amis qu'ils comptent dans le clergé, ces libéraux, frustrés dans leurs espérances, après s'être portés à toutes sortes d'injures pour intimider les prêtres, ont enfin compris qu'il fallait user de ruse pour empêcher les pasteurs de faire entendre leurs voix durant les élections. Car ils savent très bien qu'ils seront maîtres du champ de bataille, si les électeurs ne sont pas dirigés par eux d'une manière efficace. Dans cette vue, ils se sont adressés à la S. C. de la Propagande pour se plaindre du Clergé et lui imputer, sans de justes raisons, une conduite préjudiciable et nuisible aux intérêts de l'Eglise.

Les Evêques viennent d'être informés de cette trame, ourdie contre eux et le Clergé, par une lettre de Son Eminence le Cardinal Préfet à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, en date du 18 mai dernier, dont copie a été adressée à chacun des suffragants...

Illustrissime et Révérendissime Seigneur. — De différents côtés, il arrive à cette Sainte Congrégation des représentations sur ce qui se passe aujourd'hui dans ces Provinces relativement à l'intervention du Clergé dans les élections politiques.

La gravité des faits qui se succèdent et les conséquences funestes que l'excitation des esprits fera nécessairement rejaillir sur l'Eglise au Canada (où les catholiques, étant en nombre assez inférieur aux protestants, constitueront toujours une petite partie de la représentation politique au Parlement fédéral) réclament tout naturellement mon attention et exigent qu'on y porte un remède efficace et prompt. Par conséquent, quoique la haute autorité des remontrances susdites et les nombreux documents dont elles sont appuyées ne laissent aucun doute sur la vérité de l'exposé, néanmoins je m'adresse à Votre Grandeur pour avoir des informations exactes à ce sujet, surtout pour apprendre de vous quels moyens de pru-

dence votre sagesse suggère pour éloigner les difficultés qui se sont présentées.

Du reste, il ne peut échapper à la perspicacité de Votre Grandeur combien il est conforme à la nature du ministère ecclésiastique, lorsqu'on est obligé d'intervenir dans les affaires politiques, de le faire avec une telle modération que, tout en laissant au Clergé la liberté d'action qui peut lui appartenir pour la défense de la religion et le bien-être social, on ne se fasse pas un instrument aveugle des partis.

J'aime à espérer que Votre Grandeur fera tout son possible pour apaiser les discussions et ramener dans ce pays cette paix si nécessaire à la prospérité des diocèses et si capable de promouvoir le salut des âmes. En attendant votre réponse, je me souscris de tout cœur,

Votre très affectionné serviteur,

ALEX. CARDINAL FRANCHI, *Préfet.*
(Contresigné) J.-B. AGNOZZI, *Pro S.*

Les faits exposés dans cette lettre sont graves sans doute et peuvent devenir sérieux et compromettants pour les Evêques et le Clergé, qui se trouvent également visés dans l'accusation portée à Rome *relativement à l'intervention du Clergé dans les élections politiques.* Le soussigné prend donc la respectueuse liberté de faire à Vos Eminences des observations sur la lettre qui vient d'être citée ; et il les fait avec d'autant plus de confiance qu'il se retrouvera sous peu déchargé de l'administration de son diocèse. Mais il ne s'intéresse pas moins à tout ce qui concerne son bonheur et sa prospérité. Voilà pourquoi, prévoyant que les rapports faits à la S. C. de la Propagande contre le Clergé vont occasionner dans cette Province de grands troubles, il croit accomplir un devoir en informant l'autorité qui peut seule y apporter remède.

1° Son Eminence commence par exposer, dans sa lettre ci-dessus citée, que de toutes parts l'on fait à la Sacrée Congrégation des représentations tendant à inculper le Clergé dans son intervention dans les élections. C'est là une accusation très grave, portée devant la plus haute autorité qui soit au monde, contre tout le clergé de la Province de Québec, par des hommes qui peuvent être respectables dans le monde, mais

dont les noms sont cachés. Il n'y a donc pas moyen de constater, par une accusation si vague et si dénuée de preuves, que ces *représentations* sont fondées en raisons.

Mais si ces documents, signés de leurs auteurs, avaient été envoyés à Mgr l'Archevêque avec injonction, de la part du Cardinal Préfet, de convoquer tous ses suffragants, pour examiner conjointement avec eux tous les chefs d'accusation, l'on serait sans doute arrivé à la connaissance des faits qui se sont passés tout dernièrement et pour ainsi dire sous nos yeux. On aurait par là acquis une conviction pleine et entière des délits, s'ils ont eu lieu.

Dans cette assemblée d'Evêques, on aurait, au nom du Saint-Siège, cherché à connaître si les règles des élections, faites par les Conciles provinciaux et par l'Archevêque et les Evêques de la Province, ont été violées et transgressées.

De même on aurait cité et entendu les accusateurs et pesé, à la balance du sanctuaire, la nature de leurs dépositions.

On aurait fait venir les témoins nécessaires pour s'assurer des faits compromettants pour le Clergé ; et l'on aurait établi, d'après des données certaines, la culpabilité des accusés.

D'un autre côté, les accusés auraient été confrontés avec leurs accusateurs, et auraient eu toute liberté de se justifier, s'ils ne se trouvaient pas coupables. Ils auraient pu démontrer qu'en agissant comme ils l'ont fait dans les élections, ils n'avaient fait que défendre le Clergé et les principes enseignés par l'Eglise ; qu'en s'opposant à l'élection de certains candidats, ils n'avaient fait que remplir un devoir de religion parce qu'ils avaient l'intime conviction que ces candidats étaient hostiles à l'Eglise.

Par une telle enquête, les bons prêtres auraient été justifiés, et ceux qui auraient manqué à leur devoir auraient été punis. Il en serait de même des accusateurs qui auraient eu gain de cause, si leurs représentations eussent été justes ; et qui se seraient trouvés dans la confusion, dans le cas où leurs accusations n'auraient pas été soutenues.

Maintenant, l'on comprend toutes les conséquences funestes qui résulteraient pour l'Eglise et la société civile, si les Prêtres qui remplissent leur devoir au jugement de leur Evê-

que en observant exactement les règles de conduite qui leur ont été tracées, pouvaient être mal représentées par les premiers venus et empêchés de suivre les règles qui leur auraient été tracées par leurs Ordinaires respectifs.

Enfin, dans cette enquête des Evêques, faite par l'ordre du Saint-Siège, l'on n'aurait pas manqué de constater si, en effet, il y a eu de graves désordres pendant les élections, et par qui ils ont été commis. Mais si l'on acquérait la pleine conviction que ces désordres ont presque toujours été occasionnés par ceux qui sont hostiles à la religion ; et que le Clergé, loin de les fomenter, s'y est fortement opposé et les a réprimés en grande partie, l'on n'aurait certainement pas raison de s'élever contre lui. S'il y avait eu quelque part infraction aux règles, ce n'aurait pu être que dans des cas particuliers ; et il serait très possible d'y apporter remède, sans en venir à une démarche compromettante pour plusieurs Evêques et des centaines de Prêtres.

2° L'intervention du Clergé, ajoute son Eminence, dans les élections politiques, fera nécessairement rejaillir sur l'Eglise du Canada les conséquences les plus funestes.

Cela serait vrai, si cette intervention se faisait d'une manière irrégulière et contraire aux règles tracées au Clergé par les décrets des Conciles provinciaux, sanctionnés par le Saint-Siège et par les Lettres collectives et particulières de l'Archevêque et des Evêques de la Province.

Mais c'est tout le contraire, quand cette intervention est bien réglée. Car il est visible et bien constaté que, lorsque le Clergé y intervient, les élections sont moins tumultueuses ; qu'il y règne, par conséquent, plus de paix et de bonne entente ; qu'il s'y commet moins d'excès d'ivrognerie et d'intempérance ; que le serment y est plus respecté et moins profané ; que la corruption, en vendant et achetant les suffrages, y est plus rare ; que les électeurs, étant plus instruits, choisissent des candidats plus dignes et plus capables, ce qui réduit à un plus petit nombre les candidats libéraux qui, comme il a été dit plus haut, ne sont pas dignes d'avoir les suffrages des électeurs catholiques. Mais ils seraient certains de les obtenir, s'ils pouvaient empêcher les Prêtres de s'occuper des élections

comme ils ont pu s'en occuper jusqu'ici. Car tout le monde comprend qu'il est facile de tromper le peuple, quand il n'y a personne pour lui bien expliquer les questions dont il lui faut s'occuper.

3° La raison qu'en apporte son Eminence est que *les Catholiques étant en nombre assez inférieur aux Protestants, constitueront toujours une petite partie de la Représentation politique au Parlement fédéral.*

Il est vrai que, dans le Parlement fédéral, les Catholiques sont en minorité. Mais c'est précisément pour cette raison que les élections doivent se faire avec plus d'intelligence, pour que cette minorité soit composée de Députés capables de faire honneur à la religion et au pays par leur entière indépendance, leurs bons principes et leur parfaite intégrité, pour ne pas se laisser séduire et corrompre.

Car, dans nos Gouvernements constitutionnels, les minorités, quand elles se composent d'hommes vraiment honorables, ne manquent pas de se faire respecter et de revendiquer avec avantage lurs droits et privilèges. Ce n'est ordinairement qu'après plusieurs années de luttes que ces minorités acquièrent une telle importance qu'il faut compter avec elles. Tout le monde sait que ce fut après avoir longtemps combattu, dans la minorité, que le fameux O'Connell obtint l'émancipation catholique. Dans combien de circonstances, la majorité n'a-t-elle pas fini par céder à la minorité ? La hiérarchie catholique en Angleterre, quoique combattue par la majorité du Parlement Britannique, a pleinement triomphé par la fermeté et la patience du Saint-Siège.

Les députés de la Province de Québec au Parlement fédéral, quand ils sont dûment qualifiés, peuvent, quoiqu'en petit nombre, exercer une grande influence sur les affaires publiques. Car ils se trouvent placés au milieu de la Confédération et en rapports avec des Députés qui ont des intérêts différents. Ils peuvent donc faire pencher la balance, tantôt pour les uns tantôt pour les autres. Car le parti catholique étant important, on tient à le ménager ; ce qui lui fait exercer une grande influence.

C'est ainsi que, dans notre pays, les écoles séparées ont été

obtenues par l'influence catholique pour le Haut-Canada (aujourd'hui Province d'Ontario) : et il en sera de même un jour du Nouveau-Brunswick, il faut l'espérer. Il se fait, dans presque toutes les sessions du Parlement, des concessions et démonstrations qui ne sont dues qu'à l'influence catholique. De même, quoique le divorce soit en principe permis dans le Code Civil, cependant il n'a pas encore été possible de créer des cours pour juger ces sortes de causes. Il est bien à croire que c'est par respect pour le catholicisme que le protestantisme n'en est pas encore venu là dans ce pays.

Maintenant, il n'y a pas à douter que, si les élections n'étaient pas dirigées avec sagesse et énergie, cette minorité ne se composerait guère que de gens mal disposés ou insignifiants : ce qui mettrait le parti catholique en discrédit dans le Parlement fédéral. Il faut donc de toute nécessité travailler fortement à bien composer, par de bonnes élections, cette minorité catholique, pour qu'étant forte et vraiment honorable, elle puisse faire respecter la religion et réclamer ses droits chaque fois que l'occasion s'en présente. Autrement, ce serait un vrai déshonneur pour elle, si quand elle est insultée et foulée aux pieds, il ne se trouvait personne pour en prendre la défense avec succès. L'intervention du Clergé dans les élections, quand elle s'exerce avec prudence, peut donc servir très utilement la religion. La conséquence toute naturelle est que ses ennemis n'en veulent pas et qu'ils emploient des moyens insidieux pour l'empêcher.

4° *Quoique la haute autorité des remontrances susdites*, ajoute Son Eminence, *et les nombreux documents dont elles sont appuyées ne laissent aucun doute sur la vérité de l'exposé, néanmoins Elle s'adresse à Mgr l'Archevêque pour avoir des informations exactes à ce sujet, surtout pour apprendre de Sa Grandeur quels moyens de prudence sa sagesse suggère pour éloigner les difficultés qui se sont présentées.*

Comme on le voit par le passage qui vient d'être cité les représentations faites contre le Clergé sont crues et admises, quoique ce corps ignore qu'il est sous accusation et avant qu'il ait été mis à même d'expliquer sa conduite pour se justifier, s'il n'est pas coupable de ce dont il est accusé.

D'un autre côté, l'Archevêque seul est appelé à constater, s'il est besoin, les faits dont on a à se plaindre. Ses suffragants sont laissés de côté, quoiqu'il s'agisse d'une affaire très grave et qui intéresse le bien de toute la Province. De même il est seul chargé de suggérer, dans sa sagesse, les moyens à prendre pour éloigner les difficultés présentes. Ce sera sans doute sur le rapport qu'il est seul chargé de faire, que la Sacrée Congrégation prendra son parti, pour sortir de ses sérieuses difficultés et intimer ses ordres aux Evêques, Prêtres et Laïques qui se trouvent concernés dans cette grave affaire.

L'Evêque soussigné, après avoir mûrement pesé toutes ces circonstances embarrassantes et qui touchent de si près au bien de la religion dans cette Province ; après s'être convaincu que la Sacrée Congrégation avait été induite en erreur sur le véritable état de choses qui s'y passent maintenant ; après s'être assuré que le Clergé n'avait en général, fait autre chose qu'accomplir un devoir impérieux durant les élections ; après avoir prévu dans son âme et conscience, les maux déplorables qui allaient s'en suivre pour toute la Province,. si Sa Grandeur Mgr E.-A. Taschereau était chargé de remplir la commission qui doit lui être donnée pour faire cesser des difficultés qui n'existent pas telles qu'on les a représentées à la Sacrée Congrégation de la Propagande, croit qu'il est de son devoir d'exposer à cette Sainte Congrégation les faits suivants, qui, dans son humble opinion, suffisent pour démontrer que le dit Archevêque n'a pas la prudence, la sagesse, l'indépendance et les autres qualités requises pour bien apprécier les choses sur lesquelles il aura à faire rapport et pour donner des renseignements exacts et dégagés de tous préjugés et de tout intérêt de parti ; et qu'il ne jouit pas, au reste, de toute la confiance que l'on doit avoir dans un homme chargé du haut ministère qu'il aurait à remplir auprès des Evêques, Prêtres et Laïques contre lesquels des plaintes ont été faites secrètement sans qu'ils aient pu les connaître pour avoir le moyen de se défendre.

Voici maintenant ces faits que le soussigné dépose, sans les qualifier ni les apprécier, mais dont il garantit la vérité, afin que la S. Congrégation puisse juger si le rapport et les

suggestions que pourrait faire le dit Archevêque pourront obtenir les heureux résultats qu'elle en attend.

Le soussigné croit devoir faire observer d'abord en toute simplicité qu'il n'est animé d'aucun sentiment de peine et d'opposition contre son Métropolitain ; et, qu'au contraire, il a fait plusieurs fois des actes qui prouvent qu'il a pour lui une juste considération. Ainsi, quelque temps avant qu'il fût question de son élection, le Clergé de Québec, qui lui était opposé, voulut faire des représentations à Rome pour empêcher qu'il ne fût élu. On pria le soussigné d'intervenir dans cette démarche : ce qu'il refusa de faire ; et tout en resta là.

Plus tard, dans l'assemblée des Evêques où il fut question de faire la liste des trois sujets qui devaient être présentés au Saint-Siège, le soussigné croit avoir par son suffrage fait pencher la balance en faveur du sujet qui a été choisi pour succéder à Mgr Baillargeon. Il espère n'avoir pas manqué depuis qu'il est son Métropolitain, aux justes égards dus à sa qualité de Chef de la Province, en autant que cela pouvait s'accorder avec les devoirs qu'il avait à remplir envers son diocèse.

La démarche qu'il fait aujourd'hui ne peut donc être attribuée à aucun sentiment d'opposition personnelle, mais uniquement au désir de contribuer au bien général de la Province, en prévenant les maux déplorables qui peuvent résulter de la question maintenant pendante à Rome et de l'issue finale que ne manquera pas de lui donenr le rapport de l'Archevêque.

Voici maintenant les faits qui, dans l'humble opinion du soussigné, pourraient faire croire que l'Archevêque n'a pas toute la sagesse qui captive la confiance publique et ne permet pas de révoquer en doute la justesse de ses appréciations, la pureté de ses intentions et l'indépendance de ses actes qu'aucune considération humaine ne saurait contrôler.

1. L'Archevêque, après avoir fait en qualité de député apostolique une enquête sur les opérations de l'Evêque de Montréal concernant le démembrement de la paroisse de Notre-Dame, dressa son rapport et l'envoya à Rome sans en dire un seul mot à son suffragant qui aurait pu avoir des observations à faire et des explications à donner, quoique les parties intéressées eussent été entendues et confrontées. car, enfin, quoique

député apostolique, il pouvait avoir été mal impressionné et donner en conséquence un rapport contraire au droit et à la justice que l'on attendait du Saint-Siège par son ministère.

2. En transmettant ainsi son rapport à la S. Congrégation sans en rien dire au soussigné, l'Archevêque commit, entre autre, une grave erreur qu'il aurait certainement évitée, en usant de plus de sagesse et de plus de prudence. Car il y déclarait que les paroisses canoniques, érigées par l'Evêque de Montréal en vertu du décret apostolique du 22 décembre 1865, ne pourraient être reconnues et maintenues par le Gouvernement : ce qui les exposait à de graves inconvénients, à celui surtout de ne pouvoir obtenir de lui les registres civils pour l'enregistrement des actes de Baptêmes, Mariages et Sépultures.

Sur ce rapport de l'Archevêque, la Sacrée Congrégation émit un décret en date du 20 juillet 1872, déclarant qu'à l'avenir, toutes ces paroisses canoniques, érigées par l'Evêque dans la ville et la banlieue de Montréal, seraient réduites au rang de succursales. Par ce décret, l'Evêque se trouvait grandement compromis aux yeux de tout le diocèse comme ayant manqué aux règles canoniques. Par contrecoup, le Séminaire (de Saint-Sulpice), qui lui avait fait une opposition forte et constante, triomphait. Par une conséquence nécessaire enfin, l'autorité épiscopale se trouvait gravement compromise aux yeux des protestants comme des catholiques. Ce fait vraiment regrettable avait d'autant plus de retentissement que la réception faite à l'Archevêque avait été éclatante et publique : c'était une vraie ovation.

Ce rapport devait donc avoir un résultat malheureux, celui de mettre un obstacle presque insurmontable au bien que l'Evêque avait à opérer dans sa ville épiscopale, en y multipliant les églises paroissiales pour y multiplier le secours religieux dont cette grande ville avait un si pressant besoin et dont la nécessité avait été reconnue par le Saint-Siège.

Le rapport de l'Archevêque paralysait donc les opérations de son suffragant qu'il devait tout naturellement encourager par tous les moyens en son pouvoir. Sans doute que, si ce suffragant eût été en défaut, ç'aurait été chez lui une prévarica-

tion que de le favoriser : mais l'on va voir que ce n'était nullement le cas. Car, ce Décret était à peine arrivé à Montréal que le Gouvernement fit un acte public et authentique qui reconnaissait l'existence de ces paroisses canoniques avec les droits que des personnes mal intentionnées leur contestaient tout exprès pour empêcher le démembrement.

3. La Sacrée Congrégation, assurée par cet acte qu'elle avait été induite en erreur, émit un nouveau Décret, en date du 13 mars 1873, pour déclarer que ces paroisses devaient être considérées, non comme des succursales, mais comme des paroisses proprement dites. Notre Gouvernement a continué de se montrer juste à l'égard du droit qu'a l'Evêque de démembrer la dite paroisse Notre-Dame. Car à l'heure qu'il est, il reconnaît pour les effets civils les onze paroisses que l'Evêque a érigées dans l'enceinte de l'immense territoire qui formait jusqu'à il y a onze ans, cette seule et unique paroisse Notre-Dame.

Par ce nouveau Décret, le Saint-Siège se montrait comme toujours juste et impartial. Mais il n'est pas moins vrai qu'il se trouvait en quelque sorte compromis, en revenant si vite sur ses pas. Mais la faute n'en rejaillissait-elle pas sur le Député Apostolique qui s'était si étrangement mépris, en se laissant si facilement tromper par ceux qui l'avaient circonvenu et dont il favorisait si imprudemment l'insubordination à leur Evêque ? Il pouvait être de bonne foi, mais il n'est pas moins vrai qu'il manqua, dans cette circonstance importante, gravement aux règles ordinaires de la prudence et de la sagesse.

4. L'Archevêque n'a pas, non plus, fait preuve de sagesse, en s'opposant, par lui-même et par son Grand Vicaire, à la passation d'une loi qui reconnaissait le droit qu'a l'Eglise, dans ce pays, d'ériger de vraies paroisses. Cette opposition prouvait clairement qu'il ne voulait pas avoir de démenti de la déclaration du contraire qu'il avait faite à la Sacrée Congrégation. Cependant, la déclaration d'un tel droit était un triomphe pour la liberté de l'Eglise dans notre heureux pays. Mgr le Grand Vicaire Cazeau, interrogé par le soussigné pourquoi il faisait une telle opposition qui était si peu fondée en raison, répondit qu'il suivait les ordres de l'Archevêque.

5. L'Archevêque ne fait pas non plus preuve de sagesse en admettant sans y être autorisé par le droit des appels contre

les actes administratifs du soussigné, sachant bien toutes les injustes tracasseries dont il était l'objet à cause du démembrement de la paroisse Notre-Dame et de quelques autres mesures importantes qui n'avaient d'autre but que le bien de la religion. Tous ces appels sans fondement n'ont eu d'autres résultats que d'entretenir chez quelques mécontents un moment d'excitation. Un de ces appels ayant été porté à Rome, on n'y a eu aucun égard ; et l'on a même fait connaître assez clairement que si l'on voulait poursuivre l'affaire, l'Archevêque ne serait pas soutenu et n'aurait pas gain de cause. Il ne s'est pas de même montré prudent, en faisant connaître publiquement et sans nécessité que le soussigné avait à comparaître devant son tribunal, afin de l'humilier davantage.

6. L'Archevêque n'a pas encore fait preuve de sagesse, en cherchant à embarrasser le soussigné dans des mesures importantes et, en envoyant à Rome des dépêches télégraphiques qui, ne disant pas tout et parlant seules, prévenaient les esprits et produisaient ainsi de mauvais résultats : ce qui pourtant a cessé sur les plaintes qu'en a faites le soussigné de ce qu'on le jugeait avant de l'entendre.

7. L'Archevêque ne fait pas maintenant preuve de sagesse en ne profitant pas des bonnes dispositions de notre Gouvernement actuel, pour demander que les articles du Code Civil, qui contiennent des dispositions contraires au Droit Canon, soient réformés, comme à la demande du Saint-Père, l'a décrété en 1868 le IVe Concile Provincial par ces paroles : « *Cum in Codice Civili Canadæ inferioris quidam articuli non satis congruere videantur doctrinæ et disciplinæ Ecclesiæ de matrimonio, statuimus petitionem præsentendam esse Gubernio ab Episcopis ejusdem provinciæ, ut corrigantur iidem articuli.*

8. L'Archevêque n'a pas non plus fait preuve de sagesse quand il s'est agi de recueillir les suffrages de ses suffragants, relativement au démembrement du diocèse des Trois-Rivières, sur lequel le Saint-Siège demandait l'opinion de l'Episcopat de la province. Car les Evêques, consultés là-dessus, se déclarèrent en majorité contre ce projet. Néanmoins, l'Archevêque qui était pour et qui aurait dû émettre ses raisons devant les Evêques, afin de faire discuter la chose plus mûrement pour l'information du Saint-Siège, se réserva d'en écrire privément à la

Sacrée Congrégation en lui transmettant le rapport de l'assemblée, comme si les raisons particulières qu'il avait à donner sur ce sujet très grave, ne pouvaient et ne devaient pas être la matière des délibérations de la dite assemblée. Il pouvait donner à penser que, lorsqu'il différait d'opinion d'avec ses suffragants, il avait un moyen certain de l'emporter sur eux, en s'adressant privément à Rome : ce qui est de nature à lui détacher le cœur de ses suffragants, qui, pour certaine raison, peuvent en concevoir de l'ombrage.

9. Enfin, l'Archevêque ne fait pas preuve de sagesse dans la question de l'intervention du Clergé dans les élections politiques portées à Rome, et qui fait le sujet de la lettre actuelle : en voici les raisons :

Il est à remarquer d'abord que l'Archevêque et ses suffragants voulant, d'un commun accord, établir, pour l'instruction des fidèles plus clairement les rapports entre l'Eglise et l'Etat et faire disparaître, autant que possible, certaines difficultés soulevées à l'occasion des élections, adressèrent, le 22 septembre 1875, une Lettre Pastorale collective, qui produisit les plus heureux résultats et mérite les plus grands éloges des vrais amis de la religion, non seulement dans ce pays, mais encore à l'étranger, et même à Rome.

Ce fut l'Archevêque lui-même qui rédigea cette magnifique Lettre ; et tous les suffragants la signèrent de grand cœur. Car ils virent que, par cette Lettre, les vrais principes étaient hautement, clairement et fortement professés ; et surtout que la funeste division qui avait jusqu'alors régné entre les Evêques allait cesser.

Or, voilà que, pendant que tous, Evêques, Prêtres, laïques bien intentionnés, bénissaient la divine Providence de cet heureux résultat, l'Archevêque modifia tout à coup ses idées sur ce qui avait été réglé dans la dite Lettre. Certaines discussions soulevées vers ce temps-là, et dans lesquelles ses meilleurs amis se trouvèrent compromis, paraissent avoir été la cause de ce changement opéré si subitement dans sa manière d'envisager le libéralisme dans les élections.

Quoi qu'il en soit, il comprit que, après la susdite Lettre du septembre dernier, il lui était difficile de revenir seul sur ses pas. Voilà pourquoi il proposa à ses suffragants de modifier

en quelques points cette Lettre qui avait atterré les libéraux, tellement qu'ils osaient à peine lever la voix pour la combattre. Mais ils faisaient en-dessous et en cachette un travail qui s'est fait sentir jusqu'à Rome et qui compromet étrangement l'Archevêque, en donnant une preuve complète qu'il ne se dirige pas toujours selon les règles de la vraie sagesse. Et en voici les preuves.

Les Evêques de la province furent unanimes à déclarer à l'Archevêque que leur position, prise par leur Lettre susdite, était trop belle et trop avantageuse à la Religion pour la quitter ; et qu'ainsi ils voulaient à tout prix s'y conformer.

L'Archevêque se trouvait donc réduit ou à se séparer de ses suffragants pour plaire au parti libéral, ou à leur demeurer uni, en persistant comme eux dans la ligne de conduite uniforme qu'ils s'étaient tracée d'un commun accord par la Lettre.

Après quelques mois de silence, l'Archevêque publia son Mandement du 25 mai 1876) avec les modifications qu'avaient rejetées les Evêques suffragants.

A peine ce Mandement eut-il été publié que tout le Clergé de la Province s'en émut ; et les Evêques, réunis pour quelques affaires importantes et une grande démonstration religieuse à Rimouski, témoignèrent leur profonde affliction à l'Archevêque et le conjurèrent de ne pas persister dans son dessein ; mais tout fut inutile.

Sur ces entrefaites arriva à Québec la lettre ci-dessus mentionnée de S. Em. le Cardinal Préfet, qui mit au grand jour la trame ourdie, au profit du libéralisme, tant à Québec qu'à Rome, où réside quelqu'un qui en est le partisan zélé.

En même temps, les journaux libéraux publièrent bien haut la victoire qui venait d'être remportée sur le parti catholique et exaltèrent avec enthousiasme la sagesse de l'Archevêque à qui ils attribuèrent ce changement. Il n'y eut qu'une voix chez les libéraux comme chez les protestants pour élever l'Archevêque jusqu'aux nues.

A leurs yeux tout ce que le Saint-Père a dit pour stigmatiser le Libéralisme, tout ce qui a été décrété par les Conciles (de Québec) et enseigné par les Evêques et prêché par les Prêtres, se réduira au Mandement de l'Archevêque, qui va être leur grand cheval de bataille, et dont, cependant, on ne pren-

dra que ce qui pourra favoriser les libéraux, savoir : le silence imposé aux Prêtres pour qu'ils ne parlent pas d'élection ou qu'ils n'en parlent que d'une manière inefficace, tandis que les libéraux, aux approches des élections, se feront entendre les dimanches et fêtes aux portes des églises et passeront la semaine à parcourir les maisons pour vanter leurs partisans et faire élire des hommes opposés comme eux aux doctrines et aux libertés de l'Eglise.

Si on veut les confondre en leur citant l'autorité de la Lettre collective du 22 septembre, ils ne manqueront pas de crier partout que cette Lettre a été révoquée par l'Archevêque de la part du Saint-Siège ; qu'elle n'est en vigueur nulle part, pas même dans les diocèses où l'on tient à ce qu'elle demeure en pleine vigueur.

Si l'archevêque lui-même cherchait à réclamer contre ces fausses interprétations, sa voix ne serait pas entendue ; et on lui répliquerait qu'il n'y a pour personne obligation de s'attacher au principe de cette Lettre collective, puisqu'il a été lui-même le premier à s'en écarter.

Les laïques qui verront régner une telle confusion entre les prêtres qui ne s'entendront plus, parce qu'ils n'auront plus de point de ralliement s'abandonneront à la licence qui est le principe de ceux qui n'ont plus, pour les guider, la règle de la conscience.

C'est alors que les élections qui déjà, malgré toutes les précautions prises pour les bien régler, sont une cause malheureuse de crimes et d'excès, finiront par démoraliser complètement le bon peuple du Canada. Ce sera alors aussi, que le libéralisme qui aujourd'hui bouleverse de fond en comble les sociétés européennes, bouleversera de même les jeunes sociétés du Canada.

Un simple coup d'œil sur ces fâcheux résultats qui sont inévitables, mène à cette conclusion que l'Archevêque n'a pas mesuré la portée de l'acte qu'il a fait en brisant avec ses suffragants qui tiennent à ne pas modifier, comme l'aurait voulu leur Métropolitain, leur Lettre collective du 22 septembre 1875.

La S. Congrégation peut maintenant juger, d'après ces faits, si Mgr l'Archevêque, dans les pénibles circonstances où il se trouve, pourra par sa prudence et sa sagesse remplir avec

bonheur et succès la commission dont l'a chargé son Eminence le Cardinal Préfet.

Les renseignements qu'il a à donner à cette Sainte Congrégation sur cette déplorable affaire, seront-ils acceptés comme vrais, si l'on constate le contraire par tout ce qui se passe ici ? Les suggestions qu'il va faire pour concilier les esprits seront-elles acceptées avec respect, lorsqu'on ne pourra se dissimuler qu'elles favorisent le libéralisme ? L'excitation des esprits, loin de se calmer, ne deviendra-t-elle pas plus ardente lorsque l'on constatera ici les moyens indignes qui auront été pris ici pour tromper et surprendre la Propagande ?

5° *Du reste*, dit encore Son Eminence, *il est conforme à la nature du ministère ecclésiastique, lorsque l'on est obligé d'intervenir dans les affaires politiques, de le faire avec une telle modération que, tout en laissant au Clergé la liberté d'action qui peut lui appartenir pour la défense de la religion et le bien-être social, on ne se fasse pas un instrument aveugle des partis.*

Ces règles sont assurément très sages. Aussi peut-on certifier en toute vérité que les Evêques ne cessent d'en recommander la pratique, et que les prêtres se font en général, un devoir de s'y conformer avec fidélité. Maintenant donc, en suivant ces règles, les élections se font d'une manière plus calme et plus régulière.

Mais il est bien à remarquer que certains citoyens, en se portant pour candidats, vont déclarer qu'ils appartiennent à des partis hostiles à la religion, tout en protestant de leur attachement à cette religion ; ou bien on les jugera tels par leurs antécédents. Les électeurs à qui l'on enseigne qu'ils sont dans l'obligation de n'élire que des hommes disposés à servir la religion, seront par là même avertis qu'ils ne pourront donner leurs suffrages à de tels candidats, comme étant hostiles à la religion, à ses libertés et à ses ministres.

Or, c'est là ce qui les irritera et les portera à crier bien haut que les prêtres n'ont point à se mêler d'élections ; que toute leur affaire est de se tenir au confessionnal ou à la sacristie.

Pour les empêcher de crier contre la religion, contre le Pape, l'Evêque et les Prêtres, il faudrait cesser de dire quoi que

ce soit des élections et des devoirs qu'ont à remplir là-dessus les candidats et les électeurs. Or, il est impossible, sans renoncer au devoir imposé aux pasteurs, d'enseigner les préceptes de la morale chrétienne, de se résigner à un tel silence.

L'on s'acquitte de ce devoir ; dans cette Province, comme on l'a vu plus haut, en se conformant aux règles tracées par les décrets des Conciles (de Québec) et les instructions des Evêques ; et l'on obtient ainsi très certainement d'heureux résultats. La conclusion à tirer, c'est qu'il faut tout simplement laisser crier ceux qui n'ont pas de justes raisons de crier et qui ne crient si haut que pour intimider ceux qui font leur devoir. Avec cette sage conduite, les élections se feront d'une manière paisible et régulière ; et nous aurons de bons députés, capables de faire honorer la religion et de promouvoir les vrais intérêts du pays. Notre pays est encore heureusement profondément religieux. Voilà pourquoi nous nous sentons dévorés de zèle pour le conserver avec la foi simple et les mœurs patriarcales que lui ont léguées nos religieux ancêtres.

Telles sont les observations que l'Evêque soussigné présente avec respect et humilité à Vos Eminences. Il ne s'est permis de leur parler avec tant de liberté que parce qu'il est intimement convaincu de leur stricte impartialité envers tous ceux qui recourent à leur haut tribunal, de leur zèle à réprimer le mal et à promouvoir le bien dans tous les pays soumis à leur juridiction, de leur extrême horreur pour toutes les intrigues dont on userait pour les tromper et compromettre ainsi le Saint-Siège.

C'est avec les sentiments les plus sincères de respect, de confiance et d'amour qu'il demeure de Vos Eminences le très humble et tout dévoué serviteur (1).

(Signé) Ig., *Ev. de Montréal.*

Montréal, le 23 juin 1876.

---

(1) Le lecteur consultera, ici, avec profit le magnifique Mémoire de Mgr L.-F. Laflèche, évêque des Trois-Rivières daté du 8 septembre 1882 et adressé à la S. C. de la Propagande à l'effet d'obtenir une enquête apostolique sur les difficultés qui troublaient l'Eglise du Canada, difficultés suscitées pour la plupart par l'archevêque Taschereau, voir *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, tome I, page 86 et suivantes.

C'est peu de jours après avoir adressé ce Mémoire à la Sacrée Congrégation de la Propagande que ce vaillant évêque, qui avait doté son diocèse de tant d'œuvres et de fondations qui en font encore la force et la gloire, remit son administration à Mgr Fabre, et que celui-ci, insensible au danger qui menaçait le crédit de sa Corporation, se rendit à Rome pour n'en revenir que fort diminué et soumis à des liquidateurs, après tout bienveillants.

CHAPITRE XIX

Retraite et mort de Mgr Bourget.

Mgr Bourget se retirait, pour finir ses jours, à la résidence épiscopale Saint-Janvier au Sault-au-Récollet, avec le titre honorifique d'archevêque de Martianopolis. De là, il suivra encore avec le plus vif intérêt les affaires générales politico-religieuses du Canada. Il éclairera ses anciens collègues par ses conseils et les aidera de ses prières, offrant à Dieu pour le salut de l'Eglise, à laquelle il s'était donné tout entier, les cruelles souffrances physiques et morales qu'il ne cessait d'endurer avec une angélique résignation.

Aussi bien ne devait-on lui épargner aucune peine supplémentaire. Ce fut, nous aimons à le croire, avec une inconsciente barbarie, dont il bénissait la miséricordieuse Providence, qu'on pressa ses lèvres altérées de l'éponge trempée dans le vinaigre et le fiel des rancunes inassouvies, et qu'on lui perça le cœur de la lance qui achève les mourants magnanimes.

Ce bon pasteur s'était toujours rangé le premier parmi les pauvres de son troupeau ; et si pauvre qu'il fût, sans souci de ses propres besoins qu'il confiait à la charité du Dieu bon qui a soin de la moindre de ses créatures, il ne songea jamais qu'à soulager les infirmités, qui s'offraient à ses yeux ineffablement compatissants.

On sembla cependant dire à ce vieillard, aussi brisé par les ans, qu'épuisé par la souffrance : Toi qui fus si secourable aux autres, aide-toi donc toi-même !

On tint ce langage en de faits douloureux :

Le charitable évêque avait laissé la mense épiscopale en peine, par suite de mécomptes et de crise financière, dont il ne fut pas la cause, dont le malheur et la malignité avaient à se

partager la responsabilité ; mais lui-même avait le cœur à l'aise, la conscience en paix ; néanmoins les mains vides.

L'administration épiscopale n'ignorait pas l'origine des tribulations dont elle souffrait ; elle connaissait aussi le dénuement du noble vieillard qui ne demandait rien ; auquel on daigna abandonner, sans plus, la jouissance de la résidence Saint-Janvier, estimant que c'était déjà un bien lourd sacrifice de renoncer en faveur d'un tel vétéran, au revenu de cet immeuble !

Point de rente, aucun autre subside, rien qui pût aider à rendre supportable le triste soir d'un si beau jour.

On faisait remarquer qu'il avait, comme les autres, le revenu de la caisse ecclésiastique !

Il était, de la sorte, impossible d'assurer la tenue de la maison de l'évêque démissionnaire, même de lui donner les soins qu'exigeait son état de faiblesse et ses incessantes souffrances. Il ne s'en plaignit point ; s'il en fut affligé en une certaine mesure, ce n'était que pour les Sœurs de la Providence qui avaient pris charge de leur saint fondateur et l'entouraient des grâces de leur affectueuse charité. Elles tenaient la résidence et la vraie Providence, qu'il avait inlassablement invoquée toute sa vie, se pencha encore sur lui en la personne de la Mère Caron.

Cette digne femme qui s'était noblement faite à l'école du Saint évêque, se rangea devant lui comme pour dérober à sa vue les vilenies qui auraient pu l'attrister, et réduire les privations qui auraient pu ajouter à ses tristesses :

— Je me charge, dit-elle, des dépenses de la résidence Saint-Janvier. Monseigneur m'a appris comment il fallait mendier pour mes pauvres ; j'irai bien demander l'aumône pour lui, puisque la divine Providence l'a mis au rang des indigents.

Et profitant de la présence du clergé, venu à Montréal pour la retraite pastorale, elle en vit plusieurs et plaida si bien auprès d'eux la cause de son illustre indigent, que ce clergé reconnaissant et attendri, fit une souscription pour leur vieil évêque.

Cette collecte se répéta chaque année jusqu'à la mort de Mgr Bourget.

La procure de l'évêché parut cependant regretter la mesquinerie de ces premiers procédés. En tout cas, un bon nombre de curés la blâmeront de sa parcimonie en pareille circonstance.

La Mère Caron, pour parfaire son œuvre, eut recours aussi à son amie, la seigneuresse Masson, qui voulut jusqu'au bout donner des preuves de sa générosité à son ancien premier pasteur.

Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui furent toujours si déférentes envers Mgr Bourget, lui vinrent, également, en aide tous les ans d'une manière toute spéciale ; même dans le cours de l'année, une voiture partait souvent de l'Hôtel-Dieu, chargée de provisions pour Saint-Janvier.

La mère Caron ne se dépensait pas seulement en paroles et en sollicitations pour son bien-aimé fondateur ; elle fut heureuse de voir sa communauté, répondant à ses désirs, faire tous les jours de nouveaux sacrifices pour le bien-être de son illustre pensionnaire.

Après que tout eut été organisé, et quand la maison fut pourvue de tout ce qui était nécessaire, le clergé se montra heureux, en allant visiter le vieil archevêque, de le trouver dans une situation digne de son rang, de ses mérites, des éminents services qu'il avait rendus au diocèse.

Mais il entrait dans les vues insondables de la Providence de conserver à cette vie laborieuse une admirable continuité de contradictions jusqu'à la dernière heure, réservée, sans doute, aux meilleures compensations de l'éternité bienheureuse.

Il lui plut d'abord, et contre toute attente, vu l'état incessamment précaire d'une santé toujours éprouvée, de prolonger cette belle existence que les jeunes générations sacerdotales pouvaient se proposer en exemple ; elle la prolongea jusqu'à lui accorder le jour reculé, où il lui serait permis de voir des noces de diamant, après des noces d'or qui suscitèrent de si vifs incidents.

M. Primeau, curé de Boucherville, prit cette célébration des noces de diamant particulièrement à cœur et d'autant plus qu'il voulait ainsi s'acquitter envers Mgr Bourget de la bien-

veillance, qu'il n'avait cessé de lui témoigner comme à un fils tendrement aimé qu'il avait introduit dans le sanctuaire.

Il faut noter à cette occasion que Mgr Bourget avait un frère plus âgé que lui qui fut curé de Châteauguai et mourut à l'Islet, alors que lui-même ne faisait que finir ses études ecclésiastiques. Il avait son plus jeune frère, Etienne, qui, avec l'aide de Pierre, curé de Châteauguai, acheta dans cette paroisse une propriété où vinrent se fixer les vieux parents, où le jeune abbé Ignace venait aussi. C'était comme un second pays natal pour Mgr I. Bourget.

Les habitants de Châteauguay s'étaient attachés à l'évêque autant que celui-ci leur témoignait de la bienveillance et ce fut en une cordiale harmonie de sentiments aimables que l'évêque alla en cette paroisse ordonner prêtre le jeune Primeau, le premier ecclésiastique fourni par cette localité. M. Primeau voua un véritable culte à son évêque et celui-ci le traita familièrement comme son enfant dans l'Eglise de Dieu.

Voilà pourquoi M. J. Primeau, curé de Boucherville, tenait tant à fêter les noces d'or de Mgr Bourget ; ce fut une raison de cœur qui lui fit partager sa pensée pieuse et offrir son église pour la circonstance. Point d'arrière pensée, ni de manœuvres équivoques, encore moins de coupable cabale.

Le bruit se répandit donc que Mgr Bourget irait à Boucherville célébrer la sainte messe à l'occasion de ses noces de diamant, et M. J. Primeau, comme l'aîné de ses fils spirituels, ainsi que le vieil évêque aimait l'appeler, invita ses collègues ; le peuple n'avait pas besoin d'y être invité, pour se mettre de la fête.

Aussitôt un grave souci naquit à l'évêché de Montréal. On avait dit que Mgr L.-F. Laflèche, évêque de Trois-Rivières, se rendrait à Boucherville, qu'il y prendrait la parole... Ah ! la parole de Mgr Laflèche, l'évêque sans peur, sans reproche, le vaillant compagnon d'armes de Bourget, qui avait vécu les mêmes tristesses, subi les mêmes contrariétés et, du même côté de la barricade, soutenu les mêmes combats, et qui luttait encore pour l'Université libre de Montréal, pour l'intégrité de son diocèse, contre les francs-maçons et les libéraux, et contre le perpétuel récidiviste qu'était Elzéar Taschereau ! l'éloquence

de ce tribun toujours échauffé par la bataille... Ah ! qu'à Montréal, alors on la redoutait ! On fit croire à Mgr E. Fabre, successeur de Mgr Bourget, qu'on allait assister au renouvellement des incidents des noces d'or et qu'il fallait se prémunir.

A cet effet, Mgr Fabre s'imposa comme célébrant des noces de diamant à Boucherville. C'était rassurer Saint-Sulpice et donner un gage à Québec ; c'était faire sentir à l'évêque des Trois-Rivières que tout irait fort bien sans lui. Mgr Laflèche resta à ses labeurs ; mais de compagnie Mgr Fabre et Mgr Bourget se rendirent à Boucherville.

Aux yeux de la plupart, Fabre au lieu de Laflèche, ce n'était pas une compensation. Il fallut pourtant s'en contenter.

M. l'abbé Poulin était présent. Il note dans ses *Mémoires :*

« Mgr Fabre officia comme il l'avait annoncé. Mgr Bourget assistait au chœur sur un siège placé sur une plateforme du côté de l'épitre. Mgr Fabre, parla du trône qui était du côté de l'évangile. Il fit voir la dignité du sacerdoce chrétien, surtout dans l'évêque qui en a la plénitude. Il démontra, d'un côté, les grâces attachées à ce saint ministère. Il dit que si l'évêque a des obligations à remplir vis-à-vis du peuple qui lui est confié, le peuple doit aussi remplir tous ses devoirs envers celui que l'Eglise lui a donné pour premier pasteur. Que plus les grâces que l'on a reçues de Dieu sont nombreuses et abondantes, plus on doit remercier l'auteur de tout don parfait.

« Pas la moindre allusion ni application de ces principes à la circonstance qui réunissait la foule autour de Mgr Bourget.

« Après la messe, aussitôt que l'évêque officiant eût quitté l'autel pour se rendre à la sacristie, M. J.-B. Champeau, curé de Berthier, s'avança près de Mgr Bourget et lui parla à peu près en ces termes : Monseigneur, c'est un devoir pour nous de justice et de reconnaissance de nous joindre à V. G. en ce jour solennel, pour remercier le ciel des années nombreuses qu'il a bien voulu vous accorder. C'est justice, parce que, pendant si longtemps vous fûtes notre père et que nous sommes encore considérés, je n'en doute pas, comme des enfants dévoués. En quittant l'administration de ce diocèse, vous n'avez pu détacher de votre cœur le lien qui l'unissait au nôtre. Votre long épiscopat a été pour nous la source de nombreux

bienfaits. C'est donc pour nous un devoir de reconnaissance de nous associer de tout cœur à vous dans cette hymne d'action de grâces. Vous nous avez fait aimer la vérité, nous avons combattu pour elle. Si quelquefois vous avez rencontré de l'opposition dans les œuvres que vous deviez accomplir pour la gloire de Dieu, nous étions à côté de vous, nous opposant nous-mêmes à ceux que nous aimions, mais qui n'avaient pas nos idées, parce qu'ils n'avaient pas les vôtres. Je le dis ici, en présence des Messieurs de Saint-Sulpice avec lesquels nous avons différé d'opinion, bien que nous ayons conservé pour eux toute l'estime que mérite leur dévouement.

« Vivez encore longtemps, Monseigneur, afin que nous puissions bénéficier encore de vos prières et de vos conseils.

« Nous serons toujours soumis envers notre Ordinaire, mais nous ne pourrons jamais oublier celui qui fut toujours pour nous un guide sûr et éclairé, un père tendre et affectueux et un véritable ami de nos âmes.

Mgr Bourget répondit d'une voix émue, en paroles très appropriées ; mais avec une prudence, avec une réserve que l'on avait pu admirer dans l'allocution qui précède.

« Mgr Fabre, qui de la sacristie entendait la harangue de M. Champeau, parut désapprouver les allusions qu'il avait faites au sujet des luttes que l'évêque avait eues à soutenir.

Ce fut le seul jet d'eau froide qui tomba sur cette chaleureuse démonstration. Cependant, ajoute M. Poulin, il eût été plus sage de ne pas tenir compte de la parole un peu rude du curé de Berthier.

Ce ne fut pas l'avis de jeunes, zélés et intéressés défenseurs du nouvel évêque qui trouvèrent opportun de venger l'honneur de celui qu'ils disaient avoir été outragé par une comparaison transparente qui s'imposait. Pour faire leur cour et prouver la vivacité de leur dévouement (ou de leur ambition) ils firent paraître le pamphlet : *Les Grands Prêtres.*

Cette œuvre, haineuse et malsaine, commence par une description fantastique de la réunion de Boucherville et continue par la caricature de ceux qui étaient regardés comme ses promoteurs, les agents, disait-on, d'une cabale montée contre l'évêque actuel de Montréal. C'est dans ces caricatures que

commence à se produire un déversement d'injures qui n'a jamais été surpassé par les pires ennemis de l'Eglise. Mais où le raffinement de l'hypocrisie redouble, c'est dans le rôle indigne qu'on fait jouer à l'ancien évêque de Montréal. On y dit textuellement que ses maladies étaient feintes, sinon par lui-même mais certainement par les Sœurs de la Providence qui en prenaient soin. On les y accuse de tenir l'évêque malade chaque fois que les *grands-prêtres* de la ligue veulent empêcher qu'on lui parle et qu'on lui fasse connaître la vérité.

Et, avec raison, M. Poulin dit : je m'arrête là, le cœur me bondit de honte et d'indignation en rappelant de telles obscénités émanant de prêtres bien en cour. Mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que ce pamphlet a été réputé l'œuvre d'ecclésiastiques accrédités auprès de Mgr Fabre qui laissa dire sans rien faire pour désarmer les diffamateurs et réduire le scandale.

Nous ne saurions terminer cette histoire abrégée de la vie admirable de Mgr Bourget que par le récit d'un haut fait, qui parut très simple à sa vertu habituellement héroïque.

Nous avons dit que la corporation épiscopale de Montréal souffrait d'un discrédit insurmontable ; des œuvres intéressantes pâtissaient des embarras qui en résultaient, le prestige de Mgr Fabre en était aussi diminué.

Mgr Bourget s'en rendit bien compte, bien qu'il eût cessé d'être dans les secrets des dieux.

Alors, lui, vieillard octogénaire, qu'on n'avait que trop souvent à Rome et en d'autres lieux où on pouvait lui nuire, représenté comme un esprit troublé, talonné par la folie ; lui dont une cabale infâme disait lors de sa démission, qu'il n'était que temps qu'il disparût, qu'il avait perdu tout son ancien prestige sur le peuple avec la confiance qui inspire les salutaires sacrifices et les concours qui pouvaient porter remède à une situation désespérée ; alors Mgr Bourget, bien qu'alité depuis de longs jours et malade encore et quoiqu'on se trouvât à l'entrée du rigoureux hiver canadien, se lève et s'offre à Mgr Fabre pour faire une tournée dans le diocèse pour intéresser les fidèles au triste sort de l'évêché.

Mgr Fabre, malgré ce qu'elle avait d'extraordinaire, accepte cette proposition. Et voilà le vieil archevêque, comme rajeuni par le besoin de se dévouer, soutenu par cette force morale qui lui rendit possible tant d'efforts prodigieux durant son pontificat fécond en merveilles, secoue le poids de ses années, surmonte la faiblesse de son corps ; il se met en route malgré les craintes que son état inspire, malgré les frimas redoutables à de mieux trempés, à de plus jeunes que lui. Il part sans douter de ses moyens, confiant dans l'affection de ses anciennes brebis, surtout dans l'assistance de Dieu qu'il servait avant tout. Les médecins veulent l'arrêter, la grâce le pousse : il part pour faire le tour de son ancien diocèse.

Les chemins sont défoncés, la neige recouvre les bois et la plaine, l'aquilon souffle, et rien ne l'arrête.

A ceux qui, inquiets, lui conseillent la prudence en lui demandant s'il ne craint pas de succomber dans l'effort qui paraissait au-dessus de ses forces, il répond : — J'ai prié avant d'entreprendre ce dernier voyage. J'ai longtemps réfléchi à cette affaire et encore beaucoup prié pour son succès, Dieu le veut ! et il me doit l'assistance pour réussir.

Sa confiance ne fut point excessive et le résultat répondit à son attente.

Le peuple qui n'espérait plus le revoir, se porta au-devant de lui avec joie, avec enthousiasme, on l'escortait dans les paroisses, on le conduisait comme en triomphe dans les églises, et là, de par la volonté expresse de Mgr Fabre, il se produisait mître en tête, crosse à la main comme en ses plus beaux jours. Il officiait, il assistait aux exercices de l'archiconfrérie ; — J'ai voulu, disait-il dans cette pieuse confrérie de l'Immaculée Vierge, qu'elle fut ma compagne dans ce pèlerinage.

Avant cet office qui consistait en de touchantes recommandations, il se rendait à la balustrade d'où il haranguait les fidèles, les exhortant de la façon la plus pressante à venir en aide à leur évêque son successeur. Il suppliait ceux qui lui avaient donné tant de marques d'affection, de dévouement, de reporter leur amour sur celui qui avait maintenant charge de leurs âmes et de ne point souffrir qu'il fut en peine plus longtemps.

Puis il recevait les offrandes et il bénissait ceux qui, n'étant plus ses ouailles, ne cessaient pas de rester ses enfants aimés.

Il remerciait ensuite les assistants de leur générosité et la Cérémonie se terminait par la bénédiction du Saint-Sacrement dont il appelait les faveurs sur la paroisse fidèle à de communs souvenirs.

Il apportait ainsi à la mense épiscopale un très appréciable réconfort, et il rétablissait son crédit qu'il fut accusé gratuitement d'avoir compromis.

Désormais, en ce pauvre monde qu'attristent encore comme à plaisir les travers des hommes, la tâche du digne vieillard était remplie. Il ne lui restait plus qu'à souffrir les relents des peines amères qui empoisonnèrent toute son existence, à endurer les douleurs qui achèveront de ruiner son frêle corps, usé par la maladie, par les fatigues et l'incessante mortification. Il adoucissait ses suprêmes épreuves par la méditation et la prière, ne cessant de répéter à Dieu qu'il avait aimé avec la même ardeur qu'il l'avait toujours servi : Encore de la douleur, ô mon Jésus, encore ! pour que mon cœur soit tout semblable au vôtre et à vous sans partage, pour qu'il meure en vous servant sans regret.

Ce vœu suprême fut comblé dans sa 85e année, le 8 juin 1885, à la résidence Saint-Janvier.

Sa mort parut une calamité publique. Ses amis se lamentaient ; ceux qui le combattirent avec le plus d'acharnement connurent de sincères regrets ; tous s'accordèrent, certains un peu tard, pour lui rendre témoignage ; pour célébrer ses œuvres, pour dénombrer ses mérites et ses vertus.

Le peuple voulut l'honorer à l'égal des héros qui, par leurs bienfaits, rendent l'homme meilleur et par leurs hauts faits, la Patrie plus belle, plus glorieuse.

On voulut ainsi le ramener à Montréal avec les honneurs d'un véritable triomphe, on voulut le rapprocher des restes de Mgr Lartigue, son ami et son modèle ; on voulut que, réunis dans la gloire comme ils furent confondus dans les labeurs ingrats, ces deux fondateurs de l'église de Montréal, fussent offerts à l'admiration de tout le peuple reconnaissant ; on vou-

lui entendre leurs louanges de la bouche même de ceux q les avaient grandis par l'épreuve et de la bouche aussi de ceu qui les avaient aidés à porter leurs croix, de ceux qui les avaient consciemment soulagés. On ramena Mgr Bourget en grande pompe de Sault-au-Recollet dans l'église ombrageuse de Notre-Dame, où les restes exhumés de Mgr Lartigue l'attendaient, et devant ces deux illustres témoins, muets mais attentifs jusque dans la mort, on attendait avec impatience, comme une amende honorable, l'éloge funèbre du Séminaire de Montréal. M. Collin répondit à cette attente avec une prudente effusion qui n'arriva pas à la satisfaire ; et le lendemain, dans la cathédrale même, Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface ami et compagnon d'armes de Mgr Bourget, reprit l'éloge sur nouveaux frais, mais avec une réserve pleine de dignité, faite surtout de pitié pour les pécheurs qu'on croyait repentants.

Et les deux évêques, qui firent l'église de Montréal enviable entre toutes les églises du Canada, s'endormirent enfin ensemble sous les voûtes de ce sanctuaire, élevé par leur piété, attendant sans crainte dans la majesté de leur tombe, comme aussi, sans doute, dans la splendeur des cieux, le jugement impartial de l'Histoire.

Plaise à la Vérité inflexible que notre témoignage indépendant ait mis en un suffisant relief les mérites éclatants de ce noble serviteur de l'Eglise et de la Patrie canadienne ; plaise aussi à l'éternelle Justice que notre modeste labeur entretienne les amis du peuple canadien et ce peuple lui-même des magnifiques œuvres d'un homme de bien et leur conserve à travers les âges le parfum de ses éminentes vertus.

Paris, 1er novembre 1916 : Fête de *Tous les Saints*.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Origine d'Ignace Bourget. — Notre-Dame de Chartres. — Jeunesse de Mgr Bourget, et ses études au Séminaire de Québec. — Il est nommé professeur au Collège de Nicolet. — Elévation à l'épiscopal de MM. Norbert, Provencher et Lartigue. — Ignace Bourget devient secrétaire de Mgr Lartigue, son coadjuteur et son successeur sur le siège de Montréal. — Il réforme les études ecclésiastiques et introduit au Canada la liturgie romaine malgré l'opposition du Séminaire de Montréal et des Sulpiciens..... 16

CHAPITRE II

Les Sœurs de la Charité de la Providence. — L'œuvre de Mme Vve Gamelin. — Elle doit être le berceau d'une mission des Filles de Charité de France et, en attendant la venue des sœurs françaises qui ont été promises à Mgr Bourget, l'œuvre de la dame Gamelin est régulièrement constituée en Corporation et érigée économiquement en Association de Charité. — Travaux exécutés en vue de l'arrivée des Filles de Saint-Vincent-de-Paul. — Mauvaises nouvelles de France. — L'arrivée de la mission française est d'abord ajournée, puis contremandée. — Malgré ses sollicitations et les préparatifs faits, Mgr Bourget ne peut même pas obtenir des maîtresses pour la formation de Sœurs indigènes. — Embarras de l'évêque et sa résolution imprévue de fonder lui-même une communauté canadienne vouée à l'assistance des infirmes, des pauvres et des vieillards. — Mgr Bourget et les saintes reliques. — Fondation de la Communauté des Sœurs de la Providence. — Mme Gamelin en devient la

Première Supérieure. — Pénibles débuts de la Communauté. — Mgr Bourget fonde les Communautés des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, et de Sainte-Anne. — Situation actuelle de ces fondations. — Il protège toutes les institutions adonnées à l'enseignement des jeunes filles 51

CHAPITRE III

Eminente charité de Mgr Bourget envers les prisonniers et les pestiférés et leurs orphelins. — Il fonde la Communauté des Sœurs de la Miséricorde..... 83

CHAPITRE IV

Portrait de Mgr Bourget : sa simplicité, sa modestie, sa bonté. — Il est ferme, travailleur infatigable et fidèle dans ses amitiés ; sa charité ne connaît ni limites, ni obstacles et son accueil, toujours paternel, est facile pour tous ; pureté de sa doctrine, éminence de ses vertus. — Les visites pastorales. Il appelle les Oblats de Marie Immaculée au Canada, y ramène la Compagnie de Jésus et s'assure le concours de Clercs Paroissiaux du Saint-Viateur, qui, comme d'autres Institutions, le considèrent comme leur second fondateur..... 93

CHAPITRE V

Mgr Bourget continuateur de Mgr Lartigue et l'Enseignement public et privé. — Invasion des Immortels Principes qu'il faut combattre. — Ce que pensèrent M. Colas, supérieur du Séminaire de Montréal et Mgr Taché, de Saint-Boniface, de Mgr Bourget..... 123

CHAPITRE VI

Unité de la vie de Mgr Bourget. — Son hospitalité. — Rivalité du Séminaire. — Le Clergé prend parti pour son évêque et s'attache cordialement à lui. — Le vieil évêché et ses agrandissements. — Activité et science de Mgr Bourget.

— Sa piété, sa charité, son éloquence, sa dévotion envers Jésus-Hostie. — Il vulgarise la pratique du Chemin de la Croix et aide puissamment à répandre le culte de la Vierge, mère de Dieu 141

CHAPITRE VII

Les immigrés Irlandais introduisent le typhus au Canada. — Mgr Bourget organise les secours et tout en envoyant ses prêtres et ses religieuses à l'aide des pestiférés, il se prodigue lui-même et se trouve à son tour atteint du fléau. — Adoption des orphelins. — Au typhus le choléra succède et le charitable évêque se prodigue sans se lasser. — La mère Gamelin, fondatrice de la Providence, succombe au mal et Mgr Bourget l'assiste à sa dernière heure. . 162

CHAPITRE VIII

1852. — *Incendie de l'évêché de Montréal, de la Cathédrale et de plusieurs quartiers de la ville. — Courage de l'évêque. — Encore Mgr Provencher et Mgr Bourget. — L'évêque de Montréal après s'être uni à la Propagation de la Foi de Lyon s'en sépare. — Les motifs de sa conduite. — Intérêt que Mgr Bourget porte aux missions. — Confidences de Mgr Provencher* 180

CHAPITRE IX

Discrétion de Mgr Bourget. — Causes et quelques effets de sa mésintelligence avec les Sulpiciens. — Mgr Bourget perdait en la personne de l'apôtre du Nord-Ouest un ami plus encore qu'un collègue dont il encourageait et soutenait cordialement les efforts, partageant ses peines et ses douleurs. Il se doutait bien qui avait tenté d'anéantir la mission de la Rivière-Rouge en la privant des religieux qui, seuls, en pouvaient assurer l'avenir. Sans récriminer, il se contenta de consoler son vénérable ami en lui prêtant une aide efficace 211

CHAPITRE X

Situation précaire de Mgr Bourget. — Sa fermeté et ses nouveaux projets. — Il cherche dans le progrès l'intérêt de l'Eglise comme la gloire de Dieu. — Plan de sa nouvelle cathédrale fait sur le modèle de Saint-Pierre-de-Rome. — Difficultés de l'entreprise, projets de l'évêque et sa confiance en Dieu. — Il quittera le quartier Saint-Jacques, désolation des habitants de Saint-Jacques et leur résistance. — Mgr Bourget pour des motifs élevés persiste dans sa résolution et se rend à Rome. — Causes des embarras de Mgr Bourget 222

CHAPITRE XI

L'Apostat Chiniquy. — Son ministère. — Ses erements et sa chute 235

CHAPITRE XII

Comment la réforme liturgique résolue, est annoncée aux communautés religieuses et au Clergé. — Voyage de Mgr Bourget à Rome. — Il écrit à la Mère Caron ses pieuses impressions. — Autre lettre à la même lors de son séjour en France. — Les Quarante Heures. — Le mandement relatif à la liturgie Romaine..... 253

CHAPITRE XIII

Mgr Bourget et les Sœurs de la Charité de la Providence. — Il leur donne la règle de Saint Vincent de Paul. — Il conseille l'union et la solidarité entre les communautés dont il est le fondateur et il travaille à leur perfectionnement dans le culte de Dieu et le service du prochain. — Il les destine aux missions sauvages. — Nouveau voyage à Rome. — Concile provincial de Québec. — Il institue la fête de Notre-Dame de Grâce et combat l'œuvre impie d'Ernest Renan. — Il appelle les fidèles de son diocèse à l'Association de l'Apostolat de la Prière. — La situation

de l'Eglise préoccupe le saint évêque et il prescrit des prières à ses communautés..... 263

CHAPITRE XIV

Mgr I. Bourget et les Zouaves pontificaux canadiens: en Canada, en France, en Italie. — Il écrit de Rome ses impressions. — Il érige à Longue-Pointe, l'Hospice de Saint-Jean de Dieu..... 290

CHAPITRE XV

Mgr Bourget désire une Université catholique en Canada et travaille activement à sa fondation ; il est combattu par le Séminaire de Québec et de Montréal, appuyés par l'archevêque Elzéar Taschereau..... 322

CHAPITRE XVI

L'émigration au Canada et l'avenir prospère qui en résultera pour ce pays. — Les missionnaires. — L'arbitraire dans l'Eglise du Canada ; convenances et réalités. — Mgr Bourget réclame et obtient des conciles provinciaux, des synodes, des chapitres. — Conférences ecclésiastiques. — Enseignement classique aventuré, formation ecclésiastique défectueuse. — Il demande une Université catholique, aide à sa fondation et en prépare la multiplication en Canada. — Il est trompé. — Agitation gallicane et libérale. — Alexis Pelletier et Mariel : errement de Mgr Baillargeon. influence malsaine du Recteur Taschereau. — Attitude de Mgr Bourget. — Noces d'or de Mgr Bourget et incidents qu'elles provoquent. — Il souffre injures et persécutions. — Son influence bienfaisante..... 332

CHAPITRE XVII

L'Organisation des Paroisses dans Montréal. — Les Sulpiciens ne peuvent pas ! — Fondation du Séminaire français à Rome. — Ruses des Sulpiciens. — La Comédie Infernale.

— Obstination des Sulpiciens. — Témoignages accablants. — Délégation de Mgr Conroy 362

CHAPITRE XVIII

Gallicanisme. — Libéralisme. — Principes pervers de 89 causes de démêlés politico-religieux. — Programme catholique. — Influence spirituelle indue. — Intervention du Saint-Siège et des évêques. — Dissentiments. — Mgr Bourget se retire au Sault-au-Récollet 401

CHAPITRE XIX

Retraite et mort de Mgr Bourget 447

Ô Marie conçue sans péché,
priez pour nous qui avons recours à vous!

Les 20 premières pages de ce PDF donne un aperçu de la qualité, *bonne ou mauvaise,* de l'édition papier.

Nous remercions les responsables du site *liberius.net* qui nous ont autorisé à utiliser leur fac-similé pour reproduire ce livre.

Il est possible de commander l'édition papier à prix abordable en visitant le site :

canadienfrancais.org

Plusieurs autres livres sont également disponibles sur le même site, toujours à prix abordable.

Année 2020
canadienfrancais.org